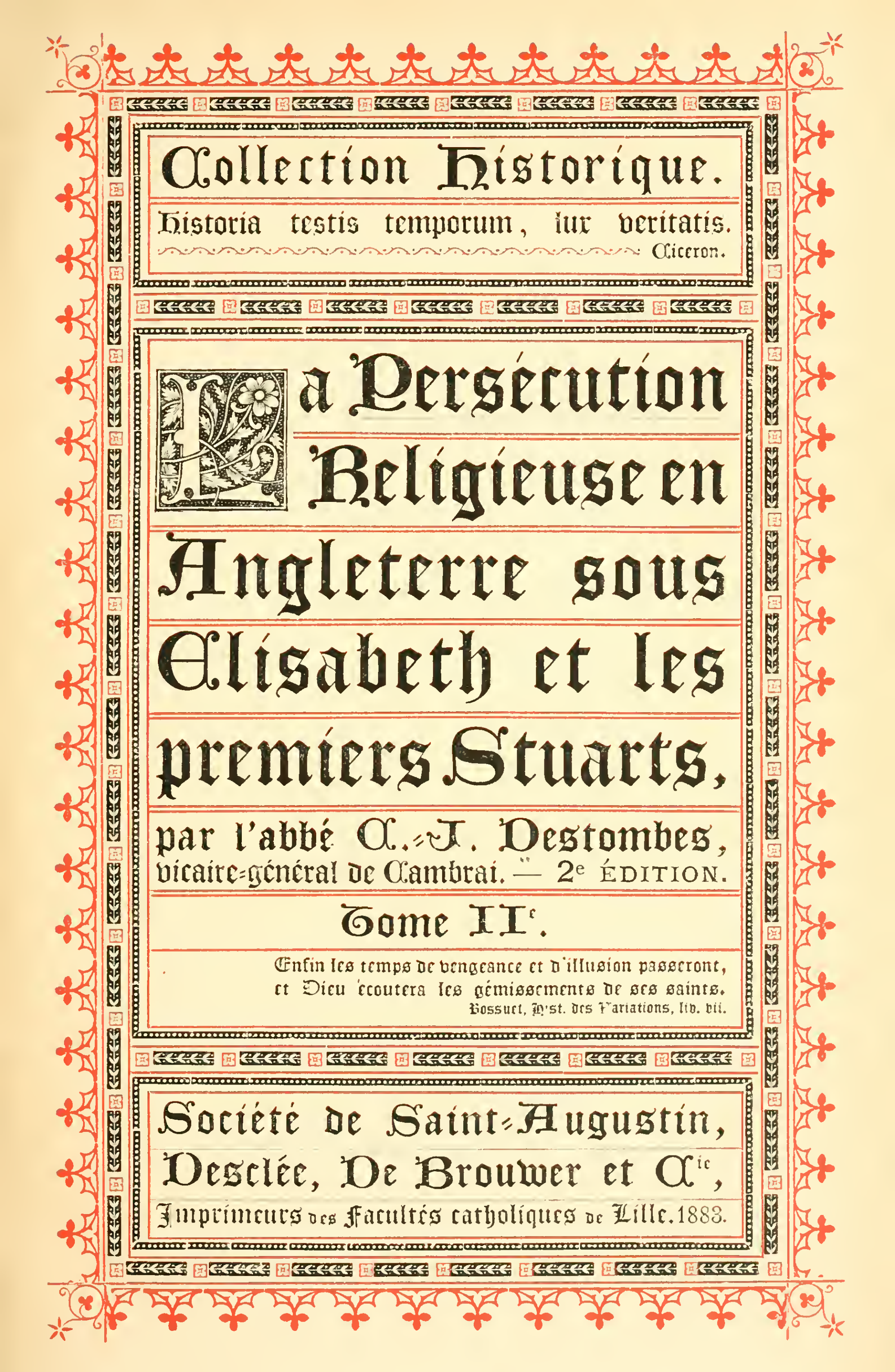

1005077711050



LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE EN ANGLETERRE SOUS ÉLISABETH ET LES PREMIERS STUARTS





Collection Historique.

Historia testis temporum, lux veritatis. — Cicéron.

La Persécution Religieuse en Angleterre sous Élisabeth et les premiers Stuarts,

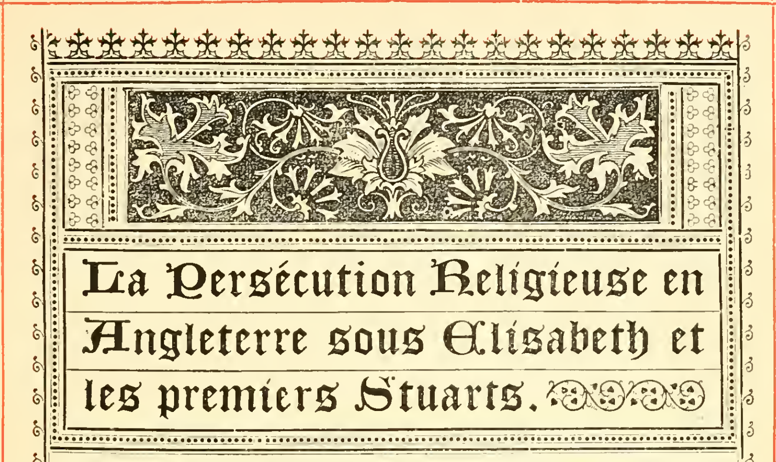
par l'abbé C.-J. Destombes,
vicaire-général de Cambrai. — 2e ÉDITION.

Tome IIe.

Enfin les temps de vengeance et d'illusion passeront, et Dieu écoutera les gémissements de ses saints.
Bossuet, Hist. des Variations, liv. vii.

Société de Saint-Augustin,
Desclée, De Brouwer et Cie,
Imprimeurs des Facultés catholiques de Lille. 1883.





La Persécution Religieuse en Angleterre sous Elisabeth et les premiers Stuarts.

CHAPITRE PREMIER. — Différentes classes de persécuteurs. — Les faux frères et les espions. — Le traître Elliott découvre et livre le père Edmond Campian. — Comment le captif est conduit à Londres. — Son séjour à la Tour. — Conférences et tortures. — Jugement. — Discours du procureur de la reine et défense du père Campian. — Entretien d'Elliott et du père Campian après la condamnation. — Raphaël Sherwine et Alexandre Briant, compagnons de Campian. — Leur captivité, leurs tortures et leur condamnation. — Supplice des trois missionnaires.



TOUTES les époques de révolutions civiles ou religieuses, il se rencontre des hommes que l'ambition, la cupidité, la faiblesse, ou encore une secrète rage inspirée par les remords d'une conscience coupable, poussent à tous les excès. Complaisants serviles ou perfides conseillers d'un pouvoir oppresseur, ils ne savent que provoquer ses tyrannies et ses vengeances. Sous quelque titre ou dignité qu'ils paraissent, leur aveugle dévouement trahit partout ces hommes livrés aux calculs de l'intérêt et de l'égoïsme. Cecil et Bacon au conseil, Walsingham dans le cabinet, Huntingdon au sein des commissions dans les comtés du Nord, Ander-

son, Coke, Popham, Topcliffe, devant les tribunaux, tous, quels qu'ils soient, ne font que jouer, sur un théâtre plus ou moins élevé et dans des proportions plus ou moins étendues, les rôles odieux, méprisables, infâmes, des Sledd, des Monday, des Nichols, des Elliott et de tant d'autres traîtres ou espions que le gouvernement anglais avait alors à sa solde. A leurs yeux plus rien de sacré : les sentiments les plus légitimes leur sont devenus comme étrangers. La reconnaissance n'a plus de droits, la parenté de liens, la nature d'affections, ni la justice de règles. Un fanatisme froid et cruel déguisé sous les grands mots de raison d'État et d'intérêt public, une sauvage impétuosité qui ne recule devant aucune violence, tel est le caractère de ces sectaires, parvenus tout-à-coup au pouvoir sous un gouvernement en révolte contre l'autorité de Dieu.

On connaît Guillaume Cecil et Nicolas Bacon, à qui peut être attribué en grande partie le rétablissement de la réforme au commencement du règne d'Élisabeth. Leur influence ne sera pas moins funeste les années suivantes, pendant lesquelles la ruse et la violence étaient également nécessaires pour consolider cette œuvre impie. Toujours insinuant et audacieux ; sachant reculer à propos pour cacher un projet perfide et reprendre par un moyen détourné ce qu'il a paru céder un instant ; esprit opiniâtre, qui ne perd jamais de vue le but qu'il veut atteindre, alors même qu'il paraît le plus s'en éloigner, Cecil continue son rôle de serviteur en apparence le plus souple et le plus dévoué auprès d'Élisabeth, qu'il conduit souvent à son gré. Bacon, cœur égoïste, insensible et froidement impitoyable envers ses ennemis, semble n'avoir d'autre pensée que celle de trouver dans ses détours et ses arguties de lé-

giste les moyens de pallier les tyrannies du pouvoir et même de les justifier.

A côté de ces deux ministres d'État sans conviction religieuse, que la soif des grandeurs et de la fortune a poussés dans la voie de la persécution, il s'en présente un autre dont le caractère étrange embarrasserait l'historien, si l'on n'avait vu apparaître, dans toutes les grandes révolutions, quelqu'un de ces hommes qui font servir au succès d'une cause criminelle le désintéressement le plus intègre, un dévouement poussé jusqu'à l'excès. Tel se présente Walsingham, secrétaire d'Elisabeth après Cecil, et l'un des plus habiles instruments de son despotisme. Pendant une longue suite d'années, cet homme, aussi effrayant qu'inexplicable, consume toutes les forces de son esprit et toutes les ressources de sa famille à poursuivre les Anglais, prêtres ou laïques, restés fidèles à la vieille religion de leurs pères. Sa figure sinistre plane sur la tête des plus illustres victimes, qui, comme Marie Stuart, ne trouvent souvent, pour répondre à ses ruses et à ses perfidies, que les énergiques protestations de l'innocence aux abois. Scrutateur insidieux des communications les plus intimes, Walsingham parvenait à arracher jusqu'aux pensées les plus secrètes, soit par les mensonges calculés que son immorale politique met en avant, soit par les innombrables espions qu'il entretient sur tous les points du royaume, dans les cours étrangères, et jusque dans les collèges fondés à Douai, à Reims, à Rome et en d'autres lieux.

Ces espions, comme les poursuivants et les traîtres, vont commencer à paraître tour à tour dans le récit des jugements et de l'exécution des martyrs. Presque tous portent au front le cachet du vice et de la dégradation ; presque tous, quand une mort tragique ne ter-

mine pas leur coupable existence, tombent sous le poids du mépris que leur prodiguent, avec quelques pièces d'or, ceux-mêmes qui les ont employés. Loups dévorants lancés au milieu des agneaux, ils savent, à force d'hypocrisies, de mensonges et même de sacrilèges, capter une confiance trop crédule et recueillir à la hâte quelques bonnes indications pour échafauder ensuite, avec une grossière apparence de vérité toujours suffisante pour la passion, les prétendues conspirations qu'ils dénoncent au pouvoir. Telle était leur occupation dans ces asiles où une charité qui ne pense point de mal les accueillait avec bonheur, jusqu'à ce que, leur inconduite ouvrant les yeux à des frères trompés, ils retournaient en Angleterre soutenir au tribunal et jusqu'au pied de la potence leurs dénonciations effrontées. « Je ne m'étonne pas que l'Apôtre se plaigne des faux frères, écrit l'un des missionnaires au père Agarrazzeni, car c'est une chose vraie que nous n'avons pas d'ennemis plus dangereux ni plus irréconciliables. » Il était réservé à l'un de ces misérables de livrer à Élisabeth le père Edmond Campian, dont l'étonnant courage et les travaux merveilleux sont connus.

Des gardes venaient de saisir la presse clandestine d'où était sorti le livre des *Dix raisons.* Partout on s'entretenait de cet écrit, dans lequel le prêtre catholique, fort de la vérité, provoquait à une discussion publique tous les ministres de la nouvelle religion établie par la loi. Nul ne se présenta pour accepter loyalement le défi. La reine, disait-on, s'y opposait. A vrai dire, la seule opposition était l'impossibilité de répondre aux arguments que le docte religieux, l'ancien bachelier d'Oxford, avait réunis comme en un faisceau indestructible. De la capitale le bruit de cet écrit et l'écrit lui-

même passent jusque dans les comtés les plus éloignés. La session du parlement terminée, tous ceux que les affaires publiques ont réunis à Londres et à Westminster retournent dans leurs châteaux ou leurs demeures. L'esprit tout préoccupé de ces hommes que Rome envoie en Angleterre pour la conservation de la vieille foi catholique, ils en font le sujet ordinaire de leurs entretiens. En ce même moment, Campian, d'après l'avis de Persons, s'éloignait encore davantage de la capitale. Il venait de quitter Oxford et se dirigeait vers le Norfolk quand, se détournant de sa route, il se rend auprès de la catholique famille des Yates à Lyford. C'est là que le traître Georges Elliott allait le surprendre et l'arrêter.

Cet homme, autrefois catholique et maintenant espion et *poursuivant* au service de l'État (1), avait déjà donné des témoignages de la bassesse et de la perversité de son âme. Irrité contre Jean Paine, qui refusait de le marier à une jeune personne enlevée par violence, Elliott avait arrêté à l'improviste ce missionnaire pour le livrer comme coupable de mauvais desseins envers la reine. La passion qui lui avait inspiré ce premier crime le jeta dans une série de trahisons, qui firent de lui un des auxiliaires les plus dévoués de Walsingham. L'apostat, en effet, avait connu grand nombre de prêtres dans ses rapports avec les catholiques. Il aborda le secrétaire d'Élisabeth, lui déclara ses dispositions et l'assurance qu'il avait de livrer sous peu de jours quelques papistes et assurément un jésuite. Walsingham accueillit avec transport cette confidence d'Elliott ; il le loua de son zèle pour la reine, lui pro-

1. Ce nom de *poursuivant* étant l'expression ordinaire en Angleterre pour désigner les individus qui faisaient profession de rechercher les catholiques, nous l'avons conservé faute d'équivalent dans notre langue.

mit l'impunité des crimes qu'il avait commis précédemment, en particulier d'un meurtre avec larcin, et lui donna des lettres pour l'exécution des ordres dont le gouvernement le chargeait. Muni de ces pièces et l'âme comme agitée par les furies du crime, Elliott quitte la capitale et se dirige vers le nord. Apparemment il avait quelques données sur le séjour de Persons et de Campian à Oxford, et sur le chemin qu'avait pris ce dernier en se séparant de son compagnon. Peut-être aussi Walsingham, par quelqu'un de ses espions, avait-il reçu de vagues renseignements. Quoi qu'il en soit, Elliott se rend à Lyford, distant d'Oxford d'environ trois lieues, et se dirige vers le château des Yates, où se trouvait un homme de sa connaissance. C'était un ancien serviteur de Rooper, gendre de Thomas Morus, chez lequel Elliott avait servi lui-même et commis le rapt pour lequel Jean Paine lui avait adressé de sévères reproches. Un dimanche donc, à la première heure du jour, le traître frappe à la porte de cette demeure catholique, appelle le cuisinier, l'entretient familièrement et lui exprime son vif désir d'entendre la messe, s'il est possible, avant de continuer le voyage pressant qu'il a entrepris. Ce ne fut qu'avec peine que le serviteur obtint de sa maîtresse la permission d'admettre son ancien compagnon parmi les autres catholiques déjà réunis. L'occasion était selon lui des plus favorables ; Elliott non seulement pourrait satisfaire sa piété, mais entendre le jésuite dont le nom était si répandu dans toute l'Angleterre. Sa foi est connue ; on compte sur sa discrétion : un catholique de plus dans l'assistance ne peut que rendre plus complète la joie de cette religieuse assemblée présidée par Campian. A ce nom de Campian, un éclair de joie brille dans les yeux

d'Elliott : c'était la joie du tigre qui vient de découvrir sa proie. Le divin sacrifice commence presque aussitôt : Elliott y assiste avec toute la famille catholique et se fait remarquer par les signes d'une piété extraordinaire. La messe achevée, le traître s'éloigne à la hâte, malgré des instances pressantes. Ce départ précipité avait jeté des soupçons dans l'esprit de la maîtresse du château ; mais, aussi prudente que courageuse, elle ne les communique à personne et se contente de placer un homme sûr dans un lieu d'où l'on pouvait découvrir les principaux chemins qui aboutissent à sa demeure. Privée de son époux, alors renfermé pour sa foi dans une prison de Londres, cette noble dame déployait une intrépidité qui n'avait d'égale que sa vertu. Le moment était venu où elle allait en donner un éclatant témoignage. La personne chargée de surveiller les abords du château annonce tout-à-coup que des attroupements se forment dans le lointain, grossissent et avancent de plus en plus. Elliott, qui s'était transporté précipitamment auprès d'un des chefs de la province, lui avait présenté sa commission royale et arrivait, accompagné d'une troupe en armes, pour saisir le prêtre papiste renfermé dans la maison des Yates. L'alarme est aussitôt donnée dans tout le château. Campian, qui comprend le danger de cette religieuse famille, songe à fuir. Il craint de la compromettre par sa présence et celle de plusieurs autres missionnaires qui s'y trouvent en même temps que lui. Il veut se dérober à ses ennemis, ou, s'il est aperçu et arrêté, donner à ses compagnons plus de facilité pour échapper eux-mêmes. Mais ses prières et ses supplications sont vaines ; nul ne veut y céder. On tremblerait de laisser sortir dans un moment si critique celui que tant d'ennemis pour-

suivent d'une haine mortelle. Pour le sauver on tentera tous les moyens ; on le renfermera dans quelqu'une des retraites préparées pour les missionnaires catholiques.

Campian et ses deux compagnons étaient à peine cachés que les émissaires d'Elisabeth arrivent, Elliott à leur tête, devant le château. La dame elle-même les introduit dans ses appartements, qu'ils commencent à parcourir dans toutes les directions. Jusqu'au coucher du soleil, cette recherche active se poursuit sans résultat. L'officier s'indigne contre l'espion et ne lui dissimule pas son mécontentement pour cette mission désagréable qu'il lui a fait imposer. Elliott, de son côté, s'emporte contre le chef et les soldats : dans sa colère, il les accuse d'indolence, de maladresse et de mauvais vouloir. Il menace même de dénoncer au gouvernement le commandant de la troupe, qui parlait de se retirer à la fin du jour. La nuit se passe en nouvelles recherches toujours inutiles. Le matin du jour suivant, l'officier, impatienté et fatigué, se disposait à retourner à la ville avec ses hommes d'armes, quand Elliott, semblable à un furieux, commence à parcourir de nouveau les lieux dans lesquels il croit pouvoir découvrir ses victimes. On le voit, on l'entend frapper partout les murailles pour distinguer au son les retraites invisibles qui pourraient y exister. En ce moment, un bruit sourd et creux répond au coup porté par la main du traître. Elliott frappe une seconde, une troisième fois, puis à grands coups de marteau il enfonce le mur et découvre les trois victimes que sa rage poursuit depuis si longtemps.

Informé de l'arrestation de Campian et de deux autres prêtres catholiques, le gouverneur du comté de Berk en donne avis à Londres. Le conseil royal lui répond par l'ordre de conduire les prisonniers sous

bonne escorte jusqu'à la capitale. Grâce au concours empressé des habitants, qui venaient sur le chemin saluer les missionnaires et causer familièrement avec eux, cette première partie de la route ne fut pas trop pénible. Partout on se pressait pour connaître Campian, ses compagnons, les gentilshommes et autres personnes arrêtés dans le château des Yates. A Abington, on remarqua parmi les spectateurs des élèves de l'université. Ils voulaient considérer de près ce jésuite, ancien étudiant d'Oxford et même diacre de l'église anglicane, dont on parlait par tout le royaume. Campian, au milieu de la foule qui l'environne, ne perd rien de son calme et de cette gaieté modeste qui faisait le charme de sa société. Afin de réparer ses forces affaiblies, il prend place à une table commune et se mêle à la conversation des gardes eux-mêmes. Le traître qui l'a livré est à ses côtés. Elliott ne rougit pas d'adresser à sa victime cette parole cruellement ironique : « M. Campian, vous regardez tout le monde avec bienveillance excepté moi : je vois que vous êtes fâché contre moi de ce qui vous est arrivé. » — « Dieu vous pardonne de me juger ainsi, répond le prisonnier, et je vous pardonne sincèrement moi-même ; et, pour vous en donner un témoignage, je boirai à votre santé. Que si vous vous repentez de ce que vous avez fait et que vous veniez vous en confesser à moi, je vous donnerai l'absolution, mais avec une lourde pénitence. » On s'était remis en chemin, quand de nouveaux ordres appellent la grossière populace à ces outrages de commande qui sont moins la honte de ceux qui les reçoivent que des gouvernements assez vils pour les provoquer. Élisabeth et ses ministres voulaient une manifestation publique de mépris et de haine contre le

catholicisme. Après vingt-deux ans déjà de calomnies et d'attaques de toute nature, la tentative ne pouvait manquer de réussir.

A Colebrooke-Dale donc on attache les trois missionnaires sur des chevaux, avec une corde qui leur lie les pieds sous le ventre de l'animal. Une autre corde fixe leurs mains derrière le dos. Campian, qu'on veut surtout signaler aux injures, voit de plus attacher à son chapeau cette inscription en grandes lettres : « *Edmond Campian, jésuite séditieux.* » C'est dans cet état que les prisonniers parcourent les quinze milles (cinq lieues) qui les séparent encore de la capitale. A Londres, tout avait été préparé pour une scène extraordinaire. On voulait que toute la population pût en jouir à l'aise ; aussi prit-on des mesures pour que l'entrée eût lieu le samedi, à l'heure où la plupart des habitants sont répandus dans les rues et sur les places publiques. Après avoir passé une partie du vendredi et toute la nuit suivante dans un lieu voisin de la capitale, le cortège se remit en marche et arriva bientôt aux abords de la grande cité, dont il parcourut lentement les rues les plus tumultueuses et les marchés. La populace comprit la pensée des hommes qui s'adressaient à ses grossiers instincts, et vomit contre les prisonniers toutes les imprécations qu'une haine brutale peut inspirer. Hâtons-nous de dire cependant qu'au milieu de cette tourbe en délire, il se trouva encore des âmes honnêtes pour béplorer les bassesses auxquelles la fière nation anglaise était entraînée par ceux mêmes qui la gouvernaient. L'erreur, comme le vice, se trahit toujours par ces ignobles provocations ; et le sectaire y trouverait déjà une première condamnation de l'hérésie, s'il étudiait sérieusement les calculs honteux qui poussent ses fauteurs à ces saturnales déshonorantes,

Après avoir servi de spectacle à toute la ville de Londres, Campian et ses compagnons sont dirigés vers la Tour et remis à la garde du gouverneur de la prison d'état. Hopton, c'était son nom, avait déjà reçu des ministres d'Élisabeth des instructions qui lui faisaient comprendre l'importance attachée surtout à la conquête du premier prisonnier. A ses yeux, Campian devait être accessible à tous les genres de séduction. Son âge encore peu avancé, ses talents, ses amis d'enfance et d'étude élevés partout aux charges et aux dignités, tout lui semblait propre à ébranler cette âme. Hopton met dont en œuvre toutes les intrigues imaginables pour entraîner le jésuite. Il lui parle de la bonté de la reine, des fonctions, des honneurs et des biens qu'elle lui destine. Elle n'a pas dédaigné de jeter les yeux sur lui pour en faire un des prélats les plus distingués de l'établissement ; et nul, assurément, ne s'étonnera de ces faveurs royales, car tout le monde reconnaît le mérite éclatant et les éminentes qualités d'Edmond Campian. Un mot, un seul mot, et ses chaînes sont rompues, et sa prison est ouverte : au lieu des tortures qui l'attendent, s'il refuse d'obéir, cette noble princesse lui prépare le plus brillant comme le plus agréable avenir. Hopton s'étonnait que son prisonnier ne répondît à ses avances que par le dédain. Incapable de comprendre cette résistance, il redouble d'efforts et oppose à ces séductions du pouvoir les ignominies et les horreurs d'une exécution sur la place de Tyburn. Cependant Campian restait inébranlable : toutes les paroles du gouverneur semblaient tomber sur le marbre. Hopton alors, et les hommes chargés de l'aider dans son odieux ministère, ont recours à la ruse ordinaire des tyrans : calomnier leur victime puisqu'ils

ne peuvent point la vaincre. Tout à coup on entend circuler dans la Tour et jusque dans la ville des bruits étranges : Campian commence à fléchir, Campian paraît disposé à embrasser la réforme. Déjà il s'est rendu au temple et a assisté au service anglican. Sa conquête est complète, comme le sont les aveux qu'il a faits dans la prison à ceux qui l'ont interrogé. De proche en proche ces récits trompeurs gagnent et se répandent : de toutes parts il n'est bruit que du retour de Campian à l'anglicanisme. Le jésuite a renoncé à ses erreurs, il a abdiqué les croyances des papistes et passé dans le camp de leurs adversaires. Cette victoire en promet beaucoup d'autres pour l'avenir (1).

Au moment où ces rumeurs, perfidement disséminées dans la foule, jetaient une sombre inquiétude dans l'âme de quelques catholiques trop crédules, et faisaient pousser des cris de joie aux hérétiques également abusés, Edmond Campian gémissait dans son cachot sous la violence des tortures. Pas un aveu n'était sorti de sa bouche ; pas un signe de son visage n'avait trahi un moment de faiblesse sur le chevalet qui disloque ses os. Trois fois, en présence de Hopton lui-même, le martyr est étendu sur l'instrument du supplice, et trois fois, pendant que tous ses membres, tirés en sens contraire, lui font éprouver d'indicibles douleurs, ses lèvres ne cessent de répéter le nom de Jésus. Élisabeth elle-même eut connaissance de ces tourments infligés au jésuite, et elle en témoigna un mécontentement qui, s'il était sincère, prouverait qu'à cette époque elle n'avait pas encore abdiqué tout sentiment d'humanité. Quoi qu'il en soit, l'audace et l'impudence des hommes préposés à la garde du prisonnier étaient telles, qu'ils

1. Mori, *Hist. Miss. angl.*, p. 89.

ne craignirent pas de donner un démenti à ces bruits de torture qui avaient transpiré dans le public. A les en croire, Campian peut, si on le désire, comparaître sur le champ et répondre aux questions qui lui seront adressées. Après tout, ajoutent-ils, il ne s'agit pas ici de religion, mais de projets funestes à l'état et à l'église établie par la loi. Et ainsi se vérifiait une fois de plus cette parole des Écritures : « Que l'on ne rencontre que des méchants auprès des princes qui aiment les paroles de mensonge (1). »

Ces mensonges, sur lesquels la réforme étayait son pouvoir, lui servaient également à opprimer tous ceux qui cherchaient à la démasquer. Campian commençait à porter le poids de toutes les colères de l'hérésie, dont il s'était montré l'ennemi le plus redoutable. Il sentait à cette heure combien il en coûte de s'attaquer à l'orgueilleuse susceptibilité des sectaires, des ministres et des hommes d'État. Tous avaient à cœur de venger sur lui le dépit que leur avaient causé ses appels à une conférence et ses provocations. Même des prédicants se disposaient à se mesurer avec lui. Toutefois l'attaque n'eut point lieu dans les premiers jours qui suivirent son arrestation : on attendit que la faim et les tortures eussent diminué ses forces, et peut-être la fermeté de son âme. Peu satisfaits même des avantages que leur offrait un antagoniste affamé et brisé par la souffrance, les ministres prirent soin qu'aucune rumeur sur la discussion qu'ils préparaient n'arrivât jusqu'aux oreilles de Campian. On eût dit qu'ils craignaient qu'à défaut de livres, la réflexion du moins pût venir en aide au prêtre catholique. Ce n'était pas encore assez : pour prononcer dans ce débat, les sectaires ne voulaient que des

1. Prov., cap. XXIX, V. 12.

hommes de leur parti, et n'admettaient à l'appui des démonstrations et des preuves que leurs exemplaires falsifiés des saintes Écritures.

Quand toutes ces précautions, indignes de la vérité, ont été prises, les docteurs anglicans se rendent à la chapelle de la Tour pour un débat solennel. Nowell, doyen de Saint-Paul, et le docteur Day attaquent les premiers le jésuite et lui mettent sous les yeux un exemplaire tronqué du Nouveau-Testament. Campian le refuse. On lui reproche d'ignorer le grec; il y répond en expliquant longuement un texte de saint Basile, qui réfute les hérétiques de tous les temps. On lui oppose les écrits de Luther : Campian les prend et montre du doigt, sur le champ, des contradictions presque à chaque page. Les adversaires gardent le silence : la séance était finie. Ces conférences, annoncées avec éclat, devaient se continuer trois jours ; mais, dès le second, le local est changé et, au lieu de l'église dans laquelle un grand nombre de personnes avaient été admises, on choisit une place étroite au milieu des appartements du gouverneur. Quelques rares auditeurs y sont appelés pour entendre Fulk et Good, qui remplacent les premiers ministres. Et quel fut le résultat de cette deuxième et dernière conférence? Les écrivains du temps n'en disent rien, mais ce silence parle assez. Et comme pour confirmer l'aveu tacite d'une défaite, il fut alors déclaré publiquement que désormais, d'après un avis unanime des ministres présents, les jésuites ne seraient plus provoqués à la dispute (1). Le commentaire de cette brusque résolution s'offre de lui-même à l'esprit. Sûre de l'emporter dans les luttes plus faciles de

1. Camden, Stowe, Hollingshed et Speed se taisent sur les résultats de cette conférence, qu'ils n'auraient pas manqué de rapporter, si elle avait été à l'avantage des anglicans. Voir Mori, *Hist. Miss. Angl.*, lib. III, n° XXII.

la violence contre la faiblesse, de l'astuce contre la simplicité chrétienne, l'hérésie n'avait pas à s'embarrasser dans des controverses qui souvent lui ravissaient des âmes droites, un moment séduites par ses mensonges. Cette victoire de la vérité, alors même qu'on l'attaquait, venait de se reproduire encore d'une manière éclatante en la personne du comte Philippe d'Arundel. De courtisan volage et sensuel qui ne songeait que faiblement à son Dieu et à son salut, ce noble seigneur devenait un catholique dévoué à la foi de ses pères, qu'il glorifiera bientôt par un long et glorieux martyre. Ce seul témoignage suffit pour montrer à qui resta l'avantage dans cette conférence, sur laquelle on s'obstina toujours à garder le plus profond secret.

Campian paraissait donc invincible : ni les promesses, ni les tortures, ni les discussions n'avaient rien pu sur lui. Mais s'il a été impossible de l'ébranler dans sa croyance, il ne le sera pas, du moins, de convertir cette croyance en crime d'État, digne du dernier supplice. Tout-à-coup les rôles sont changés. Cet accusé qui, il n'y a qu'un instant, pouvait prétendre aux dignités les plus élevées dans l'établissement s'il voulait simplement se montrer convaincu et donner quelques signes d'adhésion au culte établi par la loi, devient un criminel de lèse-majesté, coupable de haute trahison. Le 14 novembre 1581, lui et sept autres prisonniers sont retirés de la Tour et conduits au banc de la reine. Là ils entendent la lecture de l'acte d'accusation rédigé contre eux. Il porte que, dans la vingt-deuxième année du règne de Sa Majesté, le dernier jour du mois de mai, tous ensemble ils ont préparé sur le continent un complot tendant à renverser du trône la reine Élisabeth ou à la faire mourir, à soulever une rébellion dans l'inté-

rieur du royaume et à préparer en même temps une invasion étrangère. Cette lecture achevée, on ordonne aux accusés de déclarer, selon les formes juridiques d'Angleterre, s'ils veulent plaider la culpabilité ou la non-culpabilité *(guilty or not guilty)*. Tous lèvent la main et déclarent qu'ils sont disposés à plaider la non-culpabilité. Campian, les poings enveloppés dans des bandelettes qui cachent ses meurtrissures, n'avait pas la force de lever ses bras brisés par la torture. Un de ses compagnons l'a remarqué, et, saisissant aussitôt avec respect la main droite du confesseur de la foi, il la soulève péniblement pendant que Campian prononce ces paroles : « Je proteste devant Dieu et ses saints Anges, devant le ciel et la terre, devant le monde entier et en présence de ce tribunal, qui n'est qu'une faible représentation du tribunal futur, que je ne suis coupable d'aucune partie de la trahison contenue dans l'acte d'accusation, ni de quelqu'autre trahison que ce soit. » Puis, haussant la voix : « Est-il possible, continue-t-il, que l'on trouve dans cette ville, ou même dans tout ce royaume, douze hommes assez misérables et sans conscience pour nous trouver tous coupables de ce même crime, nous parmi lesquels il s'en trouve qui ne se sont jamais rencontrés ou qui ne se connaissaient même pas avant d'être amenés à cette barre ? » Cependant le jury se forme. Trois membres refusent d'y prendre part, craignant que la justice ne soit pas assez libre dans la cause de ces hommes, dont à tout prix on veut faire des conspirateurs et des traitres. Les six compagnons qui ont suivi Campian au tribunal cette première fois sont Sherwine, Kirby, Cottam, Johnson et Rishton, tous prêtres du collège anglais de Douai ; Bosgrave, missionnaire jésuite, revenu dans sa patrie

pour rétablir sa santé, et Henri Orton, étudiant en droit. Le lendemain sont conduits au tribunal, pour entendre une accusation semblable, Colleton, Richardson, Hart, Forde, Filby, Brian et Shert, aussi prêtres du collège de Douai et arrêtés à différentes époques. Tous comparaissent le 20 novembre, à Westminster, où se pressait une foule immense pour entendre les débats. A leur entrée dans la salle, tous les yeux se portent sur Campian, dont la réputation avait encore grandi pendant sa captivité. Le regard du jésuite prisonnier était vif et animé, mais on voyait, à l'affaissement de son corps et à la contrainte de ses membres, qu'il avait enduré des tortures cruelles et multipliées (1). Aux côtés de Christophe Wraye, président du tribunal, paraissent trois procureurs de la reine : Anderson, Popham et Égerton. Campian et ses compagnons avaient auprès d'eux quelques hommes, parmi lesquels figuraient leurs principaux accusateurs : Monday, Sledd, Caddey et Elliott, le libertin apostat et le traître de la maison des Yates. Sur les dépositions souvent contradictoires, quelquefois matériellement impossibles de ces témoins, un jury anglais allait prononcer la culpabilité, dans une même cause, de quatorze individus, dont quelques-uns ne s'étaient jamais rencontrés jusqu'à ce jour. Leur crime à tous était un prétendu complot ; les époques et les lieux sont déterminés par les dénonciateurs avec une précision impudente qui n'a d'autre mérite que la certitude de l'impunité et la connivence des magistrats. A quelque accusé qu'on l'eût appliqué, l'acte d'accusation était faux ; pour plusieurs il l'était de tous points. Forde et Colleton, Brian et Richardson, accusés d'avoir conspiré à Rome et à Reims, n'ont jamais été ni à Reims

1. Mori, *Hist. miss. angl.*, p. 108.

ni à Rome. Campian, après un séjour de neuf ans en Bohême, a reparu quelques jours à Rome et à Reims plusieurs mois après l'époque fixée de cette conspiration imaginaire. Le père Bosgrave, qui n'a étudié ni à Douai, ni à Reims, ni à Rome ; qui n'a été envoyé en Angleterre ni par le pape, ni par son supérieur ; ce jésuite missionnaire qui a vécu si longtemps chez des peuplades sauvages qu'il en a presque perdu l'usage de sa langue maternelle ; cet homme, épuisé par les fatigues de l'apostolat, est accusé, lui aussi, d'avoir conspiré à Rome et à Reims, à une époque où il était dans les pays infidèles, et avec des prêtres qu'il n'a jamais vus et qu'il ne connaît pas. Ce simple exposé montrait l'absurdité et l'injustice du procès. Aussi l'embarras des magistrats se trahit-il dès les premières procédures. Des allégations vagues, des rapprochements forcés, des suppositions et des conclusions arbitraires, voilà tout ce que présentait l'accusateur public, qui n'en réclame pas moins contre tous la sentence de mort, car tous ont tramé une conjuration contre Sa Majesté. Tous y ont pris une part horrible, mais il est surtout notoire que le jésuite Campian en est l'un des principaux auteurs. On en trouve la preuve dans une conversation tenue par lui, dix ans auparavant, avec le cardinal de Sainte-Cécile, à Rome, à propos d'un acte du pape Pie V. Cette conversation ne pouvait avoir d'autre objet que celui qui est exprimé dans la bulle, c'est-à-dire la ruine du royaume d'Angleterre et le meurtre de la reine. Lorsque ensuite le pape, aidé des armes du roi d'Espagne et du grand-duc de Toscane, voulut exécuter le dessein qu'il avait médité, comment aurait-il pu le laisser ignorer à Campian, alors rappelé de Prague à Rome pour être de là envoyé en Angleterre aux frais

du pontife ? « Et pour quel autre motif, continue l'accusateur Anderson, si ce n'est afin que Campian fût le précurseur de l'armée, l'interprète du pape et auprès des catholiques le flambeau de la discorde ? Et cette conférence que vous avez eue avec Allen, le panégyriste des troubles de l'Irlande, quel en était le but si ce n'est d'exciter de semblables désordres dans ce royaume quand vous auriez pu y débarquer ? Afin de le faire avec plus de facilité et de sécurité, vous avez souvent changé de nom et de costume : aujourd'hui noble, demain militaire, un autre jour marchand adonné au négoce. Qu'y a-t-il de commun entre le prêtre et l'épée ? Les plumes et la soie, de quoi servent-elles à celui qui prétend être le prédicateur du Christ ? Quel rapport entre ces ténèbres que vous recherchez sans cesse et la lumière de l'Évangile ? Si c'est l'amour de la patrie ou quelque dessein honnête qui vous amène ici, qu'était-il nécessaire de vous cacher ? Ceux qui font le mal haïssent comme vous la lumière et la fuient ; ainsi ne font pas ceux qui pratiquent des œuvres saintes et justes ; et, pour toucher en passant les lettres par vous adressées à Thomas Ponde, non seulement vous avez sans cesse recherché les ténèbres chez les papistes qui vous étaient connus, mais encore vous avez écrit que jamais vous ne révèleriez les secrets que vous en aviez appris, dût-on vous y contraindre par la violence, la torture ou la corde. Tout cela n'est-il pas vrai ? Quelles sont donc ces choses si secrètes que nulle violence ne saurait vous forcer de révéler, si ce ne sont pas celles que doivent surtout chercher à connaître les hommes qui ont à cœur le salut de l'État ? Et puisqu'il ne s'agissait pas de religion, quel secret pouvait donc vous porter à taire la chose quand vous nommiez la personne ? De plus,

qu'est-ce que ces feuilles trouvées dans les maisons que vous avez fréquentées et sur lesquelles était écrit un serment de ne point reconnaître l'autorité suprême de la reine et de lui refuser l'obéissance? Qui pourrait douter que c'est vous-même qui avez proposé ce serment quand vous avez reconnu que vous êtes venu ici pour établir l'autorité du pape? Quel moyen plus prompt et plus puissant pourrait-on même imaginer pour exciter à la révolte et détourner les sujets de l'obéissance? Et ne prétendez pas que ces feuilles ont pu être laissées par un autre, car, de même que si l'on trouvait un trésor dans une maison où sont entrés un riche et un pauvre, on ne douterait nullement que le trésor y ait été laissé par l'homme opulent plutôt que par l'indigent, ainsi peut-on présumer que ces feuilles ont été répandues par vous, qui êtes un disciple du pape.

» D'ailleurs vous ne voulez point reconnaître par serment le pouvoir suprême de la reine, et quand on vous a demandé quelle était actuellement l'autorité de la bulle de Pie V, et si l'excommunication avait son effet, vous avez tergiversé et gardé le silence. Bien plus, vous avez comparé ceux qui étaient chargés de vous examiner aux pharisiens qui cherchaient à faire mettre à mort Jésus-Christ, quand ils lui demandaient s'il était permis ou non de donner le tribut à César. La vérité ne cherche pas ces subterfuges : si votre conscience ne prononçait pas elle-même votre culpabilité, vous n'auriez pas craint de manifester les sentiments et les pensées qui étaient en vous. Vous avez entendu Caddey raconter qu'il a été présent au serment solennel par lequel le pape et les prêtres anglais s'étaient engagés à rétablir leur religion en Angleterre. Deux cents prêtres prêtè-

rent ce serment, et c'est là que fut élu pour diriger l'armée ce Richard Schell, qu'ils appellent le prieur d'Angleterre, bien que cet homme, comme un autre Démosthènes, eût déclaré qu'il avalerait plutôt du poison que de prendre les armes contre sa patrie. Le serment est certain; le nombre des prêtres est indiqué, et il ne peut être douteux pour qui que ce soit que vous étiez présent. Enfin, vous avez entendu Elliott déclarer sur sa conscience que, dans le discours que vous prononçâtes en sa présence dans la maison des Yates, vous avez exprimé votre douleur sur les crimes qui dominaient en Angleterre et en particulier sur l'hérésie. Vous ajoutiez alors que, quant à vous, vous espériez qu'un jour désirable pour les catholiques et formidable aux hérétiques paraîtrait bientôt. Quel peut être ce jour si ce n'est celui qu'ont espéré les nobles des provinces du Nord, ces hommes qui, pour l'avantage de votre religion, auraient renversé la nôtre s'ils l'avaient pu ; ces hommes qui ont pris les armes contre la reine et voulaient bouleverser tout le royaume ? Et c'est au moment où, dans ce royaume, la paix et la prospérité surpassent tout ce qu'on a jamais vu ; au moment par conséquent où il importe d'exciter, dans le cœur des sujets, des sentiments de reconnaissance, c'est alors qu'on rencontre des Felton, des Store et d'autres, qui cherchent à se faire un nom et une réputation en travaillant, non pas au salut du pays, mais à sa ruine ! Et qui ne croirait pas que ce Campian doit être compté parmi eux ? Chose certaine, jamais ces nobles n'eussent pris les armes si le pape ne les y avait excités ; jamais Felton n'eût affiché cette bulle sanguinaire si ce n'eût été pour se rendre agréable à ses yeux ; et Store ne se serait point attaché à l'Espagne si ce n'eût été pour

concourir à l'exécution des pernicieux desseins formés par le pape et le roi d'Espagne contre nous. Comment se persuader que Campian, le disciple de ce même pape, envoyé par lui dans ce pays avec d'amples pouvoirs et de l'argent, ait été étranger à ces projets perturbateurs? Toujours le pape a été l'ennemi de ce royaume et de sa religion; toujours il a vu avec peine et d'un œil jaloux son accroissement et sa tranquillité : quels moyens donc pensez-vous qu'il n'a pas mis en œuvre pour nuire tout à la fois et à l'état et à la religion ? Nul ne pouvait mieux répondre à ses désirs que celui qu'il choisit pour gagner et séduire les hommes. En effet, des Espagnols, ils n'auraient pu rester cachés ; des Français, on les eût suspectés ; des Italiens, nous les aurions rejetés comme des artisans de trames perfides. Non, c'est à des compatriotes que l'affaire est confiée, à des hommes nés ou élevés dans ce royaume, nourris du lait de la science dans nos académies et instruits dans notre langue. Voilà les hommes qui sont armés pour notre perte et pour la leur. Quelles sont leurs vues ? Afin de dissimuler le genre de vie qu'ils ont embrassé, et de pouvoir circuler partout sans être reconnus, ils changent leurs vêtements et prennent des noms supposés. Dans quel dessein ? Pour détourner le peuple de l'obéissance qu'il doit à sa souveraine, gagner au pape des hommes de toute condition, et établir leur foi romaine en rendant notre culte variable et le montrant tel s'ils le pouvaient. Quels sont leurs moyens ? Dire la messe, administrer les sacrements, recevoir les confessions, mais surtout louer le zèle des provinces du Nord, exalter les actes de Sanders en Irlande. Et pour tout dire en un mot, quelle faveur, je vous prie, pourrait jamais attendre ce royaume d'un pape notre ennemi déclaré ? Quelle con-

fiance avoir en des hommes qui se sont dévoués corps et âme à son service ? Quelle sécurité avec ces transfuges qui, en quittant la patrie, se sont dépouillés de tout sentiment d'amour pour elle ? Enfin, comment leur retour pourrait-il être sans danger quand leur départ n'a pu se faire sans un grand crime ? Fixez, je vous prie, toute votre attention sur ces circonstances : comparez les arguments, et vous verrez qu'il n'en est aucun qui ne convainque ces accusés et ne les montre coupables d'une horrible trahison. Les choses étant telles, et la loi déclarant que des hommes coupables du crime de lèse-majesté doivent être punis, nous demandons, au nom de la sérénissime reine, qu'il plaise aux douze jurés de prononcer selon ce qui a été dit, et que vous, très illustre juge, vous portiez la sentence selon votre éminente prudence. »

L'accusateur public avait cessé de parler : son regard, son accent, ses gestes, n'annonçaient que trop l'indignation vraie ou simulée de son âme. Tous les spectateurs étaient frappés d'une sorte de stupeur. Campian, prenant alors la parole, commence par rendre témoignage de sa soumission à la reine et de son amour pour sa patrie, sentiments qui n'ont jamais failli dans son cœur ; puis il continue en ces termes (1) :

« Nos lois, comme je l'ai appris, ont été portées avec une prudence et une modération qui ne permettent pas que la vie d'un homme, quel qu'il soit, puisse lui être ravie sur de simples conjectures, ou livrée à la discrétion d'un avocat ou d'un accusateur à la parole véhémente. Une sentence doit reposer ou sur une démonstration certaine, ou sur le témoignage indubitable d'hommes intègres. Quelle est donc l'intention des procureurs

1. Mori, *Hist. Miss. Angl.*, p. 94.

de la reine quand ils emploient un langage si acerbe? Je ne le vois pas. Que le pape soit ennemi de la religion aujourd'hui professée en Angleterre; que le roi d'Espagne, que le grand-duc de Toscane aient médité quelque projet contre ce royaume ; que les lords des comtés du Nord aient fait inconsidérément une prise d'armes ; que Felton, que Store, que Sanders lui-même et Allen soient coupables envers sa Majesté, qu'importe à ma cause ? Leur culpabilité ou leur innocence est leur affaire personnelle. Faudra-t-il qu'à cause d'eux, ou parce que je suis catholique et même prêtre comme eux, je m'entende accuser de trahison ? Non certes, pas plus que je ne devrais être accusé d'avoir volé un troupeau parce que j'aimerais les brebis, ou appelé larron parce que j'aurais des parents ou des alliés soupçonnés de larcin. Ce ne sont là que des traits préparés pour exciter l'animosité et la haine. Ils ne frapperont personne, parce qu'ils ne sont dirigés d'une manière certaine contre personne en particulier. — Mais, dira-t-on, nous avons détourné les sujets de la reine de l'obéissance qu'ils lui doivent. — Qu'est-ce qui le prouve ? — Nous les avons réconciliés avec l'évêque de Rome ? — C'est avec Dieu que les hommes sont réconciliés ; c'est dans le sein de l'Église qu'ils sont rétablis, et ils ne sont point détournés de l'obéissance due à la reine. — Nous avons travaillé, dit-on encore, à troubler et à bouleverser le royaume. — Quel en est le témoin ? Qui le dit ? Quel est l'argument qui le prouve ? On objecte une entrevue avec le cardinal de Sainte-Cécile ; il est vrai qu'à l'époque de mon arrivée à Rome, il y a dix ans, je ne sais par l'entremise de quels hommes bienveillants, mais non certainement pour mes mérites, je fus admis en présence de ce cardinal, qui me reçut avec une

extrême bonté. Il me promit alors tout son crédit et sa protection si je voulais m'attacher à un illustre personnage ; mais après l'avoir remercié de cette faveur, je lui répondis qu'il n'entrait pas dans mes intentions de me mettre au service d'aucun homme, et que j'avais résolu de me consacrer à Dieu dans la Société de Jésus. Il me demanda alors ce que je pensais de la bulle de Pie V. Elle a appesanti, répondis-je, la main de la reine sur les catholiques d'Angleterre et excité contre eux une grande sévérité. Le cardinal n'ajouta rien, sinon que cette bulle pourrait être adoucie de manière que les catholiques pussent, sans danger de censure, reconnaître la reine et lui obéir. Or, je ne vois pas en quoi une semblable conversation pourrait être incriminée, cette bulle ayant été publiée et connue dans tout le royaume quelques années avant mon voyage à Rome. Quant à ce qui concerne cette armée du pape, ou du roi d'Espagne, ou du duc de Toscane, dont on a parlé, mon séjour dans la ville de Prague dit assez combien j'étais éloigné de penser à de semblables entreprises. Je n'y étais occupé que des études littéraires auxquelles on m'avait appliqué. Appelé à Rome, j'y séjournai dix jours pour recevoir les instructions de mon supérieur, et dans les ordres qu'il me donna il n'était pas question d'une armée, mais de mon départ pour l'Angleterre. Je me mis aussitôt en chemin pour exécuter ce commandement, non comme un traître ou un homme qui médite la ruine de sa patrie, mais comme un prêtre envoyé pour administrer les sacrements. Et cette mission, je l'aurais reçue avec un empressement égal et une semblable joie, (Dieu m'en est témoin,) s'il s'était agi d'aller, dans les pays les plus éloignés des Indes, enseigner aux nations barbares cette même foi que professent par-

tout les catholiques. Mais, ajoute-t-on, je suis venu muni d'amples pouvoirs ? De nul autre que de celui dont vous avez vous-mêmes parlé, du pouvoir d'administrer les sacrements. Que si le souverain pontife a payé lui-même les frais du voyage, il n'y a là de sa part qu'un acte de libéralité, inspiré uniquement par le désir de venir en aide à une entreprise toute religieuse. Je ne nierai pas non plus que, durant le voyage, j'ai visité Allen et joui quelque temps près de lui des douceurs d'une ancienne amitié ; mais dans cet entretien il n'y eut pas un mot prononcé soit sur la reine et le royaume, soit sur les troubles de l'Irlande. Comment donc justifier l'accusation que l'on m'adresse d'être l'interprète du souverain pontife et le fauteur d'Allen pour la ruine du royaume, puisque le pape, dont l'autorité est très grande, m'a sévèrement défendu de m'immiscer en aucune manière dans ces affaires, et qu'Allen, d'un autre côté, n'a nulle autorité sur moi ? Je vénère et j'aime Allen à cause de sa profonde doctrine et de sa foi ; mais jamais je ne serai détourné de mon devoir ni par un ordre qu'il ne m'a point donné et ne peut me donner, ni par ses sollicitations. On m'objecte encore que j'ai changé de costume et de nom. Ce n'a point été pour cacher une trahison, mais pour imiter la conduite des premiers apôtres de Jésus-Christ. L'Apôtre des nations s'est appelé tantôt Saul et tantôt Paul : il s'évada secrètement de Damas, et échappa ainsi aux embûches de ceux qui le poursuivaient. De tout temps on a cru ces moyens non seulement utiles, mais avantageux. Saint Paul ne fuyait pas la lumière, mais il recherchait avec soin le temps et le lieu propres pour répandre la lumière de l'Évangile. Jamais son âme ne recula devant la pensée de donner sa vie pour la foi de Jésus-Christ ; cependant

il en appela à César, de peur d'être mis à mort par les Juifs qui lui tendaient des embûches. Ce qu'on loue dans cet apôtre me serait-il imputé à crime dans une cause semblable à la sienne ? Si j'ai péché en quelques chose en portant de la soie, je l'expie en ce moment sous ce vêtement irlandais et cet habit de forme étrange.

» J'ai écrit à Ponde que je ne divulguerais rien des choses qui doivent être tenues secrètes, que nulle violence ne pourrait m'arracher de semblables aveux. Mais quelles sont ces choses si secrètes, si ce n'est celles qui nous sont confiées au tribunal de la pénitence ? Étant prêtre, en effet, je dois observer toutes les obligations de ce ministère d'après son institution ; or, le prêtre est tenu à un secret inviolable et ne peut révéler à qui que ce soit rien de tout ce qui lui a été confié par les fidèles pour la tranquillité de leur conscience. La loi divine l'ordonne. Celui qui transgresse cette loi se rend coupable d'un crime énorme, et digne du supplice éternel. Par la perfidie d'hommes malveillants on a cherché à me déshonorer en m'imputant ce crime, et je m'en suis défendu par des lettres comme je l'ai pu. Au reste, prétendre, en m'adressant ces questions, qu'il ne s'agit pas de religion, c'est ce qui ne pourrait s'expliquer que de la part d'hommes qui n'en ont aucune connaissance.

» Et quant à ce qu'on a dit de feuilles sur lesquelles est écrit un serment, la réponse est encore facile. Jamais je n'ai eu le pouvoir d'exiger un serment de qui que ce soit, et quand je l'aurais eu, on ne saurait prouver qu'aucune de ces feuilles vienne de moi. Aucune, en effet, n'a été écrite de ma main, et aucun signe ne peut indiquer qu'une seule vienne de moi. On a aussi dirigé contre moi une comparaison tirée du riche et du pauvre qui entrent dans la même maison. Qu'est-ce que tout

cela peut signifier ? Au moins faudrait-il prouver qu'aucun autre riche, c'est-à-dire aucune autre personne de ma profession, n'est entrée dans cette maison pendant que j'y étais.

» L'accusateur ajoute que je n'ai pas voulu reconnaître par serment la suprématie de la reine, et que je me suis tû quand on m'a interrogé sur la bulle de Pie V. Je crois que c'est bien avec raison que je l'ai fait. Il n'y a que quelques jours encore, la reine, ayant voulu me voir, dans son insigne clémence, me demanda si je lui reconnaissais la dignité et la puissance royale. Je lui répondis que je la reconnaissais pour ma reine, que je la respectais comme telle, et que je me comportais envers elle comme envers ma légitime souveraine. Mais, ajouta-t-elle, le pape peut-il me retrancher du nombre et de la communion des fidèles ? Je ne suis pas, lui répondis-je alors, un interprète capable entre Votre Majesté et le souverain pontife, ni un arbitre assez savant dans une semblable controverse... Ceux qui furent chargés de m'examiner m'ont adressé les mêmes questions, mais d'une manière si captieuse qu'il ne m'était pas possible de rien affirmer. Aussi ne craindrai-je pas d'appeler ces questions un interrogatoire de sang, un interrogatoire de pharisiens. J'ai reconnu dans la reine la dignité royale et un pouvoir juste : je les reconnais encore maintenant ; j'ai confessé que je lui devais l'obéissance ainsi que tous ses sujets, et je le confesse encore. Je rends volontiers à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.—Ses commissaires me pressèrent alors par cette question : Qu'arriverait-il si le pape, muni d'une puissance légitime, retranchait la reine de la communion des fidèles ? Et je répondis que les hommes qui demandaient une réponse à cette question, de-

mandaient du sang et non la vérité... D'ailleurs il n'est pas juste de m'interroger ainsi ; ces questions appartiennent aux écoles et non aux tribunaux ; elles n'accusent aucun fait, et, d'après les lois, le fait seul est soumis à la connaissance des jurés. Maintenant j'arrive aux témoins.

» Caddey parle d'un pacte sacré, de deux cents prêtres, d'une armée. Il affirme; mais qu'affirme-t-il? Qu'il a assisté à une conférence; mais de quels hommes? De certains oisifs dont l'occupation est d'imaginer mille choses invraisemblables. Il a entendu parler d'un pacte pour rétablir la religion, mais où est la trahison? Il a parlé d'armée : est-ce dans cette armée que conspirent ces deux cents prêtres? Et moi, suis-je du nombre des conspirateurs? Le témoin, quel qu'il soit, n'en affirme rien, et pourtant la chose ne saurait être secrète. Comment, je vous prie, cette prétendue conférence a-t-elle pu jeter une si grande lumière dans toute l'Angleterre, lorsque celui qui prétend y avoir assisté n'y a rien vu lui-même? Et quant à ce jour redoutable pour les hérétiques, dont parle en dernier lieu Elliott, je prends Dieu à témoin que dans ma pensée ce jour n'est autre que le jour suprême du jugement, redoutable pour tous les hommes, quoique dans un degré différent. Car, de même qu'il n'y a pas de nation si sainte où ne règnent beaucoup de désordres, et qu'il n'est pas un seul de vos ministres qui ne rappelle de temps en temps ce jour formidable aux transgresseurs de la loi divine ; ainsi, moi, je l'ai rappelé également, ce jour, au souvenir de mes auditeurs. Je leur ai parlé, non pas d'un jour où un prince terrestre prendrait les armes pour apporter le trouble dans le royaume, mais de celui où le Juge suprême de tous les hommes, le Seigneur Jésus-Christ,

rendra à chacun selon ses mérites, ou des récompenses ou des supplices. Voilà ce que j'ai annoncé aux catholiques comme un jour de salut et de consolation pour eux, et un jour de terreur pour les hommes livrés à l'erreur.

» J'ai répondu,(si ma mémoire ne me trompe pas,) à toutes les accusations dirigées contre moi. Aux membres du jury maintenant à prononcer sur le fait dont on m'accuse, savoir : si j'ai voulu faire périr la reine et porter le trouble dans le royaume. Certes, je désire que vous surtout, vous ayez présent à la pensée ce jour dont j'ai parlé, et qui est redoutable pour tous les hommes. Car c'est alors que vous rendrez compte du jugement que vous allez porter. Personne de vous n'ignore combien le sang des innocents est cher à Dieu, et ici c'est le nôtre qu'on demande. Notre vie ou notre mort dépend de la sentence que vous prononcerez. Nous en appelons à vos consciences : nous ne trouvons en elles d'autre défenseur ou d'autre arbitre que ce discernement que Dieu a donné à chacun de nous. Considérez attentivement, je vous en conjure, la cause qui vous est présentée. Que les artifices et les ornements du discours ne vous éloignent point de la vérité, car, pour votre intégrité et votre caractère, nous ne nous en défions pas. L'accusation tout entière peut se réduire à trois chefs : les conjectures, les témoins, les choses. Ces dernières, dans la cause présente, appartiennent toutes à l'exercice de notre religion. Quant aux conjectures, vous comprenez quel poids elles doivent avoir, surtout lorsqu'il s'agit du sang et de la vie d'un homme. Dans ce cas, vous le savez, les lois exigent la certitude du fait. Or, ici, vous n'avez que des conjectures, et il est impossible que vous ne soyez point frappés de leur faiblesse et de

leur incohérence. Quant aux témoins, vous les avez entendus. Quels sont-ils ? Et quelle confiance leur donner quand il est manifeste pour tous que ce sont des hommes sans foi ? Un jour ils feignent d'être catholiques, un autre jour ils professent le protestantisme, selon que leur haine ou leur intérêt le demande. Quelle timidité d'ailleurs dans leurs accusations! Quelle défiance dans leur serment! Ont-ils pu rien affirmer dans toutes leurs dépositions ? Un seul d'entre eux a-t-il osé jurer que moi ou quelqu'un des autres accusés avons machiné quelque chose pour la perte de la reine ou le bouleversement du royaume? Ont-ils osé dire que nous en avions parlé? Non, ils ne l'ont point juré. Qu'ont-ils donc avancé? Que nous avions célébré la messe, que nous avions écouté la confession des fidèles, que nous les avions absous. Je le reconnais, ce sont là des fonctions de notre ministère, mais elles ne sont exercées pour la perte de qui que ce soit. Leur but, et c'est celui que recherchent tous les hommes, c'est la tranquillité de l'âme. Et afin que vous compreniez mieux encore qu'il n'y a en tout cela qu'une question de religion et non de trahison envers Sa Majesté, vous savez que plus d'une fois on nous a offert la liberté et l'affranchissement de toute peine, si nous voulions abjurer ces pratiques de notre religion et ne point refuser de fréquenter vos assemblées. Loin de nous la pensée de renoncer à ce que vous ne pouvez vous empêcher d'approuver vous-mêmes quand vous jugez avec modération ; loin de nous la pensée de nous attacher à des pratiques qui ne sont point approuvées dans tout l'univers chrétien. Quant aux questions qui nous ont été proposées sur l'autorité du pape, sur la bulle de Pie V, sur l'invasion prétendue qui pourrait être faite par ordre du souve-

rain pontife, nous n'avons point formulé nos sentiments parce que, même chez les plus savants docteurs, nous n'avons rien trouvé de certain sur ces questions telles qu'elles étaient présentées. Ces matières, nous l'avons dit, appartiennent aux écoles et non aux tribunaux, et des jurés, quelque doctes, quelque sages, quelque considérés qu'ils puissent être, sont constitués juges, non d'une opinion incertaine, mais d'un fait. Si vous reconnaissez, dans nos actes ou dans nos paroles, quelque chose de contraire à Sa Majesté, prononcez, nous ne récusons pas le jugement ; mais si vous ne découvrez aucun fait de cette nature, épargnez notre vie et épargnez en même temps votre réputation et votre conscience. »

Campian, pendant son discours, avait captivé l'attention de ses nombreux auditeurs. Tous les esprits étaient en suspens et chacun se demandait quelle réponse serait donnée à une défense si vigoureuse. En ce moment, un des assesseurs du tribunal, s'adressant aux jurés, fait remarquer « qu'ils ont à prononcer entre des coupables qui affirment dans leur propre cause pour défendre leur vie, et des témoins qui, librement, sans nulle violence et après avoir fait serment, ont déposé contre eux. » Cette apostrophe inattendue indique quelle sentence attend le pouvoir. Le jury se retire pour délibérer, et presque aussitôt déclare coupables tous ceux dont la cause vient d'être plaidée. Ensuite Christophe Wraye, après quelques mots embarrassés dans lesquels il veut faire comprendre qu'un acte de clémence ne servirait de rien auprès de semblables criminels, demande aux accusés s'ils ont quelque chose à ajouter à leur défense : « Si nous avions regardé la mort avec crainte, répond Campian, nous n'eussions jamais embrassé ce

genre de vie dans lequel nous avons nécessairement chaque jour la mort devant les yeux. Mais parce que nous avons pensé que c'était un devoir, parce que nous ne sommes pas les maîtres de notre vie, nous l'avons défendue aussi longtemps qu'il a été possible, et nous avons eu soin de réfuter et de détruire les accusations intentées contre nous. Vous voyez de quoi cela nous a servi ! Au reste, je crois qu'il est manifeste aux yeux de tous que ce n'est point pour une offense faite à Sa Majesté, mais bien à cause de notre religion que nous sommes tous déclarés coupables. Les témoins n'ont rien avancé de certain qui n'ait trait à la religion ; les conjectures, s'il fallait s'en rapporter absolument aux conjectures, ne sont pas assez fortes ; et enfin, supposé que tout ce qui a été dit contre nous soit vrai, cette accusation tout entière n'est pas encore jugée tellement grave que nous ne puissions l'annuler en entrant une seule fois dans vos temples. C'est donc pour la religion que nous mourons ; et puisqu'il n'est point aux yeux de Dieu et des hommes de cause plus honorable, je ne vois pas pourquoi nous refuserions de mourir. Donc, en ce qui me concerne, il vous est permis de prononcer sur mon sort selon votre conscience. Je ne crois plus devoir rien ajouter pour ma défense. »

Le juge alors formule la sentence. Elle condamne les accusés, convaincus du crime de lèse-majesté, à être traînés sur la claie jusqu'au lieu du supplice, où ils seront d'abord pendus. Leurs corps vivants alors détachés et mutilés, les entrailles et le cœur seront arrachés et jetés au feu, la tête abattue, les membres écartelés, le cadavre coupé en quartiers, qu'on exposera sur les piques du pont de Londres.

Ces paroles achevées, Campian, les yeux rayonnants

de joie, entonne d'une voix retentissante le chant de l'Église au jour de ses réjouissances : *Te Deum laudamus !* Ce courage et cette constance augmentent encore dans l'esprit des assistants l'impression produite par son éloquente réplique au tribunal. Malgré toutes les impostures des ministres d'Élisabeth, la trahison du prêtre catholique ne ressortait point des procédures, et tout concourait à montrer dans cette condamnation un acte de vengeance contre une religion qu'à tout prix on voulait anéantir. Le vague des accusations, l'adresse perfide avec laquelle on rattachait à la cause des circonstances fausses ou étrangères, la violence des avocats de la reine et de l'attorney-général Popham, tout trahissait la haine impatiente du pouvoir. Surtout on était révolté de la confiance absolue accordée à des témoins que, dans toute autre cause, un jury honnête eût repoussés pour ne point compromettre sa dignité. Jamais la passion ne s'était produite avec moins de pudeur que dans ce procès monstrueux, qui frappait tant de têtes innocentes (1).

Les six accusés, conduits au tribunal avec Campian, venaient d'entendre aussi prononcer leur sentence de mort. Comme lui, après avoir poussé un cri de joie, ils sont ramenés au cachot pour y attendre, chargés de fers, le jour de l'exécution.

Le lendemain, 21 novembre, les sept autres compagnons de Campian furent également condamnés pour avoir conspiré à Reims et à Rome. Colleton, l'un des deux missionnaires arrêtés à Lyford avec le jésuite, fut seul absous. Un anglican, M. Lancastre, déposa que, le jour où l'on prétendait que ce prêtre avait tramé une conspiration à Reims, lui-même l'avait vu et entretenu

1. Dodd's *Church History of Engl.*, édit. Tierney, t. III, p. 18, à la note.

en Angleterre, à Gray's-Inn. D'ailleurs, M. Colleton n'avait jamais été à Reims. Cette exception, qui montre l'injustice de toute la procédure, aurait dû éclairer les esprits les moins aveuglés. Mais, *telle était la volonté de la reine*, disait Popham aux jurés ; et il ne se rencontra pas là un homme pour déclarer qu'on déchirerait sa robe, qu'on lui enlèverait sa charge, sa dignité et sa vie même, avant qu'il sortît de ses lèvres une condamnation contre un accusé dont la culpabilité n'était pas reconnue. « Non, il n'y en eut pas un, écrivait plus tard un témoin de cette scène, et ce jour donna à toute l'assemblée et au monde entier une preuve manifeste que, dans notre pauvre patrie, étaient lamentablement tombées l'équité, la loi, la conscience et la justice. »

Mais déjà le Judas qui avait livré Campian commençait à ressentir en lui-même de secrètes terreurs ; du moins il sut les simuler. Car le crime a de telles profondeurs dans l'âme d'un scélérat et qu'on se prend involontairement parfois à douter de ses aveux, même les plus énergiques. Elliott avait entendu prononcer sur sa victime une sentence de mort dont l'injustice se représentait sans cesse à sa pensée. Lui qui, pour quelques pièces d'or, n'avait pas reculé devant un parjure et une trahison, reculait maintenant devant le sang qu'on allait répandre. Il avait compté pouvoir gagner son salaire sans assumer sur sa tête l'horrible responsabilité d'un meurtre. Quelques moments après que Campian a été ramené à la Tour, il arrive, pénètre jusqu'au martyr et lui demande pardon. « Jamais, dit-il, sa pensée n'a été de l'accuser de crime d'État ou de tout autre qui méritât la peine de mort. Il n'eût certainement rien fait s'il avait prévu qu'on ne se bornerait point à la prison. » Aveu ignoble, qui met à découvert toute la dé-

gradation de cette âme de boue ! Elliott avait spéculé sur les degrés de la peine qu'on infligerait aux prisonniers pour concilier son affreuse conscience avec sa cupidité. Campian ne voulut point humilier davantage le malheureux apostat : « Elliott, lui dit-il avec douceur, demandez pardon de votre crime au Dieu de bonté qui se laisse toucher par les larmes du repentir ; si vous le faites, tout ce qui est arrivé ou arrivera dans la suite servira à sa gloire. » Le misérable, en ce moment, éprouvait une crainte, mais non celle des justes châtiments de Dieu. Il craignait, disait-il, que des catholiques ne méditassent quelque mauvais dessein contre lui. Ce soupçon sans motif cachait peut-être encore une perfidie : « Ne craignez rien, reprend Campian ; les catholiques n'ont pas cette pensée, je le sais ; et si vous voulez suivre mon conseil, je me mettrai au-devant de tout danger. Muni d'une lettre de ma main, vous irez en Allemagne auprès d'un homme sûr et haut placé ; vous pourrez, si vous voulez, y vivre tranquillement sous sa protection. » Elliott resta insensible devant cette héroïque charité de sa victime : son âme flétrie ne sut pas se relever par une noble réparation. De bassesse en bassesse, de misère en misère, il devait descendre jusqu'aux derniers degrés de l'infamie sous les yeux de ceux-mêmes qui, par leurs promesses, avaient acheté ses trahisons et ses parjures. Du moins, la charité du confesseur de la foi ne fut point inutile, et si elle ne put ébranler ce cœur endurci par le sacrilège, elle toucha du moins celui du gardien qui avait permis à Elliott d'approcher de Campian. Quelques années plus tard, ce jeune anglican, converti au catholicisme, viendra à Rome même abjurer ses erreurs et demander la prêtrise et l'apostolat dans sa patrie.

Cependant il avait été résolu au conseil de la reine que, le 1er décembre, trois des condamnés seraient exécutés sur la place de Tyburn : Campian, Sherwine et Brian. Ces deux derniers, d'abord étudiants d'Oxford, puis du collège de Douai, avaient, comme Campian, renoncé à tous les avantages temporels pour suivre la voix de leur conscience. Sherwine, en particulier, jouissait parmi ses condisciples d'une haute réputation de science ; il passait pour un philosophe profond, un savant helléniste et un hébraïsant distingué. Il avait été ordonné prêtre à Cambrai par Louis de Berlaymont, avec neuf autres compagnons qui, presque tous comme lui, expireront dans les tortures. En quittant Rome, où il alla compléter ses études, il visita à Reims le docteur Allen, et y rencontra le vieil évêque de Saint-Asaph, Goldwell, qui, malgré son grand âge, ses infirmités et des dangers de toute nature. voulait retourner en Angleterre. Sherwine, disait-il, l'accompagnerait en qualité de chapelain. Mais le courageux vieillard tomba malade et comprit que c'était sur la terre d'exil qu'il rendrait son dernier soupir. Le jeune missionnaire partit donc seul et travailla avec ardeur jusqu'au jour où il fut arrêté à Londres dans la maison d'un catholique. A la prison Marshalsea, où on le transfère aussitôt, il entend le gardien s'écrier : « S'il se trouve quelque papiste assez audacieux pour soutenir sa religion dans une dispute, il peut envoyer une liste de questions et se tenir préparé pour la discussion : lui-même fera connaître bientôt le lieu, le jour et le mode de cette conférence. » Sherwine, Hart et le P. Bosgrave, jésuite, acceptent le défi, et remettent au gardien, pour le gouverneur de la prison, une série de questions. Ces questions, aussitôt changées, sont remplacées par d'autres, que

l'on expédie aux trois prisonniers, qui les acceptent et se préparent à la discussion. Sherwine se trompait ; ce n'était point avec des ministres anglicans, mais avec des bourreaux qu'il allait avoir à lutter. En effet, un ordre inattendu commande de le transférer à la Tour pour lui arracher par la torture les aveux qui le transformeront en conspirateur. Le martyr est à peine attaché au chevalet qu'on lui demande où sont les jésuites Persons et Campian, (ce dernier n'était pas encore arrêté;) dans quel dessein ils sont, ainsi que lui, venus en Angleterre ; quelle famille il connaît dans le royaume ; s'il a dit la messe dans la maison de M. Boscarroke et s'il en a reçu de l'argent. Pas un mot ne sortit de la bouche du prêtre catholique. Une seconde fois on l'applique à la torture, avec un redoublement de cruauté, puis on le laisse, cinq jours durant, sans nourriture dans son affreux cachot. Six mois encore, cette victime destinée au sacrifice continue d'endurer toutes sortes de privations et de souffrances avec une patience qui touche jusqu'à son geôlier. « *Je tiens dans la prison*, disait celui-ci, *un homme de Dieu, le meilleur prêtre et le plus dévoué que j'aie vu de ma vie.* »

Le jeune et courageux Brian n'étonnait pas moins par sa constance. Arrêté durant son sommeil, il est sur le champ conduit à la prison, où on le laisse plusieurs jours sans nourriture. Peu s'en fallut que le captif ne mourût d'inanition. Enfin on lui apporta quelques aliments ; et pour apaiser la soif brûlante qui le dévorait, on le laissa recevoir dans son chapeau la pluie qui dégouttait du toit de son cachot. Dans un premier interrogatoire en présence du gouverneur de la Tour, du docteur Hammond et de Norton, qui l'avait arrêté, on demande au confesseur de la foi dans quels lieux il a dit la messe

et de quelles personnes il a entendu les confessions. Brian garde le silence. Pour le forcer de répondre, on lui enfonce des aiguilles sous les ongles des pieds et des mains. Ce supplice atroce paraissait oublié depuis les persécutions païennes ; il était réservé à l'hérésie de le renouveler contre des prêtres, aussi innocents que les premiers chrétiens des crimes dont on les accusait. Le missionnaire présente ses mains avec calme, et, les yeux élevés au ciel, récite le psaume *Miserere*, en demandant à Dieu le pardon de ses bourreaux. D'autres tortures se succèdent sans interruption, et le corps du martyr ne présente plus que des plaies quand on le ramène à la prison. Là on l'applique une dernière fois sur le chevalet, où il s'évanouit entre les bras des exécuteurs, qui lui jettent de l'eau froide à la figure pour le rappeler à la vie et au sentiment de la souffrance. Ces cruautés, capables de soulever toute âme honnête, devenaient le sujet de cruelles plaisanteries pour les officiers d'Élisabeth. Norton, qui présidait à la question, se vantait au palais d'avoir rendu Brian un pied plus long que Dieu ne l'avait fait. Le lieutenant de la Tour n'avait pas honte de frapper au visage le patient, dont les membres étaient tout disloqués sur le chevalet. Détaché de l'horrible instrument, Alexandre Brian ne put, durant quinze jours, mouvoir ni les pieds ni les mains, et resta couché sur la terre humide de sa prison. Pendant que le corps était ainsi en proie aux plus cuisantes douleurs, l'âme surabondait de joie. Dans une lettre aux pères de la compagnie de Jésus pour demander comme faveur insigne une place dans leurs rangs, il retrace d'une manière touchante ces effusions surnaturelles de la grâce dont il était comblé. Sherwine, de son côté, goûtait les mêmes douceurs et faisait aussi à son

frère, descendu dans sa prison, le récit des consolations qui l'inondaient à la pensée de la croix du Sauveur. Écoutons-le encore écrivant à son oncle, le docteur Woodward, au moment où on vient lui annoncer sa mort prochaine : « *A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose que dans la croix du Seigneur Jésus-Christ.* « Après bien des combats, mêlés de faveurs spirituelles et de secours célestes, il a plu à Dieu, dans son infinie miséricorde, de m'appeler loin de cette vallée de misères. A Lui soient rendues, maintenant et à jamais, la louange et la gloire pour tous ses bienfaits. La tendre sollicitude que vous m'avez sans cesse témoignée aura, je l'espère, sa récompense dans le ciel. Vous avez toujours eu part à mes prières, et c'était pour moi un devoir. Je ne pourrais aujourd'hui vous donner d'autres marques de ma reconnaissance, à cause de la nécessité à laquelle je me trouve réduit. Ce matin même, jour de la fête de saint André, j'ai été averti par l'autorité supérieure que demain matin arriverait la fin de ma course en ce monde. Plaise au ciel que j'en sorte comme ce digne apôtre et serviteur de Dieu, et que je puisse dire avec joie en face de la potence : « Salut, Croix sainte ! »

» L'innocence est ma seule force contre toutes les indignités exercées envers moi et envers les autres prêtres qui partagent ma captivité. Ah ! quand cette espèce de voile de la trahison sera arraché de dessus les visages des hommes vraiment catholiques par le Juge suprême, alors on saura distinguer le cœur droit de l'esprit sanguinaire. En attendant, que Dieu pardonne toute injustice ; et, si c'est sa sainte volonté, que tous nos persécuteurs se convertissent et deviennent un jour des confesseurs de la foi. Faites prier pour le salut de mon

âme, mon cher oncle. J'en ai un grand besoin pour me préparer à paraître devant Dieu. Cependant jamais mon âme ne fut plus calme ni plus tranquille : elle dépose toutes ses fautes dans les plaies sacrées du Sauveur. Que Dieu nous accorde à tous deux sa grâce et sa bénédiction jusqu'à la fin ; de telle sorte que, vivant dans sa crainte et mourant dans son amour, nous puissions nous trouver réunis un jour pour jamais. Saluez tous les catholiques, mes amis ; et vous, mon très cher bienfaiteur, ne vous troublez pas à mon sujet : je vous dis adieu. »

Ce jour était en effet le dernier qu'il devait passer sur la terre. Le lendemain (1er décembre), de grand matin, Campian voit s'ouvrir sa prison ; c'était le shérif et des hommes d'armes qui venaient le prendre, ainsi que Sherwine et Brian. Les trois martyrs, en se revoyant, s'embrassent avec effusion ; puis, pendant que les soldats les attachent avec des cordes, ils remercient Dieu à haute voix du sort heureux qu'il leur a réservé. Edmond Campian est attaché seul sur une claie : ses deux compagnons sont liés ensemble sur une autre claie. Les préparatifs achevés, les chevaux avancent hors de l'enceinte de la tour. A la vue du peuple qui se presse pour les voir, Campian fait un effort pour soulever la tête et saluer : « Que Dieu vous sauve tous, s'écrie-t-il ; que Dieu vous bénisse et fasse de vous de bons catholiques ! » De la Tour de Londres à la porte de Tyburn, lieu de l'exécution, il y a un espace d'environ trois milles (une lieue). Les martyrs, traînés les pieds en avant, ressentaient dans tout le corps, et surtout à la tête, les soubresauts causés par les pierres qui se rencontraient sur la voie. La boue qui jaillissait autour d'eux leur couvrait les habits et le visage. Sur toute la

route, une populace ignoble poussait des clameurs pendant que quelques ministres, s'approchant du cortège, ajoutaient encore à ce triste spectacle celui de leurs importunes controverses et de leurs sollicitations à l'apostasie. Un d'entre eux sut cependant se respecter au milieu de cette hideuse et brutale orgie du pouvoir; il s'approcha du P. Campian, le consulta sur quelques points de conscience et de religion, puis, avec une compassion affectueuse, essuya la boue qui souillait la face du martyr. Des catholiques en grand nombre prodiguaient également aux deux autres patients tous les témoignages de la plus touchante pitié. Ni les menaces des gardes, ni les vociférations de la plèbe, ni la honte ou la crainte d'être reconnus ne pouvaient les retenir. Sur la place de Tyburn (1), déjà couverte de spectateurs, on apercevait quelques hauts personnages et même des membres du conseil de la reine. Le cortège y arrive, fend la presse, et traîne les trois missionnaires, tout couverts de boue et d'ordures, jusqu'au pied de la potence. Leurs liens détachés, Campian, le premier, reçoit l'ordre de monter sur le char fatal. Après un moment de silence, il ouvre la bouche : « Nous sommes donnés en spectacle à Dieu, aux anges et aux hommes, s'écrie-t-il à haute voix. » Puis il commence à développer cette sentence de l'apôtre saint Paul. Sir Francis

1. La porte de Tyburn, où se faisait l'exécution ordinaire des criminels, et où périrent presque tous les prêtres exécutés à Londres, se trouve à l'ouest de la ville, près de la porte de Cumberland. On y voit encore un poteau en fer sur lequel se trouve cette inscription :

Here stood The ancient Tyburn gate. — Renowed 1827	Ici était l'ancienne porte de Tyburn. — Restaurée en 1827.

Knowles l'interrompt brusquement. A leur tour les shérifs prennent la parole et le pressent de confesser ses trahisons envers la reine. « Quant à ces trahisons mises à ma charge et pour lesquelles je suis venu mourir ici, dit-il, je désire que vous portiez ce témoignage avec moi que j'en suis complètement innocent. » Un des membres du conseil lui crie qu'il ne peut rejeter des accusations dont l'évidence a été prouvée. « Milord, reprend le martyr, je suis catholique, je suis prêtre ; dans cette foi j'ai vécu, dans cette foi je veux mourir. Si vous regardez ma religion comme une trahison, je suis coupable ; mais jamais je n'ai commis d'autre trahison que celle-là : Dieu est mon juge. Maintenant que vous avez ce que vous désirez, veuillez avoir un peu de patience et me permettre de prononcer quelques paroles pour la décharge de ma conscience. » Cette permission lui étant refusée, on le presse de nouveau d'avouer la trahison et la conspiration dont il s'est rendu coupable. Le P. Campian déclare sur son âme, qui va comparaître devant le Juge suprême, qu'il est innocent de ce crime, que les membres du jury ont pu être trompés et qu'il leur pardonne comme il pardonne à tous. « Renoncez-vous au pape ? » lui crie quelqu'un. — « Je suis catholique, » répond le martyr. — « Votre catholicisme renferme toutes les trahisons, » reprend une voix dans la foule (1), pendant que d'autres lui crient de demander pardon à la reine et de prier pour elle. « Lui demander pardon ? s'écrie Campian ; l'ai-je donc jamais offensée ? Je suis innocent ; voilà ma dernière parole ; et daignez m'en croire. Quant à prier pour la reine, je l'ai déjà fait et je le fais encore. »

1. L'auteur qui nous donne ces détails avait tout vu et tout entendu. Il fait remarquer lui-même que cette réponse est comme la raison dernière du supplice de Campian et de tous ceux qui le suivirent à la potence. « *In your catholicism* (*I noted the term*) *all treason is contained.* » *Memoirs of missionary priests*, etc., t. I, p. 54.

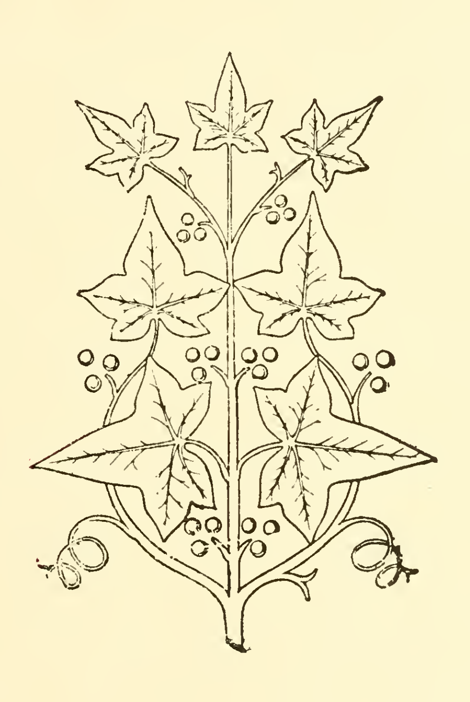
— « Pour quelle reine priez-vous ? » demande lord Howard, grand amiral d'Angleterre. — « Pour Élisabeth, votre reine et la mienne, » répond le martyr. Campian prononce encore quelques mots, puis, sentant que le char se met en mouvement, il remet son âme à Dieu et reste suspendu. A peine le corps a-t-il fait quelques mouvements que le bourreau coupe la corde, et, traînant sa victime vers le billot, il accomplit sur elle son affreux ministère. Les entrailles, le cœur, la tête, tous les membres paraissent successivement dans ses horribles mains. Sherwine et Brian étaient là présents. On espérait que ce spectacle les épouvanterait et les rendrait plus faciles à la séduction. Attente inutile ! Déjà l'exécuteur avance vers le premier, les bras tout dégouttants de sang. D'un ton colère et brutal : « Viens à ton tour, lui crie-t-il, recevoir ton salaire ! » Le martyr, sans se troubler, l'embrasse avec effusion et baise en même temps ses mains rouges du sang de Campian. A cette vue, le peuple ne peut contenir son admiration. On voudrait entendre quelques paroles de cette seconde victime. Sherwine le comprend, et, après une courte prière, il élève la voix du haut de la charrette et rend grâce à Dieu pour tous ses bienfaits. Il commençait un court exposé de la foi catholique quand sir Francis Knowles lui crie de confesser sa trahison envers la reine. « Je suis innocent de ce crime, » reprend le martyr. Knowles l'interpellant de nouveau : « Assez, assez, reprend Sherwine : vous et moi nous en répondrons devant un autre juge, auprès de qui mon innocence sera reconnue. Vous verrez alors que je n'ai point commis le crime dont vous m'accusez. » Sir Howard, l'entendant prier pour la reine, lui demande si c'est pour Élisabeth. « Oui, répond en souriant le missionnaire, pour elle-même. Que Dieu en fasse sa ser-

vante en ce monde, et, après sa mort, la cohéritière de Jésus-Christ. » Un instant après, le martyr s'écrie : « Jésus, Jésus, Jésus, soyez-moi Jésus ! » et reste suspendu à la potence. Un grand nombre de spectateurs, que ses paroles avaient touchés, lui répondent par ces mots : « Bon Sherwine, que le Seigneur Dieu reçoive votre âme ! » Et cette exclamation ne cessa de retentir jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir. Le bourreau attendit ce moment pour couper la corde et mettre le corps en quartiers. Restait Alexandre Brian, jeune prêtre de vingt-huit ans, aux manières douces et modestes, d'une figure angélique, d'une science profonde, plein d'onction dans ses discours et remarquable par son zèle, sa constance, sa patience et son humilité. A un signe que fait le shérif, il monte sur le char, où les yeux de tous les spectateurs le considèrent avec une visible émotion. Cette émotion augmente encore quand on l'entend attester son innocence, et la joie qu'il éprouve de ce que Dieu l'a jugé digne de souffrir la mort pour la foi. Quelques minutes après, son corps, détaché de la potence, tombait en pièces sous la hache du bourreau. A la vue de ce sang innocent qui coule par ruisseaux, les catholiques enflammés d'ardeur veulent enlever quelque chose de la dépouille sacrée des martyrs : on s'y oppose. Cependant un noble jeune homme, écartant la foule, arrive auprès des cadavres mutilés et laisse tomber son mouchoir dans le sang de Campian. Sur le champ il est arrêté et traîné en prison. Au milieu du tumulte que cause cette arrestation, un autre catholique enlève un doigt au jésuite et le cache. Le pieux larcin est aperçu : aussitôt des hommes d'armes font les recherches les plus actives, mais en vain. Un troisième jeune homme offre au bourreau une somme considérable pour une phalange

d'un doigt de Campian : la crainte du châtiment l'emporte dans l'âme du farouche exécuteur sur l'appât de l'or et de l'argent; il refuse. Tous ces corps en lambeaux, après avoir été exposés aux portes de la ville, sont enlevés et brûlés avec les habits ensanglantés qui les recouvraient. Le crime était consommé: l'expiation commençait.

Déjà, en effet, une sourde rumeur circulait dans le public. On se demandait comment avait été versé le sang de trois hommes contre qui l'on n'avait que des présomptions, réfutées elles-mêmes par des contradictions manifestes. On rappelait le jeune âge des témoins, et l'impossibilité, vu leur condition, qu'ils eussent été instruits des prétendus projets médités contre la vie de la reine et la tranquillité du royaume. Tout devenait, dans les esprits un peu calmés, motif de suspicion, et, malgré tant de manœuvres pour égarer l'opinion publique, on devinait que la conspiration n'avait été qu'un leurre inventé dans l'intérêt de la politique. On rappelait aussi une circonstance étrange qui s'était passée avant l'exécution. Au moment où Campian, debout sur la charrette, déclarait qu'il était mis à mort uniquement pour sa foi, un héraut s'était avancé au milieu de la foule pour lire à haute voix un manifeste de la reine. Sa Majesté voulait qu'il fût notifié à tous les spectateurs que ces hommes étaient livrés au dernier supplice, non en haine de leur religion, mais pour crime de lèse-majesté. Ce procédé, contraire à tous les usages, ne parut point alors émouvoir le peuple ; plus tard il éveilla des soupçons de fraude et d'artifice. On verra bientôt par quelle autre mesure, aussi extraordinaire que la première, Élisabeth et ses ministres cherchèrent à étouffer ce réveil d'un sentiment de jus-

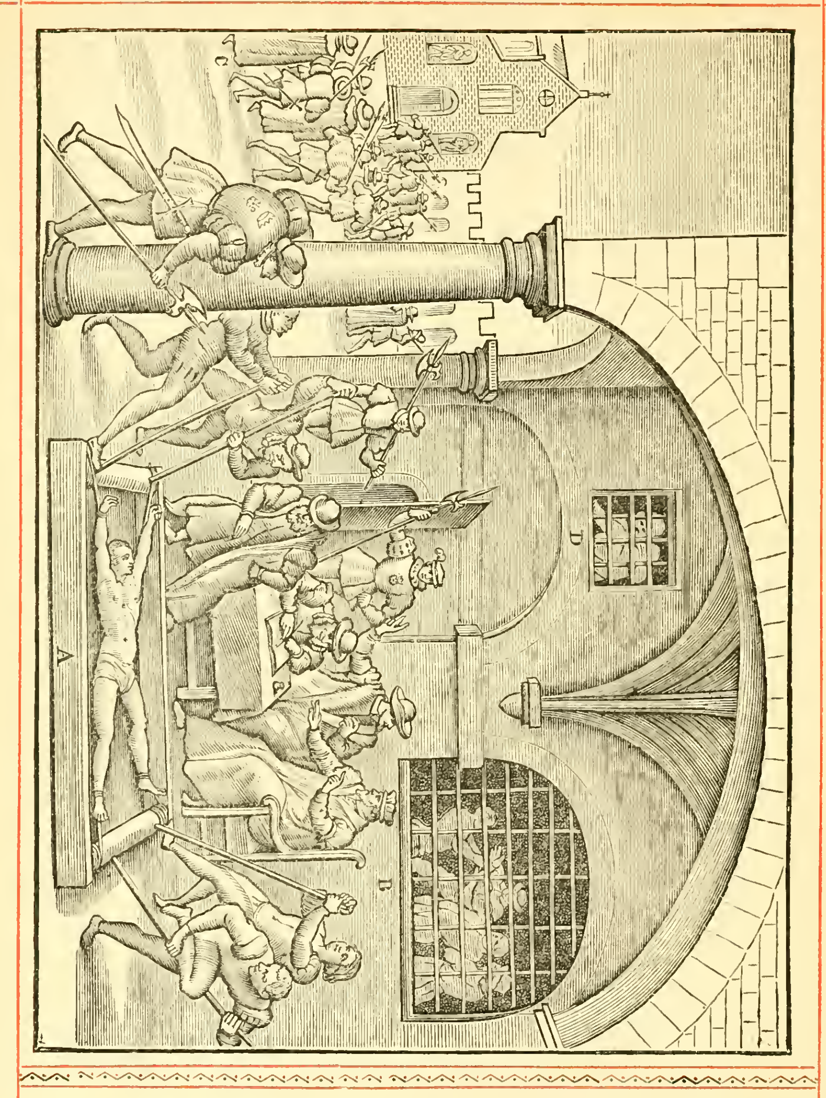
tice et d'humanité qui commençait à leur inspirer des inquiétudes, et comment ils en tirèrent vengeance sur les victimes qu'on vient d'immoler et sur celles qui attendent au cachot le jour de leur exécution.



Chapitre II.

Les prisons de Londres sous Élisabeth. — Différents instruments de supplice. — Tortures morales. — Jugement et exécution de Jean Paine. — Proclamation de la reine pour justifier le supplice du père Edmond Campian et de ses compagnons. — Exécution de Thomas Forde, de Jean Shert et de Robert Johnson.—Conduite du traître Nichols. — Lettre du missionnaire Luc Kirby sur les remords et aveux de cet apostat. — Lettre de Nichols lui-même au Dr Allen. — Exécution des missionnaires Filbie, Kirby, Richardson et Cottam.

IL y avait à Londres, sous le règne d'Élisabeth, onze grandes prisons : trois aux portes de la ville, cinq plus au centre et au-delà de la Tamise, trois autres en différents quartiers ; enfin du côté de l'orient et à l'extrémité de la cité s'élevait la Tour, prison ordinaire des criminels de lèse-majesté et autres dangereux malfaiteurs. Les missionnaires, qu'on arrêtait dans la capitale ou aux environs, étaient d'ordinaire conduits dans cette dernière. Pour se former une idée de cette vie du cachot et des tortures qui venaient en interrompre l'affreuse monotonie, il suffit de consulter les mémoires laissés par une des innombrables victimes de la tyrannie d'Élisabeth. « La Providence a permis, dit le Père Rishton, jésuite, que je restasse plus de quatre ans dans la prison de la Tour de Londres, uniquement à cause de mon caractère sacerdotal. Pendant ce temps, j'ai eu à endurer toutes sortes de souffrances, et j'ai été condamné à mort ; mais cette sentence fut commuée en celle de bannissement. Ainsi Dieu l'a-t-il permis peut-être afin que je puisse achever une œuvre



(A) Supplice de la question, d'après une gravure du temps.
(D) Cellule de LITTLE EASE.

qui ne sera pas sans utilité pour sa gloire : celle de donner un exposé de tout ce qui est arrivé à ma connaissance pendant ma captivité. Le lecteur apprendra par ce récit tout ce qui s'est passé dans une seule prison pendant une période de cinq ans. Étendant alors sa pensée sur toutes les autres prisons de Londres et des principales villes du royaume, durant les vingt-sept ans qu'a régné Élisabeth jusqu'à ce jour, il pourra se former une idée des douleurs que les catholiques anglais ont endurées et endurent encore pour leur foi. »

Le père Rishton fait d'abord connaître les principaux supplices et instruments de torture, qu'il indique par les noms sous lesquels ils étaient alors connus. Le premier s'appelait la fosse *(pit)* : c'était une cave souterraine de vingt pieds de profondeur et où la lumière ne pouvait pénétrer. Le second consistait en une cellule excessivement petite, et désignée pour cette raison sous le nom de *little ease*, ou peu d'aise. Ses dimensions et sa disposition étaient telles que le prisonnier ne pouvait ni se tenir debout, ni marcher, ni s'asseoir, ni se coucher. Force lui était de se replier sur lui-même et de rester dans cette position. Le troisième se nommait proprement la question. « C'était, dit Lingard, un large chassis en chêne, sur quatre montants à trois pieds du sol. Le patient était d'abord couché par-dessous et sur le dos ; puis on l'attachait par les poignets et les coudes-pieds avec des cordes à deux rouleaux placés aux deux extrémités du chassis. Ces rouleaux étaient mus par des leviers dans des directions opposées jusqu'à ce que le corps se trouvât élevé au niveau du chassis. On proposait alors une question, et si la réponse du patient n'était pas satisfaisante, les bourreaux tiraient violemment et de plus en plus jusqu'à ce que les os quittassent

leurs articulations. » Le quatrième instrument de supplice était appelé la fille du boueur ou de Scavenger, du nom de son inventeur. « C'était, dit encore Lingard, un large cercle en fer composé de deux parties jointes l'une à l'autre par une charnière. On plaçait le prisonnier à genoux sur le pavé, et on le contraignait de se ployer dans un aussi petit espace que possible. Alors le bourreau s'agenouillait sur ses épaules, après avoir introduit le cercle sous les jambes, et comprimait la victime sur elle-même jusqu'à ce qu'il pût accrocher les extrémités vers les reins. Ce supplice durait ordinairement une heure et demie, et il arrivait souvent que l'excès de la compression faisait jaillir le sang par les narines ou même par les extrémités des pieds et des mains. » Le cinquième instrument consistait dans des gantelets de fer, que l'on pouvait serrer au moyen d'une vis. Ils servaient à comprimer les poignets et à suspendre les prisonniers en l'air à une poutre. On plaçait le patient sur trois pièces de bois posées l'une sur l'autre et qu'on retirait successivement de dessous les pieds quand les mains étaient attachées. « J'éprouvai, disait plus tard le P. Girard, qu'on soumit à ce supplice, j'éprouvai la principale douleur dans la poitrine, le ventre, les bras et les mains. Il me semblait que tout mon sang s'était retiré dans les bras et commençait à sortir par les extrémités de mes doigts. C'était une erreur, mais mes bras gonflèrent jusqu'à ce que les gantelets fussent entrés dans les chairs. Après être resté ainsi suspendu pendant une heure, je m'évanouis, et lorsque je revins à moi, je vis que les bourreaux me soutenaient dans leurs bras. Ils replacèrent les pièces de bois sous mes pieds ; mais dès que je fus un peu remis de mon évanouissement, ils les retirèrent de nou-

veau. Je fus ainsi suspendu cinq heures, pendant lesquelles je m'évanouis huit ou neuf fois. » A ces différents genres de supplices il faut ajouter les chaînes et les menottes attachées aux bras, ainsi que les entraves dans lesquelles les pieds étaient placés. « Nul doute, ajoute le Père Rishton, que dans un temps propice, d'autres en rapporteront davantage. Lecteur chrétien, que ce court récit vous excite à prier pour notre infortunée patrie ! »

Aux tortures physiques se joignait la violence morale sous toutes les formes les plus bizarres, les plus perfides et les plus poignantes. Tantôt les prisonniers entendaient dans leur cachot un prétendu catholique, qui venait, disait-il, de se convertir au protestantisme et qui vomissait mille injures contre le pape et l'Église romaine ; tantôt c'étaient des anglicans qui feignaient d'être catholiques, puis, après quelques jours de détention, professaient hautement la réforme et recevaient de la bouche des officiers, envoyés pour les délivrer, les promesses les plus flatteuses. Le lieutenant de la Tour surtout n'omettait aucun artifice pour pousser à l'apostasie. Mais l'inutilité de ses efforts et son dépit mal déguisé le faisaient souvent recourir aux moyens les plus odieux. Pendant près de quatre mois, depuis le 15 février 1581 jusqu'à la Pentecôte de cette même année, on le vit chaque dimanche faire traîner tous ensemble au prêche les catholiques incarcérés. Des complots imaginaires ou organisés par des agents du pouvoir servaient de prétextes aux attaques générales; contre les individus on employait chaque jour la contrainte ou la séduction. Ici c'est un prêtre arrêté par des poursuivants et conduit à la prison, où on l'applique à la torture. Au moment où, le corps violemment

tiré par les pieds et par les mains, le missionnaire est en proie aux plus affreuses douleurs, un ministre anglican s'approche pour le provoquer à la controverse. « Veuillez attendre quelque temps jusqu'à ce que la torture ait cessé, dit le confesseur de la foi, ou bien consentez à subir le même traitement, car, d'après les règles de l'école, ceux qui soutiennent une discussion doivent se trouver dans les mêmes conditions (1). » Ailleurs c'est le prêtre Georges Haddoch, trahi par un ancien ami qu'il visite à son retour à Londres, et livré dans cette maison même à deux autres apostats, Sledd et Norris. Ce dernier, plus avide encore de la bourse que du sang de sa victime, ne rougit pas de lui offrir la liberté pour une somme d'argent ; et, sur son refus, le conduit à Guillaume Cecil lui-même. Le vieux conseiller d'Élisabeth, sans respect pour ses cheveux blancs, ose adresser au prêtre catholique des paroles qui font rougir sa pudeur. Il s'étonne qu'un jeune homme « si bien fait et si plein d'avenir ne préfère pas les douceurs du mariage à la vie qu'il a embrassée (2). » — « De semblables discours, reprend le missionnaire indigné, conviendraient mieux à Luther et aux autres évangélistes de la nouvelle façon. » Un peu plus tard, Haddoch est conduit devant le greffier de Londres, qui l'interroge sur l'hérésie, le schisme et d'autres matières de controverse religieuse. Son dessein était manifeste ; il voulait rendre le catholicisme odieux à ses auditeurs par les réponses qu'il provoquerait. « La reine Élisabeth est-elle hérétique ? » ajoute-t-il bientôt. « Elle l'est, répond le prisonnier, si elle abandonne la doctrine et l'unité de l'Église. » A peine ces mots sont-ils

1. Dodd's *Church History*, t. II, p. 72.
2. Par respect pour le lecteur nous avons affaibli le texte.

échappés de ses lèvres que le magistrat, transporté de fureur, lui applique un violent soufflet. Haddoch en est presque renversé. « Je suis bien affligé, dit-il aussitôt qu'il est revenu de son étourdissement, d'avoir été pour vous l'occasion d'une semblable colère.» Nous retrouverons plus loin ce confesseur de la foi au pied de la potence.

Les simples laïques rivalisaient d'ardeur avec les prêtres en présence des magistrats et des hommes nobles que la faiblesse ou la cupidité avait attachés à l'hérésie. Parmi ces derniers se distinguait alors le comte de Derby, plus appliqué à gagner les faveurs de la reine qu'à conserver les croyances de ses ancêtres et sa fidélité à Dieu. Lui-même excite quelques sectaires à arrêter Jean Finch, protestant réconcilié depuis peu de temps à l'Église romaine, et qui montrait autant de zèle pour la défendre qu'il en avait déployé auparavant pour l'attaquer. Amené à son tribunal, le comte lui demande, sans autre préambule, ce qu'il pense de la suprématie de la reine. « Dans les choses spirituelles, répond le prisonnier, la reine n'a pas d'autorité sur moi. » Cette parole du courageux catholique irrite le magistrat, qui, oubliant en ce moment son rang et son caractère, frappe rudement à la tête son interlocuteur et l'envoie à la prison de Manchester. C'était un cachot bâti depuis peu de temps pour les papistes récusants, qu'on ne pouvait plus recevoir dans les autres prisons du pays. Là, une misérable ruse du docteur Chatterton, évêque de Manchester, les soumet tous à une nouvelle épreuve. Ordre est donné de lire les prières du service protestant dans les divers appartements, aux heures des repas, pour contraindre les prisonniers, ou à pratiquer contre leur gré un

culte qu'ils repoussent, ou à souffrir les horreurs de la faim (1).

A Londres cependant, les missionnaires condamnés avec Edmond Campian attendaient toujours dans leur prison le moment d'aller à la mort. On eût dit que le pouvoir reculait devant une nouvelle exécution, et que les murmures qui avaient suivi le supplice des trois premières victimes arrêtaient même les plus hardis dans le conseil royal. Ce scrupule, si c'en était un, disparut bientôt. Il fut décidé tout-à-coup que les derniers condamnés seraient mis à mort sous peu de jours. Auparavant devait être exécuté Jean Paine, autre missionnaire du collège anglais de Douai. Après une détention de quelques mois à la Tour de Londres, où il eut à souffrir d'horribles tortures, il fut conduit à Chelmsford, dans le comté de Sussex. Là, il comparut au tribunal avec treize malfaiteurs, coupables de vols et de meurtres. Elliott, qui avait livré le prêtre catholique aux mains des persécuteurs, l'attendait pour déposer contre lui, comme il l'avait fait au jugement de Campian. L'apostat, ayant prêté le serment ordinaire, déclara que, se trouvant vers l'époque de Noël en la compagnie de Jean Paine, celui-ci lui dit, entre autres choses, « qu'on avait jusqu'alors pris des mesures pour le rétablissement de la religion, mais qu'aucune n'avait encore réussi ; que la meilleure à son avis était celle dont il avait entendu parler par le comte de Westmoreland, le docteur Allen et le docteur Bristow, savoir : que cinquante hommes, bien munis de cottes d'armes et de poignards, choisissent une occasion favorable où la reine serait en marche, pour la tuer, ainsi que le comte de Leicester et Walsingham, puis proclamer reine d'An-

1. Dodd's *Church History*, édit. Tierney, tom. II, p. 158.

gleterre Marie d'Écosse. » A cette calomnie effrontée le prêtre catholique ne peut opposer que le simple démenti de l'innocence. — « Jamais il n'a médité de trahison ; toujours au contraire, dans ses pensées comme dans ses paroles, il a honoré la reine ; toujours il a été disposé à donner sa vie pour son légitime service. Il prie Dieu pour son âme comme pour la sienne propre, et jamais il n'a imaginé de complot contre Sa Majesté ou qui que ce soit de la noblesse d'Angleterre. » Sans se déconcerter, Elliott jure de nouveau de la vérité de ses accusations, auxquelles un conseiller de la reine, M. Morrice, se hâte d'ajouter quelques présomptions qui paraissaient péremptoires à ses yeux : Jean Paine a traversé la mer, dit-il ; il a été ordonné prêtre par l'évêque de Cambrai et a prêté par conséquent un serment au pape ; il a conversé avec des traîtres retirés dans les Pays-Bas, le comte de Westmoreland, le docteur Allen et le docteur Bristow ; enfin il a voyagé avec le fils d'un traître, M. Guillaume Tempest. » Jean Paine, reprenant la parole, s'étonne qu'on l'accuse de trahison pour avoir traversé le détroit et reçu les ordres de l'évêque de Cambrai, ce que beaucoup d'autres ont fait sans la moindre pensée de trahison. Quant à lui, jamais il n'a parlé au comte de Westmoreland ; jamais Allen ni Bristow ne l'ont entretenu de projets de trahison. M. Tempest ne lui a non plus jamais parlé de semblables desseins, et il serait étrange qu'on le condamnât pour s'être trouvé dans la compagnie de cet homme attaché au service de sir Christophe Hatton, un des très honorables conseillers de la reine. Après cette réponse générale, Jean Paine réfute la déposition d'Elliott. Prenant Dieu à témoin de la vérité de ses paroles, il proteste que jamais il n'a tenu les discours qu'on lui

attribue ; puis, par quelques textes des saintes Écritures et même des lois du royaume, il montre qu'il n'est jamais permis de condamner un homme que sur la déposition de deux témoins compétents. « Or, non seulement Elliott est seul, mais il ne peut pas même être témoin, puisqu'il a été publiquement déclaré coupable d'oppression et de meurtre, de rapt et de friponnerie, et que d'ailleurs il a changé plusieurs fois de religion. » Mais que pouvait contre un jury prévenu ou intimidé cette justification d'un innocent? Le président du tribunal, prenant la parole à son tour, demande à l'accusé s'il a quelque chose à ajouter pour sa défense ; et le missionnaire se contente de répondre qu'il est contraire à toutes les lois divines et humaines qu'un homme soit condamné sur la déposition d'un seul témoin notoirement infâme. « Si vous n'étiez pas réellement coupable, dit le magistrat, le jury ne l'aurait pas déclaré. » — « Ah ! reprend aussitôt Jean Paine, les jurés sont de malheureux ignorants qui ne comprennent pas du tout ce que c'est qu'une trahison. Au reste, s'il plaît à la reine et à son conseil que je meure, j'en appelle à Dieu. » — « Si Elliott a fait un faux serment, ajoute le président, le sang de celui qu'il a accusé retombera sur sa tête ; mais Dieu et lui seul peuvent le savoir. » Puis il prononce la sentence de mort en la forme ordinaire.

Quelques jours plus tard, les gardes traînaient Jean Paine au supplice. Arrivé au pied de la potence, le martyr la baise en souriant et monte les degrés de l'échelle ; puis, levant les yeux et les mains vers le ciel au moment où on lui passe la corde autour du cou, il adresse aux nombreux spectateurs qui l'environnent quelques paroles d'édification. Il commence par une déclaration solennelle de sa foi aux mystères de la sainte Trinité et

de l'Incarnation du Verbe, « car, ajoute le témoin oculaire qui rapporte ces détails, je l'avais moi-même informé que le peuple le prenait pour un jésuite, et qu'on avait, dans la multitude, répandu le bruit que les jésuites ne croyaient pas à la divinité de Jésus-Christ. » Le confesseur de la foi demande ensuite au Seigneur le pardon de ses péchés et des péchés de tous les hommes. Pour lui, il pardonne à tous ceux qui l'ont offensé, et en particulier à Elliott. « Que Dieu, s'écrie le martyr, exauce ma prière et en fasse un jour mon compagnon dans la patrie céleste. » Une dernière fois il proteste que jamais ses pieds n'ont fait une démarche, ni ses mains écrit un mot, ni son esprit imaginé quoi que ce soit qui ait rapport à une trahison quelconque contre Sa Majesté. Toujours, au contraire, il a fait pour l'âme de la reine les mêmes vœux que pour la sienne, et désiré que le Dieu tout-puissant lui accordât sur la terre un règne prospère et dans le ciel l'éternelle félicité. « Confessez que vous mourez comme traître, s'écrie lord Rich. » — « Je suis innocent de toute trahison, répond le martyr, et je condamnerais mon âme si je faisais un mensonge en disant le contraire. Je meurs, en toute vérité, chrétien et prêtre catholique. Aimable Milord, persuadez à Sa Majesté de ne pas souffrir que le sang innocent soit répandu davantage ; qu'elle considère que ce n'est pas là une chose de peu d'importance. » En ce moment quelques voix s'élèvent dans la foule pour affirmer que le prêtre catholique a confessé sa trahison à une dame Pool. Jean Paine, sans s'émouvoir, répond qu'il ne connaît aucune personne de ce nom. Un dernier trait, plus cruel encore, devait percer ce cœur qui va cesser de battre, et ce trait part de la bouche d'un ministre anglican. Il assure que le propre

frère de Jean Paine lui a dit à lui-même, il y a sept ans déjà, que le missionnaire lui avait révélé sa trahison. « Dieu bon ! s'écrie aussitôt le martyr avec émotion, mon frère a toujours été un ardent protestant, je le sais, mais jamais il ne parlera faussement de moi, » et sur le champ il demande que son frère soit amené près de lui. On l'appelle, on le cherche, mais il ne se trouve point dans la foule. La victime expirera sans la consolation de voir confondue cette méchante imposture. Tous les préparatifs étaient terminés : l'échelle remue sous les pieds du martyr, qui prononce trois fois le nom de Jésus et reste suspendu à la potence.

La veille même du jour (2 avril) où ce confesseur de la foi était mis à mort à Chelmsford, il se passait à Londres quelque chose d'inouï dans les annales de la justice. Les meurtriers de Campian et de ses compagnons révélaient, sans le vouloir, au monde entier les secrètes terreurs dont leur âme était poursuivie. Afin d'apaiser des murmures toujours croissants et qui commençaient à inspirer de l'inquiétude, le conseil de la reine faisait publier dans la capitale une proclamation. L'acte royal imposait silence à tous les cœurs honnêtes, que le jugement porté contre des innocents avait soulevés : ordre leur est intimé, au nom d'Élisabeth, de reconnaître la réalité d'un crime dont tout atteste la fausseté. Ce fut le 1er avril 1582, quatre mois après le supplice de ses victimes, que la reine adressa ce manifeste à ses sujets.

Après un exposé des six questions auxquelles les accusés avaient dû répondre, vient *une déclaration particulière ou témoignage des intentions rebelles et perfides conçues contre la personne de Sa Majesté par Edmond Campian, jésuite, et d'autres prêtres condamnés,*

attestées par leurs propres confessions. Cette déclaration a pour objet de répondre aux livres et libelles publiés dans un but criminel par des personnes malicieuses et malintentionnées envers Sa Majesté et envers l'État. Le document est conçu en ces termes :

« A tous les bons et fidèles sujets de Sa Majesté.

» Le cours des procédures dans les actes d'accusation, procès criminel, examen, jugement et exécution d'Edmond Campian et autres, qu'on a trouvés coupables de haute trahison d'après leurs écrits, lettres, aveux, ainsi que d'après d'autres preuves fortes et convaincantes, est bien assurément de nature à satisfaire toutes les personnes désintéressées et les sujets affectionnés à qui les inclinations compatissantes et bienveillantes de Sa Majesté envers ceux qui l'ont offensée sont si parfaitement connues. Cependant, il s'est trouvé des sujets sans loyauté ni affection, qui ont répandu des rumeurs et de faux rapports, ont publié des pamphlets mensongers et des libelles séditieux en diverses langues, dans ce royaume et les pays étrangers. Leur but est d'excuser et de justifier des traîtres si justement exécutés, et de diffamer la justice, rendue d'une manière si honorable sous le gouvernement de Sa Majesté. Ils ont fait tout ce qui est en leur pouvoir pour représenter ces personnes condamnées comme des hommes d'une grande vertu et sainteté, comme des sujets fidèles, loyaux, dévoués et obéissants à Sa Majesté, et en qui on ne trouvait aucune marque de mauvais vouloir envers elle. Ils ont prétendu qu'on ne les a accusés que sur certains points de la religion qui regardent la conscience et ne peuvent porter aucun préjudice à l'État ni au gouvernement de Sa Majesté. Ils ajoutent encore d'autres semblables faussetés, auxquelles il sera répondu

ultérieurement avec plus de détail. De cette manière on fera connaître au monde la malice de ces écrivains, et on mettra le gouvernement très clément et bienveillant de Sa Majesté à l'abri de la perfidie de ces sujets dénaturés et désobéissants. Les lords et autres très honorables membres du conseil privé de la reine désirent aussi que les fidèles sujets de Sa Majesté ne soient point exposés à être trompés par ces calomniateurs séditieux qui, au moyen de déplorables illusions, pourraient les entraîner à des idées fausses sur le traitement juste et légitime dont on a usé envers lesdits traîtres. C'est pourquoi ils ont jugé convenable que certains aveux, sortis de la bouche dudit Campian et autres avant leur procès, soient maintenant publiés. Seront publiées pareillement quelques réponses à des articles proposés à d'autres qui ont été condamnés dans le même temps comme coupables de haute trahison, mais dont l'exécution n'a pas encore eu lieu. Toutes ces choses seront divulguées en toute vérité et sincérité, dans la forme précise des termes reconnus et souscrits, non seulement par des personnes publiques et de crédit qui étaient présentes à leur examen, mais encore par les criminels eux-mêmes (à l'exception de Hart), comme il sera facile de le reconnaître d'après les originaux qui existent et seront présentés. Par là on démontrera d'une manière évidente à ceux qui s'obstinent dans leurs coupables dispositions, combien il est faux de prétendre que ces hommes ont été et sont de loyaux et fidèles sujets envers l'État et la couronne, et avec quelle justice ils ont été condamnés pour trahison et non pour des points de religion. Si longtemps épargnés par la clémence de la reine dans l'espérance de leur repentir, toujours cependant ils ont persisté dans les dispositions

de trahison que leur cœur nourrit contre Sa Majesté ! Deux seulement d'entre eux ont reconnu leur devoir de fidélité, bien qu'ils ne soient point revenus sur le point de la religion. Un autre, Édouard Rihston, a reconnu publiquement, quand il fut mandé à la barre, qu'il devait l'obéissance à Sa Majesté, différant en cela de Campian et des autres qui l'avaient suivi. Et afin qu'il fût manifeste à tout le monde que Campian et les autres n'ont point été mis à mort pour des motifs de conscience, mais bien à cause de leur trahison, Sa Majesté a étendu sur lui sa clémence et son pardon. Elle espérait que, comme il a plu à Dieu de donner à leur conscience la connaissance de ce devoir de fidélité, lequel, selon les lois divines et humaines, ils doivent à leur légitime souveraine, ainsi il lui plairait de leur ouvrir les yeux pour leur montrer quelles doctrines fausses et erronées les ont séduits jusqu'à présent, tant en ce qui concerne l'obéissance qu'ils doivent à Dieu que la fidélité qu'ils doivent à la reine. On espère donc que tous ceux qui font profession d'être ses sujets fidèles et affectionnés, quels que soient d'ailleurs leurs sentiments religieux, en considérant les opinions dangereuses et pernicieuses adoptées et publiées par les jésuites et les prêtres des séminaires envoyés dans ce royaume, non seulement refuseront de recevoir ou loger ces personnes déloyales, mais encore feront tous leurs efforts pour les arrêter et les présenter à la justice, afin qu'ils reçoivent le digne châtiment qui doit être infligé à des perturbateurs de la paix publique dans les États. Ils agiront ainsi afin de montrer leur fidélité envers la reine et la sollicitude que, comme de bons citoyens, ils apportent à la conservation de la tranquillité, chose qu'il est du devoir de chaque particulier de maintenir. »

Du fond de leur cachot, les compagnons de Campian purent entendre proclamer dans les rues de Londres cette protestation royale contre les murmures de la conscience publique. C'en était assez pour leur faire comprendre que leur exécution, différée jusqu'à ce jour sans qu'ils en connussent la cause, ne tarderait pas à confirmer l'acte gouvernemental. Toutefois, près de deux mois s'écoulèrent encore auparavant. Peut-être ce retard tenait-il aux représentations de quelques membres du conseil royal, qui craignaient que le supplice de tant de prêtres catholiques ne fît une fâcheuse impression sur l'esprit du duc d'Anjou, frère du roi de France, qui était alors à Londres, et dont le mariage avec Élisabeth paraissait presque décidé. Mais Guillaume Cecil s'opposa à cette apparente modération. Il fallait, selon lui, satisfaire l'opinion protestante, que la trahison des prêtres papistes avait offensée ; il fallait calmer toutes les appréhensions et prouver au monde entier que la reine saurait sacrifier, aux intérêts de son peuple et à la dignité de sa couronne, même les plus puissantes affections de son cœur. Cet avis prévalut dans le conseil, et des ordres furent expédiés pour mettre à mort les condamnés.

Le 28 mai suivant, on voyait traîner sur la claie à Tyburn les missionnaires Thomas Forde, Jean Shert et Robert Johnson, qu'un gros de soldats avait été prendre à la prison de la Tour. Déjà épuisés par les privations et les souffrances, ils semblaient tous trois n'avoir plus qu'un souffle de vie. Au moment où l'officier qui préside l'exécution prononce son nom, Forde se lève, s'avance avec calme et monte dans la fatale charrette ; mais ses jambes fléchissent et il tombe. « Je suis catholique, s'écrie-t-il aussitôt en se relevant avec effort ; je

suis catholique et je meurs dans la religion catholique. » — « Ce n'est pas pour confesser votre religion que vous êtes en ce lieu, reprend le shérif Martyn : vous êtes venu ici comme un malfaiteur et un traître à la reine et à ce royaume d'Angleterre, où vous avez cherché à exciter des séditions. Avouez donc votre crime, et abandonnez-vous à la clémence de la reine, qui voudra bien encore vous pardonner. » — « Il est vrai, répond Forde, que j'ai été condamné pour une conspiration formée, dit-on, à Reims et à Rome contre la vie de la reine ; mais je proteste que je n'en suis nullement coupable. D'après les dépositions de ceux qui ont imaginé cette conspiration, elle aurait eu lieu en la vingt-deuxième année du règne de Sa Majesté Élisabeth ; or, à cette époque j'étais déjà en Angleterre, et j'y suis resté six à sept ans sans jamais la quitter. » En ce moment l'apostat Monday, l'un des accusateurs, est appelé, et avec l'impudence d'un parjure éhonté, il déclare que Thomas Forde est un des complices de la conspiration. Le confesseur de la foi, en face de la mort qu'il va endurer et du Dieu infiniment juste devant lequel il va paraître, jure solennellement que cette accusation est un mensonge et une insigne calomnie. Puis, entendant quelqu'un lui demander ce qu'il pense de Sa Majesté : « Je reconnais Élisabeth pour ma souveraine, dit-il, et jamais je ne l'ai offensée. » Ces paroles achevées, il se remet en prière et demande aux spectateurs catholiques de prier avec lui. Bientôt on l'entend répéter : « Jésus, Jésus, Jésus, soyez-moi Jésus ! » et le char roulant le laisse suspendu à la potence. Le bourreau détache le corps presque aussitôt, le traîne sur le billot, et le met en quartiers sous les yeux de la multitude. « O heureux Thomas ! s'écrie Jean Shert, témoin de cet horrible supplice ; ô heureux Thomas !

ô âme bienheureuse! que votre sort est digne d'envie!» Puis, à la vue du sang qui ruisselle de toutes parts : « Sainte Mère de Dieu, dit-il, priez pour moi ! Vous tous, Saints du ciel, intercédez pour moi ! » Le shérif, l'entendant invoquer la vierge Marie et les saints, lui crie que cette doctrine est fausse et erronée. « C'est la doctrine bonne et véritable, reprend Jean Shert, pour laquelle je donnerais volontiers mon sang. O Seigneur Jésus, continue-t-il, que la louange et l'honneur vous soient rendus ! Soyez béni de ce que vous daignez m'accorder, à moi votre pauvre serviteur, une mort heureuse et glorieuse pour votre nom, bien qu'aux yeux du monde elle paraisse honteuse et misérable. » Le shérif l'interrompt de nouveau et le presse de demander pardon à la reine des trahisons dont il s'est rendu coupable envers elle. « La demande d'un pardon suppose une offense, répond le martyr, et il serait contraire à ma conscience de m'accuser moi-même puisque je suis innocent. Nous avons été mis à la torture sur cette accusation et on ne nous a point trouvés coupables. Depuis notre condamnation, nous avons été examinés deux fois encore, ce que jamais l'on n'a fait pour aucun malfaiteur. Quant à ces prétendues trahisons, Dieu en sera juge, et je déclare que j'en suis innocent. C'est pourquoi je refuse de demander pardon d'un crime dont je ne suis pas coupable. Que si j'avais manqué en quelque autre chose, j'en demande pardon à la reine et au monde entier. » — « Que pensez-vous de Sa Majesté la reine Élisabeth ? » lui demandent plusieurs assistants. — « Je pense qu'elle est ma souveraine, et j'ai toujours prié pour sa prospérité et son bonheur. » — « Ne croyez-vous pas qu'elle est, sous le Christ, le chef suprême de l'Église d'Angleterre ? » — « Je ren-

drai à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. La reine n'est pas et ne peut pas être, et personne ne peut être chef suprême de l'Église d'Angleterre si ce n'est le suprême pasteur. » — « Comment ! s'écrie le shérif, vous prétendez parler de la prostituée de Babylone ? » — « Prenez garde, Milord, reprend le confesseur de la foi, car un jour viendra où votre âme se trouvera mal de cette parole. Vous vous repentirez alors d'avoir ainsi outragé le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Quand, vous et moi, nous serons devant ce juge souverain, qui considère toutes choses avec équité, j'ose dire que vous regretterez cette parole pour laquelle je serai obligé de rendre témoignage contre vous. » Cependant le bourreau hâtait ses préparatifs pour satisfaire aux clameurs impatientes du peuple : « Voilà pour votre salaire, dit le martyr, en lui mettant deux schellings dans la main, et je prie Dieu qu'il vous pardonne. » Pendant que cette seconde exécution s'achève, un homme va détacher les cordes qui retiennent la troisième victime sur la claie. A peine debout, Robert Johnson reçoit l'ordre de se tourner vers le lieu où tombent sous les coups de hache les membres mutilés et palpitants de Jean Shert. A cette vue le martyr détourne les yeux, s'arme du signe de la croix et, d'une voix retentissante : « Je suis catholique, s'écrie-t-il, et si l'on me condamne pour avoir conspiré à Rome contre la vie de la reine, je proteste et déclare que je suis innocent de ce crime. Parmi ceux qui ont été condamnés avec moi, il en est plusieurs que je n'ai jamais vus avant d'être cité au tribunal ; jamais je ne leur ai parlé et n'ai reçu d'eux aucune lettre. Quant à la prétendue trahison, je n'en suis pas coupable et jamais je n'en ai eu la pensée. » — « Vous allez entendre votre complice Monday, ré-

plique aussitôt le shérif, il déposera lui-même contre vous. » Le misérable apostat s'avance, en effet, vers le char sur lequel le martyr attendait la mort. « Monday, lui dit Robert Johnson en l'apercevant, m'avez-vous jamais connu hors de l'Angleterre, ou bien me suis-je quelquefois trouvé dans votre compagnie ? » — « Je n'ai jamais été avec vous, reprend l'imposteur, jamais je ne vous ai connu hors de l'Angleterre ; mais je fus autrefois complice des horribles trahisons dont vous avez été convaincu. Je prie Dieu qu'il vous inspire le repentir de vos crimes afin que vous mouriez dans sa grâce. » — « Que Dieu vous l'accorde à vous-même ce repentir, Monday, pour tout le mal que vous faites. Je proteste devant Dieu que je ne suis coupable d'aucune trahison. » — « Reconnaissez-vous Élisabeth pour votre légitime souveraine ? demande encore le shérif, et vous repentez-vous de vos trahisons ? Malgré tous vos crimes la reine me permet de vous pardonner si vous demandez vous-même pardon. » — « Je reconnais Élisabeth pour ma reine légitime, comme j'ai reconnu Marie avant elle : je ne puis en dire davantage ; seulement priez Dieu qu'il lui accorde sa grâce et qu'elle cesse de répandre le sang innocent. » — « Reconnaissez-vous le pouvoir suprême de la reine dans les affaires ecclésiastiques ? » — « Je lui reconnais l'autorité qu'eut toujours avant elle la reine Marie ; ma conscience ne me permet pas de lui en reconnaître davantage. » — « Vous êtes un traître obstiné ! » — « Si je suis un traître en parlant ainsi, tous les rois et les reines de ce royaume l'ont été avant moi, tous nos ancêtres l'ont été aussi, car telle était leur croyance. » — « Quoi donc ! vous prêcheriez la trahison si on vous écoutait davantage ? » — « Je ne prêche que la religion catholique. » En prononçant ces dernières paroles le

patient laisse le bourreau lui passer la corde autour du cou et se met à prier. « Seigneur, s'écrie-t-il bientôt, je remets mon âme entre vos mains, » et il reste suspendu. Quelques minutes après l'exécuteur mutilait, éventrait et coupait en morceaux le corps de ce troisième martyr immolé par l'hérésie.

Il restait encore dans les cachots quatre victimes condamnées avec Campian l'année précédente, Filbie, Kirby, Richardson et Cottam. Dans leur humilité, ces confesseurs de la foi n'attribuaient qu'à leurs péchés les délais apportés à leur supplice et à leur félicité. Ainsi s'en explique d'une manière touchante Luc Kirby dans une lettre à l'un de ses amis. Ce document, précieux à plus d'un titre, rappelle quelques-unes des raisons qui déterminèrent la réaction de l'opinion publique signalée après l'exécution de Campian. Il met à nu ce honteux système d'espionnage gouvernemental auquel ne rougissaient pas de se prêter les membres mêmes du conseil de la reine.

On a vu que parmi les accusateurs de Campian et de ses compagnons se trouvait un certain Nichols, dont les dépositions mensongères contribuèrent surtout à leur condamnation. Cet homme, d'abord protestant, s'était ensuite déclaré catholique. Peut-être n'était-il qu'un des espions que Cecil, Walsingham et d'autres ministres entretenaient jusque dans les collèges fondés sur le continent. Quoiqu'il en soit, Nichols, par ses démonstrations hypocrites, avait obtenu une place au collège anglais de Rome, d'où, après quelques mois d'une contrainte obligée, il se fit chasser pour immoralité. De retour en Angleterre, l'apostat se livra de lui-même aux sectaires, et renonça avec éclat à ce catholicisme menteur qu'enfin, disait-il, il avait appris à connaître à Rome même.

Maintenant que la vérité brille enfin à ses yeux, il voit manifestement qu'elle ne peut se trouver que dans la nouvelle église *établie par la loi*. Ces aveux du prétendu catholique romain sont accueillis par des acclamations unanimes. Bientôt l'on apprend que ce Nichols, aujourd'hui si attaché à l'établissement, a été jésuite et même prédicateur ordinaire de l'évêque de Rome. « C'est l'évidence de la vérité qui l'a forcé de renoncer au papisme, et pour suivre sa conscience, il n'a reculé ni devant les sacrifices, ni devant les plus imminents dangers. Nichols, à cette heure, était devenu le personnage important de l'Angleterre. Toutes les sympathies lui étaient acquises, toutes les faveurs lui étaient dues. Le conseil de la reine ne dédaigne pas de s'intéresser à cet homme, qu'il regarde comme une des conquêtes les plus précieuses pour l'église nationale. Par son ordre il est statué que tous les évêques du royaume donneront au nouveau converti une somme de cinquante livres, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu d'un bénéfice (1). Nichols calomniateur se fait bientôt pamphlétaire aux gages du gouvernement auquel il s'est livré. Le pape, les missionnaires, les séminaires et collèges anglais, tout devient l'objet de ses attaques. Mais soit que ses prétendues révélations portassent en elles-mêmes les marques évidentes de leur fausseté, soit qu'un reste de pudeur empêchât de recevoir le témoignage d'un homme dont le mépris public commençait à faire justice, on ne le vit point paraître au jugement de Campian et de ses compagnons, contre qui cependant ses accusations étaient surtout dirigées. Le lâche imposteur avait cru, comme Elliott, que ses victimes seraient condamnées à la prison perpétuelle,

1. *Memoirs of missionary priests*, t. I, p. 95. — Lingard, *Hist. d'Angleterre*, Élisabeth.

et que leur sang ne serait point répandu. La sentence capitale portée contre elles et son exécution avaient bouleversé son âme criminelle : « Ces jours derniers, écrit Luc Kirby à son ami, Nichols vint à la fenêtre de ma cellule demander pardon de toutes les méchancetés et injustices dont il s'est rendu coupable envers nous. Il reconnaît que les livres qu'il a composés, les sermons et les discours qu'il a prononcés, sont remplis de malice, de faussetés et dignes de l'exécration de Dieu et des hommes. C'était pour conserver sa vie, pour obtenir les faveurs des nobles et de l'avancement qu'il a agi ainsi. Il en est, disait-il, très repentant dans le fond du cœur, et plutôt que de commettre à l'avenir une semblable offense, il préfèrerait mille fois mourir. Au reste, c'est bien contre son attente qu'une sentence de mort a été portée contre nous. Il reconnaît encore que l'accusation était de toute fausseté, n'avait aucune apparence de vérité et n'était que l'œuvre de la malice de nos ennemis. Quant à Sledd et à Monday, il est disposé, ajoutait-il, à leur imputer cette tromperie et cette imposture, et à dévoiler leur vie infâme et abominable dont il a été témoin. » Ici la plume du missionnaire se refuse à donner des détails. Le misérable Nichols, en témoignage de son repentir, ajoutait qu'il était résolu à ne plus monter en chaire, ni à traiter des questions religieuses, qu'il avait abandonné la charge de ministre anglican, et qu'il allait ouvrir une école dans le comté de Norfolk.

« Il nous a offert, continue toujours Luc Kirby, de se rendre auprès du lieutenant de la Tour et du secrétaire Walsingham. Afin de se soustraire à toute responsabilité de l'effusion du sang innocent, il leur déclarera, dit-il, que ma condamnation et celle de mes compagnons sont injustes. Toutefois, il a avoué qu'il

se sentait effrayé à la pensée de reparaître au milieu de Londres, où déjà il avait révélé l'innocence de notre conduite et la malice qu'il avait montrée contre nous dans son livre et ses discours. Pour vous dire ce que je pense de cet homme, je crois qu'avant peu de temps il tombera dans l'infidélité, à moins que Dieu, dans sa bonté, n'exerce sur lui sa miséricorde et ne le rappelle par quelque moyen à la foi catholique. Il ne me semble pas qu'il ait perdu tout bon sentiment naturel, puisqu'il a cédé à sa conscience, qui le poussait à révéler la vérité en notre faveur, à manifester sa propre malice et les mensonges par lesquels d'autres ont cherché à nous couvrir de confusion. »

Kirby, en terminant cette lettre, dans laquelle sa charité de prêtre ne lui inspire que des paroles de pitié pour l'homme qui l'a fait condamner à mort, rappelle le vieux proverbe anglais : « Plutôt que de laisser un meurtrier inconnu, Dieu permettrait aux oiseaux du ciel de le dénoncer. » Nichols en faisait la cruelle expérience. Il ne cessait de s'accuser lui-même et d'avouer toute la noirceur de son crime à ceux qui allaient expirer dans les tourments. La pensée du vénérable Allen, dont ses victimes sont les disciples, se présente pareillement à sa mémoire. Lui aussi a entendu quelquefois la parole si sage de cet homme de Dieu ; à lui aussi il veut faire l'aveu de sa faiblesse et de ses impostures. « Tout ce que j'ai écrit contre le pape, les cardinaux et les évêques, dit-il dans une lettre à Allen, c'est par ambition que je l'ai écrit. Je n'eusse jamais publié aucun livre, Dieu m'en est témoin, si le gouverneur de la Tour de Londres ne m'y eût poussé. J'ai écrit beaucoup de choses, j'en ai fait beaucoup que j'avais refusé d'écrire ou de faire avant que le gouverneur ne m'eût

menacé, (ce qu'il fit souvent,) de me mettre à la plus cruelle torture. Ce supplice affreux, ma faible chair a eu horreur de l'endurer. J'ai donc exécuté son dessein ; j'ai accompli sa volonté. Ce qu'il commandait je l'ai écrit, je l'ai fait, je l'ai dit, non par malice, mais à son instigation ; non par mauvaise volonté, mais en cédant à des suggestions sataniques. J'ai écrit beaucoup de faussetés dont je me suis repenti même avant le jour où, comme un vagabond, poursuivi par des péchés qui jettent le plus grand trouble dans mon âme, je m'éloignai d'Angleterre. Jamais, pendant que j'y étais, je n'ai comparu devant aucun juge ou magistrat à titre de témoin contre les catholiques, quand ils étaient cités au tribunal. Je me suis éloigné de Londres à dessein. Le pape, les cardinaux, les évêques et les autres catholiques m'ont accordé de nombreux bienfaits, que je n'ai reconnus que par l'ingratitude. Mais on en a vu la cause. La crainte du plus horrible supplice et des promesses magnifiques m'ont éloigné de Dieu. Dans les prisons je n'ai pu entendre que ces paroles : Fais cela, ou bien les gardes vont te conduire à la torture. J'aurais préféré qu'ils eussent dit à la potence. C'est une chose bien dure d'avoir ainsi le corps de deux pieds plus long que la nature ne l'a fait. On m'expliqua comment était appliquée cette torture, et quand je l'eus entendu, la crainte et l'horreur qu'elle m'inspira me vainquirent entièrement. Tous les noms que le gouverneur ou son serviteur ont voulu que j'écrivisse, je les ai écrits. Georges Peccham, chevalier, fut mis sur le catalogue des papistes ainsi que le juge Southiott et beaucoup d'autres qui me sont tout à fait inconnus. Oui, M. Allen, c'est Hopton, le gouverneur de la Tour de Londres, qui m'a ordonné avec menaces d'écrire une confession

selon sa volonté. Et quand j'eus révélé les noms des papistes, que pour la plupart je n'avais jamais entendus auparavant, il m'ordonna d'affirmer sans aucune honte qu'ils étaient des fauteurs du pape et de la reine d'Écosse, des ennemis acharnés de Sa Majesté Élisabeth et des hommes de son conseil. Si tu le fais, dit-il, la reine te donnera de l'avancement ; tu me trouveras tout disposé à t'aider ; les grands du royaume te prodigueront les témoignages de leur affection et tu ne manqueras de rien. Si tu ne le fais pas, au contraire, tu seras soumis au supplice le plus rigoureux ; ainsi, fais attention à toi. Et voilà comment, en partie poussé par la crainte et en partie vaincu par la flatterie, j'ai consenti à confirmer ce qu'il disait lui-même. Rien n'est plus vrai que ces choses que je déclare. Voyez quelle tragédie a exercée à mon égard ce gouverneur. Quand j'arrivai pour la première fois en sa présence, conduit par un homme d'armes, je lui déclarai que j'étais de sa religion. Néanmoins il voulut user d'hypocrisie avec moi. Le dimanche donc de cette semaine où je fus pris, j'étais disposé à me rendre au temple de mon plein gré ; mais afin qu'on pût facilement me remarquer, il me commanda de faire de la résistance. Je résistai, en effet, et son serviteur reçut ordre de me traîner au temple comme si j'y allais malgré moi. Jugez de tout le reste par ce peu de mots. »

Malgré les remords du malheureux Nichols et ses tardifs désaveux, pas une des victimes qu'il a faussement accusées n'échappera au bourreau. Le 30 mai, deux jours seulement après l'exécution de Forth, Shert et Johnson, et au moment où leur sang fûmait encore, pour ainsi dire, sur la place de Tyburn, les soldats y traînaient Filbie, Kirby, Richardson et Cottam, déjà épuisés par les tortures et les privations de la prison. Arrivé au pied

de la potence, Filbie, le plus jeune des condamnés (il n'avait que vingt-sept ans), monte sur l'échelle fatale, fait le signe de la croix et demande à ses compagnons de prier pour lui. Un héraut, élevant alors la voix, lit une proclamation qui enjoint la tranquillité aux assistants; elle finissait par la formule ordinaire: « Dieu sauve la reine ! » — « Ainsi soit-il, » reprend le martyr debout sur l'échelle. — « Pour quelle reine priez-vous ? » demande la foule. — « Pour la reine Élisabeth, et je conjure le Seigneur de lui donner un règne long et prospère, selon sa bonne volonté ; d'en faire sa servante et de la préserver de ses ennemis. » — Une voix s'écrie : « Que Dieu sauve la reine de l'inimitié du pape ! » — « Le pape n'est pas son ennemi, répond le prêtre catholique. » Un des hommes du shérif, apercevant alors un objet entre ses mains, lui crie avec emportement : « Qu'avez-vous dans votre mouchoir ? » Et s'avançant en même temps, il saisit le mouchoir et en retire une petite croix de bois : « O le misérable ! ô le traître ! il avait une croix ! » Et le sectaire la montre à tout le peuple pendant que le bourreau lance le martyr dans l'espace. En montant sur le char, d'où il aperçoit son confrère attaché à la potence, Luc Kirby s'adresse aux spectateurs : « O mes amis, leur dit-il, mes amis ! ce n'est point pour une trahison que je suis condamné à mourir ici, mais pour ma foi et ma conscience. O Sauveur Jésus-Christ ! par les mérites de votre passion et de votre mort, j'espère être sauvé. Pardonnez à un pauvre pécheur toutes ses fautes et ses offenses. » — « Dieu sauve la reine ! » s'écrie en ce moment le bourreau, tenant dans ses mains dégouttantes de sang la tête de Guillaume Filbie. « Ainsi soit-il, » répond Kirby du haut de la charrette. — « De quelle reine parlez-vous ? » lui de-

mande-t-on. — « De la reine Élisabeth, à qui je prie Dieu de donner un règne long et prospère, et de la sauver de ses ennemis. » — « Dites donc des poursuites et de la puissance du pape, » reprend un ministre anglican appelé Charke. — « Si le pape pouvait faire la guerre à la reine et la poursuivre injustement, répond Luc Kirby, que Dieu la défende aussi contre lui, qu'il la dirige tellement dans ce royaume qu'elle puisse aider et maintenir la religion catholique de Jésus-Christ, et hériter en mourant du royaume des cieux. » A une dernière question : s'il ne pense pas que la reine soit le chef suprême de l'église d'Angleterre, il répond : « Je suis prêt à obéir à la reine autant qu'un sujet peut obéir à son prince. » Ces paroles achevées, il se remet en prière et reste bientôt suspendu. Sur un geste du shérif, Richardson et Cottam s'approchent ensemble de la potence en s'armant du signe de la croix. Au même instant les deux martyrs entendent une voix qui leur dit de tourner les yeux vers leur compagnon, dont le bourreau mettait le corps en quartiers. « Que la volonté de Dieu soit faite ! » s'écrie Richardson ; puis, s'adressant à plusieurs spectateurs qui lui parlent en même temps : « Je vous prie, ne me troublez pas : si vous voulez me faire quelques questions, que ce soit sur le sujet pour lequel j'ai été condamné. » — « Dieu sauve la reine ! s'écrie de nouveau le bourreau, qui vient d'abattre la tête de sa seconde victime. — « Et vous, que dites-vous ? » demande la foule en s'adressant au confesseur de la foi. — « Moi aussi je prie Dieu de sauver la reine, répond-il, et je déclare en sa présence que je suis innocent, n'étant pas plus coupable de trahison que tous les évêques catholiques qui ont existé en ce royaume depuis sa conversion au christianisme jusqu'à ce jour. » —

« M. Richardson, s'écrie le shérif en voyant le bourreau lui passer la corde autour du cou, si vous reconnaissez vos fautes et renoncez au pape, la reine voudra bien être clémente envers vous et vous serez délivré. » — « Je remercie Sa Majesté du pardon qu'elle m'offre ; mais je ne puis ni confesser une chose fausse ni renoncer à ma foi. » Sentant que le char se met en mouvement, le martyr s'écrie : « Seigneur Jésus, recevez mon âme ! » Quelques minutes après, son sang ruisselait de toutes parts, mêlé et confondu avec le sang des deux missionnaires exécutés avant lui.

Restait une dernière victime : c'était Thomas Cottam, dont la vie, plus connue que celle des trois compagnons qui viennent de le précéder, rappelle les plus touchants témoignages de la miséricorde de Dieu sur ceux qui le cherchent dans la simplicité du cœur. Né de parents hérétiques au comté de Lancastre, Thomas vint à Londres à l'époque où le vénérable Pound y gémissait dans les fers. Les circonstances ménagées par la Providence pour la conversion du jeune anglican sont ignorées ; on sait seulement que ce fut dans son cachot où il était venu le visiter, que Pound eut la consolation de le ramener à la religion catholique. Après avoir reçu quelque temps les instructions du noble prisonnier, Thomas Cottam se rendit à Douai, où il rencontra dans Allen un nouveau maître non moins affectionné. Là, pendant qu'il s'adonne avec ardeur à l'étude de la philosophie et de la théologie, le souvenir de Pound se présente sans cesse à la pensée du jeune converti. « Votre charité, lui écrit-il, est immortelle comme la cause même qui la produit ; et parce qu'il est impossible de comparer à ce qui est immortel des choses fragiles et périssables, ni ma plume ni ma bouche ne trouvent d'expression pour vous

rendre les sentiments de ma reconnaissance. Vous avez été, il m'en souvient, ma consolation dans la solitude, mon guide dans le chemin, ma force dans la tribulation, mon secours au jour de la nécessité. Grâce à vos conseils, le Dieu de la miséricorde m'a rappelé à lui quand je m'égarais ; il m'a relevé au moment où j'étais abattu, il m'a soutenu à l'heure de l'angoisse, il m'a préservé dans le danger, il m'a rendu la vie quand je l'avais perdue. Que c'est donc un grand bien d'avoir un ami fidèle ! Et quelle différence entre des hommes vulgaires et livrés à l'égoïsme de leurs passions, et l'homme de vie sainte rempli de la chaste crainte du Seigneur ! Oh ! vous me l'avez bien montré ! Je le dis avec douleur, le mal commençait à avoir de l'attrait pour moi ; mais maintenant je me suis donné à la vertu. Elle fait la joie de mon âme, elle me délivre de toutes les inquiétudes terrestres, elle me met en sûreté contre tous mes ennemis. Par elle mon âme craint peu l'enfer. Tous ces biens, je vous les dois, et ils sont précieux. Mais il en est un plus grand encore : c'est, pour parler le langage de l'Apôtre, que le Saint-Esprit rend en nous ce témoignage que nous sommes les enfants de Dieu. Au nom de cet Esprit divin, au nom de Jésus-Christ qui monte aujourd'hui dans les cieux, (cette lettre était écrite le jour de l'Ascension 1575,) souvenez-vous toujours de moi et consolez-moi quelquefois par vos lettres. De mon côté, jusqu'à la fin de ma vie je prierai Dieu que, pour sa plus grande gloire, il vous conserve longtemps en santé et qu'il couronne votre vie par une sainte mort. » L'un et l'autre arriveront à ce terme désiré après avoir été admis dans l'institut naissant des jésuites, pour lequel Thomas Cottam se sentait un vif attrait. De Rome où il s'était transporté, ses supérieurs l'envoyèrent à Lyon

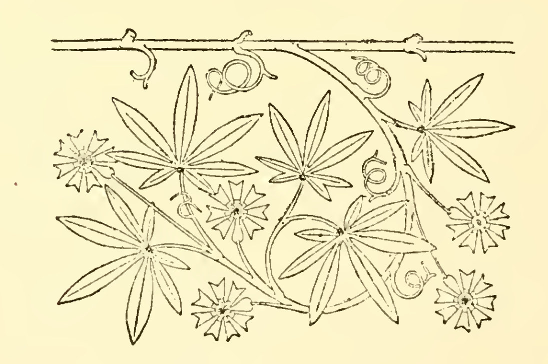
rétablir sa santé affaiblie. C'est là que Sledd, un des émissaires du gouvernement anglais, le suivit pour continuer ses coupables intrigues. Souple et insinuant, cachant sous les dehors d'une piété hypocrite les abominables pensées qu'il nourrissait dans son âme, cet espion sacrilège avait pénétré à Rome au milieu même des étudiants anglais pour saisir les secrets de leur œuvre apostolique. A Lyon, il aborde avec les mêmes apparences de dévouement Thomas Cottam, au moment où le jeune religieux se dispose à quitter cette ville pour aller respirer l'air natal, que les médecins jugeaient indispensable à son rétablissement. Sledd s'attache à lui et lui prodigue tous les témoignages de la plus sincère amitié. Ses artifices trompent l'âme candide de Cottam, qui ne peut soupçonner la perfidie dans un compatriote. Pour un moment il oublie que la trahison l'environne : quelques mots échappent de ses lèvres et laissent comprendre que, dans un temps peu éloigné, il retournera en Angleterre. Sur le champ, l'espion se rend à Paris auprès de l'ambassadeur anglais, lui donne le nom du jésuite, son signalement et tous les renseignements nécessaires pour le saisir au moment où il mettra le pied sur le rivage. Ces informations arrivent en peu de jours au conseil de la reine, d'où on les expédie à tous les gouverneurs répandus sur la côte. Pendant ce temps, Thomas Cottam, arrivé au collège anglais de Reims, se préparait, sous les yeux du vénérable Allen, à recevoir l'onction sacerdotale. Cette faveur, qui met le comble à ses désirs, le fait soupirer avec encore plus d'ardeur après le moment où il pourra, dans sa chère Angleterre, travailler au salut de ses compatriotes. Enfin, le 18 Janvier, après une pénible traversée, il arrive en face du château-fort qui domine le port de Douvres. Mais à

peine a-t-il quitté le vaisseau que des gardes l'arrêtent et le conduisent à Londres, où on le jette dans un infect cachot. C'est là que le jeune martyr de vingt-huit ans est soumis aux tortures, et en particulier aux horribles étreintes du cercle de fer, qui lui fait jaillir le sang des narines. On voulait lui arracher l'aveu de conspirations absurdes, ou du moins une parole capable de le compromettre. Quelques jours plus tard, ses persécuteurs, pour tromper tout à la fois le peuple anglais et la postérité, avaient eu l'impudence de nier ces tortures. Plein d'une noble indignation, le confesseur de la foi découvre, à la face du tribunal, cette lâche cruauté : « Oui, s'écrie-t-il en s'adressant à ceux qui l'ont mis à la question, vous êtes des arracheurs de secrets. Vous avez voulu savoir quelle pénitence m'avait été infligée pour les péchés que j'ai avoués à mon confesseur. Et ici, je reconnais ma faiblesse, pour éviter les intolérables douleurs de la torture, je révélai, (Dieu me le pardonne !) ce qui m'était demandé. Mais quand on me pressa davantage, quand on voulut connaître quels étaient ces péchés pour lesquels cette pénitence m'avait été imposée, (question honteuse et indigne d'un chrétien !) alors je déclarai que je ne découvrais mes offenses qu'à Dieu et à mon confesseur. Sur quoi les bourreaux me tourmentèrent davantage, me pressant toujours de répondre à la même question. De mon côté je persistai à déclarer que c'était là une question barbare, inhumaine, et que je n'y répondrais pas, dussent-ils me tourmenter jusqu'à la mort. » Cette déclaration imprévue de l'accusé étonna les juges présents à l'audience : peut-être ignoraient-ils quelquefois les indignités exercées à l'égard des prêtres dans certaines prisons. Hopton, le gouverneur de la Tour, avec une effronterie plus révoltante encore que sa cruauté,

osa nier les faits rappelés par le confesseur de la foi. « Cela n'est pas vrai, dites-vous ? s'écrie Cottam. Voici devant vous le docteur Hammond et les autres membres de la commission : ils étaient présents quand on me mit à la torture ; j'en appelle à leur conscience. Dieu m'est témoin que ce que j'ai dit est vrai, et vous savez vous-mêmes que sir Georges Carey m'a adressé ces questions révoltantes. Niez-le si vous le pouvez ! Oui, je le déclare en toute vérité, vos tortures et vos questions n'avaient jamais pour objet d'autres trahisons que la conscience, la foi, la religion et autres choses semblables. » Et c'est pour ces prétendues trahisons que le missionnaire allait répandre sur la place de Tyburn le peu de sang qui lui restait dans les veines.

Debout sur la charrette, Cottam avait sous ses yeux les membres mutilés de Filbie et de Kirby, et leurs têtes gisant par terre, séparées du tronc. « O Seigneur Jésus, s'écrie-t-il devant cet horrible spectacle, faites-leur miséricorde. Donnez-moi la grâce de mourir comme eux, donnez-moi la constance ! » — « Dieu sauve la reine ! » s'écrie une troisième fois le bourreau, la tête de Richardson dans les mains. — « Que Dieu la sauve et la bénisse, dit à son tour le prêtre catholique. Je lui souhaite de tout mon cœur une grande prospérité comme à ma souveraine, reine légitime et chef du royaume. » — « Et chef suprême dans les matières ecclésiastiques ! » s'écrient aussitôt plusieurs assistants. « Ah ! continue le martyr, si j'avais voulu ajouter ces mots, il y a plus de deux ans que je serais en liberté. » — « Vous êtes un traître si vous refusez de les prononcer, » ajoute le shérif. — « Non, répond le confesseur de la vérité : c'est là une question de foi, et si ce n'est pour les questions de foi et de conscience, jamais je

n'ai offensé Sa Majesté. » Le martyr ouvre une dernière fois la bouche pour demander aux catholiques présents le secours de leurs prières. « Seigneur, s'écrie-t-il tout-à-coup, j'ai mis en vous mon espérance et je ne serai point confondu, » et il reste attaché à la potence. Le bourreau coupe aussitôt la corde, traîne vers le billot sa victime toute vivante encore, la mutile, lui ouvre le ventre et la poitrine, en arrache les entrailles et le cœur qu'il jette au feu, abat la tête et met le reste du corps en quartiers. Le sacrifice était achevé ; l'hérésie comptait quatre victimes de plus, et l'Église catholique autant de nouveaux patrons dans le ciel. Quatre noms venaient aussi s'ajouter à la liste des martyrs que les collèges anglais se réjouissaient de donner à Dieu pour le salut de leur bien-aimée patrie, alors qu'elle les poursuit avec acharnement, de ses calomnies et de ses haines, jusque sur la terre de l'exil.



Chapitre III.

Allen écrit une *Apologie des séminaires anglais* fondés sur le continent. — Il reçoit à Reims plusieurs gentilshommes convertis. — Le père Persons envoie le prêtre Guillaume Waytes à Édimbourg.—Voyage de ce missionnaire à travers l'Écosse. — Négociations avec les seigneurs catholiques et rapports avec le roi Jacques VI. — Jugement et exécution de Richard Kirkeman et de Guillaume Lacy. — Arrestation de Guillaume Hart ; son jugement.—Il écrit une dernière lettre à sa mère. — Son exécution. — Nouvelles victimes : Richard Thirkill, Jean Slades, Jean Body. — Dévouement des catholiques.



E VÉNÉRABLE Allen, au milieu de ses disciples qu'il forme à la vertu, à la science et au martyre, suivait avec une douloureuse sollicitude les travaux et les souffrances de ceux qui l'avaient déjà quitté pour retourner en Angleterre. Il n'ignorait aucune des calomnies par lesquelles on cherchait à le noircir aux yeux de ses compatriotes ; il savait quelles odieuses manœuvres étaient employées pour irriter les passions populaires et les pousser à des violences capables de ruiner son œuvre. A Douai déjà, ses ennemis étaient parvenus à soulever contre lui une population éminemment catholique : Reims et Rome connaissaient aussi les espions envoyés secrètement par les ministres d'Élisabeth pour y semer la division et inventer des conspirations. Aujourd'hui, il entendait cette reine elle-même dénoncer ses disciples au monde entier comme des rebelles et des traîtres, et les dévouer par avance aux tortures s'ils reparaissent dans leur patrie. A cette accusation men-

songère descendue du trône, Allen répond par une *Apologie des séminaires anglais*, dans laquelle il expose, avec une modération et une force de vérité que ses adversaires eux-mêmes reconnaîtront, les motifs qui ont déterminé sa conduite. « Attirer les jeunes Anglais qui, à cause de l'hérésie et pour la sûreté de leur conscience, quittent en foule les universités du royaume, afin de chercher un refuge dans les Pays-Bas ; leur offrir des cours réguliers d'études, des conférences publiques et une méthode exacte qui obvie à tous les inconvénients d'études isolées, arbitraires et sans règles : tel est le but que se proposent les prêtres anglais qui, dans le courant de l'année 1568, se sont réunis et ont formé une communauté dans la ville de Douai. Par là ils espéraient se rendre, eux et leurs compagnons, plus propres à servir un jour leur patrie, quand il plairait à la miséricorde de Dieu de les y ramener. D'ailleurs, nul ne savait si le châtiment que le Seigneur infligeait à la nation anglaise ne serait pas de longue durée, ni, par conséquent, si les maladies, la prison et les autres misères de la persécution n'enlèveraient pas peu à peu les catholiques instruits, soit qu'ils fussent encore dans le royaume ou qu'ils habitassent des pays étrangers. Devant cette incertitude, il paraissait urgent de pourvoir à l'avenir de la religion catholique en Angleterre, en conservant la semence sacerdotale, un clergé fidèle, qui, dans un temps plus ou moins éloigné, servirait à son rétablissement si ardemment désiré. On a vu et on voit sans cesse venir dans ces séminaires d'excellents sujets, désireux de recevoir une instruction forte et solide, qu'on ne trouve plus dans les universités d'Oxford et de Cambridge ; les uns à qui leur conscience ne permet pas de reconnaître à la reine la suprématie dans les

choses spirituelles, ou à qui ce serment répugne, quoiqu'ils paraissent de vrais protestants ; d'autres qui sont dans un état de doute et d'incertitude sur les deux religions ; quelques-uns enfin qui n'aiment pas d'être forcés à entrer dans le ministère ecclésiastique, comme cela se pratique maintenant en divers collèges des universités. »

« Ces jeunes gens, continue Allen, et en particulier les fils des gentilshommes, dans notre patrie, sont disposés à embrasser la foi catholique. Que Dieu en soit béni ! car cette circonstance augmente notre espoir de voir des temps meilleurs. Plusieurs d'entre eux se hasardent même à venir chez nous sans le consentement de leurs parents et souvent contre leur volonté. Ces parents, bien qu'ils puissent être satisfaits de ce que leurs enfants seront mieux élevés qu'ils ne pourraient l'être dans leur patrie, refusent de leur donner aucune assistance par la crainte de souffrir quelque disgrâce de ce monde, dans lequel ils sont plus engagés que leurs enfants. Cette crainte contrebalance ainsi dans leur cœur l'affection naturelle ; mais Dieu prendra soin de ces chers enfants : il les conserve pour le bien de leur patrie. Et parce qu'un seul séminaire ne peut suffire à un aussi grand nombre, le Seigneur a touché le cœur de Sa Sainteté et lui a inspiré le dessein d'en fonder un autre, afin que ces deux séminaires soient comme deux pépinières plus abondantes et plus florissantes pour l'Église de notre patrie et travaillent conjointement à son bonheur (1). »

Allen expose ensuite les fruits de salut obtenus dans ces séminaires ou collèges anglais. Combien de jeunes gens, en différents temps, y ont travaillé à la sanctifi-

1. Docteur Allen, *Apology for the English seminaries*, 21-26.

cation de leur âme depuis que le schisme a commencé? Combien d'autres y seront admis dans la suite et trouveront les mêmes avantages spirituels? Ce premier et principal but de l'œuvre atteint, il en est encore un autre qu'ont recherché leurs fondateurs. Donner à ces jeunes gens les connaissances nécessaires pour soutenir les controverses soulevées par l'hérésie; entretenir dans leurs âmes le zèle sacerdotal, même dans un temps où ils n'ont à attendre que des dangers sans nombre, des persécutions et des supplices. Et dans cette condition même, que feront-ils si ce n'est intercéder en faveur de nos amis désolés d'Angleterre, tenter de pénétrer dans ce royaume pour offrir les secours de leur ministère à ceux dont Dieu aurait touché les cœurs, et leur administrer les sacrements nécessaires à la conservation de la grâce. « Et tout cela, ajoute Allen, ils ne l'ont fait que par l'autorité que donne le sacerdoce comme pouvoir spirituel; ils l'ont fait d'une manière silencieuse et paisible, et non par des excès, des tumultes ou des agitations hostiles. Ils ne l'ont fait que comme les apôtres et les autres saints aux premiers âges de l'Église, dans les voyages, dans les veilles, dans les jeûnes, et au milieu de toutes sortes de périls, périls au port, périls sur la mer, périls sur la terre, périls parmi les ennemis déclarés, périls parmi les frères, dans la crainte des lois, dans la crainte de nuire aux âmes, dans la crainte de scandaliser les faibles, dans les mépris, les disgrâces, la pauvreté, la captivité, les chaînes, le cachot, les tortures et la mort (1). »

Plus loin, le vénérable Allen ajoute encore : « La cessation du sacrifice divin et l'abandon des sacrements administrés conformément au rite catholique, et sans

1. Dodd's *Church History*, édit. Tierney, tom. II, p. 180.

lesquels l'âme meurt comme meurt le corps privé de sa nourriture ; l'obligation de professer un culte réprouvé, qui expose les hommes à périr éternellement ; cet intolérable serment, contraire à Dieu, à l'Église, à l'honneur de la reine et à la conscience de tous les hommes, les dangers quotidiens, les disgrâces, les vexations, les terreurs, les emprisonnements, les spoliations et les injures qu'ils sont obligés de souffrir ; les railleries et les blasphèmes contre les sacrements que Jésus-Christ a établis, contre ses ministres, contre les saints et les choses sacrées, qu'ils sont obligés d'entendre dans leur patrie, voilà, très chers Seigneurs ou très gracieuse Souveraine, (si nous sommes assez heureux, Dieu le permettant, pour voir cette déclaration remise entre vos mains,) voilà les causes pour lesquelles un si grand nombre d'entre nous ont abandonné leur pays natal. Voilà pourquoi nous sommes restés si longtemps loin des lieux qui nous ont vus naître, où nous avons été élevés et que nous désirons ardemment de servir, à la vie et à la mort, ne voulant avoir d'autres rapports avec notre patrie que ceux d'enfants fidèles et dévoués à leur mère. Non, non, nous ne sommes point des transfuges, comme souvent on nous le reproche : nous n'avons point fui pour suivre quelque faction ou prétention de familles nobles, ou à cause de quelque crime ou déloyauté contre le prince ou contre l'État. Nous n'avons point fui pour désordre de conduite ou mécontentement et désapprobation de la situation présente des affaires publiques, ni enfin à cause de quelque répugnance envers un seul des ministres de Sa Majesté. Non, nous honorons de tout notre cœur leur caractère, leur sagesse, leur modération, leur prudence dans le gouvernement et leurs nombreuses faveurs en toutes choses, si ce n'est

dans celles qui touchent à la religion. Au reste, nous ne pouvons en aucune manière offenser vos honorables Seigneuries si nous préférons le jugement de l'Église et de Dieu à leur conseil humain. Nous reconnaissons que le règne de Sa Majesté et son administration ont été très glorieux et en grand renom dans tout l'univers. Tous les Anglais seraient libres et heureux dans notre patrie si elle n'était affligée, (la Providence le permettant en punition de nos péchés;) par de déplorables calamités. De là ce changement de la religion et des choses de la religion, qui ne peut se concilier avec la conscience d'aucun chrétien catholique, comme nous faisons profession de l'être, ni avec la liberté de l'esprit et la sécurité de la vie. Encore une fois c'est pour cela que nous avons fui et abandonné patrie, parents, amis, et tout ce qui, selon la nature, est le plus cher à nos cœurs (1). »

Peu de temps après l'apparition de cet écrit, qui, malgré l'active surveillance des émissaires du gouvernement, avait pénétré dans tous les comtés d'Angleterre, le docteur Allen recevait à Reims un jeune homme aux manières nobles et distinguées. Il était porteur de lettres que lui avait remises le missionnaire Jean Hart, l'un des condamnés de la Tour de Londres. Ce jeune Anglais, l'un des préposés à la garde de la prison d'État, avait l'ordre de veiller d'une manière spéciale sur les prêtres incarcérés. Son cœur, que des calculs égoïstes n'avaient point encore flétri, s'était senti touché de la résignation si religieuse et si calme des victimes d'Élisabeth. La grâce trouva un facile accès dans son âme et lui fit comprendre que la vérité devait être la compagne inséparable d'une pareille vertu. N'écoutant

1. Docteur Allen, *Apology for the English seminaries*, 21-26.

que cette voix intérieure qui l'éclaire et l'inspire, il demande à l'un des prêtres prisonniers de le réconcilier avec l'Église, abandonne la capitale avant que l'artificieux Hopton ait pu former le moindre soupçon, et arrive à Reims au milieu de ses compatriotes, qui l'accueillent avec des transports de joie. Le vénérable Allen apprend de la bouche de ce nouveau disciple tous les détails de la captivité, du jugement et du supplice de ses enfants déjà immolés en haine de la religion catholique. Ce témoin oculaire détruit en quelques mots tous les mensonges par lesquels l'hérésie cherche à tromper l'opinion publique dans les pays étrangers. Ces prétendues réponses, arrachées, dit-on, par la torture, il sait ce qu'elles sont. Il a pu les entendre comme il a pu voir de près les artifices auxquels ne rougissaient pas de recourir des hommes aveuglés par leur fanatisme. Allen bientôt trouvera l'occasion de les étaler aux yeux de l'univers, en portant aux sectaires le défi de démentir une seule de ses accusations (1).

Vers la même époque, un autre Anglais de distinction arrivait à Reims ; c'était Georges Gilbert lui-même, converti à Rome par Robert Persons et devenu en Angleterre, on l'a vu plus haut, le compagnon habituel des courses du jésuite. Cette conduite, un moment dérobée aux regards scrutateurs des sectaires, ne tarda pas à attirer sur lui toute leur colère. Force fut d'abandonner un pays où l'attendait une prochaine captivité et peut-être la mort. Avant de quitter le sol natal, Gilbert céda à Persons, pour l'œuvre de la mission, tout ce que les confiscations et les amendes lui avaient laissé de son riche patrimoine. Outre une somme assez consi-

1. *Epist. Alani ad P. Agazzari* apud Dodd's *Church History*, éd. Tierney, t. II, p. XVII.

dérable, il donne sept chevaux qui serviront aux missionnaires dans leurs voyages, une grande quantité de papier, et tout un matériel d'imprimerie pour la reproduction des ouvrages de piété et de controverse. Ainsi dépouillé de tout pour le service de Dieu et de son Église, le noble gentilhomme, après un court séjour à Reims, se rend à Rome, où il se livre à toutes les œuvres de charité. On eût dit qu'il voulait, par un redoublement de ferveur, se préparer à sa mort prochaine, dont il avait comme le pressentiment. Un seul regret venait parfois l'attrister, c'était de ne pouvoir, comme tant d'autres, donner sa vie pour Jésus-Christ. Cette pensée ne l'abandonna pas jusqu'à son dernier soupir. « Ah ! s'écrie-t-il en voyant ses compatriotes pleurer autour de son lit funèbre, c'est à moi qu'il convient de verser des larmes, à moi qui meurs sans répandre mon sang ; mais vous, à qui reste la grande espérance du martyre, pourquoi pleurez-vous ? » En ce moment une main amie dépose dans celle du moribond la croix de bois qu'Alexandre Brian avait travaillée lui-même avant d'aller au supplice. « O bois, s'écrie aussitôt Gilbert, ô bois ! ô cordes ! ô épées ! ô mort très désirable ! Malheureux ! pourquoi n'étais-je point digne de jouir de vous et de répandre sang pour sang ? Qui me donnera d'être traité comme l'ont été ces saints martyrs ? O très aimant et très aimé Campian ! ô Sherwine ! ô Brian ! aidez-moi de vos prières afin que j'obtienne le pardon de mes péchés, pour lesquels je suis privé d'une si grande grâce ; je meurs ici dans l'inaction. » Quelques heures plus tard, cette belle âme s'en allait recevoir au ciel sa récompense et demander au Dieu des miséricordes la fin des calamités qui désolaient son infortunée patrie.

Comme ses amis et comme presque tous les catholiques, Georges Gilbert croyait qu'il n'y avait humainement d'espoir de voir cesser la persécution que dans l'avènement d'un roi catholique au trône d'Angleterre. Marie Stuart vivait encore ; mais, toujours captive, elle devait elle-même succomber bientôt par les intrigues de l'implacable Élisabeth. Jacques d'Écosse, son fils, était à la vérité l'héritier de ses droits ; mais livré dès son enfance à des mains hérétiques et formé par le puritain Buchanan, que pouvait-on attendre de ce jeune homme sans énergie et sans expérience ? Pourtant c'est de ce côté que les missionnaires les plus influents commencèrent à diriger leur attention. Persons surtout comprenait toute l'importance d'une démarche auprès de Jacques Stuart, et malgré des difficultés de toute nature, il se mit en mesure pour envoyer en Écosse un homme de son choix. Lui-même, au moment de confier cette négociation au prêtre Guillaume Waytes, voulut s'éloigner des lieux où le seul soupçon de sa présence occasionnait des poursuites plus rigoureuses et de plus fréquentes arrestations. Supérieur de la mission et chargé devant Dieu et l'Église de sa direction et de ses entreprises, il devait sacrifier au bien commun les désirs mêmes les plus ardents de son cœur. Beaucoup d'autres raisons l'engageaient d'ailleurs à venir sur le continent, où l'on sentait le besoin de multiplier les collèges et les séminaires pour perpétuer le sacerdoce en Angleterre et pourvoir à l'éducation d'un plus grand nombre d'enfants de familles catholiques. Après avoir réuni à la hâte ses principaux collègues, Persons leur expose la situation générale, et son intention de quitter l'île momentanément pour aller régler, auprès d'Allen et de quelques autres prêtres anglais, les affaires urgentes

qu'il leur communique. Tous approuvent les desseins du jésuite, qui traverse aussitôt le détroit et arrive sans accident jusqu'à Reims.

Presque à la même heure, Guillaume Waytes, l'envoyé du P. Persons, arrivait sur les confins de l'Écosse. Au moment de pénétrer dans ce royaume, livré comme l'Angleterre aux violences de l'hérésie, une pensée se présente à son esprit : il veut s'assurer une marche plus tranquille jusqu'à Édimbourg. Mettant donc toute sa confiance en Dieu, il va droit à la maison du gardien des frontières, au lieu appelé Seiford. Cet homme était calviniste. « En me voyant, rapporte le missionnaire, il me demande quelles raisons m'amènent dans ce pays. » — « Je cherche un refuge, lui dis-je ; je suis chassé de ma patrie à cause de ma conscience. Ce refuge n'est jamais refusé, même aux malfaiteurs, à plus forte raison ne le sera-t-il point à ceux qui sont exilés à cause de leur religion. » — « Il ne peut y avoir un plus grand méfait ni de plus grave péché que d'être d'une mauvaise religion et ennemi de l'Église du Christ. » — « Cela est vrai, lui dis-je, mais toute la question consiste à savoir quels sont les ennemis de l'Église. » — « Il n'y a pas de doute là-dessus, répond le gardien, ce sont les papistes. » — « Après le souper, lui dis-je en souriant, nous le verrons si vous le désirez. » En effet, le souper fini, il y eut chapitre, ainsi qu'on s'exprime dans le pays. Un des ministres présents (il y en avait trois) lut un psaume, puis prononça un petit discours, pendant lequel le gardien, sa femme et beaucoup d'autres personnes se tenaient dans une posture respectueuse et la tête nue. Je restai seul couvert ; mais, le discours fini, et après avoir salué très convenablement toute la compagnie, j'expliquai les motifs de cette conduite. — « Au moins

deviez-vous porter respect à la parole de Dieu, reprend le gardien. » — « L'Écriture, lui dis-je, expliquée d'une manière fausse, n'est pas la parole de Dieu, car elle renferme alors l'erreur, qui est loin d'être la parole de Dieu. » A ce discours, le gardien en appelle au ministre ; mais celui-ci, quand ma réponse lui a été rapportée, refuse de conférer. On le presse, on le sollicite tant qu'enfin la controverse s'engage sur cette question : « L'Église a-t-elle seule le droit de juger du sens des Écritures ? » La discussion fut longue et le gardien la suivait avec le plus vif intérêt. Bientôt il laisse entendre que l'argumentation des ministres ne lui plaît pas beaucoup et que désormais il ne condamnera plus si facilement les papistes. « Au reste, ajoute-t-il, demain dimanche, un célèbre prédicateur viendra qui vous satisfera sur toutes ces choses. » — « Mais, lui repondis-je, je suis déjà satisfait par les miens, et je désirerais surtout pouvoir satisfaire les autres en leur communiquant la vérité de la religion catholique, et principalement au très révérend ministre. Aussi me serait-il agréable d'avoir un entretien avec lui (1). » Le lendemain, dès les premières heures du jour, le ministre arrivait. « On me fait savoir, continue toujours Waytes, que je suis attendu par le gardien et les personnes réunies dans sa maison, et leur nombre s'élevait à plus de cent. Je me rends à la hâte au lieu désigné, où, après avoir salué respectueusement les assistants, je demande au ministre de proposer ce qu'il voudra ou de me permettre à moi-même de proposer quelque question. Et le ministre de se récrier en disant qu'il est prédicant et non disputeur, et qu'il ne peut pas en venir à des discussions ou des subtilités. « Ni moi non plus, lui dis-je, je n'ai l'intention de dis-

1. H. Mori, *Historia missionis anglicanæ*, p. 110-116.

cuter ou de subtiliser, mais bien celle de rendre la vérité sensible et manifeste par une exposition tranquille et modérée, en latin, si vous le voulez, ou en langue vulgaire. » — « En langue vulgaire, reprend le gardien, afin que nous comprenions tous. » Mais ni les sollicitations ni les reproches ne peuvent déterminer le prédicant à accepter la conférence. « Vraiment, dit le gardien mécontent, je vois que nous pourrions bien être trompés et jetés dans l'erreur. » — « Rendons grâce à Dieu, ajoute un autre Écossais de distinction, de ce qu'il y a encore des hommes capables de défendre par leur savoir notre ancienne foi. » Le gardien ne s'en tint pas à ces paroles. En présence de tous les assistants, il promet au prêtre catholique ainsi qu'au serviteur qui l'accompagne un sauf-conduit pour tout le royaume, et ordonne que cette pièce, signée selon les formes ordinaires, soit remise immédiatement entre ses mains. « Je désire, ajoute-t-il en s'adressant au missionnaire, avoir un entretien plus long sur ces matières dans un autre temps, soit avec vous, soit avec quelque autre prêtre envoyé vers moi de votre part : je lui promets sécurité et bon accueil. »

Waytes se dirige alors vers le château du baron de Grencknols. Ce noble seigneur, quoique gagné à l'hérésie, restait cependant assez favorable aux catholiques. Assuré de ses dispositions, le missionnaire lui communique celles des prêtres anglais pour le retour de l'Écosse à l'unité catholique. « Plusieurs même, ajoute-t-il, ont formé la résolution de s'unir aux prêtres de ce royaume pour atteindre ce but par leurs communs efforts. » L'émotion du baron écossais en entendant ces paroles se trahit sur son visage. Waytes en profite pour le conjurer de songer au salut de son âme en rentrant sans délai dans le sein de l'Église catholique romaine, à laquelle

ses ancêtres ont été de tout temps attachés. Ce discours suffit pour réveiller la foi dans ce cœur trop faible devant la persécution, et le seigneur de Grencknols rompt dès ce jour toute relation avec les hérétiques. Sans retard Waytes passe dans la demeure d'un autre baron de la famille des Seatons. A table, où on l'invite à prendre place, il n'entend sortir de la bouche de ce seigneur, sectaire violent et emporté, que d'horribles blasphèmes. Le prêtre garde le silence et évite toute parole qui pourrait le faire reconnaître. Le repas achevé, il aborde le noble écossais et, pendant une heure et demie, l'entretient avec un calme imposant de tout ce qui s'est passé dans le royaume depuis plusieurs années. Waytes n'oublie aucun fait : il répond à toutes les objections et montre au baron subjugué toute l'impiété des blasphèmes sortis de sa bouche pendant leur repas. Plus de modération désormais dans ses discours et une retraite assurée dans le château au prêtre qui lui parle, ainsi qu'aux catholiques anglais qui viendraient en Écosse, telles sont les promesses qu'emporte en quittant cette demeure l'envoyé du P. Persons. Guillaume Waytes arrive enfin à Édimbourg, où quelques seigneurs, à qui il communique discrètement le but de son voyage, l'introduisent au palais d'Holy-Rood auprès du jeune monarque. C'était plus qu'il n'était permis d'espérer dans des temps et des circonstances aussi critiques. Persons, dont la sagacité savait tout prévoir, avait remis à Waytes avant son départ un exposé des raisons à soumettre au roi Jacques et à quelques-uns de ses conseillers, s'il pouvait trouver accès jusqu'à leurs personnes. Conformément à la teneur de cette pièce, le missionnaire « prie Jacques de prendre sous sa protection les catholiques persécutés et particulièrement ceux d'An-

gleterre qui chercheraient un refuge dans son royaume. Eux seuls apprécieront et défendront son droit héréditaire à la couronne d'Angleterre. Le respect dû à sa mère innocente et toujours emprisonnée, l'amitié des princes catholiques du continent, sa propre sécurité dans l'Écosse, où les sectaires ont plusieurs fois attenté à sa vie, tout doit le déterminer à repousser l'hérésie et à se montrer favorable à la vieille et sainte religion de ses ancêtres. » Ces paroles laissèrent une impression favorable, mais qui malheureusement ne devait être que passagère.

En quittant la cour, Guillaume Waytes se retire à la campagne du baron Géron, où il rencontre une réunion de nobles écossais. Tous lui permettent et même le prient de faire savoir au P. Persons que, quand il plaira aux jésuites et autres missionnaires de se rendre au milieu d'eux, ils leur donneront toute la sécurité désirable. Cette protestation est signée par les représentants des plus illustres familles du royaume : du duc d'Albany, du comte de Huntley, du comte Églinton, du comte Cathnak, du baron Seaton, du baron Ogleby, du baron Grey, du baron Farnhurst et de plusieurs autres.

C'était avoir obtenu déjà beaucoup de ces puissants seigneurs, la plupart chancelants dans la foi et d'une conduite peu faite pour les y rattacher fortement. Aussi l'envoyé du P. Persons comprit toute la difficulté de l'entreprise à laquelle il venait de donner la première main. « Il faudra, dit-il dans ses notes, que les missionnaires ne soient point à la charge de ceux qui les recevront. Cette condition est indispensable, au moins dans les commencements, pour assurer le succès de l'œuvre. Il est également nécessaire que les missionnaires soient des hommes éminents en vertu et en science. Mieux

vaudrait attendre que d'en envoyer qui n'eussent pas ces conditions ; ce sera par la science des prêtres que la cause catholique avancera en Écosse, surtout dans le principe. Mais avant tout, que l'on prie, que l'on prie beaucoup. Jamais il ne fut plus besoin de prier, cette œuvre devant avoir un résultat si avantageux, même pour toute l'Europe. » Ces instructions furent communiquées au P. Persons, et elles déterminèrent de nouvelles démarches dans le but de réaliser les espérances qu'elles faisaient naître. La pensée d'un mariage de Jacques d'Écosse avec une infante d'Espagne fut proposée et accueillie : Persons même et Creigton furent envoyés dans ce dessein, le premier à Madrid et le second à Rome. Mais il semblait que toutes les tentatives pour préparer la délivrance de l'infortunée Marie Stuart dussent échouer. Élisabeth trouva encore moyen de rompre ces négociations en excitant une nouvelle insurrection des sectaires d'Écosse, qui détruisit complètement l'espoir qu'on avait conçu.

Cependant la persécution continuait de sévir et les prisons regorgaient de victimes. Quelques-unes en sortaient par intervalles pour aller au supplice, prêtres catholiques ou simples laïques, également heureux de recevoir, en récompense de leur fidélité, la couronne du martyre. Guillaume Lacy donna, l'un des premiers, ce noble exemple que tant d'autres après lui devaient imiter. Noble gentilhomme, et exerçant dans le comté d'York une charge distinguée, il avait cru longtemps, comme d'autres catholiques, pouvoir concilier sa foi avec la fréquentation des assemblées protestantes. Mais, ayant reconnu que cette conduite était contraire aux principes de l'Église, il s'en éloigna, quoi qu'il dût arriver. Son absence, bientôt remarquée, lui attira des

poursuites de toute nature. Toutefois son courage ne faillit pas, et malgré les amendes et les vexations, il refusa d'entretenir de nouveaux rapports avec les hérétiques dans les choses de la religion. Pour échapper à la persécution, il se vit contraint de chercher un refuge chez des amis tout dévoués. Cette lutte quotidienne lui rendit en peu de temps son ancienne énergie, tellement que, son épouse étant morte vers cette époque, il résolut de consacrer à Dieu le reste de ses jours. Malgré son âge déjà avancé, il se rendit à Reims auprès d'Allen, puis à Rome, où il fit ses études théologiques et reçut la prêtrise. De retour en Angleterre, Guillaume Lacy travailla avec zèle à la conversion des hérétiques et au soulagement de ses frères opprimés. Son adresse lui permit souvent d'entrer jusque dans le château-fort d'York, où étaient renfermés une multitude de prêtres. Là il les consolait, les fortifiait et leur procurait tous les secours en son pouvoir. Ce fut au moment où il sortait de cette prison qu'on l'arrêta le 22 juillet 1582.

Quelques jours plus tôt, un autre missionnaire, ancien gentilhomme comme Guillaume Lacy, tombait également entre les mains des persécuteurs : c'était Richard Kirkeman, natif d'Adingham au comté d'York. Il se rendait avec un compagnon dans quelques familles catholiques qui l'attendaient, lorsqu'il fut rencontré près de Wakefield par un juge nommé Wortley. Sur un simple soupçon, ce magistrat l'arrête et le presse de lui dire qui il est et quelles affaires l'appellent en ces lieux. Après une nuit passée sur la terre nue avec son courageux ami, Kirkeman est conduit à la prison et presque aussitôt au tribunal. Là, sur de nouvelles questions qu'on lui adresse, il est obligé d'avouer « qu'il a demeuré dans la maison de M. Dimock, mort en prison

peu de temps auparavant à cause de sa fidélité à la religion ; qu'il a exercé les fonctions de son ministère dans le comté d'York et dit la messe dans celui de Northumberland. » Ces aveux obtenus, les juges déclarent à l'accusé que selon les lois du pays il a encouru la peine de mort. « Milord, répond le missionnaire au juge Wortley, qui l'accablait d'injures et l'appelait un papiste et un traître, vous pourriez avec autant de justice accuser les apôtres d'avoir été des traîtres, car ils enseignaient la même doctrine que j'enseigne aujourd'hui et faisaient les mêmes choses pour lesquelles vous me condamnez. »

Le 22 août suivant, Kirkeman et Lacy, étendus sur la même claie, étaient traînés hors de la ville à travers une foule considérable. Malgré des soubresauts continuels et les liens qui les attachaient, on vit les deux martyrs se tourner l'un vers l'autre pour se confesser mutuellement et se donner une dernière absolution. Le cortège arrivé au lieu de l'exécution, Lacy s'avance le premier vers la potence, se jette à genoux et commence sa prière. Puis, montant l'échelle fatale, il s'adresse au peuple et l'exhorte à s'occuper de la grande affaire du salut et à fuir l'hérésie. Les ministres anglicans crient au bourreau de lui imposer silence en le précipitant dans l'espace. Ce désir est à l'instant accompli et le sang du martyr coule presque aussitôt sous le couteau de l'exécuteur, qui met le corps en quartiers. A l'appel du shérif, Kirkeman se lève de l'endroit où il faisait sa prière, et monte l'échelle le visage rayonnant de joie. Interrompu comme son compagnon au moment où il ouvre la bouche, il se contente de lever vers le ciel un regard d'espérance et d'amour en répétant quelques paroles du saint roi David. Un moment après, son

corps tombait aussi en morceaux sous la hache du bourreau.

C'était la première fois, depuis les temps de Henri VIII, que la ville d'York était témoin du martyre des prêtres catholiques. Ce spectacle affreux ne devait s'y reproduire que trop souvent dans la suite. Trois mois à peine s'étaient écoulés, et l'exécuteur y recommençait son horrible ministère sur une nouvelle victime. C'était Jacques Thompson, qu'on avait arrêté dans la maison d'un catholique nommé Branton, alors emprisonné pour la religion. Au tribunal où on le conduit, le missionnaire est pressé de questions captieuses et perfides. Avant tout, les juges lui demandent si son but, en revenant en Angleterre, n'a pas été de réconcilier les sujets de la reine avec l'Église de Rome. « Je vous le dirai en toute simplicité, répond le confesseur de la foi, je suis revenu dans l'intention de rendre quelque service à mon pays. » — « Avez-vous réconcilié quelqu'un ? » — « Quand l'occasion s'est présentée, je n'ai pas manqué de remplir mon devoir. » — « Combien de personnes et quelles personnes avez-vous réconciliées ? » — « Je vous prie, reprend le prêtre catholique, dispensez-moi de répondre à une question qui pourrait en mettre d'autres dans le danger. » — « Reconnaissez-vous, ajoute le président, Sa Majesté pour chef suprême de l'Église ? » — « Je ne la reconnais pas comme telle. » — « C'est bien, ajoute le magistrat, vous en avez dit assez. » Le prêtre catholique comprend que cette profession de sa foi donne à ses juges un prétexte légal pour le condamner, et, prévenant lui-même leur sentence, il s'écrie avec transport : « Que Dieu soit béni ! »

Après quelques jours passés au milieu des malfai-

teurs, à qui il rappelle les justices et les miséricordes de Dieu. Thompson est averti que sa dernière heure approche. A la vue de la claie sur laquelle on doit le traîner au supplice, il ne peut contenir sa joie : « Jamais, dit-il à un des assistants qui lui témoigne sa surprise, jamais je n'ai été si heureux ! » Du haut de l'échelle, et pendant que le bourreau achève ses préparatifs, le martyr déclare à la foule assemblée « qu'il meurt dans la foi catholique et pour la foi catholique ; » puis, prenant Dieu à témoin de la vérité de ses paroles, il ajoute « que jamais il ne s'est rendu coupable de trahison envers la reine ou le royaume. » Il commence alors une prière que l'exécuteur ne lui laisse pas le temps d'achever. Déjà suspendu à la potence, le patient se frappe encore la poitrine et fait sur lui-même le signe de la croix comme un dernier et sublime témoignage de sa foi à cette heure suprême.

La fureur d'Élisabeth et de ses ministres s'enflammait de plus en plus contre les disciples d'Allen, dont chaque supplice révélait la vertu et l'héroïsme. A l'abri des attaques qui les avaient atteints autrefois jusque dans les états du roi catholique, ils se multipliaient maintenant sans obstacle dans l'asile que la libéralité du cardinal de Guise leur avait préparé à Reims. Aussi il semblait que le gouvernement anglais voulût se venger sur les missionnaires tombés entre ses mains de ceux contre lesquels il était obligé de s'avouer impuissant. Les lois pénales leur sont appliquées dans toute leur sévérité, en même temps qu'on exécute à l'égard des laïques réfractaires les statuts qui les condamnent à la spoliation, à la prison et à toutes les privations. Ces rigueurs étaient telles que, dans la prison d'York, beaucoup moururent de misère et d'inanition, malgré

les secours que parvenaient quelquefois à leur procurer les missionnaires répandus dans le pays. Parmi ces prêtres qui, sous divers prétextes et à l'aide de différents déguisements, pénétraient ainsi jusqu'auprès des captifs, un surtout se distinguait à cette époque par son ardeur et les expédients ingénieux que sa charité lui inspirait. Nul danger ne l'étonnait, nulle fatigue n'était capable de le rebuter. On eût dit qu'il avait trouvé le secret de se multiplier pour procurer à un plus grand nombre les secours de son ministère. Arrêté une première fois dans le château même d'York, il se soustrait à ses gardes, se jette en bas d'une muraille, traverse un fossé profond, atteint la rive opposée et échappe à toutes les poursuites. Ce prêtre, aussi pieux qu'intrépide, s'appelait Guillaume Hart, du comté de Somerset, ancien anglican et l'un des plus brillants élèves de l'université d'Oxford. Il y avait plusieurs années qu'il travaillait sans relâche au soulagement des catholiques persécutés, quand, la nuit après Noël (1582), il fut réveillé en sursaut par des hommes d'armes qui, au nom de la reine, le renfermèrent au château d'York. « Pour quelles raisons, lui demandent les juges, et dans quelle intention avez-vous quitté votre pays ? » — « Pour nulle raison, répond le confesseur de la foi, si ce n'est afin d'acquérir la sainteté et la science. J'ai reçu les saints ordres parce qu'il me semblait que Dieu m'y appelait, et afin que, renonçant entièrement au monde, je fusse plus libre de servir ce divin Maître. » Après cette réponse, les juges le pressent de dire comment il a employé son temps depuis son retour en Angleterre. « A instruire les ignorants, dit le prêtre catholique, et à administrer les sacrements pour le plus grand bien spirituel de mes compatriotes. » — « Vous vous êtes

rendu coupable de trahison, d'abord en sortant du royaume sans la permission de Sa Majesté et en vous attachant au pape, son ennemi mortel ; en second lieu pour avoir soustrait des sujets de Sa Majesté à l'obéissance qu'ils lui doivent et les avoir réconciliés avec l'Église de Rome. » — « Ma sortie d'Angleterre ne peut être une trahison, répond Guillaume Hart, puisque je n'ai eu d'autre intention que celle de me former à la science et à la vertu. Quant à mon obéissance au Pape dans les choses spirituelles, elle n'a rien d'incompatible avec l'obéissance due à la reine. D'ailleurs, je prends Dieu à témoin que jamais je n'ai entretenu une pensée contraire à son autorité, que je la reconnais comme ma légitime souveraine, et que jamais personne ne pourra produire une de mes paroles qui soit de nature à affaiblir le respect dû à Sa Majesté. » Ces explications ne peuvent satisfaire les magistrats, pour qui les statuts du parlement et la volonté d'Élisabeth sont devenus la loi suprême ; ils condamnent unanimement le prêtre catholique à perdre la vie par le supplice des traîtres. « Le Seigneur l'a donnée, s'écrie le martyr en entendant sa sentence, le Seigneur l'a ôtée ; il a été fait comme il a plu au Seigneur : que le nom du Seigneur soit béni ! »

Rentré dans sa prison, le confesseur de la foi se jette à genoux et, les larmes aux yeux, remercie le divin Sauveur Jésus-Christ de la grâce qu'il lui accorde de mourir pour son nom. Puis, sous l'inspiration des sentiments dont son âme est remplie, il écrit cette dernière lettre à sa vieille mère : « En voyant que, par la sévérité des lois, le malheur des temps et la sainte disposition et permission de Dieu, les jours de ma vie vont être tranchés, je regarde comme un devoir de conscience pour moi, très chère et bien-aimée mère, non

seulement de vous demander votre bénédiction, mais encore de vous écrire ces quelques mots. Vous avez été pour moi une mère très aimante, très bonne et pleine de sollicitude ; vous avez souffert beaucoup à ma naissance et pour mon éducation ; vous avez travaillé et vous avez beaucoup fatigué pour me nourrir et m'entretenir, moi votre premier-né. C'est pourquoi, en considération de tous ces témoignages de votre tendresse maternelle, je vous adresse mes très affectueux remerciements, désirant me montrer envers vous un fils aussi aimant, aussi bon et aussi attaché que vous vous êtes montrée pour moi une mère tendre et pleine de bonté... J'avais eu la pensée d'aller vous voir ce printemps, si Dieu me donnait la santé et la liberté. Désormais je ne vous verrai plus ni aucun des vôtres ; mais j'ai la confiance que je vous retrouverai au ciel, que je vous y verrai et que je vivrai éternellement avec vous.

» Hélas ! douce mère, pourquoi pleurez-vous ? Pourquoi vous lamentez-vous ? Pourquoi vous affligez-vous tant de mon glorieux trépas ? Ignorez-vous que nous sommes nés pour mourir et que nous ne pouvons pas toujours vivre en ce monde ? N'avez-vous point considéré quelle est ma vocation, mon état et ma profession ? Pouvez-vous ignorer que je vais à un lieu de bonheur ? Pourquoi donc pleurez-vous ? Pourquoi êtes-vous affligée, éplorée ? Vous me direz peut-être : Ce n'est pas tant votre mort que je pleure que votre supplice ; pensez que vous serez pendu, écartelé, mis en quartiers ! Mais, ma douce mère, c'est là pour vous la mort la plus avantageuse, la plus honorable et la plus heureuse. Je ne meurs pas pour une fraude, mais pour la vérité ; je ne meurs pas pour une trahison, mais à cause de la religion ; je ne meurs pas pour avoir commis quelque

crime ou offense, mais uniquement pour ma foi, pour ma conscience, pour ma qualité de prêtre et à cause de mon béni Sauveur Jésus-Christ. Et pour vous ouvrir le fond de mon cœur, je vous dirai que, quand j'aurais dix mille vies, je serais disposé à les donner plutôt que de renoncer à ma foi et d'offenser mon Dieu.

» Au reste, je ne suis pas le seul qui endurerai ce supplice. Déjà vingt ou vingt-deux prêtres, hommes justes, doctes et vertueux, ont souffert pour la même cause. Vous savez que M. Fenn et M. Jean Body sont emprisonnés pour la religion, et j'ose dire qu'ils désirent mourir comme je vais le faire bientôt. C'est pourquoi, bonne mère, consolez-vous et cessez de pleurer. Consolez-vous en pensant que vous avez mis au monde un fils qui a perdu la liberté et la vie pour l'amour de ce Dieu tout-puissant, lequel a répandu lui-même son sang pour nous. Si je désirais quelque avantage de ce monde, je pourrais imiter la conduite de beaucoup d'autres ; mais non, je fais peu de cas de ce monde et je le méprise. Je ne désire qu'une seule chose, c'est de vivre avec Dieu dans le ciel, et j'ai la confiance d'être dans son sein avant que cette lettre, la dernière que j'écrirai, vous soit parvenue.

» Et maintenant, bonne mère, dans vos vieux jours, servez toujours Dieu selon la vieille religion catholique. Priez-le sans cesse du fond du cœur qu'il vous conserve dans son Église et qu'il sauve votre âme. Lisez ce livre que je vous envoie ; mourez, quand votre heure sera venue, membre du corps de Jésus-Christ, et alors, par la grâce de Dieu, nous nous retrouverons dans le ciel. Que Dieu vous console ; que Jésus sauve votre âme et vous appelle un jour au ciel ! Adieu ! bonne mère, adieu ! dix mille fois adieu ! »

Cinq jours plus tard, les soldats conduisaient au supplice le confesseur de la foi. Au moment où le funèbre cortège traversait les rues d'York, deux ministres anglicans, Bunny et Pace, qui se rencontrent sur son passage, adressent la parole au peuple : « Ce n'est point pour la religion que ce prêtre catholique romain va mourir, s'écrient-ils, mais pour une trahison. » Le missionnaire, prenant en pitié ces hommes aveuglés par la passion, garde le silence et continue sa prière. Arrivé au pied de la potence, il monte tranquillement les degrés de l'échelle, l'esprit tout absorbé en Dieu. « Est-ce pour la reine que vous priez ? » demandent quelques voix. — « J'ai toujours prié pour elle jusqu'à ce jour, répond Guillaume Hart, et aussi longtemps que je vivrai, je ne cesserai de le faire. Je la reconnais pour ma souveraine et lui rends une sincère obéissance en tout ce qui n'est pas contraire à la religion catholique. » Les deux ministres avaient eu le triste courage de se transporter au lieu de l'exécution. Le premier, Bunny, avançant de quelques pas au milieu de la foule, fait à haute voix une lecture rapide de la bulle du pape Pie V, pour prouver que Guillaume Hart est un traître et qu'il n'a pu revenir en Angleterre que pour soustraire les sujets de Sa Majesté à l'obéissance qu'ils lui doivent. « Loin d'avoir cette intention, répond le martyr, j'ai toujours prié pour le salut de Sa Majesté la reine et pour la prospérité du royaume. » Pace arrive à son tour, plus animé encore que son confrère, et adresse des reproches et des injures au missionnaire catholique. « Excellent monsieur Pace, lui dit alors le patient, soyez assez bon pour me laisser tranquille pendant le peu de temps que j'ai encore à vivre. » Puis, malgré de nouvelles interruptions, il continue sa prière jusqu'au moment où le

bourreau le précipite de l'échelle. La corde est presque aussitôt coupée, et le corps, tout vivant, mutilé, ouvert et mis en morceaux.

Guillaume Hart était encore jeune quand on lui arrachait ainsi la vie sous les yeux des habitants d'York. Il était bientôt suivi à l'échafaud par un saint vieillard dont le farouche président du Nord, Huntingdon, ne sut pas plus respecter les cheveux blancs que la vertu. Dans un âge déjà avancé, Richard Thirkill avait senti naître en son cœur le désir de se consacrer à Dieu. Comme les prêtres, dont le dévouement l'avait touché, il voulait travailler à la conversion de ses compatriotes. Dans ce dessein, il quitte sa famille et sa patrie, et se rend au collège anglais de Douai. Rien ne saurait exprimer sa joie lorsque, quelques années plus tard, il reçut l'onction sacerdotale : « O bonté de Dieu ! s'écriait-il sans cesse, ô bonté de Dieu ! » — « Lui seul connaît, écrivait-il encore à un ami, combien est grande la faveur qu'il m'a accordée en ce jour, et je ne crois pas qu'il soit possible de goûter une félicité plus grande que celle d'offrir à Dieu son divin fils Jésus-Christ, la victime pure, sainte et sans tache. » Le missionnaire goûtait ce bonheur depuis quatorze ans dans l'Angleterre même, où il était retourné, lorsqu'une nuit, allant visiter un catholique emprisonné pour la religion, il fut arrêté par des poursuivants qui lui demandèrent s'il était prêtre : « Oui, je le suis, répond-il aussitôt ; je ne le nierai point. Faites de moi ce que vous voudrez. » Du cachot où on le conduisit sur le champ, le vieillard adresse en secret plusieurs lettres à deux catholiques qu'il dirige dans les voies du salut. On croirait entendre un de ces martyrs de la primitive Église, dont les noms sont restés si chers à tous les fidèles. « Le monde commence à

me paraître insipide, écrit-il, et ses plaisirs me semblent amers comme le fiel. Il m'est manifeste qu'il n'y a de véritable joie, de bonheur et de consolation réelle qu'à vivre avec Jésus-Christ. Que le temps ainsi employé est court ! Qu'il est doux et plein de charmes ! Dans ces entretiens intimes avec lui, les paroles qu'il m'adresse pénètrent tellement mon cœur, élèvent tellement mon esprit, adoucissent et changent tellement toutes les afflictions corporelles, que cette prison ne me paraît plus une prison, mais un paradis. Mes croix deviennent douces, et la privation de toute consolation terrestre m'apporte la joie et le bonheur du ciel. O heureuse prison! ô captivité bénie ! ô solitude pleine de consolation ! ô cachot longtemps désiré! »— Quand on conduisit le confesseur de la foi au tribunal, l'affluence était extrême et tous les spectateurs se sentaient émus en voyant sa contenance calme et modeste. Les jurés l'ayant reconnu coupable pour avoir absous et réconcilié avec l'Église de Rome des sujets de la reine, on le ramena quelques jours après pour entendre sa sentence. Au moment où il passait devant les barreaux de leur prison, quatre catholiques, inclinant la tête, sollicitent le secours de ses prières et sa bénédiction. Dans la salle même du jugement, une vieille femme, dénoncée pour la religion, se jette à ses genoux et lui demande aussi sa bénédiction. Quelques-uns des juges, élevant aussitôt la voix, reprochent durement au vieillard de s'attribuer une prérogative qui n'appartient qu'à Dieu. Car telle était la susceptibilité hypocrite de ces sectaires, qui ne rougissaient point d'attribuer eux-mêmes à Élisabeth la plus sacrée de toutes les prérogatives, et condamnaient à mort ceux qui refusaient de reconnaître sa prétendue suprématie spirituelle.

Parmi les prisonniers jugés en même temps que Richard Thirkill se trouvait un gentilhomme accusé de ne point fréquenter les assemblées hérétiques. Les membres du tribunal lui représentant qu'il ne devait point par son opiniâtreté s'exposer à perdre ses biens, l'un d'entre eux, son parent, s'écrie tout-à-coup avec colère : « Si ce traître de prêtre catholique n'était pas là, assurément mon cousin serait plus facile à persuader. » — « Mieux vaut perdre tous les biens que risquer de perdre son âme, » répond le vieillard avec assurance. Puis, s'adressant au gentilhomme : « Attachez-vous fortement à Dieu, lui dit-il, et confessez son saint nom avec courage. » Les juges, l'entendant parler ainsi, lui ordonnent de se taire. « C'est une grande joie pour moi, reprend le missionnaire, et un extrême plaisir de voir la fermeté et la constance de ces catholiques pour la défense d'une si bonne cause. C'est aussi un devoir de les encourager et de les exhorter dans de semblables occasions. » Le président du tribunal, l'interpellant brusquement une dernière fois, lui demande s'il a quelque chose à ajouter pour sa propre défense ; puis, l'ayant condamné au supplice des traîtres, il le fait reconduire à la prison. Le lendemain, on prit toutes les précautions imaginables pour empêcher le peuple d'assister à l'exécution du saint vieillard. Tous les habitants furent convoqués à une réunion, tant on redoutait l'impression que produisait souvent, malgré toutes les calomnies répandues contre eux, le supplice des prêtres catholiques.

Avant la fin de cette année 1583, deux nouveaux martyrs expirent encore dans les villes de Winchester et d'Andover. Le premier, Jean Slades, avait étudié à l'université de Douai le droit ecclésiastique et civil, et était ensuite retourné dans sa patrie. Sa qualité de catho-

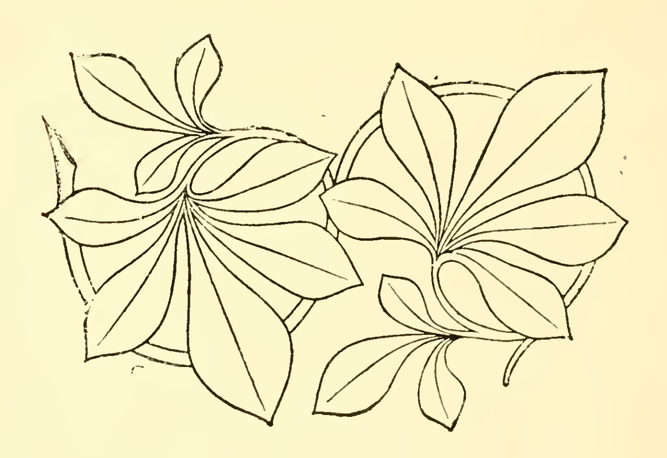
lique ne lui permettant d'aspirer à aucune charge dans la magistrature, il s'appliqua à donner des leçons aux enfants qu'on lui confiait. Des mémoires du temps accusent Cooper, évêque de Winchester, d'être l'auteur de son arrestation et de sa condamnation. L'autre martyr, laïque aussi et ancien étudiant d'Oxford, s'appelait Jean Body. Au moment où les chevaux le traînaient sur la claie au lieu du supplice, à travers les rues d'Andover, une honnête vieille femme remarqua que sa tête, à cause de sa position, donnait souvent contre le pavé. Touchée de compassion, elle s'approche et offre au patient quelque chose pour le soulager. Jean Body la remercie avec bonté. « Cela n'en vaut pas la peine, ajoute-t-il en souriant, car dans un moment il donnera sa tête, sa vie et tout ce qu'il a pour le Sauveur. » En face de la potence, l'officier qui préside l'exécution dit au catholique de confesser le crime qui l'a fait condamner à mort. Sur le champ Jean Body prend la parole et proteste de son obéissance et de sa fidélité à la reine dans les choses temporelles ; puis il ajoute : « Vous tous ici présents, sachez que je souffre aujourd'hui la mort parce que je refuse de reconnaître la reine comme chef suprême de l'Église de Jésus-Christ en Angleterre. Je n'ai jamais commis d'autre trahison, à moins qu'on n'appelle trahison l'assistance à la messe ou la récitation de la salutation angélique. »

Si la haine des sectaires semblait croître avec leurs violences, le zèle des catholiques se développait aussi devant l'acharnement dont ils étaient l'objet. Au milieu des familles ou au fond des prisons, dans le cœur des enfants, des vieillards et des mères comme dans celui des missionnaires, éclatait un courage vraiment héroïque. Pour rester fidèles à la foi de leurs ancêtres, des jeunes

hommes se soumettaient à toutes sortes de fatigues et de privations, et des personnes délicates suivaient leurs parents dans des lieux presque inaccessibles où ils cherchaient un abri contre les poursuivants. C'étaient chaque jour des faits dignes des plus beaux siècles de l'Église. On apprenait qu'une noble veuve, dépouillée par trois sentences successives et en peu de temps des deux tiers de ses biens, en rendait chaque fois grâce à Dieu comme d'autant de témoignages de sa bonté. Une autre dame exprimait le regret que les sommes qu'on lui enlevait ne fussent pas plus considérables, afin de pouvoir offrir à Dieu un sacrifice plus pénible à la nature. On rapportait aussi qu'un gentilhomme, entendant prononcer la sentence qui confisquait tous ses biens, s'était écrié en présence du tribunal : « Périssent ces biens qui auraient peut-être perdu leur maître si eux-mêmes n'avaient péri ! » L'hérésie, au milieu de ses excès, était contrainte de s'avouer à elle-même que, s'il était en son pouvoir d'arracher à ses victimes des larmes et du sang, jamais elle ne leur ravirait les saintes joies de la persécution pour la cause de Dieu. Témoin encore cette femme héroïque dont le fils venait d'être mis à mort pour la foi, et qui invitait à un banquet ses parents et ses amis pour leur apprendre que Dieu l'avait jugée digne d'être la mère d'un martyr. « Courage, Anglais orthodoxes ! s'écriait alors au milieu de ses doctes commentaires le pieux Cornélius à Lapide ; courage, émules des premiers chrétiens et des premiers martyrs ! Presque seuls, dans ce siècle si fécond en persécutions orageuses, vous pouvez espérer, vous pouvez ambitionner le martyre, soit un martyre de quelques instants, soit celui de longues vexations et de continuelles rapines. Les faux évêques vous envient le martyre du sang ; mais ils vous

font endurer dans vos fortunes un autre martyre d'autant plus glorieux qu'il est plus dur et plus prolongé. Car cette rapine de vos biens, ce n'est pas vous seulement qu'elle dépouille, mais toute votre famille et toute votre postérité. Et ainsi ce martyre n'est pas d'un seul, mais il est multiple et atteint un grand nombre de personnes (1). » Ces encouragements de la charité fraternelle, malgré la vigilance les espions d'Élisabeth, passaient le détroit et venaient adoucir les souffrances des catholiques. Souvent aussi elles étaient comme un avertissement du ciel pour les préparer à de nouvelles attaques, que leurs ennemis savaient varier et multiplier avec une habileté vraiment infernale.

1. Comment. in Epist. ad Hæb., x, 34.



Chapitre IV.

Topcliffe persécuteur acharné des catholiques.—Son rapport aux ministres de la reine. — Le *Traité du Schisme*, par le docteur Martyn. — Guillaume Carter condamné à mort pour avoir imprimé ce livre. — La *Justitia Britannica*, ou Justification de la justice anglaise, par Guillaume Cecil, ministre d'Élisabeth. — Réponse du docteur Allen à ce libelle. — Cinq nouveaux martyrs, les prêtres Haddock, Fenn, Hemerford, Nutter et Munden. — Exécution de Jacques Bell. — Violences morales envers les prisonniers. — Bannissement d'un grand nombre de missionnaires incarcérés. — Nouvelles lois pénales. — Nouveaux martyrs sur l'échafaud et dans les prisons.



ARMI les tyrans subalternes que présente l'histoire religieuse d'Angleterre à cette époque, il n'en est aucun peut-être dont le nom ait laissé parmi les catholiques de Londres une aussi odieuse célébrité que le trop fameux Topcliffe. Cet homme semblait résumer en lui toutes les passions haineuses de l'hérésie. Persécuter était sa vie ; et quand sa bouche ne s'ouvrait pas pour dénoncer, accuser ou injurier quelque victime, c'était pour offrir à la reine ou à ses ministres les plus énergiques protestations de dévouement. Ce dévouement fut récompensé d'une manière conforme aux instincts mauvais du sectaire. Élisabeth l'autorisa à tourmenter dans sa maison et selon sa volonté les missionnaires qu'il parviendrait à arrêter. Cet impitoyable bourreau usa largement du pouvoir sans contrôle qu'on lui laissait. Jour et nuit on le voyait circuler en différents lieux, assiéger les maisons des *récusants* (1), entraîner des

1. Ce mot de *récusant* étant généralement usité en Angleterre pour désigner à cette époque ceux qui refusaient de se conformer au *culte établi par la loi*, nous l'avons adopté dans notre récit.

prêtres à la prison ou dans sa demeure pour les appliquer à la torture. Sa rage ne reculait même pas devant des traitements inconnus chez les nations chrétiennes et dont se révolte la pudeur autant que l'humanité. Puis, quand il avait, par ses perfidies, ses mensonges et ses intimidations, obtenu la condamnation de ses victimes, Topcliffe allait encore les insulter jusqu'en face de la potence et sous le fer des bourreaux. Cette sinistre figure reparaîtrait sans cesse dans ces pages si, pour épargner au lecteur le dégoût de tant de brutales violences, le récit n'en avait été quelquefois abrégé.

Dans le courant de l'année 1584, Topcliffe remettait la note suivante aux membres du conseil de la reine. « Tout récemment se sont rassemblés en la cité de Londres, de tous les comtés d'Angleterre, un nombre considérable des principaux étudiants des séminaires, prêtres séditieux, élèves de Rome ou de Reims. Ils sont demeurés continuellement chez des membres de la noblesse, gentilshommes ou autres, lesquels ont été laissés en liberté et le sont encore ; ou bien chez d'autres individus depuis longtemps récusants. Je connais ces choses par les rapports de personnes qui ont été dans leur société au-delà des mers, et qui y ont eu communication de leurs dispositions *envenimées et empoisonnées* contre la reine. Ces prêtres de Londres sont au nombre d'environ soixante : parmi eux vingt environ ont une grande réputation de science. A la faveur d'un déguisement ils marchent avec audace dans les rues. Au lieu de craindre et de trembler, ils sont entre eux dans la joie et l'allégresse, comme si le moment qu'ils attendent n'était pas éloigné. »

« Mes rapporteurs ont découvert différents lieux de refuge dans lesquels ces hommes se réunissent et con-

fèrent durant le jour, d'autres où ils logent pendant la nuit ; car ils ont double demeure. Leurs places principales sont isolées, fortifiées et bien propres à leur dessein. Ayant appris ces choses, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de les présenter à votre grave considération (1). »

Ce rapport de Topcliffe ne pouvait manquer d'être agréable au conseil de la reine. Il l'éclairait sur le point qu'il lui importait le plus de connaître : la présence de prêtres catholiques et même leurs réunions au sein de la capitale. S'il n'était pas possible de les atteindre et de les livrer tous aux bourreaux, du moins il serait facile de les présenter à la nation comme des séditieux, disposés, pour accomplir leurs projets criminels, à plonger leurs mains dans le sang de leur souveraine. Malgré la tyrannie de son gouvernement à l'égard des catholiques, ou plutôt à cause même de cette tyrannie, Élisabeth jouissait d'une grande popularité parmi ses sujets protestants. Tous ceux qui ambitionnaient sa faveur ou qui la possédaient déjà, exaltaient à l'envi l'administration de la *reine-vierge, de la grande vestale d'Occident*, et formaient comme un concert pour célébrer *les jours filés d'or* du règne de la *bonne Élisabeth*. Or, ce fut sur ce sentiment que les ministres s'appuyèrent pour poursuivre leur œuvre impie et soulever contre les catholiques des colères toujours plus implacables. Désormais tous les fidèles et bien-aimés sujets d'Élisabeth sauront, à n'en plus douter, que les papistes sont des traîtres, et que les châtiments qu'on leur inflige, quels qu'ils puissent être, sont bien inférieurs aux crimes horribles par lesquels ils les ont mérités.

1. Dodd's *Church History*, édit. Tierney., . III, p. 117 à la note. — Ibidem, p. CXCII, etc.

Le premier qui ressentit les effets de cette recrudescence de haine religieuse fut un imprimeur catholique, Guillaume Carter, coupable d'avoir reproduit un ouvrage intitulé : *Traité du Schisme*. Ce livre, composé à Douai par le Dr Grégoire Martyn, avait été publié dès l'année 1578. Il y avait déjà trois ans qu'il était sorti des presses de l'imprimeur de Londres, et malgré sa publicité, le gouvernement si soupçonneux d'Élisabeth ne l'avait point saisi. Cette circonstance seule montre la fausseté des allusions que voulurent y découvrir, à cette époque, les conseillers et les courtisans d'Élisabeth. Mais c'était un parti pris d'identifier la cause de la réforme avec la personne royale, afin de poursuivre et d'abattre les catholiques par respect pour cette tête sacrée et inviolable de la souveraine. Ce respect, bientôt si cruellement démenti à l'égard de Marie Stuart, on le pousse pour Élisabeth, par un hypocrite artifice, jusqu'à l'injustice la plus flagrante, et quelques passages perfidement recueillis dans le *Traité du Schisme* suffiront pour conduire à l'échafaud l'infortuné Carter.

Dans cet ouvrage le Dr Martyn avait un but bien marqué : c'était de détourner les catholiques anglais de toute participation aux pratiques du schisme. Pour cela, il leur rappelle les exemples multipliés qu'offrent les saintes Écritures. Tour à tour apparaissent les plus illustres et les plus saints personnages : Tobie qui, parmi les Assyriens et sous les yeux mêmes de Salmanazar, observe fidèlement la loi de son Dieu ; Daniel et ses compagnons dans le palais de Nabuchodonosor, où ils suivent les prescriptions de la religion de leurs pères ; Éléazar et les jeunes Machabées, qui endurent des supplices atroces sous Antiochus plutôt que de

transgresser les préceptes du Seigneur. Judith, la courageuse femme qui, au milieu d'un camp ennemi, près de la tente de l'oppresseur de sa patrie, rend chaque jour au vrai Dieu l'hommage de ses adorations et ne touche jamais aux viandes impures offertes à des idoles, Judith trouvait naturellement sa place dans ce tableau. L'allusion était facile à comprendre. Élisabeth avait aussi à sa cour de jeunes personnes catholiques qui, comme Judith, devaient lutter contre la contagion du mauvais exemple et conserver, malgré la défection des âmes pusillanimes, la sainte intégrité de leurs croyances religieuses. La vénérable veuve de Béthulie peut donc leur servir de modèle : « De laquelle, dit l'auteur, si nos demoiselles catholiques voulaient imiter la piété et la constante sagesse, elles pourraient détruire Holopherne, le maître hérétique, et étonner toute sa suite en ne souillant jamais leur religion et en ne communiquant jamais avec eux en la moindre chose. Elle vint pour plaire à Holopherne ; cependant elle ne voulut jamais, conformément à sa religion, se soumettre à manger de ses viandes ; mais elle en apporta qui lui appartenaient. Elle lui déclara ouvertement que, bien qu'elle fût dans sa maison, néanmoins elle devait toujours servir son Seigneur et son Dieu, désirant pour cela qu'il lui fût permis d'entrer et de sortir une fois le jour. Je ne puis manger de ce que vous m'ordonnez sans encourir le déplaisir de Dieu, etc... » De quelque manière que fût présenté l'exemple de Judith, le fait principal qui se rattache au nom de cette femme héroïque pouvait donner prise à une attaque de la part d'esprits malveillants. Quelques courtisans, prétendant découvrir dans ce livre des preuves évidentes de trahison, le dénoncèrent en 1583. Le passage cité plus haut provo-

quait surtout la colère vraie ou simulée des hommes d'état. Tous y voyaient clairement énoncé le projet de tuer la reine et de renverser l'église établie par la loi. En vain Guillaume Carter proteste devant Dieu qu'il n'a jamais pris dans ce sens le passage incriminé et que jamais personne, à sa connaissance, ne l'a ainsi entendu; en vain il s'efforce de montrer que tout homme impartial doit donner à ces paroles une autre signification, que le seul but de l'auteur est de détourner du schisme les dames catholiques qui sont à la cour, et de les amener à s'abstenir de toute viande profane, c'est-à-dire de toute communication avec ceux qui sont attachés à l'hérésie. Dans le calme de la réflexion et loin des passions violentes qui agitaient les esprits à cette époque, une pareille explication eût été comprise et accueillie, ou plutôt elle n'eût pas été nécessaire ; mais alors elle parut insuffisante et fut rejetée comme tant d'autres par des juges lâches ou corrompus. Carter, laissé impuni pendant cinq ans, devint tout-à-coup coupable du crime de lèse-majesté et condamné comme tel au supplice des traitres (1).

Au moment où l'on trainait à l'échafaud l'innocent imprimeur de Londres, Guillaume Cecil recevait de sa maitresse l'ordre, peut-être suggéré par lui-même, de justifier la conduite du gouvernement à l'égard des catholiques. La voix faible et souvent étouffée de tant de victimes trouvait encore assez d'écho chez les nations chrétiennes pour importuner les bourreaux et leur inspirer, à défaut de craintes et de remords, une secrète honte de leurs excès. Ce sentiment lui-même fut combattu par un solennel mensonge, qui parut sous le titre

1. Le Dr Lingard affirme qu'après avoir parcouru attentivement et en entier le *Traité* dont il est ici question, il n'a rien trouvé qui pût donner lieu à l'accusation intentée contre Carter. *Histoire d'Angleterre*, règne d'Élisabeth, p. 474.

de *Justitia Britannica*, ou *Exposition de la justice en Angleterre*. Ce livre, à peine publié à Londres, fut aussitôt traduit dans toutes les langues et répandu jusque dans les contrées les plus éloignées. C'était la violence se justifiant par l'imposture. Sûre du silence des victimes que la hache a frappées ou qui gémissent au fond des cachots, Élisabeth pouvait croire que ses calomnies comme ses tyrannies ne trouveraient point de contradicteurs. Nulle voix, en effet, n'osa s'élever dans l'Angleterre ; mais sur le continent retentit presque aussitôt celle du vénérable Allen, le confident de tant de douleurs, le consolateur de tant d'infortunes, le père, l'ami et le bienfaiteur de tant d'exilés, de prisonniers et de martyrs. Il lui tardait de trouver une occasion favorable de révéler au monde entier les intrigues et les cruautés exercées à l'égard de tant d'innocents qu'on ne peut ni séduire ni corrompre. Cette occasion, l'hérésie, *menteuse à elle-même comme l'iniquité*, venait de la présenter. « Donc, c'est ici le lieu, ajoute Allen, de dire quelque chose des supplices que les persécuteurs infligent aux catholiques tout en cherchant à persuader aux étrangers que le motif de religion n'y est jamais pour rien. Pour le prouver ils avancent, à la fin de leur libelle, que nul n'a été interrogé pendant la torture sur sa croyance touchant la messe, la transsubstantiation ou quelque autre sujet de cette nature. Comme si ce n'était point une chose qui eût rapport à la religion de rechercher et de forcer par la torture à déclarer *où, dans quelles maisons, quels jours et à quels temps nous disons ou entendons la messe, combien de personnes nous avons réconciliées, ce que nous avons entendu en confession, quels sont ceux qui assistent à nos sermons, ceux qui entretiennent des catholiques ou des prêtres, dans quels lieux on pourrait trou-*

ver tel jésuite ou tel prêtre, où les livres catholiques sont imprimés, etc.., toutes choses qui sont demandées avec une intention mauvaise et pour nuire à la cause catholique, à des prêtres de Dieu, à des hommes innocents; toutes choses que ni la loi de Dieu ni les droits de la nature ne permettent de révéler...

» Ce fut pour avoir refusé de répondre à ces questions que le confesseur de la foi Alexandre Brian eut des aiguilles enfoncées sous les ongles et qu'il fut mis à la torture la plus cruelle durant deux jours et deux nuits... De semblables questions ont été posées aux vénérables martyrs Campian, Sherwine et autres, quand ils étaient sur le chevalet. A ce dernier, en particulier, on demanda *où étaient les pères Persons et Campian, si lui-même avait dit la messe dans la chambre de M. Roscarock, et combien d'argent celui-ci lui avait donné.* M. Thompson, autre prêtre pieux et savant, a été mis sur le chevalet uniquement afin de savoir de lui dans quel but il gardait certains autels portatifs et où il se proposait de les laisser. Et le jeune M. Carter, ne lui a-t-on pas demandé, tandis qu'il était à la torture, à quels gentilshommes ou dames catholiques il avait donné ou se proposait de donner des livres de prières, d'exercices spirituels et de méditations chrétiennes qu'il avait dans sa maison? N'en est-ce pas assez pour démentir l'assertion de nos adversaires quand ils prétendent que *personne n'a été tourmenté si ce n'est pour trahison?* »

Pour confirmer cette accablante réfutation, Allen rappelle encore les paroles qui échappèrent de l'âme indignée de Thomas Cottam, en face du tribunal, quand le gouverneur de la Tour osa nier les tortures qu'on lui avait fait subir. Puis il arrive à la prétendue modération

de cette *Justice Britannique* qu'exalte et préconise le libelle de Guillaume Cecil. « Ils ont bien senti le contraire, ces innocents que vous avez tourmentés, dit-il, et Dieu l'a vu et le connaît... Regardez sur vos registres quels soupçons de trahison vous pouviez avoir contre le jeune Sherwood. D'après votre catalogue, c'est lui qui a été mis le premier à la torture pour des affaires de conscience, et lorsque personne ne songeait encore aux conspirations nouvellement imaginées. Combien de fois n'avez-vous point tourmenté par la faim et l'insalubrité des prisons le bienheureux confesseur de la foi Jean Hart ? Assurément, après sa condamnation, ce ne pouvait être pour autre chose que pour sa religion, et parce qu'il ne cédait pas à un certain ministre anglican appelé Reynolds, avec qui vous vouliez le forcer de conférer. Pourquoi avez-vous menacé de la torture M. Osburne, si ce n'est pour le forcer d'avouer qu'il avait dit la messe en présence des très nobles confesseurs du Christ milord Vaux et sir Thomas Tresham ? Nous ne dirons rien de l'état pitoyable auquel vous en avez réduit plusieurs, tels que Thompson, Borschoe, Henslow, Clifton, par les chaînes, les entraves, le cachot et la faim ; ni de la mort de ces vingt catholiques environ qui périrent de la peste dans leur infecte prison d'York... » Allen ne veut pas croire que de semblables cruautés, que des traitements si inhumains soient connus, approuvés d'un magistrat supérieur, encore moins de la reine Élisabeth. « Mais très certainement les ministres subalternes de cette prétendue justice ne peuvent être excusés d'employer les supplices les plus atroces et les plus sacrilèges envers les prêtres de Dieu et d'autres personnes innocentes. »

La tyrannie est toujours odieuse, mais il y a quelque

chose de plus odieux encore, c'est la bassesse d'un gouvernement oppresseur, qui poursuit de ses calomnies des innocents sans secours et sans défense. On eût dit qu'Élisabeth et ses ministres comptaiênt sur l'isolement de l'Angleterre et les mensonges de leurs émissaires pour en imposer à la postérité. A tout prix on voulait étouffer la voix du sang, et, s'il était possible, les cris de détresse de tant de malheureux que la spoliation jetait chaque jour dans le plus complet dénuement. « Biens, honneurs, liberté, combien de catholiques ont tout perdu ? Et pour quels motifs ? Parce qu'ils ont reçu des prêtres dans leur maison, parce qu'ils ont assisté à la messe, parce qu'ils ont retenu des précepteurs catholiques pour leurs enfants ou qu'ils gardent à leur service des personnes attachées à la religion catholique. Déjà condamnés à payer une amende de vingt livres par mois lunaire, les catholiques ont encore la douleur de voir leurs bien-aimés enfants arrachés de force et conduits aux écoles protestantes. Que de prêtres à qui les hérétiques ont fait brûler ou couper les oreilles ! Combien d'autres ils ont traînés dans les rues avec leurs habits sacerdotaux pour les livrer aux outrages de la populace ! Combien de vierges consacrées à Dieu ont été exposées à des traitements plus pénibles que les plus cruels supplices ! » Allen continue toujours : « Ils ont laissé languir et mourir dans leurs cachots infects environ trente illustres prélats, près de quarante personnages distingués par leur position et leur savoir, et un grand nombre de nobles, de gentilshommes et de dames : martyrs aussi glorieux devant Dieu que s'ils avaient péri par une mort violente ! Tous les cachots, toutes les prisons malsaines de l'Angleterre sont remplies de nos prêtres et de nos frères, pendant que tous les pays et tous les princes de

la chrétienté sont témoins de notre bannissement... Et cependant, afin de dissimuler cette cruauté, l'auteur du livre *la Justice Britannique* veut faire croire que des questions de conscience, de religion ou d'attachement au Siège Apostolique ne sont punies que par des peines légères. Il sait pourtant lui-même, comme tout le monde, que, d'après les lois cruelles portées contre eux, les catholiques peuvent être et sont, en effet, déshérités, condamnés à une prison perpétuelle et à la mort. » Ici le docteur rappelle lord Tregian (1), dont les douloureuses infortunes démentaient si éloquemment les protestations d'Élisabeth et de ses ministres. Le long règne de la fille de Henri VIII achèvera de mettre au grand jour toutes ces impostures et ces hypocrisies, et Allen, avant de rendre son dernier soupir, pourra compter encore cent vingt-deux martyrs, presque tous ses disciples, qui expireront entre les mains des bourreaux.

Dès le 12 février 1584 étaient envoyés à la potence Georges Haddock, Jacques Fenn, Thomas Hemerford, Jean Nutter et Jean Munden, nouveaux conspirateurs que la justice britannique condamnait au supplice des traîtres. Georges Haddock était fils d'un noble chevalier de Cottam-Hill, au comté de Lancastre. Son père, homme d'une éminente vertu, ayant perdu son épouse, quitta sa patrie et ses proches, et vint avec ses deux fils, Richard et Georges, au collège anglais de Douai. Tous trois s'y livrèrent avec ardeur à la piété et à l'étude jusqu'au jour où, après diverses épreuves et des séparations successives, ils reçurent ensemble l'onction sacerdotale. Le vieux chevalier, devenu missionnaire, travailla quelque temps dans son pays à la conservation de la foi, puis revint à Douai remplir des fonctions im-

1. Voir le 1er vol., ch. VII.

portantes. Richard, son fils aîné, fut lui-même chargé à Rome de l'enseignement de la théologie. Au dernier seul était réservée la couronne des martyrs. A peine avait-il abordé sur les côtes d'Angleterre qu'il fut trahi par un certain Haukinson, infidèle à l'amitié comme il l'avait été à sa religion. On se rappelle encore sa comparution devant Guillaume Cecil, et l'impudence des paroles que le vieux ministre d'Élisabeth adressa au jeune prêtre prisonnier.

Les circonstances qui se rattachent à l'arrivée de Jacques Fenn au collège de Douai méritent aussi d'être rappelées. Ce missionnaire, né à Mountacute, dans le comté de Somerset, avait étudié à Oxford avec deux frères plus avancés en âge. Il allait être admis au nombre des agrégés (fellow) du collége de Christbody (le corps du Christ), quand son refus de prêter le serment de suprématie le fit chasser de l'université. Le jeune catholique, sans se décourager, retourna dans son pays et s'attacha comme précepteur à un gentilhomme qui lui confia l'éducation de ses enfants. Jacques Fenn s'acquitta de cette charge avec soin et inculqua profondément dans le cœur de ses élèves l'amour de la vieille foi catholique. Mais Dieu le destinait à étendre sa sollicitude à un plus grand nombre d'âmes, quoique rien ne l'eût fait pressentir. Ce fut un malheur domestique qui révéla à Jacques Fenn cette vocation restée jusqu'alors cachée. La mort lui ravit une épouse vertueuse, qui le laissait seul sur la terre avec deux jeunes enfants. Cette épreuve et les vexations continuelles qu'il avait à endurer pour sa foi le préparaient peu à peu à un nouveau sacrifice. Un vénérable missionnaire qu'il rencontra un jour lui proposa de se consacrer au service de cette religion pour laquelle il avait déjà tant souffert.

Jacques Fenn reçut cette parole comme un avertissement du ciel, et, la Providence lui venant en aide pour assurer l'avenir de ses enfants, il quitta son pays et se rendit à Reims, d'où, après avoir reçu le caractère sacerdotal, il retourna en Angleterre travailler à la conservation de la foi.

A Reims comme à Oxford, Fenn avait eu pour compagnon Thomas Hemerford, le troisième condamné sur lequel les mémoires du temps n'ont point laissé de détails. Le quatrième, Jean Nutter, originaire du comté de Lancastre, étudiait aussi à l'université d'Oxford et y suivait les doctrines protestantes, quand il se décida à venir à Reims faire son abjuration. Trois ans plus tard, l'ancien bachelier, devenu prêtre et missionnaire, s'embarquait au Havre avec M. Conyers, prêtre, et M. Lawson, laïque, pour rentrer dans son pays. Son intention était d'aborder près de Scarboroug ; mais le vaisseau sombra sur les côtes du comté de Norfolk. Épuisé par une fièvre violente, Jean Nutter fut déposé sur le rivage à Dunwich, d'où un moment après il vit le vaisseau s'abîmer sous les flots. Le naufragé et ses compagnons avaient été assez heureux pour sauver une partie de leurs effets ; mais quelques livres catholiques ayant frappé les regards d'un ministre anglican, qui s'était arrogé le droit de tout examiner, on commença à soupçonner que cet homme gisant sur le sable, et peut-être ceux qui l'accompagnaient, étaient des prêtres catholiques. Sur le champ on les arrêta tous trois, et, après leur avoir fixé une chaine et des entraves aux pieds, on les conduisit comme des criminels à la ville prochaine.

Jean Munden ou Mundyn, le dernier des cinq confesseurs de la foi cités devant les persécuteurs, avait

aussi, comme ses compagnons, étudié à Oxford. Il était même au nombre des boursiers de New-College et passait pour un habile jurisconsulte. Dénoncé comme catholique et chassé de l'Université, il vint achever ses études à Reims, d'où, quelques années plus tard, il alla travailler à la conversion de ses compatriotes hérétiques. Il le fit avec un zèle infatigable jusqu'au jour où un avocat appelé Hammond, l'ayant rencontré sur la route de Winchester à Londres, le reconnut et le livra aux poursuivants.

Tous ces prêtres catholiques, avant de comparaître au tribunal, avaient eu à subir diverses tortures dans les prisons. Georges Haddock, malgré un mal violent qui ne le quittait presque plus, resta quinze nuits dans un sombre réduit, privé des choses les plus nécessaires. Ce temps écoulé, on le conduisit devant Fleetwood, *recorder* de la ville, et plusieurs autres magistrats, qui lui demandèrent « ce qu'il pensait du pouvoir du pape et de la reine dans les choses spirituelles ». Le prisonnier n'ignorait pas que sa réponse à cette question serait son arrêt de mort ; mais cette considération ne put retenir la vérité captive sur ses lèvres. « Je crois, dit-il, que l'évêque de Rome est, après Jésus-Christ, le chef suprême de l'Église sur la terre, et que cette dignité et cette autorité ne peuvent appartenir à la reine ni à aucune autre femme. » Jacques Fenn ne fut pas plus épargné. Un jour, entre autres, il fut exposé sur une place publique, pieds et mains enchaînés, aux insultes du peuple. Mais l'attente des officiers d'Élisabeth fut trompée, et dans la foule, restée morne et silencieuse, l'on entendit des voix courageuses louer la modestie et la patience du prêtre catholique. C'en fut assez pour l'envoyer de la prison d'Ilcester à celle de la maréchaus-

sée à Londres. La populace de la grande capitale saurait, pensait-on, mieux répondre aux désirs du gouvernement que les honnêtes habitants d'une petite ville de province. Dans sa nouvelle prison, le missionnaire rencontra Jean Nutter et Jean Munden, déjà exténués par les souffrances. Le premier surtout, dévoré par la fièvre, paraissait n'avoir plus qu'un souffle de vie. Couché sur un mauvais lit, les fers aux pieds, il ne pouvait ni se lever ni même se remuer sans appui. Son corps épuisé ne retrouvait d'énergie que pour répondre aux ministres anglicans, qui le fatiguaient de leurs controverses importunes. Walsingham, s'étant fait amener le prêtre catholique en sa présence, se contenta de lui faire avouer son titre : à ses yeux, cet aveu était une déclaration de toutes les trahisons imaginables. A Jean Munden, qui lui succéda, le magistrat adressa des questions plus multipliées. Il l'interpella sur la traduction du Nouveau Testament faite à Reims par des docteurs du collège anglais, sur le pouvoir du pape, sur le titre qu'il reconnaissait à la reine. A cette dernière demande, le missionnaire avait répondu qu'il reconnaissait Élisabeth pour la véritable reine d'Angleterre. « La reconnaissez-vous comme reine de droit ainsi que de fait ? » continue Walsingham. Jean Munden, craignant sans doute un piège dans cette distinction, répond qu'il ne comprend pas exactement le sens de ces paroles. Le magistrat, outré de colère, lui porte aussitôt à la tête un coup violent qui fit perdre l'ouïe au martyr pendant quelques jours.

Après ces interrogations préliminaires, qui annonçaient déjà aux confesseurs de la foi le sort qu'on leur réservait, des gardes les conduisent au tribunal du banc de la reine. Là ils s'entendent accuser d'avoir « en telle

année, tel mois, tel jour, que l'on désigne d'une manière précise, conspiré tous ensemble à Rome pour tuer la reine, et d'être revenus en Angleterre pour accomplir ce dessein. » Après ce qui s'était passé au jugement de Campian, cette accusation ne devait ni étonner les confesseurs de la foi, ni arrêter leurs dénonciateurs. Toutefois la calomnie judiciaire eut sa réfutation. Après avoir pris Dieu à témoin de la vérité de ses paroles, Fenn élève la voix : « On m'accuse, dit-il, d'avoir conspiré à Rome, et jamais je n'ai été à Rome, ni même en Italie ; on m'accuse d'avoir conspiré avec Georges Haddock, et jamais je n'ai rencontré ce missionnaire si ce n'est en ce moment où nous sommes conduits ensemble à la barre ; on a fixé l'époque où aurait été formée à Rome cette prétendue conspiration à laquelle je suis accusé d'avoir pris part, et à cette même époque j'étais en Angleterre déjà renfermé dans une prison. Au reste, ajoute-t-il, je n'ai jamais eu la moindre pensée de trahison contre la reine, et je ne voudrais pas, pour tout le royaume d'Angleterre, alors même que je pourrais espérer l'impunité, lui faire le moindre mal. » A cette justification de l'innocence le juge se contenta de répondre « qu'il pouvait y avoir erreur sur le temps, le lieu et autres circonstances semblables, mais que la trahison n'en était pas moins manifeste et devait être punie. » Et, avec un sang-froid qu'explique seul le plus aveugle fanatisme ou une scélératesse consommée, le président du tribunal, au milieu des murmures de surprise et d'indignation des assistants, prononce une sentence de mort contre les cinq prêtres catholiques. A peine est-elle achevée que tous, élevant la voix, répètent en chœur le cantique de l'Église au jour de ses solennités. L'allégresse peinte sur leurs traits était telle que plusieurs,

en les voyant sortir du tribunal, crurent qu'ils venaient d'être acquittés.

L'exécution ayant été différée de plusieurs jours, quelques ministres anglicans et des officiers du palais en profitèrent pour solliciter les cinq condamnés à l'apostasie et leur proposer toutes sortes d'objections. Popham surtout, l'attorney-général, les pressait vivement de reconnaître l'autorité spirituelle de sa maîtresse. « Nous reconnaissons volontiers l'autorité de la reine dans les choses temporelles, répondent les missionnaires au magistrat courtisan, mais jamais nous n'avouerons qu'elle soit chef suprême de l'Église. Elle n'est qu'un des agneaux soumis pour les choses spirituelles au *pasteur* à qui Jésus-Christ a confié tout son troupeau. Nous sommes prêts à mourir dans cette foi et dans la profession de cette foi. » Les condamnés n'avaient pas été sans remarquer tout ce qu'il y avait de bassesse et de lâche servilité dans ces complaisants du pouvoir qui leur demandaient une apostasie. Leurs paroles souvent falsifiées, leurs intentions toujours méconnues, offraient un aliment continuel aux rigueurs d'un gouvernement qu'il paraissait impossible d'éclairer sur les manœuvres par lesquelles on le trompait. Ainsi le croyaient du moins, pour l'honneur d'Élisabeth et de leur pays, les prisonniers dans leurs cachots. Quoi qu'il en soit de cette pensée, que tant de faits démentiront encore, il faut reconnaître, à la honte de ce règne brutalement despotique, que les règles les plus vulgaires de l'équité et de la justice étaient alors sans cesse violées. Les ministres d'Élisabeth se croyaient tout permis contre les papistes. Un des condamnés devait en faire une dernière expérience avant d'aller au supplice. Il avait été interrogé par l'attorney-général sur les motifs de son retour en

Angleterre. La seule et véritable réponse à cette question avait été donnée déjà cent fois ; jamais elle n'avait pu satisfaire les officiers d'Élisabeth. Le prêtre catholique voudrait la porter jusqu'au trône et faire comprendre à la reine « que ni lui ni ses compagnons ne reviennent en Angleterre pour troubler la paix du royaume ou former des complots contre Sa Majesté, mais pour inviter ses sujets à se mettre en paix avec Dieu et travailler ainsi au véritable et solide bien de la reine et du royaume. » A la condition qu'ils seront exposés à Élisabeth, il s'engage à développer ses intentions par écrit. Popham y consent et promet de les présenter ; mais à peine a-t-il l'écrit entre les mains qu'il le garde et s'en fait une arme nouvelle contre le prisonnier.

Il ne restait plus aux cinq condamnés qu'à se préparer à leur sanglant sacrifice : Jacques Fenn, en particulier, le fait en travaillant à la conversion des malfaiteurs au milieu desquels on l'a jeté. Il leur rappelle les justices et les miséricordes de Dieu, et les promesses faites par Jésus-Christ à cette Église catholique qui seule a reçu les clefs du royaume des cieux et le pouvoir de remettre les péchés. Dieu bénit les efforts de son ministre. Plusieurs de ces scélérats, vieillis dans le mal, rentrent en eux-mêmes, se convertissent et demandent à faire une confession de toute leur vie. Parmi eux se faisait remarquer un pirate, tristement fameux par ses excès, et dont le repentir était si vif qu'on eût dit qu'il allait s'abandonner au désespoir. Les paroles du prêtre de Jésus-Christ l'ayant rappelé à la confiance, il se jette à ses pieds et lui fait, en répandant un torrent de larmes, l'aveu de ses crimes. A peine réconcilié avec Dieu, le malfaiteur, condamné par la justice humaine, était mené au supplice. Au pied de la potence, il fait à haute voix

une profession de foi catholique, remercie la Providence de l'avoir conduit auprès des hommes saints qui lui ont appris à devenir chrétien, et se livre tranquillement au bourreau.

Cette mort, en remplissant de consolation le cœur de Jacques Fenn et de ses compagnons, ne leur laissait plus qu'un désir : celui de marcher sur les traces du pirate converti. Un moment ils crurent que cette faveur leur serait refusée, et qu'on les laisserait se consumer lentement dans un sombre et infect cachot. Des bruits, en effet, répandus dans la cité, étaient parvenus jusqu'à leurs oreilles. La reine, disait-on, avait changé de dispositions et refusait de signer l'exécution des cinq missionnaires. Mais ces faux-semblants de clémence, dont elle aimait à faire parade, ne duraient jamais longtemps. Amoureuse du titre menteur de *reine vierge* qu'elle s'était donné à elle-même, Élisabeth, disaient ses flatteurs et ses complaisants, avait autant d'horreur pour le sang que pour le vice. A vrai dire, la reine d'Angleterre ne voulait qu'une chose : satisfaire sa haine et tromper l'opinion publique en lui faisant croire que les cruautés exercées contre les catholiques lui étaient arrachées par les impérieuses nécessités de la raison d'état. Cette comédie cruelle, jouée déjà avant le supplice de Forde, Shert et Jonhson, ne dura que cinq jours, et le 12 février, les gardes se présentaient à la porte de la prison pour conduire les condamnés à la mort. Au moment où le funèbre cortège, environné d'une multitude innombrable, s'avançait à travers les rues de la capitale, une petite fille, les larmes aux yeux et la poitrine oppressée par les sanglots, se fraie tout-à-coup un passage jusqu'aux pieds des chevaux qui traînent les martyrs. C'était la plus jeune des deux enfants que Jacques Fenn,

après la mort de son épouse, avait confiés à une famille catholique. Le confesseur de la foi, étendu sur la claie, jette sur sa fille en pleurs un regard tranquille, et, faisant un effort pour soulever ses mains enchaînées, il donne, sous les yeux des spectateurs émus, une dernière bénédiction à cette enfant qu'on a peine à arracher de ses bras. Cet incident inattendu n'avait point ralenti la marche, et bientôt les martyrs arrivent au lieu du supplice. Haddock, le plus jeune, reçoit l'ordre de monter le premier sur le char. Au moment où le bourreau lui passe la corde autour du cou, le shérif Spencer, qui préside l'exécution, et les ministres anglicans mêlés à la foule crient au prêtre catholique de confesser sa trahison contre la reine et de lui demander pardon : « Je prends Dieu à témoin, répond le martyr, que je suis innocent de toute trahison et que je n'ai point de pardon à demander à la reine. Je regarde Élisabeth comme ma souveraine et lui désire toute sorte de prospérités. J'ai prié plusieurs fois pour elle aujourd'hui, et quand on me donnerait le monde entier pour lui nuire, même sans aucun danger pour ma personne, je ne le ferais pas. » Le shérif lui réplique aussitôt avec colère que, depuis sa condamnation, on a découvert bien d'autres crimes, et de plus grands encore, dont il s'est rendu coupable. Puis, à un signe qu'il fait, l'apostat Monday se présente devant la potence et déclare avoir entendu Georges Haddock dire qu'il aurait volontiers la tête de la reine. « Dans un moment, reprend avec calme le prêtre catholique, je comparaîtrai au tribunal de Dieu pour lui rendre compte de tout ce que j'ai fait pendant ma vie. Eh bien ! je prends à témoin ce Dieu, juge suprême de mon âme, que jamais je n'ai prononcé de semblables paroles ; que jamais je n'ai formé de semblables désirs. Et vous, con-

tinue-il en s'adressant à Monday, si vous m'avez entendu prononcer ces paroles, pourquoi n'êtes-vous pas venu déposer contre moi au tribunal ? » — « Mais, dit alors le shérif afin de détourner cette apostrophe écrasante pour le calomniateur, n'avez-vous point dit que la reine était hérétique ? » — « Oui, je l'ai dit. » A ces mots, tous, officiers, ministres anglicans, spectateurs, poussent un cri d'horreur et accablent le martyr de malédictions. Aussitôt que sa voix peut se faire entendre, Georges Haddock, qui s'était remis en prière, demande aux catholiques présents de prier avec lui pour le salut de son âme et pour le royaume d'Angleterre. « Il n'y a pas de catholiques ici, s'écrie une voix. » — « Si, répond une autre voix, nous le sommes tous. » — « J'appelle catholiques, reprend le martyr, ceux qui professent la foi de la sainte Église catholique romaine : puisse mon sang, par la grâce de Dieu, la faire croitre dans ce royaume ! » — « La foi catholique c'est la foi du diable, » s'écrie avec colère le shérif ; puis, se tournant vers le bourreau : « Avancez le char et pendez ce misérable traitre. » Le jeune prêtre reste à l'instant suspendu dans l'espace, et son corps, tout vivant, est aussitôt mutilé, écartelé et mis en lambeaux.

L'exécuteur poursuit son œuvre. Les mains ruisselantes de sang, il passe la corde au cou de Jacques Fenn et lui laisse à peine le temps de protester de son innocence et de faire pour lui-même et pour la reine une dernière prière (1). Viennent ensuite Thomas Hemerford et Jean Nutter, qui expirent tranquillement sous les yeux de la multitude présente à cet affreux spectacle. Devant ces ruisseaux de sang qui coulent de toutes parts autour de lui, Jean Munden lève les yeux au ciel. Il a prié pour

1. Bridgewater, *Concertatio Ecclesiæ catholicæ*, p. 410.

ses compagnons pendant leur agonie ; maintenant que leurs âmes se sont envolées dans le sein de Dieu, il les conjure de prier pour lui, afin qu'il aille partager leur triomphe et leur bonheur. Quelques minutes après, le bourreau arrachait les entrailles et le cœur de cette cinquième victime et les jetait au feu ; puis, abattant la tête, les bras et les jambes, il complétait cette épouvantable scène en distribuant tous ces membres mutilés et ces têtes coupées pour les fixer, selon les termes de la sentence, aux portes de la ville et sur les piques du pont de Londres.

Les légistes, les magistrats, les écrivains, et en général tous les flatteurs du gouvernement d'Élisabeth, trouvaient encore des explications pour justifier de semblables horreurs. A les en croire, ces prêtres catholiques sont des suicides volontaires. « En effet, ils viennent en Angleterre après qu'un statut a déclaré que c'est une trahison à eux d'y entrer et d'y rester quarante jours. Or, en agissant comme ils font, ils encourent volontairement et de propos délibéré la sentence pénale de la légalité, et leur action, comme telle, est un suicide délibéré (1). » L'ineptie le dispute à l'atrocité dans cette incroyable réflexion !

Un dernier martyr paraît encore avant la fin de cette sanglante année, Jacques Bell, du comté de Lancastre. Ordonné prêtre sous Marie Tudor, il avait eu le malheur de céder à la persécution, et, malgré les cris de sa conscience, de remplir plusieurs années les fonctions de ministre anglican. Une voix amie et une maladie que le ciel lui envoya le rappelèrent à lui-même, et le repentir de son crime en fit un apôtre. De la prison de Manchester, où on l'avait enfermé après son arrestation, des gar-

1. Sharon Turner, t. IV, p. 436; voir Dodd's *Church Hist.*, éd. Tierney, t. III, p. 21, à la note.

des le conduisent à Lancastre, les mains liées derrière le dos et les pieds attachés sous le ventre de sa monture. Le confesseur de la foi se réjouissait de ces humiliations, qui devaient rendre plus éclatant encore, après une chute momentanée, son retour à la religion catholique. Ce sentiment se produit aussi devant ses juges, auxquels il déclare hautement qu'il a été réconcilié avec l'Église romaine, qu'il a reçu le pouvoir d'absoudre les pécheurs repentants, et qu'il ne reconnaît d'autre suprématie spirituelle que celle du successeur de saint Pierre sur le Siège de Rome. Et comme si cette rétractation solennelle ne suffisait pas encore à son humilité : « Je prie votre Seigneurie, continue Jacques Bell en s'adressant au président du tribunal qui vient de le condamner à mort, d'ajouter à sa sentence que mes lèvres et les extrémités de mes doigts seront coupées pour avoir prêté le serment et transcrit les articles des hérétiques, contrairement à ma conscience et à la vérité de Dieu. »

A ces martyrs, dont le sang coule en différentes villes du royaume, les Mémoires du temps ajoutent d'autres victimes plus nombreuses, qui expirent lentement dans des cachots. Déjà à cette époque les arrestations étaient si multipliées que, les anciennes prisons ne suffisant plus, on était obligé d'en construire de nouvelles dans tous les comtés. Il semblait qu'on voulût à force de rigueurs et de vexations mettre à bout la patience des récusants. Durant une seule nuit, il y eut dans le comté de Lancastre jusqu'à cinquante maisons de gentilshommes envahies par des espions et des soldats, sous prétexte d'y chercher des missionnaires cachés. Peu satisfaits encore de cette violation du foyer domestique, les sectaires poursuivaient les catholiques jusque dans leurs cachots d'une manière aussi vile et méprisable

que lâche et criminelle. Par un renversement étrange de toutes les idées, ces partisans du libre examen, qui criaient sans cesse contre l'intolérance de l'Église romaine, contraignaient leurs prisonniers à se rendre au prêche, ou plutôt les y poussaient de force. Ces scènes scandaleuses se reproduisaient presque chaque jour dans quelque partie du royaume. Les uns, comme Jacques Finch, anglican converti, étaient traînés par les pieds jusqu'au temple et y arrivaient la tête toute meurtrie de blessures. D'autres qu'on y avait conduits malgré leurs protestations et leurs résistances, étaient aussitôt traduits devant le tribunal comme coupables d'avoir interrompu avec impiété le ministre et le peuple dans l'accomplissement du service religieux. Au nombre de ces derniers était un certain Richard White, du pays de Galles, ancien étudiant de Cambridge. Conformiste par faiblesse pendant quelques années, il s'éloigna depuis de toutes les assemblées des hérétiques et fut aussitôt en butte à leurs poursuites. Plusieurs fois déjà, malgré ses efforts, on l'avait mené au temple, lorsque ses ennemis, changeant tout-à-coup de tactique, le dénoncèrent comme traître et conspirateur, digne du dernier supplice. Richard White souffrit la mort avec courage dans cette même ville de Wrexham où il avait instruit la jeunesse. On entendit ses lèvres murmurer le nom sacré de Jésus jusqu'au moment où le bourreau, enfonçant ses mains dans sa poitrine entr'ouverte, en arracha les entrailles et le cœur pour les jeter au feu. Cette exécution fut la dernière de l'année 1585.

Au commencement de l'année suivante, il y eut une nouvelle apparence de changement dans les résolutions du conseil royal. On aurait pu croire que les cris d'horreur et de réprobation, qui s'élevaient de toutes parts

sur le continent contre ce gouvernement persécuteur, lui inspiraient à la fin une sorte de honte. D'ailleurs ces violences, loin d'abattre les catholiques, ne faisaient qu'enflammer leur courage. Peut-être aussi cette modération momentanée n'eut-elle d'autre cause, comme quelques-uns l'ont pensé, que la crainte d'une rupture avec la France. Le duc d'Alençon, qui avait pris le parti des révoltés des Pays-Bas, étant mort à cette époque, Élisabeth chercha à obtenir du roi Henri III qu'il leur continuât la protectien déloyale donnée par son frère. Mais le monarque français trouva encore dans son âme énervée par la mollesse une réponse généreuse et vraiment catholique. Il déclara que le souverain pontife et les canons de l'Église ne lui permettaient pas de faire un pacte avec des hérétiques, et surtout avec ceux qui, par des décrets injustes et d'atroces supplices, mettaient à mort des prêtres innocents. Le coup portait droit à Élisabeth : elle le sentit, et, soit politique, soit dissimulation, elle parut disposée à épargner au moins le sang de ses victimes. L'exil et la proscription devaient désormais la satisfaire et la rassurer. Ainsi le pensait-on du moins. Dès janvier (1586), une commission nommée par la reine ordonne le bannissement de vingt et un prisonniers de la Tour. Leurs noms ont été conservés par les mémoires du temps; ce sont Gaspard Haywood, Jacques Bosgrave, Jean Hart, Édouard Rishton, Jean Colleton, Arthur Pitts, Samuel Conyers, Guillaume Cedder, Guillaume Warmington, Richard Slack, Guillaume Harley, Robert Nutter, Guillaume Déan, Guillaume Bishop, Thomas Worthington, Richard Norris, Thomas Stevenson, Christophe Thompson, Jean Barns, Guillaume Smith et Orton.

Le P. Rishton, un de ces exilés, donne, dans son

journal de la Tour de Londres quelques détails sur ce premier bannissement. « Toutes les prisons, dit-il, étaient pleines de confesseurs. Parmi eux on fit un choix arbitraire et l'on commença par les prisons de Londres. Toujours étroitement renfermés et n'ayant la faculté d'entretenir quelqu'un qu'en présence d'un gardien, cette expulsion fut pour nous une nouvelle et plus dure épreuve. A peine retirés de la cellule, on nous embarqua sur la Tamise, qui baigne les murs de la Tour. Plusieurs d'entre nous, et principalement le P. Haywood, se plaignirent alors, au nom de tous, de ce qu'on nous chassait ainsi de notre patrie sans raison, sans crime de notre part, sans avoir été jugés et condamnés. Ils protestèrent que nous ne consentirions jamais à nous éloigner, à abandonner notre pays et nos frères les catholiques ; mais que ce serait avec bonheur que nous mourrions en leur présence pour notre foi. Voyant qu'on n'écoutait point ces représentations, le P. Haywood demanda qu'au moins on nous montrât le décret de la reine qui nous condamnait à un exil perpétuel. Tout fut inutile. Nous partîmes avec mille saluts et mille témoignages de sympathie de la part de nos frères. Le second jour de la navigation, le P. Gaspar Haywood et plusieurs autres firent de nouvelles instances auprès des officiers de la reine, et les supplièrent de nous présenter la sentence et l'ordre donnés à notre égard. Alors enfin ils y consentirent. L'ordre était conçu en ces termes : « Ces hommes, convaincus par leur propre aveu et par les dépositions des témoins de rébellion et de mauvais desseins contre Sa Majesté et contre l'état, avaient mérité la mort. La reine, voulant pour cette fois procéder avec indulgence à leur égard, commande par ces présentes qu'ils soient seulement

déportés hors du royaume. » Ces paroles entendues, il s'éleva parmi nous un cri général pour se plaindre de ce que nous étions victimes des plus fausses et des plus injustes imputations. Le P. Gaspar Haywood demanda instamment qu'on nous ramenât en Angleterre, afin qu'il nous fût permis de plaider notre cause devant un tribunal, et d'être mis à mort pour Jésus-Christ dans notre patrie plutôt que de paraître chez les étrangers avec ce caractère d'infamie dont on nous marquait au front. Les officiers répondirent qu'ils n'étaient que les exécuteurs des ordres de la reine. Nous abordâmes à Boulogne, et de là, par diverses routes et en nous tirant d'embarras comme nous le pouvions, nous allâmes nous réunir à Reims auprès ds notre père commun le docteur Allen. Chemin faisant, nous reconnûmes que nos amis étaient très inquiets à notre sujet. Soit ruse des sectaires, soit malveillance de quelques autres, le bruit s'était répandu que nous avions nous-mêmes désiré et obtenu d'être exilés, que nous abandonnions le champ de bataille et, ce qui est bien pire, que nous avions en quelque sorte prêté la main à ce que demandaient les hérétiques. Mais quand ils eurent été informés de la vérité, et qu'ils recueillirent de notre bouche l'assurance que nous étions prêts à repasser en Angleterre, n'importe à quel prix, si nos supérieurs y consentaient, leur inquiétude se changea en une grande allégresse dans le Seigneur. Dans la suite, continue toujours le P. Rishton, on transporta encore en France, avec la même cruauté et la même perfidie, vingt et un prêtres sortis des prisons d'York et de Hull. Tous étaient dans l'état de misère le plus lamentable : l'un deux avait quatre-vingts ans, plusieurs soixante-dix. On en désignait quelques-uns qui étaient incarcérés depuis vingt-

six ans. Enfin, peu de temps après, trente autres prêtres et deux laïques, choisis dans diverses prisons, furent encore transportés en exil avec une semblable dureté (1). »

Pendant que les vaisseaux d'Élisabeth jettent, dépouillés de tout, sur les côtes de France ces innocents qui avaient déjà tant souffert dans les cachots, une frégate, commandée par le comte de Leicester, son favori, débarquait six mille hommes de guerre sur les côtes des Pays-Bas. Longtemps la fierté de la fille de Henri VIII avait reculé devant la pensée de prêter secours à des révoltés. La haute opinion qu'elle avait de la royauté et de ses droits divins sur les peuples la rendait inaccessible à toutes les sollicitations. Les instances de Leicester et les conseils de Guillaume Cecil et de Walsingham avaient déjà ébranlé ses convictions et modifié ses sentiments, quand enfin la parole de l'évêque d'Oxford acheva de dissiper ses incertitudes. Le prélat lui montra, d'après les Écritures, « qu'elle était la mère nourrice de l'église ; que cette église n'était pas circonscrite à l'Angleterre, mais embrassait tous ceux qui faisaient profession de l'évangile ; qu'il était par conséquent de son devoir de la protéger, même dans les pays étrangers, contre la tyrannie des idolâtres. »

Élisabeth poursuivait donc, sans pudeur comme sans relâche, son projet avoué d'anéantir l'ancienne religion catholique romaine dans son royaume et, s'il était possible, dans les pays du continent. Elle ne reculait plus ni devant les conséquences extrêmes de l'arbitraire, ni devant les démentis les plus formels à ses propres principes. Mais, non moins artificieuse que cruelle dans

1. *Hist. de la Compagnie de Jésus* par Crétineau-Joly, t. II, ch. V.

sa politique, elle voulait toujours imprimer, même à ses emportements, le caractère de la légalité et de la justice. Une nouvelle loi pénale qu'elle méditait avait besoin d'un prétexte qui en imposât à l'opinion publique. Ce prétexte, elle le trouva dans deux conjurations qui, fussent-elles aussi réelles qu'elles paraissent invraisemblables et dénuées de preuves, ne pourraient encore incriminer que quelques partisans dévoués de Marie Stuart. « Ces conjurations vraies ou prétendues d'Arden et de Throckmorton, dit le Dr Lingard, avaient mis toute la nation en fermentation. Les zélateurs et les alarmistes demandèrent des mesures de précaution et de vengeance, et leurs désirs furent amplement satisfaits par un nouveau statut. » L'acte mis en délibération propose : 1° que tous les jésuites, prêtres des séminaires et autres prêtres, ordonnés par l'autorité du Siège de Rome depuis le vingt-quatre juin de la première année du règne de Sa Majesté, et qui seront trouvés dans le royaume après un espace de quarante jours qui leur est laissé pour le quitter, soient déclarés coupables du crime de trahison ; 2° que quiconque recevra chez lui, soulagera ou aidera quelques jésuites ou autres prêtres après ce terme fixé de quarante jours, soit arrêté et puni comme coupable de félonie ; 3° que quiconque, sachant qu'un de ces prêtres se trouve dans quelque lieu du royaume, ne le dénoncera pas dans les douze jours aux officiers chargés de les arrêter, soit condamné à une amende et à un emprisonnement selon le bon plaisir de la reine ; 4° que tous les étudiants laïques, dans les collèges ou séminaires catholiques, qui négligeront de rentrer dans le royaume et de prêter le serment de suprématie dans les six mois qui suivront la proclamation faite à cet effet, soient condamnés à leur

retour et exécutés comme traîtres; 5° que les personnes qui enverront de l'argent pour l'entretien des séminaires ou de ceux qui les habitent, soient soumis aux peines de *præmunire* ; 6° que les parents qui enverront leurs enfants hors du royaume sans une permission spéciale, soit de la reine, soit de son conseil privé, soient condamnés à une amende de cent livres ; 7° enfin, que les personnes qui se soumettront à cet acte et prêteront le serment demandé, perdent néanmoins le bénéfice de leur soumission si, dans l'espace des dix années suivantes, elles présument de se rendre à dix milles (3 lieues) de l'endroit où la cour se tiendra sans une permission écrite de la reine (1). »

Alarmés de ces menaces et plus encore de l'opiniâtre persistance de leurs ennemis à méconnaître leurs véritables sentiments, les catholiques ne savaient plus quel parti prendre pour détourner de leurs têtes tant de calamités qui les écrasaient. Dans leur désespoir, ils s'adressèrent derechef à la reine et lui présentèrent une humble supplique. Après y avoir exprimé toute l'horreur que leur inspirent les dernières conspirations, quels qu'en soient les auteurs, ils déclarent que tous, prêtres et laïques, ils la reconnaissent, de droit comme de fait, pour leur souveraine ; qu'ils rejettent comme une doctrine coupable et hérétique l'opinion d'après laquelle il serait permis de lever la main contre celle qui a reçu l'onction du Seigneur ; qu'il n'était pas au pouvoir du pape de permettre le mal.... » Il fallait descendre jusque-là pour atteindre la calomnie dans ses dernières profondeurs ! Les pétitionnaires finissent en demandant que la reine veuille bien ne pas suspecter leur loyauté uniquement parce que, pour des motifs de

1. Camden, *Annales Elisabethæ*, p. 432.

conscience, ils s'abstiendraient de suivre le culte établi par la loi. Ils la conjurent de daigner au contraire jeter un regard de pitié sur les maux qu'ils souffrent et refuser son assentiment au bill dirigé contre eux. Cette supplique, tracée dans les termes les plus respectueux, fut soumise aux principaux membres du clergé et de la noblesse, qui l'approuvèrent; puis Richard Shelley déclara qu'il était disposé à la présenter lui-même à la reine et à courir tous les dangers d'une semblable mission. Le généreux catholique expia sur le champ le crime de son dévouement. Arrêté par les gardes d'Élisabeth et traduit devant son conseil, il fut à l'instant même traîné à la prison de la maréchaussée. C'est là que cette héroïque victime de la charité fraternelle mourut plus tard, après que le statut tyrannique, qu'il espérait arrêter, avait déjà fait couler le sang de nouveaux martyrs.

Les premiers qui en furent atteints sont Hugues Taylor, prêtre, et lord Bowes, qui lui avait porté secours. Les rapports diffèrent sur les motifs de l'arrestation de ce gentilhomme. Brackenbury, attorney du comté d'York, prétend qu'on le condamna pour avoir présenté à boire au prêtre catholique, que l'on poursuivait. D'autres disent qu'il fut arrêté à son entrée à York, où il venait prendre la défense du missionnaire déjà renfermé au château. Quoi qu'il en soit, ce noble seigneur, saisi comme il descendait de cheval, fut conduit devant le président Huntingdon, puis attaché à la potence ayant encore aux pieds ses bottes à l'écuyère (1). Hugues Taylor subit le même jour, et à peu de distance, l'horrible supplice des traîtres.

D'autres victimes expièrent dans le même temps un

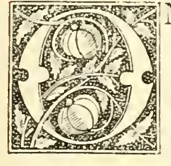
1. Challoner, *Memoirs of missionary priests*, t. 1, p. 172.

crime de trahison d'une nouvelle espèce, celui d'avoir introduit en Angleterre quelques exemplaires de la réponse d'Allen à la *Justice Britannique* de Guillaume Cecil. La calomnie avait été répandue à profusion ; malheur à qui osait contredire cette impudente apologie des bourreaux ! Dans l'impossibilité de frapper Allen, on s'attaqua à deux catholiques, ses anciens disciples, Thomas Alfield et Thomas Webley, qui avaient cherché à propager son écrit. L'un et l'autre furent arrêtés, condamnés à mort et exécutés. Cette même année vit encore expirer dans les prisons Thomas Crowther, Édouard Poole, Laurent Vaux, Jean Jetter, tous prêtres, et ce vénérable Jean Feckenham, dernier abbé de Westminster, incarcéré depuis vingt-cinq ans pour avoir défendu la cause de l'Église au parlement. Ainsi tout ce qui portait le nom catholique souffrait et gémissait dans cette Angleterre où, à tous les siècles passés, avaient éclaté de si nobles dévouements pour la Chaire de Pierre. De quelque côté que les yeux se portent, ils ne rencontrent que des potences ou des cachots dans lesquels sont confondus avec les plus vils criminels de dignes serviteurs de Dieu. Ces humiliations et ces supplices, quelques plumes courageuses ont essayé de les rappeler ; mais qui dira jamais ce que l'hérésie apporta de douleur au foyer domestique, et les larmes qu'elle fit répandre par torrents dans le secret des familles restées fidèles à la foi ?



Chapitre V.

Violences contre les catholiques dans l'exécution des lois pénales. — État misérable où les réduisent les persécuteurs. — Premiers actes d'insurrection des puritains. — Conduite d'Élisabeth à leur égard. — Martyre de Marguerite Clitheroe. — Dernières poursuites contre Marie Stuart. — Son jugement et son exécution. — Martyre d'Alexandre Crow, missionnaire. — Projets de Philippe II contre Élisabeth et tentative d'invasion. — Conduite des catholiques en cette circonstance. — Leur fidélité attestée, puis méconnue. — Rigueurs de la persécution dans tout le royaume. — Mort de Leicester, favori de la reine. — Nouveaux martyrs. — Courage extraordinaire de Catherine Ward; son jugement, son supplice. — Nombreuses exécutions de prêtres et de laïques. — Commission spéciale pour rechercher les catholiques dans la capitale et aux alentours. — Conduite du gouvernement à l'égard d'une dame catholique morte en prison.



ON n'aurait encore qu'une idée faible et incomplète des rigueurs de la persécution exercée contre les catholiques, si l'on ne considérait que la lettre des statuts adoptés au parlement et approuvés par Élisabeth. L'accueil fait à ces lois pénales par les sectaires, et les scènes qui en accompagnaient d'ordinaire l'exécution, y ajoutent un caractère de violence brutale inconnu depuis des siècles. C'est à peine si l'insensibilité féroce du sauvage a jamais surpassé cette barbarie savante d'une nation chrétienne livrée à toutes les inspirations de la haine hérétique. Du nord au midi, dans toute l'Angleterre, ce n'est qu'une lamentation, un long gémissement. Écoutons une de ces voix plaintives révéler au monde tant de tribulations et de douleurs : « Les persécuteurs, dit-elle, voyant que leurs projets les plus iniques ont réussi, avancent toujours : tout favorise leur politique ;

tout s'accomplit au gré de leurs désirs. Cherchent-ils à connaître les catholiques, les catholiques sont trahis et leur sont désignés ; ils les trouvent et les saisissent. Mais qu'ils les trouvent ou non, toujours ils les pillent et leur enlèvent ce qu'ils possèdent. Aussi nulle amitié pour eux quand ils sont arrêtés, et, s'ils sont libres encore, rien ne leur laisse de sécurité. Espionnés jusque dans leurs demeures, ils n'osent les habiter, et la loi leur défend de les abandonner. Circonscrits dans un espace de cinq milles (une lieue et demie), ils ne peuvent les dépasser sans encourir une peine rigoureuse, et il ne leur est permis d'y vivre que dans un extrême danger. De toute nécessité il leur faut choisir entre l'un et l'autre parti ; et cependant aucun des deux n'est capable de satisfaire leurs ennemis, ou bien tous les deux sont également préjudiciables. S'ils conversent ouvertement, s'ils achètent ou vendent, s'ils font quelque trafic des choses les plus nécessaires à la vie, s'ils prennent soin de leurs affaires, s'ils se livrent à quelque récréation innocente, ou même s'ils ont simplement une contenance tranquille, aussitôt les oppresseurs de s'écrier : Les catholiques sont trop puissants, trop satisfaits ; on ne peut le tolérer de la part d'hommes qui professent de semblables doctrines. Le bonheur qu'ils convoitent pour eux-mêmes, ils regretteraient de nous en voir jouir; et ainsi le moindre petit avantage tourne à notre préjudice et nous ne pouvons obtenir que la haine. D'un autre côté, si les catholiques se retirent et cherchent à vivre éloignés, s'ils ne laissent point approcher d'eux leurs voisins ou refusent la compagnie de personnes qui leur sont hostiles, alors, au dire de nos ennemis, nous méditons en secret quelques conspirations. Notre tranquillité devient à leurs yeux un grave motif de soupçon-

ner que nous préparons des séditions et que nous formons des factions... D'ailleurs, telle est la vigilance et la curiosité qu'ils apportent sur toutes nos actions que, s'il y avait la plus faible apparence d'un pareil dessein, il ne saurait échapper à leurs regards. Car, d'abord, ils se sont établis eux-mêmes dans chaque comté, dans chaque localité, avec leurs officiers et sergents, leurs agents et leurs créatures. Ceux-ci sont d'intelligence avec les chefs, et ainsi il n'y a pas un catholique qui puisse vivre tellement isolé, dans un endroit quelconque, qu'il n'ait assez près de lui un ennemi pour surveiller tous ses actes. De plus, ils ont suborné un si grand nombre d'espions secrets qui, feignant d'être catholiques, s'insinuent dans leur compagnie et leur familiarité et affectent toutes les démonstrations du zèle, de la sincérité et de l'amitié, qu'il paraît comme impossible de les distinguer ou de les éviter. Ces hommes informent continuellement nos ennemis de toutes nos actions, de toutes nos paroles...... Ils nous tourmentent et nous oppriment avec une violence perfide et de tant de manières que nous sommes plus occupés à chercher les moyens de nous sauver au milieu de ces dangers que de penser à attaquer les autres. Ajoutez à cela l'activité et l'adresse qu'inspirent à nos persécuteurs leur malice et la haine qu'ils nous portent, haine qui leur fait user de tout pour nous empêcher de nous relever et pour achever notre ruine. Leur vigilance va à ce point que personne ne peut s'embarquer dans un des ports de nos contrées pour aller sur le continent, ou venir du continent dans quelqu'un de nos ports, sans qu'on se mette à rechercher avec le plus grand soin son nom, sa profession, sa religion, d'où il vient, où il va, et ce qu'il porte avec lui. Souvent même on est averti de son arrivée dans le

pays avant qu'il ait paru ; aussi personne ne peut y circuler sans être exposé à chaque instant à être arrêté. On s'enquiert activement du lieu où demeurent les parents et les amis de ceux qui sont catholiques, s'ils ont un fils ou un frère au-delà des mers, s'ils leur portent secours ou les favorisent de quelque manière dans ces contrées. Et ces recherches ne se bornent pas à des maisons particulières, mais elles s'étendent jusqu'aux auberges, aux hôtelleries, et même quelquefois, sur la plus légère indication, à des villes entières, comme cela est arrivé à Durham, à Yarm, et ailleurs... Enfin, c'est maintenant une chose si odieuse dans ce pays de passer pour catholique ou d'être reconnu comme tel, que ceux-mêmes qui, dans leur cœur, aiment notre religion, ont en horreur la profession que nous en faisons. Ils n'osent nous secourir dans la crainte d'être regardés comme nos partisans, ni parler pour nous de peur de perdre le crédit dont ils jouissent. Nos parents et nos proches refusent de nous montrer cette affection, que la loi autorise et que la nature exige, par l'appréhension de paraître aimer notre croyance en favorisant nos personnes. Ainsi, nous sommes haïs parce que nous vivons, et, tandis que nous vivons ainsi dans la misère, personne n'a pitié de nous. Et, bien qu'il soit pénible de vivre dans une semblable oppression, encore désirons-nous regarder comme un insigne bienfait qu'on nous accorde de n'être point entièrement détruits. Quelque faveur que nous obtenions autre que celle-là, c'est toujours à notre détriment ; car l'amitié qu'on nous témoigne est pour nos adversaires l'occasion d'une rapine nouvelle. D'abord ils nous dépouillent de nos biens, puis ils persécutent nos personnes, ils emprisonnent nos corps et, pendant notre captivité, ils affligent nos familles. Alors

même que nous sommes dans la prison, ils font encore un trafic considérable avec nous, et nous ne gagnons absolument rien s'il nous arrive d'être mis en liberté. Ce sont ceux-là mêmes qui nous ont dépouillés qui semblent nous accorder cette faveur, et elle nous coûte encore beaucoup. Et quoique nous ne puissions rien obtenir sans argent, nous devons néanmoins nous regarder comme obligés envers nos ennemis. D'ailleurs cette prétendue faveur est ordinairement accordée à de telles conditions que c'est à peine si on ose l'accepter et en user dans la crainte de compromettre le salut de son âme. En un mot, tous les avantages qu'ils nous offrent ou nous accordent ne sont que des pièges dangereux qu'ils tendent pour nous surprendre, ou des amorces perfides qu'ils préparent pour leur profit et notre perte. »
Cette plainte douloureuse se retrouve dans tous les mémoires de cette lamentable époque, et, bien qu'étouffés par les vociférations des traîtres, des poursuivants et des bourreaux, par les applaudissements des courtisans et des apostats, les cris de tant de victimes n'en ont pas moins retenti jusqu'au fond de tous les cœurs honnêtes. « En tous lieux des catholiques remplissent les prisons ; les autres sont presque réduits à ne pouvoir sortir de leur demeure. Toujours ils sont surveillés par des hommes avides, qui plus d'une fois ont jeté furtivement eux-mêmes dans la maison des récusants l'objet qui doit les faire condamner à perdre, sinon la vie, du moins la liberté (1). Souvent on les laisse dans la prison des mois et des années entières sans que leur cause soit

1. Camden lui-même avoue ces indignités. « Et certe ad explorandos hominum animos subdolæ artes fuerunt adhibitæ, litteræ ementitæ sub profugorum nominibus submissæ et in pontificiorum *(les catholiques)* ædibus relictæ. Emissarii ubique ad colligendos rumores et verba captanda dispersi et vana deferentes admissi...... » *Annales Elisab., anno* 1558.

examinée ; et cette cause n'a presque jamais d'autre fondement que la malice ou la cupidité de quelque hérétique. Tout devient motif suffisant pour réduire un homme en captivité pourvu qu'il soit catholique. Quelque protestant est-il mal intentionné envers lui, lui doit-il de l'argent, ou s'est-il pour quelque raison semblable déclaré son ennemi : il suffira de crier au traître dans la rue ou de le faire arrêter par un poursuivant pour être assuré que ce catholique sera bientôt jeté en prison (1). »

Au reste, ce n'étaient pas seulement des débiteurs insolvables et des hommes de la populace qui s'abaissaient à ce rôle honteux de délateur ou de traître. Des magistrats mêmes oubliaient jusqu'au sentiment de leur dignité, et l'on en cite plusieurs qui, comme le juge Young, ne rougirent pas de commander à des espions de dire la messe, d'entendre les confessions et d'administrer les sacrements, afin de reconnaître plus facilement les catholiques. Tyrrell, un de ces misérables, en fit l'aveu public au tribunal sous la foi du serment.

D'autres de ces espions, comme Burden, Baker, Vachel, déclarèrent pareillement que c'était de l'aveu et avec la garantie des magistrats qui les employaient qu'ils s'étaient faits catholiques, avaient entendu la messe, s'étaient confessés et avaient reçu les sacrements, uniquement dans le dessein de découvrir des papistes et de les surprendre. Ainsi, à l'odieux des lois pénales se joignait encore une hypocrite et sacrilège dissimulation pour les exécuter. Les hommes les plus connus par leur libertinage, leur brutalité ou leur haine furieuse, étaient choisis de préférence pour l'accomplissement des ordres de la reine, de son conseil ou du parlement. Criblés de dettes pour la plupart et dévorés de la soif des richesses,

1. Dodd's *Church Hist.*, édit. Tierney, t. III, p. 77.

ils se livraient impunément à toutes sortes de rapines et enlevaient souvent, sous les yeux mêmes de leurs chefs, l'argent et les biens des catholiques, dont ils forçaient la demeure. Dans les comtés du Nord, et en particulier dans les environs d'York, les excès furent poussés jusqu'aux dernières limites. Les conseillers d'Elisabeth les encourageaient eux-mêmes par leur exemple. Un gentilhomme dénonce à Walsingham un vol manifeste fait par des poursuivants dans sa maison : le secrétaire, pour toute réponse, lui déclare que les hommes de la reine doivent être respectés ; que du reste, si on revenait sur cette affaire, il fallait s'attendre à débourser une somme plus considérable encore que celle qui avait été enlevée. Toutes ces poursuites se faisaient d'ordinaire quand les catholiques étaient le plus occupés du service de Dieu, comme aux jours de Pâques, de la Noël, de la Pentecôte, et aux autres fêtes principales de l'année. Quelquefois les délateurs arrivaient à l'improviste dans la nuit, ou à la première heure du jour ; d'autres fois pendant le dîner. Souvent aussi ils choisissaient le moment où il y avait le moins de monde présent. Renfermant alors dans une chambre les membres de la famille et les serviteurs, s'il y en avait, ils passaient tout en revue et enlevaient sans scrupule les meubles et autres objets qui pouvaient exciter leur convoitise. Au milieu de ces scènes douloureuses, tous les liens de parenté, d'amitié ou de reconnaissance semblaient rompus. On voyait des enfants rejetés par leurs parents, des épouses par leurs maris, à cause de leur fidélité à la foi catholique. Des pères et des mères mêmes furent trahis par leurs enfants ou par leurs héritiers. Un jour, ces honteux calculs de la haine ou de la cupidité furent portés devant les tribunaux, et l'on entendit Topcliffe

revendiquer les 5,000 livres que lui avait assurées Tom Fitzherbert pour poursuivre et faire traîner au supplice son père et son oncle dont il veut saisir l'héritage. Une mort naturelle ayant prévenu ce double crime, l'indigne héritier de ces deux hommes de bien refusa à Topcliffe l'argent promis pour obtenir leur condamnation. Un témoin révéla ces faits monstrueux. Le procureur de la reine, Coke, avoua les sollicitations faites auprès de lui pour poursuivre les deux catholiques, et force fut à Topcliffe, après avoir subi les risées du tribunal, d'exposer à huis-clos les abominables stipulations de ce contrat inouï. Impossible de raconter tous les excès de ces hommes livrés aux plus mauvais instincts et dévorés d'insatiables convoitises. « Aussi, continue l'auteur du mémoire où sont consignés ces détails, peut-on appliquer à nos persécuteurs ces paroles des livres saints : « Les méchants ont tiré leur épée; ils ont tendu leur arc pour renverser le pauvre et le nécessiteux, et tous ceux qui ont le cœur droit (1). Ils se mettent en embuscade afin de surprendre le pauvre tandis qu'ils l'attirent à eux (2). » Et nous, cependant, nous n'attendons de secours que de Dieu, qui est notre refuge et notre port assuré, dans lequel la tempête ne pourra nous faire périr. Avec le prophète, nous lui adressons sans cesse cette plainte : « Seigneur, jusqu'à quand pousserai-je mes cris vers vous sans que vous m'écoutiez ? Jusqu'à quand élèverai-je ma voix vers vous dans la violence que je souffre sans que vous me sauviez ? Pourquoi me réduisez-vous à ne voir devant mes yeux que des iniquités et des maux, des violences et des injustices ? Pourquoi voyez-vous avec tant de patience ceux qui commettent de si grandes

1. Ps. XXXVI, 14.
2. Ps. X, 9.

injustices ? Pourquoi demeurez-vous dans le silence pendant que l'impie dévore ceux qui sont plus justes que lui ? » Et avec Jérémie : « Seigneur, pourquoi les méchants marchent-ils avec tant de prospérité dans leur voie ? Pourquoi tous ceux qui violent votre loi et qui agissent injustement sont-ils heureux ? Vous les avez plantés et ils jettent de profondes racines ; ils croissent et ils portent des fruits. Vous êtes près de leur bouche et loin de leurs cœurs. Assemblez-les comme un troupeau qu'on mène à la boucherie et préparez-les pour le jour auquel ils doivent être égorgés. Bêtes de la terre, assemblez-vous toutes. Hâtez-vous de les dévorer (1) ! » Que Dieu, dit en gémissant le pieux narrateur, tire vengeance sur les biens de nos persécuteurs et non sur leur personne, afin que leur âme soit un jour sauvée !

Cette vengeance, Dieu l'infligera à l'Angleterre par la main de tous les sectaires en révolte, puritains, presbytériens, indépendants et niveleurs. Le père Persons, en homme expérimenté qui voit les choses de loin, signalait, dès l'année 1583, ces fanatiques audacieux, qui feront un jour rouler sur l'échafaud la tête du second successeur d'Élisabeth. Déjà, à leurs yeux, l'établissement n'était plus qu'une grande apostasie ; on s'y arrêtait lâchement dans la voie du pur Évangile. Acharnés contre les catholiques qu'ils ont en horreur, ces nouveaux réformateurs manifestent une animosité toujours croissante contre les anglicans eux-mêmes. Leurs attaques contre le pouvoir, en attendant le jour des batailles, commencent par des écrits. Trois pamphlets sont lancés coup sur coup contre la reine et les partisans de l'église établie par la loi. Le dernier est un appel ouvert à la révolte ; il porte en tête ces mots : *Demande de la*

1. Habacuc, IV, 2, 5, 13.

Réforme sans délai. Pour qui connaît le caractère d'Élisabeth, si jalouse de son autorité et si implacable dans son courroux, il y aurait de quoi s'étonner de la mollesse de sa conduite en cette circonstance. Elle parut fermer les yeux sur les entreprises des puritains. Deux seulement furent étranglés au comté de Suffolk, et c'en fut assez pour leur faire jeter à tous des cris de fureur. Il n'était question de rien moins dans leurs conciliabules que d'assassiner la reine pour changer ensuite la forme du gouvernement. Tout ce qu'il y avait de plus exalté dans le parti anglican, de plus avide dans la noblesse et la magistrature, de plus désordonné dans la jeunesse, de plus brutal dans la populace, commençait à sympathiser avec cette faction terrible, qui ne s'en proclamait pas moins le défenseur du trône contre les papistes. Les catholiques considéraient avec une secrète terreur les tendances révolutionnaires et anarchiques de ces hommes, leurs plus implacables ennemis. D'un autre côté, les anglicans modérés s'étonnaient de la patience d'Élisabeth ; mais, confiants dans la sagesse prétendue de son gouvernement, ils se prenaient bientôt à sourire de leurs frayeurs. Par un aveuglement justement appelé l'avant-coureur de la chute des trônes, la royauté semblait se faire le complice de ces attentats des puritains. Élisabeth remettait à ces factieux, aussi violents qu'hypocrites et rusés, le soin d'assouvir ses vengeances. Il est remarquable, en effet, que les puritains à cette époque étaient employés de préférence quand il s'agissait de sévices à l'égard des catholiques. L'expérience avait démontré qu'ils étaient plus adroits pour les découvrir, plus ardents pour les attaquer et plus impitoyables pour les torturer. « Ce sont eux qui recherchent les catholiques, qui accusent les catholiques, qui jugent les catho-

liques. Ils sont, pour ainsi dire, les rois des catholiques. » Tout homme qui n'est point comme eux disposé à écraser les catholiques leur est odieux. En retour, ils donnent sans hésiter le nom de zélateur à l'être le plus ignoble, le plus impie, le plus pervers, dès lors qu'il consent à trahir, à espionner et à persécuter : « Hommes violents dont toute la religion consiste dans une indomptable opiniâtreté et une haine aveugle des *papistes* et des *idolâtres*. A moins qu'on ne veuille appeler religion le soin qu'ils prennent de chanter des psaumes et d'écouter la parole de Dieu, qu'ils ne pratiquent pas (1). »

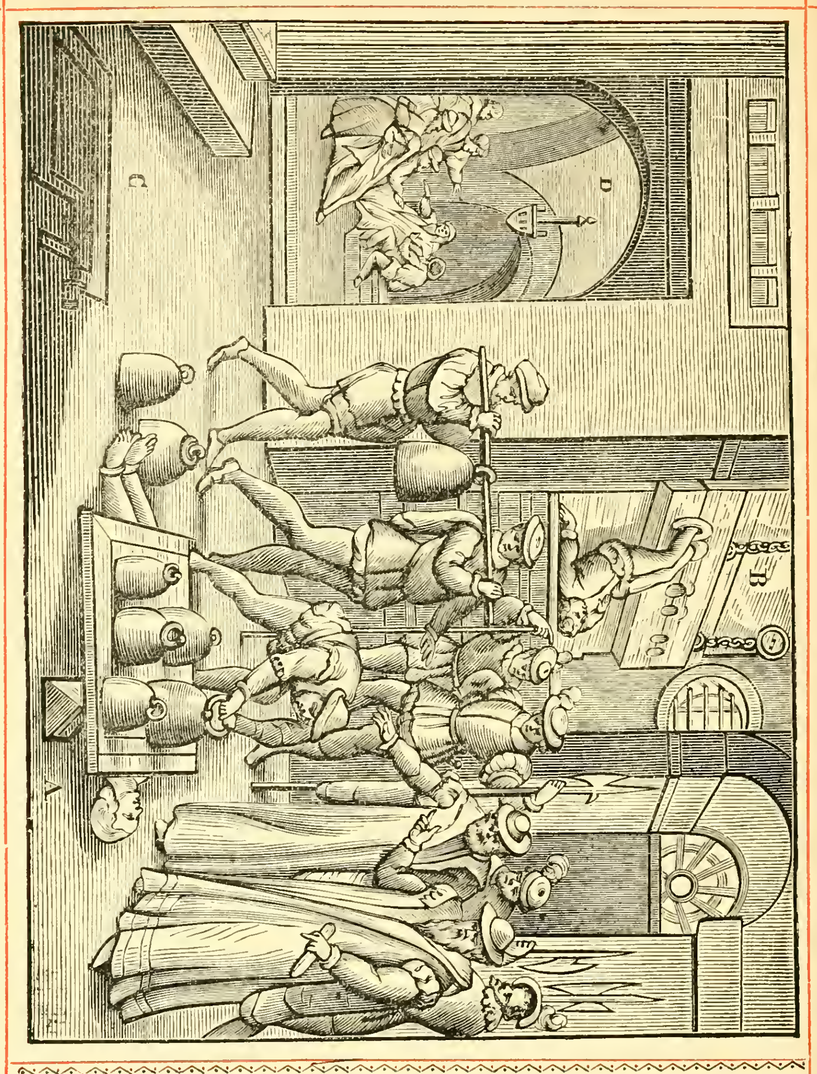
Cette faction aura plus tard à sa tête le trop fameux Olivier Cromwell : aujourd'hui elle obéit, dans le nord du moins, à lord Hastings, comte de Huntingdon, devenu lui-même si tristement célèbre. Ce puissant et fanatique sectaire jouissait d'une triple autorité : il était président des comtés du nord, lieutenant de la reine et principal commissaire pour la répression des catholiques. Ce dernier titre l'autorisait à régler, de concert avec une commission, presque toutes les causes de religion; mais cette commission elle-même n'existait que pour la forme. Huntingdon agissait en maître absolu, et la complicité lâche et odieuse de ses subalternes ne faisait qu'exciter sa fougueuse tyrannie. Espions, poursuivants, accusateurs officiels, geôliers, exécuteurs, tout se rassemble sous ses yeux et reçoit ses ordres. On croirait rencontrer un pacha turc au milieu des populations chrétiennes de l'Orient. Il commande, et ses volontés sont accomplies avec une promptitude qui n'a d'égale que leur rigueur. Crainte de Dieu, respect de la loi et de l'équité naturelle, honnêteté publique, ne sont rien pour lui ni pour ses complices. Dignes ancêtres de ces terri-

1. Dodd's *Church History*, édit. Tierney, t. III, p. 86.

bles *côtes de fer* qui plus tard porteront la désolation partout à la suite de Cromwell, tous ces hommes de Huntingdon rivalisent entre eux d'audace et de violence. Lui-même leur donne l'exemple de la plus brutale énergie. Malgré la faiblesse d'une constitution maladive, il affronte tout avec intrépidité. Le jour et la nuit, par les froids les plus rigoureux ou les plus excessives chaleurs, il veille, il écrit, il juge, il voyage, et trouve toujours dans sa haine de sectaire une vigueur que lui refusent ses membres épuisés.

Au reste, il faut le reconnaître, ce bourreau des catholiques ne faisait qu'exécuter les ordres ou du moins les intentions de la reine et de son conseil. On dirait même qu'il parut un instant trop modéré aux yeux des tyrans qui, du sein de la capitale, commandaient ces attentats. Cecil fit épurer jusqu'aux commissions nommées par Huntingdon. Pour y siéger, il ne suffira plus d'être protestant déclaré, il faudra qu'au moins la femme et le fils aîné du commissaire le soient pareillement. Si odieuses que soient ces mesures, le haut clergé anglican lui-même leur prête son concours. L'évêque de Bath et Wells, en particulier, signale un certain Sydenham comme indigne de la charge qu'il remplit ; sa femme est récusante, la femme de son fils aîné l'est également, et l'on soupçonne qu'ils ont assisté à la messe pour la célébration de leur mariage. L'archevêque d'York a aussi sa dénonciation à présenter contre Georges Woodroffe, dont l'épouse est récusante obstinée et depuis longtemps fait beaucoup de mal, ce qui prouve que son mari lui-même n'est pas bien disposé. « Des hommes qui ont de pareilles femmes, ajoute-t-il, sont peu propres à rendre service dans le temps actuel (1). » L'hé-

1. Dodd's *Church History*, édit Tierney, t. III, p. 101.



EXÉCUTION DE MARGUERITE CLITHEROE (A), D'APRÈS UNE GRAVURE DU TEMPS.

résie dévoilait de plus en plus ce fond inépuisable de haine et d'intolérance qui la trahit partout. Elle allait y ajouter un nouveau et plus odieux caractère, s'il est possible : la persécution sanglante exercée contre les femmes pour leur fidélité à la foi. La première de ces héroïnes vint compléter le nombre de douze martyrs que présentent les fastes de l'année 1586 (1).

Jusqu'à cette époque, le sexe avait été épargné, et si un grand nombre de femmes catholiques gémissaient dans les prisons, aucune du moins n'avait encore péri par la main du bourreau. Marguerite Clitheroe, épouse d'un riche habitant d'York, eut la première cet honneur pour avoir reçu chez elle un prêtre comme instituteur de ses enfants. Incapable de prononcer un mensonge, cette dame ne peut non plus se résoudre à avouer un fait que ses dénonciateurs ne sauraient prouver. Vainement on la sollicite, on la presse : elle persiste dans son silence et s'entend à la fin condamner à mort. Sa sentence porte qu'elle endurera « *la peine forte et dure* ». Pour répondre aux intentions des juges, les bourreaux imaginent un supplice aussi barbare que révoltant, et qu'on ne rencontre qu'une fois dans cette histoire. « Ce chemin pour aller au ciel est aussi court qu'un autre, » s'écrie la courageuse chrétienne en apprenant quel genre de tourment lui est réservé, et elle s'avance tranquillement vers un lieu appelé Tolboth, où devait se faire l'exécution. Là elle est dépouillée de ses vêtements et revêtue d'une longue robe de toile, puis on lui commande de s'étendre par terre et l'on applique sur son corps une lourde porte. Sans se troubler, Marguerite essaie de cacher son visage dans ses mains ; mais le

1. Transham et Wheeler à Tyburn ; quatre autres missionnaires près de l'île de Wight ; à York, les prêtres Ingolby, Finglow, Sandys, Lowe, Adams, Dibdale et deux gentilshommes.

shérif les fait attacher ainsi que les pieds à des poteaux. Une pierre aiguë de la grosseur du poing est alors placée sous le dos, en même temps que l'on dépose des poids en grand nombre sur la porte, qui étouffe la martyre. « Jésus ! Jésus! ayez pitié de moi », s'écrie-t-elle ; et après un quart d'heure d'indicibles souffrances elle expire, le corps tellement broyé par ce poids de sept à huit cent livres, que les côtes brisées sortaient à travers les chairs et la peau. L'époux de cette femme admirable fut condamné au bannissement, et ses enfants, dont l'aîné n'avait que dix ans, jetés en prison après avoir été frappés de verges.

Élisabeth eut-elle connaissance de ce supplice infligé à une personne de son sexe ? Il est permis d'en douter et de faire retomber sur la tête de ses ministres l'infamie d'une semblable exécution. Mais il en est une autre qui, à cette même époque, souleva l'indignation du monde entier, et qui suffirait à elle seule pour flétrir à jamais le nom de la fille de Henri VIII. L'heure de Marie Stuart était arrivée.

Il y avait dix-huit ans que cette reine infortunée gémissait dans la prison où la retenait sa cousine Élisabeth. Cette iniquité, dont l'impartiale histoire commence à faire justice, allait être consommée. Ici encore l'action de la reine d'Angleterre échappe aux regards les plus attentifs, et ses intelligences avec ses ministres sont trop secrètes pour pouvoir préciser toute la part qu'elle a eue dans ce fatal évènement. Si sa passion la poussait à se défaire d'une rivale et d'une héritière catholique, ses principes sur le droit divin de la royauté lui interdisaient toute violence contre une reine légitime et indépendante. On a vu sa répugnance à venir au secours des provinces belges en révolte contre leur

souverain Philippe II d'Espagne, et sa honte, qu'elle cherchait à se dissimuler à elle-même, quand, pour suivre les inspirations de ses courtisans, elle prit ouvertement le parti des rebelles. Cette fois encore Élisabeth fut habilement secondée dans sa haine contre Marie Stuart par ses conseillers et par Walsingham, son nouveau secrétaire. La politique immorale de ces hommes d'état ne recula devant aucun obstacle pour l'accomplissement de leur dessein. Trop habiles pour frapper des coups inutiles, ils surent mettre à profit, afin d'atteindre leur victime, la lâcheté, l'hypocrisie ou le désespoir de quelques aventuriers, et même, en les trompant les uns par les autres, s'en servir comme d'instruments pour cacher leurs complots contre les catholiques.

Il paraît peu utile de s'engager ici dans le dédale inextricable de cette étrange conspiration de Babington, qui fournit aux ennemis de la reine d'Écosse des prétextes pour la conduire à l'échafaud. Témoins de la répugnance d'Élisabeth à répandre le sang d'une souveraine et d'une parente, ils voulurent lui enlever tout scrupule en lui présentant sa captive comme une meurtrière, qui faisait cause commune avec des traîtres pour lui arracher la vie à elle-même. Cette calomnie, à laquelle la plus artificieuse perfidie avait su donner quelques apparences de vérité, produisit l'effet qu'on attendait. L'irritation populaire provoquée par le gouvernement parvint à un tel degré dans tout le royaume qu'on craignait un massacre des catholiques. Au dire des agents du pouvoir, tous les papistes des comtés étaient soulevés, des flottes françaises et espagnoles faisaient voile vers l'Angleterre, et une invasion paraissait imminente. Toutes ces menées, habilement conduites par les ministres d'Élisabeth, préparaient l'opi-

nion à l'exécution des conspirateurs qu'eux-mêmes avaient excités secrètement et encouragés. Quatorze d'entre eux périrent dans les tortures qu'Élisabeth aurait voulu aggraver encore. Du moins elle exigea que le supplice des traîtres leur fût appliqué dans toute son épouvantable rigueur. « Aucun d'eux, dit Lingard, n'eût probablement songé à commettre le crime pour lequel ils furent punis, sans les émissaires de Morgan et de Walsingham : de Morgan, qui cherchait à se venger d'Élisabeth ; de Walsingham, qui ne craignait pas de répandre du sang pour arriver à verser celui de Marie. » Aveuglé par son fanatisme et par sa haine, et craignant d'ailleurs, comme les autres ministres, un retour qui eût dévoilé ses fourberies et ses attentats, cet homme marcha vers son but avec une effroyable résolution. Après différents pourparlers et des conseils divers sur la manière de conduire cette affaire, il fut décidé, contre l'avis de Leicester qui opinait pour le poison, que l'on aurait recours à un procès public et solennel. Walsingham avait tout préparé pour ce dénouement. Par de longues et secrètes intrigues, il était parvenu à se procurer des documents, qu'on prit soin de mentionner sans les produire jamais dans le cours du jugement, et ce jugement lui-même ne commença que quand Babington et ses complices eurent été exécutés.

« Ainsi, continue Lingard, Marie Stuart était placée dans des circonstances telles que, quoi qu'elle pût alléguer pour son innocence, il lui était impossible de la prouver. Seule et sans amis, enfermée dans une prison depuis dix-neuf ans, sans connaissance des lois, sans habitude des formes judiciaires, sans notes, sans témoin, sans conseil, et ne sachant des dernières affaires que ce qu'elle avait pu en recueillir sous les murs de

la prison; ne connaissant des preuves que ses adversaires pouvaient produire que ce que ses conjectures lui suggéraient, que pouvait-elle avancer avec avantage à cette foule de gens de loi ligués contre elle? Et si, parmi les juges, elle découvrait deux ou trois amis secrets, c'étaient des hommes dont la fidélité était soupçonnée, et dont la vie et la fortune dépendaient probablement de leur vote dans cette affaire; les autres étaient les plus distingués de ceux qui, depuis tant d'années, avaient sollicité sa mort dans le conseil, où l'avaient demandée à grands cris au parlement. Cependant, en dépit de tant d'inégalités, Marie se défendit elle-même avec esprit et adresse (1). » L'accusation intentée contre la catholique reine d'Écosse portait principalement sur trois chefs : sa correspondance prétendue avec Babington ; la déposition de ses deux secrétaires, Nau et Curle, et les sollicitations faites auprès des princes étrangers pour la délivrer de sa prison. « Marie Stuart commença par jurer que jamais elle n'avait connu Babington ; qu'elle n'avait reçu aucune lettre de lui et qu'il n'avait pu en recevoir d'elle ; que du reste, étant prisonnière et éloignée de toute communication, elle ne pouvait savoir ce que Babington et ses complices avaient médité contre la reine, et que si on produisait des réponses supposées d'elle à des projets homicides contre Élisabeth, ce ne pouvait être que l'effet d'une abominable fausseté (2). Marie Stuart ajoute encore que ce n'est pas la première fois que ses lettres sont copiées et interpolées ; que rien n'était facile comme d'imiter ses chiffres et son écriture, et qu'elle craignait bien que Walsingham, qui avait déjà

1. Lingard, *Hist. d'Angl.*, règne d'Élisabeth.
2. Camden, *Annales Elisab.*, anno 1857, p. 444.

machiné sa perte et celle de son fils, n'eût agi contre elle ainsi qu'on l'avait fait récemment en France (1). Elle n'a rien tenté contre la vie d'Élisabeth, ni conçu la moindre pensée de lui nuire. Du reste, elle aimerait mieux perdre sa propre vie que de voir les catholiques affligés comme ils l'étaient et traînés aux plus cruels supplices pour sa cause et en haine de sa personne. » En achevant ces mots, la malheureuse reine ne put contenir ses larmes. « Aucun de ceux qui se sont montrés sujets obéissants n'a enduré la mort pour sa religion, reprend aussitôt le vieux lord Cecil; mais quelques-uns l'ont soufferte à cause de leur trahison, voulant faire valoir la bulle du pape et son autorité contre la reine. » — « J'ai cependant entendu le contraire, répond Marie Stuart, et même je l'ai lu dans des livres imprimés. » La reine d'Écosse parle ensuite de l'accusation tirée des déclarations de ses secrétaires : elle montre qu'il n'y a plus de sûreté pour les rois, les princes et les puissants, quels qu'ils soient, si on s'en rapporte au témoignage de gens qu'il est et qu'il sera toujours facile d'intimider, d'effrayer et d'entraîner. Rappelant alors sa correspondance prétendue avec Babington, elle demande à ses juges pourquoi on s'est tant hâté de mettre à mort cet homme avec lequel, d'après les règles les plus vulgaires de la justice, on devait du moins la confronter et l'examiner. Réduite ainsi à n'avoir d'autre moyen de défense que sa parole, que peut-elle pour son innocence, si ce n'est protester contre ses accusateurs? Du moins que ses secrétaires, qui vivent encore, comparaissent; qu'on les fasse parler, afin qu'elle puisse répondre aux dépositions que la peur ou la perfidie leur a arrachées. Nau et Curle, en ce moment, étaient

1. Camdem, *Annales Elisab.*, p. 446.

détenus dans la maison même de Walsingham : on se garda bien de les en retirer. La reine prisonnière aborde enfin la troisième partie de l'accusation, ses tentatives pour recouvrer sa liberté. « Qu'a-t-elle fait si ce n'est ce que ferait à sa place toute personne injustement renfermée dans une prison ? Du reste elle n'a recherché cette liberté par aucun des moyens dont l'accusent ses ennemis, ni par quelqu'autre que l'on puisse réprouver. » Marie Stuart proteste de nouveau de la sincérité de ses paroles, et déclare que si la justice et l'équité doivent céder à la puissance, et la force opprimer la vérité, elle en appelle au Dieu infiniment juste, devant qui comparaîtront les oppresseurs et les opprimés.

La cause était jugée et la sentence déjà prononcée. Marie Stuart devait périr, victime de la vengeance d'une femme jalouse, d'une reine orgueilleuse et surtout du chef désormais avoué de la réforme protestante. Quelques jours plus tard, la reine d'Écosse, après avoir déclaré une dernière fois, en présence de Dieu et des nombreux témoins rassemblés autour de l'échafaud, que jamais elle n'avait eu la pensée d'attenter à la vie d'Élisabeth, ni de consentir à un projet semblable, recevait le coup de la mort. « Ainsi périssent tous les ennemis de l'évangile ! » s'écrie le comte de Kent, qui présidait l'exécution, en voyant la tête de la victime entre les mains du bourreau. L'hérésie se trahissait par ce seul mot et révélait, sans le vouloir, la véritable pensée qui avait déterminé ce régicide. Il a fallu près de trois siècles, et des découvertes aussi heureuses qu'inespérées, pour arriver à connaître toute l'iniquité de cette sentence portée contre une tête royale. La vérité s'est fait jour enfin, et l'Angleterre, malgré une sorte de culte voué à la mémoire d'Élisabeth, a pu entendre

presque sans s'émouvoir ces paroles du Dr Whitaker : « Dans mon enfance, je fus appris à bégayer le nom d'Élisabeth comme celui d'une femme qui était l'honneur de son sexe, la gloire de notre île et l'un des plus illustres souverains qui se sont jamais assis sur le trône d'Angleterre. Mais maintenant, quand je vois cette même Élisabeth, sans égard à ses propres invitations, sans égard à ses promesses, sans égard à aucun droit divin ni humain, se précipiter sur la reine des Écossais, la saisir comme une proie et l'emprisonner comme une criminelle, je rougis, moi Anglais, en pensant que c'est une reine d'Angleterre qui a fait tout cela (1). » La catholique et royale victime est vengée !

Élisabeth elle-même commençait à expier ce forfait par les secrètes terreurs de sa conscience. Malgré leurs mensonges, ses ministres n'avaient pu la rassurer, et la voix du sang retentissait sans cesse à ses oreilles. Pourtant, ce sang ne sera pas encore le dernier répandu sous son règne. Les victimes continuent de monter à l'échafaud. Thomas Pichard est exécuté pour avoir réconcilié avec l'Église catholique quelques sujets de la reine ; Sykes et Sutton, pour avoir exercé en Angleterre les fonctions sacerdotales. Une autre victime, qui gémissait depuis cinq ans dans un infect cachot, consomme aussi son martyre à cette époque ; c'était Steven Rousham, étudiant d'Oxford, ministre anglican converti. Peut-être faut-il attribuer à cette circonstance les rigueurs particulières dont on usa à son égard. Immédiatement après son arrestation, il fut envoyé par Walsingham au cachot appelé Little-Ease (*peu d'aise*) où sans lumière, presque sans respiration, accroupi sur une terre nue et humide, il se sentait au milieu d'insec-

1. Whitaker, *Vindication of queen Mary of Scots*. Vol. I, p. 36.

tes voraces. Enfin, après Jean Hambley, autre disciple d'Allen, et un prêtre écossais, Georges Douglas, mis à mort à York, paraît le dernier martyr de cette sanglante année. Quelques souvenirs de sa captivité et de son supplice montreront comment Dieu se plaît, dans toutes les circonstances, à venir en aide à ses serviteurs.

Alexandre Crow, c'était son nom, n'avait que trente-cinq ans quand il tomba entre les mains des persécuteurs. Renfermé dans une affreuse prison d'York, sa patrie, puis condamné à mort, il attendait avec une sorte d'impatience le jour qui mettrait un terme à son exil sur la terre. Le missionnaire n'était pas seul dans sa prison. Un pieux laïque y était aussi renfermé. La nuit approchait, et avec elle le moment de prendre un peu de repos, quand le prêtre catholique dit à son compagnon de captivité « de se livrer au sommeil ; que pour lui, il voulait passer en prière aux pieds de Jésus-Christ cette dernière nuit de sa vie. » Celui-ci insiste ; il demandait ou que le martyr vînt reposer auprès de lui, ou qu'il lui permît de prier en sa compagnie. « Non, non, lui répond M. Crow ; reposez-vous et laissez-moi seul. » Le prisonnier obéit et se retira, mais sans pouvoir trouver le sommeil sur sa couche. Ce fut alors que Dieu, pour augmenter les mérites de son serviteur et embellir sa couronne, permit qu'il passât par une épreuve extraordinaire. Commencée dans la prison, elle ne devait finir qu'au pied de l'échafaud. Il y avait une heure environ qu'il était en prière quand tout-à-coup on l'entend parler comme s'il répondait à un interlocuteur. Peu à peu sa voix s'anime, s'altère et prend tous les accents d'un homme que la frayeur a saisi. Bientôt il se lève, et, se dirigeant vers le lit de son compagnon : « Veuillez prier pour moi, dit-il,

car j'en ai grand besoin. » Puis, ces paroles prononcées, il retourne à sa place et se met en oraison. A l'instant même ses angoisses renaissent, son trouble augmente ; il paraît tout hors de lui-même, et, saisissant la lumière placée près de lui, il l'éteint. Le gentilhomme catholique, étonné, inquiet, ne savait à quoi attribuer ces terreurs du missionnaire ; il l'entend tantôt pousser des gémissements plaintifs, tantôt adresser à Dieu et aux saints les prières les plus ferventes. Un profond sentiment de pitié s'emparant alors de lui, il se met lui-même à genoux et conjure le Seigneur de vouloir bien délivrer son serviteur du pénible combat qui se livre en son âme. Un moment après, il voit le prêtre s'avançer de nouveau vers lui en répétant le psaume : *Laudate, pueri, Dominum;* Enfants, louez le Seigneur. Sa figure rayonnait de joie. On eût dit qu'il ne sentait plus le poids des chaînes dont ses pieds et ses mains étaient chargés : « Avez-vous été effrayé ? » demande alors M. Crow à son compagnon de captivité. — Oui, dit le catholique, qui l'invite à lui raconter ce qui lui est arrivé. « J'avais prié tranquillement quelques instants, répond le missionnaire, quand je sentis tout mon corps frissonner, mes cheveux se hérisser et mon état complètement changé. Tout-à-coup j'aperçois devant moi un monstre difforme qui cherche à m'épouvanter et qui m'adresse ces paroles : « Demain, penses-tu, tu seras martyrisé et iras droit au ciel ; mais je t'assure qu'il n'en sera pas ainsi. Car je sais que tu es condamné à l'enfer et que la sentence est portée contre toi au tribunal de Dieu. Cette sentence ne peut être révoquée. Demain tu seras traîné à la potence, mais tu ne seras point exécuté. Ils te tiendront encore deux ans en prison avec ces menottes et ces chaînes que tu portes, et ils ne te donneront chaque jour que deux petits

morceaux de pain noir et un peu d'eau. Tu seras en horreur à tous et tu mèneras la vie la plus misérable qu'il y eut jamais sur la terre. Il serait bien meilleur pour toi, afin de te délivrer de semblables souffrances, de t'arracher maintenant la vie avec un couteau ou une corde et de ne pas attendre jusqu'à demain. » Malgré les efforts que je faisais pour repousser le monstre, je ne pouvais me débarrasser de ses importunités. De quelque côté que je tournasse mes regards, toujours il se plaçait devant moi. Sa figure horrible me causait une inexprimable terreur. Quand j'éteignis la lumière, ce fut afin de ne plus rencontrer ses traits hideux . Toutefois il ne cessa point de m'effrayer et de m'attaquer fortement, et le combat devenait de plus en plus violent lorsque notre miséricordieux Seigneur, prenant pitié de ma faiblesse, m'envoya son secours du haut du ciel. Au moment où je me trouvais dans la plus extrême perplexité, une lumière éclatante m'enveloppa tout-à-coup et deux personnes se présentèrent en même temps à mes yeux, la sainte Vierge et saint Jean l'Évangéliste, ainsi que je le crois. Cette vision me causa la plus douce allégresse, en même temps qu'elle épouvanta le monstre et le fit reculer : « Créature maudite, lui dit l'une de ces apparitions, retire-toi d'ici ; tu n'as point de droit sur ce serviteur de Dieu, qui répandra demain son sang pour son Seigneur et entrera dans sa joie. » Ces paroles achevées, le monstre disparut et les deux figures pareillement, me laissant si rempli de consolation qu'il me serait impossible de l'exprimer. Maintenant je ne vous demande qu'une seule chose au nom de Jésus-Christ, c'est que vous gardiez le silence sur tout ce que je vous ai dit, jusqu'à ce que vous sachiez certainement que je suis délivré de ce poids de la chair. » Tous deux alors

glorifièrent le Seigneur, et répétèrent ses louanges jusqu'à l'heure où les gardes se présentèrent pour conduire le patient au supplice.

Au moment où, du haut de l'échelle fatale, Alexandre Crow adressait à Dieu une dernière prière avant que le bourreau lui passât la corde autour du cou, le démon, furieux de se voir vaincu, le jeta par terre. Bien que la chute parût très violente, il n'en ressentit aucun mal. Les hérétiques, témoins de ce spectacle, s'écrient aussitôt que le papiste est au désespoir et qu'il cherche à se tuer lui-même. Mais déjà le prêtre catholique avait remonté les degrés et, avec un visage souriant et plein de dignité : « Il n'en est pas ainsi que vous le pensez, mes frères : jamais je n'eus l'intention de me faire mourir. L'ennemi du salut, qui veut me ravir ce trépas glorieux, m'a précipité de l'échelle ; et ce n'est pas la première fois qu'il cherche à m'enlever par envie cette couronne que Dieu m'accorde. Le Seigneur lui a permis d'exécuter en votre présence ce qu'il vient de faire afin que vous puissiez comprendre combien il est puissant ; car quels qu'aient été ses efforts, il n'a pu me faire aucun mal ni dans le corps ni dans l'âme, et il ne peut à l'égard des serviteurs de Dieu faire plus que ce qu'il plaît au Seigneur de lui permettre pour leur plus grand bien. » Le confesseur de la foi adresse encore aux spectateurs étonnés quelques paroles d'édification et d'exhortation, les presse de rentrer dans le sein de l'Église catholique, et expire un moment après entre les mains du bourreau. Cette année, qui s'achève dans le sang, avait vu s'éteindre douloureusement dans les cachots bien d'autres victimes, dont les noms ne sont guère connus qu'au ciel. Et cependant la persécution allait encore redoubler ses rigueurs. L'apparition dans le détroit de la Manche de

l'invincible Armada, envoyée par le roi d'Espagne après le meurtre de la reine d'Écosse, devint une nouvelle occasion pour les catholiques d'attester leur fidélité au pouvoir, et pour les sectaires de renouveler leurs impostures et leurs violences contre eux.

Philippe II était fatigué des provocations de la reine d'Angleterre, de ses insultes continuelles et de la protection déclarée qu'elle accordait à ses sujets révoltés des Pays-Bas. D'ailleurs, il lui tardait de tirer vengeance de l'attentat inouï qui, en abattant la tête de Marie Stuart, s'attaquait à tous les souverains. Le plus puissant d'entre eux à cette époque et le plus directement intéressé à exiger une réparation de cette monstrueuse violation du droit des gens, le roi d'Espagne médita alors et réalisa un de ces projets qui décident souvent du sort des états. Entre ses résultats attendus figurait surtout le rétablissement du culte catholique en Angleterre et la cessation d'une persécution atroce qui s'aggravait de jour en jour.

D'après le plan adopté par le monarque, Allen devait être revêtu de la pourpre romaine, et, si l'expédition réussissait, se rendre à Londres avec le titre de légat pour y remplir les mêmes fonctions que le cardinal Pole quarante ans auparavant. Le docteur fut immédiatement appelé de Reims à Rome, où, malgré ses protestations et ses refus, il dut se soumettre aux volontés de Sixte V. A peine eut-il été préconisé dans le consistoire du 7 août 1587 qu'il se hâta d'en donner communication à ses compatriotes. Aussi modeste que plein de mérite, le nouveau prince de l'Église ne sait comment exprimer les sentiments qui remplissent son âme. L'amour qu'il porte à sa chère Angleterre, son extrême désir de la voir arrachée au schisme et à l'hérésie, tels sont les motifs

qui l'ont fait choisir pour occuper ce rang auguste. « Sa Sainteté, dit-il, considérant non mes mérites mais ma chair et mon sang, qui sont les vôtres, a voulu, dans son affection et sa sollicitude pour notre nation, m'élever à cette haute mission. Elle a voulu m'envoyer comme son légat, muni de pleins pouvoirs, pour traiter, selon que les temps le demanderaient, avec les États du royaume comme avec Sa Majesté, pour le facile arrangement de cette religieuse et importante affaire, et délibérer sur les moyens de réaliser le salutaire dessein de rétablir la religion catholique, avec le moindre désavantage du pays, de la noblesse et du peuple ; pour mettre en ordre dans le royaume les affaires de la couronne et résoudre les difficultés qui pourraient exister entre l'Église et le gouvernement ou quelqu'un de ses membres, quel qu'en fût le sujet, depuis que ce temps d'hérésie, de schisme et de désordre a commencé. »

Sixte V avait embrassé avec ardeur le projet de Philippe II, dans lequel sa grande âme voyait la réparation d'une longue injustice, et le moyen peut-être providentiel de rendre à une nation, auparavant si catholique, sa vieille religion qu'on lui avait violemment arrachée. Mais quoi qu'il en soit de ces intentions du pontife et du roi, l'expédition fut loin d'avoir le caractère purement catholique qu'on lui suppose. Et sans entrer dans le détail des récriminations auxquelles se sont livrés des écrivains protestants, le simple exposé des faits les plus incontestables suffirait pour montrer que la politique eut la part principale dans cette tentative. En Espagne, parmi les nombreux exilés anglais qui s'y trouvaient, pas un ne s'y associa. Telle était même la défiance de Philippe II à leur égard, qu'il fit renfermer, l'année suivante, tous ceux qui habitaient

Lisbonne, quand une flotte anglaise parut à l'embouchure du Tage. Les catholiques d'Angleterre, de leur côté, à l'approche de l'invasion, demandèrent à paraître aux premiers rangs devant l'ennemi. « Les uns, dit Hume, entraient eux-mêmes comme volontaires dans la flotte ou dans l'armée ; d'autres équipaient des vaisseaux à leurs frais et en donnaient le commandement à des protestants ; d'autres encore excitaient leurs tenanciers, leurs vassaux et leurs voisins à la défense du pays (1). » — « Personne ne montra l'intention de favoriser les Espagnols, les papistes redoutant autant que les autres de voir leur patrie exposée à la cruauté ordinaire des étrangers (2). » — « Les ministres, rapporte Osborn, dans la relation qu'ils ont publiée en presque toutes les langues de l'Europe, remarquent qu'en cette occasion on n'avait observé aucune différence entre les catholiques et les protestants. Ils donnent des louanges particulières au vicomte Montague, qui, accompagné de son fils et de son petit-fils, vint se présenter à la reine à la tête de deux cents chevaux qu'il avait levés pour la défense du pays. Ils nous apprennent encore que les prisonniers pour religion renfermés à Ely signèrent une pétition, dans laquelle ils se déclaraient prêts à combattre jusqu'à la mort pour la cause de la reine contre ses ennemis, fussent-ils rois, prêtres, pape ou tout autre potentat (3). » Malgré ces protestations faites à la face de toute la nation, des projets abominables étaient agités dans le conseil royal. Écrasés depuis trente ans sous le joug le plus tyrannique, les catholiques ne profiteraient-ils pas de cette occasion pour relever leur culte aboli et tirer vengeance de leurs

1. Hume's *History. Elisabeth*, c. v.
2. Stowe, 742. — Harlean *Miscel*, II, 64.
3. Osborn, 15, 17, 46, *cité par Lingard*. Elisabeth, c. II.

oppresseurs ? Les ministres d'Élisabeth feignirent de le croire, et leur affreuse politique ne recula pas devant l'accomplissement d'un grand forfait pour s'assurer l'impunité de tous les autres. Plusieurs conçurent l'idée d'un massacre, et, « sans l'humanité de la reine, les chefs des catholiques, les plus distingués par leur naissance et leur fortune, eussent été immolés aux soupçons de leurs ennemis. On proposa l'expédient d'un complot imaginaire ; mais Élisabeth rejeta ce conseil barbare, et, comme on ne découvrit pas la moindre trace de trahison, elle refusa de tremper ses mains dans le sang innocent (1). » Mais si l'on fit grâce de la vie aux catholiques, on n'épargna point leur liberté, et de nouveaux statuts portés contre eux furent l'unique réponse à leurs témoignages de patriotisme. On commença par mettre sous une surveillance spéciale et très sévère tous ceux qui étaient connus comme réfractaires. Dans la capitale, les magistrats établirent un état des personnes soupçonnées pour leur religion et dont le nombre s'éleva à 17,083. De toutes parts, les visites domiciliaires furent reprises avec une excessive rigueur. Les prisons regorgeaient de récusants de tout âge, de tout sexe, de toute condition, pendant que les ministres anglicans, du haut de leurs chaires, déclamaient contre l'évêque de Rome et les traîtres d'Angleterre qui lui étaient dévoués. « Non pas, continue Hume, que l'on crût qu'ils porteraient secours à l'ennemi ; mais afin de faire comprendre aux Espagnols qu'ils n'avaient aucune aide à attendre d'eux. » Et comme si ces incarcérations en masse n'eussent pas encore suffi à l'esprit persécuteur des conseillers de la reine, de nouvelles victimes sortaient en même temps pour aller expier par d'horri-

1. Lingard, *Elisabeth*, c. II. — Camden, *Annales Elis.* anno 1588.

bles tortures leurs conspirations prétendues. Ainsi, à douze siècles de distance, se vérifiaient une fois de plus ces paroles de Tertullien au sénat de Rome : « Tandis que nous prions pour l'empereur, les mains étendues vers le ciel, déchirez-nous, si vous le voulez ; plongez le glaive dans notre sein... La seule posture du chrétien priant affronte tous vos supplices... Magistrats inhumains, hâtez-vous d'arracher la vie à des hommes qui l'emploient à prier pour les empereurs! La vérité, le dévouement à Dieu, voilà nos crimes! (1) »

Le 24 juillet, au moment où la flotte espagnole éprouvait dans la Manche les premières fureurs des éléments, on traînait sur la claie à travers les rues de Derby trois prêtres condamnés à mort, Nicolas Garlick, Robert Ludlen et Richard Sympson. Ce dernier, ancien ministre anglican converti et déjà banni en 1585, était à peine arrêté et traduit à la barre, que d'une voix unanime les juges le condamnèrent à être pendu et écartelé. Le confesseur de la foi parut ébranlé à cette heure suprême, et les sectaires conçurent l'espérance d'une apostasie. Le bruit s'en répandit rapidement, grâce à la publicité qu'on eut hâte de lui donner. Mais ces terreurs de la nature s'évanouirent bientôt en présence des deux compagnons que la Providence envoyait à Sympson. Serrés dans une cordiale étreinte, tous les trois remercièrent Dieu du bonheur qu'il leur accordait de mourir pour sa cause. Les larmes aux yeux et le repentir dans l'âme, Sympson déclara à haute voix que, jusqu'à la fin de sa vie, il expierait, dans le jeûne et la pénitence, la faiblesse d'un moment à laquelle il avait cédé, tandis que les persécuteurs, perdant tout espoir de le gagner, se déterminaient à l'envoyer à la mort.

1. Tert. *Apolog.*, n. 30.

Au pied de la potence, Garlick, qui craignait peut-être pour Sympson une dernière frayeur devant le supplice qui l'attendait, s'avance vers l'échelle fatale, la baise avec effusion et y monte les yeux étincelants de joie. Un instant après, son corps plein de vie tombait en quartiers sous la hache du bourreau. Pendant cette exécution. Robert Ludlen, debout près du gibet, attendait avec calme le signal du shérif. Bientôt il monte, la figure rayonnante et les regards fixés au ciel. On eût dit qu'une vision céleste lui apparaissait. Puis, tout-à-coup, comme s'il s'adressait aux anges et aux saints : « Venez, s'écrie-t-il, les bénis du Seigneur ! » et il reste suspendu. Ce double triomphe avait rempli d'une généreuse ardeur l'âme de Sympson. Tout absorbé en Dieu et les yeux baissés dans l'attitude de la prière, il s'avance à son tour, laisse le bourreau passer sur sa tête ses mains dégouttantes du sang de ses compagnons, auquel il mêle bientôt son propre sang. Un nouvel holocauste était consommé.

Le mois d'août touchait à son terme, et vingt-sept victimes, seize prêtres et onze laïques, devaient encore être mises à mort avant la fin de cette année. Pendant qu'on célèbre par des fêtes publiques la destruction de la flotte espagnole jetée par la tempête sur des écueils, six nouvelles potences sont élevées dans Londres pour l'exécution des catholiques. C'est alors que le favori de la reine, le comte de Leicester, s'écriait avec une joie féroce « qu'il voudrait voir les rues de la capitale couvertes du sang des papistes. » L'enfer semblait mettre en œuvre tous les ressorts de sa malice. Jamais sa fureur n'avait inventé plus de tortures, ni ses artifices plus de séductions, pour entraîner les missionnaires à l'apostasie. Une fois il put croire qu'il resterait vic-

torieux dans la lutte : un prêtre catholique céda à la rigueur des tourments et promit de se rendre au service anglican. A peine Richard Watson a-t-il laissé échapper cette parole qu'on le met en liberté. Désormais il n'a plus rien à craindre des espions, des dénonciateurs, des juges ni des bourreaux ; mais déjà il a trouvé au-dedans de lui-même un bourreau qui le tourmente sans relâche le jour et la nuit. Le visage abattu par la douleur et l'âme bourrelée de remords, le malheureux prêtre court à la prison où d'autres confesseurs de la foi attendent le dernier supplice. Il leur fait à tous l'humble aveu de sa faiblesse, et, la poitrine oppressée par les sanglots, leur déclare qu'il va réparer le scandale de son apostasie. Sur le champ, Watson se dirige vers l'église de Bridewell qui a été témoin de sa chute. Là, en présence de tous les assistants réunis, il déclare à haute voix « qu'il a commis un crime en venant à l'église avec eux et en prenant part à leur culte. Et c'est bien à tort, ajoute-t-il, que vous l'appelez le service de Dieu, car c'est plutôt celui du démon. » Il allait en dire davantage quand quelques-uns se jettent en tumulte sur lui, lui ferment la bouche et l'entraînent à la prison. On le fait descendre dans un cachot obscur, profond et tellement étroit, qu'il ne peut ni se tenir debout, ni se coucher pour prendre le sommeil. Le corps chargé de fers et sans autre nourriture qu'un peu de pain et d'eau, le prêtre pénitent, un mois entier, ne reçoit d'autre visite que celle du geôlier. Quand on le croit vaincu par la douleur, des gardes le conduisent à une prison moins dure, où l'on commence à le fatiguer de promesses, de sollicitations et de menaces. Les catholiques de la capitale étaient observés de si près, que nul d'entre eux ne pouvait approcher pour offrir

le plus faible secours au missionnaire. Ce fut une femme, d'un courage au-dessus de son sexe, qui tenta cette périlleuse entreprise, dont Dieu la récompensa par le martyre. Marguerite Ward, issue d'une honnête famille, servait à Londres une dame de qualité, quand elle apprit l'affreuse position à laquelle était réduit Richard Watson. Touchée de compassion sur son sort, elle se rendit à la prison, gagna la confiance de la femme du geôlier et fit parvenir des nourritures au prêtre catholique. Watson ayant fait comprendre qu'avec un lien il parviendrait à s'évader, trouva, quelques jours après, une corde cachée sous des aliments qu'on lui présentait. Sur-le-champ on convint d'une heure pour la nuit suivante, et, le moment arrivé, le prisonnier fixa sa corde à la corniche de l'appartement où il était renfermé et s'élança dans l'espace. Malheureusement la corde attachée en double devenait trop courte, et il resta suspendu sans pouvoir ni descendre ni remonter. Lâchant alors un des deux bouts, il tombe et se brise le bras droit et la jambe droite. Des bateliers, qui étaient dans le secret de cette fuite nocturne, accourent aussitôt et transportent le missionnaire dans leur barque. Ils étaient assez avancés sur le fleuve quand Watson, se souvenant que la corde est restée sur le lieu de sa chute, et craignant des poursuites contre la généreuse catholique qui l'a nourri dans la prison, demande qu'on aille la reprendre. Mais déjà le geôlier et d'autres hommes du voisinage, éveillés par le bruit, avaient exploré le terrain et tenaient en main la corde qui leur indiquait une évasion. Le lendemain matin, au moment où les mariniers déposaient en lieu sûr le confesseur de la foi, des gardes arrêtaient à son domicile Marguerite Ward. Après huit jours de captivité,

pendant lesquels elle fut plusieurs fois suspendue par les poignets et cruellement fouettée, on la conduisit à la barre. « Jamais, répondit-elle au magistrat qui l'interrogeait, jamais je n'ai fait une chose dont je me repente moins que d'avoir délivré un innocent agneau de la dent des loups sanguinaires. » Les juges employèrent successivement les promesses et les menaces pour ébranler sa constance : tout fut inutile. Jusqu'au dernier moment, Marguerite réitéra sa déclaration : « Jamais elle n'a offensé la reine : et il n'est pas juste de confesser, en demandant pardon, une faute qui n'existe pas. Ce qu'elle a fait pour délivrer un prêtre, la reine elle-même l'aurait fait, si elle a des entrailles de femme, et si elle avait su les mauvais traitements auxquels il était soumis. Quant à la fréquentation de l'église protestante, elle est convaincue, depuis plusieurs années, que la chose n'est pas permise, et ne voit pas de raison pour changer d'opinion et agir contre sa conscience. Enfin l'on peut, si cela est agréable, procéder à l'exécution de la sentence portée contre elle. Une mort endurée pour une pareille cause lui sera chère, et elle est disposée à donner non seulement une vie, mais plusieurs, si elle les avait, plutôt que de trahir sa conscience et d'agir contre ce qu'elle doit à Dieu et à la sainte religion. » Cette femme héroïque fut exécutée à Tyburn, le 30 août 1588 : le prêtre qu'elle avait rendu à la liberté, arrêté de nouveau peu de temps après, subit au même lieu le supplice des traîtres.

Cinq jours seulement après cette dernière exécution, au moment où Leicester, dans l'ivresse de l'orgueil, s'exaltait des charges et des dignités nouvelles que lui prodiguait sans pudeur la reine d'Angleterre, Dieu appelait à son tribunal ce grand criminel. Odieux à ceux

mêmes que sa scandaleuse prospérité attachait à sa fortune, ce favori de la fille de Henri VIII, ce compagnon avoué des dérèglements de la grande Vestale d'Occident, tombait sous la main divine à l'heure même où il arrivait au faîte de la grandeur. L'historien protestant Heylin a tracé en quelques lignes le portrait de cet homme, « si profond dans sa malice, si insatiable dans ses voluptés, si sacrilège dans ses rapines, si faux dans ses promesses, si trompeur enfin et si nuisible aux biens et aux droits des autres, que son petit doigt était plus pesant que le corps entier de tous les favoris des deux derniers rois. » Cette mort imprévue n'arrêta point l'effusion du sang et les exécutions continuèrent. Le même jour sont pendus et mis en quartiers à Kingston Guillaume Way ; à Cantorbéry Robert Wilcox, Édouard Campian et Christophe Buxton, tous prêtres catholiques. Ce dernier, le plus jeune d'entre eux, voit tomber sous la hache les membres mutilés de ses compagnons au milieu de leur sang qui coule à flots. Il comprend qu'on veut ébranler son courage et qu'on lui demande une apostasie. « Pensez-vous donc, s'écrie-t-il, que j'estime assez une vie corruptible pour la conserver à ce prix ? Ah ! quand j'aurais cent vies, je les donnerais volontiers pour la défense de ma foi. » A côté de lui attendait aussi le signal du shérif un gentilhomme, Robert Widmerpool, autrefois le tuteur du comte de Northumberland. Il avait été condamné à mort pour avoir introduit un prêtre dans le château de la veuve désolée de son ancien pupille. Son tour arrivé, il baise avec effusion l'échelle, la corde et les autres instruments préparés pour le supplice. Puis, quand le bourreau lui passe au cou le nœud fatal, il remercie Dieu à haute voix « de l'honneur qu'il lui accorde de mourir pour la

foi et la vérité dans ces mêmes lieux où saint Thomas de Cantorbéry, l'illustre martyr, a répandu son sang pour sa gloire. » A ces mots la populace éclate en fureur. « Mort au traître ! » s'écrie-t-on de toutes parts. Et le noble gentilhomme, sans s'émouvoir, continue sa prière et reste suspendu. Le même jour encore à Chichester sont exécutés Raphaël Crokett, Édouard Jaimes, et leurs membres ensuite attachés avec des crocs aux portes de la ville. Un de ces lambeaux sanglants, tombé à terre et enlevé furtivement par un catholique, fut apporté quelques mois plus tard à Douai, auprès des jeunes Anglais qui s'y préparaient à l'apostolat et au martyre.

L'année s'achève au milieu des réjouissances populaires et des exécutions. Dans les premiers jours d'octobre expire encore à Ypswich, sous la hache du bourreau, Jean Robinson, homme simple et droit, qui ne recherchait en toutes choses que la gloire de Dieu et le salut des âmes. Une pensée surtout le réjouissait dans ses derniers moments : « c'est que sa mort donnerait à la religion un témoignage que sa bouche n'avait pu rendre devant les tribunaux, et que si, comme d'autres, il ne savait pas discuter pour la vérité catholique, comme les plus courageux du moins il saurait donner son sang pour elle. » Quatre jours plus tard, Guillaume Hartley expire à Londres sous les yeux de sa mère, qui remercie Dieu de lui avoir donné pour fils un martyr. Jean Watson à Londres ; deux autres prêtres à Holloway et à York ; à Londres encore, un maître d'école qui refuse le serment de suprématie spirituelle à la reine ; trois dernières victimes enfin, Hewet et Burden, prêtres, et Guillaume Lampley, laïque, complètent ce nombre effrayant de trente martyrs mis à mort dans une seule année (1).

1. Challoner, *Memoirs of Miss. priests*, t. I, 209.

Le 16 mars suivant (1589), deux nouveaux disciples d'Allen, Amyas et Dalby, subissaient le supplice des traîtres aux portes d'York. « Moi-même, dit le docteur Champney, je fus spectateur du combat glorieux de ces hommes vénérables, étant alors dans ma vingtième année. Je rentrai dans ma famille édifié de leur constance et de leur calme, et fortifié dans la foi catholique que, par la grâce de Dieu, je professais alors. » Prosternés contre terre au pied de la potence, tous deux priaient avec ferveur quand le shérif ayant prononcé un nom, Amyas se lève et, baisant l'échelle, en franchit tranquillement les degrés. Dalby le suit un moment après, et les deux corps, coupés en quartiers restent gisant par terre. « Tout-à-coup, continue Champney, une femme qui me parut être l'épouse d'un gentilhomme, perce la foule et arrive auprès des membres sanglants des deux martyrs. Là elle se met à genoux devant la foule réunie, et levant les yeux et les mains au ciel, elle exprime d'une manière touchante les sentiments de son âme. Ses lèvres prononcèrent quelques paroles que le bruit et le tumulte m'empêchèrent d'entendre... Mais au même instant une clameur s'éleva contre l'idolâtre que l'on chassa de ce lieu. » Georges Nichols et Richard Yaxley, arrêtés par des officiers de l'université, sont, par ordre du conseil de la reine, conduits jusqu'à la capitale. L'un et l'autre, attachés avec des cordes sur une misérable monture, subirent les insultes de la populace ; mais ils purent aussi admirer la généreuse résolution d'un gradué d'Oxford. Ce jeune homme, touché de la douceur et de la patience des deux prisonniers, les suivit sans se lasser jamais, et leur procura, sous les yeux mêmes des gardes et du peuple, tous les secours de la charité. A Londres, on le renferma comme un

insensé à l hospice Bedlam, où il resta de longues années. Cependant les deux confesseurs de la foi sont amenés devant Walsingham, qui leur demande leur nom et leur qualité. « Prêtre de la sainte Église romaine, » répond Nichols. — « Si vous êtes prêtre, vous êtes traître, » reprend Walsingham. » — « La conséquence est étrange, honorable Seigneur, répond Nichols, car il est certain que ceux qui les premiers ont converti l'Angleterre, en l'arrachant à l'idolâtrie, étaient des prêtres. » — « Oui, mais ils ne troublaient pas la nation comme vous le faites, et n'excitaient pas de séditions contre leurs souverains. » — « Si prêcher l'Évangile et instruire les ignorants dans la foi catholique, c'est troubler la nation et exciter la sédition, nous sommes également coupables : dans le cas contraire, nous sommes innocents, et il ne peut y avoir la moindre trahison dans notre conduite. » Cet interrogatoire terminé, l'un et l'autre sont conduits à la prison Bridewell, où on les applique à la torture. Cinq heures durant, on les tient suspendus en l'air pour les forcer d'indiquer les catholiques qui les ont reçus ou nourris. A la cruauté s'ajoute la ruse. Un prétendu converti demande secrètement à M. Nichols de lui faire connaître un prêtre auprès duquel il puisse s'instruire davantage dans la religion. Le prisonnier échappe au piége ; mais il est presque aussitôt transféré dans une prison malsaine et remplie d'insectes. Jean Yaxley, de son côté, est reconduit à la Tour, où plusieurs fois encore on le soumet à la torture. Ramenés à Oxford, au milieu des avanies de la populace, ils sont mis à mort sous les yeux des étudiants, et pour leur servir d'exemple. Yaxley, le front calme et serein, avait baisé avec respect les restes mutilés de son compagnon déjà exécuté quand il s'avança à son tour vers l'échelle fatale. Sa jeu-

nesse, sa beauté, sa modestie et la noblesse de sa naissance, tout inspirait pour lui une compassion qu'on lisait dans les yeux des spectateurs. Mais le bourreau eut vite détruit tous ces dons de la nature. Et comme si ce réveil de la pitié eût blessé l'insensibilité farouche de quelques sectaires, on les vit s'approcher des deux cadavres, et, avec leurs couteaux, défigurer et meurtrir ces visages que la mort semblait avoir encore embellis. Il fallut la force armée pour arracher des mains de ces furieux les deux têtes sanglantes qu'on fixa aux murs du château. La vertueuse veuve, chez qui avaient été arrêtés les deux martyrs, ne regrettait qu'une chose à la nouvelle de ce supplice ; c'était de n'avoir pas été condamnée à la perte de ses biens et à la prison perpétuelle. Thomas Belson, gentilhomme catholique, fut plus heureux. Condamné pour félonie, il fut exécuté avec les deux missionnaires. Un autre laïque, dans la principauté de Galles, était conduit au supplice sous la même accusation de félonie. « Je vous prends tous à témoins, en présence de Dieu et de ses anges, s'écrie-t-il du haut de l'échelle, que je suis catholique, que je suis condamné à mort pour la foi catholique, et que je meurs volontiers pour la foi catholique. » Ces paroles achevées, l'héroïque gallois est lancé dans l'espace.

Ainsi continuaient de s'exécuter les lois pénales portées par Élisabeth dès les premières années de son règne. Des mesures particulières en aggravent encore la rigueur pour la capitale et les alentours. « Une commission spéciale, composée de six membres du conseil et de vingt autres personnages, est formée par la reine. Cette commission a pour objet la recherche, dans les environs de Londres, et par tous les moyens possibles, des récusants quels qu'ils soient. Elle doit les examiner

eux et ceux qui les entretiennent ou favorisent. Pouvoir lui est accordé de faire prêter serment, d'emprisonner, de traduire devant les tribunaux, selon son bon plaisir ; en un mot d'exécuter tout ce que la reine, sous le sceau privé ou la signature de six membres de son conseil, aura indiqué. Tous les officiers, juges de paix ou autres magistrats, ainsi que tous les sujets dévoués de Sa Majesté, doivent au besoin prêter main forte aux membres de cette commission et les aider dans l'accomplissement de leurs fonctions. Une semblable commission ne tarde pas à être établie dans les différents comtés du royaume, et il est expressément ordonné que son exercice soit prompt et sévère, afin que tous les récusants puissent être reconnus et traités à discrétion (1). » Par le fait, Élisabeth livrait ses sujets catholiques à la merci des sectaires, et l'on devait s'attendre aux scènes les plus révoltantes. L'animosité était si aveugle et l'impunité si assurée, que des magistrats eux-mêmes violaient sans pudeur les lois sacrées de la justice. A la manière dont on les interprétait, une simple déposition suffisait contre un catholique. Ceux-mêmes qui siégeaient au tribunal étaient cités en témoignage, et on allait jusqu'à invoquer quelquefois celui des défunts. La ville d'York, en particulier, en vit un exemple inouï à cette époque. Une dame catholique, Anne Foster, emprisonnée pour la religion, et se sentant sur le point d'expirer, appela près d'elle un prêtre renfermé dans le même lieu. C'était le père Derbyshere. Elle lui remit un papier constatant qu'elle mourait dans la foi de l'Église catholique. « Sa dernière volonté était que nul individu, ministre anglican ou autre, ne fût admis auprès de son cadavre. » Conformément au désir de la moribonde, le billet fut déposé

1. Dodd's *Church history*, édit. Tierney, t. III, p. 26, à la note.

entre ses mains au moment où elle rendait le dernier soupir. Les gardiens de la prison l'ayant remarqué, s'empressent de le porter au ministre du service religieux, qui laisse à l'instant éclater toute son indignation. Bientôt il n'est bruit dans toute la ville que de l'audacieuse papiste qui jette, même après sa mort, un défi au pouvoir de la reine. Le ministre présente ses doléances au président du conseil du nord. Après Huntingdon, l'archevêque d'York, le doyen et les membres du chapitre sont également informés. Et comme si toutes ces démonstrations ne suffisaient pas encore, le cadavre de la défunte est enlevé de la prison et exposé sur un pont, dans une rue spacieuse, aux regards de tous les passants.

Au conseil où a été déférée cette étrange affaire, on entend formuler les plus violentes propositions. Quelques-uns sont d'avis qu'on ensevelisse le cadavre dans un fumier, d'autres qu'on le jette à la rivière ; tous demandent que le mari de la défunte soit cité et qu'on le rende responsable du crime de son épouse. Foster comparaît, en effet, et sans se troubler répond qu'étant éloigné de son épouse quand elle rendit l'âme, il ne voit pas comment on lui imputerait la conduite qu'elle a tenue alors. « Après tout, qu'elle qu'ait été cette conduite, on doit se souvenir que ce n'est qu'une femme, et une femme morte, qui ne peut plus par conséquent commettre d'offense. Quant à lui, son époux, la loi de Dieu lui fait un devoir de l'aimer, de l'honorer et de la protéger. En conséquence il prie leurs Seigneuries, les membres du conseil, de suspendre toute décision, et de ne point déshonorer un cadavre ; mais de permettre qu'il lui rende les derniers devoirs en le confiant à la terre. » Outrés de dépit, les plus fanatiques de l'assemblée de-

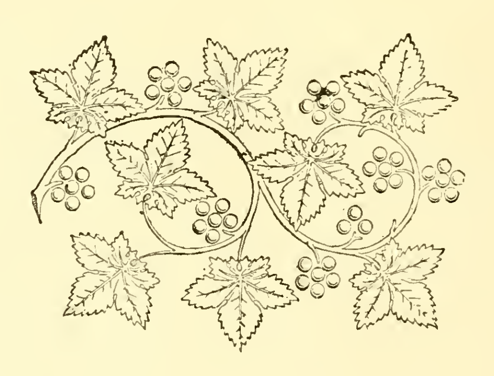
mandent que Foster lui-même soit mis en prison comme suspect de papisme, et cet ordre est aussitôt exécuté. L'influence de quelques amis délivra cet homme courageux, à qui, après de nouvelles difficultés, on permit enfin d'enterrer son épouse en tel lieu qu'il lui plairait, mais sans cérémonie (1).

A quelque temps de là, un autre cadavre gisait, non sur la terre froide de la prison d'York, mais sur un lit somptueux ; c'était celui de Huntingdon lui-même. Cet homme, que sa haine frénétique contre les catholiques avait rendu l'effroi des comtés du nord, qu'Élisabeth avait comblé de biens et d'honneurs, et que les plus audacieux puritains regardaient comme leur chef, expirait enfin dans les accès d'un sombre désespoir. On dirait qu'à cette heure suprême le remords vint bouleverser son âme, et lui faire déplorer la part lamentable qu'il avait prise aux violences de l'hérésie. Dans les angoisses de son agonie, le moribond appelait sans cesse son frère, Walter Hastings, resté fidèle à la foi catholique de ses ancêtres (2). Huntingdon voulait le voir avant de mourir. Dieu, dans sa justice, refusa cette consolation au persécuteur acharné qui, après avoir livré aux bourreaux tant d'innocents, en laissait encore en mourant une multitude dans les cachots. Comme aux premiers siècles du christianisme, les ennemis de Dieu et de son Église disparaissaient les uns après les autres de la scène du monde, emportant sur leur front le cachet de la réprobation, pendant que leurs victimes expiraient dans les supplices, les yeux rayonnant des saintes espérances de l'immortalité. Ce spectacle fortifiait les catholiques dans leur attachement à

1. Dodd's *Church Hist. of England*, édit. Tierney, t. III, p. 169.
2. Challoner, *Memoirs of missionary priests*, t. II, p. 175.

la foi, malgré les sacrifices douloureux que cette fidélité leur imposait. Il faisait aussi pressentir aux missionnaires que les agneaux seraient à la fin vainqueurs des loups, et qu'un jour viendrait où cette religion si persécutée renaîtrait de leur sang même, si généreusement répandu pour sa cause (1).

1. Le Dr Bridgewater, à la fin de son ouvrage *Concertatio ecclesiæ catholicæ*, donne une liste de 1200 personnes environ qui ont souffert avant l'année 1588, c'est-à-dire avant le fort de la persécution ; encore est-il loin de prétendre avoir tout nommé. Il n'a cité, dit-il, que ceux dont les souffrances sont venues à sa connaissance. Dans cette liste figurent trois archevêques (en comprenant deux archevêques d'Irlande), 18 évêques sacrés ou élus, 1 abbé, 4 couvents entiers de religieux, 30 doyens, 40 archidiacres, 60 prébendiers, 530 prêtres, 49 docteurs en théologie, 18 docteurs en droit, 15 directeurs de collèges, une reine, 8 comtes, 18 lords, 26 chevaliers, 326 gentilshommes. Voir Challoner, *Memoirs of missionary priests*, 2e partie, p. 11.



Chapitre VI.

Plusieurs martyrs. — Arrestation, jugement et exécution de Guillaume Davies. — Nouvelles perquisitions à Londres et dans les alentours. — Actes du parlement. — Poursuites générales. — Rigueurs particulières à l'égard des femmes catholiques. — Nouvelles exécutions. — Le père Corneille et trois compagnons. — Trois autres martyrs : Ingram et Bost, prêtres, Swallowell, ministre anglican converti. — Le père Southwell et la famille d'Arundel. — Le comte d'Arundel à la prison de la Tour. — Sa mort. — État des catholiques dans les prisons. — Infortunes d'une famille catholique ; violences et infamies des persécuteurs ; arrestation, jugement et exécution du père Southwell. — Le père Henri Walpole, ses premières années. — Il est traduit aux assises d'York. Ses réponses aux juges, son exécution.



PENDANT que les missionnaires parcourent la nuit et le jour les différents comtés d'Angleterre, et que sur le continent se préparent à l'apostolat de nouveaux ouvriers évangéliques, les espions, les traîtres et les hommes d'armes d'Élisabeth continuent d'arrêter, les juges de condamner et les bourreaux de torturer. On n'entend parler que d'exécutions qui jettent partout l'épouvante dans les âmes. Le prêtre Portmore est écartelé vivant avec deux laïques : l'un d'eux, Robert Ashton, gentilhomme du comté de Lancastre, était condamné pour avoir demandé à Rome une dispense de mariage. Quelque temps auparavant, Patterson expirait à la potence après avoir réconcilié six malfaiteurs qu'on fait mourir à côté de lui. Après Waterson, qui renonce aux plus séduisantes promesses pour se dévouer au salut de ses compatriotes et à la mort, parait Jacques Bird, jeune et intéressant gentilhomme.

Élevé dans l'anglicanisme, il reconnaît son erreur, embrasse la foi catholique et se voit arrêté presque aussitôt. Le néophyte, à peine dans sa vingtième année, est obligé de lutter, non seulement contre les menaces des persécuteurs, mais encore contre les larmes d'un père, qui le conjure de sauver sa vie en abjurant sa foi. « Mon père, répond le jeune converti, je vous ai toujours obéi, et je vous obéirais encore volontiers en cette occasion si je le pouvais sans offenser Dieu. » Quelques jours plus tard, les habitants de Winchester apercevaient à l'une des portes de leur ville la tête de ce nouveau héros chrétien, dont le corps avait été mis en quartiers. A York expire aussi sur le billot Antoine Page, à qui sa vertu, sa science et l'affabilité de son caractère avaient gagné tous les cœurs. Dans la ville de Newcastle, Lampton, autre disciple d'Allen, donne l'exemple d'une force d'âme incroyable. Un misérable, qui avait accepté les fonctions de bourreau, commençait sur le corps vivant du martyr son affreux ministère, quand la vue du sang qui jaillit de toutes parts le fait frissonner d'horreur et reculer. En vain on le presse d'achever sa victime, dont les souffrances inexprimables émeuvent jusqu'aux plus insensibles ; il s'y refuse obstinément, et le shérif, qui préside l'exécution, trouve avec peine un boucher pour accomplir à la lettre l'horrible sentence qui condamne le missionnaire au supplice des traîtres.

Le même jour, Guillaume Davies rendait son âme à Dieu après une longue et cruelle captivité. Arrêté au moment où il conduisait au port d'Holyhead quatre jeunes gens qui allaient étudier au séminaire anglais de Valladolid, il reste quelques heures exposé aux insultes de la populace, puis est conduit avec ses

compagnons à Beaumaris, ville principale du comté d'Anglesey. C'est là qu'on l'interroge sur son nom, sa qualité et les motifs de son retour en Angleterre. « Le missionnaire répond avec assurance qu'il est prêtre catholique, et qu'il est rentré dans sa patrie pour ramener ses frères à la véritable religion de Jésus-Christ. » Sur le champ on l'entraîne dans un cachot fétide, où, pendant un mois, il ne reçoit d'autre visite que celle du geôlier. Sa vertu bien connue attira auprès de lui beaucoup de catholiques, qui lui demandaient des consolations ou des conseils. Des ministres anglicans venaient pareillement pour le provoquer à des discussions, et, malgré toutes leurs subtilités, ne trouvaient auprès de cet athlète affaibli que des réponses victorieuses. Aussi cette captivité laissa-t-elle une très-heureuse impression dans toute la contrée. On en eut un témoignage sensible au tribunal où fut conduit Guillaume Davies avec ses compagnons. Le président ayant déclaré le prêtre papiste criminel de lèse-majesté, parce que, ordonné prêtre hors de l'Angleterre par l'autorité de l'évêque de Rome, il était ensuite rentré dans le royaume, et les quatre jeunes hommes coupables de félonie pour l'avoir accompagné, un violent murmure éclata à l'instant parmi les assistants, qui taxaient d'injustice le verdict rendu contre les accusés. Le juge, pour apaiser le tumulte, se hâta de déclarer : « que rien à la vérité ne pouvait soustraire le prêtre à la sentence de mort ; mais que pour les quatre jeunes étudiants trouvés dans sa compagnie il pensait que le jury avait été trop sévère, puisqu'il n'avait pas été bien prouvé dans l'interrogatoire qu'ils connussent M. Davies comme prêtre. » En conséquence, il décida que tous resteraient en prison jusqu'à ce que la reine eût

signifié sa volonté. Le missionnaire fut donc ramené au cachot, où l'on surprit sa bonne foi par un artifice ignoble. Le conseil des frontières de la principauté de Galles étant alors à Ludlow ; on y conduisit Guillaume Davies pour le mettre aux prises avec les plus célèbres ministres partout à la suite de cette assemblée. Le président, qui avait à cœur de réduire le prêtre à une abjuration, le fit amener un soir au temple sous prétexte d'une conférence. Mais à peine y fut-il entré qu'on commença les prières du service anglican, pour faire croire au public que le missionnaire y prenait part. Reconnaissant aussitôt qu'on lui a tendu un piége, Davies récite l'office catholique d'une voix si élevée que le ministre n'est plus entendu ; puis, afin de détruire les bruits mensongers que l'on n'aurait pas manqué de répandre sur sa prétendue soumission, il prend « Dieu et ses anges à témoins, devant tous les spectateurs, que c'est par ruse qu'on l'a conduit en ce lieu ; qu'il y a été retenu par force, et qu'il préfèrerait mourir mille fois plutôt que de communiquer avec les hérétiques dans les choses de la religion. » Cette protestation courageuse édifia le peuple, mais elle excita la pitié du président, qui ne pouvait comprendre comment cet *insensé* refusait de racheter sa vie et sa liberté en se conformant aux pratiques du culte établi par la loi.

De Ludlow Guillaume Davies est transféré avec un malfaiteur à la prison de Bendley. L'infection insupportable de ce lieu faillit lui ôter la vie. Après avoir encore séjourné dans quelques autres cachots, on le ramena à la forteresse de Beaumaris, où il rencontra ses quatre jeunes compagnons. Un moment réunis, ils adoptèrent un petit règlement de vie : la prière, l'étude, les lectures de piété, le repos, tout était déterminé et

fidèlement observé par les cinq captifs. Mais un ordre venu du conseil royal y mit promptement un terme : il commandait de procéder contre le missionnaire accusé du crime de lèse-majesté. Les assises étant ouvertes à Beaumaris même, on l'y conduisit moins pour être jugé que condamné. Les juges, toutefois, ne manquèrent point d'ajouter à leur sentence que la reine, dans sa clémence, était disposée à accorder la vie, les richesses même et les dignités au prêtre papiste, s'il consentait à se rendre, ne fût-ce qu'une seule fois, à l'assemblée protestante. Pour toute réponse, Davies s'écria « qu'il était trop heureux de verser son sang pour Jésus-Christ. » A la nouvelle de sa condamnation, une consternation générale se répandit dans la ville. Malgré des offres d'argent il fut impossible de s'y procurer l'échelle, la corde, le bois et les autres choses nécessaires pour le supplice : on ne trouva pas non plus de bourreau. Le shérif dut appeler d'une ville assez éloignée deux hommes pour exécuter l'arrêt du tribunal. Toutes les précautions prises pour cacher le motif de l'apparition de ces deux étrangers furent inutiles. Le peuple l'eut vite deviné et toutes les portes leur furent fermées. Les enfants eux-mêmes les poursuivaient à coup de pierres dans les rues. Ce fut alors que plusieurs gentilshommes du pays réitérèrent leurs instances auprès du confesseur de la foi, pour l'engager à se laisser arracher de force aux mains des persécuteurs. Mais « lui, au nom de Dieu, leur demanda de ne point tenter une semblable entreprise, qui les exposerait à un grand danger et ne lui serait d'aucune utilité. » Le 21 juillet, des gardes vinrent le prendre à la prison pour le conduire au supplice. En passant sous les fenêtres de la chambre où étaient renfermés les quatre jeunes catho-

liques arrêtés avec lui, il fit une halte et leur donna une dernière bénédiction, qu'ils reçurent en fondant en larmes. Du haut de l'échelle, et malgré les interruptions du shérif, le martyr rappela brièvement aux nombreux spectateurs la véritable cause de sa mort, c'est-à-dire son caractère sacerdotal. Tous l'écoutèrent la tête découverte en signe de respect. « Que mon sang innocent, dit-il, dont je fais le sacrifice avec joie pour la religion, ne crie point vengeance au ciel ; mais que plutôt il implore miséricorde pour cette île, afin que la lumière de la foi, qu'elle a perdue, brille de nouveau à ses yeux. » Ces paroles achevées, il prend la corde, la baise et se la passe au cou en disant : « Seigneur, votre joug est doux et votre fardeau léger. » Puis, après une dernière prière interrompue par la strangulation, il est tout vivant mis en quartiers par le bourreau. Le silence douloureux de la multitude, en ce terrible moment, ne fut interrompu que par des larmes et des sanglots. A quelque temps de là, Fulk, l'espion qui avait trahi le missionnaire, tombait dans une affreuse misère ; le constable qui l'avait arrêté mourait d'une maladie aussi étrange que cruelle, et enfin le bourreau qui l'avait écartelé expirait à son tour à la potence pour un crime dont il s'était rendu coupable. Ce misérable, sur le point de comparaître au tribunal de Dieu, s'écriait « que de tous les actes de sa vie, nul ne lui troublait davantage la conscience que d'avoir plongé ses mains dans le sang d'un homme si saint, et que c'était bien justement qu'à cause de cela Dieu le condamnait à périr d'une mort honteuse. »

Pendant qu'à cette extrémité du royaume un prêtre catholique, sous le fer des exécuteurs, excitait si vivement les sympathies du peuple un moment désabusé,

Élisabeth, au sein de la capitale, ranimait toutes les animosités et les fureurs de l'hérésie. Une grande manifestation contre les papistes fut organisée pendant une nuit du mois d'avril (1594). « Il y eut alors un tel tumulte dans toute la ville qu'on ne se souvenait pas d'avoir jamais rien vu de semblable ; pas même quand Wyatt était en armes aux portes de Londres. C'était une poursuite générale des catholiques. Les juges eux-mêmes et les principaux citoyens marchaient en tête des bandes lancées de toutes parts. » En dépit de tous ces efforts, beaucoup échappaient aux poursuites, et surtout les jeunes gens. On en prit plusieurs au moment où ils s'embarquaient pour l'Espagne ; d'autres à qui la crainte de périr avait fait pousser des cris, furent arrêtés sur la Tamise. « Avant que ce tumulte éclatât, vers la fin de février, on avait pris des dispositions et préparé les esprits par une proclamation. Elle enjoignait de placer des espions en tous lieux, à certains jours de la semaine, pour saisir les prêtres et les Irlandais, à cause de leurs tentatives récentes contre la vie de la reine. La proclamation déclare que tous les Irlandais, non habitants des villes ou citoyens, sont bannis d'Angleterre, ainsi que toutes les personnes qui ne sont pas attachées à la cour ou à quelque membre de la noblesse. A tous il est ordonné d'une manière absolue de se présenter devant des officiers désignés, près la cour de justice, et de n'y entrer qu'avec leur permission. Toute personne inconnue, et qui ne pourrait témoigner qu'elle est attachée au service d'un noble, sera arrêtée (1).

Le but secret du gouvernement dans toutes ces proclamations, ces bruits de conspirations et de meurtres,

1. Garnet to Persons, Sept. 1594. Voir Dodd's *Church Hist. of England*, t. III, p. 115, à la note.

était toujours le même : répandre au sein de la multitude une vague terreur qui, gagnant de proche en proche, venait en aide aux violences dont la fatale nécessité se faisait sentir de plus en plus. Huntingdon surtout (il ne mourut que quelques mois plus tard), suivit avec empressement, à York et dans les comtés voisins, les mesures exécutées à Londres. Dès que les premières nouvelles en furent arrivées, il lança ses bandits contre l'habitation d'une respectable veuve de Nidderdale, Me Ardington. Des espions l'avaient averti que David Ingleby, frère de cette dame, et comme elle fervent catholique, s'y trouvait ainsi qu'Anne Nevill, autre dame catholique. A la tête des hommes envoyés pour cette expédition se trouvait Pollard, geôlier de Sheriffholton ; Outlow, poursuivant particulier du président ; un autre geôlier, et enfin le traître Eglesfield, dont le nom acquit à cette époque une odieuse célébrité. Chemin faisant, ils arrachent de sa demeure un pauvre paysan pour les conduire à la maison qu'ils veulent attaquer. Du plus loin qu'ils l'aperçoivent, ils chargent leurs armes et tirent l'épée, comme s'il s'agissait de tenter un assaut. Bientôt ils arrivent, et, ne voyant que quelques femmes timides, ils entrent brutalement et commencent à tout bouleverser avec fracas. Ce premier exploit accompli, ils s'établissent dans la demeure et s'y livrent pendant plusieurs jours à toutes sortes de dilapidations. Ces violences, répétées sur beaucoup d'autre points, n'étaient du reste que la mise à exécution d'un statut du dernier parlement. Cette fois l'attaque atteignait les puritains aussi bien que les catholiques. Élisabeth s'irritait enfin contre ces sectaires, qui condamnaient hautement le gouvernement des femmes comme contraire au pur évangile. L'acte déclarait que toute personne, âgée au moins de seize

ans, qui aurait refusé d'assister au service anglican un mois durant, et prendrait part à quelque autre réunion ou assemblée religieuse, serait, sur la conviction du fait, condamnée à la prison. L'impossibilité d'exécuter un pareil statut le fit bientôt tomber en désuétude. Les prisons d'état étaient encombrées, et dans la plupart des comtés on murmurait publiquement à cause des sommes énormes que coûtait chaque année l'entretien, tout misérable qu'il était, de tant de détenus.

Ce pouvoir tyrannique, qui réglait sans contrôle les affaires civiles et religieuses, imposait ses volontés non-seulement aux juges, aux hommes d'armes et aux bourreaux, mais aux évêques eux-mêmes. « Nous avons été informé d'une manière certaine. écrivait le conseil royal au métropolitain de Cantorbéry, que des femmes mariées, de différente condition, habitant le diocèse de Cantorbéry, refusent d'aller au temple, et entretiennent, gardent et aident des serviteurs et autres récusants, contrairement au statut porté dans le dernier parlement. Depuis lors il nous a été également notifié que plusieurs, en diverses parties du royaume, s'étaient même montrées plus opiniâtres en matière de religion que disposées à se conformer d'une manière quelconque. Et comme cette affaire importe singulièrement au véritable service de Dieu et à l'état de Sa Majesté et du royaume, on doit lui donner le plus grand soin et la plus parfaite diligence. C'est pourquoi nous avons jugé expédient d'envoyer à Votre Grâce, dans une cédule ici renfermée, certaines notes et directions souscrites par nous et par le secrétaire du conseil, pour procéder en cette affaire d'une manière plus suivie et mieux réglée. Nous sollicitons très instamment de Votre Grâce... qu'elle fasse, avec la diligence convenable, une exacte recherche

de toutes les femmes, serviteurs et autres récusants, qui vivent dans le diocèse et sous la juridiction de Votre Grâce, selon les ordres et directions prescrites dans ladite cédule, et qu'elle nous fasse parvenir, immédiatement après, un état complet de ces personnes. Ainsi, ne doutant pas que Votre Grâce aura pour l'exécution parfaite de cet ordre l'attention qu'il mérite, et que Sa Majesté et nous attendons, nous saluons Votre Grâce de bon cœur (1). » Après cette lettre venait une note contenant des instructions pour tous les ministres de l'église établie par la loi, puis des règles sur la manière d'exécuter les ordonnances de la reine et de son conseil. « Ils veilleront, y est-il dit, à ce que l'on fasse dans chaque paroisse une recherche minutieuse des femmes récusantes, avec indication certaine des noms et demeures du mari et de la femme, de la condition ou de l'état du mari, tel que chevalier, écuyer, gentilhomme, etc. De plus, ils auront soin de faire rechercher ceux qui gardent ou aident, par eux-mêmes ou par d'autres, des serviteurs ou individus récusants, contrairement au statut de la 35e année du règne de Sa Majesté. Et afin d'obtenir une plus parfaite connaissance de ces choses, ils porteront un commandement exprès par lequel les curés, marguilliers ou assistants de chaque paroisse, seront tenus de s'enquérir, au nom de la reine, de chaque maître ou maîtresse de maison, s'ils ont des serviteurs, hommes ou femmes, au-dessus de dix, pour, dans ce cas, notifier les noms de tous ces serviteurs. Ces noms étant ainsi délivrés et mis par écrit, ledit curé, marguillier ou assistant, requerra expressément que chacun desdits serviteurs se rende à l'église selon la loi. En même temps il conservera par écrit une note de cette demande. Pareillement

1. Willkins, t. IV, p. 346. Voir Dodd's *Church History*, édit. Tierney, t. III, p. 218.

un mois plus tard, le curé ou les marguilliers notifieront à chacun de ceux qui gardent ou aident tel serviteur ou individu récusant qui ne s'est pas rendu à une église paroissiale ou autre lieu pour y entendre le service divin, qu'ils sont instruits de cette négligence, laquelle les a portés à rester éloignés de l'église, sans cause raisonnable, ce semble, pendant le mois qui précède cet avertissement. » Et pour que rien ne manquât à cette humiliation des ministres anglicans réduits au rôle d'officiers de police, le gouvernement lui-même envoyait la formule de l'acte conçue en ces termes : « Moi, N..., curé de la paroisse de N..., donne connaissance à vous, N..., que le serviteur de N.... refuse obstinément de venir dans aucune église ou chapelle, ou lieu ordinaire de prières communes, pour entendre le service divin, et qu'il s'en est dispensé l'espace d'un mois, contrairement aux lois et statuts de ce royaume . »

A l'heure où le clergé anglican recevait ces injonctions du pouvoir, d'autres ordres envoyaient à l'échafaud Jean Speed, coupable d'avoir porté secours à des missionnaires ; Édouard Osbaldeston, de la noble famille de ce nom ; puis le vénérable Harrington, autre prêtre catholique, à qui quelques écrivains sans cœur reprochèrent de n'avoir point reçu la mort avec résignation parce que, dans la violence de la douleur, il avait semblé repousser la main du bourreau qui lui arrachait les entrailles. Un jésuite, le père Corneille, paraît après eux au pied de la potence. Ancien protégé du comte d'Arundel, il avait été envoyé par ce puissant seigneur à l'université d'Oxford, où la grâce, malgré mille obstacles, ouvrit ses yeux à la vérité. De retour en Angleterre après un séjour de plusieurs années à Rome, il fut arrêté dans le château même du comte d'Arundel

par la trahison d'un serviteur. Trois autres furent saisis avec lui, Thomas Bosgrave, Térence Carey et Patrice Salmon. La sentence de mort, prononcée après une courte mais dure captivité, fut exécutée le 2 juillet 1594. Le père Corneille fut traîné au supplice sur la claie ; les trois autres condamnés le suivaient à pied. A côté d'eux marchait aussi un malfaiteur, que le missionnaire avait converti dans la prison et qui se réjouissait à haute voix « du bonheur qu'il avait de mourir en si bonne compagnie. » Carey, appelé le premier à monter l'échelle, saisit la corde que le bourreau va lui passer autour du cou : « O collier précieux ! » s'écrie-t-il, et il la baise avec amour. Puis, renouvelant sa profession de foi avec un accent pénétré, il se tient prêt à mourir. Salmon et Bosgrave, quelques minutes après, rendent leur âme à Dieu avec le même tranquille courage. Le père Corneille, appelé le dernier, s'approche de ses trois compagnons attachés à la potence et leur baise les pieds. Après quoi, montant les degrés de l'échelle, il répète avec l'apôtre saint André : « O bonne Croix longtemps désirée ! » Le shérif lui refusant obstinément la parole, il n'a que le temps d'adresser à Dieu une courte prière pour ses persécuteurs et pour la reine, et reste suspendu. Son corps est mis en quartiers sur le champ et sa tête fixée à la potence ; mais les habitants de Dorchester demandèrent qu'elle fût enlevée, tant ils craignaient qu'un fléau du ciel ne vînt venger le sang innocent répandu dans leurs murs.

On a vu que le père Corneille avait été trahi par un serviteur infidèle de la famille d'Arundel. Cette circonstance, déjà signalée plusieurs fois, ajoutait encore aux dangers sans nombre que rencontrait le missionnaire en tous lieux. Le pouvoir avait à son service toutes les

lâchetés comme toutes les ruses de l'espionnage et de la trahison. Walsingham, en particulier, entretenait partout des agents en Angleterre ou sur le continent. Ces nouveaux Judas ne reculaient pas même devant la plus sacrilège profanation pour atteindre leurs victimes. L'un des faits les plus hideux de cette nature rappelle encore le nom du trop fameux Huntingdon. Cet implacable ennemi des catholiques avait conçu une haine mortelle contre Jean Bost, noble gentilhomme qui, après avoir renoncé à l'anglicanisme et quitté l'université, sa famille et son pays, était venu en France se préparer à l'apostolat. Depuis douze ans déjà il l'exerçait, quand un jour un misérable espion, Églesfield, vint promettre à Huntingdon de le lui livrer entre les mains. Le traître soupçonnait que le missionnaire était caché dans la maison de Guillaume Claxton, près de Durham. Afin de s'en assurer, il demande, et, par d'adroits mensonges et des démonstrations hypocrites de piété, parvient à obtenir qu'on le laisse prendre part avec la famille à la célébration des sacrés mystères. C'était le renouvellement de la scène d'Elliott dans la maison des Yates. Comme lui, Églesfield se confesse à Jean Bost et reçoit de ses mains l'Eucharistie, puis, quittant à la hâte ses hôtes trop confiants, il court requérir la force armée pour saisir le prêtre réfractaire. Malgré la surprise d'une pareille attaque, le missionnaire eut le temps d'arriver au lieu qui lui servait de retraite. Ce lieu était si bien dissimulé que sir Guillaume Bowes et ses hommes d'armes firent longtemps d'inutiles recherches. Ils se disposaient même à s'éloigner, quand Églesfield leur déclare qu'il faut renverser la maison ou la brûler, parce qu'il est assuré que le prêtre papiste s'y trouve. Enfin, après des fouilles et des brèches faites en différents endroits, Jean

Bost fut découvert et conduit à Huntingdon, qui l'envoya sur le champ à Londres comme une sorte de trophée. Renfermé à la Tour, le confesseur de la foi y endura de si cruelles tortures que bientôt il lui fut impossible de marcher sans appui. C'est dans cet état qu'on le ramena à Durham, où il comparut au tribunal avec un autre prêtre, Jean Ingram, et Georges Swallowell, tout récemment converti. Ce dernier, d'abord instituteur, avait quelque temps rempli les fonctions de lecteur dans l'église anglicane ; mais un jour qu'il visitait un gentilhomme incarcéré pour la cause de la foi, la conversation, tombant sur des questions religieuses, lui fit faire de sérieuses réflexions. Le prisonnier catholique le pressa sur sa mission prétendue et celle des évêques établis par la loi, tellement que l'anglican confondu ne trouvait pour dernier argument que la suprématie spirituelle de la reine. Sur quoi le gentilhomme lui représenta combien il est absurde de croire qu'une femme, à qui l'Apôtre ne permet pas même de parler dans l'Église, soit établie chef de cette Église et fasse dériver d'elle comme de sa source toute juridiction ecclésiastique. Swallowel se rendit à la vérité qui brillait à ses yeux, et, non content d'une adhésion intérieure à la doctrine catholique, il résolut d'en donner immédiatement un témoignage public. Du haut de la chaire dans laquelle il avait coutume de faire lecture au peuple, il déclare donc « que jusqu'à ce jour il a été dans l'erreur ; qu'il en est maintenant convaincu ; qu'il n'y a point de véritable mission dans l'église anglicane, et qu'en conséquence il ne veut plus davantage en faire partie. » Arrêté sur le champ, le ministre converti fut emprisonné à Durham, où on le laissa languir une année entière. C'est alors qu'il comparut au tribunal avec Jean Bost et

Jean Ingram, qui le placèrent au milieu d'eux. Le néophyte eut besoin de cet appui de la charité. Son âme, encore peu formée à l'héroïsme des vertus, fut saisie d'horreur à la pensée du supplice atroce réservé à sa constance. Un instant la nature faillit, et l'anglican, désabusé de ses erreurs, consentait à retourner dans cette chaire où il les avait publiquement reniées. Jean Bost s'en aperçoit, et, se tournant vers lui : « Swallowell, lui crie-t-il, que faites-vous ? » Ce seul mot rappelle à elle-même cette âme chancelante. « Au nom de Dieu, s'écrie à son tour Swallowell en s'adressant au juge, rendez-moi cette parole qui vient de m'échapper. » — « Swallowell, reprend le magistrat, veillez à ce que vous faites. » Et sur de nouvelles instances de l'accusé : « Puisque vous êtes si empressé, vous aurez encore la parole. Dites donc ce que vous voulez. » — « Je veux, s'écrie avec force Swallowell, mourir dans la foi que professent ces deux prêtres catholiques, et que je professe moi-même comme eux. » Jean Bost lève à l'instant la main vers son compagnon. « Loin d'ici ce prêtre, s'écrie l'assemblée avec fureur, loin d'ici : il le réconcilie ! » La sentence de mort suivit cette clameur de la foule. Swallowell fut exécuté à Darlington par les mains d'un jeune bourreau qui le fit cruellement souffrir. Du haut de l'échelle, il protesta une dernière fois de sa fidélité à l'Église catholique. Quelques jours auparavant, Jean Bost expirait à Durham en demandant à Dieu le pardon de ses ennemis ; Jean Ingram fut mis à mort à Newcastle. Comme Jean Bost, on l'avait renfermé à la prison de la Tour, où il eut à endurer toutes les brutalités de Topcliffe. Cet impitoyable persécuteur, ne pouvant lui arracher les noms des familles où il avait été reçu et nourri, s'écriait avec une sorte de rage que ce papiste était entre tous les

autres un monstre de taciturnité. Deux lettres qu'il adressa à des catholiques emprisonnés dans la même forteresse, respirent les sentiments d'une âme saintement abandonnée à la volonté divine. Il y ranime aussi le courage et la constance de ceux qu'aurait pu ébranler la défection récente de deux compagnons, vaincus par les tortures et par la crainte de la mort : « Je vous le dis à présent, écrit-il, et je me le dis à moi-même : *Que celui qui est debout prenne garde de tomber.* Veillez sur ce que vous possédez, de peur qu'un autre ne prenne votre couronne. Priez, je vous en conjure, au nom du Sauveur Jésus, pour que je sois constant, courageux et zélé dans l'œuvre que j'ai à accomplir ; car *l'esprit est prompt et la chair est faible.* Demandez que son sang précieux soit un contre-poids à mes offenses, une goutte de ce sang étant suffisante pour effacer les péchés du monde entier. » Et ailleurs : « Mon corps est dans la souffrance ; mais mon âme ne l'est pas. Puis saint Paul nous assure que les afflictions du temps n'ont aucune proportion avec la gloire future qui sera révélée en nous. Aussi depuis longtemps ai-je gravé dans mon cœur ces autres paroles : *Ne craignez point ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent rien sur l'âme...* »

Un autre missionnaire, bien connu entre tous, le père Robert Southwell, paraît aux assises dans les premiers mois de l'année suivante (1595). Issu d'une noble famille du comté de Norfolk, il alla de bonne heure au collège anglais de Douai, et fut admis à seize ans dans la Compagnie de Jésus. « Maintenant mon âme est fiancée, unie à Jésus-Christ crucifié, écrivait-il alors ; elle doit donc avec le corps être attachée à la croix. Comme la ressemblance produit l'amitié, la dissemblance établit la séparation. » Ces sentiments promettaient un apôtre de

plus à l'Église; mais l'heure du départ n'était pas encore arrivée. En attendant, Robert Southwell s'appliqua à l'étude des sciences ecclésiastiques et les enseigna même au collège anglais de Rome. Le 4 mars 1586, il quittait, avec le père Henri Garnet, cette ville de Rome qu'ils ne devaient plus revoir. « Mon père, dit-il à Robert Persons, qu'ils rencontrèrent sur le pont Milvio, vous voyez deux flèches lancées vers le même but. » Tous deux, en effet, devaient arriver au martyre. Le père Southwell en avait le pressentiment. « Sur le point de me voir exposé aux plus grands dangers, du vestibule même de la mort, écrivait-il au port d'où il allait s'embarquer pour l'Angleterre, je vous adresse ces lignes. Accordez-moi le secours de vos prières, afin que vous qui m'avez fait revivre selon l'esprit, vous m'obteniez aujourd'hui par vos supplications de fuir utilement la mort du corps ou de la supporter courageusement. Voilà que je suis envoyé au milieu des loups : plaise à Dieu que, comme la brebis, je sois conduit à la mort pour le nom et pour la foi de celui qui m'envoie. Assurément je n'ignore pas que, sur mer et sur terre, beaucoup sont établis pour être à mon égard non comme des loups, mais plutôt comme des lions qui rodent sans cesse cherchant quelqu'un à dévorer. Je ne crains pas tant leurs morsures que je ne les désire. Je ne les ai pas plus en horreur comme des hommes qui doivent me torturer, que je ne les attends comme des persécuteurs qui doivent me couronner. A la vérité, la chair est faible et n'est d'aucun secours : elle recule au contraire devant ces pensées ; mais le Dieu puissant dans le combat sera lui-même à ma droite, de peur que je ne sois ébranlé...... Maintenant, mon père, que je vous parle peut-être pour la dernière fois, plaidez ma cause auprès de notre commun

Père, le Seigneur Jésus, afin que je remplisse dignement mon ministère, et qu'au péril de mon sang et de ma vie, j'accomplisse avec fidélité et courage ce que Dieu et les anges et mes supérieurs attendent de moi. » Cette lettre à peine achevée, Robert Southwell et Henri Garnet montaient sur le vaisseau qui devait les conduire vers les côtes inhospitalières d'Angleterre. Elles l'étaient plus que jamais en ce moment, où soixante-dix prêtres, retirés de diverses prisons, venaient d'être bannis sans jugement, avec menace de mort s'ils remettaient le pied dans le royaume. Aussi, sur tout le littoral s'exerçait la surveillance la plus active et la plus rigoureuse. Les deux missionnaires y abordèrent néanmoins, et parvinrent heureusement jusqu'à la demeure du baron de Vaux. Le père Southwell y resta jusqu'au jour où il alla remplacer, au château de la comtesse d'Arundel, le chapelain qui venait d'y mourir.

Nulle part la vie du missionnaire n'était moins libre que dans la maison de ces nobles seigneurs, où, à cause du grand nombre de serviteurs, la plupart protestants, il était condamné à une sorte d'immobilité et d'esclavage. Connu de quelques-uns seulement et renfermé dans un réduit étroit d'où il ne pouvait sortir que furtivement et à de rares intervalles, il passait ses jours et ses nuits dans une pénible contrainte et une monotonie plus pénible encore. C'est à peine s'il lui était loisible d'approcher d'une fenêtre pour respirer, tant il y avait danger d'être aperçu et trahi. Et la trahison entraînait la condamnation du prêtre et de la famille qui lui donnait l'hospitalité. Telle fut la vie du père Southwell au château d'Arundel l'espace de six ans. Au moment où il y arriva, le comte venait d'être arrêté et conduit à la Tour. Élisabeth, qui avait, quelques

années auparavant, fait décapiter son père, le duc de Norfolk, coupable d'avoir eu la pensée d'épouser Marie Stuart, exerçait maintenant ses rigueurs sur le fils plus innocent encore de ce noble seigneur. Quel avait été, en effet, le crime de Philippe Howard, comte d'Arundel ? Lui-même l'ignorait. Fatigué de l'intolérable persécution qui pesait sur sa patrie, et voulant, au prix même de l'exil, conserver la vieille foi catholique de ses ancêtres, il avait préparé secrètement un vaisseau pour se rendre sur le continent. Une lettre où il explique franchement les motifs de sa conduite, devait être déposée entre les mains de la reine au moment où il mettrait le pied sur les côtes de France. Mais une trahison dérangea tous ces projets, et le comte, arrêté non loin du port, fut emmené à Londres. Une année entière s'écoula sans que le gouvernement se mît en peine de signaler au prisonnier les motifs de son arrestation. Élisabeth apprenait de plus en plus à tout oser contre la noblesse d'Angleterre depuis qu'elle l'avait trouvée si docile à abjurer sa foi religieuse. Ce terme écoulé, on traduisit le comte d'Arundel devant la chambre étoilée. Là il est accusé « de s'être montré, contrairement aux lois, favorable aux prêtres catholiques ; d'avoir entretenu des relations avec Allen et Persons, ennemis de la reine, d'avoir calomnié la justice du gouvernement et entretenu la pensée de quitter sans autorisation le royaume pour aller combattre dans les armées espagnoles. » Pour tous ces griefs, que l'on ne prend pas la peine de prouver juridiquement, le prisonnier est condamné à une amende de 10,000 livres et à la détention suivant le bon plaisir de la reine. Trois ans plus tard le procès est repris, et, comme si la première sentence n'avait pas encore satisfait la haine des sec-

taires, on la remplace par une condamnation à mort. Le père Southwell, qui composait alors dans sa solitude des livres de piété pour soutenir le courage et la constance des catholiques persécutés, dirigeait aussi ses pensées vers le prisonnier de la Tour. « Trop souvent ici-bas, lui écrit-il, les bons sont opprimés et les impies exaltés. La vertu n'a pour elle que les tribulations pendant que le vice est élevé aux honneurs. Mais il y a un autre monde, un autre temps, une autre vie, où ce qui est loué ici-bas sera puni, et où la vertu, opprimée sur la terre, sera comblée de gloire et de récompenses. Ceux que Jésus-Christ a instruits comprennent ce langage. Ils savent que cette vie est un combat, un pèlerinage, un exil, et par conséquent que ce n'est pas durant ce voyage que l'on trouve le repos ; que ce n'est pas dans l'exil qu'on goûte les douceurs de la patrie ; que la couronne ne s'obtient que quand le combat a cessé !..... » Abordant ensuite sans détour la position de ce puissant seigneur, condamné par les ennemis de sa foi, il lui fait considérer de combien de craintes cette condamnation le délivre. Sur quoi, en effet, sont fondées ces craintes, si ce n'est sur les incertitudes effrayantes qui accompagnent le dernier et suprême moment de la vie ? « Or, toutes ces craintes sont anéanties en vous, ou du moins s'affaiblissent beaucoup. Le temps de votre mort, la manière, le lieu, tout vous est connu. La récompense qui doit la suivre, (l'Église entière vous approuvant,) ne peut être douteuse. Quant à l'état de votre âme, il est tel qu'en aucun temps vous ne pourriez espérer qu'il soit meilleur..... Le combat est commencé, je désire que sa fin vous soit très favorable et j'espère qu'avec le secours de Dieu nous nous verrons dans sa gloire. » Tous deux

arrivèrent, en effet, presque en même temps à la couronne, mais après avoir passé l'un et l'autre par de nouvelles épreuves. Malgré des supplications réitérées, Élisabeth s'obstina à retenir dans sa prison, la hache toujours suspendue sur sa tête, le noble comte d'Arundel. Ni ses amis, ni ses proches, protestants ou catholiques, ni son épouse, ni même un jeune enfant né quelques jours après son arrestation, ne purent parvenir jusqu'à lui pendant les huit années que dura sa captivité. Enfin le 19 octobre 1595, l'implacable fille de Henri VIII apprit que le premier pair du royaume, l'illustre descendant des Norfolk, avait expiré dans son cachot, victime de sa fidélité à la religion et à la vertu (1). « Homme admirable, dont les actions égalent et surpassent celles des héros de la primitive Église, et méritent d'être consacrées pour l'éternité ! Avec quelle égalité d'âme il soutint les orages de la fortune ennemie !.... Jamais ni l'enlèvement de ses biens, ni les incommodités de la prison, ni la perte de sa liberté, ne mirent une plainte sur ses lèvres. Lui-même fortifiait les autres par ses discours et les consolait. » Ces consolations et ces encouragements devenaient de plus en plus nécessaires à mesure que les années aggravaient le joug de fer de l'hérésie. Dès les premiers jours de 1590, le père Southwell, du fond de sa retraite du château d'Arundel, écrivait à un ami : « La condition des catholiques d'Angleterre est toujours la même ; toujours lamentable et remplie de dangers, depuis surtout que nos ennemis se croient menacés par la guerre. Il y a peu de jours, il ont encore arrêté deux

1. Nous ajoutons *et à la vertu* d'après le témoignage des meilleurs historiens, qui révèlent encore dans cette circonstance un des secrets honteux de la vie d'Élisabeth, la digne fille de Henri VIII. Voir le Dr Lingard, *Histoire d'Angleterre*. On connaît le beau travail de M. Rio sur lord Arundel ; voir *Les quatre martyrs*.

prêtres et leur ont fait souffrir dans la prison Bridewell les traitements les plus inhumains qu'on puisse imaginer. La nourriture, qu'on leur donnait en petite quantité, était si rebutante et si malsaine qu'elle soulevait le cœur. Pour le coucher, ils n'avaient que quelques bottes de paille malpropre jetées au milieu de leur humide prison. Néanmoins les travaux auxquels on les appliquait étaient continuels et excessifs, qu'ils fussent en santé ou malades. Malgré leur faiblesse, on les contraignait par des coups à accomplir la tâche qui leur était imposée. Quelques-uns ont été des jours entiers suspendus par les mains, de telle sorte qu'ils ne pouvaient toucher la terre que de l'extrémité des pieds. En un mot, ceux qui sont dans cette prison vivent véritablement, ainsi que le dit un prophète, dans un lac de misère et dans la boue, *in lacu miseriæ et in luto fæcis* (Ps. XXXIX). A tout moment nous nous attendons à entrer dans ce purgatoire, où Topcliffe et Young, ces deux bourreaux des catholiques, infligent toutes sortes de tortures. Mais arrive ce qu'il plaira à Dieu, nous avons la confiance de pouvoir tout endurer avec la grâce de Celui qui nous fortifie (1).

« Il me semble, dit encore le missionnaire dans une autre lettre, que je vois renaître la vie religieuse en cette île. Nous y semons dans les larmes ; d'autres viendront qui moissonneront dans la joie. Je vous ai parlé du martyre de deux prêtres : or, le sang des chrétiens c'est la rosée de l'Église. Nous attendons nous aussi notre jour, bien que nous en soyons indigne. » Une année s'écoula encore avant l'apparition de ce jour tant désiré ; mais cette année, toute remplie comme les précédentes des saintes tribulations de l'apostolat,

1. Challonner, *Memoirs of missionary priests*, t. I, p. 329.—Mori, *Histor. Miss. anglicanæ*, p. 194.

apporta au confesseur de la foi la plus douce consolation, le retour de son père à la foi catholique.

Possesseur d'une grande fortune et marié à une dame de la cour, qui avait enseigné la langue latine à la reine Élisabeth, Richard Southwell n'était catholique que de nom. Pour jouir du bénéfice honteux de la loi et ne point payer les amendes énormes auxquelles étaient condamnés les récusants, il fréquentait les assemblées des hérétiques et prenait part à leurs cérémonies. C'est à cette déplorable faiblesse qu'il devait d'avoir conservé sa fortune et son influence. Robert Southwell gémissait profondément en voyant son père engagé dans cette voie funeste : il voulut tenter un effort pour le ramener à des pensées dignes de sa foi, et lui écrivit une lettre remplie des plus beaux sentiments. Dieu récompensa le zèle de son ministre : il fit naître le repentir dans le cœur du noble gentilhomme, qui commença dès lors à marcher dans la voie pénible, mais glorieuse, de la persécution.

Ce fut peu de temps après cette conversion qu'une trahison lamentable et tout-à-fait inattendue fit tomber le missionnaire dans les mains de ses ennemis. Du sein d'une famille catholique, qui avait reçu successivement Persons, Campian et bien d'autres apôtres, et qui ne cessait de donner les témoignages les plus héroïques de piété, sortit le Judas destiné à frapper tout à la fois la religion et son ministre. Tant il est vrai que l'homme, même le plus favorisé des secours du ciel, peut toujours abuser de sa liberté et trouver la mort là où les autres puisent la vie ! La religieuse famille des Bellamy vivait à Uxenden, non loin d'Archill, dans le comté de Middlesex. Entre un grand nombre d'enfants qu'elle comptait se distinguait surtout une jeune personne d'une rare

vertu et d'un courage peu ordinaire à son sexe. Ce fut même ce courage qui la fit condamner par des hommes qui ne savaient plus rien respecter depuis qu'ils s'étaient mis en révolte contre l'Église. Anne Bellamy fut jetée dans la prison de Westminster. Hélas ! cette vertu, jusque-là si ferme, faillit au port, et un premier oubli du devoir conduisit bientôt à tous les crimes. Le complice et, selon toute apparence, le perfide corrupteur de la jeune fille était le gardien même de la prison. Aussi cupide que violent et dissolu, cet homme voulait de l'argent de la malheureuse à qui il avait ravi l'honneur. Anne ne se prêta que trop facilement à ses désirs ; le vice avait en quelques jours flétri son âme et effacé jusqu'aux sentiments de l'affection filiale. Elle communique donc au gardien les secrets du foyer paternel, le nom du prêtre qui le visite à différentes époques, les exercices du culte qu'il y accomplit, les lieux où il se cache et tous les détails de cette vie saintement aventureuse des missionnaires dans les jours de persécution. Une double pensée la pousse au crime : elle veut obtenir la récompense promise à quiconque livrera un prêtre, et satisfaire en même temps cette haine qui a pénétré dans son cœur avec le vice. Usant de toutes les ressources que lui suggère l'esprit du mal, elle donne de ses nouvelles au P. Southwell et lui exprime le vif désir qu'elle a de le rencontrer dans la maison paternelle à tel jour qu'elle lui indique. Le missionnaire ignorait peut-être la chute de la jeune catholique, ou, si elle lui était connue, il pouvait espérer que le remords poursuivait cette âme et la sollicitait de revenir à Dieu. Dans tous les cas, pensait-il, cette visite lui fournirait l'occasion de consoler une famille respectable blessée dans ses affections les plus chères. Il quitte donc furtivement

sa retraite du château d'Arundel et arrive à Uxenden. Mais déjà des hommes d'armes avaient reçu l'ordre d'environner la demeure des Bellamy dès qu'il y serait entré. Instruit par Anne elle-même de la trahison qu'elle a préparée, le gardien de la prison s'était hâté d'en donner connaissance à Topcliffe. Cet homme, qui trouvait plus de plaisir, (il s'en faisait gloire,) à poursuivre les prêtres que le chasseur à traquer des bêtes fauves, avait pris aussitôt toutes ses dispositions. Afin de calmer un reste de piété filiale, il promet à la jeune fille, au nom du conseil de la reine, que personne ne sera molesté dans la maison où l'on rencontrera le jésuite Southwell ; puis il se met en campagne. L'arrestation cette fois était facile : Anne avait indiqué jusqu'aux lieux de retraite les plus secrets. Ce fut dans l'un de ces abris qu'on trouva le prêtre catholique encore revêtu des habits sacerdotaux. Des cris de joie et des imprécations l'annoncent à la foule rassemblée à dessein autour de la maison. Un moment après, la populace poursuivait de ses huées et de ses outrages jusqu'à la prison cette nouvelle victime de l'hérésie.

Avant de rappeler les tortures qu'eut à endurer le jésuite durant sa captivité, suivons un instant Topcliffe dans sa honteuse expédition. La coupable jeune fille qu'il tenait maintenant sous la main, allait lui servir d'instrument pour de nouvelles captures. Avant tout il lui importait qu'Anne Bellamy fût en lieu sûr et confiée à la garde d'un homme sur lequel il pût compter. Or, quel autre mieux que le corrupteur de l'apostate pourrait l'aider dans un semblable projet ? Nicolas Jones reçoit donc l'ordre de conduire Anne à Greenwich et de l'épouser. L'inconsolable famille des Bellamy en est avertie par une lettre de Topcliffe lui-même, qui l'invite

à se réjouir de ce mariage « agréable à Sa Majesté la reine et aux membres de son conseil, et qui sera bientôt enrichi par quelques propriétés très lucratives. Il est vrai que Nicolas Jones est pauvre, ajoute-t-il, mais c'est un homme honnête ; et comme il n'a pas encore reçu de récompense de Sa Majesté pour le service qu'il a rendu en arrêtant le prêtre papiste Southwell, lui, Topcliffe, ne manquera pas de devenir, s'il le faut, un solliciteur importun auprès de Sa Majesté pour lui obtenir une gratification. » Le respectable père d'Anne eut peine à contenir son indignation durant cette lecture. Son enfant trompée et déshonorée dans une prison, sa famille couverte d'opprobre, et, pour dissimuler cette flétrissure, sa fille maintenant livrée au corrupteur, qui n'aura pour la nourrir que le salaire honteux de sa trahison : ces pensées le bouleversent et jettent son âme dans une inexprimable douleur. « Jamais, non jamais, on ne le fera consentir à une pareille alliance. Que Topcliffe le sache, et qu'il sache encore qu'il sera dénoncé lui-même pour son infâme conduite dans cette affaire. » Tout audacieux qu'il était, le persécuteur eut peur de ces menaces, et, pour les conjurer, il eut recours à de nouvelles intrigues. C'est encore à la malheureuse jeune fille qu'il s'attaque. Après lui avoir promis que la reine pourvoira largement à ses besoins, il la sollicite, il la presse et la contraint enfin à faire de plus complètes dépositions. Anne commence : elle accuse un certain Barnes d'avoir fait venir dans la maison de son père le prêtre papiste Birket, traître notoire, Persons, Haywood et Bristow, autres traîtres bien connus. Topcliffe, ivre de joie en l'entendant, lui promet sur le champ, à elle et à son séducteur, toute la fortune de Barnes, qu'on court arrêter aussitôt. A peine les gardes l'ont-ils amené que Topcliffe l'accuse

d'avoir reçu cinquante-six prêtres, comme il lui sera facile de le prouver. Barnes, sans hésiter, déclare que cette parole est un mensonge, et sachant par une confidence secrète que déjà ses biens sont promis à Anne Bellamy pour prix de sa déposition, il provoque une poursuite judiciaire contre Topcliffe lui-même. A ces réclamations de l'innocence le sectaire répond par l'audace. Il n'a jusqu'à présent pour étayer son accusation que la parole d'Anne : des menaces lui procurent de nouveaux témoins. Sans foi comme sans retenue, l'ignoble persécuteur s'attaque de rechef à la faible et coupable jeune fille ; et assuré qu'il peut tout attendre de celle qui a oublié son honneur et son Dieu, sans plus s'inquiéter de la promesse qu'il a faite il n'y a que peu de jours, il se dispose à poursuivre à outrance la famille des Bellamy, déjà si cruellement éprouvée: Anne, aux prises avec le tyran qui la tient comme enchaînée, accuse successivement son père, sa mère, un oncle, des frères, des sœurs, des amis, en tout vingt-six personnes. Tous aussitôt sont arrêtés et amenés devant Topcliffe, qui les interroge, les épouvante et en fait conduire quatorze en prison.

Quel fut finalement le sort de tant de victimes de la persécution? L'auteur auquel sont empruntés ces détails ne le dit point. Seulement il ajoute que, quelques années plus tard, il rencontra lui-même dans une ville des Pays-Bas un exilé d'Angleterre, vieillard vénérable, déjà accablé sous le poids des années et portant sur ses traits les empreintes de la misère et de la souffrance. C'était le père d'Anne Bellamy, qui terminait péniblement ses jours loin de sa patrie dans un état voisin de l'indigence. Infortune aussi honorable que peu connue et qui, comme beaucoup d'autres faits de même nature, ajoute

un caractère poignant et profondément douloureux à toutes ces rigueurs tyranniques de l'hérésie.

Revenons au père Southwell, que Topcliffe gardait dans sa propre demeure. C'est là que, pour satisfaire sa haine autant que pour forcer le martyr à des aveux, il le soumet aux plus durs traitements. Dix fois dans l'espace de quelques semaines on l'applique à la torture. Après tant de tentatives inutiles, le missionnaire est conduit à la prison où se trouve Anne avec le geôlier, son corrupteur, puis à la Tour, où les interrogatoires recommencent. Treize fois encore on lui fait subir la torture avec tous les raffinements imaginables. On eût dit que les instruments de supplice touchaient un bois aride et non un corps humain, tant la nature en lui paraissait insensible à la souffrance. Impuissant à arracher au prêtre papiste une parole capable de le compromettre, Topcliffe se décide à le précipiter dans un cachot. Peut-être cet affreux séjour parviendra-t-il à vaincre celui que n'ont pu abattre les tourments les plus cruels.

Trois ans plus tard, Robert Southwell, toujours renfermé à la Tour, écrivait une lettre au lord trésorier. Il demandait à sa Seigneurie « d'être admis à parler devant le tribunal pour lui-même du moins, afin que ses amis aient la liberté de venir le voir. » — « S'il est pressé de se faire pendre, répond lord Cecil, il aura bientôt ce qu'il désire. » En effet, des ordres sont aussitôt expédiés pour transférer le jésuite de la prison de la Tour à celle de Newgate : quelques jours après il comparaissait devant les jurés réunis dans une des salles de la prison. Lord Popham, président du tribunal, adresse le premier la parole aux membres du jury. Il appelle leur attention spécialement sur la loi portée en la vingt-septième année

du règne de Sa Majesté. Cette loi condamne comme criminels de lèse-majesté tous ceux qui, ayant reçu les ordres dans l'Église de Rome depuis la fête de saint Jean-Baptiste de la première année du règne de sa Majesté, n'auraient pas quitté le royaume dans les quarante jours suivants ; ou qui, après l'avoir quitté, y rentreraient dans la suite. Elle décide pareillement que ceux qui recevraient ou entretiendraient chez eux ces prêtres, en seraient punis par la spoliation de leurs biens. « Que ces lois fussent absolument nécessaires, continue-t-il, je crois que vous en êtes convaincus. Jamais, en effet, Sa Majesté n'eût été en sûreté aussi longtemps qu'on aurait laissé dans le royaume ces hommes de trouble et de sédition : jamais non plus les citoyens n'auraient pu jouir de leurs biens avec assurance. Et qui, en effet, a soulevé les nobles du comté de Northumberland? Qui a excité les Throckmorton, les Parry... pour la perte de la reine? Qui, en 1588, a construit, pour ainsi dire, la flotte espagnole, si ce n'est Allen, Persons et les autres prêtres répandus en tous lieux ? Qui enfin les a transportés dans ce royaume ? Et plût au ciel que le supplice bien mérité des coupables eût jeté sur toutes ces choses les ténèbres d'un éternel oubli ; mais non. De nouveaux crimes en rappellent le souvenir, et il semble que ces châtiments, loin d'inspirer une juste terreur, soient devenus un sujet de dérision... » Lecture est ensuite donnée de l'acte d'accusation formulé par Coke, procureur de la reine. « Le jury, continue le président, représente, au nom de notre souveraine, que Robert Southwell, né en ce royaume et ordonné prêtre après le 24 juin de la première année du règne de la reine par l'autorité usurpée du siège de Rome, sans aucune considé ration ni crainte de Dieu, des lois et des statuts de ce

royaume, ni des châtiments qu'ils infligent, s'est rendu à Uxenden, au comté de Middlesex, par une perfidie et trahison envers la reine. Là il a séjourné contrairement à la teneur du statut, à la tranquillité de ladite souveraine, à sa couronne et à sa dignité. Or si ceux qui altèrent les monnaies sont soumis aux supplices les plus rigoureux comme criminels de lèse-majesté, ceux-là sans doute doivent être châtiés avec plus de rigueur encore qui corrompent les esprits par une religion superstitieuse, et qui, avides de notre sang, nous inquiètent par de continuelles terreurs, des embûches et des trahisons. Celui qui méprise les lois, qui se rit des supplices, quel crime rougira-t-il de commettre quand l'occasion lui en sera donnée ? A vous de prononcer... » Les jurés se retirent pour délibérer ; Coke les suit. Anne Bellamy elle-même, oubliant toute pudeur, ne rougit pas d'offrir de nouveau le secours de sa parole dénonciatrice. Les jurés étant rentrés en séance, le président prononce la formule : *Guilty or not guilty*, coupable ou non coupable, à quel titre l'accusé veut-il parler ? « Je ne suis coupable d'aucune trahison, quelle qu'elle soit, répond le père Southwell. » — « Par qui, continue le président, voulez-vous être jugé ? » — « Par Dieu et vous. » — « Vous devriez répondre par Dieu et mon pays. » L'accusé refuse, alléguant « que les lois de son pays étant contraires à la loi de Dieu, il ne voulait pas que les membres du jury, obligés de représenter le pays, pussent avoir une part dans sa condamnation et une main dans son sang. « Que si, ajoute-t-il, par votre faute il doit en être ainsi, et que je ne puisse l'empêcher, faites ce que vous voulez : je suis disposé à être jugé par Dieu et par mon pays. » Ces paroles prononcées, le procureur explique aux juges l'accusation qu'ils vien-

nent d'entendre. « Sujet de la Reine, Southwell a reçu les ordres dans l'Église de Rome, et depuis il a été à Uxenden. L'accusé ne nie aucune de ces affirmations. Vous avez entendu le blasphème, qu'avons-nous besoin de témoins ? C'est là un crime de lèse-majesté, comme le déclare la loi. La reine, en effet, ne connaît nul supérieur dans son royaume. Seule elle peut et doit régler toutes choses au milieu de ses sujets.» Plusieurs fois le missionnaire essaya de se faire entendre ; mais les interruptions, les rires, les sarcasmes accueillaient chacune de ses paroles. Épuisé par de longues tortures, plus cruelles que la mort même, il demandait qu'au moins on lui permît de répondre aux accusations à mesure qu'elles étaient formulées, sans que sa mémoire, affaiblie par la souffrance, eût à retenir toutes les charges portées contre lui. Tout fut inutile. Enfin, poussé à bout : « Si vous voulez m'écouter, s'écrie-t-il en s'adressant au tribunal, je suis disposé à rendre compte de mes paroles et de mes actes ; mais si l'on ne doit entendre ici que des clameurs et des insultes, nous n'avons point l'habitude de semblables procédés. Je n'ai commis aucune trahison : je n'ai ni parlé ni agi contre la tranquillité du royaume et la dignité de la reine. Je m'en suis remis à votre jugement. Ce que vous pouvez déclarer conforme à une loi juste ou à l'équité naturelle déclarez-le. » Que pouvait, hélas ! cet appel à l'équité naturelle sur des esprits depuis longtemps aveuglés et accoutumés à trouver juste toute loi portée contre les prêtres catholiques ? La sentence est donc formulée presque aussitôt, et son exécution fixée au lendemain.

Malgré les soubresauts de la claie sur laquelle on le traîne au supplice, le martyr n'interrompt point sa prière. Il la continue pour la reine au pied de l'échelle fatale.

« Que Dieu, s'écrie-t-il, lui accorde d'employer à la gloire immortelle de son nom, à la félicité du royaume et à la consolation éternelle de l'âme et du corps, les dons et talents dont il l'a ornée. Et quant à mon infortunée patrie, dont le sort est bien digne de larmes, je lui désire cette lumière qui en chasse les ténèbres de l'ignorance, et lui apprenne à chercher les biens éternels dans la voie qui seule y conduit. » Quelques ministres anglicans, remarquant l'impression que font sur les spectateurs ces simples paroles, adressent au patient les accusations ordinaires de trahison et de papisme. « Quoi que disent, quoi que fassent ces hommes-là, répond le père Southwell d'une voix retentissante, je vivrai et mourrai catholique. Catholiques ici présents, soyez-en témoins et priez pour moi. » Un moment après, le char roule et le laisse suspendu. La corde, mal placée autour du cou, n'opérait la strangulation que lentement, et le martyr, dans les affreuses étreintes de l'agonie, se frappait la poitrine et formait sur lui-même le signe de la croix. Sur les instances du peuple, le bourreau, qui allait couper la corde pour mettre le corps en quartiers, attendit que le patient eût rendu le dernier soupir. Mais afin de hâter ce moment, il s'approcha et, le tirant violemment par les pieds, mit fin à ses souffrances. Pas un des spectateurs ne lui répondit quand il leva dans ses mains sanglantes, en criant : Vive la reine ! le cœur tout palpitant et la tête du prêtre catholique. Une seule parole fut entendue : « Que mon âme soit un jour avec l'âme de cet homme ! » C'était celle du noble baron de Montjoye.

Ce réveil d'un sentiment d'humanité console au milieu de tant d'exécutions atroces. Après trente années de calomnie, d'oppression et de meurtre, la conscience

publique se soulevait encore devant les iniquités d'un pouvoir que l'anglican, dès son enfance, apprenait à craindre autant qu'à admirer. Ce témoignage de l'âme se reproduira en face des échafauds jusqu'au jour où l'hérésie, sans cesser de persécuter, s'arrêtera enfin dans la voie sanglante où elle marcha plus d'un siècle en Angleterre.

A peine le récit d'un martyre est-il achevé qu'un nouveau nom vient se placer sous la plume. Dans ce même comté de Norfolk où Robert Southwell avait donné de si nobles exemples, l'ancienne famille des Walpole, depuis si célèbre par le rôle qu'elle joua dans les affaires publiques, les renouvela d'une manière non moins éclatante. Henri Walpole, d'abord destiné au barreau, avait passé plusieurs années à Oxford et à Cambridge, où plus d'une fois il eut à soutenir des controverses religieuses avec ses compagnons d'étude. La Providence permit qu'il se trouvât à Londres à l'époque où Edmond Campian y fut amené prisonnier. Un sentiment dont il ne se rendait pas compte à lui-même, lui inspirait une vive sympathie pour ce jésuite sur lequel l'Angleterre protestante faisait tomber, pour obéir à Élisabeth, toutes ses colères et ses malédictions. Henri Walpole le suivit partout : à la Tour il l'entendit discuter contre les sectaires; au tribunal, venger l'Église des calomnies de ses oppresseurs ; sur l'échafaud, protester de son innocence et demander le pardon de ses ennemis. Une dernière fois il voulut contempler cette tête vénérable quand le bourreau, les mains sanglantes, la présenta à la foule en criant : « Vive la reine ! » Le jeune étudiant n'avait pu s'empêcher d'admirer le prêtre catholique, si humble et si digne tout à la fois, modeste dans la victoire, calme au mi-

lieu des injures, inébranlable dans la torture. Dominé par ses sentiments, il prend la plume et célèbre dans des vers pleins de délicatesse et d'harmonie le nom héroïque de Campian. Le petit poème arrive aux mains d'un gentilhomme, qui le publie ; mais cette généreuse hardiesse reçoit aussitôt son châtiment. Arrêté par les émissaires d'Élisabeth, le noble anglais est condamné à avoir les oreilles coupées et à passer le reste de ses jours au cachot. Sans s'effrayer de ces cruautés déshonorantes du pouvoir, Walpole se décide à entrer lui-même dans la Compagnie de Jésus, et commence son apostolat par la conversion d'Édouard Walpole, son parent. Ce jeune homme avait, comme son père, embrassé l'anglicanisme ; mais son âme naturellement droite était blessée de l'insolent mépris avec lequel Fulk, l'un des principaux de la secte, traitait tous les saints docteurs de l'Église dans sa réponse à un écrit d'Allen. Henri trouva dans cette confidence inattendue le sujet de l'entretien dans lequel il voulait l'engager : avec son parent il discute, il consulte, il étudie, surtout il prie, et, la grâce couronnant tous ces efforts de la charité, la brebis égarée est ramenée à Dieu et à son Église. Au premier bruit de cette conversion, une véritable tempête éclate contre Henri Walpole : les parents du jeune converti adressent eux-mêmes leurs plaintes au conseil de la reine. La prudence faisait un devoir de s'éloigner. Henri le comprend : il s'embarque secrètement, arrive au Hâvre, puis à Reims, et bientôt après à Rome. Pendant quelques années le nouveau jésuite, son noviciat terminé, exerce son ministère à Bruxelles et à Bruges dans les armées espagnoles, à la demande du duc de Parme. Surpris un jour par un corps de Hollandais, il est conduit à Flessingue et

livré aux Anglais que la reine a envoyés pour soutenir les révoltés. Après avoir échappé à mille embûches qu'on lui tendait partout, il fut enfin délivré par l'intervention de son plus jeune frère, qui, pendant que le jésuite retourne à Bruxelles, va lui-même à Rome solliciter son admission dans la Compagnie. C'était le quatrième de la famille qui s'enrôlait dans cette courageuse milice.

Cependant la permission de retourner en Angleterre, si ardemment désirée, arrive enfin au jésuite, qui tombe à genoux pour remercier Dieu de cette faveur. Après quelques préparatifs faits à la hâte, il monte à bord d'un vaisseau espagnol au port de Dunkerque, et débarque quelques jours plus tard non loin d'York, sur un rivage désert. Il ne l'était pas encore assez pour que le missionnaire échappât aux regards des espions, qui le découvrent bientôt et le saisissent au bourg de Kirkham. Le conseil de la reine, informé de cette arrestation, y répond par un ordre de transférer le prisonnier à la Tour. On devine tout ce que le jésuite eut à y souffrir sous les yeux de l'implacable Topcliffe. « Le lieutenant de la prison d'État, homme dur et barbare comme il est, écrivait le père Henri Garnet, s'est senti pressé d'appeler quelques parents du jésuite prisonnier pour leur dire l'extrême nécessité où il se trouve. Sans lit, sans habits, n'ayant rien pour se couvrir dans une saison froide et rigoureuse, le père Walpole avait reçu par pure compassion un peu de paille pour reposer. Quatorze fois son corps, épuisé déjà par les privations et les souffrances, avait été appliqué à la torture sans qu'on pût arracher de ses lèvres le moindre aveu contraire à sa conscience. Topcliffe, qui se promettait une facile victoire quand le prisonnier serait à sa disposition,

était furieux de se voir trompé dans son attente (1). » Dieu vint en aide à son serviteur. Malgré la surveillance des geôliers, quelques feuilles, écrites par une main inconnue, lui arrivaient de temps en temps et remplissaient son âme de force et de consolation. Cette main amie était celle du père Richard Holtby, dont la prudence égalait la vertu et l'intrépidité. Le père Walpole répondit à ces encouragements de la charité fraternelle par plusieurs lettres conservées jusqu'aujourd'hui, et où respire ce parfum de piété, de résignation et d'amour qui rappelle les temps de la primitive église. De Londres à York, où on le ramène pour comparaître aux assises, le missionnaire est encore en butte à toutes sortes d'outrages et de mauvais traitements. Le moment venu de parler pour sa défense au tribunal : « Milords, dit-il, on m'accuse d'être prêtre; mais où peut être la trahison ? Le sacerdoce est une dignité, un ordre institué par Notre-Seigneur, conféré à ses Apôtres, prêtres eux-mêmes, comme l'étaient les saints Pères et les Docteurs de l'Église qui convertirent le monde. Ils étaient prêtres aussi ceux qui apportèrent à la nation anglaise la lumière de l'Évangile, et sans le ministère des prêtres nous serions encore des païens. » — « Sans doute, s'écrie le juge Beaumont, la simple qualité de prêtre ou de jésuite ne constitue pas une trahison ; ce qui vous rend traître, c'est votre retour dans le royaume contrairement aux lois. » — « Si la qualité de prêtre n'est pas une trahison, il ne peut y avoir de trahison à en remplir les fonctions, reprend le père Walpole. » — « Et si un prêtre conspire contre la personne de son prince, ne sera-t-il pas coupable de trahison ? » — « Certainement il le sera,

1. Challoner, *Memoirs of missionary priests*, t. 1, p. 340.

répond encore le jésuite, mais alors ce ne sera pas sa qualité de prêtre ni l'accomplissement des devoirs que lui impose ce caractère qui le rendront coupable de trahison ; ce sera, au contraire, pour avoir commis un crime opposé à son ministère de prêtre ; et je suis loin d'être dans une condition semblable. » — « Vous vous êtes trouvé avec le roi d'Espagne, continue le juge ; vous avez eu des rapports et conversé avec Persons, Holt et d'autres rebelles ; vous êtes revenu ici contrairement aux lois ; vous ne pouvez donc nier que vous ne soyez un traître. » — « Converser ou traiter avec une personne, quelle qu'elle soit, hors du royaume, ne saurait constituer un crime de lèse-majesté aussi longtemps qu'il n'est pas prouvé qu'il s'agissait d'une trahison. Et quant à mon retour dans mon pays natal, peut-on le regarder comme une trahison, puisque je n'avais nulle intention de nuire soit à la reine, soit au royaume ? » — « Nos lois déclarent qu'un prêtre revenant d'au-delà des mers, qui ne se présente pas dans les trois jours suivants devant un juge pour témoigner de sa soumission à Sa Majesté la reine dans les matières religieuses, sera regardé comme traître. » — « Or, répond le père Walpole, je ne suis pas dans ce cas-là, car j'ai été arrêté avant même d'avoir passé un jour entier dans l'Angleterre.... Milords, continue l'accusé, vous siégez en ce lieu comme des hommes établis pour me juger. A ce titre vous êtes exposés à l'erreur et à la passion ; mais tenez pour certain qu'il y a un Juge souverain, lequel jugera avec équité. En toutes choses et avant tout c'est à Lui qu'il faut obéir, puis à nos princes légitimes dans les choses qui sont elles-mêmes légitimes, et pas au-delà..... Tous les jours je prie Dieu pour la reine, et lui demande qu'il la pénètre de son

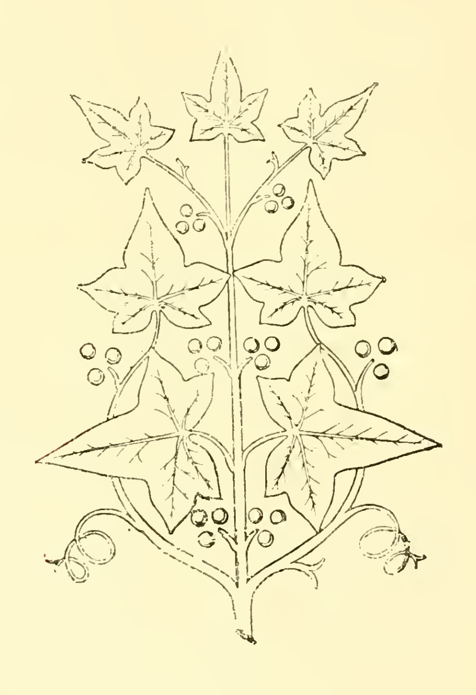
esprit et lui donne sa grâce, afin que, remplissant en ce monde le devoir de sa charge, elle jouisse de la gloire éternelle dans la vie future. Dieu m'est aussi témoin que je désire à tous ceux qui sont ici présents, à mes accusateurs en particulier et à ceux qui demandent ma mort, de sauver leur âme, comme la mienne, et pour cela de les faire vivre dans la vraie foi catholique, le seul chemin qui conduise au bonheur éternel. » Ces paroles achevées, le confesseur de la foi garde le silence, en même temps que retentit dans l'assemblée un murmure timide et approbateur. Il paraissait manifeste à beaucoup, et la parole des juges l'avait encore révélé d'une manière plus sensible, que toutes les accusations de conspiration et de trahison n'avaient d'autre fondement que le refus du serment de suprématie de la reine. La sentence de mort n'en fut pas moins prononcée quelques instants après.

Le 7 avril (1595), Alexandre Rawlins, qu'on venait de retirer du cachot, attendait depuis deux heures sur la claie le signal du départ, quand il vit le père Walpole sortir d'une prison voisine. Par égard pour son confrère, il voulut lui céder le côté droit, qu'il appelait la place d'honneur. Le jésuite, arrivé auprès de son compagnon de supplice, se baissa par terre et l'embrassa tendrement. Cette effusion de charité blessa la farouche susceptibilité des officiers, qui ordonnèrent que les deux condamnés fussent attachés en sens contraire, afin qu'ils ne pussent ni se parler ni presque se voir. Sur le lieu de l'exécution, Alexandre Rawlins, au commandement du shérif, se lève le premier, baise les instruments du supplice et monte tranquillement sur l'échelle. Quelques paroles d'exhortation, suivies du nom sacré de Jésus, sont à peine prononcées qu'il

reste suspendu à la potence. Le père Walpole voit couper en quartiers, sous ses yeux, le corps tout vivant de son confrère. Ce misérable expédient, qui n'avait jusqu'alors ébranlé la constance d'aucun martyr, ne manquait jamais d'être employé chaque fois que plusieurs victimes devaient être immolées ensemble. Au moment où le patient, les genoux en terre, adresse à Dieu sa dernière prière, un des assistants lui crie de « se montrer plus sage que celui dont le sang coule sous ses yeux. » Pour toute réponse, le jésuite se relève et, s'avançant vers l'échelle : « Grâce au ciel, dit-il, je suis en paix avec tout le monde, et je prie Dieu pour tous, pour ceux surtout qui sont cause de ma mort. Qu'il les éclaire de sa vérité, qu'il les ramène à son Église et les dispose à recevoir ses miséricordes ! » Ces paroles achevées, il récite l'oraison dominicale et commence la salutation angélique. Aussitôt retentit le bruit de mille blasphèmes lancés par les hérétiques, pendant que des larmes coulent en abondance des yeux des spectateurs catholiques. Le bourreau venait de lancer sa victime dans l'espace où elle restait suspendue.

Henri Walpole, pendant sa vie, avait vu trois de ses frères entrer dans la Compagnie de Jésus, pour se dévouer comme lui à la conversion de leur bien-aimée patrie. Édouard, son cousin, qu'il avait lui-même ramené à la foi catholique, ne tarda pas à suivre leur exemple. Repoussé de sa famille, dépouillé de tous ses biens, devenu pauvre volontaire de Jésus-Christ, il abandonna sans regret les faveurs du siècle auxquelles il pouvait prétendre pour venir, à trente-trois ans, solliciter le bonheur de combattre à côté de ses frères et de mourir avec eux. Le Seigneur ne lui demandera pas ce sacrifice. Il laissera ce digne fils de saint Ignace se

consumer quarante ans dans les fatigues et les périls de l'apostolat, pendant que d'autres viendront tour à tour languir dans les cachots, ou répandre leur sang sur les échafauds.



Chapitre VII.

Nouveaux martyrs. — Mort du persécuteur Walsingham. — Excès des puritains. — Plusieurs exécutions. — Nouvelles lois pénales contre les catholiques. — Poursuites et violences générales. — Le prêtre Edmond Genings et Swithin Wells, leur histoire et leur exécution. — Cinq autres exécutions. — Nouvelles violences du persécuteur Topcliffe. — Une conversion extraordinaire. — Fondation de différents collèges anglais. — Mort du cardinal Allen. Son portrait. — Nomination de l'archiprêtre Blackwell. — Martyre de Guillaume Andleby. — Lettre de Jacques, roi d'Écosse, au Souverain-Pontife. — Lettre du Pape aux catholiques anglais. — Exécutions nombreuses. — Nouveau système de persécution dans les prisons. — Contraintes et violences morales. — Encore plusieurs martyrs.



ES années, loin de diminuer la haine d'Élisabeth envers les catholiques, semblaient au contraire la développer de plus en plus. Des ministres implacables, des poursuivants, des espions et des apostats, à qui l'enfer avait comme révélé tous ses secrets, deux générations perverties depuis le jour fatal où l'hérésie s'était assise sur le trône, tout contribuait à appesantir le joug de la persécution. Ces bruits de complots et de conspirations, dont on saturait la crédulité publique, ne permettaient plus aux Anglais de voir dans leurs compatriotes restés fidèles à l'ancienne religion que des criminels de lèse-majesté divine et humaine. Démenties par la loyauté des fidèles au jour du danger, et par la constance des martyrs sur l'échafaud, ces accusations n'en étaient pas moins répétées par des hommes sans foi, qui érigeaient le mensonge en système pour consommer leur sacrilège entreprise. On a vu comment, à l'heure

même où les catholiques couraient aux armes pour repousser l'invincible Armada, le gouvernement faisait traîner leurs pasteurs dans les cachots ou à la potence. Fallait-il attendre plus de justice quand ce même pouvoir, dans l'intérêt de sa tyrannie, ne rougissait pas de dénaturer par le mensonge ces témoignages d'un dévouement qu'il ne lui était pas possible de nier ? Le sang de ces étranges conspirateurs continuera donc de couler sous le fer des bourreaux (1590 et 1591).

Bales ou Bayles est le premier que présentent les mémoires du temps. Malgré la faiblesse de sa complexion, encore aggravée par une longue détention, on l'applique à la torture pour le contraindre à déclarer en quel lieu il a dit la messe et qui l'a nourri. Une fois entre autres il reste suspendu vingt-quatre heures sans laisser échapper une parole. Au tribunal où on l'accuse de trahison il répond : « Le moine saint Augustin, envoyé par le pontife romain pour prêcher la foi catholique aux Anglais, était-il coupable de trahison en remplissant cette mission, ou ne l'était-il pas ? — « Il ne l'était pas, disent les jurés. » — « Pourquoi donc m'accuser et me condamner comme traître, moi qui ai fait la même chose et à qui on ne reproche rien qui ne puisse également être reproché à saint Augustin ? » Et l'hérésie, ne prenant plus la peine de dissimuler sa révolte contre Dieu, répondait par la bouche des juges : « D'après nos lois votre mission est devenue une trahison. » Quelques jours après le prêtre catholique expirait dans les supplices. Deux laïques, Blakes et Horner, déclarés coupables de félonie pour lui avoir porté secours, sont condamnés à la potence. Horner avait déjà subi l'amputation d'une jambe après un emprisonnement prolongé dans un lieu froid et humide. A l'heure

où ce généreux catholique goûtait dans une dernière prière, avant d'aller au supplice, les ineffables consolations de la foi, un persécuteur acharné se débattait sur sa couche en proie aux douleurs les plus aiguës. Walsingham, l'infatigable inventeur de complots et de stratagèmes, dépérissait lentement sous les coups de cette main divine qui frappa autrefois tant d'ennemis de l'Église. Comme Antiochus au milieu de son armée, comme Galère dans son palais, il se sentait attaqué d'un ulcère dans les entrailles et répandait autour de lui une insupportable infection. Juste expiation des souffrances atroces qu'il avait fait endurer à tant de victimes innocentes! Par une exception aussi étonnante qu'elle est rare, Walsingham, seul entre les plus fougueux ou les plus politiques partisans de l'hérésie, s'appauvrit par le concours même qu'il apporta à son succès. A Rome, à Reims, à Paris, à Douai, au sein de toutes les cours de l'Europe, dans les ports les plus fréquentés, partout ses émissaires et ses espions étaient répandus. Tandis que d'autres sous ses yeux élevaient en quelques années des fortunes scandaleuses du fruit de leurs rapines, lui épuisait ses propres ressources pour la satisfaction de sa haine. Orgueilleuse vanité ou aveuglement fanatique d'un esprit abusé, on ne sait comment qualifier cette effrayante anomalie, qui ne se rencontre que de loin en loin dans l'histoire. Avant d'expirer Walsingham eut une dernière joie : il apprit que deux prêtres, Gérard et Diconson, jetés sur les côtes par la tempête, n'avaient remis le pied sur le sol natal que pour marcher au supplice. Deux autres les suivent bientôt, Jones et Middleton. Sur les poteaux qui servent à leur exécution sont écrits ces mots en grands caractères : « *Pour trahison et invasion étrangère.* »

Mais, contre l'attente du pouvoir, la multitude ne voulut voir dans cette mesure inusitée qu'un témoignage maladroit de la faiblesse des raisons par lesquelles on prétendait justifier leur exécution. Celle de quatre autres victimes suit à peu d'intervalle ; c'étaient les missionnaires Duke, Hill, Hog et Holiday, mis en quartiers au milieu de la ville de Durham.

Cependant le premier châtiment que la Providence réservait à l'Angleterre pour le crime de son infidélité se préparait silencieusement dans son sein. La doctrine du libre-examen enfantait partout des sectes absurdes et de fanatiques prédicants qui, sous le masque d'une inspiration menteuse, que nul protestant n'a le droit de contester, jetaient au milieu des populations des principes subversifs de toute subordination. Les puritains, et avec eux les ministres non-conformistes, commençaient contre le gouvernement cette opposition qui ébranlera et renversera plus tard la royauté elle-même devenue l'arbitre unique et souverain des croyances et le défenseur-né de la prélature anglicane, que ces sectaires ont en horreur. Des extravagants, ayant à leur tête un certain Hacket, homme de basse naissance et de mœurs suspectes, se prétendaient pénétrés de l'esprit de Dieu. L'autorité, pour réprimer leurs excès, ne tarda pas à sévir, et ainsi se renouvelèrent les scènes étranges et horribles qui avaient signalé la fin du règne de Henri VIII, alors que catholiques et luthériens étaient traînés ensemble au supplice. Aujourd'hui, à côté des puritains mis à mort pour avoir répandu des écrits anti-sociaux, périssaient des prêtres coupables d'avoir exercé les fonctions de leur sacré ministère. On compte encore jusqu'à quinze martyrs dans la seule année 1591. Robert Thorp, prêtre; Tho-

mas Watkinson, riche fermier, condamné pour avoir secouru des missionnaires ; Scot, l'un des premiers disciples d'Allen à Douai, se suivent de près à la potence. Le bourreau mettait en quartiers le corps de ce dernier quand un des spectateurs, remarquant que ses genoux étaient durcis par l'habitude de la prière, comme il est rapporté de l'apôtre saint Jacques, s'écrie à haute voix: « Je voudrais voir les genoux de quelqu'un de nos ministres aussi calleux que le sont ceux de cet homme-là. » Topcliffe était présent, et ce sectaire, aussi féroce que fanatique, reprend à son tour : « Que la reine et le royaume lui étaient bien obligés d'avoir arrêté et fait condamner à la potence un prêtre si dévot et si mortifié. » Georges Beeslen, autre victime de Topcliffe, est soumis à de si cruelles tortures dans la prison que ses amis ont peine à le reconnaître quand on le conduit au supplice. Dukinson, aussi missionnaire, est exécuté dans le même temps avec Milner, qui lui portait secours, et qui aima mieux laisser seuls sur la terre une veuve et huit enfants que de manquer de fidélité à son Dieu.

C'est au milieu de ces exécutions multipliées que paraît subitement une nouvelle proclamation de la reine. Leicester et Walsingham étaient morts. Guillaume Cecil, devenu lord Burghley, dépouillait le masque hypocrite sous lequel il avait su longtemps cacher ses instincts despotiques et froidement cruels. Un sentiment général lui attribua cette dernière mesure. « Le vieux renard, » ainsi que l'appelait le comte d'Essex, révélait, disait-on, avant de mourir les véritables dispositions de son âme. Sous prétexte de retenir les Anglais dans l'obéissance à leur souveraine, la proclamation ajoute des pénalités. S'absenter du temple anglican pendant un mois, attaquer le pouvoir ou l'autorité ecclésiastique

de la reine, détourner quelqu'un du service protestant, fréquenter des assemblées ou réunions pour suivre un culte différent du culte légal, tous ces actes rendent leurs auteurs passibles de la prison jusqu'à ce qu'ils fassent profession ouverte du service religieux établi par la loi. Si, dans les trois mois, le délinquant n'a point consenti à se conformer à ce service, il sera requis de quitter le royaume ; s'il refuse de s'expatrier ou que, l'ayant fait, il retourne en Angleterre sans une autorisation de la reine, il sera déclaré coupable de félonie et condamné à la potence. Quiconque recevra ou gardera dans sa demeure un récusant ou une personne qu'il sait ne pas fréquenter le service établi par la loi, sera passible d'une amende de dix livres (250 fr.) pour chaque mois. On n'excepte que les parents qui n'auraient pas de maison ou d'habitation particulière.

Un acte plus rigoureux encore passe la même année au parlement. Il porte que tout papiste récusant, convaincu comme tel ou pouvant l'être, sera circonscrit dans un espace de cinq milles (environ une lieue et demie). S'il lui arrive de s'éloigner davantage de sa demeure, il perdra tous ses biens, mobiliers, terres, héritages. Celui qui n'a point d'habitation particulière est tenu de résider dans sa paroisse natale, ou de vivre avec son père et sa mère, soumis aux restrictions et aux pénalités portées contre les autres réfractaires. Tout papiste récusant convaincu perd, en vertu du même acte, les terres qu'il possède comme relevant d'un fief. Ces biens passent alors au seigneur du manoir, pourvu toutefois que ce seigneur ne soit pas lui-même un papiste récusant convaincu. Dans ce dernier cas la propriété reviendrait à la reine. Tous les papistes récusants sont encore obligés, à leur arrivée dans leurs

maisons, paroisses ou maisons de leurs proches, de se présenter au ministre ou curé de ladite paroisse ou bien au constable pour donner par écrit leur nom véritable. Si le récusant est pauvre, et n'a pas au moins vingt marcs de rente annuelle, l'acte déclare qu'il sera tenu de faire serment de s'exiler lui-même et de quitter le royaume. Que s'il refuse ce serment et qu'il reste dans le royaume, ou y revient sans permission après l'avoir quitté, il sera arrêté, jugé comme un félon et condamné à la potence sans recours à aucun privilège. Tout jésuite, prêtre de séminaire ou missionnaire qui refuserait, en étant requis par l'autorité légale, de déclarer s'il est jésuite ou prêtre catholique, sera emprisonné jusqu'à ce qu'il en ait fait une déclaration ouverte. Deux juges de paix avec l'évêque du diocèse sont désignés pour accorder aux récusants la permission de sortir des limites fixées par l'acte susmentionné. Toutes les femmes mariées sont soumises aux dispositions de cet acte, excepté celles qui les obligeraient à s'exiler du royaume (1). »

La tyrannie anglicane était à bout d'expédients : elle ne savait plus quelles entraves ajouter au joug imposé aux catholiques. Élisabeth, devenue vieille, voulait faire sentir plus cruellement le poids de sa haine aux femmes assez courageuses pour refuser de reconnaître sa suprématie sacrilège.

Peu de temps après la conspiration de Babington, sir Francis Knowles formulait dans le conseil de la reine la proposition suivante : « Il serait bon, pour empêcher les récusants de trop se multiplier, que Sa Majesté se montrât offensée de la conduite de ceux qui prétendent être de fidèles sujets et souffrent que leurs femmes soient publiquement récusantes. Personne,

1. Challonner, *Memoirs of missionary priests*, t. I, app.

en effet, ne peut douter que la loi ne donne à chaque homme sur sa femme le droit de la forcer d'aller à l'église et d'y rester tranquille pendant le temps du service. Quelle brèche ne ferait-on pas à la loi si on permettait aux catholiques de croître et dè se multiplier, et si Sa Majesté gardait à son service des hommes dont les épouses continuent d'être des récusantes ! On remédierait promptement à cet état de choses si on comprenait que Sa Majesté ne veut pas conserver de semblables serviteurs, à moins qu'ils ne s'amendent après un avertissement (1). » Cet avis plut au conseil, qui reconnaissait que la fidélité d'un grand nombre de femmes à la foi catholique retardait les progrès de la réformation. Le président du Nord adopta sur le champ une disposition qui répondait si bien à sa haine. Dès les premiers jours d'août (1592), il expédie ses agents dans toutes les directions pour commander non seulement à tous les catholiques dissidents, mais encore à tous les conformistes dont la femme serait catholique, de se présenter à lui ou devant l'une des deux commissions établies à Durham et à Newcastle. En cas de désobéissance, le terrible magistrat menace des sévices les plus rigoureux. Suivons-le une dernière fois dans l'exercice des pouvoirs illimités et sans contrôle que la reine lui confie. Déjà accablé par les infirmités, c'est dans sa propre chambre qu'Huntingdon a réuni la commission choisie par lui-même. Là, un genou en terre, comme l'exigeait le superbe puritain, comparaissent les uns après les autres les plus nobles gentilshommes du Northumberland. On leur pose l'alternative, ou de se rendre eux-mêmes en prison, ou de promettre soumission au nom de leur épouse pour qu'elle soit délivrée. Peu satisfait

1. Le texte de cette soumission est reproduit dans Dodd's *Church History*, édit. Tierney, t. III, p. 106.

encore de la mesure, Topcliffe proposa à Guillaume Cecil que les femmes comme les hommes fussent renfermées dans des cachots, « la fureur d'une femme décidée à faire le mal, disait le sectaire, étant encore pire que la rage d'un homme. »

Le résultat de ces enquêtes fut tel qu'on le désirait: les fonctionnaires de tout grade dont l'épouse restait fidèle à la foi catholique furent remplacés par d'autres « que l'on savait mieux disposés en faveur de la religion. » D'après le calcul de Strype, qui ne manque point d'applaudir à la mesure, plus de six cents dissidents furent dénoncés aux assises suivantes dans le seul comté de Lancastre. On déposa des pièces d'accusation contre quatre-vingt-sept d'entre eux, c'est-à-dire autant que le jury pouvait en examiner pendant toute une session. On obtint encore sous serment l'indication de la retraite de vingt-et-un missionnaires répandus dans le comté et de vingt-cinq maisons bien connues où on les recevait (1). Il est facile de deviner les violences qui accompagnèrent et suivirent ces actes du pouvoir. Un fait dispensera d'en citer beaucoup d'autres recueillis par les mémoires du temps. « Une nuit, Fenwicke, l'un des principaux partisans d'Huntingdon, allume un feu sur un point élevé pour servir de signal selon la coutume du pays des frontières. Sous prétexte de poursuivre un voleur, il réunit autour de lui cent cinquante sectaires en armes. Le mot d'ordre est donné: il s'agit d'envahir trois maisons de catholiques, distantes l'une de l'autre d'environ une lieue. L'expédition s'accomplit avec toute la brutalité qu'on peut attendre de pareils hommes. Ceux qui ne sont point arrêtés dans le premier moment de surprise passent plusieurs jours

1. Dodd's *Church History*, édit. Tierney, t. III, p. 101, note.

dans une cachette, d'où la faim les force bientôt de sortir pour tomber entre les mains des pillards dont leur maison est remplie. Les comtés de Northampton, d'York et de Richmont subissent de semblables attaques, à tel point que des familles en grand nombre se décident à aller vivre dans les bois. D'autres se retirent sur les montagnes, dans des cavernes ou des rochers. Plusieurs y passèrent jusqu'à cinq et six mois, ou même encore plus, selon que les poursuites se prolongeaient dans les alentours. En certaines maisons on se partageait les heures de la nuit pour veiller et avertir de l'approche des hommes d'armes. Jusque dans des marais remplis de rats, de lézards et d'une sorte de scorpions dont le pays est rempli, on trouvait des cabanes formées avec des branches, et où des familles entières cherchaient un refuge momentané (1). » Telle fut, surtout dans les provinces du Nord, la triste situation des catholiques pendant une grande partie de l'année 1592.

Aux larmes arrachées à des milliers de familles venait toujours se mêler le sang des martyrs. Entre tous ceux qui périrent cette année, il en est peu dont la vie apostolique rappelle des souvenirs plus touchants que celle d'Edmond Genings, exécuté avec un vieillard, Swithin Wells, le digne compagnon de son supplice. Genings, connu dans la mission sous le nom de Ironmonger, fut confié de bonne heure en qualité de page à un gentilhomme appelé Richard Sherwood, auprès de qui il se forma à la vertu. Ce seigneur, s'étant déterminé à embrasser la carrière de l'apostolat, vint à Reims auprès d'Allen avec son jeune protégé. Edmond Genings, ordonné prêtre plus tard et envoyé par ses supérieurs en Angleterre, se rendit d'abord auprès de

1. Stonyhurst Mss. ang. A i 73 cité par Tierney. *Dodd's Church History*.

Richfield, sa ville natale, dans l'espoir de convertir quelques membres de sa famille. Il y apprit bientôt que tous étaient morts à l'exception de son plus jeune frère, qui s'était fixé à Londres. Sans tarder, le missionnaire se met en chemin vers la capitale. Là, pendant un mois entier, il ne cesse de circuler en tous lieux dans l'espérance de rencontrer cette brebis si chère qu'il voudrait ramener au bercail. Toutes ses recherches avaient été inutiles et il songeait à s'éloigner quand lui vint la pensée de visiter un ami, dont l'habitation se trouvait à une extrémité de la ville. Tout-à-coup, en passant devant l'église Saint-Paul, il se sent agité d'une manière extraordinaire. Ses membres tremblent, ses joues pâlissent, une sueur froide parcourt tout son corps. Dans le même moment, et par un mouvement irréfléchi, il tourne la tête comme pour voir si on ne le poursuit pas. Ses yeux n'aperçoivent qu'un jeune homme qui s'avançait dans la même direction. Quelque temps après, et la veille du jour qu'il avait fixé pour son départ, le missionnaire va dire la messe dans une maison où se réunissaient d'ordinaire des catholiques. Chemin faisant il éprouve subitement les mêmes impressions, tourne la tête, et voit encore venir vers lui, à quelques pas de distance, le même jeune homme. Cette fois, une pensée se présente à son esprit : ne serait-ce pas là ce frère qu'il n'a pas revu depuis neuf ans, et qui n'était alors qu'un enfant ? A peine cette idée a-t-elle traversé son esprit qu'il s'approche de l'inconnu et lui demande son pays. Sur sa réponse qu'il est natif du comté de Stafford, il le prie de lui dire son nom. « Genings, répond aussitôt le jeune homme. » — « Je suis votre parent, » reprend le missionnaire. « Dites-moi, continue-t-il, qu'est devenu votre

frère Edmond ? » — « J'ai entendu dire, répond le jeune anglican, qu'Edmond est allé à Rome auprès du pape, qu'il est devenu un fameux papiste, traître à son Dieu et à son pays, et que s'il revient en Angleterre il sera infailliblement pendu. » — « Mais j'ai entendu dire, moi, continue le missionnaire, que votre frère est un très honnête homme ; affectionné à la reine et à son pays, mais à son Dieu par-dessus tout. Le reconnaîtriez-vous encore si vous le voyiez ? » — « Non, » répond le jeune homme ; puis, après un moment d'hésitation : « Je ne dirai pas que vous l'êtes, mais je crains bien d'avoir pour frère un prêtre papiste et que ce soit vous. » En même temps il lui déclare que s'il en est ainsi, il aura pour lui tous les égards convenables, mais que jamais il ne changera de religion. Edmond Genings n'en désespéra pas néanmoins. Plusieurs fois il chercha à faire comprendre à ce jeune frère que son ignorance seule et des circonstances malheureuses l'avaient entraîné dans l'erreur. Tout fut inutile. Il était réservé au sang du martyr d'opérer ce miracle de la grâce. Le 7 novembre 1591, Genings disait la messe en présence de plusieurs familles réunies dans la maison de Swithin Wells, quand tout-à-coup un grand bruit se fait entendre. Topcliffe apparaît avec des gens armés, disposés à forcer la chambre où se célèbrent les divins mystères. Pour prévenir toute profanation, plusieurs gentilshommes se précipitent contre la porte. Pendant ce temps, le prêtre achève le sacrifice, consomme les saintes espèces, puis se remet entre les mains des gardes. On l'entraîne revêtu de ses ornements sacerdotaux à travers les rues de Londres, et suivi de neuf personnes arrêtées avec lui. Swithin Wells, quoique absent, est arrêté lui-même au moment où il reparaît : « S'il n'a pas été de la fête, dit ironique-

ment le magistrat, du moins il en goûtera la sauce. »
Quelques jours plus tard, le courageux vieillard écrivait à son beau-frère Gérard Morin : « Les consolations de la captivité sont si grandes que j'ai bien plus de raison de témoigner ma reconnaissance à Dieu pour cette paternelle épreuve que de me plaindre de quelque misère temporelle que ce puisse être.... Toutes les tribulations ne peuvent que consoler un vrai chrétien et lui faire regarder sa captivité comme la véritable liberté, sa prison comme un port céleste, et ses fers comme un ornement... J'ai été longtemps emprisonné ; j'ai enduré beaucoup de souffrances ; mais les récompenses réservées dans la céleste demeure sont telles que toutes ces souffrances me paraissent un plaisir. Et véritablement l'habitude a fait qu'aujourd'hui la privation de toute compagnie ne m'est plus une peine et que je ne désire rien tant que la solitude... Celui-là n'est pas seul qui a Jésus-Christ pour compagnon... Je n'ai pas lieu de me plaindre des rigueurs de la prison quand je considère quelles en seront les suites. D'ailleurs je n'ai plus aucune affection pour les choses de la terre, à laquelle, je le dis avec tristesse, j'étais autrefois très attaché.... A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose que dans la croix de Jésus-Christ ! Je renonce entièrement à toutes les commodités, jouissances et délices, ne me réservant que le doux service de Dieu, en qui se trouve la perfection de tous les vrais plaisirs. *Vanité des vanités et tout est vanité hormis d'aimer Dieu.* Je suis lié, chargé de chaînes, et cependant je suis libre et trouve un libre accès vers Dieu : mieux vaut avoir son corps enchaîné que son âme dans les liens. Un pressant danger de mort me menace ; mais si c'est là tout, il n'est rien que je désire davantage. Que Dieu daigne m'accorder sa grâce, et

alors je n'examinerai pas ce que la chair et le sang peuvent faire en moi. J'ai répondu à beaucoup de questions curieuses et dangereuses, mais j'ai confiance que ma conscience n'a été blessée en rien. Qu'en arrivera-t-il ? Nul ne le sait mieux que Dieu, à la protection de qui je me recommande. » Le 10 décembre, sept victimes, parmi lesquelles Edmond Genings et Swithin Wells, allaient répandre leur sang sur différents points de la capitale. Plasden et Eustache White sont exécutés sur la place de Tyburn avec trois laïques qui leur étaient venus en aide dans leur ministère apostolique. Il semblait que Topcliffe eût voué une haine particulière au prêtre White, qu'il s'ingéniait à tourmenter de toutes les manières. Un jour il le laissa huit heures suspendu en l'air par des menottes, afin de lui arracher le nom des familles où il avait dit la messe. La souffrance était telle, au rapport de témoins oculaires, que la sueur, transperçant les habits, coulait sur le pavé de la prison. « Plus de douleurs, ô mon Dieu, si vous le voulez, et plus de patience, » s'écriait la victime. Puis, se tournant vers Topcliffe : « Je ne suis pas pour cela fâché contre vous, lui dit-il, et je prierai Dieu pour votre bonheur et votre salut. » — « Je n'ai pas besoin des prières d'un traitre, reprend le farouche sectaire, et je te ferai pendre aux prochaines assises. » — « Je prierai pour vous du moins au pied de la potence ; car vous en avez grand besoin. » Le missionnaire fut fidèle à sa parole, et si Topcliffe n'eut pas l'affreuse joie de le voir couper en morceaux, il put savoir que sa victime ne l'avait pas oublié devant Dieu à cette heure suprême.

Au reste le persécuteur acharné ne fut absent de cette immolation des cinq confesseurs de la foi que parce qu'il assistait, dans un autre quartier de la ville, au sup-

plice d'Edmond Genings et de Wells. Un caprice cruel avait fait décider que l'exécution aurait lieu devant la maison de ce dernier, où la plupart avaient été arrêtés. « Genings, crie Topcliffe au missionnaire déjà debout sur l'échelle, confessez votre crime, votre trahison papiste, et la reine, à cause de votre soumission, vous pardonnera ; n'en doutez point. » — « Je ne sais en quoi j'ai pu manquer à la reine, reprend avec douceur le patient. Si je l'avais offensée, ou quelque autre personne, j'en demanderais volontiers pardon, et même au monde entier. Mais si, sans cause aucune, la reine est offensée parce que je professe ma foi et ma religion, parce que je suis prêtre et que je ne veux pas agir contre ma conscience, j'ai la certitude que je serai excusé et trouvé innocent devant Dieu. Je dois obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, disait l'apôtre saint Pierre; je ne dois pas, par conséquent, reconnaître une faute où il n'y en a pas. Si retourner en Angleterre avec la qualité de prêtre et dire la messe est une trahison papiste, je reconnais que je suis un traître. Je le reconnais, non avec un sentiment de repentir et de douleur, mais en protestant hautement que j'éprouve dans mon cœur une grande joie d'avoir fait ces choses. Que s'il m'était permis, je les accomplirais encore avec le secours de Dieu, dussé-je y perdre mille fois la vie. » Furieux en entendant ces paroles, Topcliffe ordonne de hâter les préparatifs du supplice. Une minute s'écoule encore et le prêtre catholique reste suspendu ; mais à peine la strangulation est-elle commencée que le bourreau coupe la corde. Le martyr tombe à terre et reste debout les yeux fixés au ciel, jusqu'à ce que d'un coup de pied l'exécuteur le renverse, puis le traine vers le billot. Là il plonge son couteau dans le corps de la victime, et lui ouvre le ventre et la poi-

trine. Un cri déchirant arrive aux oreilles de Swithin Wells, sous les yeux de qui s'accomplit cette horrible boucherie. « O âme douce et débonnaire ! s'écrie-t-il, votre douleur est grande, hélas ! mais presque passée. Priez pour moi maintenant, ô âme sainte ! afin que la mienne puisse vous suivre. » Le bourreau avait jeté au feu les entrailles du martyr et tenait dans la main son cœur palpitant, quand un grand nombre de spectateurs voient remuer ses lèvres mourantes : « St Grégoire, priez pour moi ! » L'exécuteur lui-même entendit cette parole : « Fameux papiste ! s'écrie-t-il avec un jurement, j'ai son cœur dans ma main et Grégoire est encore dans sa bouche. » Les souffrances du missionnaire étaient terminées : celle de son digne compagnon allaient commencer. Wells, maître de lui-même en ce terrible moment, se tourne vers Topcliffe d'un air calme et serein. « Hâtez-vous, lui dit-il ; n'est-il pas honteux de laisser un vieillard comme moi si longtemps debout, en chemise, exposé au froid ? Je prie Dieu qu'il vous convertisse ; que d'un Saul il fasse de vous un Paul, et d'un persécuteur un apôtre. » Ce furent les dernières paroles de l'héroïque vieillard, dont le sang se mêla presque aussitôt au sang du prêtre catholique.

Topcliffe continue ses violences. On sait qu'il avait sa prison à lui, ses instruments de torture et presque son tribunal ; aussi, bien des martyrs, exécutés à Londres, n'arrivèrent à l'échafaud qu'après avoir séjourné quelque temps dans cette maison maudite. Une nuit, Nicolas Jones, le corrupteur d'Anne Bellamy, dont l'affligeante histoire est connue, frappait à sa porte. Il amenait avec lui un certain Alkinson, de qui, après mille importunités, avait été extorquée une lettre dans laquelle il recommandait à un sien parent catholique de

se tenir sur ses gardes. Cette lettre, facilement interceptée, tombe aux mains de Topcliffe, qui sur-le-champ fait arrêter Alkinson par Jones lui-même. Le machinateur de cette nouvelle trahison trouve Topcliffe couché, une épée nue dans la main. Sur son commandement, Alkinson s'approche du lit, s'agenouille, et prenant la plume et le papier qu'on lui met entre les mains, reçoit l'ordre d'écrire tout ce qu'il sait des missionnaires et de tel catholique qui les reçoit. Alkinson répondant aussitôt qu'il ne sait rien et ne peut rien dire, Jones jure qu'il va lui faire sauter le crâne, s'il ne découvre pas ce qu'on lui demande. Topcliffe, à son tour, agitant son épée, jure au catholique que s'il ne fait des aveux, il va lui tailler les jambes et les cuisses et l'envoyer dans une prison infecte, où les rats lui rongeront la chair jusqu'aux os. La terreur arrache au malheureux quelques mots qui déterminent l'arrestation d'un autre catholique, Robert Baines, et son incarcération à Gatehouse. « Il y a plus de quatre ans que je suis emprisonné, écrit Baines lui-même dans des Mémoires conservés. Une année entière je fus comme privé d'air dans ma chambre par la cruauté de Topcliffe, qui en avait fait clouer le chassis. Tout un hiver, il me laissa également sans feu et dans une prison si humide que le gardien s'étonnait lui-même que je pusse y rester. » Après avoir vomi toutes les injures que sa haine put lui mettre sur les lèvres, Topcliffe ajoutait une fois : « Attends-toi, papiste, à subir la question, puis à être attaché à une potence aussi élevée que ces arbres qui sont là sous tes yeux. » — « Jamais, reprit Baines, je n'ai eu la pensée d'aucune trahison : toujours, au contraire, j'ai prié pour la reine, et Dieu aidant, je le ferai toujours pour la prospérité de mon pays. Toujours aussi j'ai été prêt à

vendre mes terres, à donner mes biens et à exposer ma vie aux plus grands dangers pour leur défense. Dieu m'est témoin encore que je verrais volontiers mon sang répandu par M. Topcliffe, ou son compagnon Jones, ou tout autre buveur de sang, pour délivrer Sa Majesté et mon pays de tout péril et danger. » Tout à coup Baines apprend qu'Alkinson a été trouvé mort dans sa prison et qu'on l'a immédiatement enterré. « Je prie Dieu, dit le catholique en s'adressant à Topcliffe, que ce sang ne crie pas vengeance au ciel contre vous ! » Débarrassé de ce premier prisonnier devenu inutile à ses desseins, le persécuteur s'attaque à un certain Thompson, dont le sang-froid et le courage déjouent ses ruses ; puis à un vieux prêtre octogénaire, qu'il épouvante de ses menaces ; et enfin à Jean Harrison, qu'il prétend être un missionnaire venu de quelque séminaire du continent. Or, cet Harrison était marié à Londres même, et son épouse, renfermée vingt-trois semaines à la prison Bridewel pour cause de religion, en avait été renvoyée au moment de ses couches par le lord trésorier. N'écoutant que la passion qui l'aveugle, Topcliffe le presse de déposer contre Baines, et, sur son refus, lui attache lui-même les deux mains avec une corde et le conduit dans cet état à travers les rues de la capitale jusqu'à la prison. Là il fait apporter des fers pesants pour le captif, et, malgré le froid et l'humidité du lieu, défend de lui donner même de la paille pour reposer. C'est dans ce cachot que le catholique, toujours sollicitant son jugement et toujours repoussé par l'implacable Topcliffe, mourut de misère et de douleur, laissant une veuve et trois enfants en bas âge. Ici, en suivant le cours des attaques nouvelles auxquelles fut en butte Robert Baines, nous aurions à rappeler une série d'atten-

tats où reparaît sans cesse le nom de Topcliffe. Mais c'est assez parlé de cet homme, dont le souvenir pèse comme un remords sur toute conscience honnête. Rien n'indique que sur son lit de mort le sectaire ait demandé pardon à Dieu pour tout le sang qu'il avait fait répandre. Dans ces âmes où le stupide orgueil du tyran se confond avec la basse servilité de l'esclave, la grâce ne trouve, pour ainsi dire, plus d'accès. Elle ramènera plutôt à la vérité le jeune libertin, dont les séductions de l'âge ont égaré le cœur sans livrer l'esprit aux avilissants calculs de la cupidité ou aux animosités furieuses de la haine. La Providence en donna à cette époque même un exemple éclatant dans la conversion du frère d'Edmond Genings.

Le martyr, en mourant, n'avait pu oublier ce frère qu'il laissait sur la terre seul et déjà abandonné aux passions mauvaises. Le jeune prodigue, à la nouvelle du supplice de son frère, n'avait éprouvé, de son propre aveu, que le sentiment d'une triste joie Désormais, pensait-il, il serait délivré des importunités de ce prêtre papiste, qui voulait le convertir aux croyances catholiques. Mais le moment où cette brebis égarée semblait plus perdue que jamais était celui-là même où Dieu se préparait à la ramener au bercail. Un soir, dix jours seulement après l'exécution d'Edmond, le jeune Genings, à la fin d'une journée de désordre, s'était retiré dans sa chambre pour reposer. A peine est-il couché que des pensées de tristesse et d'ennui s'emparent de son esprit. Au milieu des efforts qu'il fait pour s'en débarrasser se présente subitement à son imagination une peinture vive et saisissante du supplice de son frère. Involontairement il admire la générosité de ce dévouement à Dieu et à la foi. De salutaires remords pénètrent

peu à peu dans son âme ; quelques larmes s'échappent de ses yeux, et enfin une prière vient comme d'elle-même se placer sur ses lèvres. Il demande à Dieu sa lumière ; il invoque la sainte Vierge, dont il se souvient qu'on lui a parlé dans son enfance. Tout à coup il lui semble voir son frère Edmond au milieu des splendeurs de la félicité céleste. C'était le moment de la grâce. Le frère du martyr tombe à genoux et promet à Dieu d'embrasser la foi pour laquelle Edmond Genings a donné son sang. Le temps n'est pas éloigné où ce nouveau converti rétablira à Douai (1617) la province franciscaine, qui multipliera encore les missionnaires et les martyrs dans l'Angleterre.

Vingt ans à peine étaient écoulés depuis le jour où le Dr Allen réunissait ses premiers disciples à Douai, et déjà « cette maison, mère de toutes les autres, comme dit un anglican lui-même, plantait ses colonies en Italie, en Espagne, en Flandre et en Portugal, » en attendant l'heure où les ordres religieux, relevés et réorganisés à leur tour, partageront les travaux de ce pénible apostolat. Signalons rapidement les développements que la Providence donnait partout à cette œuvre dans les dernières années du XVIe siècle.

On a vu que l'état de la France était loin d'assurer la tranquillité aux étudiants réunis à Reims. Les guerres civiles qui se succédaient sans interruption dans le royaume : les tentatives audacieuses des protestants, qui demandaient ouvertement le secours des réformés d'Angleterre et de Hollande ; les divisions qui affaiblissaient le pouvoir au moment même où il avait besoin de toutes ses forces pour résister aux factions armées ; des surprises enfin qui, plus d'une fois, avaient mis en péril la vie des hommes les plus dévoués à la cause catho-

lique, tout faisait comprendre aux exilés anglais que leur position était précaire et sans sécurité. D'ailleurs les évènements, depuis plusieurs années surtout, prenaient une direction tout à fait défavorable à leur cause. Le cardinal de Guise et son frère avaient été assassinés aux États de Blois, et une guerre civile s'en était suivie entre la Ligue et le prince huguenot Henri de Béarn, à qui, malgré les droits de sa naissance, la France catholique, appuyée sur d'autres droits aussi légitimes et d'un ordre plus élevé, ne voulait pas confier ses destinées.

Dans de pareilles circonstances, la prudence commandait de veiller avant tout à l'avenir de la mission d'Angleterre et par conséquent de son séminaire. On ne pouvait le faire avec plus de succès qu'en établissant plusieurs maisons dans les états du roi catholique. Les dispositions de Philippe II étaient connues, et il était permis de compter sur son inépuisable générosité. Aussi le père Persons, dont la sollicitude ne reculait devant nul obstacle, songea-t-il à fonder quelques collèges en Espagne. Trois sujets du séminaire anglais de Rome, Floyd, Blackfan et Bodwell, envoyés au mois de mai 1589, arrivèrent après des fatigues multipliées à Valladolid sans autre ressource que leur confiance en Dieu. Cette confiance ne fut pas trompée. Alphonse de Guinones, noble gentilhomme, pourvut durant trois mois à tous leurs besoins. Sur ces entrefaites Persons lui-même arriva. En homme accoutumé aux œuvres providentielles, il savait que c'est d'ordinaire après les épreuves que Dieu montre à découvert son action. Il en eut un nouveau témoignage en cette circonstance. A peine était-il débarqué qu'il reçut de la duchesse de Féria, de sir Francis Englefield et d'au-

tres personnages, des sommes considérables pour venir en aide à ses jeunes compatriotes. Muni de ces secours, il leur procura un logement convenable et un costume en rapport avec les habitudes du pays, traça un règlement particulier pour leur conduite et prit si habilement toutes ses mesures que, deux ou trois mois plus tard, cette maison avait déjà toutes les apparences d'un établissement régulier. Telle fut l'origine du collège anglais de Valladolid, qui n'a cessé jusqu'aujourd'hui de former des prêtres pour l'Angleterre.

Le souverain pontife, en témoignage de sa vive satisfaction et de la protection spéciale qu'il accordait à cette fondation, publia vers le même temps une bulle où on lit ce passage : « Il n'est point de défense plus sûre ni de remède plus efficace contre ceux qui, par leurs erreurs et leurs fausses doctrines, s'efforcent d'attaquer l'Église romaine, que de bien instruire dans la religion catholique la jeunesse des pays infectés par l'hérésie ; parce que les esprits des jeunes adolescents, étant tendres et faciles, reçoivent l'empreinte de la vertu qui y est gravée et la conservent. Ce que considérant pieusement et attentivement notre très cher Fils en Jésus-Christ, Philippe, roi catholique des Espagnes, dont grand nombre de jeunes anglais exilés ont éprouvé l'excellente bénignité et libéralité, il a fait construire un collège pour ces jeunes gens, qui, du malheureux royaume d'Angleterre, (autrefois si florissant, si dévoué à la foi catholique, et maintenant affligé et opprimé par le plus lamentable fléau de l'hérésie,) se sont réfugiés en Espagne. Ce collège anglais a été fondé par Sa Majesté dans une ville du diocèse de Valence, pour la gloire de Dieu tout-puissant et son honneur, et pour servir d'asile à ces mêmes Anglais,

lesquels ont quitté volontairement, pour la cause de la foi catholique, ledit royaume d'Angleterre avec le dessein d'y retourner un jour, afin de chercher à ramener dans la voie de la vérité leurs compatriotes misérablement aveuglés (1). » Cette même année (1592), un autre établissement fut fondé auprès de Séville. Les noms les plus illustres figurent encore parmi ses bienfaiteurs. Le pieux évêque de Jaen, Don Francisco Sarmento de Alendoia, y envoie mille couronnes comme à Valladolid, et ordonne sur son lit de mort que, pendant deux ans, on continue à ces deux maisons sa généreuse offrande. Le cardinal Don Rodrigue de Castro, archevêque de Séville, et son coadjuteur, Don Francisco de Curavajal, les ducs et duchesses d'Ariot, de Véjar, de Sesa, les marquis de Priego et de Agamonte, les marquises de Tarifa et d'Aliala, les chanoines, les docteurs, les prêtres, tous prodiguent à l'envi leurs offrandes pour la prospérité de cette œuvre catholique à laquelle toute l'Espagne applaudissait.

En France, la catastrophe sanglante qui signala les derniers états de Blois avait ruiné le petit établissement formé à Eu, sur les côtes de Normandie. L'œuvre de Persons tombait avec la famille de Guise, son principa soutien. Il ne paraissait pas possible que le collège de Reims, rentré depuis peu de temps à Douai, pût alimenter les maisons de Valladolid, de Séville et celle de Lisbonne, qu'on venait également de fonder. D'une part les difficultés, pour faire face à tous les besoins, étaient chaque jour plus grandes ; de l'autre les sujets qui venaient d'Angleterre étaient moins nombreux à mesure que l'hérésie, par l'action du temps et le despotisme du gouvernement, jetait de plus profondes raci-

1. Dodd's *Church History*, édit. Tierney, t. II, p. 251.

nes dans les institutions comme dans les mœurs. Cette observation d'expérience frappait surtout Persons, et il avait espéré pouvoir parer aux inconvénients de cette position en élevant à Eu l'établissement qui, dans sa pensée, eût été comme une sorte de noviciat. Là seraient reçus les enfants des familles catholiques d'Angleterre, qu'on arracherait le plus tôt possible à la contagion de l'erreur et des mauvais exemples. Là on les ferait avancer dans la vertu et la science, passer successivement par les différentes classes des humanités, puis s'adonner aux études plus importantes de la philosophie et de la théologie. Cette mesure paraissait d'autant plus urgente qu'un nouveau statut du parlement obligeait les parents de livrer leurs fils, dès leur plus bas âge, à des instituteurs hérétiques. Le plan de Persons était approuvé de tous ; mais les obstacles à sa réalisation étaient aussi manifestes que son utilité même. Moins que jamais la France offrait des chances favorables pour l'exécution d'un semblable projet. Délivré des Guise et de sa mère, Catherine de Médicis, Henri III montrait sur le trône de France toutes les faiblesses d'une âme énervée et toutes les petitesses d'un esprit ombrageux. Cette fois encore on recourut à la munificence du roi d'Espagne pour fonder à Saint-Omer un établissement qui réalisât, dans des proportions convenables, le but cherché dans la petite fondation d'Eu. La position de la ville, le caractère religieux des habitants, leur soumission ainsi que celle des provinces voisines à la couronne d'Espagne, tout paraissait assurer le succès de l'entreprise. De plus, son éloignement des Pays-Bas mettait cette place à l'abri des attaques des Calvinistes, et la distance à peu près égale qui la séparait des trois ports de Calais, de Gravelines

et de Dunkerque, promettait toutes les facilités désirables pour la traversée. D'ailleurs, les jeunes Anglais devaient y retrouver le même climat, le même air que dans leur patrie, et tout ce qui était de nature à leur rendre ce séjour agréable. Toutefois, comme la plupart des œuvres de Dieu, celle-ci commença par des contradictions et des oppositions ; mais elle n'en sortit que plus forte et plus prospère, et cet établissement ne tarda pas à devenir un des plus florissants de la mission d'Angleterre.

Ces fondations, qui consolaient tous les cœurs catholiques, devenaient une sorte d'adoucissement à la perte douloureuse du cardinal Allen, que la mort avait enlevé en 1595. Ce grand homme, contre qui l'hérésie épuisa la calomnie comme elle épuisait sa cruauté sur ses disciples, passa la dernière partie de sa vie à Rome même, où le retenait sa dignité de cardinal. Universellement estimé pour sa science et sa vertu, il était chéri de ses compatriotes catholiques, qui trouvaient en lui un bienfaiteur et un père. On peut dire que son existence entière leur fut consacrée. Tout ce que Dieu lui avait donné de grâces, de vertus et de talents ; tout ce que son mérite éclatant lui fit obtenir de la faveur des grands et des puissants du siècle, il le consacra au succès de la cause sacrée de l'Église. Déjà honoré dans sa patrie par les grades reçus à l'université d'Oxford et les fonctions importantes qu'il y remplissait, il ne le fut pas moins dans les différents pays où la Providence dirigea ses pas. Nommé successivement chanoine des églises métropolitaines d'York, de Cambrai et de Reims; docteur en théologie et professeur dans les universités de Louvain et de Douai, puis cardinal du titre de Saint-Martin des Monts, il fut même chargé par le pape du

gouvernement de l'église archiépiscopale de Malines, qu'il ne put se résoudre à accepter au milieu des difficultés multipliées et sans cesse renaissantes que lui apportait sa charge de cardinal protecteur des catholiques anglais (1). Cette position d'Allen explique la haine des anglicans, qui trouvèrent toujours en lui leur principal adversaire. Mais « que les écrivains disent ce qu'ils voudront, ajouterons-nous avec l'historien protestant de l'université d'Oxford, il est certain qu'Allen fut un homme actif, doué de grands talents et d'une haute prudence, pieux et plein de zèle pour sa religion, n'ayant point de repos qu'il n'eût achevé ce qu'il avait entrepris pour elle. D'ailleurs il avait le caractère aimable ; ce qui, joint à une certaine gravité naturelle, commandait le respect à tous ceux qui l'approchaient ou avaient des rapports avec lui (2). » Cet hommage de l'impartialité a été justifié par les auteurs qui ont le plus approfondi les questions délicates sur lesquelles l'hérésie était parvenue à jeter ses ténèbreuses accusations. Que si elle s'obstine à repousser la vérité qu'Allen, toute sa vie, chercha à rétablir dans sa patrie, elle ne peut du moins méconnaître qu'il a été l'un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à l'Angleterre comme à l'Église.

La mort du vénérable Allen était une perte immense pour les catholiques anglais. Privés de leur cardinal protecteur, du fondateur de leurs premiers collèges, du chef prudent et sage qui avait dirigé la mission pendant de longues années, ils restaient toujours exposés aux

1. « *Renitente Guillelmo Alano,* » dit Van Gestel dans son *Histoire sacrée et profane de l'archidiocèse de Malines*, page 55. Ce qui est certain, c'est que ce siège resta vacant de 1585, époque de la mort de Hauchen, jusqu'en 1595, où mourut Allen lui-même.

2. Foppens, t. 1, p. 389. — Dodd, *Athenæ Oxon.*, p. 270.

plus excessives rigueurs de la persécution. Pour mettre le comble à tant de maux, la division pénétrait au sein de ce clergé déjà si cruellement éprouvé. Plus d'une fois Allen avait eu à gémir des troubles que les machinations d'Élisabeth, de Cecil et de Walsingham étaient parvenues à jeter jusque dans le collège de Rome. Habiles à mettre en jeu les passions les plus délicates du cœur humain comme à prendre à leur solde les dévouements les plus effrontés, les ministres de la vieille reine cherchaient par tous les moyens à diviser pour dominer plus sûrement. C'était le but avoué des espions en grand nombre qu'ils entretenaient en tous lieux. Susceptibilités de race, zèle patriotique exagéré, confiance trop crédule à des promesses mensongères, duperies audacieuses et sacrilèges, les émissaires du gouvernement, à Reims, à Rome, à Douai et jusque dans la prison de Wisbeach, s'attaquaient à tous les genres de faiblesse. Prêts à lutter sur tout autre terrain, les prêtres anglais étaient surpris parfois et presque vaincus par cet ennemi inattendu qui les assaillait perfidement jusque dans leur retraite. Allen, par un secret pressentiment de l'avenir, exprimait sur son lit de mort un dernier vœu : c'était que des divisions funestes ne vinssent plus entraver le succès de l'œuvre de toute sa vie. Mais Dieu, comme s'il eût voulu y graver plus profondément le cachet de sa main providentielle, permit que la mission d'Angleterre passât encore par cette épreuve. Quelques explications aideront le lecteur à apprécier cette nouvelle phase de la persécution religieuse sous le règne d'Élisabeth.

Allen avait eu pour successeur dans sa charge de protecteur des catholiques d'Angleterre le cardinal Henri Cajetan. Le zèle, la science, la prudence même, ne fai-

saient point défaut à ce haut dignitaire ; mais il lui manquait une qualité qu'il ne pouvait même pas acquérir : il n'était pas Anglais. Son active sollicitude lui avait fait d'abord jeter les yeux sur les nombreux établissements où étaient formés les jeunes élèves qui se destinaient à la mission. Celui de Douai en particulier attira son attention. Le plus ancien et le plus important de tous, il était aussi le plus rapproché de l'Angleterre, qui le voyait, après un exil de quinze ans à Reims, se relever comme une perpétuelle menace. Le cardinal donna deux sages conseillers au Dr Barrett, président de ce collège, et demanda que chaque semestre on lui remît un exposé de l'état de la communauté et même de la mission tout entière. Barrett, qui mourut un peu plus tard, ayant été remplacé par le Dr Worthington, les susceptibilités déjà éveillées ne tardèrent pas à éclater. On avait dit que Barrett n'agissait que d'après les inspirations des jésuites; on signala Worthington comme la créature du P. Persons, dont quelques membres du clergé séculier repoussaient l'influence tout en admirant ses vertus et sa rare capacité. Il serait difficile et il nous paraît superflu d'entraîner le lecteur dans le conflit des raisons contraires apportées par des personnages que leur caractère et leur dévouement recommandent également à nos respects. Un peu d'expérience des hommes et des choses fait comprendre que certaines tendances, si légitimes et innocentes qu'elles soient, ont leurs faciles excès auxquels on résiste difficilement.

A ces premiers dissentiments se joignirent, en l'année 1598, ceux qu'occasionna l'élévation de Georges Blackwell à la dignité d'archiprêtre, chargé de la direction générale de la mission. Cette nomination souleva des oppositions où reparaissent des noms vénérables.

L'hérésie à cette heure faisait presque autant de ravages dans ce troupeau désolé par les divisions qu'elle parvenait à exciter et à entretenir que par les supplices qu'elle infligeait sans relâche. Heureusement la sagesse du souverain pontife sut y mettre un terme. D'une part, il confirma la nomination de Blackwell, dont plusieurs avaient cru pouvoir révoquer en doute la validité ; de l'autre, il rendit justice aux plaintes occasionnées par des mesures peu prudentes de l'archiprêtre. A celui-ci il recommanda d'user de son autorité avec une douce fermeté, et de ne point outrepasser les pouvoirs particuliers que la position exceptionnelle de l'Angleterre lui avait fait conférer ; à tous il prescrivit la concorde, l'union et l'oubli complet des dissentions passées. « N'avez-vous pas, dit le pontife romain, dévoué vos âmes au ministère de l'Évangile de la paix ? Ne travaillez-vous point tous les jours à gagner des âmes à Jésus-Christ par toutes sortes de travaux, dans la faim, dans la soif, dans les périls et les persécutions ? Et ne vous préparez-vous pas vous-mêmes à subir les croix, les potences et la mort enfin, pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Pourquoi donc ne vous supportez-vous pas vous-mêmes, vous qui êtes prêts à supporter tant de choses ? Mais telle est l'astuce consommée de l'esprit trompeur. Il ne vous attaque point à forces ouvertes ; mais par des embûches cachées il s'efforce de rompre entre vous le lien de la charité, afin que vous, qui, par l'union de vos cœurs, deviez édifier l'Église de Jésus-Christ, vous tombiez de la manière la plus affligeante, divisés pour votre perte et pour la perte des autres. Faites désormais toutes choses sans murmure et sans hésitation, afin que vous soyez sans reproche, simples comme de vrais enfants de Dieu... Que si quelques laïques de ce royaume d'Angle-

terre, ayant eu connaissance de ces choses, avaient été offensés de ce dissentiment, nous les exhortons pareillement dans le Seigneur à ne point en tirer un sujet de scandale ou une raison de ne point témoigner aux religieux et aux prêtres le respect qui leur est dû, ou de se ralentir dans le zèle de la propagation de la foi catholique ; mais qu'ils comprennent que toute l'origine et la suite de cette discussion vient de l'ennemi commun du genre humain... Notre foi est établie sur la pierre ferme, contre laquelle ne pourront jamais prévaloir les portes de l'enfer, et la religion catholique a coutume de croître dans l'adversité et de s'étendre par les obstacles mêmes qu'on lui oppose(1). »

Ces paroles du souverain pontife arrivèrent aux oreilles des catholiques d'Angleterre au moment où, à York, expiraient quatre victimes de la plus noire perfidie ; Errington, gentilhomme du comté de Northumberland, Knight, dénoncé par un oncle qui convoitait une de ses propriétés, Gibson et Henri Abbot. Les trois premiers étaient renfermés au château d'York quand un ministre protestant y fut également incarcéré, peut-être pour machiner une trahison ; ce qui est certain, c'est qu'elle fut accomplie presque aussitôt. L'anglican feint de vouloir se réconcilier, et, la liberté devant lui être rendue sous peu de jours, il demande aux trois catholiques de l'aider à rentrer dans le sein de l'Église. Heureux de pouvoir contribuer au salut d'un frère égaré, ils l'adressent, au moment de son élargissement, à sir Henri Abbot, gentilhomme catholique, pour qu'il le mette en communication avec un missionnaire. L'impatience du traître ne lui permit pas d'attendre cette cinquième victime. Il court précipitamment dénoncer les quatre pa-

1. Dodd's *Church History of Engl.*, édit. Tierney, t. II, p. 262.

pistes, « qui ont, dit-il, cherché à le séduire,» et qui sont bientôt après livrés au bourreau,

L'heure de Guillaume Andleby était aussi arrivée. On se souvient encore du jeune anglican qui vint à Douai provoquer le Dr Allen à une discussion religieuse. Le volage gentilhomme était devenu un digne missionnaire. Homme de prière et de mortification, Andleby consacrait tout son temps aux œuvres de son ministère. Son âme, comme absorbée en Dieu, semblait ne pouvoir s'arracher aux célestes contemplations qui faisaient ses délices que pour travailler au salut de ses frères. Il y avait plus de vingt ans qu'il menait cette vie sainte et exemplaire quand il fut arrêté, condamné et mis en quartiers non loin de la demeure de ses parents. Dix autres noms viennent encore se placer sous la plume dans les mois qui achèvent cette année (1598) : Warcop, noble gentilhomme, condamné pour avoir reçu Andleby dans sa maison ; Fulthorp, pour avoir été par lui réconcilié avec l'Église romaine ; Britton, qu'un misérable accuse d'avoir mal parlé de la reine ; un missionnaire encore, Pierre Snow, et le gentilhomme Grimston, qui l'accompagne ; Buckley, religieux franciscain ; Barnet et une dame Wiseman, qui lui ont porté secours, et enfin Christophe Robinson et Richard Hornes, autres prêtres catholiques.

A Rome cependant les yeux restaient constamment fixés, avec une douloureuse sollicitude, sur cette portion si affligée du troupeau de Jésus-Christ. On espérait que le sang de tant de martyrs crierait miséricorde vers le Ciel, et qu'à cette tempête si longue et si furieuse succéderait une époque de calme et de sécurité. Le jeune roi d'Écosse paraissait disposé à accorder aux catholiques, s non des faveurs, au moins la tolérance.

Ses rapports avec quelques missionnaires et des seigneurs catholiques d'Angleterre confirmaient cette douce prévision. Le souverain pontife put croire un instant que les vœux de l'Église entière seraient bientôt réalisés, quand, le 24 septembre 1599, il reçut du fils de Marie Stuart la lettre suivante : « Très Saint Père, différentes rumeurs nous ayant fait connaître avec quelle insistance des hommes qui nous sont opposés ont très souvent cherché à diriger contre nous tout le poids de votre autorité, et avec quelle constance votre sagesse a jusqu'ici résisté à leurs efforts, nous n'avons pas voulu différer de vous témoigner notre reconnaissance pour ce bienfait. Nous avons profité de l'occasion que nous offre le porteur de ces présentes, notre sujet par la naissance, votre serviteur par le ministère, lequel retourne dans les états de votre domination, pour recommander à Votre Sainteté ce personnage, dont vos bienfaits ont récompensé le caractère, et vous prier de ne point dédaigner de l'entendre dans les choses qu'il a à vous communiquer en mon nom. Contre les calomnies des hommes malveillants qui, en rappelant nos rigueurs à l'égard des catholiques, cherchent à attirer sur eux-mêmes la faveur et sur nous la haine, nous ne connaissons point de remède plus assuré que de voir quelques-uns de nos sujets, amis de la vérité, bien que repoussant la religion que nous avons sucée avec le lait, trouver une occasion honnête de demeurer dans la cour romaine, et de qui Votre Sainteté puisse connaître d'une manière certaine dans quel état sont nos affaires. Aussi c'est à ce titre que nous vous recommandons l'évêque écossais de Vaizon, qui attribue uniquement à Votre Sainteté son élévation, et à qui, surtout en notre considération, nous vous prions instamment de conférer l'honneur du car-

dinalat, en outre des honneurs qui lui ont été précédemment accordés. De cette manière cesseront les calomnies des ennemis en présence de personnages capables d'attester la vérité des choses. » Le monarque finit par déclarer qu'il désire que tous ses actes soient bien connus des hommes équitables, la pureté de la religion dans laquelle il a été nourri lui enseignant qu'il n'est rien de meilleur ni de plus sûr que de travailler sans cesse au développement des choses qui tournent à la gloire du Dieu suprême, de repousser tous les traits de la jalousie et de rechercher toujours, dans un esprit de charité, non un vain nom de religion, mais le sentiment de la vraie piété. Jacques remet à son envoyé le soin de développer auprès de Sa Sainteté les sentiments dont il est rempli pour Elle et se déclare « *son fils très-obéissant* » (1). Le jurisconsulte Drammond, porteur de la lettre, était accompagné du jésuite Crickton et de plusieurs notables catholiques. Il avait lui-même à notifier au souverain pontife, aux princes et aux cardinaux, le vif désir du roi d'entretenir avec eux des rapports d'affection et de bienveillance, et son intention de repousser, non seulement tout soupçon, mais même la plus légère occasion qui pourrait les exciter. Bien qu'il ait persévéré dans cette religion qu'il a sucée avec le lait dès ses plus tendres années, il n'est pas cependant si dépouillé de charité qu'il n'ait bonne opinion de tous les chrétiens, pourvu qu'ils restent fidèles à ce qu'ils doivent d'abord à Dieu, puis aux magitrats sous l'autorité desquels ils sont placés. Jamais il n'a exercé de rigueur contre quelque catholique que ce soit pour cause de religion. Le monarque recommande encore à son envoyé de faire toutes les instances possibles pour

1. Dodd's *Church History*, édit. Tierney, t. IV, p. 290.

que l'évêque de Vaizon soit élevé au cardinalat, et lui annonce que, s'il réussit dans cette demande, il lui transmettra des instructions pour des négociations ultérieures.

La joie fut grande à Rome, mais sagement contenue, devant ces ouvertures d'un prince que tout annonçait comme l'héritier d'Élisabeth. Il paraissait assez manifeste, à cause des prétentions contraires des partis, que Jacques d'Écosse aurait besoin du concours des catholiques pour ceindre la couronne d'Angleterre. Un nouveau témoignage donné par eux au droit et à la légitimité ne ferait-il pas tomber, du moins dans son esprit, des préventions longtemps entretenues par l'hérésie? D'ailleurs on pouvait espérer que le fils de Marie Stuart, séparé de l'Église catholique par le malheur de son éducation, y rentrerait sans peine, accomplirait l'œuvre aussi glorieuse que salutaire du rétablissement de la foi catholique en Angleterre, et vengerait en chrétien le meurtre de sa mère en rendant à ce pays ses anciennes croyances, que la violence et la ruse lui avaient ravies. Dans des circonstances si délicates, une grande discrétion était indispensable, et le Saint-Siège n'y faillit pas. Entretenir les dispositions favorables que montrait le prince; recommander aux catholiques une attitude sage, toute de concorde et de modération : tel fut le plan adopté à Rome, et il fut exécuté avec tous les ménagements de la charité et toutes les délicatesses de la prudence. Malheureusement on n'y avait point prévu, et jamais on n'y eût soupçonné, les duplicités honteuses et les égoïstes subterfuges que révèlera bientôt le caractère du fils indigne de Marie Stuart. Disons-le de suite, car, dans l'histoire de ce schisme lamentable, les espérances les plus fondées, les projets les mieux conçus avortèrent

toujours par la perfidie ou la lâcheté. Jacques d'Écosse, devenu roi d'Angleterre, ne rougira pas, pour se disculper devant les anglicans, de faire condamner comme un faussaire l'infortuné secrétaire coupable d'avoir écrit, sous la dictée royale, la lettre portée au souverain pontife.

Clément VIII cependant, pour répondre aux besoins du moment, adressa aux catholiques anglais une lettre où la critique la plus sévère n'eût pas rencontré un mot contre le respect dû au pouvoir. Des légistes sans foi y trouveront néanmoins dans la suite un nouveau prétexte pour la persécution. Le document était conçu en ces termes : « Fils bien-aimés, Dans ces temps difficiles de la république chrétienne, où Celui qui choisit ce qui est faible pour confondre ce qui est fort a voulu préposer notre humilité à la sainte Église catholique, des soins nombreux nous inquiètent, des sollicitudes multipliées tourmentent notre cœur le jour et la nuit. Toutefois nous ne nous décourageons pas, fortifiés comme nous le sommes par la grâce de Celui qui nous console dans toutes nos tribulations. Mais c'est sur votre salut, mes Fils, et sur celui de ce royaume d'Angleterre autrefois très florissant que nous sommes surtout inquiet et plein de sollicitude, et cette pensée est attachée profondément au plus intime de notre cœur. Car, bien que vous soyez séparés de nous par de longs espaces de terre et de mer, néanmoins vous êtes près de nous en Jésus-Christ, et vous nous êtes tellement unis dans l'esprit de charité que vous habitez dans notre sein et dans nos entrailles. Nulle chose ne nous réjouit davantage et ne nous console plus dans le Seigneur que d'entendre parler de votre foi, de votre constance, de la conformité de vos sentiments et de votre union dans le lien de la

paix. Et c'est pourquoi nous rendons grâces au Dieu Père de la gloire, et nous le prions sans cesse qu'il vous donne la vertu et la force en l'homme intérieur, et l'abondance de la grâce divine. Ainsi vous ne défaillirez pas dans vos tribulations, mais vous recueillerez les fruits de la concorde, marchant tous d'un esprit unanime dans la maison du Seigneur, qui est l'Église sainte ; enracinés et confirmés dans la charité ; ne formant qu'un corps et qu'une âme comme vous êtes appelés à votre vocation par une commune espérance. Or, sachez, mes Fils, que satan, dont nous n'ignorons pas les ruses multipliées, ne redoute rien tant que la concorde et l'union des frères, lesquels, intimement unis par la charité, qui est le lien de la perfection, servent d'un cœur droit Dieu seul et ne recherchent point leur intérêt, mais les intérêts de Jésus-Christ. Voilà que vous avez souffert des afflictions grandes et nombreuses pour le nom de Jésus-Christ et pour la foi catholique, afin que vous conserviez intact le dépôt précieux que vos aïeux et vos ancêtres ont reçu de la sainte Église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Églises ; de sorte qu'il est permis pour la gloire de Dieu de vous appliquer ces paroles de l'Apôtre : Vous avez soutenu le grand combat des tribulations, persécutés, affligés, dépouillés des biens paternels, exilés, bannis, chassés de la patrie et devenus un spectacle à Dieu, aux anges et aux hommes. C'est pourquoi ne perdez pas votre confiance, votre courage et votre patience, qui vous sont nécessaires en tout temps, mais surtout aujourd'hui, afin que, accomplissant la volonté de Dieu, vous remportiez la promesse et la récompense de la persévérance. Car encore un peu de temps et Celui qui doit venir viendra, et il ne tardera pas. Nous avons, en effet, cette

confiance en Celui qui est riche en miséricorde, que, pour la gloire de son nom, excité par vos prières et les prières de ses autres serviteurs, il se lèvera et jugera sa cause, et qu'après de longues tempêtes, il commandera aux vents et à la mer, et que le calme tant désiré se fera. C'est pourquoi ne vous fatiguez point et ne laissez point défaillir vos âmes ; mais soyez forts et constants, et conservez, avec le plus grand soin, la concorde qui règne entre vous et la charité de Jésus-Christ. Surtout, que pour nulles raisons terrestres vous ne vous attachiez jamais aux projets de ceux qui sont manifestement éloignés de la foi catholique ou sont tombés en quelque soupçon d'hérésie. Évitez-les avec le plus grand soin, car il n'y a nulle société possible entre la lumière et les ténèbres, nulle paix pour le catholique avec l'hérétique : aussi longtemps qu'ils sont enveloppés dans leur impiété et leurs erreurs, ils ne peuvent avoir de part avec vous. C'est pourquoi, n'envisagez que la seule gloire de Dieu et la conservation de la religion catholique pour l'utilité véritable du royaume, laquelle ne peut être obtenue sans l'intégrité de la foi ; et enfin ne considérez que l'ancienne félicité dont jouissaient vos pères par Jésus-Christ, eux qui ont si longtemps brillé avec tout l'éclat d'une foi vraie et incorruptible. Nous, de notre côté, nous serons toujours disposé, en tout lieu opportun et temps convenable, autant que nous le pourrons avec l'aide de Dieu, à vous porter secours, à vous, nos Fils chéris en Jésus-Christ et que nous portons dans les entrailles de la charité. Tenez-vous donc fermement unis dans le Seigneur, nos bien-aimés, et que la paix de Dieu, qui surpasse tout sentiment, garde vos cœurs et vos intelligences en Jésus-Christ. Et nous vous écrivons ces choses, non que nous doutions en aucune fa-

çon de votre religion, de votre piété, de votre constance et de votre prudence ; mais bien plutôt afin que nous satisfassions en quelque manière au devoir de notre charge et que nous nous consolions mutuellement dans toutes nos tribulations. Et qu'il vous console aussi lui-même, le Dieu de toute consolation, dont, malgré notre indignité, nous tenons la place sur la terre, nous qui vous donnons et vous accordons, dans l'affection de l'amour paternel, notre bénédiction apostolique. Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 5e jour du mois de juillet de l'année jubilaire 1600, neuvième de notre pontificat. »

Ces paroles du père commun des fidèles, adressées à des enfants si éprouvés par la persécution, venaient à propos. Élisabeth, endurcie autant qu'aveuglée par sa haine, continuait d'exercer ses impitoyables rigueurs. Aux trois victimes immolées en 1599 s'en ajoutent encore neuf dans le cours de l'année suivante. Le bannissement fera justice des autres en plus grand nombre qui sont renfermées dans toutes les prisons du royaume.

Un anglican converti est le premier martyr que présentent les mémoires de cette dernière année du XVIe siècle. C'est Christophe Wharton, ancien élève d'Oxford. Admis déjà au grade de bachelier-ès-arts, il renonça à toutes les espérances du siècle, se convertit à la foi catholique et se dévoua à la carrière de l'apostolat. Ce fut chez une dame vertueuse, Éléonore Hunt, qui lui donnait asile, que des gardes l'arrêtèrent. Conduit au tribunal, on le déclara coupable de haute trahison, et la noble veuve de félonie pour l'avoir reçu dans sa maison : tous deux furent condamnés à la mort et à la perte de leurs biens. La sentence portée contre le prêtre Wharton fut exécutée à York le 28 mai. Quant

à la dame Hunt, on lui offrit sa grâce si elle voulait se rendre à l'assemblée des anglicans ; mais elle refusa constamment. Toutefois, le gouvernement ne voulut point se souiller de nouveau par le meurtre d'une femme, et il la laissa languir dans une prison jusqu'à la fin de sa vie.

Ces exemples, donnés par des catholiques de tout âge, de toute condition et de tout sexe, excitaient une généreuse émulation et rappelaient souvent au devoir des hommes un moment infidèles. Entre ces derniers, on signale surtout à cette époque Rigby, dont le martyre répara la faiblesse d'une manière éclatante. Issu d'une ancienne famille du comté de Lancastre, ce gentilhomme, dans sa jeunesse, avait eu le malheur de fréquenter les assemblées hérétiques pour se soustraire aux exactions et aux amendes. Le missionnaire Buckley, dont on a vu l'exécution, fut l'instrument dont Dieu se servit pour le convertir. Rigby confessa sa faute au prêtre catholique dans une prison et fut réconcilié avec l'Église. Lui-même bientôt en ramena plusieurs autres à l'unité, et en particulier son père, à qui l'âge et les infirmités ne laissaient plus que peu de temps à vivre. Cependant, des revers de fortune ayant forcé Rigby de s'attacher à sir Edmond Huddlestone, il arriva que la fille de ce Seigneur, veuve de lord Fortescue, fut citée pour cause de religion à comparaître aux assises. Cette dame étant malade, son père pria Rigby d'aller répondre aux juges en son nom. Au tribunal siégait alors un homme animé contre Rigby d'une haine violente et qui profita de l'occasion pour la satisfaire. Au lieu de commencer l'instruction contre la personne incriminée, il s'attaqua directement à son représentant et l'interrogea sur ses croyances. Sans hésiter, Rigby répond qu'il est

catholique, qu'il reconnaît la suprématie du souverain pontife, et que rien ne pourra jamais le déterminer à prendre part au service des anglicans. « Quelque temps, dit-il, je fréquentai l'église protestante, mais toujours j'étais catholique dans le cœur ; et quand j'ai été convaincu que cette conduite compromettait le salut de mon âme, je demandai à être réconcilié avec Dieu. Deux ou trois ans se sont écoulés depuis, et jamais on ne m'a revu aux cérémonies des anglicans. » La déclaration était péremptoire. Le président du tribunal ordonne sur le champ de charger de chaînes le nouvel accusé : « Je ne les changerais pas pour le collier du lord-maire, » s'écrie Rigby en rendant grâces à Dieu. Le jour de son jugement arrivé, il se présente avec une noble simplicité. « Dans l'acte d'accusation porté contre moi, dit-il, on me fait un crime de ma réconciliation avec l'Église catholique. J'ai été réconcilié, la chose est très vraie, et puissé-je l'être avec Dieu, comme j'en ai la confiance. Mais, si ma mémoire est fidèle, n'est-il pas dit dans votre livre de commune prière que si quelqu'un sent sa conscience chargée, il peut faire sa confession au ministre ? Or, cette confession suppose une rupture entre Dieu et l'âme, et par cette humble confession, le malade demande à Dieu le pardon de ses péchés et la réconciliation par les mains de son ministre... On m'accuse d'avoir été délié de mon obéissance à la reine en même temps que j'étais réconcilié à l'Église romaine : je proteste contre cette fausseté. Jamais je n'ai été délié de l'obéissance que je dois à ma souveraine et je lui obéis toujours. Que vos honorables Seigneuries, qui répondront devant Dieu de la vérité, veuillent bien expliquer aux membres du jury le sens du statut. Sa signification peut-elle être qu'il y a trahison à un homme

tombé dans la disgrâce de Dieu par ses péchés de se réconcilier avec Dieu par le ministère de celui à qui Dieu lui-même a confié ce pouvoir ? Si c'est là une trahison, que la volonté de Dieu soit faite ! » — « Vous avez été réconcilié par un prêtre romain, et c'est une trahison, répondent deux des juges. » — « Que la volonté de Dieu soit faite ! » répète Rigby. Le juge Gaudy, prenant la parole, fait observer à l'accusé que la reine et les lois du royaume sont clémentes, et que, s'il veut déclarer publiquement, en présence du jury, qu'il ira désormais à l'église anglicane, la cause ne sera pas poursuivie. « Milords, reprend Rigby, si c'est là toute l'offense que j'ai commise, comme je le crois, et s'il n'y a pas d'autre moyen de la réparer que d'aller au temple, que votre Seigneurie veuille bien penser que je n'ai pas fait, comme je l'espère, quelques pas vers le ciel pour vouloir m'arrêter ensuite et tomber dans l'abîme. Jésus-Christ me donnerait plutôt, j'en ai la confiance, la force de souffrir mille morts, si j'avais autant de vies à perdre. Que votre loi agisse. » Le jury ayant prononcé un verdict de culpabilité, l'accusé fut ramené quelques jours après au tribunal pour entendre sa sentence. Cette fois il n'avait pas les fers aux pieds. Le président s'en aperçoit et fait des reproches à l'officier, qui s'empresse de les faire apporter. Ces chaînes, fixées à la hâte, s'étant détachées deux fois, Rigby les baise et demande qu'on les serre davantage, « car, ajoute-t-il, j'estime que ces joyaux sont d'un trop grand prix pour être perdus. » Le 21 juin, le courageux catholique, traîné sur la claie, arrivait au pied de la potence. A genoux et profondément recueilli, il récitait une dernière prière, quand la populace, lui entendant prononcer les noms de quelques saints, entre dans un accès de

fureur contre lui. Sur un signe du bourreau, il se dirige vers le char fatal, puis, présentant à l'exécuteur une pièce d'or : « Prenez, lui dit-il, ce témoignage du pardon sincère que je vous donne ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à ma mort. » Le shérif, voyant qu'on lui passe la corde au cou, lui crie de prier pour la reine, et Rigby le fait aussitôt. « Quels traîtres connaissez-vous en Angleterre ? » continue l'officier. « Je prends Dieu à témoin que je n'en connais aucun, » reprend Rigby. « Eh bien, continue le shérif avec colère, puisqu'il ne veut rien avouer, avancez le char ; » et le char roulant laisse le martyr suspendu sans qu'il ait le temps d'ajouter un dernier mot. Sur le champ la corde est coupée, et Rigby, légèrement étourdi, tombe et reste debout. Le bourreau s'approchant le renverse. « Dieu vous le pardonne!.. O Jésus, recevez mon âme! » s'écrie Rigby. Au même instant, un aide du bourreau, portefaix de profession, pose un pied sur la gorge du patient pour l'empêcher de parler. D'autres lui tiennent les bras et les jambes, puis l'exécuteur, ouvrant le ventre et la poitrine, arrache les entrailles et le cœur du martyr, qui s'agite dans d'inexprimables angoisses. Quelques coups de hache abattent ensuite la tête et mettent en quartiers le cadavre palpitant. Tous ces débris mutilés et sanglants paraissent bientôt sur les places publiques de la capitale.

Dans les quarante-cinq jours qui suivent cette horrible exécution, sept autres victimes sont immolées à Lincoln, à Lancastre et à Durham. A l'heure où le Dr Worthington, président du collège anglais, apprenait à Douai ces dernières nouvelles, un prisonnier lui annonçait sa mort prochaine. « Je suis maintenant captif pour Jésus-Christ au château de Lancastre, écrit Édouard

Thwing ; je n'attends plus rien si ce n'est la mort aux prochaines assises. Recommandez-moi aux prières de mes amis qui sont près de vous, afin que par leur intercession je puisse consommer ma course pour la gloire de Dieu et le bien de mon pays. Je prie Dieu qu'il vous accorde, à vous et aux vôtres, une continuelle prospérité. De ma prison et de mon paradis, ce dernier jour de mai 1600. » Le 26 juillet, il fut exécuté avec Robert Nutter, autre élève d'Allen et frère de Jean Nutter, martyrisé quelques années auparavant. Rome, Douai, Reims avaient déjà donné leur part de victimes à la persécution : le nouveau séminaire de Séville venait d'offrir ses prémices en la personne de Thomas Hunt. Celui de Valladolid présente aussi les siennes, Thomas Palasor, le dernier martyr de cette grande année jubilaire. Arrêté chez un gentilhomme de la noble famille des Norton, il est condamné avec ce seigneur et un ami, Jean Talbot, qui l'avait reçu. On ne fit grâce de la vie qu'à la courageuse épouse du gentilhomme, qui était enceinte et qu'on laissa languir dans un cachot.

A ces exécutions non interrompues s'ajouta vers cette époque, pour les catholiques renfermés dans les prisons, un système de violences assez général, qui ne s'était produit jusqu'alors que par des faits particuliers. Peut-être faut-il l'attribuer à Robert Cecil, fils de l'ancien secrétaire d'Élisabeth, qui venait d'être nommé président du Nord en remplacement du comte de Huntingdon, de sinistre mémoire. Malgré les supplices, les bannissements et l'insalubrité des cachots, le nombre des détenus était toujours considérable. Le château de Wisbeach, situé au milieu de marais malsains, renfermait à lui seul soixante prêtres et quatre laïques ; celui d'York comptait jusqu'à cinquante-trois prisonniers,

presque tous chevaliers ou gentilshommes. Le 9 décembre 1599, le gouverneur de cette forteresse leur fait savoir à tous qu'ils ont à comparaître devant le lord président et son conseil. A peine sont-ils entrés dans la grande salle du château, qu'une foule de curieux les environne ; puis, les portes étant fermées, s'avance le ministre Palmer, chancelier de l'église Saint-Pierre, qui commence un discours sur le psaume 24e. Étonnés et tout hors d'eux-mêmes à ce spectacle, les prisonniers se regardent les uns les autres, et, dans l'impossibilité de se consulter en pareil lieu, ne savent quel parti prendre. En ce moment la porte s'ouvre de nouveau, et Stillington, l'un des prisonniers, se dirige de ce côté pour sortir. Il est suivi par Robert Holbly ; mais tous deux sont repoussés par un officier qui referme la porte. Stillington revient à sa place et, prenant la parole : « Le gouverneur nous a trompés, dit-il ; il ne nous a point parlé de sermon, mais de comparution devant le lord président. C'est à regret que je le déclare, mais le conseil doit savoir que nous n'écouterons pas ces sermons.» Un des membres du conseil lui demande si ses paroles sont une protestation faite au nom de tous : « Je ne parle que pour moi-même, » répond Stillington ; mais tous aussitôt de s'écrier : « Nous partageons ses sentiments. »—« Cependant, reprend à son tour le ministre, je ne vous ai prêché que la vérité. » — « Vous avez enseigné l'erreur, réplique Stillington ; je pourrais vous le prouver.» Et le conseil, outré de dépit, se retire à l'instant de la salle. Quelques jours plus tard, nouvel appel des prisonniers, qui refusent de sortir de leur cellule. Mais des hommes d'armes viennent les prendre un à un et les entraînent malgré leur résistance. Georges Raine, prêtre déjà âgé, suivi de tous ses com-

pagnons, s'avance alors vers le président et son conseil, et demande qu'on leur permette de s'éloigner. « Leur conscience, dit-il, leur défend d'entendre ces discours, et du reste, si l'on pense qu'ils ne souffrent pas encore assez pour leurs croyances, on peut ajouter tout ce qu'il plaira à leurs peines. » A quoi le président répond avec humeur « que l'État a déjà eu beaucoup à supporter de leur part ; qu'on les a invités par la douceur, qu'on les a pressés par les châtiments, et que, tout étant inutile, il faut à la fin, selon la parabole de l'évangile de St Luc, les contraindre à entendre la parole. » Voyant l'inutilité de leur demande, les prisonniers se dirigent tous ensemble vers la porte, d'où on les repousse rudement. Le discours du prédicant fini, Stillington supplie le président « de considérer qu'étant des hommes, il serait juste de les laisser se conduire par eux-mêmes ; que c'était une chose étrange et très pénible pour eux de se voir contraints dans leur volonté et leur conscience. » — « Milord, dit aussi Middleton en s'adressant à Heskett, l'un des membres du conseil, vous connaissez les lois : dites, je vous prie, n'est-il pas contraire aux lois du royaume d'agir ainsi à notre égard et de nous punir parce que nous ne voulons pas aller au temple ? » Le jurisconsulte connaissait la loi, mais il n'ignorait pas non plus la volonté de Robert Cecil : sa lâcheté lui fit garder le silence. Le 23 décembre, on traîne de nouveau les prisonniers dans la grande salle du château, où Fuller, chapelain du président, devait prononcer un discours. « Au nom de Dieu ! s'écrient ensemble Stillington et Middleton, agissez autrement avec nous. » Et sur le refus du président, ils se retirent tous vers un coin de la pièce d'où on les chasse brutalement. Se bouchant alors les oreilles

avec les doigts, ils restent immobiles, laissant parler devant son auditoire devenu sourd le prédicant déconcerté. Pour se venger de cette défaite, Robert Cecil fait surveiller les prisonniers de la manière la plus rigoureuse pendant les fêtes de Noël, de tout temps si célèbres en Angleterre.

Le 11 janvier 1600, nouvelle tentative. Cette fois, c'est le lord président lui-même qui parle. A peine a-t-il fini que Stillington se lève : « Permettez-moi de parler, dit-il, et je vous montrerai, par cette même autorité du prophète Daniel que vous avez cité, que notre refus est juste et légitime. » — « Je sais, reprend le président, que vous êtes le chef du parti et prêt à répondre ; mais tenez-vous tranquille, je vous l'ordonne. Vous êtes prisonnier, et je vous le répète, tenez-vous tranquille. » Stillington s'assied, et Danby, autre catholique, à qui, malgré sa noblesse, les mauvais traitements n'ont pas été épargnés, se lève : « Nous ne sommes pas ici pour entendre vos sermons, dit-il, et quand vous nous pendriez, quand vous nous brûleriez, nous ne voulons pas les entendre. » — « Milord, dit un troisième en répondant à Robert Cecil, qui les traite d'hérétiques, si nous sommes des hérétiques, votre grand-père l'était aussi ; » et un rire général éclate dans la salle. Le silence rétabli, le vieux ministre Palmer commence son discours et tous les prisonniers se bouchent les oreilles avec les doigts ; mais des geôliers, des poursuivants et d'autres hommes de service s'approchent d'eux et, leur saisissant vigoureusement les mains, les forcent d'entendre le prédicant. Le 13 janvier, la séance fut plus solennelle encore que les dimanches précédents. L'archevêque d'York prit lui-même la parole et adressa aux prisonniers un sixième sermon.

L'assemblée n'avait jamais été si nombreuse ; jamais non plus elle ne fut plus orageuse, tellement que Robert Cecil s'oublia jusqu'à frapper de sa canne Stillington, qu'il avait fait placer près de lui pour l'empêcher d'interrompre l'orateur. Deux individus, Chapman et Stapleton, eurent ordre de lui tenir les mains pendant toute la prédication. Engagé par un misérable amour-propre dans cette lutte de la force contre la conscience, le lord-président ne voulut point s'avouer vaincu et fit paraître successivement les plus célèbres ministres de l'époque, Goodwin, Cook, Bunny et Lyndal. Les séances continuèrent donc, mais le vendredi au lieu du dimanche. On avait remarqué, en effet, que les hommes admis à ces assemblées négligeaient volontiers le service du temple anglican pour écouter ces divertissantes prédications adressées à des auditeurs qu'il fallait empêcher de se boucher les oreilles. L'odieux touchait au ridicule, et le public, toujours avide d'amusements, en trouvait un nouveau dans les scènes plaisantes qui se passaient dans la grande salle du château d'York. Une dernière fois on y reconduisit les prisonniers pour entendre le prédicant Cook, si malheureux jusqu'à ce jour. « Nous avons pris soin de Babylone, s'écria-t-il en rappelant un texte d'Isaïe, et Babylone ne s'est point amendée : abandonnons-la et allons chacun dans notre demeure. » Puis, pendant une heure, l'orateur accabla de ses invectives cette nouvelle Babylone qu'il avait sous les yeux. « Le dessein des magistrats, en permettant cet exercice, a été bon, dit-il en terminant ; mais leurs peines étant en pure perte, ils ont pensé que vous étiez indignes de cette faveur et de traitements si doux. » Et cette parole s'adressait à des gentilshommes, quelques-uns déjà âgés, la plupart chargés de liens, tous

dépouillés d'une grande partie de leurs biens et ne sachant pas quand finirait pour eux cette dure captivité.

Le mauvais succès de cette tentative de conviction par contrainte ne put déterminer les sectaires à laisser enfin aux catholiques la liberté de conscience qu'ils avaient si hautement proclamée au jour de leur révolte contre l'Église. Les exactions et les exécutions continuèrent. Après Jean Pibush, martyrisé à Londres le 18 février, paraissent un bénédictin, un jésuite et une dame catholique, mis à mort le même jour sur la place de Tyburn. Le premier, Marc Barkworth, protestant jusqu'à vingt-deux ans, s'était converti à Douai, où il avait eu des rapports avec un jésuite flamand. Au tribunal il demande pour quel crime on le juge ; et, sur la réponse que c'est « pour le crime de prêtrise et de trahison, » — « Comment soutenir qu'il y a là trahison ? s'écrie-t-il, Notre-Seigneur n'était-il pas prêtre selon l'ordre de Melchisédech ? Et quelqu'un oserait-il prétendre qu'il n'était pas prêtre ? Au reste, je suis persuadé que s'il avait été jugé à ce tribunal, on l'aurait condamné au supplice auquel je m'attends. » L'interrogatoire continue. Barkworth ne veut point que des jurés sans science, sous le coup de la menace, prononcent sur son sort et se rendent coupables de sa mort ; mais malgré ses protestations on procède contre lui dans les formes ordinaires. Le confesseur de la foi ne se laisse émouvoir ni par les insultes ni par les calomnies ; une fois cependant il répond avec feu à Fleming, l'un des membres du conseil pour la reine. Le magistrat prétendait que l'accusé, étant prêtre, portait gravée sur son front la marque de la bête. « Je suis chrétien, répond le missionnaire indigné, et je porte sur le front le signe de la croix. Par ce signe, je suis affermi contre

le démon et contre les hérétiques, ennemis de Dieu. Je ne crains ni vos injures ni vos menaces. » Dans une lettre adressée à un ami peu de temps avant sa mort, le martyr révèle le sentiment qui avait arraché ces paroles à son âme indignée. « O mon digne et vertueux ami, lui dit-il, ne me reprochez point d'avoir été trop acerbe dans le combat contre les ennemis de Dieu. Nourri vingt-deux ans de leurs mets empestés et mortels, plus je la considère attentivement, plus je sens en moi d'horreur et d'abomination pour cette doctrine honteuse et nouvelle, pour leur foi qui n'en est pas une... » Après ce souvenir douloureux de son enfance et de sa première jeunesse, que l'hérésie a infectées, Barkworth rappelle avec bonheur les maîtres qui, à Douai, à Reims et à Valladolid, l'ont initié à la connaissance de la vérité, et auprès desquels il a appris à aimer et à pratiquer la vertu. « Là je trouvai un ami sincère et véritable. Libre alors, il est maintenant avec moi dans la prison : c'est le bienheureux et inébranlable confesseur de la foi Roger Filcock, homme d'une éminente vertu, d'une patience, d'une humilité et d'une charité dignes de servir d'exemple. Le voilà aujourd'hui le compagnon de mes chaînes, et, je le pense, il le sera également de mon supplice : et ainsi, comme nous nous sommes aimés pendant la vie, nous ne serons pas longtemps séparés par la mort. » Ces désirs furent exaucés. Le fils de saint Benoît et le fils de saint Ignace se rencontrèrent au pied de l'échafaud. Auprès d'eux fut d'abord exécutée une femme d'un courage vraiment héroïque. Anne Line, c'était son nom, portait dans un corps épuisé par la souffrance une âme généreuse et profondément chrétienne. Chaque semaine elle recevait la sainte Eucharistie, grâce à la pieuse hardiesse avec laquelle elle hé-

bergeait sous son toit les missionnaires répandus dans la contrée. Déjà plusieurs d'entre eux étaient passés, après un douloureux martyre, à la bienheureuse éternité. La noble veuve enviait saintement leur sort et demandait sans cesse à Dieu de pouvoir mourir comme eux pour la foi. Le 2 février 1601, Francis Page célébrait chez elle les divins mystères dans une chambre retirée, quand tout-à-coup deux poursuivants, et des espions qui les ont avertis, arrivent, entourent la maison et cherchent à en enfoncer les portes. Le prêtre eut encore le temps d'achever à la hâte le saint sacrifice et de s'échapper. Anne Line, après avoir vu enlever tout ce qu'elle possédait de plus précieux, fut conduite à la prison avec la fille du baron Copley, trouvée dans sa demeure. Celle-ci fut rendue à la liberté par l'intervention d'un puissant gentilhomme ; la noble dame, sur la déposition d'un misérable appelé Marriot, qui déclara avoir vu chez elle un homme habillé de blanc et qui ne pouvait être qu'un prêtre, fut condamnée à être pendue. Arrivée en face de la potence, elle baise la corde avec effusion, puis, élevant la voix : « Je suis condamnée à mourir, s'écrie-t-elle, pour avoir admis dans ma demeure un prêtre catholique ; et je suis si loin de m'en repentir qu'au lieu d'un seul, je voudrais de toute mon âme en avoir reçu mille. » Un moment après elle restait suspendue : là se bornait son supplice. Celui des deux missionnaires devait être plus long et plus horrible. Le shérif appelle d'abord Barkworth, qui, passant près du lieu où demeurait attaché le corps de la vénérable martyre, baise avec respect l'extrémité de sa robe : « O heureuse dame, qui avez maintenant votre douce récompense, vous êtes partie avant nous, mais nous vous suivrons sans tarder au séjour de la félicité. »

Ces paroles achevées, il se livre au bourreau, qui lui laisse à peine le temps de dire une courte prière. Le char roule et le religieux reste suspendu. En ce moment, un forcené court vers la potence et soulève avec ses épaules les pieds de la victime, afin que, la strangulation étant moins complète, le bourreau pût exercer son affreux ministère sur un corps plein de vie. Le vœu horrible du cannibale eut son accomplissement. Le martyr, à peine étourdi, fut traîné sur le billot et écartelé tout vivant. A l'instant où l'exécuteur enfonçait ses mains dans sa poitrine entr'ouverte pour en arracher le cœur, on l'entendit soupirer d'une voix mourante : « O Dieu, ayez pitié de moi ! » — « Courage, mon père, lui crie alors Roger Filcock du haut du char où il était déjà monté ; courage : plus le supplice est cruel, plus la victoire sera glorieuse. » Lui-même expire un moment après dans les mêmes déchirements de l'agonie la plus douloureuse.

Pendant que ces scènes affreuses se passent à peu de distance de son palais, Élisabeth, vieille et flétrie, se dissimulait à elle-même ses infirmités et sa décrépitude par des représentations théâtrales, des parties de chasse et d'autres amusements multipliés. « Jamais, écrivait un courtisan au comte de Marr, jamais la reine notre souveraine ne fut si joyeuse depuis grand nombre d'années, ni plus portée à la gaîté. » Un autre habitué du palais, le comte de Worcester, écrivait dans le même temps : « Nous folâtrons toujours à la cour. Beaucoup de personnes exécutent dans une chambre particulière des contredanses sous les yeux de la reine, qui s'y plaît excessivement (1). » La justice de Dieu aura aussi son jour, et ce jour n'est plus éloigné !

1. Lingard, *Hist. d'Angleterre. Règne d'Élisabeth.*

Chapitre VIII.

Nouvelles exécutions.— Conditions des principaux catholiques. — Dernière proclamation contre les missionnaires. — Dernière exécution. — Sombre tristesse d'Élisabeth. — Son étrange maladie. — Sa mort. — Son portrait tracé par des protestants anglais.



UELQUES exécutions encore et le lecteur sortira de cette atmosphère de sang et de cette vue de cadavres qui soulèveraient le cœur d'horreur et de dégoût, si la cause la plus sainte ne montrait dans tous ces corps mutilés les restes précieux des martyrs. Après Hunt et Middleton, prêtres catholiques, paraissent à l'échafaud deux laïques, Tichburn et Hackshot, coupables de trahison pour avoir arraché un missionnaire des mains des poursuivants. A York expire pareillement dans les supplices le prêtre Harrisson, et avec lui un gentilhomme appelé Bates, qui l'avait reçu dans sa demeure. La fille de Henri VIII, dans ces derniers jours de son règne, frappait les fils et les petits-fils de ceux qui, les premiers, n'avaient point voulu reconnaître son orgueilleuse usurpation. Jacques Duckett, aujourd'hui arrêté par les persécuteurs, avait, à vingt ans, vu traîner son aïeul à la potence pour refus de prêter le serment sacrilège de suprématie. Lui-même, quoique dans la force de l'âge, avait déjà passé neuf années en différents cachots. Une nuit, et peu de temps après une dernière arrestation, il est tout à coup réveillé par un grand bruit d'hommes en armes qui environnent sa maison. Cette brusque et soudaine attaque était déterminée par la dénonciation d'un prisonnier. Ce misérable,

Pierre Bullock, relieur de profession, dans l'espérance d'obtenir sa grâce, avait accusé Duckett de conserver dans sa maison le livre du jésuite Southwell intitulé : *Supplications à la Reine.* Malgré les plus minutieuses recherches, le livre incriminé ne fut point découvert, mais on en trouva d'autres publiés également par des catholiques. C'en fut assez pour faire incarcérer à Newgate ce nouveau criminel de lèse-majesté. Popham, déjà connu par tant de procès, et en particulier par celui de Campian, devait encore prononcer dans cette affaire. On pouvait deviner que ce magistrat, instrument aveugle et passionné du pouvoir, ne lâcherait pas la proie qui venait de tomber entre ses mains.

L'époque des assises arrivée, on conduisit Duckett au tribunal, où le relieur réitéra son accusation, qui fut positivement démentie. Bullock, sans se déconcerter, déclare alors qu'il a relié plusieurs livres pour l'accusé, et en particulier les *Motifs de Bristow.* Duckett avoue sans balancer que cette seconde accusation est vraie, et, un jury étant formé en quelques instants, le président prononce un verdict de non-culpabilité. Déçu dans son espérance, Popham éclate en reproches et réclame au nom du gouvernement une nouvelle sentence. Cette fois, elle fut telle que la voulait l'inique magistrat : elle déclarait Jacques Duckett coupable de félonie et le condamnait à la potence. Bullock n'obtint pas pour sa dénonciation la récompense qu'il avait espérée. La sentence de mort déjà portée contre lui ne fut point révoquée, et on le conduisit au supplice avec le catholique qu'il avait livré aux persécuteurs. Dans l'une des rues que traversait la fatale charrette pour se rendre à la place de Tyburn, Duckett voit tout-à-coup son épouse se précipiter au-devant de lui. Déjà, la veille, cette

femme courageuse était venue à la prison lui faire ses adieux ; mais elle voulait voir une dernière fois cet époux, qui avait passé dans les cachots d'Élisabeth presque tout le temps de leur union. Le martyr fut maître de son cœur en ce moment suprême, et, sa foi le mettant au-dessus de toutes les impressions de la nature, il conjura sa compagne, au nom de Jésus-Christ, de pardonner, comme il l'avait fait lui-même, à l'auteur de sa mort, à ce Pierre Bullock qu'on conduisait avec lui au supplice. L'épouse du catholique se montra digne de son époux et pardonna publiquement à l'homme qui la laissait, jeune encore, veuve au milieu de ses petits enfants. Arrivé au pied de la potence, Jacques Duckett se tourna vers son compagnon : « Pierre, lui dit-il, la cause pour laquelle je viens ici, Dieu la connaît bien et vous aussi. Croyez que je vous pardonne de tout cœur, et que le monde entier et tous les spectateurs ici présents soient témoins que je meurs dans la charité avec vous. » En achevant ces mots, il s'approche et l'embrasse affectueusement. Tous deux avaient déjà la corde au cou. « Votre vie et la mienne vont finir dans un moment, continue le catholique en s'adressant au sectaire qui l'avait trahi ; voulez-vous me promettre une seule chose ? Si vous le désirez, parlez : voulez-vous comme moi mourir catholique ? » — « Je veux mourir chrétien, répond Bullock. » Au même instant le char roule et les laisse suspendus.

Le lendemain (20 avril 1601), un cortège nombreux traversait de nouveau les rues de la capitale. Trois prêtres étaient traînés sur la claie au lieu des exécutions : c'étaient Thomas Tichburn, Robert Watkinson et le Père Francis Page, jésuite, d'une ancienne famille de Middlesex. Le premier avait été arraché des mains

des persécuteurs par le courage d'un jeune catholique, son parent, qui paya de sa vie cet acte de générosité. Watkinson était un missionnaire infatigable malgré sa santé faible et délicate. Le journal du collège anglais de Douai rapporte qu'un jour, dans une rue de Londres, il fut accosté par un vénérable vieillard qui lui dit : « Jésus-Christ vous bénit ; vous paraissez malade et accablé d'infirmités, mais ayez bon courage : avant quatre jours elles auront été guéries. » Le lendemain, Watkinson était arrêté par les poursuivants. Le Père Francis Page avait aussi reçu des témoignages tout particuliers de la bonté de Dieu. Né dans l'hérésie, il avait étudié le droit et songeait à contracter une honorable alliance quand Dieu l'appela tout à la fois à la vérité et à l'apostolat. La personne qu'il recherchait en mariage étant catholique, ses discours et ceux d'un ami aussi catholique le déterminèrent à examiner sérieusement les questions religieuses qui divisaient ses compatriotes. Cet ami le décida même à visiter le Père Thompson. Celui-ci eut promptement dissipé les doutes du jeune anglican, qu'il réconcilia avec l'Église romaine. L'arrestation du jésuite et son incarcération à la Tour suivirent de près cette conversion. Quant à Francis Page, il avait déjà pris une résolution aussi surprenante qu'inattendue. Renonçant aux affections les plus chères et à toutes les espérances d'avenir, il quitta l'Angleterre et se rendit à Douai auprès d'Allen. On a vu comment, ayant été surpris dans la demeure de la dame Anne Line au moment où il célébrait les divins mystères, il parvint à se dérober aux recherches des espions. Plus tard une nouvelle trahison le fit tomber entre leurs mains. Une femme apostate qui le reconnut, espérant obtenir une récompense, se mit à crier

dans la rue : « Un traître, un prêtre des séminaires ! » puis frappa violemment à la porte de la maison où le missionnaire venait d'entrer. Arrêté et conduit à la prison de Newgate, et de là au tribunal, il fut condamné et exécuté avec ses deux compagnons sur la place de Tyburn.

Déjà plus de cent cinquante prêtres avaient péri dans les supplices ; d'autres en beaucoup plus grand nombre étaient morts dans les cachots infects du royaume. Des laïques, déclarés coupables de félonie pour avoir porté secours aux confesseurs de la foi ou pour s'être réconciliés avec l'Église par leur ministère, avaient été pareillement condamnés à la potence. Une dernière citation achèvera de faire connaître le sort de la plupart des autres catholiques durant ce premier règne de l'anglicanisme. Édouard Sulyard, écuyer de Wetherden, au comté de Suffolk, raconte lui-même dans ses Mémoires les incroyables avanies et les exactions de toute espèce auxquelles il fut en butte pendant une longue partie de sa vie. Considérons-le dès l'année 1586, époque où, de l'aveu de Walsingham lui-même, le gentilhomme avait été déjà privé « longtemps de sa liberté pour cause de religion ». On le voit passer successivement par les épreuves suivantes. Condamné à une amende de treize cent quatre-vingts livres pour soixante-neuf mois lunaires pendant lesquels il n'a point paru au temple protestant, Sulyard n'a pu encore en payer que cinq cent quarante. Il offre deux cautions en garantie du paiement de la somme intégrale, et propose pour l'avenir une composition de quarante livres chaque année. D'après une permission par lui sollicitée, le gentilhomme avait pu jusqu'à ce jour rester dans sa maison ; mais à l'approche de l'invincible Armada, on le

renferma dans une prison. Autorisé de nouveau à habiter une maison particulière, il doit auparavant s'engager, sous peine de deux mille livres d'amende, à ne pas la quitter. Après cette espèce de réclusion de cinq ans, en octobre 1593, on le laisse circuler dans un rayon de cinq milles (une lieue et demie) avec injonction de se présenter devant le conseil toutes les fois qu'il en sera requis, « jusqu'à ce qu'il se soit conformé et soumis à la religion et qu'il ait participé au service divin établi par un acte du parlement. » Le bruit d'une nouvelle invasion s'étant répandu en 1594, M. Sulyard est une seconde fois incarcéré avec des réfractaires au château d'Ély. La panique passée, on lui permet de rester dans sa maison quatorze jours, après lesquels il doit choisir la demeure de quelqu'un de ses amis et y rester aux arrêts sous les mêmes conditions que précédemment. L'année suivante, il est autorisé à retourner dans sa maison, qu'il ne pourra quitter l'espace de trois ans. Ce terme écoulé, on lui accorde six semaines de liberté, puis, sur le bruit encore répété d'une invasion (1599), on le renferme une troisième fois au château d'Ély, d'où il ne sortit, trois mois plus tard, qu'après avoir payé une somme considérable pour frais de captivité. A toutes ces vexations, il faut en ajouter une multitude d'autres aussi injustes et aussi tyranniques. Trois fois on le contraignit de prêter de l'argent qui ne lui fut pas rendu. Il eut à entretenir à ses frais un cavalier tout équipé pour le service de la reine, et à comparaître en personne chaque fois qu'il était appelé devant le conseil ou l'archevêque anglican. « Tel était, ajoute Lingard, le genre de vie fatigant et avilissant que menaient, non seulement M. Sulyard, mais toutes les autres personnes reconnues catholiques ; et cela par ce seul motif qu'ils

ne voulaient pas se conformer à une croyance qui blessait leur conscience. Que si de plus on présumait qu'ils pratiquassent leur religion, qu'ils entendissent la messe et qu'ils reçussent un prêtre dans leur maison, on les soumettait à des amendes plus rigoureuses, à des confiscations, à des emprisonnements pour la vie, ou on les faisait mourir, comme dans les cas de haute trahison, selon la nature de leur offense et le statut d'après lequel on les avait accusés (1). »

Deux ou trois fois, durant ce long règne d'Élisabeth, on avait cru reconnaître comme une intention de mitiger ces rigueurs exercées à l'égard des catholiques. Quelques actes de la reine et des rumeurs répandues dans la capitale faisaient penser, surtout dans les derniers mois de 1601, que le gouvernement serait à l'avenir moins persécuteur. Peut-être ne voulait-on qu'entretenir et même développer un désaccord survenu entre certains missionnaires touchant la teneur d'un serment proposé, disait-on, comme moyen d'obtenir la tolérance. Quoi qu'il en soit de cet incident, qui n'était au fond qu'une nouvelle ruse du pouvoir pour affaiblir les catholiques en les divisant, la violence toujours croissante des puritains ne permit pas de lui donner suite. Ces sectaires, aussi clairvoyants qu'audacieux, avaient promptement saisi les rapports de quelques membres du parlement avec une minorité du clergé catholique qu'on appelait les prêtres appelants. Il n'en fallut pas davantage pour leur faire pousser de hauts cris contre les ministres et les dénoncer comme papistes. L'accusation n'était rien moins que fondée ; toutefois Élisabeth voulut accorder une satisfaction à ces frayeurs hypocrites. Quatre mois seulement avant

1. Lingard, *Hist. d'Anglet. Règne d'Élisabeth*, note G.

sa mort, elle lance une dernière proclamation contre les missionnaires. Après y avoir déclaré que ses bonnes intentions ont été méconnues et que de nouvelles rigueurs sont indispensables pour réprimer l'audace de ses ennemis, la reine continue en ces termes : « La clémence dont nous avons senti notre cœur toujours rempli pour tous nos sujets indistinctement, et notre désir d'éviter toutes les occasions de répandre le sang, bien que tout soit fondé en justice et conforme aux règles de notre politique, ont été la cause principale pour laquelle, dans ces dernières années, nous avons usé d'une plus grande modération. Dans ce but, nous avons moins pressé l'exécution de quelques ordonnances portées par le conseil de notre parlement pour la conservation de la véritable religion, aujourd'hui professée dans nos royaumes, et pour la répression des perturbateurs et des corrupteurs de cette même religion, (et particulièrement ceux qui viennent des pays étrangers,) comme de ceux qui les reçoivent et les entretiennent... Nous le déclarons sincèrement, nous avions espéré que ces prêtres romains, envoyés dans ce royaume par une autorité étrangère pour tromper notre peuple, le détourner de son affection à la religion, et par conséquent de la fidélité et de l'obéissance qu'il nous doit, après avoir éprouvé pour un temps la sévérité de nos lois pénales, ou bien auraient été touchés de notre clémence, ou bien auraient appris par leur propre jugement à ne point nous forcer de procéder à leur égard avec plus de rigueur, enfin qu'ils n'auraient point abusé aussi publiquement qu'ils l'ont fait de notre bonté. Car, tandis que, dans notre souveraine commisération et pitié pour leur aveuglement, nous tenons sur eux une main si douce et si miséricordieuse, eux, dans le même temps, oubliant

entièrement notre patience et notre douceur, ont cherché, comme d'infidèles sujets, à nous perdre, nous et notre royaume, par les plus détestables artifices (1). » La reine dénonce ensuite l'invasion faite en Irlande, au nom du roi d'Espagne, par Don Juan d'Aguilar ; invasion suggérée à ce prince, dit-elle, par les jésuites et autres prêtres attachés à leur parti. Elle se plaint de ce que la plus florissante jeunesse d'Angleterre quitte continuellement le royaume pour aller s'infecter de ces doctrines perverses qu'un jour elle rapportera au sein des familles. S'élevant ensuite avec force contre les prêtres appelants, qu'elle traite de « sujets désobéissants, qui se cachent sous le masque de la religion et de la conscience pour détourner du devoir le cœur des simples, » contre les jésuites et tous ceux qui se laissent diriger par eux, elle ordonne à tous ces derniers, sans exception et d'une manière absolue, de quitter le royaume dans l'espace de trente jours. Quant aux premiers, c'est-à-dire les prêtres appelants, ils doivent aussi s'expatrier dans les trois mois après la publication de la proclamation, à moins qu'avant ce terme expiré ils ne se soient présentés en personne devant un membre du conseil, ou le président de la principauté de Galles, ou encore l'évêque diocésain, et que là ils n'aient reconnu le devoir de fidélité qu'ils sont tenus de rendre à la reine. Dans le cas où ils se soumettraient, Sa Majesté, au lieu de confirmer à leur égard la sentence de bannissement, donnerait un ordre particulier sur ce qu'il serait plus convenable de faire. Cette proclamation portait la date du 2 novembre 1602. Au commencement de l'année suivante, des hommes d'armes conduisaient au rivage un nombre considérable de missionnaires condamnés à l'exil. On

1. Dodd's *Church History*, édit. Tierney, t. III, app., p. CLXXXIV.

comptait parmi eux un évêque irlandais, soixante prêtres du clergé séculier, quatre jésuites et d'autres religieux de différents ordres. Et comme pour laisser, quelques jours seulement avant de quitter la vie, un dernier témoignage de sa haine contre l'Église et attirer une dernière malédiction du Ciel sur sa tête, Élisabeth faisait encore traîner à Tyburn et mettre en quartiers par les mains du bourreau le prêtre Richardson. La mesure était comble, et Dieu allait frapper enfin la nouvelle Jézabel, toute couverte du sang de ses fidèles serviteurs.

La vieille reine, en effet, dépérissait sensiblement. Malgré les ornements dont sa vanité aimait toujours à se couvrir ; malgré les jeux et les fêtes qu'on multipliait autour d'elle ; malgré tous ses efforts pour conserver une sorte de vie factice au milieu de sa cour intrigante et licencieuse, elle sentait que le terme fatal approchait. Une sombre mélancolie s'était emparée de son esprit pour ne plus l'abandonner jusqu'à sa dernière heure. Les historiens sont très partagés sur les causes de cette incurable tristesse d'Élisabeth : les uns l'ont attribuée au regret que lui causa l'exécution du comte d'Essex, le dernier de ses favoris ; d'autres aux révélations que fit ce seigneur sur l'échafaud pour se venger de la reine qui l'avait fait condamner ; d'autres encore aux menées secrètes de ses ministres en apparence les plus dévoués. Ces parvenus égoïstes, en dépit de leur adresse, n'avaient échappé qu'incomplètement à la sagacité pénétrante de leur maîtresse. Elle put deviner que ces *misérables,* ainsi qu'elle les appelait, élevés par elle à la fortune et comblés de ses faveurs, n'avaient jamais eu pour sa personne qu'une déférence calculée, et qu'aujourd'hui même ils n'étaient si assidus à ses côtés que pour sauvegarder leurs intérêts et s'assurer de l'avenir.

Incapable de se venger elle-même en ce moment et trop fière pour se plaindre, Élisabeth laissa la tristesse et le ressentiment ronger son cœur comme une proie : de là le marasme et le sombre désespoir de ses dernières années. La politique humaine a ainsi jugé : d'ordinaire elle ne s'élève pas plus haut. Il est permis à une politique plus chrétienne et plus dégagée des intérêts terrestres d'y voir le commencement du supplice qu'un Dieu, aussi juste que patient, allait lui infliger pour venger le sang et les larmes des catholiques, qu'elle écrasait depuis un demi-siècle du poids de son despotisme.

Cette lente agonie, qui donne à la mort d'Élisabeth un caractère effrayant, commença dès l'année 1601. Déjà à cette époque elle avouait à l'ambassadeur de France qu'elle était fatiguée de la vie. « Sir Harrington, son filleul, qui visita la cour sept mois après la mort d'Essex, a décrit dans une lettre particulière l'état où il trouva la reine. Ses traits paraissaient altérés, et elle était comme réduite à la condition d'un squelette. Elle avait perdu tout son goût pour la parure et ne changeait pas de vêtements pendant plusieurs jours. Rien ne pouvait lui plaire : elle faisait le tourment des dames qui la servaient. Elle frappait des pieds et jurait horriblement contre les objets de sa colère. Pour sa sûreté elle avait ordonné de placer une épée près de sa table ; souvent elle la tenait à la main et l'enfonçait avec violence dans la tapisserie de sa chambre. » Élisabeth par moments s'efforçait encore de sortir de cet état de torpeur qui blessait sa fierté. Au mois de janvier 1602, dans sa soixante-neuvième année, elle ouvrit elle-même un bal dans ses appartements avec le duc de Nevers, ambassadeur de Henri IV. « Or, disent les mémoires

du temps, elle dansa avec lui en affectant les manières les plus gracieuses. Lui, de son côté, usa de toutes sortes de galanteries... et la reine se plut à mille propos galants avec lui. » La mort seule put mettre un terme à toutes ces turpitudes d'un règne de volupté et de sang ; et, « puisqu'il est certain que les derniers moments d'Élisabeth ont offert une scène terrible et désolante, » laissons à un témoin oculaire et irrécusable le soin d'en rappeler les particularités. « La reine, dit Lady Southwell (1), jouissait d'une bonne santé, quand un jour sir John Stanhope, vice-chambellan et connaissance intime du secrétaire Cecil, vint présenter à Sa Majesté une pièce d'or couverte de caractères, et qu'une vieille femme du pays de Galles, disait-il, lui avait donnée comme legs sur son lit de mort. Il raconta de plus que cette vieille femme, par la vertu de cette pièce, avait vécu cent vingt ans, et qu'ayant alors tout le corps desséché et consumé, elle ordonna avant de mourir que cette pièce, qui prolongerait considérablement la vie de Sa Majesté, lui fût portée avec soin. La reine, ayant entendu ce récit, prit la pièce d'or avec confiance et se la passa autour du cou. Peu de jours après, elle tomba malade et s'affaiblit d'une manière très sensible. Lady Scrope, l'une de ses confidentes et sa parente, lui en témoignant sa surprise, la reine, après lui avoir recommandé le secret, lui répondit que pendant la nuit elle avait vu son corps extrêmement amaigri et enveloppé de flammes. Ce fait se passa à Whitehall, avant que la reine n'en partît pour se rendre à Richemont. Il pourrait être attesté par une autre personne, qui approchait

1. Lady Southwell était une des filles d'honneur d'Élisabeth. Sa relation manuscrite (1607) se trouve à Stonyhurst. MSS. Ang., A, III, 77. — Voir *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. III, pp. 71-73.

de très près Sa Majesté, et à qui Élisabeth demanda si elle n'était pas accoutumée à avoir durant la nuit de semblables visions de fantômes, comme il lui était arrivé à elle-même. Une profonde mélancolie s'empara alors de la reine, qui commanda de lui offrir un miroir rendant fidèlement les objets. Il y avait vingt ans qu'elle ne s'était point considérée dans un semblable miroir, ne se servant depuis ce temps que de ceux qui trompaient les yeux. Cette glace lui ayant été apportée, la reine s'y regarda et jeta de grands cris contre ceux qui l'avaient flattée. Son indignation était telle que pas un de ses anciens adulateurs n'osait paraître en sa présence.

» Le mal étant alors devenu extrême, la reine, pendant deux jours et trois nuits, resta assise tout habillée dans son fauteuil. Nul conseil ne put la déterminer à se mettre au lit, à manger ou à boire quoi que ce fût. Tout au plus l'amiral put-il lui persuader une fois de prendre un peu de soupe. Du reste, elle ne répondait plus aux questions qu'on lui adressait. Seulement elle dit à voix basse à l'amiral que s'il savait ce qu'elle avait vu sur son lit, il ne lui parlerait point comme il faisait. Son secrétaire Cecil, qui était présent, l'entendant prononcer ces paroles, lui demanda si elle avait vu quelque esprit, et la reine de lui dire qu'elle dédaignait de répondre à semblable question. Cecil ajoutant alors que Sa Majesté, pour contenter le peuple, devait se coucher, la reine sourit et, avec un air de mépris, lui dit que ce mot *doit* ne pouvait être adressé aux princes. Puis, continuant sur ce ton railleur : « Homme de peu! misérable! dit-elle, ton père, s'il vivait, n'aurait osé parler ainsi. Mais tu sais que je vais mourir et c'est là ce qui te rend si présomptueux. » Lui ayant

alors commandé ainsi qu'à toutes les autres personnes de sortir de sa chambre, elle dit à l'amiral de rester. Puis, secouant la tête: « Milord, ajouta-t-elle d'une voix plaintive, je suis liée par une chaîne de fer autour du cou. » Et celui-ci s'efforçant de la rappeler à son courage ordinaire : « Je suis liée, reprend la reine, et les choses sont bien changées autour de moi. »

» Deux de ses femmes étant entrées peu après dans sa chambre, découvrirent sous une chaise une carte représentant la dame de cœur percée au front par un clou. Elles n'osèrent l'enlever, se rappelant que la même chose était arrivée à la vieille dame de Sussex, et qu'il avait été prouvé que c'était une sorcellerie pour laquelle certaines personnes avaient été pendues comme coupables de sortilège. On rapporte encore que lady Guilford, qui se trouvait auprès de la reine, l'ayant trouvée endormie, en profita pour s'éloigner de la chambre quelques moments, et qu'ayant traversé trois ou quatre salles, il lui semblait que la reine la suivait. Craignant d'avoir déplu à Sa Majesté en la laissant ainsi seule, elle revint vers elle pour s'excuser ; mais aussitôt la reine disparut à ses yeux, et elle-même, rentrant dans la chambre où elle l'avait laissée endormie, fut toute surprise de la retrouver dans le même état.

» Tout espoir de guérison étant perdu, et la reine ayant gardé le lit depuis quinze jours, sans compter les trois autres pendant lesquels elle était restée dans son fauteuil, le conseil envoya vers elle l'archevêque de Cantorbéry et quelques autres prélats. Leur présence l'offensa beaucoup. Elle les apostropha même avec colère et leur ordonna de se retirer, disant qu'elle n'était pas une athée, mais qu'elle savait bien qu'ils

étaient de faux prêtres, et qu'elle regardait comme une chose indigne qu'ils osassent lui parler.

» Les derniers moments venus, et l'heure de rendre le dernier soupir n'étant pas éloignée, la reine avait encore l'esprit bien présent et rendait des réponses très adroites et très spirituelles aux personnes qui l'environnaient. Toutefois elle parlait peu à cause du mal de gorge dont elle souffrait. Elle demanda même à se la gargariser, afin de répondre plus librement aux membres du conseil réunis autour d'elle. Ceux-ci voulaient lui demander d'indiquer son successeur au trône. Voyant qu'elle souffrait beaucoup de la gorge, ils lui proposèrent de lever le doigt quand ils prononceraient le nom de celui qu'elle désignait. Ils nommèrent alors le roi de France, puis le roi d'Écosse, sans qu'elle fît aucun signe. Entendant prononcer ensuite le nom de lord Beauchamp : « Je n'aurai jamais, dit-elle, le fils d'un misérable sur mon trône, mais un homme digne d'être roi. » A peine avait-elle prononcé ces paroles qu'elle rendit l'esprit.

» Les ministres aussitôt déclarent que la reine a désigné Jacques VI d'Écosse pour lui succéder et viennent le proclamer à Londres. Élisabeth avait défendu que son corps fût ouvert ; mais Cecil ne se soumit point à cette volonté royale, et donna des ordres contraires : ce à quoi les autres membres du conseil n'osèrent s'opposer, bien qu'ils en eussent le désir. Le corps de la reine fut donc transporté à Whitehall, où chaque nuit veillaient six dames de la cour, et parmi elles la personne qui rapporte ces détails. Enveloppé d'abord dans une pièce de velours, le cadavre fut ensuite renfermé dans un cercueil fortement vissé, lequel était déposé dans un autre cercueil de plomb vissé de la même

manière. Or, il arriva que le corps et la tête s'ouvrirent avec un grand fracas, qui fendit les cercueils de plomb et de bois ainsi que l'enveloppe de velours de la tête aux pieds, tellement que le lendemain il fallut recommencer le travail fait précédemment. Sur quoi les chirurgiens attestèrent que si le corps n'avait pas été ouvert, le fracas eût été beaucoup plus grand encore. Toutefois personne n'osa en parler en public, de peur de déplaire au secrétaire Cecil. »

Ainsi finit la fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn. Ses artifices et sa déloyauté sous le règne de sa sœur, son hypocrisie sacrilège et son parjure au commencement de son règne, les statuts et les lois pénales de son parlement, la servilité des grands, l'iniquité des juges et des jurés, la ruse des espions, la violence des poursuivants et des hommes d'armes, la dureté des geôliers, la cruauté des bourreaux, les gémissements, les larmes et le sang des opprimés et des martyrs, tout a passé successivement sous nos yeux dans ces pages lamentables. D'autres diront les machinations d'Elisabeth et de ses ministres « pour jeter les semences de dissension, fomenter l'esprit de résistance et aider les efforts de la rébellion chez les nations voisines ; ils diront la corruption de ces juges, « hommes d'un rang inférieur que la politique de Cecil avait substitués aux anciens magistrats », et la bassesse des seigneurs rampant à ses pieds. Ils rappelleront la tyrannie « de ces hautes commissions pour la connaissance des délits religieux » ; la cour de la chambre étoilée, « qui punissait les délits si vagues et si arbitraires du mépris de l'autorité royale » ; les surveillances, les arrestations et les emprisonnements « par lesquels la reine entravait ou enchaînait la liberté de ses sujets ». Pour nous, avant

de clore l'histoire de ce règne persécuteur, nous ne voulons plus que présenter au jugement de toutes les âmes honnêtes le portrait de cette femme qui usurpa le titre de chef suprême de l'Église d'Angleterre, et en qui l'anglicanisme reconnaît son véritable fondateur. Écoutons des hommes dont la sincérité ne saurait être mise en doute : laissons la parole à des protestants anglais, juges compétents et désintéressés dans cet étrange procès, où du moins le sang ne sera pas répandu, et qui sera le dernier de ce règne de quarante-cinq ans pendant lequel furent prononcées tant de sentences injustes et passionnées.

« Élisabeth, dit Higgons, abolit la suprématie du pape et se l'attribua à elle-même ; ce qui parut d'abord une plaisanterie à tout le monde à cause de l'incapacité où est son sexe de remplir les fonctions du ministère (1). » — « Cet acte de suprématie fut la base de la réformation et le principe de tous les mouvements qui suivirent, » ajoute le Docteur Neal (2). Aussi, ce premier pas fait, un acte « donna à la reine et à ses successeurs le pouvoir d'ériger une *cour de haute commission* pour l'exercice de la juridiction ecclésiastique. Ses membres peuvent assigner par lettres patentes, sous le grand sceau, telles personnes et pour aussi longtemps qu'ils le jugeront convenable, afin d'exercer sous l'autorité de la couronne tous les actes de juridiction spirituelle ou ecclésiastique. Cette commission ecclésiastique peut, s'il plaît à la reine, n'être composée que de laïques (3)... » « Si la conduite de cette reine à l'égard du clergé était mise en parallèle avec celle de son père, assurément on pourrait dire que son petit doigt était

1. Higgons, *Short view of history of England*, p. 207.
2. Dr Neal, *Hist. of Puritains.*
3. Collier, *Eccles. History*, vol. II, B. VI, p. 240.

plus gros que le corps de Henri VIII, et que si celui-ci a châtié avec des verges, celle-là a déchiré avec des scorpions (1). » « Élisabeth compléta la réformation par les mêmes moyens qu'on avait d'abord employés parmi le petit peuple, quand des prédicants enflammèrent son ignorance, le poussèrent au sacrilège, à la fureur et à tous les excès du désordre (2). » « Si ses sujets n'avaient eu d'autres intérêts que ceux de ce monde, peu de princes auraient laissé une mémoire plus recommandable; mais quant à ce qui concerne la religion, je suis triste de le dire, sa conduite ne fut pas également heureuse (3). » « Pendant tout son règne, elle ne fut occupée qu'à ravir à l'Église ses possessions par toutes sortes de misérables ruses, d'impositions sacrilèges, d'excitations audacieuses (4). » « C'était sa coutume, quand elle faisait quelque évêque, de profiter de l'occasion pour enlever à son siège une partie de ses propriétés (5). » « Petit tyran de son palais, elle avait une audace plus que virile et était, surtout dans l'injure, prompte à lever la main et à frapper de coups de poings ses courtisans. » A l'âge de soixante-cinq ans, elle donna un soufflet à son favori, le comte d'Essex. Une autre fois Élisabeth s'emporta contre Hatton et le saisit au collet. Elle donna pareillement un soufflet au lord Amiral et cracha sur sir Matthew, dont l'excessive parure lui déplaisait. Henri Killingrew reçut un coup à la tête « parce qu'il ne ramenait pas une personne qu'elle avait fait appeler. » Une autre fois « Élisabeth brisa l'un des

1. Collier, *Eccles. History*, B. VII, p. 669.
2. *Ibidem*, p. 471.
3. *Ibidem*, *Eccles. Hist.*, vol. II, B. VII, p. 669.
4. Whitaker, *Mary queen of Scots vindicated*.
5. Hume, *Hist. of England*, vol. VI, p. 431. Hume cite en particulier l'église d'Ély, qu'Élisabeth laissa vacante dix-neuf ans pour jouir de ses riches revenus.

doigts de miss Scudamore » ; puis, par une dissimulation égale à sa méchanceté, « elle fit croire à ceux de sa cour que le doigt avait été cassé par la chute d'un chandelier. » Cette colère de femme alla plus loin encore, et, trouvant sans doute qu'une arme la servirait mieux que la main, « elle donna à une dame, qui était de service à sa table, un grand coup sur la main avec un couteau » (1). « Les fiers barons, qui avaient si souvent attaqué le trône même de nos monarques belliqueux, rampaient tous aux pieds de cet Henri VIII en jupons. Élisabeth avait ses boutades de tyrannie, et elle leur sacrifiait les grandes lois de la constitution. Elle alla même, sous ce double rapport, plus loin que n'avait fait Henri. Elle fit statuer, d'une manière indirecte mais claire, par une loi spéciale, que la couronne serait portée après sa mort par sa lignée naturelle, désignant ainsi ses descendants : ce qui, dans son acception ordinaire, comprend également les enfants bâtards et illégitimes, et dans son acception légale, les enfants bâtards en particulier. L'existence d'une loi semblable dans le livre de nos statuts est une preuve manifeste de l'effronterie d'Élisabeth dans le vice et de la servilité de la nation dans sa bassesse. Et cette loi, comme un cachet qui marque d'une profonde infamie la nation et la reine, existe encore aujourd'hui (2)... » « Pour moi, ajoute Camden, j'ai dans ma jeunesse entendu dire quelquefois que le mot naturel avait été inséré à dessein dans l'acte par Leicester, afin qu'il pût un jour placer sur le trône d'Angleterre quelqu'un de ses bâtards comme fils naturel de la reine (3). » Qu'on nous pardonne ces détails, sur lesquels la juste sévérité de l'histoire arrête un instant

1. Campbell. *The case of Mary queen of Scots*, ch. XVII.
2. Whitaker, *Mary queen of Scots vindicated*, vol. I, p.26.
3. Camden, *Elis. Annales*, p. 167.

notre plume. Il importe que la postérité sache enfin et voie à découvert par qui l'Église a été persécutée et l'hérésie établie, protégée et défendue ; et qu'après avoir baissé les yeux devant les orgies de Henri VIII, l'auteur du schisme d'Angleterre, elle rougisse des vices et des turpitudes de la femme qui consomma son œuvre. Car c'est une vérité incontestable que « la vie privée d'Élisabeth fut souillée par la plus grossière licence, et que cette reine-vierge avait des amants (1). » L'apostat italien Leti, historien de sa vie, après les éloges qu'il donne à son esprit, à sa beauté, à sa science du gouvernement et à son zèle pour la réforme hérétique, ne peut taire ses habitudes honteuses avec ses favoris. « Son excessive affection pour Leicester, Hatton, Essex, sans mentionner Montjoy et d'autres ; de plus, ses rapports avec l'amiral Seymour, racontés par Haynes, rendent sa chasteté très suspecte (2), » dit Hume lui-même. — « Déjà paralysée par l'âge, elle brûlait encore de désirs inextinguibles (3), » cette femme éhontée, qui voulait qu'on gravât sur sa tombe : *Ci-gît Élisabeth, qui régna vierge et mourut vierge ;* cette femme que les flatteurs et les poètes saluaient du titre de *belle vestale assise sur le trône de l'Occident*, et que l'hérésie a appelée la *vierge-reine du protestantisme*. La cour imitait les mœurs de la souveraine. C'était un lieu où, d'après Faunt, « toutes les énormités se commettaient au plus haut degré ; » — « un lieu, dit Harrington, où il n'existait pas d'amour, si ce n'est Asmodée, le dieu lascif de la galanterie (4). »

1. Whitaker, *Mary queen of Scots vindicated*.
2. Hume, *Élisabeth*, p. 167. On pourrait, avec Lingard et d'autres, ajouter à cette liste Raleigh, Oxford, Blount, Simier et le duc d'Anjou.
3. Osborn, *Memoirs*, p. 33. — Dr Stuart, t. II, p. 215.
4. Dr Lingard, *Élisabeth*, chap. XV. Faunt dit dans une autre lettre : « La seule contrariété que j'ai, c'est de vivre où il y a si peu de religion, des mœurs si

On se sent pris d'une indicible pitié en entendant les fades louanges que de vils courtisans adressaient à cette vieille reine déjà flétrie par l'âge et les passions. Walter Raleigh, l'un des beaux esprits de l'époque, l'homme qui a été assez heureux pour jeter son brillant manteau dans la boue sous les pieds d'Élisabeth, Walter Raleigh ne se contient plus de joie quand il la voit « monter à cheval comme Alexandre, chasser comme Diane, marcher comme Vénus, les zéphirs poussant ses beaux cheveux sur ses joues plus vermeilles que celles d'une nymphe, tantôt assise à l'ombre et semblable à une déesse, tantôt chantant comme un ange, ou bien, comme Orphée, jouant de quelque instrument de musique (1). » Or, cette nymphe, cette divinité, cette Diane, cette Vénus, aux pieds de laquelle le courtisan poète exhale ses accents, était alors dans sa soixante-deuxième année. Et c'est jusque dans les derniers jours d'Élisabeth qu'il faut suivre ces flatteries, où presque partout l'impiété et le blasphème le disputent à la bassesse (2).

« Cette femme n'ouït toute sa vie que des adulations et son insupportable orgueil fermait la bouche à quiconque eût voulu lui adresser la moindre observation. Elle s'entend dire qu'on ne peut fixer les yeux sur elle parce que son visage brille comme le soleil ; et toutes les dames de sa cour sont obligées de lui tenir ce langage (3). » « Elle-même, à ce qu'il paraît, voulait se

généralement dissolues et une conversation si corrompue... » On pourrait encore ajouter beaucoup d'autres citations semblables.

1. Lettre de Raleigh à lord Cecil dans Murdin, p. 657, et citée par Lingard, *Élisabeth*, ch. III.

2. « Que le pouvoir *divin* de Votre Majesté ne soit pas plus éclipsé que votre beauté (Élisabeth comptait alors 67 ans) dont l'éclat se répand sur tout l'univers. » A la même époque, Robert Cecil, fils de l'ancien ministre, écrivait : « Nul n'est plus près de l'essence *divine* qu'un esprit céleste dans un corps royal... »

3. *Ibidem*, vol. II, p. 211. Jusqu'en l'année 1602, alors qu'elle avait soixante-neuf ans, Élisabeth se plaisait dans les bals et les divertissements. Elle échangeait

tromper sur ce point ; car non seulement elle recevait les flatteries extravagantes de ses courtisans, que son bon sens devait lui faire repousser, mais encore elle eut la misérable faiblesse de bannir de ses appartements, pendant les quelques années qui précédèrent sa mort, tout ce qui avait l'apparence d'un miroir, craignant que par hasard il ne lui arrivât de remarquer les changements que le temps opérait dans sa personne. Sa Majesté consentit, vers cette époque, à se servir de fard ; et il est rapporté, dans le récit des conversations de Johnson et de Drummond, que les demoiselles qui environnaient la reine s'amusaient quelquefois à appliquer sur le nez royal du fard qui devait être placé sur les joues, assurées qu'elles étaient qu'Élisabeth ne découvrirait pas la ruse... Un jour il lui arriva de jeter les yeux sur un de ces miroirs qu'elle avait ordonné d'éloigner de ses appartements. Fascinée en quelque sorte par la vue de cet objet, elle ne put résister à l'inclination qu'elle éprouvait d'y contempler ses traits. Mais elle ressentit ensuite un bien amer regret de s'être laissée aller à cette curiosité. Son visage était alors tellement maigre et ridé, tellement défait et disgracieux, qu'après l'avoir considéré quelque temps dans une sorte de stupéfaction, elle se consuma dans les angoisses du découragement. S'élevant alors aussi avec violence contre les compliments trompeurs et intéressés dont on l'avait saturée chaque jour, elle fut convaincue que, puisqu'elle ne pouvait plus s'y confier, elle ne pourrait plus être heureuse à l'avenir (1). » Tout le monde connaît l'ordonnance inqualifiable par laquelle Élisabeth défendit à qui que ce fût d'avoir son portrait, jusqu'à ce qu'il y en eût un

encore à cet âge les propos les plus galants avec le duc de Nevers, ambassadeur de France. Voir *Lingard*, règne d'Élisabeth, ch. IV.

1. Dr Hugh Campbell, *The case of Mary queen of Scots*, p. 256.

qui rendit fidèlement ses traits dans toute leur beauté et leur perfection. « Même quand elle était déjà paralysée par l'âge, elle tirait encore vanité de ses traits hâves, hagards et cadavéreux, et cherchait à captiver ses nombreux amants (1). » Camden lui-même, parlant du comte d'Essex, exécuté en 1601 par les ordres d'Élisabeth, dit que « l'affront qu'il fit à la reine en rabaissant sa beauté fut ce qui l'irrita le plus. Car il avait fait entendre (pour ne rien mentionner de plus) qu'Élisabeth était une vieille femme aussi courbée et difforme d'esprit que de corps (2). »

Que dire encore des violences brutales de cette femme orgueilleuse et vindicative, des blasphèmes et des jurements horribles qui sortaient sans cesse de sa bouche ? « Élisabeth avait l'habitude de jurer, et il lui arrivait si souvent de prononcer des impiétés audacieuses, qu'elle avait ce qu'on considérait comme son serment accoutumé (3). » — « Sa vie tout entière n'a été qu'une scène d'artifice et de licence (4), » et « sa politique un vaste système de chicane et d'injustice pour toutes les nations voisines... Vie malheureuse et misérable : malheureuse pour les autres par les complots qu'elle formait toujours contre eux, misérable pour elle-même par les craintes et les appréhensions qu'elle entretenait toujours à cause de ces complots... Vraie fille de Henri VIII, elle portait la marque de son esprit profondément gravée dans le sien... Elle en avait les instincts malfaisants et les fantaisies tyranniques (5). » « Pour conclure enfin,

1. Chambers' *Life of James I*, vol. I, ch. X, p. 297.
2. *Ibidem.*
3. Dr H. Campbell, *The case of Mary Queen of Scots*, chap. XVII, citant Naunton's *Fragmenta regalia*.
4. Whitaker, *Mary Queen of Scots vindicated.*
5. *Idem.*

je ne puis m'empêcher d'observer, avec autant d'indignation que de tristesse, qu'Élisabeth, grâce à toutes les ressources de sa malignité, semble avoir été une femme excessivement méchante; qu'elle a uni au même degré dans sa personne la corruption humaine dans ce qu'elle a de sensuel et de malicieux; qu'elle l'a poussée à ses limites extrêmes, comme l'hypocrisie qu'elle y a ajoutée, et qu'ainsi elle a été entre tous un vrai prodige de scélératesse (1). »

1. Dr Campbell, *The case of Mary Queen of Scots*, chap. XVII. « And at the close, I cannot but observe with equal indignation and sorrow, that Elisabeth seems to have been in all her capacities of wickedness, a woman exceedingly wicked ; to have united equally the sensual and the malignant corruptions of mankind in her own person ; to have had them in a very violent degree ; to have superadded the highest degree of hypocrisy of both ; *and so to have been a very prodigy of flagitiousness from all.* »



Chapitre IX.

Avènement de Jacques I[er] au trône. — Disposition des différents partis. — Promesses faites aux catholiques. — Protestation solennelle des catholiques. — Opinions religieuses de Jacques I[er]. — Son caractère égoïste et faible. — Portrait de ses principaux ministres, tracé par Macaulay. — Contradictions et promesses trompeuses renouvelées aux catholiques. — Conduite du Saint-Siège. — Duplicité du roi Jacques I[er]. — Découverte d'un singulier complot auquel le gouvernement n'est pas étranger.



ÉLISABETH, jusqu'au dernier moment, refusa de désigner son successeur à la couronne d'Angleterre. Le nom du roi d'Écosse fut prononcé par Robert Cecil ; mais la vieille reine, presque agonisante, ne leva pas le doigt en signe d'adhésion, ainsi qu'il avait été convenu. Digne fille de Henri VIII, elle se montra comme lui l'opiniâtre ennemie des Stuarts, que leur naissance appelait au trône, mais qu'une volonté du monarque en avait exclus un demi-siècle auparavant. Cet acte, arraché comme tant d'autres au parlement, avait pour but de frapper dans ses enfants Jacques V, père de Marie Stuart, que le despote avait vainement sollicité à rompre avec le Saint-Siège. Les historiens ont longuement discuté sur l'authenticité ou la validité de ce testament, extorqué, disait-on, à Henri dans un moment où la maladie lui avait ôté le sentiment. Quoi qu'il en soit, il était généralement reconnu à cette époque que, dans la pensée du roi schismatique, la famille des Stuarts ne devait jamais ceindre la couronne d'Angleterre (1).

Cette disposition, qui renversait la loi fondamentale

1. Par cet acte du 30 décembre 1546, la couronne, à défaut d'héritiers directs, devait passer aux héritiers de la sœur cadette de Henri VIII.

du royaume, intéressait tous les partis au plus haut degré. Toutefois son application, éloignée en apparence, avait empêché qu'on lui donnât d'abord toute l'importance qu'elle méritait. Mais quand on vit le troisième et dernier enfant de Henri VIII descendre au tombeau sans postérité, la question se présenta dans toute sa gravité et avec tous ses périls. Les correspondances et les mémoires du temps attestent cette préoccupation des esprits, et l'on a vu que des révélations secrètes avaient fait parvenir jusqu'à Élisabeth elle-même le fil des relations cachées de ses ministres avec le roi d'Écosse. La vieille reine sut que ses conseillers et ses courtisans avaient déjà pourvu entre eux à sa succession ; et il est permis de croire que son refus de désigner elle-même le fils de sa victime fut un dernier trait de cette obstination hautaine qui était comme le caractère distinctif des Tudors. Du reste, les motifs qui avaient déterminé sa cruelle politique envers Marie Stuart n'existaient pas pour son fils. Quoique né et baptisé dans l'Église catholique romaine, Jacques d'Écosse, enlevé de bonne heure à sa mère, avait reçu une éducation toute calviniste. Ce titre de protestant, plus encore que sa naissance, détermina les ministres de la couronne à ne lui opposer ni le testament de Henri VIII, ni le silence d'Élisabeth, ni les antipathies qui de tout temps avaient existé entre l'Angleterre et l'Écosse.

Ainsi, par un singulier concours de circonstances, Jacques, dont l'origine, l'éducation et la conduite pouvaient inspirer des appréhensions aux différents partis politiques ou religieux, présentait aussi dans ces conditions elle-mêmes des motifs de confiance aux uns comme aux autres. Les craintes que les anglicans concevaient naturellement d'un prince formé par le puri-

tain Buchanan, trouvaient dans son opposition aux doctrines des presbytériens une garantie pour le maintien de leur *église établie par la loi.* Les presbytériens et les puritains, de leur côté, n'étaient pas sans redouter les influences auxquelles Jacques allait être exposé à Londres; mais ils se persuadaient que ce prince, faible et disputeur, serait facilement entraîné dans les discussions qu'en temps opportun ils sauraient provoquer, et dont ils se promettaient tout l'avantage. Les catholiques, à leur tour, devaient beaucoup attendre du fils de cette Marie Stuart qui n'avait guère trouvé que dans leurs rangs des serviteurs fidèles et dévoués, et ils savaient les promesses que plus d'une fois Jacques lui-même avait faites aux principaux d'entre leurs coreligionnaires. Toutefois, après ce règne de quarante-cinq ans, qui avait consacré tant d'injustices et entraîné dans l'apostasie tant d'âmes pusillanimes ou corrompues, une extrême prudence devenait indispensable. La moindre indiscrétion pouvait détruire en quelques jours un dessein qui rencontrerait inévitablement de grandes difficultés. Il y avait beaucoup à faire pour obtenir un changement dans les lois, plus encore pour l'opérer dans les hommes. Ainsi l'espérance était partout; mais partout aussi se produisaient des inquiétudes dont les motifs n'étaient un mystère pour personne. Quelques hommes seuls ne les partageaient point : c'étaient les anciens ministres d'Élisabeth, devenus, sans transition comme sans obstacle, les conseillers, les confidents et les ministres du nouveau roi. Il y aurait pour croire que les bruits alarmants répandus à l'approche de la mort d'Élisabeth n'étaient qu'une intrigue de plus de ces hommes d'État, dont tous les plans étaient déjà préparés et les mesures prises. Aussi, la reine morte, on n'entendit pas le plus

léger murmure. Robert Cecil alla lui-même, avec ses collègues du conseil, proclamer Jacques I à Whitehall en présence des plus puissants seigneurs, qu'il s'était hâté d'appeler dans la capitale. A ses yeux comme à ceux de plusieurs autres hauts dignitaires, le danger de voir rétabli ou simplement toléré dans le royaume le catholicisme était suffisamment prévenu par la religion même et l'éducation du prince. Quant à la part qu'ils avaient prise dans l'assassinat juridique de sa mère, ils comptaient que l'intérêt fermerait la bouche à leur royal protégé. Les évènements montreront clairement que ces politiques égoïstes ne s'étaient point trompés.

Dieu permit donc que la coupable race des Tudors s'éteignît après la seconde génération, et ensevelît avec elle dans la tombe ses desseins les mieux concertés. Malgré leur animosité contre les Stuarts, les partisans de Henri VIII et d'Élisabeth virent se relever cette famille par un coup de la Providence qui destinait Jacques Ier à relever en même temps l'honneur de sa mère et l'antique foi du peuple anglais. Mais ce prince ne comprit pas sa mission, et ses descendants, aussi malheureux qu'imprudents, continueront envers les catholiques un système de tyrannie qu'on ne devait jamais attendre de leur nom. Puis, après avoir accablé de déceptions, d'avanies et de calamités, leurs meilleurs et plus persévérants amis, ils sentiront enfin échapper de leurs mains ce sceptre que Dieu ne leur avait donné que pour défendre la justice et les droits de la conscience opprimée.

Avant de quitter Édimbourg, Jacques avait expédié déjà des messages dans lesquels il faisait espérer qu'au moins la tolérance serait accordée Le comte de Northumberland lui-même avait adressé au roi d'Écosse

une lettre pour le prier de notifier à ses coreligionnaires ses intentions à leur égard. Ce noble seigneur attendait la réponse royale, quand un jour se présente à son château, de la part de Jacques I, lord Percy, qui l'assure de ses dispositions favorables. « On peut, ajoute-t-il, en donner communication aux catholiques ; le roi le permet et il le désire. » Jacques en sera quitte plus tard pour nier cette mission de Percy ; mais ce procédé malhonnête, auquel les historiens l'accusent d'avoir eu recours plus d'une fois, ne saurait affaiblir la valeur de pareilles attestations. « Il est certain, comme le rapporte la relation manuscrite du P. Gérard, que dans ce temps-là le roi promit à différents personnages, non seulement que les catholiques seraient exempts de toutes vexations, mais encore qu'ils jouiraient de la liberté dans leurs maisons particulières, qu'ils auraient leurs prêtres et recevraient leurs sacrements avec toute la tolérance et la tranquillité désirables (1). »

Une lettre du Père Garnet au Père Persons, en date du 16 avril 1603, expose avec détail cette attente générale des catholiques. Elle ajoute quelques raisons particulières à celles qui ont été présentées plus haut. « Depuis l'envoi de ma dernière lettre le 16 mars dernier, dit-il, il est arrivé un grand évènement : la mort de la reine. On a eu des craintes sérieuses ; mais une assurance parfaite les a remplacées, et nous croyons que l'âge d'une liberté inespérée va commencer. Toutefois, les prisonniers sont surveillés très-sévèrement, parce qu'il n'y a pas jusqu'à présent d'autorité pour les relâcher. On a grand espoir d'obtenir la tolérance, et les catholiques sont si unanimes à proclamer le nouveau roi qu'il semble que Dieu nous accordera beau-

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. 36, 37.

coup. Toutes les religions vivent dans l'espérance et l'expectative ; les catholiques surtout ont raison d'espérer en considérant que la noblesse presque tout entière travaille dans ce dessein et qu'elle a obtenu sur ce point de belles promesses de Sa Majesté. Aussi, supposé que nul compétiteur étranger ne fasse opposition, les catholiques se croient dans une heureuse position, et ils verraient avec le plus profond regret que quelques princes catholiques ou Sa Sainteté s'opposassent à ce que le roi d'Écosse prît tranquillement possession du royaume (1). » Tel était l'état des esprits au moment où commençait le règne du successeur d'Élisabeth.

Ce fut le 5 avril 1603 que le nouveau monarque quitta son château d'Holy-Rood à Édimbourg pour se rendre à Londres. Jacques franchissait pour la première fois les frontières des deux États : il venait de traverser la Tweed quand les catholiques anglais lui présentèrent l'humble expression de leurs sentiments et de leurs espérances. Elle était conçue en ces termes :

« Très puissant prince et illustre monarque (2) :

» I. Telles sont les rares qualités et les dons admirables de sagesse, de prudence, de valeur et de justice que la main bienfaisante de Dieu a répandus sur Votre Majesté, qu'il ne peut être douteux pour nous que, dans la profondeur de votre jugement et de votre discernement, vous ne prévoyiez tout ce qui concerne le gouvernement spirituel et temporel de vos royaumes et autres pays soumis à votre domination.

» II. Néanmoins, nous, catholiques d'Angleterre, sujets très affligés et serviteurs dévoués de Votre Grâce, soit pour prévenir les informations malveillantes qui

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. LXVI.
2. *Ibidem*, t. IV, p. LXXII.

pourraient arriver à vos oreilles avant que notre réponse fût entendue ; soit parce que, à cause de notre conscience, nous sommes accablés sous le poids des persécutions, nous nous sommes empressés d'avoir recours à vous, dans l'espoir que Votre Majesté daignera présentement nous soulager. C'est aussi afin de présenter à votre royale personne ces humbles paroles, et qu'elles attirent sur nous quelque considération et faveur.

» III. Quelle fidélité et quel devoir un prince temporel peut-il désirer ou attendre de ses sujets que nous ne soyons disposés à lui rendre ? Combien de personnages nobles et de dignes gentilshommes, très zélés pour la religion catholique, ont souffert, les uns la perte de leurs terres et de leurs biens, d'autres l'exil, l'emprisonnement, les supplices et la mort, pour maintenir les droits de votre auguste mère à la couronne d'Angleterre? Qui même plus ardemment que les catholiques a désiré pour Votre Majesté ce titre et cette autorité de roi d'Angleterre ?

» IV. Combien d'entre eux s'empressent à votre Cour, et, otages volontaires en faveur de leurs amis, s'offrent eux-mêmes à vivre et à mourir pour la cause de Votre Majesté, si jamais quelque adversaire s'élevait contre le droit ? S'ils ont fait cela, étant dans la disgrâce de leur Souveraine, pour obtenir la bienveillance de Votre Majesté, que feront-ils, ou plutôt que ne feront-ils pas pour vivre sans disgrâce dans la faveur de Votre Majesté ?

» V. Si l'on excepte quelques sectes peu importantes, il y a dans ce royaume quatre partis principaux en religion. Les protestants, qui ont dominé sous la précédente reine ; les puritains, qui ont marché au milieu

d'eux et ont fait aussi de grands progrès ; les athées ou politiques, qui sont nés de leurs contentions ou de leurs dissensions bruyantes sur les matières de la foi ; et enfin les catholiques, qui, de même qu'ils sont opposés à tous, sont aussi détestés de tous, parce que l'erreur fut toujours ennemie de la vérité.

» VI. Ces trois premières religions, prises collectivement ou séparément, ne pourraient être supprimées que difficilement, et c'est pourquoi nous prions Votre Majesté de nous accorder autant de faveur qu'elle en accorde aux autres religions opposées à celle qui est publiquement professée dans l'Angleterre. Car si notre faute est semblable ou moindre, ou même si elle est nulle, la justice demande que notre punition soit égale ou moindre, ou même qu'il n'y ait nulle punition.

» VII. Des portiques, des arcs de triomphe, des pyramides proclament partout en France que le roi actuel est le *père de la patrie et le restaurateur de la paix* (1), parce que ce royaume, déchiré par des guerres civiles et livré comme une proie aux ennemis du dehors, a été rendu à lui-même par sa prévoyante sagesse et sa valeur, et que les étrangers en ont été chassés. Ce résultat, il l'a surtout obtenu en consentant à tolérer ceux qui suivent une religion contraire à la religion professée publiquement.

» VIII. Nul doute, auguste Souverain, que le royaume d'Angleterre, par la sanglante persécution exercée contre les catholiques, est devenu presque odieux à toutes les nations chrétiennes. Le commerce et le négoce sont déchus, les guerres ont été presque continuelles, et le sang a rarement cessé de couler ; les subsides et les taxes ne furent jamais plus considérables, et

1. Henri IV commençait à régner en France.

beaucoup d'esprits sont mécontents. Que votre royale Majesté daigne se montrer favorable à vos humbles suppliants, les catholiques affligés, et elle réparera facilement ces maux, surtout à l'avènement de Votre Altesse. « *Si vous leur adressez des paroles douces, ils seront toujours vos serviteurs* (1), » disaient les sages conseillers de Salomon à Roboam ; car la paix après la persécution ressemble à un doux zéphir après une tempête violente, et un bienfait reçu dans l'adversité en double encore le prix.

» IX. Combien il sera agréable pour tous les princes catholiques étrangers, et honorable pour Votre Majesté, de voir que la sévérité de la reine Élisabeth a été remplacée par votre clémence royale, et que la douceur d'un homme rétablit ce que la colère déshonorante d'une femme a détruit. Avec quelle faveur on recevra dans toutes les contrées catholiques vos sujets, qui en sont aujourd'hui presque abhorrés, lorsque ces peuples sauront que Votre Majesté ne prépare point des piques et des prisons pour ceux qui professent leur foi, mais qu'elle leur permet d'avoir des temples et des autels pour l'exercice de cette religion. Alors nous verrons de nos yeux et nous toucherons de nos mains dans ce royaume l'accomplissement de cette bénédiction d'Isaïe : « *Que les épées sont changées en charrues et les lances en faulx.* » Et toutes les nations nous admireront et diront : « *Voilà les hommes que le Seigneur a bénis.* »

» X. Nous ne sollicitons d'autre faveur de Votre Grâce que celle de pouvoir professer en sécurité cette religion catholique que tous vos heureux prédécesseurs ont pratiquée, depuis Donald, qui se convertit le pre-

1. III *Reg.*, xv, 7.

mier, jusqu'à l'incomparable mère de Votre Majesté, qui fut naguère martyrisée.

» XI. Religion vénérable par son antiquité, majestueuse par sa grandeur, constante dans sa perpétuité, irrépréhensible dans sa doctrine, inspirant toutes les vertus et toutes les œuvres pieuses, éloignant de tout péché et de toute malice : religion chérie de tous les premiers pasteurs, établie par tous les conciles œcuméniques, soutenue par tous les anciens docteurs, maintenue par les princes les plus illustres et les plus chrétiens, et que toutes les histoires ecclésiastiques présentent presque seule dans le monde : religion scellée par le sang de millions de martyrs, enrichie par les vertus d'une multitude de confesseurs, embellie par la pureté de milliers de vierges, si conforme au sens naturel et à la raison, et enfin si en harmonie avec le texte sacré de la parole de Dieu et de l'Évangile ! Nous demandons le libre exercice de cette religion, sinon en public dans les églises, au moins dans les maisons privées ; sinon avec approbation, au moins par tolérance et sans vexations.

» XII. Que Votre Grâce en soit bien assurée : de quelque manière que des protestants ou des puritains, excités par les sentiments d'une conduite honnête, ou par l'inclination naturelle, ou par la crainte de quelque châtiment temporel, promettent l'obéissance, les catholiques, sans aucun doute, le feront aussi, uniquement par principe de conscience. Car pour eux, comme ils prétendent que les lois et les statuts du prince n'obligent pas les sujets à obéir sous peine de péché, ils ne s'inquièteront pas beaucoup de les transgresser, ceux surtout qui sont tourmentés par les remords du péché; mais les catholiques, qui reconnaissent le mérite de

l'obéissance et la peine due à la transgression de la loi, ne peuvent éviter d'avoir l'âme péniblement torturée pour la moindre prévarication.

» XIII. C'est pourquoi, très clément Souverain, nous, vos sujets longtemps affligés, nous protestons en toute respectueuse soumission devant la Majesté de Dieu et de tous les saints anges, d'une obéissance aussi loyale et d'une fidélité aussi sincère envers votre Grâce, que jamais ont pu le faire de fidèles sujets, en Angleterre et en Écosse, envers les ancêtres de Votre Majesté, et nous sommes prêts à vous servir de nos biens et de nos vies, aussi généreusement que firent les plus loyaux Israélites envers le roi David, ou les fidèles légions envers les empereurs romains.

» XIV. Et ainsi, attendant la faveur accoutumée et la gracieuse bonté de Votre Majesté, nous, vos dévoués suppliants, nous nous confions en Celui qui tient dans ses mains les cœurs des rois, et dont la miséricorde récompensera celui qui aura été miséricordieux.

» De votre inviolable Majesté,

» Les très dévoués sujets,

» *Les Catholiques d'Angleterre.* »

Même à ne considérer que les témoignages de fidélité donnés par les catholiques à Jacques Ier, on devait croire que ce prince les traiterait, sinon avec faveur, du moins avec équité. D'ailleurs ses opinions personnelles ne l'éloignaient pas beaucoup de leurs croyances. « Le roi assurait, est-il dit dans une dépêche de Beaumont, alors ambassadeur français à Londres, qu'il n'était point hérétique, c'est-à-dire refusant de reconnaître la vérité ; qu'il n'était pas non plus puritain ni moins séparé de l'Église ; qu'il y estimait la hiérarchie nécessaire, par conséquent qu'il avouerait toujours le pape pour le

premier évêque, et en icelle président et modérateur aux conciles, mais non chef ni supérieur (1). » Le monarque allait plus loin encore, et dans les avertissements placés en tête de son *Apologie* du serment d'allégeance, qu'il publiera bientôt, il reconnaît expressément les trois symboles, les anciens conciles, et les Écritures telles qu'elles sont interprétées par les Pères des quatre premiers siècles. Même il proteste de la disposition où il est d'honorer les saints, de célébrer leurs fêtes, et de révérer celle qui, « bénie entre toutes les femmes, est la Mère de Dieu, élevée en gloire par-dessus les anges et les hommes. » Le point le plus délicat pour un successeur immédiat d'Élisabeth était assurément la suprématie spirituelle du souverain pontife. Or, dans ce même écrit, Jacques I[er] trace ces remarquables paroles : « J'ai toujours maintenu comme une institution apostolique l'existence des évêques dans l'église.... Au temps de la primitive Église, il y avait, je le sais, des patriarches (je respecte également cette institution pour le maintien de l'ordre), et parmi eux il y eut des contestations pour le rang. Mais, quant à moi, si cela était encore en question, je donnerais de tout mon cœur mon consentement à ce que l'évêque de Rome eût le premier siège. Et alors, comme roi d'un pays occidental, je marcherais avec le patriarche de l'occident. En ce qui concerne sa puissance temporelle sur la seigneurie de Rome, je n'aurais aucun différend sur ce sujet. Qu'il soit donc, au nom de Dieu, le premier évêque entre tous les évêques, et qu'il soit le prince des évêques, de la même manière que saint Pierre était le premier des apôtres. » Jacques I[er] avait adopté ces opinions, ajoutera-t-il plus tard, et les avait même manifestées « six

1. *Jardine*, t. V, p. 17, cité par Tierney, t. IV, p. 36.

ans avant son arrivée en Angleterre »; et quoique, par rapport à la religion, il ne pût être autre que ne l'avait fait son éducation première ; cependant il était ennemi de toute persécution contre ceux qui professaient une religion différente, et principalement les catholiques, reconnaissant qu'ils avaient l'ancienne religion, mère de toutes les autres, bien qu'elle fût maintenant viciée en plusieurs points (1).

Instruits comme ils l'étaient de ces dispositions du roi d'Écosse, les catholiques anglais espéraient un rapprochement entre ce prince et le pontife romain. Son esprit, naturellement droit, saurait sans doute, malgré les mensonges de l'hérésie, appliquer à l'incorruptible Église de Jésus-Christ une distinction essentielle et tout élémentaire entre l'œuvre de Dieu et l'œuvre de l'homme. Au milieu des abus que la faiblesse et les passions humaines avaient produits et que le Saint-Siège est toujours le premier à condamner, son regard, éclairé par la foi, lui ferait distinguer facilement et reconnaître « *cette Église sans ride et sans tache* (2) », toujours opposée au mal, alors même qu'elle le rencontre dans les premiers pasteurs. Dans la pensée des catholiques, cette considération ne pouvait manquer de frapper l'esprit de Jacques Ier. Son cœur d'ailleurs ne serait pas non plus sans s'émouvoir au souvenir de sa mère. Le fils d'une martyre saurait-il ne pas être bienveillant envers des sujets que leur foi et leur dévouement à Marie Stuart avaient rendus odieux à Élisabeth ? Tel eût été apparemment Jacques d'Écosse, si son égoïste pusillanimité ne l'eût rendu infidèle à ses promesses comme il l'avait été à la piété filiale.

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. 36.
2. S. Pauli ep. ad Eph., cap. V, v. 27.

Il faut l'avouer, en effet, le fils de Marie Stuart a fait douter légitimement de ses sentiments les plus naturels ; et si, pour l'honneur de l'humanité, on doit accepter comme sincères les témoignages de sa douleur et de son indignation à la première nouvelle du supplice de sa mère, la conduite qu'il avait tenue durant sa longue captivité, et la facilité avec laquelle Élisabeth apaisa son irritation et ses menaces, ont été sévèrement jugées par l'histoire. Le cœur humain a ses profondeurs, qui échappent aux regards les plus pénétrants ; et, dans la vie des princes surtout, il est des actes et des paroles qu'il faut renoncer à vouloir expliquer. L'âme, d'ordinaire si mobile en ses volontés, se trouve dans ces hautes positions en face d'intérêts puissants, souvent opposés, qui l'entraînent dans de continuelles variations. Peut-être est-ce là le dernier mot de toutes ces fluctuations que présentera, pendant son règne, la conduite de Jacques I envers les catholiques signalés entre tous pour leur dévouement à sa mère.

Ce dévouement, Jacques ne pouvait le nier : aussi le reconnaît-il ouvertement dans son *Basilicon doron* (1) (le don royal) qu'il avait composé pour l'instruction de son fils. Lui-même rappelle à cet héritier de sa couronne que ses plus fidèles sujets ont toujours été ceux qui se montrèrent les amis de sa mère persécutée. Le monarque lui recommande, en conséquence, de profiter de cet exemple pour s'assurer l'attachement des hommes qui ont donné à sa famille tant de marques de fidélité. « Et ainsi, continue un Mémoire, en même temps que Sa Majesté inspirait ses sentiments à son fils, elle donnait à tous les catholiques de belles et solides espé-

1. Ce livre de Jacques Ier avait été imprimé dès l'année 1599. En 1603, lors de son avènement au trône d'Angleterre, on en fit successivement trois éditions.

rances qu'ils trouveraient faveur, comme ayant été attachés et dévoués à sa mère, et que ceux qui avaient fait de grandes choses ou qui avaient beaucoup souffert pour son service, obtiendraient une digne récompense et un soulagement (1). » Malheureusement, et l'histoire ne l'atteste que trop, la reconnaissance n'est pas la vertu des grands. Occupés avant tout des intérêts de leur position présente, il arrive d'ordinaire qu'ils s'étudient plus à gagner par la faveur des ambitions peu satisfaites ou des volontés rebelles, qu'à donner à des dévouements aussi généreux que légitimes les récompenses qui leur sont dues. Jacques marchera facilement dans cette voie où l'entraînaient d'ailleurs sa faiblesse naturelle et son égoïste amour du repos. Souvent on le verra chercher, aux dépens même de la justice, à complaire aux sectaires qui avaient élevé l'échafaud de sa mère et préparèrent de loin celui sur lequel montera un jour son propre fils. Cette ingratitude n'avait pas tardé à se produire. Escorté déjà, en quittant Édimbourg, d'une troupe de presbytériens écossais, Jacques Ier se hâta d'appeler à ses côtés et de faire asseoir dans son conseil des hommes qui devaient y continuer la politique immorale du règne précédent. Deux noms trop fameux, et qui ont acquis une triste célébrité sous Élisabeth, Cecil et Bacon, reparaissent sur la scène, et, quoique divisés dans leurs rivalités d'ambition et de fortune, ils sauront continuer l'un et l'autre l'œuvre d'oppression commencée par leurs pères un demi-siècle auparavant.

On n'a pas oublié comment le fils de Guillaume Cecil s'était préparé à remplacer le premier ministre d'Élisa-

1. *Gerard's Memoirs.* — *Dodd's Church Hist.*, édit. Tierney, t. IV, p. 36 à la note.

beth, et quel zèle il déploya à York, quand il succéda au puritain Huntingdon dans la charge de président du Nord. Le vieux lord Burleigh avait légué à son fils, outre ses dignités et ses vastes possessions, toute sa haine de l'Église romaine avec son esprit opiniâtre, rusé et perfide. Il ne devait être que trop fidèlement imité. François Bacon, fils de Nicolas, moins emporté que son père mais aussi despotique, ne faillira pas non plus aux traditions de sa famille. Cet homme, qu'Élisabeth avait souvent caressé quand il était enfant, et qu'elle appelait en riant son jeune garde des sceaux, a besoin d'être connu, sinon comme philosophe, du moins comme politique et homme d'état. Sa part d'influence dans le gouvernement de Jacques Ier, bien qu'elle ait peu paru extérieurement, sera mieux appréciée par l'étude de son caractère. Ici encore laissons parler un admirateur du philosophe anglais : son témoignage ne saurait être suspect. « Les qualités morales de Bacon, dit le publiciste Macaulay, n'étaient pas d'un ordre élevé. Nous ne disons pas que c'était un méchant homme ; il n'était ni inhumain ni tyrannique.... Ses défauts (nous l'écrivons avec peine) étaient la froideur du cœur et la bassesse de l'esprit. Il semble qu'il ait été incapable d'éprouver une affection forte, de faire face à des dangers sérieux, de s'imposer de grands sacrifices. Ses désirs ne s'attachaient qu'à des choses misérables, basses. Les richesses, la puissance, les titres, le patronage, la masse d'armes, les sceaux, la couronne seigneuriale, de vastes demeures, des jardins magnifiques, de riches manoirs, des argenteries de poids, de brillantes tapisseries, des meubles précieux avaient autant d'attraits pour lui que pour aucun des courtisans, qui tombaient à genoux dans la boue lorsqu'Élisabeth

passait à côté d'eux, et qui se hâtaient de rentrer dans leur demeure pour écrire au roi d'Écosse que Sa Grâce (la reine) paraissait devoir prochainement mourir (1)....» Élisabeth descendue au tombeau, il semblait que l'influence de Bacon dût subir un échec. L'ami déloyal et l'ingrat protégé d'Essex était exposé à se voir dédaigné, repoussé par Jacques Ier, qui se déclara ouvertement pour ce dernier favori de la vieille reine. Mais comme le fils de Guillaume Cecil, le fils de Nicolas Bacon avait la souplesse en partage, et savait se ménager des ressources contre les coups de la fortune. Il se rendit nécessaire quelque temps et parvint ainsi à rester au pouvoir sous Jacques Ier comme sous Élisabeth (2).

Après ces deux ministres paraît l'homme politique de l'époque : Waller. A part ses hautes capacités intellectuelles auxquelles il ne prétend pas, Waller, dans l'ensemble de sa personne, a beaucoup de traits de ressemblance avec Bacon ; ajoutons que ces traits ne sont pas flatteurs. Macaulay n'adoucirait que faiblement en faveur de Bacon ce que lord Clarendon disait de Waller. « Caractère bas au dernier degré, esprit abject et sans courage quand il s'agissait d'une entreprise vertueuse ; flatteur insinuant et servile du pouvoir, vain, impérieux, mais homme de talent et d'une conversation très agréable. Considérés comme hommes du monde, courtisans, politiques, associés, alliés, ennemis, ils avaient presque les mêmes mérites et les mêmes défauts. Ils n'étaient pas nuisibles, il n'étaient pas remarquables ; mais ils n'avaient ni ardeur dans les affec-

1. *Lord Bacon*, by Babington Macaulay, p. 41.

1. Parmi les ouvrages de Bacon se trouve celui qu'il intitule : *L'examen et la compilation nouvelle des lois d'Angleterre.* « Le malheureux, dit à ce sujet Macaulay, était dans le même temps employé à détourner les lois aux plus vils desseins de la tyrannie. » *Ibidem*, p. 48.

tions ni élévation dans les sentiments. Il y a plusieurs choses qu'ils aiment plus que la vertu, et d'autres qu'ils craignent plus que le mal. Néanmoins, après qu'ils se sont abaissés à des actes dont il est impossible de lire le récit dans les auteurs les plus favorables sans éprouver un vif sentiment de désapprobation et de mépris, le public continue toujours de les regarder avec un sentiment qu'il est difficile de distinguer de l'estime.» Et ici le publiciste écossais résume toute sa pensée dans cette hyperbole d'une tragédie italienne qu'il applique aux deux personnages : « Sur leurs fronts la honte eut honte de s'asseoir (1). »

C'est au milieu de ces politiques sans principes et sans cœur que nous apparaît Jacques Ier, dont la faiblesse prétentieuse et la puérile vanité de savoir deviendront pour ses sujets un objet de dérision, en même temps qu'elles rendront plus facile à ses conseillers l'accomplissement de leurs projets. Dans ce monarque, en effet, dit encore Macaulay, il y avait en quelque sorte deux hommes : l'un spirituel, érudit, qui écrit, dispute et harangue ; l'autre énervé et niais. Chanoine de l'église du Christ (Christ-Church) ou prébendier de Westminster, il est assez probable qu'il eût laissé à la postérité un nom très respectable, qu'il se serait distingué parmi les traducteurs de la Bible et les théologiens qui assistèrent au synode de Dordrecht, et qu'il aurait été considéré par le monde lettré comme un digne rival de Vossius et de Casaubon. Mais la fortune le plaça dans une position où ses défauts le couvrirent de mépris et où ses qualités ne lui firent point d'honneur. Dans un collège, beaucoup d'excentricité et de puérilité aurait été promptement pardonné à un homme

1. *Lord Bacon*, by Babington Macaulay, p. 46.

si docte ; mais tout ce qui pouvait sur le trône lui revenir de cette science fut de faire penser au peuple qu'il était aussi pédant que fou (1). »

Ces défauts de Jacques I[er] se produisirent dès les premiers jours de son règne comme les dispositions hostiles de ses ministres. Aussi l'illusion des catholiques ne fut pas de longue durée, ni leur confiance dans les promesses faites par le monarque. Un mois à peine s'était écoulé depuis son entrée à Londres, que déjà ses discours trahissaient une intention peu bienveillante à leur égard. Déjà l'on affirmait que Jacques dans son palais avait appelé hautement le Pape « un véritable antechrist », et que Coke, le procureur-général, avait déclaré que « les yeux des catholiques leur seraient arrachés avant qu'on leur accordât la tolérance. » Mais ce qui surtout étonna et fit pressentir de nouvelles calamités, ce fut une parole adressée par le roi lui-même au prêtre Watson.

Ce missionnaire, l'un des hommes qui contribuèrent le plus à populariser en Angleterre le parti de Jacques I[er] dans les dernières années d'Élisabeth, avait reçu de ce prince les assurances les plus formelles. Aussi, au premier bruit des tergiversations occasionnées par les intrigues des sectaires, il n'hésita pas à venir rappeler au roi ses engagements personnels et les espérances qu'il avait inspirées à ses sujets catholiques. Jacques, pour toute réponse, fit entendre que le concours de ces religionnaires lui étant désormais inutile, ils n'avaient plus à attendre de lui aucune faveur. Cet ingrat désaveu, fait en présence de plusieurs seigneurs protestants, révolta Watson et tous ceux à qui il en fit la douloureuse confidence. Néanmoins on ne perdit pas

1. *Lord Bacon*, by Babington. Macaulay, p. 43.

tout espoir. Il y avait, en effet, si peu de fixité dans les intentions et les discours du monarque ; ou bien ses ministres avaient déjà pris si habilement leurs mesures pour tromper les catholiques, que cette entrevue, si funeste pour Watson en particulier, coïncidait avec une autre bien propre à ranimer toutes les espérances (1). Voulait-on à dessein jeter l'incertitude, l'hésitation ou l'illusion dans les esprits ? Il est permis de le croire quand on voit se reproduire toutes les intrigues et les duplicités qui signalèrent le commencement du règne d'Élisabeth.

En effet, dans les premiers jours de juillet, trois mois à peine après l'arrivée de Jacques Ier en Angleterre, un noble catholique, Thomas Tresham, se rendait sur un appel du roi à Hampton-court. Il était accompagné d'un nombre assez considérable de ses coreligionnaires. Tous furent reçus avec beaucoup d'égards par les membres du Conseil royal, qui leur déclarèrent qu'on les avait mandés pour leur donner communication des intentions de Sa Majesté. « Désormais les catholiques anglais seront déchargés de l'amende de vingt livres par mois, imposée aux réfractaires par un statut d'Élisabeth, et le roi est disposé à les faire jouir de cette faveur et de ce soulagement aussi longtemps qu'ils seront irréprochables dans les choses civiles et qu'ils se montreront respectueusement fidèles à sa personne et à l'État. » Tresham et ses amis reçurent avec bonheur cette notification ; seulement ils demandèrent que « le simple refus de se conformer à l'Église établie par la loi ne fût point regardé comme un manque de respect. » Et les lords du Conseil se hâtèrent de répondre, pour dissiper toute appréhension à cet égard, que jamais Sa

1. Dodd's *Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. 37.

Majesté ne regarderait ce refus comme un mépris. En finissant, les ministres exprimèrent leur désir que « ces gracieuses dispositions de Jacques Ier fussent par eux notifiées aux autres catholiques. » Cette communication quasi officielle et ces promesses des ministres et du roi lui-même furent accueillies, on le comprend, comme l'annonce d'une délivrance prochaine. La confiance alla à ce point qu'il semblait que des négociations dussent être bientôt entamées entre Jacques Ier et le Saint-Siège. Par toutes les voies il arrivait à la cour des témoignages des dispositions paternelles et bienveillantes du souverain pontife envers le roi et le royaume d'Angleterre, et de la facilité avec laquelle seraient rétablis les rapports de la nation avec le chef de la chrétienté. Une lettre du nonce à Bruxelles s'exprime sur ce sujet de la manière la plus explicite. Elle porte la date du 1er août 1603, c'est-à-dire quelques jours seulement après l'entrevue de Hampton-court. Le nonce Octave, évêque de Tricario, adresse à Guillaume Gifford, doyen de la collégiale de Saint-Pierre à Lille, les instructions les plus précises sur les intentions du Saint-Siège, avec mission de les communiquer à son arrivée en Angleterre, où ce vénérable personnage se disposait à retourner. « Lorsque vous serez entré sain et sauf dans ce royaume, écrit le nonce, efforcez-vous, avant tout et pardessus tout, d'établir la paix, l'union et la concorde entre les catholiques, s'il y avait encore par hasard quelque reste de dissension parmi eux. Exhortez-les en notre nom, ou plutôt au nom du Saint-Siège apostolique, à ne point se livrer à des pensées d'orgueil, mais à marcher en toute humilité, d'une commune volonté, dans la maison du Seigneur; à procurer l'avancement de la religion catholique d'une manière

droite et apostolique ; à rendre à leurs princes l'amour, le respect et l'obéissance qui leur sont dus, afin que nos ennemis soient eux-mêmes les juges de notre vie sainte et modeste. Exhortez aussi dans le Seigneur tous ceux qui veulent se réjouir en lui du nom de catholique, de ne rien faire qui puisse troubler la tranquillité publique, offenser les princes et les magistrats, faire haïr et suspecter notre religion ; mais qu'ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu et ne soustraient point à César ce qui est à César. Qu'ils ne mêlent point à la religion des choses qui lui sont étrangères, de peur qu'ils ne soient punis comme des séditieux et des traîtres, ce qui est honteux pour tous les hommes et serait pour des ecclésiastiques un crime et un forfait abominable. Que s'ils souffrent l'injure pour le nom de Jésus-Christ, qu'ils le regardent comme un sujet de joie et un avantage. Nous voulons de plus et vous recommandons que si vous pouvez, sans offenser le roi, aborder la sérénissime reine son épouse, vous lui signifiiez en notre nom que le Très Saint Père a toujours rendu à la majesté royale de son époux, quand l'occasion s'en est présentée, tous les témoignages de son affection paternelle, et qu'il ne désire rien tant que de voir ce même monarque, que Dieu, dans son infinie bonté et par les prières de la sérénissime reine sa mère, de noble mémoire, a appelé au gouvernement d'un très important royaume de ce monde, attaché de telle sorte sur la terre au corps mystique de Jésus-Christ, qui est l'Église, qu'il puisse obtenir le royaume éternel. Que du reste Sa Sainteté est très disposée, selon la puissance qui lui a été donnée sur les catholiques, à faire tout ce qui est de nature à procurer la sécurité de sa sérénissime Majesté et de ses états, et à en rappeler

ceux que Sa Majesté jugerait avec raison être nuisibles à son royaume et à ses états. Qu'enfin, il ne veut rien omettre de tout ce que ses saints prédécesseurs ont rendu de services aux sérénissimes rois d'Angleterre, lesquels, de tout temps, ont bien mérité du Siège apostolique, et qu'ainsi le sérénissime roi d'Angleterre voie clairement comment notre Saint-Père le Pape embrasse sa royale majesté dans les entrailles de sa paternelle charité, et combien il désire l'honorer de toutes les manières, afin qu'il obtienne une longue vie, un royaume tranquille, un peuple fidèle et un état pacifié. Nous désirons encore que vous vous comportiez en toutes choses comme il convient à un ecclésiastique qui, élevé auprès du Siège apostolique, en a pris, dès ses premières années, les mœurs et les sentiments, et qui, durant un long séjour à Rome, a été témoin des désirs et des vœux formés par le Saint-Père pour le bien et la félicité de ce royaume, que ses prédécesseurs ont toujours affectionné d'une manière spéciale, à cause de ses mérites particuliers envers le Siège apostolique. Faites donc en sorte, par toute votre conduite, qu'il soit bien compris que les libéralités de notre Saint Père le pape pour la conservation et l'entretien des élèves des séminaires, n'ont d'autre but que de gagner des âmes à Jésus-Christ, et de procurer, par une obéissance entière aux princes, la prospérité et le bonheur de ce royaume (1). »

Toutes les lettres qui arrivaient sur le continent concouraient également à répandre la rumeur des dispositions favorables du roi et de la possibilité d'une réconciliation avec le Saint-Siège. « Si un nonce était envoyé par Sa Sainteté pour avoir une conférence avec le roi, écrivait au Père Persons le provincial Garnet, je pense

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. LX.

que cette démarche aurait un bon effet et que le monarque le recevrait. » Soit que Persons, alors à Rome, eût fait cette communication au Saint-Père, soit que le pape prît lui-même l'initiative, Clément VIII ne tarda pas à envoyer en effet un nonce au roi d'Angleterre. Jacques I[er] en fut promptement informé, et pour se soustraire à des actes que, malgré des promesses, il ne voulait ou n'osait accomplir, il expédia à sir Thomas Parry, son ambassadeur à Paris, des instructions pour le représentant pontifical qui était déjà arrivé dans cette ville. Il importe de bien saisir le caractère faux et dissimulé du monarque anglais dans cette première pièce officielle que l'histoire nous présente. Jacques y recommande à son ambassadeur de signifier en son nom au pontife romain « qu'il a reçu tant et de si grands témoignages de la bienveillance honorable et sincère de Sa Sainteté, soit dans la présente circonstance, soit dans plusieurs autres, et si bien apprécié sa sollicitude pour repousser tous les périls qui le menaçaient, tant au dedans qu'au dehors, qu'il se croit obligé de l'assurer que rien n'a pu lui être plus agréable que cette déclaration de sa volonté. D'ailleurs, nulle personne ne pouvait lui paraître plus propre ni mieux choisie que le nonce pour traiter ces affaires. Il sait combien l'amitié du Saint-Père, comme prince très élevé par son rang et sa dignité, doit être estimée... Il est dans la disposition de chercher quelque raison d'établir et confirmer une amitié vraie et solide... et son intention est de ne jamais rien omettre ou négliger, soit dans les hommages à rendre, soit dans les devoirs légitimes à remplir, de tout ce qui convient à un roi chrétien et à un homme probe (1). » Après ces protestations générales de res-

1. Dodd's *Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. LXIV.

pect et d'affection pour le souverain pontife, le monarque aborde les différents points signalés dans la lettre.

Tout d'abord Jacques témoigne sa satisfaction de ce que le pape a envoyé un nonce au lieu d'un légat, le cérémonial ordinaire pour la réception d'un semblable dignitaire pouvant devenir un obstacle à l'alliance amicale qu'on avait en vue. D'une part, il n'eût point voulu refuser à un légat les honneurs que rendent tous les rois aux envoyés du Saint-Siège ; de l'autre, il n'eût pu éviter les désagréments occasionnés par la profession de cette religion qui le soumet à d'autres conditions.... La seconde partie de la réponse mérite surtout une attention particulière. C'est une déclaration formelle de la conduite qu'il se propose de tenir à l'égard des catholiques, et dont tout son règne sera la contradiction manifeste. Le Saint-Père avait dit qu'il établissait une extrême différence entre ces catholiques qui, uniquement occupés de la religion, s'attachent à l'intégrité de la conscience, et ceux qui se livrent à de coupables machinations ; qu'il était disposé à rappeler d'Angleterre tous ceux qui lui seraient désignés comme turbulents, et à les excommunier même s'ils ne voulaient point se soumettre à ses injonctions. Le roi, dans sa réponse, fait savoir à son ambassadeur « qu'il reconnaît en cela l'équité du jugement du Saint-Père, et qu'il règlera tellement son autorité et sa puissance d'après ce principe, que l'administration de son royaume ne pourra jamais encourir justement et avec raison les reproches du souverain pontife ni d'aucun autre homme qui ait un jugement sain et droit. La justice et la douceur inspireront tous les actes de son gouvernement, de sorte que la malignité ne trouvera jamais le moindre reproche à lui adresser..... » « Au reste, ajoute-il encore, malgré notre

constance à défendre cette religion (protestante), on ne nous amènera pas à user de trop de sévérité et de rigueur envers un grand nombre de nos sujets qui ont dans le cœur une opinion contraire. Nous leur accorderons sans peine, comme à nos autres sujets, de jouir des avantages de la justice, de la paix, de la tranquillité et des autres bienfaits de notre administration, pourvu que, sous le prétexte faux et dissimulé de religion, ils ne cachent point de perfidie ni de conseils pernicieux contre nous (1). »

Les choses en étaient à ce point entre le Saint-Siège et le roi d'Angleterre, quand tout-à-coup les ministres de Jacques découvrirent, ou plutôt mirent au jour un complot, si bizarre et si mystérieux, que les historiens de tous les partis, en considérant son incohérente et confuse organisation, ne savent quel jugement porter. « Car, comme dit le protestant Échard lui-même, tandis que les trahisons sont formées par des personnes d'une même faction, dans celle-ci, au contraire, on en trouve de toutes les conditions : des prêtres et des laïques, des catholiques et des protestants, des nobles, des chevaliers et des gentilshommes. Si quelques-uns ont pensé que cette conspiration avait été tramée avec une profonde adresse, il est certain que, dans la réalité, elle paraît si légère et si frivole, qu'à peine pourrait-on dire ce que ses auteurs prétendaient ou ce qu'ils auraient voulu faire. Il en est même qui ont pensé que toute cette conspiration, aussi bien que celle des Gowry en Écosse, n'était qu'une ruse d'État (2). » Ce dernier mot est un trait de lumière, mais insuffisant. Toutefois il est reconnu, par ceux qui ont étudié ce singulier évène-

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV. p. LXVI.
2. *Echard's History of England*, p. 379.

ment, qu'on n'y voit figurer que quelques mécontents des différents partis politiques ou religieux, tous également séduits par des espérances chimériques. Les uns, anciens fonctionnaires, dépouillés des charges ou dignités dont ils avaient joui sous le dernier règne, voulaient les recouvrer. D'autres, puritains déclarés, prétendaient obtenir des réformes jugées par eux nécessaires pour entrer dans la voie du pur évangile. Dans leur société se rencontrent les deux prêtres catholiques Watson et Clarke. Révoltés l'un et l'autre de la duplicité que le nouveau monarque témoignait depuis son avènement au trône, ils s'étaient laissés entraîner par des complices presque inconnus à un attentat dont eux-mêmes se dissimulaient la gravité. S'emparer du roi avant qu'il eût été sacré et le contraindre de leur accorder, à tous indistinctement, leurs communes demandes de liberté religieuse, tel était le but apparent et probablement l'unique dessein des conjurés. Ce moyen avait réussi aux anciens covenentaires d'Écosse : ceux d'Angleterre espéraient que leur tentative aurait le même succès. Illusion trop grossière pour ne point soupçonner une intervention cachée des ministres et même de Jacques Ier, s'il est vrai, comme ne craignit pas de l'affirmer au tribunal un accusé, que le roi voulût par ce moyen mettre à l'épreuve la loyauté des jeunes nobles. Quoi qu'il en soit, ce crime de deux prêtres abusés devint pour certains protestants modérés une occasion de reconnaître la sincérité des protestations faites précédemment par la masse des catholiques. Condamnés par le souverain pontife et désavoués de tous leurs coreligionnaires, Watson et Clarke virent même leur projet dénoncé par le premier supérieur ecclésiastique d'Angleterre. Ce fut, en effet, l'archiprêtre Blackwell qui le

révéla à Robert Cecil, après en avoir été informé lui-même par les jésuites, que Watson avait vainement sollicités. Lui et son compagnon expièrent leur égarement par le supplice des traîtres, auquel leurs complices, non moins coupables, parvinrent presque tous à se soustraire.

Cette fois encore les catholiques purent se plaindre de la persistance opiniâtre des sectaires à exagérer l'opposition prétendue de quelques-uns au gouvernement pour pouvoir nier contre l'évidence la fidélité de tous les autres. Tactique perfide, suggérée par une aveugle passion et à laquelle ne peut résister l'innocence la mieux établie. On ne tarda pas à en faire l'expérience. Six mois étaient à peine écoulés qu'on semblait ne plus se souvenir que c'étaient des catholiques qui avaient dévoilé cette conspiration tramée par quelques intrigants, et que l'on continuait à les juger et à les traiter tous indistinctement comme des hommes suspects ou même des traîtres, dont la fidélité ne saurait jamais être garantie. C'était là comme une pâture devenue nécessaire à cette haine que l'esprit de secte avait développée au sein de la nation, et une justification toujours préparée des rigueurs par lesquelles on voulait la satisfaire. Jacques Ier, sur qui retombe la responsabilité de cette nouvelle tyrannie, mentira ainsi à ses engagements comme à son origine, préférant par un lâche égoïsme se montrer le méprisable défenseur de l'hérésie plutôt que le restaurateur équitable du culte de ses ancêtres. Dieu vengera sur sa race cet oubli des plus nobles sentiments, sacrifiés à des calculs misérables et à de faux intérêts politiques.



Chapitre X.

Variations de l'anglicanisme. — Débats et divisions dans l'Établissement. — Pétition des Presbytériens. — Mécontentement de Jacques Ier. — Conférences de Hampton-Court. — Sentiments et dispositions du roi envers les catholiques. — Nouvelles dispositions légales contre eux. — Violences et spoliations. — Discours de Jacques Ier. — Bill contre les catholiques, qu'on assimile aux faussaires, aux parjures. — Courage du vicomte Montague au parlement. — Supplication des catholiques au roi. — Nouvelles rigueurs exercées contre eux. — Le clergé anglican y prend part. — Les biens des catholiques livrés aux courtisans écossais. — Violences générales. — Martyre du missionnaire Jean Sugar et de Robert Grissold, son compagnon. — Vingt-et-un prêtres bannis du royaume : leur protestation adressée au roi et aux ministres. — Nouveaux martyrs.





IEU tirait déjà sous les yeux des catholiques une première vengeance des persécutions de l'hérésie. Il la livrait à elle-même et la condamnait à présenter au monde le spectacle humiliant de ses variations sans fin et des inutiles débats de ses chefs, qui, après avoir secoué l'autorité infaillible de l'Église, prétendaient imposer leurs opinions les plus extravagantes. A côté de ce monstre du papisme, créé par leur imagination, les anglicans commençaient à apercevoir le monstre réel et bien autrement redoutable de l'anarchie qui les dévorerait un jour. Les puritains, difficilement contenus sous le règne de l'impérieuse Élisabeth, n'avaient pas tardé à pressentir la faiblesse mal déguisée de son successeur. Si, parmi les compatriotes de Jacques Ier, beaucoup se rendaient odieux par leur rapacité, d'autres, au contraire, devenaient l'objet de prédilections particulières, par la conformité de leurs

idées religieuses et de leurs prétentions réformatrices. Presbytériens et puritains des deux royaumes s'unissaient sur un terrain commun et travaillaient activement déjà à cette révolution, qui renversera plus tard l'épiscopat créé par la royauté et la royauté elle-même. L'anglicanisme entre, à cette époque, comme dans une nouvelle phase. Brutalement despotique sous Élisabeth, il va, tout en conservant ce caractère devant les catholiques, devenir disputeur avec ceux qui poussent les conséquences de la réforme au-delà des bornes qu'il a plu à la fille de Henri VIII de lui imposer. Ces bornes renversées, un puritanisme de plus en plus radical s'établira partout où passeront plus tard les *Saints* de Cromwell, jusqu'à ce que, fatiguée de ses variations et de ses excès, la nation anglaise se fixe par politique dans sa haute église officielle, ne réservant une partie de ses anciennes rigueurs que contre ceux de ses enfants qui restent fidèles au culte immuable des premiers siècles du christianisme.

Conséquence naturelle et inévitable du libre examen, le puritanisme poussait à une réforme plus complète ou à une plus entière répudiation de tout ce qui appartenait au catholicisme. Malgré la répression sévère que leur audace avait provoquée plus d'une fois, ces sectaires s'essayaient à fronder le pouvoir et à tenir tête à l'orage. Leurs partisans déjà nombreux trouvaient place dans les commissions, dans les assemblées, et jusque dans les conseils de la vieille reine. Ce fut par les artifices de Walsingham, de Leicester et de Knowles en particulier, et sous leur protection habilement dissimulée, qu'ils conservèrent toute leur indépendance. Déjà, à cette époque, l'épiscopat était le but ordinaire de leurs attaques. Livres, pamphlets, discours,

tout était mis en œuvre pour abolir cette institution, que le presbytérien regarde comme contraire au pur évangile. Les chaires retentissaient sans cesse d'invectives, et dans les deux universités du royaume, à Cambridge surtout, les orateurs étaient parvenus, dès l'année 1594, à exciter une véritable tempête. Whitgift, de Cantorbéry, primat du royaume, fut alarmé de ces débats irritants, qui sapaient l'établissement par la base. Sans en référer à la reine, et dans l'espoir d'arrêter ces tentatives, il réunit à la hâte, dans son palais de Lambeth, un synode où figuraient Bancroft, depuis évêque de Londres, le Dr Richard, évêque élu de Bangor, le Dr Tyndall, doyen d'Ely, le Dr Whitaker et quelques autres docteurs de Cambridge, tous partisans des nouvelles doctrines. Après quelques délibérations, Whitgift, premier dignitaire de l'Eglise d'Angleterre après la reine, signa, avec les autres membres de l'assemblée, neuf articles qui résumaient presque toutes les idées de Calvin sur la prédestination. Au premier bruit qui en transpira, l'irritation fut extrême dans l'*établissement*, et le prélat, à qui l'on reprochait d'avoir imposé une nouvelle croyance, n'échappa qu'avec peine à un acte de *præmunire*, pour avoir convoqué un synode et porté des décrets sans égard pour la suprématie royale. Peu respecté et toujours divisé, l'épiscopat anglican ne pouvait opposer à ses adversaires une longue résistance ; mais sa faiblesse, déjà soutenue par Élisabeth, ne le fut pas moins par le nouveau *chef suprême* de l'église anglicane. Malgré son éducation presbytérienne, Jacques Ier était poussé dans cette voie par deux motifs particuliers : l'intérêt et la conviction. Mais si l'intervention royale prévint alors l'abolition de l'épiscopat, elle ne fera que rendre cette catastrophe plus terrible dans la suite,

en la faisant partager à la royauté qui, jusqu'au dernier moment, s'opiniâtra à identifier sa cause avec la sienne.

Cette disposition, propre surtout aux deux premiers rois anglais de la dynastie des Stuarts, se manifesta dès le commencement du règne de Jacques Ier. On peut même dire qu'elle prit tout d'abord un caractère agressif et provocateur, qui surexcita l'opposition des adversaires dans les deux royaumes. Dans son apologie du serment d'allégeance, Jacques déclare qu'il s'était converti aux doctrines de l'église établie par la loi six ans avant son avènement au trône d'Angleterre. Si cette confidence est sincère, il faut avouer que le changement avait peu transpiré, puisque les puritains, si soupçonneux d'ordinaire et si clairvoyants, ne paraissent pas même l'avoir remarqué. Du moins ils surent le dissimuler dans leurs rapports avec le roi. La *pétition millénaire*, ainsi appelée du nombre prétendu des ministres qui l'avaient signée, est le premier acte public de ces religionnaires que présente l'histoire de ce règne. Il importe de le signaler, puisqu'il deviendra une occasion de nouveaux sévices à l'égard des catholiques.

Cette pétition presbytérienne ou puritaine se partage en quatre parties distinctes : le service de l'Église, les ministres, les bénéfices et la discipline. Sur tous ces points sont signalés, ou des abus à réformer, ou des règles à établir pour que la religion soit rendue à sa pureté primitive. Dans le premier on demande que le signe de la croix ne soit plus employé dans le baptême, et que, dans aucun cas, ce sacrement ne soit administré par une femme. On y sollicite la suppression du bonnet et du surplis, des mots *prêtre* et *absolution*, de l'usage de la musique dans les églises, de l'anneau dans la cérémonie du mariage, des jours de fêtes, etc. Les pétition-

naires réclament encore l'abolition de la confirmation (1), des interrogatoires usités dans le baptême des enfants, de toutes les opinions papistes, de toute salutation ou marque de respect au nom de Jésus... Ils demandent le rétablissement de l'unité dans les matières de foi et le retranchement dans le service public de toutes les écritures qui ne sont pas canoniques.

Dans le second article, il est établi qu'à l'avenir nul ne sera admis au ministère, s'il n'est capable de prêcher avec exactitude, surtout le jour du Seigneur. Ceux qui, étant déjà dans le ministère, ne peuvent le faire, seront éloignés après qu'on leur aura charitablement procuré quelques moyens d'existence ; ou bien ils seront obligés, selon la quantité de leurs revenus, d'entretenir des prédicateurs. On demande encore que la résidence soit obligatoire, que le statut du roi Édouard VI, pour la légitimité du mariage des ministres, soit remis en vigueur, et que tous ces ministres ne puissent être forcés de souscrire, si ce n'est, conformément à la loi, qu'aux seuls articles de religion et à la suprématie du roi.

Dans le troisième point, relatif aux biens des églises et à leur gestion, on formule en particulier la demande que les évêques ne puissent cumuler les bénéfices, et que les revenus de ces bénéfices ou autres charges ecclésiastiques soient consacrés à la subsistance des prédicateurs. — Dans le quatrième enfin, on sollicite le rétablissement de la discipline et de l'excommunication, selon l'institution propre du Christ, ou du moins le redressement de certains abus énormes. L'excommunication ne doit pas être lancée au nom de personnes

1. Ou plutôt ils demandaient que la confirmation pût être donnée, non seulement par les évêques, mais encore par tous les pasteurs. Le roi, qui voyait là une tendance au presbytéranisme, fut toujours inflexible sur ce point.

laïques, ni pour des bagatelles et des affaires de rien (1). Personne ne doit être excommunié sans que son propre pasteur y ait donné consentement. Qu'on ne souffre pas non plus que les officiers exigent des honoraires déraisonnables, ni que ceux qui ont une charge ou juridiction puissent l'affermer à un autre. On demande encore que plusieurs canons papistes, tels que celui qui restreint la célébration du mariage à certaines époques de l'année, soient annulés ; que la lenteur apportée dans les cours ecclésiastiques, où des causes restent pendantes deux, quatre et quelquefois sept ans, soit réformée ; que le serment d'office par lequel des hommes sont contraints de s'accuser eux-mêmes, soit exigé avec moins de rigueur ; que les dispenses pour les mariages, sans publication préalable des bans, soient accordées avec plus de discrétion.

Les pétitionnaires expriment encore d'autres demandes pour la répression d'abus toujours subsistants dans l'église d'Angleterre malgré sa réforme demi-séculaire. Ces abus sont positivement contraires aux Écritures et ne doivent pas être tolérés. Le pur Évangile ne peut supporter le mélange avec ces opinions ou pratiques papistes. « Il leur serait facile, ajoutent-ils, de le montrer à Sa Majesté, si elle daignait les écouter plus longtemps, soit qu'elle acceptât un exposé plus détaillé, soit qu'elle convoquât une conférence où ces questions seraient résolues par des hommes doctes et religieux. »

En politiques adroits et déjà expérimentés, les presbytériens, qui, dans leur pétition millénaire, traçaient au roi la route à suivre et déterminaient jusque dans leurs moindres détails les réformes à opérer, ne man-

1. Le texte anglais dit pour des affaires de vingt-quatre sous, *for twelve-penny matters*.

quaient point de présenter cette œuvre comme lui revenant de plein droit, tant à cause de son titre de roi qu'en sa qualité de théologien. Jacques tenait beaucoup à l'un et à l'autre. « Sans insister davantage, continuent donc les pétitionnaires, nous ne doutons point que Votre Majesté, dont le jugement chrétien nous a déjà été révélé par des preuves si éclatantes, ne soit capable de connaître par elle-même de l'équité de cette cause. Dieu, nous en avons la confiance, a désigné Votre Majesté pour être notre médecin et guérir nos maladies. Nous pouvons donc dire comme Mardochée à Esther : Qui sait si vous n'êtes pas arrivé au trône pour le temps présent ? Ainsi, Votre Majesté fera une chose agréable à Dieu, nous en sommes persuadés, et honorable pour elle dans tous les âges futurs, une chose profitable à son église, qui sera par là augmentée ; avantageuse pour vos ministres, qui ne seront plus suspendus de leurs fonctions, condamnés au silence, disgraciés, emprisonnés pour des traditions humaines ; enfin une chose qui ne sera préjudiciable à personne si ce n'est à ceux qui cherchent leur tranquillité personnelle, leur crédit et leurs avantages en ce monde. Nous remettant ainsi en toute légitime soumission au plaisir de Votre Majesté pour sa gracieuse réponse, comme Dieu la dirigera, nous recommandons très humblement Votre Altesse à la divine Majesté et la prions, par les mérites de son Christ, de disposer votre cœur royal à faire sur ce sujet ce qui sera pour sa gloire, pour le bien de son Église et votre éternelle consolation (1). »

Malgré ces adulations prodiguées à Jacques Ier, la pétition des presbytériens le mécontenta beaucoup. A

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. 16, 17 à la note. L'annotateur renvoie à Fuller, lib. X, 22, Collier, II, 672.

travers l'obséquieuse recherche de la forme perçait un fond de hauteur et d'indépendance qu'il leur eût été difficile de dissimuler entièrement ; car c'est là le caractère distinctif du puritain, et il s'en fait gloire. D'un autre côté, ils touchaient à plusieurs institutions auxquelles le monarque tenait comme à la royauté elle-même. Leurs récriminations sur la conduite de l'épiscopat auraient seules suffi pour l'irriter contre ces sectaires, qui ne voulaient pas comprendre sa devise ordinaire : *Pas d'évêques, pas de rois.* Déjà, dans sa proclamation du 3 octobre de cette même année 1603, Jacques Ier avait laissé se produire ce sentiment. Il y dénonce « les tentatives séditieuses de ces esprits qui travaillent plutôt à détruire qu'à réformer. Lui aussi sait bien que l'Église, quoique parfaite dans sa première institution, n'est point à l'abri des corruptions qu'amènent le temps et la fragilité de l'homme. Il a aussi entendu parler d'abus et de scandales, et depuis longtemps sa détermination est prise de faire sur ce point une exacte recherche dans un concile de prélats et de théologiens. Mais avant même d'avoir pu l'exécuter, son projet est en quelque sorte dénaturé. Des hommes présomptueux, contrairement à tout ce qui a jamais pu entrer dans ses intentions, ont pris occasion de ces circonstances pour invectiver contre le clergé, mépriser l'autorité des cours ecclésiastiques et recueillir les signatures d'une multitude de gens du peuple en faveur d'une réformation qui, si réellement elle est nécessaire, est encore plus dans son cœur que dans le leur. D'ailleurs ces procédés sont aussi opposés à la modestie chrétienne que dangereux pour le peuple. Qu'il soit donc bien connu que son intention est de chercher à connaître l'état de la religion et à corriger

ce qui peut être défectueux. Mais en même temps que ses sujets s'en remettent à sa royale sollicitude, qu'ils évitent toute manière de procéder illégitime ou factieuse, et par-dessus tout qu'ils tiennent pour bien assuré que si, d'un côté, il est résolu à réformer tous les abus réels, de l'autre il est déterminé à conserver l'état ecclésiastique aussi bien que l'état civil dans la forme en laquelle il les a trouvés fondés par les lois. »

La royauté commençait à expier le crime de son usurpation. La suprématie du libre examen se levait contre la suprématie religieuse qu'elle avait usurpée, pour lui disputer pied à pied le terrain qu'elle-même avait envahi sur le vicaire de Jésus-Christ. Jacques Ier se croyait théologien, et assurément il possédait dans la science sacrée des connaissances peu ordinaires chez les princes. Peut-être est-ce la bonne opinion qu'il avait de son savoir qui le détermina à convoquer alors une conférence où seraient examinés et débattus les articles principaux signalés par les pétitionnaires. Jacques d'ailleurs avait un motif tout particulier pour adopter cette mesure, et quelle que fût la volonté des puritains d'abolir dans l'établissement ce qu'ils appelaient les restes du papisme, elle ne pouvait être ni plus ardente ni plus obstinée que celle du monarque de réunir dans une commune croyance les églises d'Angleterre et d'Écosse comme l'étaient les deux couronnes sur sa tête. Tentative impuissante, qui entraînera dans l'abîme la royauté, vaincue par des idées d'indépendance religieuse qu'elle-même avait consacrées.

L'expérience seule et des exemples encore récents auraient dû apprendre à Jacques Ier qu'avec de semblables adversaires une conférence était aussi inutile qu'impolitique, et que des hommes qui se croyaient en

droit d'interpréter à leur gré les Écritures soumettraient difficilement leurs opinions au contrôle d'un autre. Cette réflexion de simple bon sens échappait à cet esprit qui, comme tous les réformés en général, n'admettait l'absurde principe du libre examen que quand il s'agissait d'opposer ses idées personnelles aux vérités immuables de l'Église catholique. La conférence fut donc convoquée. Du côté des anglicans devaient paraître Whitgift, archevêque de Cantorbéry, Bancroft, évêque de Londres, Matthew de Durham, Bilson de Winchester, Robinson de Carlisle, Dove de Peterborough, Babington de Worcester, Rudd de Saint-David et Watson de Chichester. A ces prélats on ajouta quelques doyens des cathédrales, dont l'attachement à l'établissement était connu. Les puritains, de leur côté, présentèrent quatre de leurs plus célèbres théologiens des Universités, les docteurs Jean Reynolds et Thomas Spark d'Oxford, Chadderton et Knewstubbs de Cambridge. On leur adjoignit encore un ministre de Perth en Ecosse, Patrice Galloway, devenu l'idole de ses coreligionnaires par son caractère impétueux et son langage frondeur.

Ce fut le 14 janvier 1604 que la conférence se réunit à la maison royale de Hampton-court, près de Londres. Ce jour là, les évêques seuls et les membres du conseil du roi furent admis. Jacques, comme chef suprême de l'église d'Angleterre, prit la parole le premier. Il rappela d'abord à tous les personnages rassemblés que son intention, en les appelant près de lui, n'était point d'établir des innovations, mais de demander leur concours pour maintenir cette forme de gouvernement ecclésiastique que des bénédictions du Tout-Puissant avaient déjà approuvée de mille manières. Pour lui per-

sonnellement il remerçiait la bonté divine, « qui l'avait conduit à la terre promise, où la religion était professée dans toute sa pureté et où il siégeait au milieu d'hommes graves, instruits et respectables. Ce n'était plus comme autrefois un roi sans États, à qui on ne rendait ni honneur ni obéissance, et que des imberbes bravaient en face. » Le monarque anglais ne se doutait point alors que ces imberbes de l'église écossaise viendraient un jour, jusque dans la capitale de son nouveau royaume, développer les conséquences de leurs doctrines révolutionnaires et faire sentir à Jacques lui-même et à son successeur leur faiblesse et leur impuissance contre eux.

Après cet éloge payé à l'*Église établie par la loi*, Jacques reconnaît que le temps altère les meilleures institutions. Depuis son arrivée dans le royaume, il a été informé de l'existence de nombreux abus. Or, son intention est de rechercher ce qu'il y a de vrai dans ces plaintes, « afin d'en éloigner les occasions, si elles sont scandaleuses ; de les corriger si elles sont dangereuses, et d'en prendre du moins connaissance si elles ne sont que frivoles. C'est pour cela qu'il les a appelés en particulier auprès de sa personne, eux, ses évêques et ses conseillers, afin que, s'étant assuré en l'absence de leurs adversaires s'il y a véritablement quelque chose à réformer, il pût dans la suite prendre une marche qui écartât de l'Église toute apparence d'une altération quelconque. » On voit que Jacques I[er] avait pris au sérieux sa qualité de chef suprême de l'église d'Angleterre. En vertu du titre de *Défenseur de la Foi*, que lui a pareillement légué Henri VIII, il interviendra bientôt dans les affaires de l'église de Hollande, où, sous les noms d'Arminiens et de Gomaristes,

se débattaient pareillement les partisans du libre examen.

Ces préliminaires posés, le monarque établit les points sur lesquels il veut avoir des réponses satisfaisantes. On a objecté que la confirmation, comme l'indique son nom, avait pour effet d'ajouter quelque chose à l'efficacité du baptême et dérogeait par conséquent à la suffisance de ce sacrement ; que l'absolution, telle qu'elle est prescrite dans le livre du service, ressemblait aux absolutions papistes ; que l'autorité de l'église établie avait été exercée en plusieurs circonstances d'une manière peu convenable. Le baptême privé surtout a été stigmatisé comme un abus qu'il n'était pas permis de tolérer. Les trois premiers points sont réglés sur-le-champ et sans réplique ; et afin de prévenir toute surprise, on établit à la hâte que, dans les rubriques particulières de la confirmation et de l'absolution, on insèrera quelques paroles explicatives. Quant aux actes de l'autorité ecclésiastique qui ont excité des réclamations, afin de les éviter à l'avenir, on décide que les cours de commission seront réformées par le chancelier et le lord chef de la justice. Les excommunications ne seront plus lancées que pour des fautes graves, et les évêques ne feront l'ordination et ne porteront de censures qu'après avoir pris conseil de quelques personnes de mérite....... Il ne paraît pas que le roi ait rencontré d'opposition sur ces règlements ; mais il n'en fut pas de même pour le quatrième point. Les évêques prétendaient que défendre d'une manière absolue aux laïques d'administrer le baptême, c'était condamner ce qui avait été sanctionné par les apôtres eux-mêmes. L'importance de ce sacrement, disaient-ils, était le fondement même d'un pareil usage, et bien que cen-

surée par l'Église comme pratique générale et habituelle, cependant cette coutume avait toujours été très convenablement observée dans les cas de nécessité. Toutes ces raisons des prélats ne faisaient aucune impression sur l'esprit du roi. Selon lui, « les coutumes adoptées dans une église à son origine ne pouvaient pas faire autorité dans cette même église arrivée à sa maturité. » Au reste, dans cette question du baptême, ce n'était pas là le seul point sur lequel l'opinion de Jacques I[er] ne concordait point avec celle des évêques ; la dissidence portait jusque sur la nécessité même du sacrement. Cette nécessité, Jacques ne l'admettait qu'autant que le baptême pouvait être administré par un ministre légitime. Le salut d'un enfant mourant sans baptême n'étant point compromis à ses yeux, il en concluait que, dans aucun cas, on ne devait permettre à une personne laïque d'administrer ce sacrement. La controverse fut longue. Pendant trois heures les prélats s'efforcèrent de détruire les arguments du roi ; mais ce fut peine inutile. Jacques soutint son sentiment, et force fut aux évêques d'admettre qu'à l'avenir le baptême ne pourrait jamais être administré par des laïques. Ainsi finit la première conférence.

Dans la seconde, qui eut lieu deux jours après (16 janvier), les députés des puritains furent admis et autorisés à formuler leurs demandes. Elles se rapportent principalement à la pureté de la doctrine, au choix des pasteurs, à la réformation des cours ecclésiastiques et à la correction du livre de commune prière. Jacques en admit quelques-unes, mais resta inflexible sur d'autres, qui ne furent même que faiblement débattues. La question sur laquelle le monarque théologien parla le plus longtemps et avec le plus de chaleur fut l'obligation de

souscrire les articles et d'adopter les cérémonies de l'église anglicane. Arguments et plaisanteries coulaient à flots des lèvres royales dans ce débat avec les sectaires écossais. « On a dit, s'écrie Jacques, que les faibles étaient scandalisés de ces cérémonies ; mais il y a quelque chose de plus à craindre que ce scandale, c'est la prétention de ceux qui, sous prétexte de ne point être accusés de faiblesse, se croient capables d'instruire le roi et les évêques du royaume. Par le fait ils doutent du pouvoir de l'Église; ils doutent de son autorité pour lier la conscience des hommes dans ces matières. » Semblables au jeune ministre qui récemment encore bravait son autorité royale en Écosse, ils ne réclament que pour eux-mêmes la liberté de choisir et de décider. « Mais, ajoute le roi, je ne souffrirai pas qu'on en agisse ainsi. J'aurai une seule doctrine, une seule discipline, une seule religion et pour la substance et pour les cérémonies. » Après cette sortie vigoureuse contre les puritains, le monarque répond à leurs objections. A les en croire, toutes les cérémonies ne sont que des abus empruntés aux siècles du papisme. « Depuis l'âge de dix ans, continue-t-il, j'ai vécu au milieu de ces hommes (les puritains), et rien ne m'a inspiré une plus grande aversion pour leur système que cette répulsion absolue qu'ils témoignent pour tout ce qui est en usage chez les papistes. » Puis, apostrophant le docteur Reynolds, l'un des plus ardents dans la querelle : « Au temps du papisme, lui dit-il, on avait la coutume de porter des bas et des souliers, auriez-vous maintenant l'intention de marcher les pieds nus? » La facétie du prince fut peut-être l'argument décisif et concluant de ce pitoyable débat. On n'accorda rien aux opposants, seulement il fut décidé que l'on préparerait immédiatement une nou-

velle traduction des Écritures et un catéchisme national; que les livres apocryphes, quand on les lirait dans les églises, seraient distingués des écrits canoniques ; enfin, que certaines expressions douteuses dans les articles seraient changées et expliquées. Tel fut le résultat de cette seconde séance dans laquelle Jacques Ier tint tête aux puritains, comme il avait fait précédemment aux évêques, et où sa suprématie spirituelle prononça en dernier ressort sur toutes les questions débattues.

La troisième séance ne différa guère des deux autres. Cette fois encore on admit les docteurs puritains; mais ce fut moins pour discuter leurs opinions et écouter leurs réclamations que pour leur intimer les volontés du roi. Avant tout on examina la question des abus dénoncés contre les cours de haute commission, et il fut résolu que le nombre des juges serait diminué et qu'on les choisirait exclusivement dans les plus hautes classes de l'état. L'accord sur cet article fut unanime. Enfin fut présentée une note des évêques, contenant la liste des changements qu'on proposait d'introduire dans la liturgie, avec cette clause toutefois que l'uniformité sur ces points ne serait exigée qu'après un temps raisonnable.

Ainsi finit la célèbre conférence de Hampton-court, qui mit au grand jour les tendances radicales, mais conséquentes des puritains, l'humiliante servilité des évêques anglicans et le pédantisme puéril du roi Jacques. Si quelque chose était capable d'ajouter à l'impression pénible que cause un semblable spectacle, ce seraient les récrimininations ou les adulations qui se produisirent alors de toutes parts. Du côté des non-conformistes, anglais ou écossais, le mécontentement était extrême. Leurs ministres avaient été moqués et

tournés en dérision, et Jacques Ier, au lieu de les satisfaire, avait exigé d'eux une soumission aveugle et absolue. Ces procédés, à leurs yeux, étaient tout à la fois indignes du roi et contraires à l'indépendance naturelle de la conscience humaine. Les évêques anglicans avaient, à la vérité, les mêmes motifs de mécontentement : leur sentiment avait dû fléchir sous l'arbitraire royal, et les réclamations timides hasardées par quelques membres étaient demeurées impuissantes devant cette autorité souveraine. Toutefois, loin de récriminer comme les puritains, les prélats ne savaient en quels termes exprimer leur admiration et leur satisfaction. Whitgift surtout, cet archevêque de Cantorbéry qui, dix ans auparavant, avait souscrit avec les puritains les articles de Lambeth, trouvait au-dessus de tout éloge le langage du monarque contre ces sectaires. « Sa Majesté, selon lui, avait parlé avec une assistance spéciale de l'esprit de Dieu. » L'évêque de Londres, Bancroft, futur successeur de Whitgift, ne se possède plus de joie, lui aussi, après cette conférence. « Il proteste que son cœur est tout attendri en songeant que l'Angleterre possède un roi tel qu'il n'y en a pas eu depuis l'avènement du Christ. » Les nobles lords unissent leurs voix à ce concert de louanges, et leurs flatteries ne permettent plus à Jacques Ier de douter qu'il a réalisé en sa personne l'union admirable « du roi et du prêtre ».

Au reste, ces adulations, quelles qu'elles fussent, n'étaient pas au-dessus de l'opinion que Jacques avait lui-même de son habileté. Sa vaniteuse prétention de savoir était satisfaite, et la joie qu'il en ressentait se trahit jusque dans ses rapports avec des fonctionnaires de son gouvernement. « Nous avons ces jours derniers, écrit-il à l'un d'eux, donné ici aux puritains un régal

comme jamais on n'a entendu parler. Je les ai poivrés aussi parfaitement que vous avez fait les papistes là où vous êtes. Il ne serait pas raisonnable que ceux qui refusent le signe de la croix après le baptême eussent leurs bourses bien fournies d'autres croix plus solides et plus substantielles (1). Ils reculaient d'argument en argument, selon leur habitude, sans jamais me répondre directement. A la fin j'ai été forcé de leur dire que si quelqu'un d'entre eux avait disputé dans un collège avec des écoliers, lui-même sur-le-champ eût donné de la verge à quiconque eût répondu comme ils le faisaient (2). » Les puritains vengeront cruellement un jour sur la race des Stuarts ces misérables et indécentes bravades.

Jamais jusqu'à ce jour Jacques I[er] n'avait manifesté d'une façon aussi nette ses véritables sentiments et la politique qu'il entendait suivre. Les catholiques ne devaient guère s'attendre à être plus ménagés que les puritains : aussi ne furent-ils qu'à demi étonnés des paroles que prononça le monarque à leur adresse en cette circonstance. Jacques déclare « qu'il déteste leur religion superstitieuse, et qu'il est si loin de vouloir les favoriser que, s'il croyait que son fils et successeur dût accorder la tolérance de cette religion, il aimerait mieux, en toute vérité, le voir ensevelir sous ses yeux (3). » Cette protestation du roi fut-elle l'expression de sa faiblesse ou de sa conviction, il serait difficile de l'affirmer. Quoiqu'il en soit, les effets ne tardèrent pas à prouver qu'elle répondait à des désirs déjà impatients. En effet, dans cette même assemblée, Jacques ordonne aux lords

1. Allusion à la monnaie écossaise.
2. *Strype's Whitgift app.* 239 cité par Thierney, t. IV, p. 21.
3. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. 22 et 38.

du conseil et aux évêques présents de prendre personnellement leurs mesures et de commander aux juges, aux magistrats et autres officiers supérieurs, de veiller à ce que les lois contre les puritains et les papistes soient exécutées avec rigueur. Il est déclaré en même temps, dans la chambre étoilée, que quiconque voudrait influencer d'une manière quelconque les sentiments religieux du roi, serait regardé comme excitant à la révolte et à la sédition. Quatre jours seulement après la clôture de la conférence (23 février 1604), Jacques fait mander le greffier (*recorder*), et nie de nouveau en sa présence que jamais son intention ait été d'accorder une tolérance permanente aux papistes. En conséquence il ordonne d'informer ses sujets qu'à la vérité, lors de son avènement au trône, il s'était déterminé à adoucir les lois pénales portées contre les catholiques récusants, et que, « nul d'entre eux n'ayant levé la main contre lui à son arrivée en Angleterre, il leur avait accordé une année de délai pour se conformer à la religion établie ; mais en voyant aujourd'hui que cette mesure n'a produit aucun effet, il remet en vigueur tous les statuts anciens et commande qu'on les exécute rigoureusement (1). » Les shérifs reçoivent en même temps l'ordre de publier dans toutes les paroisses une proclamation qui bannit à perpétuité tous les prêtres, jésuites ou autres.

« Dès son entrée dans le royaume, y est-il dit, le roi a donné tous ses soins pour régler certains différends touchant les rites et les cérémonies de l'église établie par la loi. Il y a aussi apporté l'ordre et la régularité ; tellement que tout homme inspiré par la piété, et non par l'humeur, ne peut qu'être satisfait de ces modifica-

1. *Ibid.*, p. LVII.

tions. Cependant, en examinant ces questions, il a reconnu que la religion établie par la loi en Angleterre avait à redouter un danger bien plus grand que celui qui résulterait de ces différends. Ce danger vient des prêtres, des séminaristes et des jésuites répandus dans le royaume, où ils remplissent les fonctions de leur ministère. Ils disent la messe, ils cherchent à détourner les Anglais du nouveau culte, et les réconcilient avec l'église de Rome. Ces prêtres papistes comptent, ajoute-t-il, sur je ne sais quelles prétendues innovations dans la religion que nous serions disposés à faire, ce qui n'entra jamais dans notre pensée ; ou bien sur l'assurance d'un pardon général, accordé selon la coutume de nos ancêtres à notre avènement. » L'honnêteté royale reculait de plus en plus devant les exigences des anglicans et les murmures des puritains. « Le monarque donc, afin d'éloigner de son peuple tout ce qui serait de nature à corrompre sa religion, sa piété et son obéissance, et afin de le préserver de l'infection des opinions superstitieuses, qui, non-seulement sont nuisibles à leurs âmes, mais encore les détournent du respect et de la soumission dus à leur souverain, ordonne à tous ceux qui sont les ministres et les instruments de cette corruption, c'est-à-dire aux prêtres catholiques, quels qu'ils soient, prêtres des séminaires ou jésuites, de quitter le royaume avant le dix-neuvième jour du mois suivant, et de n'y plus rentrer à l'avenir, sous peine d'encourir toutes les pénalités portées dans les statuts du règne précédent et qui sont toujours en vigueur. »

Il est de plus ordonné aux archevêques, évêques, lieutenants, juges de paix et à tous les autres magistrats et officiers, quels qu'ils soient, de se montrer vigilants pour découvrir et arrêter les prêtres qui, après

le 19 mars, resteraient dans le royaume contrairement à la déclaration. « Peut-être, continue Jacques Ier, cette conduite fera-t-elle penser à quelques-uns que nous allons user envers cette classe de nos sujets, qui ne suivent point la religion établie par la loi et s'appellent catholiques, d'une sévérité plus grande que ne l'avaient fait supposer nos procédés à leur égard jusqu'à ce jour. Mais nous ne doutons point que, quand ils auront considéré avec attention les causes qui nous ont déterminé à user de cette prévoyance contre les jésuites, les prêtres des séminaires et autres, ils ne nous justifient pleinement. Ils ignorent, en effet, à quel péril notre personne a été exposée et de quelle confusion a été menacé le royaume, il y a quelques mois à peine, par une conspiration imaginée d'abord par des personnes de cette sorte, lesquelles, en ayant entraîné d'autres dans leurs projets, auraient entrepris de gagner une multitude de partisans par leurs sollicitations et leurs motifs de religion et de conscience. » Mieux que tout autre, Jacques savait et les promesses qu'il avait faites aux catholiques avant son avènement à la couronne d'Angleterre et la part qu'ils avaient prise aux projets séditieux qu'on leur attribue. Son lâche égoïsme abritait derrière ces vagues et insaisissables accusations sa réputation de prince clément et éclairé à laquelle il tenait beaucoup. De là tout le mystère comme tout l'embarras de cette bizarre et prolixe justification. « Il est donc persuadé, continue-t-il, que nul des princes du continent ne verra dans les mesures prises à l'égard des prêtres catholiques un changement dans ses dispositions personnelles. Il ne leur est pas plus opposé qu'auparavant; seulement il prend des précautions devenues nécessaires pour prévenir des périls qu'autrement il ne

pourrait éviter. La promesse d'obéissance que font ces prêtres à un pouvoir étranger quand ils reçoivent les ordres, compromet la sûreté de la royauté et leur permet d'ébranler la fidélité et l'affection que les sujets doivent à leur prince. A la vérité, lui personnellement n'a qu'à se louer des bons offices du nouvel évêque de Rome et des marques de bienveillance qu'il en a reçues. Toujours il sera disposé à les rendre à cet évêque (considéré comme prince séculier et chef d'un état) ; mais quand il examine la conduite et les prétentions de ce siège de Rome, il ne peut concevoir que les princes catholiques soient en assurance de ce côté. Il faudrait, pour avoir cette assurance, que, par la médiation des autres princes chrétiens, on trouvât le moyen, (par exemple dans un concile général librement et légitimement convoqué,) d'arracher ces racines de discordes et de dangers qui naissent des questions religieuses aussi bien pour les princes entre eux que pour les princes et les sujets. Là il serait déclaré ouvertement que nul état ou potentat n'a le pouvoir de disposer des royaumes et des monarchies ou de dispenser les sujets de l'obéissance due à leurs souverains légitimes (1). » En finissant, Jacques Ier déclare qu'il est prêt à intervenir de tout son pouvoir dans cette importante affaire d'une réconciliation des états et des princes de la chrétienté, et qu'il voudrait que tous, étant parfaitement unis sur le point de la religion, ils n'aient à diriger leurs efforts que contre l'ennemi commun.

Le pusillanime monarque ne voulait qu'une chose, qu'il regardait comme une nécessité de sa position : se dégager des promesses faites aux catholiques et donner aux protestants une satisfaction jugée indispensable

1. Texte cité par Tierney dans *Dodd's Church History*, t. IV, p. LVII.

pour l'affermissement de son autorité. Les relations pacifiques du Saint-Siège avec tous les princes catholiques, aussi intéressés que Jacques lui-même à l'indépendance de leur couronne, montraient aux moins clairvoyants la fausseté de ces récriminations. L'hérésie n'attendait qu'un prétexte pour continuer ses rigueurs contre les catholiques, et ce prétexte, elle l'offrit à la faiblesse de Jacques Ier comme à l'orgueil d'Élisabeth pour dissimuler sa tyrannique oppression.

Ainsi, de toutes parts, on cherchait à réveiller les animosités et à provoquer de nouvelles attaques. Dans la chambre étoilée, le lord chancelier recommande aux gentilshommes des comtés de se montrer vigilants dans la poursuite des délinquants. Les juges reçoivent l'ordre de procéder à leur égard avec plus de sévérité; on charge les évêques eux-mêmes d'exercer l'autorité judiciaire dans leurs diocèses respectifs, et d'observer scrupuleusement toutes les volontés du monarque. L'amende de vingt livres sterling par chaque mois lunaire, imposée aux catholiques qui refusent de prendre part au culte anglican, est rétablie. On exige même des arrérages pour les quelques mois pendant lesquels on avait assez généralement cessé de percevoir cet inique impôt sur les consciences.

Il faut se reporter à cette époque d'intolérance et de haine pour comprendre comment un gouvernement chrétien pouvait, de sang-froid et sans provocation, s'acharner à ce point sur des familles à qui on n'avait à reprocher que leur fidélité à la religion de leurs pères. Quelque chose étonne en présence de ces violences de l'hérésie : c'est que, sous les coups d'une aussi insupportable tyrannie, il ne se fût pas trouvé encore quelques-uns de ces hommes ardents que le sentiment de l'injus-

tice et de l'outrage pousse quelquefois aux attentats les plus désespérés. C'était en effet une sorte de spoliation générale que l'on décrétait contre les catholiques. Un grand nombre, qui vivaient encore dans une honnête aisance, se voyaient réduits à la mendicité. D'autres, plus riches, étaient sans cesse impliqués dans des poursuites judiciaires et d'inextricables procédures, qui ne rendaient pas leur position meilleure. Pour les uns comme pour les autres, c'était, dans un avenir peu éloigné, une ruine complète. Et toutes ces dépouilles, arrachées à des innocents par les gens du fisc, passaient des mains du monarque dans celles des nombreux Écossais qui l'avaient suivi en Angleterre. Aussi avides que dissipateurs et déréglés, ces courtisans, pour la plupart, ne savaient mettre de bornes ni à leurs prodigalités ni à leurs sollicitations. Leur convoitise l'emportant toujours sur les faveurs du maître, ils ne craignaient pas de témoigner à Jacques lui-même leur mécontentement par d'indécentes clameurs quand sa faiblesse ne répondait pas à leurs insatiables désirs.

Plusieurs, même avant l'arrivée de Jacques en Angleterre, avaient deviné quels seraient les besoins d'argent du nouveau monarque pour satisfaire tous ces dévouements à gages qui se pressaient autour de lui. Les politiques de l'époque, et tous les anglicans en général, répétaient à haute voix que bientôt se réaliserait une seconde fois le songe de Pharaon, et que les riches du pays seraient dévorés par les partisans affamés du roi écossais. Ironie cruelle, qu'on appliquait aux catholiques et qui eut son entier accomplissement. Chacun de ces courtisans reçut, en effet, l'ordre de rechercher les récusants et de procéder contre eux pour l'acquittement total des amendes exigées par les statuts, ou bien de

composer moyennant une grosse somme d'argent. « Il semblait, écrivait alors l'ambassadeur français au roi Henri IV, qu'on voulût pousser les catholiques au désespoir. » On s'est parfois demandé comment la nation anglaise ne se souleva pas indignée contre ce brutal abus de la force au profit d'étrangers jusqu'alors méprisés. La haine sans pitié que l'hérésie avait vouée aux catholiques explique seule cette sorte d'apathie chez un peuple si fier de ses droits et de ses libertés. Comme aux premiers temps d'Élisabeth, les ministres du nouveau règne comprenaient, et ils auraient pu proclamer hautement, comme l'avait osé Guillaume Cecil dans le parlement, que « contre les papistes nulles mesures ne pouvaient paraître trop sévères. » Aujourd'hui surtout elles délivraient les épiscopaux des craintes que leur avaient inspirées les anciens rapports de Jacques avec quelques missionnaires et le pape lui-même; elles donnaient aux presbytériens et aux puritains l'espoir que le roi ne serait pas inaccessible à des influences nécessaires pour accomplir leurs desseins; elles promettaient à tous la continuation d'un système de persécution qui satisfaisait des haines et des cupidités toujours croissantes (1).

Cependant l'époque de l'ouverture du parlement, impatiemment attendue par tous les partis, était arrivée (19 mars 1604). On croyait généralement que le roi y ferait une déclaration de ses sentiments et de ses dispositions les plus intimes; de là dans tous les esprits un mélange d'espérances et de craintes contraires. Jacques n'ignorait pas cette préoccupation universelle et il y répondit avec cette satisfaction égoïste et prétentieuse que révélaient de plus en plus ses rapports avec les

1. *Gerard s M S*, 34, 35, cité par Tierney, t. IV, p. 59.

anglicans et les catholiques. Son discours, en cette mémorable circonstance, devint comme l'exposé d'un plan nouveau adopté dans cette seconde période de la persécution religieuse en Angleterre. Transportons-nous par la pensée au sein du parlement anglais pour écouter le manifeste royal contre le catholicisme.

« La paix extérieure et intérieure et tous les autres bienfaits qui l'accompagnent, la perpétuité même de la race assurée par de nombreux descendants, tous ces avantages ne sont qu'une faible colonne et un roseau desséché si Dieu ne donne la force, et si, par l'assurance de sa bénédiction, il ne rend ces biens durables. Car c'est en vain que la sentinelle veille sur la cité si le Seigneur n'est pas son principal défenseur. C'est en vain que l'homme bâtit une demeure si Dieu ne lui donne point de l'achever ; et c'est en vain, comme dit l'Apôtre, que Paul plante et qu'Apollon arrose si Dieu ne donne point l'accroissement. Toutes les bénédictions terrestres sont, en effet, comme des ombres très passagères, des fleurs qui se fanent, une paille légère devant le tourbillon de la tempête, si, par la profession de la véritable doctrine et la pratique des œuvres qui y sont renfermées, Dieu n'est pas incliné à maintenir et à consolider les trônes des princes. Et, bien que depuis mon entrée dans ce royaume j'aie clairement exposé ma pensée sur ce qui concerne la religion, soit en présence des divers membres de l'état ecclésiastique, soit dans les proclamations qui ont été publiées, néanmoins je ne crois pas hors de propos de profiter de l'occasion que présente cette audience solennelle pour manifester quelque chose des secrets de mon cœur sur ce sujet. Car jamais, avec la grâce de Dieu, je ne rougirai de faire, en toutes circonstances, profession publique de

ma croyance, afin que Jésus-Christ ne rougisse point de me reconnaître devant Dieu et devant les anges. Je le ferai surtout par la crainte qu'en ce moment on ne se forme une fausse opinion, et que l'on ne suppose que mes intentions sont de troubler ce parlement ; ce qui serait tout-à-fait inconvenant.

» A mon arrivée dans le royaume, je ne trouvai qu'une religion reconnue publiquement et maintenue par la loi ; j'en rencontrai une autre encore cependant, et de plus une secte particulière, se cachant dans les entrailles de la nation. La première est la religion véritable ; c'est celle que je professe et qui est établie par la loi. La seconde est la religion de ceux qui se nomment faussement catholiques, et qui en réalité ne sont que des papistes. La troisième, que j'appelle une secte plutôt qu'une religion, se compose des puritains et des amateurs de nouveautés, lesquels diffèrent de nous autant que les catholiques sur les points de la religion, mais davantage par leur système confus de politique et d'égalité ; ce qui les rend toujours mécontents du gouvernement présent et impatients de toute autorité. Aussi cette secte ne peut-elle être tolérée dans aucun état bien administré.

» Quant aux papistes, je dois établir une différence entre ma profession de foi personnelle, dans l'intérêt de mon propre salut, et la conduite politique de ce royaume, pour son bien-être et sa tranquillité. En ce qui me regarde, moi, votre tête, je suis de la même religion que vous qui êtes le corps. Je ne vous suis point étranger par le sang ; je ne vous suis point non plus étranger par la foi, ni dans ce qui touche l'Église de Dieu. Et, bien que cette profession soit conforme à mon éducation première ; bien que, grâce à Dieu, j'aie sucé le lait de la

vérité avec le lait de ma nourrice, néanmoins je proteste ici devant vous que jamais je n'aurais gardé cette première confession religieuse par un sentiment de constance affectée, ou une opinion préconçue, si je ne l'avais trouvée conforme à la raison et à la règle de ma conscience. Je ne fus jamais violent ni déraisonnable dans la profession de ma foi. Je reconnais que l'Église romaine est notre Église-Mère, quoiqu'elle soit couverte d'infirmités et de souillures, comme l'étaient les Juifs quand ils crucifièrent le Christ. Et de même que je ne suis pas ennemi d'un homme malade parce que je voudrais que son corps fût purgé des mauvaises humeurs, je ne suis pas non plus ennemi de l'Église des catholiques parce que je voudrais les voir réformer leurs erreurs. Je ne désire point la ruine du temple, mais qu'il soit nettoyé de toute souillure. Et comment peuvent-ils désirer que nous entrions dans leur demeure si elle n'est pas auparavant purifiée ?

» Comme j'aurais plus d'horreur de céder par respect humain sur la moindre chose touchant ma conscience que n'en aurait l'homme le plus follement opiniâtre, de même je serais affligé de comprimer le gouvernement politique des corps et des âmes de tous mes sujets en les soumettant à mes propres opinions. Bien plus, mon esprit fut toujours si éloigné de persécuter ou de réduire en servitude mes sujets pour des affaires de conscience, que les catholiques du royaume, j'en ai la confiance, ont, depuis mon avènement au trône, trouvé la preuve que je suis loin d'aggraver leurs fardeaux comme fit autrefois Roboam. Je les ai plutôt diminués autant que les circonstances, l'occasion ou la loi le permettaient. Et même en ce moment, je me suis occupé de revoir et de considérer attentivement les lois faites contre les

catholiques, afin que l'on pût proposer au présent parlement quelques moyens de les rendre plus claires, selon la raison, qui est l'âme de toute loi. Nous supposons, en effet, que ces lois, sous le règne précédent, auraient été trop générales ou exécutées par les juges plus rigoureusement que ne le comportent les termes mêmes; ce qui serait au détriment de l'innocent comme du coupable. Or, quant à ceux de mes sujets qui font profession de cette foi catholique, je dois les diviser en deux classes : les clercs et les laïques. Pour ces derniers, je les ai toujours considérés comme beaucoup plus excusables que les autres, parce que la religion professée dans cette église produit une foi si ignorante, si douteuse, si vague chez les laïques, que, si l'on excepte ceux qui croient généralement tout ce qu'il plaît à leurs docteurs d'affirmer, on ne peut pas les juger coupables de partager ces hérésies et ces opinions corruptrices que leurs prêtres leur enseignent avec réflexion et volonté. Pareillement, je dois diviser ces mêmes laïques en deux catégories : les uns, hommes tranquilles et bien intentionnés, sujets paisibles, qui, s'ils sont vieux, ont retenu les premiers enseignements gravés dans leur esprit, à cause d'une certaine timidité qui leur faisait craindre de passer pour frivoles et inconstants; les autres, jeunes hommes encore, qui, par leur mauvaise éducation, n'ont été nourris que de ces doctrines empoisonnées et n'ont jamais reçu de plus divins aliments.

» Je serais affligé de punir ces hommes dans leur corps à cause des erreurs de leur esprit : leur changement ne doit venir que de Dieu et de l'esprit de vérité. Mais pour l'autre classe des laïques, qui, soit curiosité, soit amour de la nouveauté ou même esprit de mécontentement, ont changé en eux les apparences seule-

ment, pour devenir des agitateurs, des hommes de désordre et de sédition, des perturbateurs de l'état, leur négligence dans les choses de la religion me donne, à moi qui suis leur magistrat, un motif de surveiller plus attentivement leur conduite et de corriger leur obstination.

» Quant à ce qui regarde les membres du clergé catholique, je dois dire ouvertement et affirmer que, aussi longtemps qu'ils conserveront un article en particulier de leur doctrine, et une autre opinion pratique, ils ne peuvent attendre que nous souffrions qu'ils restent dans ce royaume. Ce point de leur doctrine, c'est l'arrogante et ambitieuse suprématie de leur chef, le pape, d'après laquelle il prétend être, non seulement le chef suprême de tous les chrétiens, mais encore avoir une autorité civile souveraine sur tous les rois et les empereurs, détrônant les princes selon son bon plaisir, foulant aux pieds leurs couronnes, et disposant des royaumes et des empires au gré de ses volontés. L'autre point qu'ils mettent continuellement en pratique, c'est l'assassinat et le meurtre des rois. Ils ne regardent pas, en effet, comme un péché, mais plutôt comme une œuvre salutaire, d'exercer ces actes de rébellion et d'hostilité contre leur propre souverain, quand une fois il a été excommunié, ses sujets absous du serment de fidélité, et son royaume livré comme une proie par ce monarque à la triple couronne, ou plutôt par ce monstre, leur chef.

» Et sur ce point je n'ai besoin de dire autre chose, sinon que je désirerais de tout mon cœur qu'il plût à Dieu de me choisir pour être l'un des membres d'une union générale de toutes les religions chrétiennes, de sorte que, évitant de part et d'autre les extrêmes,

nous puissions nous rencontrer dans le milieu où se trouvent le centre et la perfection de toutes choses.

» Que s'ils voulaient repousser avec horreur ces pratiques nouvelles et corrompues qu'on trouve parmi eux, qu'eux-mêmes ne peuvent maintenir, et qu'ils reconnaissent aussi devoir être réformées, je ferais volontiers, pour ma part, la moitié du chemin pour les rejoindre, de manière que toutes les nouveautés pourraient être rejetées de part et d'autre. Car, comme ma foi est la foi véritable, ancienne, catholique et apostolique, appuyée sur les Écritures et la parole expresse de Dieu, toujours je témoignerai la plus grande révérence à l'antiquité dans les choses de discipline ecclésiastique, et, par ces moyens, toujours avec la grâce de Dieu, je me garderai d'être, ou un hérétique dans la foi, ou un schismatique dans les matières de discipline.

» Mais il est aussi un point sur lequel je veux que les catholiques de ce royaume soient bien avertis. Comme ce serait à contre-cœur que je passerais pour persécuteur, qu'ils ne présument pas trop de ma douceur au point de penser qu'il leur serait légitime de croître chaque jour en nombre et de se fortifier dans le royaume de telle sorte que, sinon sous mon règne, au moins sous celui de quelqu'un de ma race, ils pussent avoir l'espérance de rétablir leur religion. Non ! qu'ils se persuadent bien que je suis ami de leurs personnes s'ils sont bons sujets, comme je suis ennemi déclaré de leurs erreurs et disposé à leur faire une guerre mortelle. Et de même que je serais affligé d'être contraint par leurs coupables tentatives à ne plus protéger et conserver leurs personnes et leurs vies, ainsi je ne cesserai jamais, autant qu'il est en mon pouvoir, d'abattre leurs erreurs et leurs fausses opinions. Je ne

puis, en effet, permettre l'accroissement et le développement de leur religion sans me trahir moi-même d'abord et ma propre conscience, sans trahir cette île tout entière, aussi bien la patrie d'où je suis venu que celle dans laquelle j'habite, l'Écosse et l'Angleterre, en trahissant leurs libertés et en les ramenant sous le joug de leur ancien esclavage, qu'elles ont l'une et l'autre secoué avant que je vinsse au milieu d'elles. Je ne le puis enfin sans trahir dans ma postérité la liberté de la couronne, que j'abandonnerais encore sous un joug nouveau après que je l'aurais reçue libre des mains de mes prédécesseurs. Aussi je désirerais que tous mes bons sujets dont l'esprit est corrompu par ces doctrines, s'ils trouvent en eux-mêmes un commencement de désir de connaître et d'aimer la vérité, eussent soin de nourrir d'abord cette disposition par tous les moyens légitimes, et prissent garde d'éteindre l'esprit qui travaille en eux. Que s'ils n'avaient pu trouver jusqu'à présent quelque chose qui les y portât, je voudrais avant tout qu'ils cherchassent à lire et à consulter les hommes instruits et à user de tous les moyens propres à les avancer dans leur résolution. D'ailleurs, qu'ils soient bien assurés qu'aussi longtemps qu'ils différeront de nous en matière de religion, ils ne pourront être nos sujets qu'à demi et ne seront capables de nous rendre service qu'à demi ; comme de mon côté je serai privé de la meilleure partie d'eux-mêmes, de leurs âmes. Et ici je trouve une occasion de m'adresser directement à vous, Seigneurs évêques. Car comme vous-même, milord de Durham, l'avez dit très bien en ce jour dans votre sermon, la correction sans l'instruction n'est qu'une tyrannie : ainsi vous devez, vous et tous les membres du clergé, être dans votre conduite plus soigneux, plus

vigilants et plus diligents que vous ne l'avez été pour gagner les âmes à Dieu, aussi bien par votre vie exemplaire que par votre doctrine. Et puisque vous voyez combien ceux-là (les prêtres catholiques) sont laborieux, ne reculant devant aucune fatigue, aucun danger, pour pervertir les âmes, (le démon est un évêque si actif !) vous, de votre côté, vous devez être plus vigilants et plus appliqués dans l'exercice de votre charge. Suivez la règle que vous prescrit saint Paul : « Soyez attentif à exciter et à instruire, à temps et à contre-temps. » Que si vous avez été autrefois négligents, excitez-vous vous-mêmes à une nouvelle ardeur sur ce point, remettant le succès de votre zèle à Dieu, qui appellera ces âmes à la deuxième, à la troisième, à la dizième ou à la douzième heure. Et comme elles lui sont toutes également agréables, ainsi elles le seront à moi, qui suis son lieutenant sur la terre (1). »

Ce discours du roi, malgré le vague de l'expression, fut compris des membres du parlement, à qui les ministres en avaient déjà suffisamment divulgué la pensée, et qui étaient tout disposés à l'accueillir et à s'en faire les propagateurs. Il est vrai qu'on avait suspendu quelques mois l'exécution des lois pénales pour des motifs que l'ingrate pusillanimité de Jacques n'osait divulguer ; mais l'explication de ce retour momentané à la justice était facile auprès d'un public prévenu. D'ailleurs de nouvelles violences n'en seront que plus favorablement acceptées après ce court relâche qui irritait le fanatisme des plus exaltés. Le parlement se montrera donc disposé à sanctionner toute mesure agréable au gouvernement. Et ainsi, quelque différentes ou même opposées que pussent être les opinions sur tous les

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. 10-13.

autres points, elles se rencontreront et se réuniront, comme sous le règne précédent, dans leur commune attaque contre les catholiques.

Dès le 24 avril, un mois seulement après l'ouverture de la session, un bill est présenté à la chambre des communes. Les catholiques, qu'on y assimile aux faussaires, aux parjures et aux hommes mis hors la loi, sont déclarés inhabiles à siéger au parlement. Le bill, deux jours après, est admis à une seconde lecture. Cette facilité semble étonner jusqu'aux persécuteurs eux-mêmes, qui lui substituent, avant la troisième lecture, un autre statut avec des clauses plus rigoureuses encore. L'acte commence par ordonner l'exécution entière et sévère de toutes les lois portées sous le dernier règne ; puis il déclare que toute personne, étudiant ou résidant dans un collège ou séminaire d'outre-mer, qui ne retournerait point en Angleterre pour se conformer au culte établi par la loi, dans le courant de l'année à partir de la fin de la session présente du parlement, deviendra inhabile à hériter, à poursuivre en justice, à jouir de ses terres, de ses rentes, de ses biens mobiliers, des legs faits en sa faveur, et généralement à toucher quelque argent dans le royaume. La même peine est prononcée contre quiconque ira à l'avenir dans l'une de ces maisons d'éducation pour s'y faire instruire de la religion papiste. Tous les propriétaires et maîtres de vaisseaux qui oseraient conduire sans permission hors du royaume une femme ou un mineur, seront punis, les premiers par la perte de leurs vaisseaux, les autres par la confiscation de leurs biens et un emprisonnement d'un an. Et de peur que cette éducation catholique, qu'on défend si sévèrement d'aller chercher sur le continent, ne soit en aucune manière procurée dans l'An-

gleterre même, on ajoute encore la clause suivante : Si quelque personne, non spécialement autorisée par l'évêque du diocèse, se hasarde d'agir comme tuteur dans la maison d'un récusant, elle-même et celui qui l'emploiera seront condamnés à une amende de quarante schellings (environ cinquante francs) pour chaque jour. La moitié des sommes provenant de ces amendes appartiendra au roi, à ses héritiers et successeurs ; l'autre moitié sera pour ceux qui auront poursuivi en justice les papistes ou les auront dénoncés à la cour de Westminster (1).

Lorsque, pour la troisième et dernière fois, on fit lecture de ce bill dans la chambre des lords, le vicomte Montague ne put contenir son indignation. De la place qu'il occupe il se lève et, avec une généreuse hardiesse, il dénonce à ses collègues le principe même qui pousse à faire adopter ces mesures tyranniques et intolérables. « Il en appelle aux anglicans. Il leur demande de comparer leurs symboles de quelques années avec l'antique symbole catholique qu'ils s'efforcent de détruire ; de considérer la vie mauvaise et les opinions erronées des hommes qui ont arraché de leur cœur les vénérables croyances de leurs pères. Il les conjure de ne point permettre qu'on discute davantage le bill proposé à la chambre, et de donner ce témoignage de bienveillance aux récusants, pour qui ce nom, vu leurs principes et leur conduite, devenait comme un titre à la louange. » Le noble pair avait suivi l'impulsion de son cœur blessé au vif par le spectacle d'une haine si implacable. Son discours fut jugé « un scandale et une offense » par les partisans du libre examen, et le lendemain le vieillard fut conduit à la prison de la Flotte.

1. *Journals of Commons*, I, 183, 185, *of Lords*, II, 328, 351, cité par Tierney dans *Dodd's Church History of England*, t. IV, p. 39 à la note.

Tel fut l'incident qui termina cette session du parlement. On est peu surpris de voir quelques historiens l'accuser d'avoir en quelque sorte préparé le complot monstrueux qu'inspirera bientôt à quelques-uns le délire du désespoir et de la vengeance. Une nouvelle circonstance vint mettre le comble à cette irritation. et le document qui lui donne sa principale gravité doit trouver ici sa place après le discours du roi. Les deux pièces furent présentées au parlement presque au même moment. Dans une *humble pétition* plusieurs d'entre les principaux catholiques, comme pour tenter un dernier effort, font une sorte d'exposé complet de leurs doctrines, qu'on calomnie, et demandent une simple tolérance de leur culte dans les maisons particulières. La pièce portait cette inscription : « *Nos credimus propter quod et loquimur. Nous croyons et c'est pour cela que nous parlons* (1). » Les pétitionnaires, après avoir exprimé la joie que leur cause l'avènement au trône de Jacques d'Écosse, espèrent que cette joie ne leur sera jamais ravie. « Le nouveau monarque aura compassion des tribulations longues et douloureuses qu'ils ont endurées pour la confession de la foi catholique, la seule, ainsi qu'ils le croient en conscience, dans laquelle ils puissent se sauver éternellement. Ils n'oseraient demander des églises, ni quelque bien ecclésiastique pour entretenir les pasteurs de leurs âmes, chose pourtant qui n'est pas refusée par les princes qui tolèrent la diversité de religion. » La seule faveur qu'ils sollicitent, c'est que les lois pénales portées contre eux sous le règne d'Élisabeth soient révoquées, et qu'ils puissent pratiquer leur religion dans leurs propres maisons sans être poursuivis pour ce fait, eux et leurs

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. LXXXIII.

prêtres. Convaincus que c'est la noble cause de Dieu et son honneur qu'ils défendent, que c'est un moyen d'assurer la paix, la force et la sécurité du royaume, et que Sa Majesté, en accordant cette faveur, obtiendra une immortelle renommée, en même temps qu'elle rendra au bonheur des milliers d'âmes qui ne vivent point selon leur conscience, les catholiques pétitionnaires ne sauraient penser qu'ils manquent à leur devoir en présentant à Sa Majesté cette humble supplique. « D'ailleurs, ajoutent-ils, la tolérance qu'on témoignera à leur religion les rendra plus prompts dans l'occasion à sacrifier leurs vies pour la défense de Sa Majesté, de son trône et de sa dignité ; elle sera un obstacle puissant aux desseins des puritains, ennemis de toute hiérarchie. Cette tolérance assurera le royaume contre toutes les invasions du dehors ou les trahisons de l'intérieur, et elle rappellera la confiance et l'amitié de tous les souverains catholiques de l'Europe. Au reste, que Sa Majesté ne conçoive aucun doute sur la loyauté de ses sujets catholiques. La fidélité qu'ils ont témoignée à Dieu au milieu des persécutions offrira la plus sûre garantie de leur fidélité à leur roi. Que si la clémence venait à s'asseoir sur le trône et les droits de la conscience à être reconnus comme ils doivent l'être, des millions d'hommes dans le royaume et dans les pays étrangers deviendront attachés et affectionnés à la personne royale de Sa Majesté, à sa couronne et à sa postérité. »

Les pétitionnaires exposent ensuite brièvement les marques distinctives de cette religion catholique, établie par les apôtres, perpétuellement visible dans la société composée de tous ses enfants, une dans sa doctrine, sainte dans ses principes, universelle dans son

autorité et son influence. Ils rappellent que c'est aux pasteurs de cette Église que l'Angleterre doit la connaissance de l'Évangile, que c'est elle qui l'a enrichie de tant de brillantes institutions dont elle s'honore et qui y a répandu les salutaires enseignements du christianisme. Puis il déclare que ces préceptes de la foi lient la conscience des peuples d'une manière aussi heureuse que salutaire et assurent les rois de la fidélité de leurs sujets. « Mais, continuent-ils, ce ne sont pas là, très gracieux souverain, les seules considérations qui ont déterminé vos humbles postulants à venir demander, aux pieds de Votre Majesté, la tolérance pour la religion catholique. Ce sont encore les dangers sans nombre que nous avons courus, les pertes incalculables que nous avons faites, les traitements indignes que nous avons endurés, les flots de sang catholique qui ont été répandus pour défendre les droits et le titre de votre mère, pour secourir dans sa détresse cette reine, la plus digne que de longtemps on ait vue sur la terre, captive pendant tant d'années comme un confesseur de la foi, et mourant enfin glorieusement comme une martyre. Toutes ces choses plaident aussi en notre faveur et crient à Votre Majesté d'avoir pitié de nous et de nous accorder la faveur que nous sollicitons. Et ce n'est pas seulement envers la mère bien-aimée de Votre Majesté que se sont produits notre amour sincère, notre zèle et notre dévouement ; en elle et par elle ils s'étendaient jusqu'à la personne sacrée de Votre Majesté. Depuis qu'elle a reçu la bienheureuse couronne du martyre, nos désirs, nos efforts, nos actes ont toujours eu pour objet, autant qu'il était en notre pouvoir, de défendre et de soutenir les droits de Votre Majesté. Les calamités mêmes et les afflictions qui, pour cette

cause, pesèrent sur nous, ont été en quelque sorte douces et légères par l'espoir assuré que nous avions que l'avènement de Votre Majesté au trône d'Angleterre serait pour nous le temps du repos et la fin de nos tribulations. De telle sorte que si votre excellente Majesté ne se sentait point actuellement disposée à nous permettre le libre exercice de la religion catholique, toutes les espérances que nous avons nourries seraient, hélas ! évanouies, et notre longue attente aurait été vaine. Bien plus, notre position temporelle, par le rétablissement des lois pénales portées contre nous, deviendrait plus misérable, plus désespérée et plus abandonnée qu'elle ne l'a jamais été jusqu'à ce jour. »
Les pétitionnaires catholiques font ensuite remarquer que les puritains diffèrent des anglicans sur trente-deux articles de doctrine, comme leurs livres et leurs écrits en font foi ; que néanmoins ils ne sont point soumis à des lois pénales ni à de mauvais traitements ; au contraire, ils obtiennent des faveurs et occupent des postes importants dans le gouvernement. « Les catholiques seuls sont méprisés, foulés aux pieds, calomniés, châtiés et exposés aux dernières violences. Et ce qui n'est pas moins étonnant, c'est qu'il semble que ce n'est ni la conviction intérieure qui les attache à leur foi catholique, ni la profession extérieure qu'ils en font, que l'on regarde comme des transgressions dignes d'être punies ; mais plutôt leur refus d'aller aux églises protestantes, ce qu'ils ne peuvent faire sous peine de commettre un péché et de rompre avec l'unité de l'Église catholique, dont ils veulent rester les fidèles serviteurs et les enfants dévoués.

» Nous prions donc très humblement Votre Majesté de ne nous considérer que comme de très fidèles

et loyaux vassaux, ne reconnaissant dans toutes les affaires politiques et civiles d'autre supérieur que la personne sacrée de Votre Majesté, et étant toujours disposés à accomplir vos volontés en tout ce qui concerne les choses temporelles, dussions-nous y perdre la vie même. Nous ne demandons autre chose sinon que, dans les questions qui intéressent notre âme et notre conscience, il nous soit permis de distinguer entre un seigneur éternel et un seigneur temporel, et que nous puissions préférer d'obéir au premier plutôt qu'au second, si toutefois on peut appeler obéissance cette soumission aux princes contre la loi de Dieu, et non pas plutôt une sacrilège pusillanimité. » Après d'autres protestations de dévouement sincère à la personne du monarque, à sa couronne et à son royaume, les pétitionnaires supplient une dernière fois Sa Majesté « d'avoir pitié de leur affliction, de compatir à leurs souffrances et d'adoucir leurs longues tribulations. Qu'il leur accorde le libre exercice de leur religion, ou, s'ils ne sont pas assez heureux pour l'obtenir, qu'on permette à ceux qui leur ont enseigné cette religion de l'exposer dans une discussion publique (ce que les anglicans eux-mêmes dans leurs livres semblent désirer), cette permission d'ailleurs ayant été souvent accordée aux protestants dans d'autres contrées.... (1). »

Un pamphlet insultant fut toute la réponse qu'obtint cette supplique des catholiques. Bientôt même on ne se borna plus aux invectives et aux injures : le moment paraissait venu de déchirer le masque de modération qu'on avait cru un instant nécessaire pour l'établissement plus facile du nouveau pouvoir. Et comme si l'on eût voulu montrer, dès le début, que la justice et

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. LXXXII.

l'humanité ne seraient pas plus respectées sous ce règne que sous l'ancien régime, on choisit pour première victime un noble gentilhomme, aussi vénérable par son âge que par son caractère et ses vertus. Pound, vieillard septuagénaire, dénoncé comme ayant formulé une plainte contre le jugement d'un ami catholique et donné lui-même aide et assistance à un jésuite, avait été condamné à mort. La chambre étoilée, saisie à son tour de cette affaire, changea la sentence, mais pour faire subir au gentilhomme un affront aussi cruel qu'ignominieux. Elle le condamnait à avoir une oreille coupée à Londres et l'autre à Lancastre, sa ville natale ; à payer une amende de mille livres sterling et à endurer la prison perpétuelle, à moins qu'il ne dénonçat ceux qui l'avaient excité à attaquer le jugement porté contre son ami. Grâce à l'intervention de quelques personnages puissants, la peine fut encore commuée, et l'on se borna à attacher le vieillard au pilori dans les villes de Londres et de Lancastre.

Telle était la condition des catholiques d'Angleterre dix-huit mois à peine après l'avènement de Jacques au trône. Tout ce qu'ils voyaient, tout ce qu'ils entendaient de la cour ou du conseil royal, leur révélait des intentions hostiles. La pensée, sinon la volonté du maître, était connue, et déjà il paraissait de bon ton de jeter l'injure aux récusants. C'étaient comme autant de témoignages de dévouement et de fidélité donnés au nouveau chef de l'anglicanisme. « L'épée commence à couper sur un double tranchant et à tomber pesante sur la tête des papistes, écrit en plaisantant un des seigneurs de la cour ; aux dernières sessions de Newgate il y avait vingt-huit accusés.... (1) »

1. *Winwood*, II, p. 48, cité par Tierney, t. IV, p. 41 à la note

Les évêques, devenus fonctionnaires du pouvoir civil, reçoivent à leur tour des instructions sur la conduite à tenir s'ils veulent répondre aux intentions de Sa Majesté. Le 12 mars 1605, Bancroft, successeur de Whitgift sur le siège de Cantorbéry, expédiait à ses suffragants, au nom du roi, une circulaire longue et détaillée. Après y avoir rappelé les dispositions prises antérieurement contre les puritains, dont ils doivent purger leurs diocèses, le métropolitain parle des catholiques. « Sa très excellente Majesté, à la grande admiration de tous ceux qui l'ont entendue, a déclaré d'une manière précise, frappante et bien arrêtée, ses intentions touchant les procédés qu'elle désire que l'on mette en usage contre les catholiques récusants. Elle désire vivement délivrer son royaume de ces ennemis pestiférés aussi bien que des précédents. Dans ce dessein, Sa Majesté a conféré mûrement et en secret avec les membres de son très honorable conseil privé et avec des juges. Elle attend également que nous, qui sommes évêques, nous n'apporterons aucune négligence dans l'accomplissement de nos devoirs, et que nous ferons tout ce qui est en nous pour avancer et accomplir le dessein si loyal et si religieux de Sa Majesté. C'est pourquoi, comme ma charge m'y oblige, et non sans avoir longuement et sagement délibéré, je recommande à votre excellente Seigneurie, comme je l'ai fait à vos autres frères, de veiller à ce que les prescriptions suivantes soient exactement observées. » Ces prescriptions du métropolitain sont au nombre de six. Dans la première, il recommande aux évêques de ne point se borner à recevoir les noms des récusants qui leur sont dénoncés par les ministres, mais de les rechercher eux-mêmes avec l'aide de leurs officiers et de leurs amis, de

s'enquérir du nombre et de la qualité de ces récusants pour lui en donner avis le plus promptement possible. A ce sujet le prélat rappelle le canon cent-quatorzième des constitutions de l'église anglicane. Dans la seconde prescription, il exhorte fortement ses suffragants à rechercher d'une manière plus particulière, dans leurs familles ou au dehors, les catholiques récusants qui s'efforcent de séduire les autres, ceux qui élèvent leurs enfants dans le papisme et refusent d'admettre dans leur maison des serviteurs qui ne soient pas récusants comme eux. Qu'ils surveillent aussi et tâchent de surprendre ceux qui sont devenus récusants depuis l'arrivée du roi Jacques en Angleterre. La troisième prescription rappelle que, conformément au canon soixante-seizième, les évêques doivent, par des prédicants ou par eux-mêmes, chercher à persuader les catholiques et les retirer de leurs erreurs. La quatrième reproduit le canon soixante-cinquième, qui ordonne de dénoncer comme excommunié dans l'église cathédrale celui qui, étant déjà excommunié dans sa paroisse, repousserait les instructions qu'on voudrait lui adresser. Dans la cinquième, on rappelle que les noms de tous les excommuniés doivent, après un délai de quarante jours, être transmis à la chancellerie. Enfin la sixième prescription donne à ces règlements épiscopaux leur sanction pénale. Il y est déclaré que, les noms de tous les excommuniés étant remis à la chancellerie, les évêques des différents diocèses, après les quarante jours de délai, porteront, de concert avec le métropolitain, une sentence par écrit *de excommunicato capiendo*. Cette mesure, ayant le même effet que la proscription, soumet ceux qui en sont frappés à la confiscation et à l'emprisonnement. De plus, elle les met hors de la protection du roi et les

rend inhabiles à recouvrer les dettes, rentes, etc....... « Enfin, ajoute le métropolitain en finissant, on s'étonne que puisque nous sommes évêques et, en vertu de ce titre, ministres de paix, nous laissions circuler de tous côtés dans nos diocèses un si grand nombre de prêtres et de jésuites sans y mettre obstacle. On dirait même que nous n'y faisons aucune attention, puisque nous ne les recherchons que rarement ou même jamais. On dit que notre négligence décourage les autres. Elle les empêche de se donner pour ce dessein les mêmes peines qu'autrefois ; ce qu'ils continueraient de faire, s'ils nous voyaient disposés à agir efficacement par nous-mêmes ou par d'autres pour rencontrer ces imposteurs et les arrêter (1). »

Le mot d'ordre passait ainsi dans tous les rangs de l'ordre civil et ecclésiastique, et sur tous les points du royaume à la fois. Depuis le premier ministre d'État jusqu'au dernier agent du pouvoir ; depuis le primat d'Angleterre jusqu'au plus modeste fonctionnaire de l'*Église établie par la loi*, tous avaient leur mission : découvrir, poursuivre et accuser les catholiques. Puis, en attendant le tour des geôliers et des bourreaux, les juges vont parcourir les différents comtés pour y exercer leurs procédures. Avant leur départ, Jacques appelle ces magistrats en sa présence et les avertit que, dans l'accomplissement de cette charge qu'il leur confie, ils ont à se montrer « diligents et sévères envers les récusants ». La recommandation était peu nécessaire, et des faits multipliés diront assez l'activité et la violence déployées contre les catholiques par les émissaires du gouvernement. Tout fut mis sur pied dans cette étrange croisade contre des compatriotes qu'on veut contraindre

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. XCVII.

à renoncer à leurs croyances. Une lettre de l'évêque d'Hereford à Robert Cecil, que Jacques vient d'élever à la dignité de comte de Salisbury, donne sur les évènements d'alors quelques éclaircissements qui méritent d'être signalés. Le prélat annonce que le vendredi précédent, 19 juin, dans la soirée, quatre juges, Jacques Scudamore, Rudhall, Vanghan et Reale, accompagnés d'un gros d'hommes qu'il avait mis à leur disposition, sont venus à Dunan et autres lieux environnants pour poursuivre et arrêter les jésuites et les prêtres. Ils y ont fait une recherche diligente toute cette nuit et le jour suivant, de village en village, de maison en maison, sur un espace de trente milles (10 lieues), près des confins du comté de Monmouth. Là ils ont trouvé des autels, des images, des livres superstitieux et des restes d'idolâtrie ; mais le pays avait été abandonné par les hommes et les femmes. Excepté quelques vieillards et quelques enfants qu'on rencontrait çà et là, tous avaient fui vers le pays de Galles. Un homme seulement a été pris. Tous les rudes et farouches habitants de ce pays courent ainsi comme des désespérés, poussés par les prêtres, qui sont là en grand nombre, et par les principaux gentilshommes, seigneurs des villes et des manoirs, qui conduisent les autres à leur volonté. Notre dessein a été découvert et rendu inutile, n'était la terreur qu'il a jetée parmi ces gens-là. C'est pourquoi, sauf meilleur avis de votre sagesse, il faudra employer quelque autre procédé ; car, si nous y allons en petit nombre, nous serons repoussés. Que si nous levons des troupes, nous sommes aussitôt découverts, et tous s'enfuient dans les bois et s'y cachent jusqu'à ce que le temps des assises soit passé. Aussi, non-seulement moi, mais encore tous les autres, émettons le vœu qu'une

proclamation les appelle à se rendre d'eux-mêmes, à un jour fixé, à la justice ou à la clémence de Sa Majesté... (1). » Le prélat continue sa lettre par des insinuations et de vagues révélations sur différents personnages, prêtres ou laïques. Il cite en particulier le missionnaire Cadvallador, qui tombera bientôt entre les mains des persécuteurs pour passer dans celles du bourreau. La lettre épiscopale se termine par une demande un peu embarrassée d'argent pour les frais considérables qu'entraîne cette poursuite des catholiques dans son diocèse. Honteuse réclame, qui se reproduit çà et là dans les confidences de ces pasteurs mercenaires au pouvoir à qui ils se sont vendus. La royauté, après avoir enrichi des courtisans et des apostats avec les pieuses offrandes des ancêtres, était encore condamnée à payer d'odieuses attaques contre les descendants de ces anciens bienfaiteurs de l'Église et des pauvres.

Cependant les prisons se remplissaient de catholiques déjà réduits à une extrême pauvreté et que les violences des persécuteurs ne pouvaient déterminer à l'apostasie. Ceux à qui leur naissance ou leur industrie laisse encore quelques ressources se les voient enlever peu à peu par des amendes successives ou des spoliations. A époques presque régulières, des listes d'expropriation sont exposées aux regards du public. L'histoire conserve, pour l'instruction de la postérité, ces documents dont l'incontestable authenticité devient une des charges les plus accablantes pour l'hérésie. L'une de ces pièces porte la date d'octobre 1605. C'est une notification faite par le chancelier des confiscations qui viennent d'être accomplies. « Chaque jour, y est-il dit, le

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. LXXV et 42.

monarque est sollicité, par ses serviteurs ou d'autres personnes, de leur accorder, à titre de bienfaits, des biens appartenant à des récusants convaincus ou qui le seront dans la suite, comme il en a déjà accordé à diverses autres personnes, ainsi qu'il a plu à sa sagesse d'en disposer. » Sur quoi, l'officier qui expédie cette pièce « donne connaissance des nouveaux bienfaits de même nature octroyés par le monarque à ceux qui le sollicitent, et déclare que, de temps en temps, selon qu'il en sera informé lui-même, il fera publier ces actes aussitôt qu'ils seront accomplis.... (1) » On peut juger par le titre seul de ces listes d'expropriation à quel oubli de toute justice et de toute pudeur en était arrivé ce gouvernement de concussionnaires effrontés, d'insatiables spoliateurs, sous un roi faible et indolent. L'une d'elles porte en tête ces paroles : *Liste des récusants dont Sa Majesté a accordé liberté à ses serviteurs de tirer profit, en vertu de son pouvoir de refuser le paiement des vingt livres par mois pour prendre à la place les deux tiers des propriétés territoriales (2).* A la rapine c'était ajouter la cruauté de l'insulte.

Coup sur coup paraissent alors de nouveaux édits contre les catholiques. Une proclamation rappelle aux juges et autres magistrats qu'ils doivent appliquer les lois pénales dans toute leur rigueur. Une commission particulière est pareillement établie, par ordonnance royale, pour le bannissement immédiat de tous les missionnaires renfermés dans les prisons : « Sa très excellente Majesté a compris, y est-il dit, par une supplique des seigneurs spirituels et temporels et d'autres

1. *Dodd's Church History of England*, t. IV, p. XCII et 41, 42.
2. *A list of such recusants as his Majesty hath granted liberty to his servants to make profit of.....*

membres du Parlement, de quelle manière le nombre des papistes augmente chaque jour dans ses états et quels périls doivent en être la suite. Elle a reconnu d'ailleurs, dans cette démonstration du parlement, qui est comme une image fidèle, une représentation de tout son royaume, un zèle vrai et une sincère affection pour la véritable religion de Dieu ; (par laquelle seule Sa Majesté sait que les consciences de ses sujets sont attirées à l'obéissance et à la fidélité). Sa Majesté désire donner à son tour à ses fidèles sujets une marque de sa volonté et de la disposition où elle est de défendre cette même religion, établie par la loi ainsi que par une longue profession dans ce royaume, et de retrancher en toute occasion ce qui lui serait contraire. C'est pourquoi Sa Majesté ayant su que des enfants d'hommes nobles de son royaume ainsi que de ses autres sujets ont été envoyés dans des séminaires d'au-delà les mers et dans d'autres maisons de la religion du Pape, où ils reçoivent une éducation contraire aux lois établies, ordonne et enjoint, sous des peines graves, que tous ces enfants reviennent dans leur patrie avant les fêtes prochaines de Noël, se soumettent aux lois de Sa Majesté et se montrent disposés à se conformer aux règles de l'obéissance, comme il convient à de fidèles sujets. En outre elle ordonne que leurs parents, tuteurs ou gouverneurs, qui ont manqué ou manquent à leur devoir en les envoyant ou en les entretenant hors du royaume, prennent soin de les faire rappeler immédiatement dans leurs demeures, sous peine de subir les châtiments très sévères dont les lois les menacent. Sa Majesté veut encore et ordonne très expressément sous la même menace que nul évêque, prêtre ou autre personne ayant reçu ou devant recevoir les ordres de quelque autorité ou puis-

sance venant du siège de Rome, (qu'ils soient indigènes ou étrangers,) ne présume de conférer quelque ordre ecclésiastique, ou d'exercer quelque fonction ou juridiction semblable sur les sujets de ce royaume ou dans les autres lieux soumis à sa domination. Elle enjoint et recommande d'une manière toute spéciale à tous les juges, gouverneurs et autres officiers à qui il appartient, de veiller à ce que toutes les lois et décrets maintenant en vigueur soient exécutés contre les jésuites, les prêtres et autres, lesquels, étant soumis à Sa Majesté, ont néanmoins reçu les ordres par une autorité dérivant du siège de Rome, et qu'on trouverait encore dans le royaume après le dernier jour de septembre prochain. Ce jour est désigné par Sa Majesté et fixé comme le dernier où il sera permis à ces prêtres de quitter son royaume et ses autres états, avec menace d'une peine très sévère s'ils y revenaient ensuite. Tous les sujets de Sa Majesté sont également avertis qu'à partir de ce dernier jour du mois de septembre prochain, ils ne peuvent ni recevoir dans leur maison, ni cacher, ni nourrir aucun de ces jésuites, prêtres des séminaires ou prêtres romains quelconques, sans s'exposer à encourir les peines que les lois prononcent contre les délits de cette nature. Que tous sachent, en un mot, que c'est une volonté absolue de Sa Majesté qu'à partir de ce jour fixé, on fasse une exacte recherche pour arrêter ceux qui auraient manqué d'une manière quelconque aux prescriptions, afin que l'on procède contre eux selon le droit et la loi (1). » Cet acte, daté du 14 août, et imprimé à Oxford, avait été rédigé dans la résidence royale de Woodstok.

Le clergé, réuni en convocation à cette même époque,

1. *Hist. miss. Angl.*, lib. VII, n. XVI.

s'associe aux colères du pouvoir; et comme pour donner un témoignage du zèle que lui a inspiré le discours du roi à l'ouverture du parlement, il formule le canon suivant : « Tout pasteur, vicaire ou curé, s'informera très exactement chaque année du nombre de papistes récusants, hommes, femmes et enfants au-dessus de treize ans, qui demeurent dans sa paroisse ou y séjournent ; pareillement de ceux qui inclinent vers le papisme, et qui, bien qu'ils aillent au temple, refusent d'y recevoir la communion. Ils enverront leurs noms par écrit, s'ils peuvent les connaître, ou bien les noms qu'ils portent actuellement, distinguant bien les récusants absolus des demi-récusants. Ces papistes étant ainsi distingués, connus et mis à leur disposition, ils les présenteront aux ordinaires avant les fêtes prochaines de Noël, sous peine d'une suspense que leur infligeraient lesdits ordinaires. Ainsi feront-ils chaque année, à l'avenir et sous la même peine, avant la fête de St Jean-Baptiste. Nous ordonnons pareillement que les ordinaires, chanceliers, commissaires, archidiacres, officiaux et autres officiers ecclésiastiques à qui seront présentées ces ordonnances, prennent soin de dénoncer les récusants, ou de les faire dénoncer à leur évêque respectif dans le mois qui en suivra la réception, sous peine d'une suspense de six mois pour chaque manquement à cet ordre. L'évêque à son tour présentera tous ces noms à l'archevêque dans les six semaines, et l'archevêque à Sa Majesté dans les six semaines encore qui suivront la réception de ces déclarations (1). »

Il ne manquait plus que l'effusion du sang pour donner à ce triste règne de Jacques Ier son caractère

2. Canon CXIV. *In Constitutions and Canons Ecclesiastical*, 82, cité par Tierney. Voir *Dodd's Church History of England*, t. I, p. LXXXIX.

complètement persécuteur. Elle suit de près les actes qui viennent d'être signalés. Dès le 16 juillet (1604), neuf jours seulement après la prorogation du parlement, un missionnaire était mis en quartiers sur la place publique de Warwick. Jean Sugar, c'était son nom, appartenait à une famille distinguée du comté de Stafford. Il avait achevé ses études à l'Université d'Oxford et se disposait à prendre ses grades quand il y renonça, quoiqu'il ne fût point catholique, pour ne pas prêter le serment de suprématie. Ce ne fut que quelques années plus tard qu'il reconnut la vérité et s'y attacha généreusement. Rompant alors avec toutes les espérances du siècle, il se rendit au collège anglais de Douai, s'y prépara au ministère apostolique et retourna ensuite travailler à la conservation de la foi dans sa patrie. Pendant trois ans il ne cessa de parcourir les comtés de Warwick, de Stafford et de Worcester. « C'était, dit un mémoire du temps, un homme chaste et innocent dans sa vie, doux et humble dans sa conversation, plein de compassion et de charité pour les pauvres, d'une grande sobriété et d'une ferveur admirable dans ses prières, qu'il n'interrompait presque jamais. » Jacques Ier arrivait dans sa nouvelle capitale quand le missionnaire fut arrêté avec un jeune homme, Robert Grissold, qui l'accompagnait. Jetés l'un et l'autre dans les prisons de Warwick, ils y restèrent une année entière sans qu'on parût s'occuper d'eux. En juin (1604) on les conduisit au tribunal, où le juge Kingsmill condamna le prêtre catholique au supplice des traîtres, et Robert Grissold à la potence pour crime de félonie. Tous deux furent conduits au supplice à la même heure, Jean Sugar sur la claie, et son compagnon à pied, quelques pas en arrière. Le chemin par où avançait le funèbre cortège

étant couvert de boue, un homme proposa à Robert Grissold de le conduire par une meilleure voie que celle sur laquelle les chevaux traînaient le prêtre catholique. « Je l'ai trop bien suivi, répond le martyr en montrant du doigt le missionnaire, pour le quitter maintenant à cause d'un peu de boue. » — « Que croyez-vous ? » demande un ministre anglican à Jean Sugar en face de la potence : « Je crois, répond-il aussitôt, ce que croit l'Église catholique, ma mère. Mais dites-moi vous-même, continue-t-il en s'adressant à son interlocuteur, quand ce pays s'appelait encore la Bretagne, qui est-ce qui l'a converti à la religion catholique ? » — « Jamais, répond le ministre, je n'ai entendu faire cette question. Dites vous-même qui l'a converti. » — « C'est, continue le prêtre catholique, un successeur de saint Pierre, le pape Éleuthère, qui envoya Damien et Fugat, deux saints et doctes personnages, de qui Lucius, le roi de Bretagne, et son peuple reçurent la véritable foi catholique. Quant à cette religion nouvelle que vous enseignez maintenant, elle n'a pénétré dans ce pays que sous le règne de Henri VIII. » Ces paroles achevées, le martyr se met à genoux, prie quelques instants en silence et monte ensuite l'échelle fatale. « Bon peuple, dit-il à la foule rassemblée autour de lui, sachez que je viens mourir ici pour ma conscience. » — « Vous ne mourez pas pour votre conscience, lui crie le shérif, mais pour votre trahison. » — « C'est là une injustice que vous commettez à mon égard, reprend le confesseur de la foi. Personne ne peut m'accuser de trahison, et il est vrai de dire que c'est pour ma conscience uniquement que je meurs. » En ce moment le bourreau, jeune homme de dix-huit ans, s'avance et passe la corde au cou du martyr. Jean Sugar le bénit, et d'une voix reten-

tissante : « Je suis venu au monde avec le signe de la croix, dit-il, c'est aussi avec le signe de la croix que j'en sortirai. » — « Comment le prouveriez-vous? demande le shérif ; vous n'êtes pas né avec le signe de la croix.» — « Je veux dire, répond le prêtre catholique, que je n'ai été en ce monde comme chrétien qu'au moment où l'on m'a marqué au baptême du signe de la croix, et c'est alors que j'ai reçu ma naissance spirituelle. » L'officier, élevant de nouveau la voix, lui dit de prier pour le roi. « Jamais je n'ai refusé de le faire, » répond Jean Sugar ; et sur-le-champ il ajoute : « Que Dieu bénisse le roi, la reine, le jeune prince et tout le conseil ; que Dieu pardonne à mes juges, à ceux qui m'ont arrêté. Que Dieu vous pardonne à vous-même, dit-il encore en se tournant vers le shérif, qu'il vous pardonne comme je désire qu'il me pardonne à moi-même. » — « Je vous prie, bon Père, dit le bourreau à son tour, pardonnez-moi aussi. » — « Jeune homme, répond le martyr, je vous pardonne de tout mon cœur. » Reportant alors avec calme ses yeux sur la foule : « Bon peuple, je meurs volontiers, car je vais jouir d'un grand bonheur. Je prie Jésus-Christ de recevoir mon âme. Je prie tous les anges, les martyrs et les saints d'accompagner mon âme en ce sacré séjour. Vous tous ici présents, puissiez-vous partager un jour la félicité en possession de laquelle je vais entrer. Jésus, Jésus, s'écrie-t-il enfin, recevez mon âme. » Et tout le peuple répond : « Ainsi soit-il ! ainsi soit-il ! » Le bourreau lui demandant alors s'il est prêt à mourir : « Par la grâce de Jésus-Christ, je le suis, » dit-il ; et au même instant il reste suspendu. Bientôt le jeune exécuteur détache le corps tout vivant de la potence, plonge son couteau dans le ventre du martyr, lui ouvre la poitrine, en retire les

entrailles, qu'il jette dans un brasier, puis le cœur, dont il lui frappe le visage et qu'il montre au peuple en criant : Vive le roi! Enfin, ayant abattu la tête, il met le reste en quartiers.

Robert Grissold, à quelques pas de là, avait tout vu et tout entendu ; mais cette scène horrible n'avait fait qu'enflammer son courage. Ce sang qui ruisselle sous ses yeux et tous ces membres mutilés semblent donner à son caractère, naturellement doux et timide, une énergie surhumaine. Apercevant une femme tout en larmes, il lui demande pourquoi elle pleure dans un moment où il faudrait plutôt se réjouir. « Je pleure, répond la dame catholique, parce que j'espérais qu'on vous aurait laissé la vie. » — « Je n'en ai plus besoin maintenant, répond-il, car je serais au regret de perdre une occasion si favorable pour mourir: que plutôt la volonté de Dieu soit faite ! » — « Bien dit, ami Robert, reprend un jeune catholique, car ce n'est rien de souffrir la mort pour une si bonne cause. » — « Vous, catholiques ici présents, ajoute Grissold, persévérez tous jusqu'à la fin. » — En disant ces mots le jeune martyr prend la corde qui doit le suspendre : il la saisit avec transport, la plonge dans le sang du prêtre martyrisé et monte sans trembler l'échelle fatale. « Bon peuple, s'écrie-t-il à son tour, soyez témoin que je ne meurs pas ici pour quelque vol ou trahison, mais à cause de ma conscience.» Après un dernier pardon donné à ses persécuteurs et au bourreau qui va lui arracher la vie, Grissold attend, le nom de Jésus sur les lèvres, le moment de son passage à l'éternité (1).

A l'heure où cette double exécution avait lieu à Warwick, ainsi qu'une troisième à Lancastre, sur la-

1. Challoner, *Memoirs of missionary priests*, t. II, p. 1-4.

quelle on n'a point de détails, d'autres victimes en grand nombre étaient dirigées par des soldats vers un port de mer. Vingt-et-un prêtres et trois laïques étaient condamnés au bannissement perpétuel. Forts de leur innocence, ils ne quittèrent le sol de la patrie qu'après avoir protesté contre la sentence qui les frappait, et donné à leurs compatriotes un dernier témoignage des sentiments les plus intimes de leur cœur. Leur protestation est adressée au roi lui-même et aux seigneurs de son conseil. « Comme nous avons souffert, disent-ils, pour l'amour de Jésus-Christ et à cause de la profession de la véritable religion, qu'il a fondée par son précieux sang, un emprisonnement de plusieurs années et la privation de tous les avantages ou commodités de ce monde, ainsi avec une égale patience et humilité nous souffrons cette dure et pénible sentence d'exil, qui est pour nous une sorte de mort civile ou plutôt une lente et continuelle agonie, surtout pour des hommes qui ont à cœur l'honneur et le salut de leur prince et de leur pays, comme nous l'avons eu et l'avons toujours. De peur néanmoins que dans la suite il ne nous soit imputé que ce bannissement a été une faveur et une grâce extraordinaire plutôt qu'un châtiment ou une punition non méritée, nous croyons qu'il est de notre devoir de faire comprendre à vos honorables Seigneuries que, comme nous sommes contents de souffrir avec patience et humilité et de supporter toutes les peines que vous nous infligez pour notre religion, aussi sommes-nous tenus de protester de notre innocence selon cette parole de saint Pierre : *Que personne de vous ne souffre comme voleur, larron, détracteur ou avide des biens d'autrui; que si c'est comme chrétien, qu'il n'en rougisse pas, mais qu'il glorifie Dieu dans ce nom de chrétien.*

En conséquence qu'il plaise à vos Seigneuries de comprendre que la qualité et la condition de ceux qui sont enveloppés dans cette commune sentence de bannissement sont bien diverses, et que cette différence est bien importante, tant pour l'homme que pour la conscience. Parmi eux, en effet, il y en a qui sont venus volontairement en prison, après une proclamation publiée par vos Seigneuries, sous le règne et au nom de la dernière reine, avec assurance de faveur pour cette soumission de leur part. Quelques-uns, au contraire, ne sont venus volontairement ni dans la prison ni dans le royaume, et ne sont par conséquent soumis à aucune censure. Les uns et les autres sans distinction ont toujours été des serviteurs fidèles, affectionnés et dévoués à Sa Majesté. Ils peuvent montrer le pardon général accordé par Sa Majesté sous le grand sceau d'Angleterre, pardon par lequel ils ont été remis en paix avec le Souverain et ont repris leur place de fidèles sujets. Depuis ce temps, ils n'ont pu rien faire contre la sûreté de Sa Majesté, contre sa couronne ou sa dignité, ayant toujours été en prison. C'est pourquoi, même à prendre dans leur extrême rigueur ces lois qui ont toujours paru excessives et dures dans leur acception simple et naturelle, ces hommes ne peuvent être punis, par aucune forme ou cour de loi, d'une manière aussi sévère que l'est l'*interdiction de la terre et du feu*. Ils ne peuvent rester ainsi privés du bienfait de respirer l'air natal et de jouir des éléments communs dans notre bien-aimée patrie. Que si c'est maintenant le bon plaisir de vos Seigneuries que nous soyons transportés hors de l'Angleterre, nous sommes disposés, pour témoigner de notre obéissance et de notre soumission, à faire ce que nous regardons comme votre ordre, à quitter en ce

moment et pour quelque temps ce royaume et à nous en éloigner. Toutefois nous nous considérons comme étant à l'abri de tout danger ou pénalité de la part des lois, et ni le fait de notre bannissement, ni dans la suite celui de notre retour dans la patrie, ne nous mettront dans une condition pire que celle dans laquelle vos Seigneuries nous ont trouvés en prison, lorsque parut l'ordre de vos Seigneuries de nous transporter hors du royaume. Et ainsi, dans la confiance que vos honorables Seigneuries voudront bien nous regarder comme des hommes qui ont devant les yeux la crainte et le respect du Seigneur, et dans le cœur l'amour de leur prince et de leur patrie, et en tous leurs actes le respect dû à vos Seigneuries, nous prions humblement vos honorables seigneuries que, s'il arrive, pour raisons de santé ou nécessité de la vie, que nous retournions dans le royaume, ce bannissement ne puisse en aucune manière aggraver notre condition, ni nous rendre moins dignes de faveur et de grâce que nous ne l'étions le 21 septembre, quand arriva l'ordre de vos Seigneuries de nous retirer de nos occupations pour nous conduire au pilori, de là à la prison et de la prison à l'exil. Et ainsi, désirant que Dieu inspire vos Seigneuries (de la résolution desquelles dépendent le repos de ce royaume et le salut ou la perte de plusieurs milliers d'âmes), par sa sainte grâce et son assistance dans toutes vos graves et importantes déterminations, nous vous faisons nos adieux de la manière la plus humble et la plus respectueuse sur ce rivage de la mer, le 24 septembre de l'année 1604.

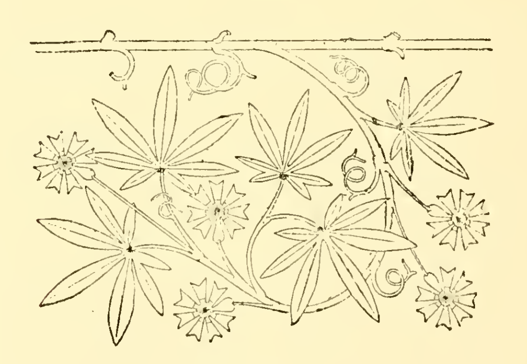
« De Sa Majesté les fidèles et loyaux sujets, et de vos honorables Seigneuries les très humbles serviteurs,

« *Les prêtres qui viennent d'être bannis* (1). »

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. XC.

Avant la fin de cette année, quatre courageux catholiques se suivaient encore à la potence, à peu de jours d'intervalle. Laurent Baily, coupable de trahison pour avoir porté secours à un missionnaire ; Thomas Welbourn, Jean Fulthering et Guillaume Brown, déclarés traîtres pour avoir exhorté quelques amis à rester dans le sein de l'Église romaine (1). Écrasés sous ce despotisme d'un pouvoir que l'hérésie avait comme enivré de ses haines, les catholiques d'Angleterre continuent de gémir en silence devant le Seigneur, attendant de sa miséricorde la fin d'une si dure et si longue épreuve. Hélas ! tous ne sauront point assez défendre leur cœur contre les inspirations du désespoir auquel les pousse l'aveugle intolérance de leurs ennemis. Exaspération coupable et malheureuse, qui deviendra bientôt elle-même une source de calamités nouvelles.

1. Challoner, *Memoirs of missionary priests*, t. II, p. 12.



Chapitre XI.

Complot des Poudres. — Robert Catesby et ses complices. Rapports avec le Père Henri Garnet.— État misérable des catholiques de toute condition.— Sages recommandations du souverain pontife et de tous les supérieurs ecclésiastiques. — Ruses et duplicité de Catesby. — Lettre mystérieuse qui découvre le complot. — Réflexions du docteur Milner.—Participation de Robert Cecil au complot.—Conduite des catholiques. — Jugement des conspirateurs. — Innocence des missionnaires attestée par eux. — Procédés injustes.— Jugement du Père Henri Garnet. — Sa défense. — Ses réponses aux principaux membres du tribunal. — Condamnation et exécution.—Nouvelles exécutions.— Solennité annuelle du 5 novembre. — Réflexions d'un écrivain anglais.





L serait impossible de ne point reconnaître, dans la conduite du gouvernement anglais à cette époque, l'application des conseils machiavéliques que le vieux lord Burghley laissa en mourant à son fils, et auxquels le comte de Salisbury ne se montra que trop fidèle. « Pour nulles raisons, disait Guillaume Cecil, le ministère ne sera jamais amené à révoquer les lois pénales ; mais, quand les ministres s'apercevront que, par leur connivence ou parce qu'ils empêchent de mettre ces lois à exécution, les papistes commencent à devenir trop populaires et à être agréables tant à leurs voisins dans le pays qu'à leurs parents et amis de la cour, comme il ne manquera point d'arriver à cause de leur conduite réglée et charitable ; que même l'on viendra à penser qu'ils méritent les privilèges de la liberté des autres sujets et non la sévérité de la persécution à cause de leur conscience ; alors, pour s'opposer à

cette bonne opinion de leurs parents et de leurs voisins et pour la diminuer, le ministère doit être attentif à supposer aux catholiques quelques desseins odieux. Ce qui ne manquera jamais d'être cru par le commun du petit peuple. Alors ils peuvent mettre à exécution les lois pénales portées contre eux en telle mesure qu'ils jugeront convenable. Le peuple trouvera que les ministres sont assez bons et favorables envers les catholiques en leur permettant de vivre. » L'égoïste pusillanimité de Jacques ne se prêtera pas moins que la fierté ombrageuse d'Élisabeth à ces instructions immorales. Le lecteur doit les avoir présentes à l'esprit pour apprécier sainement la grande iniquité à laquelle servira de prétexte l'un des complots les plus abominables qui aient jamais été imaginés. Nous voulons parler de la conspiration des poudres (1).

Il n'entre pas dans le plan de cette histoire de signaler les nombreux incidents relatifs à l'attentat de Catesby et de ses complices, ni les moyens par lesquels ils avaient espéré d'en assurer le succès. Aux yeux d'un chrétien, le crime de ces hommes, égarés par le désespoir et la vengeance, ne peut pas plus trouver de sophismes pour l'excuser que la langue ne trouve de termes pour le flétrir. Ajoutons qu'une âme honnête ne saurait non plus contenir son indignation devant la déloyauté d'un gouvernement dont le despotisme, la mauvaise foi, provoquaient comme à dessein d'aussi terribles représailles.

Robert Catesby, le chef principal de la conspiration des poudres, était fils d'un noble catholique plusieurs fois emprisonné à cause de sa religion. Loin de répon-

1. Les citations nombreuses renfermées dans ce chapitre, et en général dans cet ouvrage, sont puisées en grande partie dans les documents rares et précieux recueillis par M. A. Tierney et dans les notes que le docte chapelain de lord Arundel a ajoutées à l'*Histoire de l'Église d'Angleterre* par Dodd. Voir surtout les notes du chapitre III, GUNPOWDER PLOT, p. 35-65.

dre aux exemples qu'il avait reçus dans sa famille, le gentilhomme, livré à lui-même après la mort de ses parents et devenu maître de grands biens, s'abandonna au désordre et perdit avec une partie de sa fortune la foi de ses jeunes années. Plus tard, Catesby revint à la religion catholique sans que l'on sache bien les motifs qui déterminèrent ce changement. Il est vraisemblable que la vue des calamités auxquelles étaient soumis ses anciens coreligionnaires exerça une vive impression sur son âme naturellement enthousiaste. Ce qui est certain, c'est que, dès ce moment, il se fit remarquer par la véhémence de ses discours contre le pouvoir et par une sorte d'exaltation qui le prédisposait aux entreprises les plus hasardeuses. Les poursuites dirigées contre lui et les amendes énormes qu'on le forçait de payer chaque mois, ne faisaient que développer dans ce cœur déjà aigri les désirs d'une vengeance et d'une réparation éclatante de tant d'injustices. Sans espoir d'appui du côté des puissances catholiques, et ne pouvant compter sur le concours de ses coreligionnaires d'Angleterre, que leurs principes, leurs protestations au roi et les recommandations du souverain pontife avaient comme enchaînés au devoir, Catesby résolut de ne prendre conseil que de son désespoir et de laisser aux chances incertaines de l'avenir le succès de l'insurrection dont une explosion formidable donnerait le signal. Telle fut la pensée qui enfanta l'horrible complot des poudres. Catesby commence par s'attacher quelques hommes capables de le seconder : Jean Wright, Thomas Winter sont les deux premiers. Gui Fawkes, dont le nom, avec celui de Catesby, restera surtout attaché au souvenir de ce forfait, est le troisième complice ; après lui vient Thomas Percy.

Les cinq conspirateurs se réunissent à un jour marqué, hors de Londres, dans une maison située au milieu des champs : c'était une de ces habitations dans lesquelles des missionnaires se retiraient parfois pour célébrer les divins mystères. Tous catholiques, du moins en apparence, ils y trouvaient un facile accès et une occasion non moins facile de s'entendre sur leur commun projet. C'est là que, seuls et sans témoins, ils jurent, les mains étendues, de travailler à la délivrance de leurs coreligionnaires. Secret inviolable devant quiconque ne sera pas jugé capable de s'y associer... L'œuvre infernale avait-elle alors dans l'esprit des cinq conjurés les proportions épouvantables qu'elle révèlera bientôt ? Il est permis d'en douter. Du moins paraît-il certain que, parmi les complices, un très petit nombre la connut complètement avant le jour où elle fut dénoncée.

A l'heure où cette scène avait lieu, un prêtre catholique, dans une chambre contiguë, se préparait à quelques fonctions de son ministère ; c'était le Père Gérard, jésuite (1). Le religieux, un moment après, célébra la messe, à laquelle plusieurs catholiques et parmi eux les cinq conjurés communièrent : c'était à leurs yeux une sorte de consécration de leur affreux serment. Le Père Gérard livrait ainsi, sans s'en douter, le Dieu de paix et de pardon à des criminels sur lesquels l'Église appellera bientôt tous les anathèmes. Longtemps encore il ignorera leur attentat et le danger imminent auquel il vient d'exposer sa propre tête. Ceci se passait dans les derniers jours d'avril 1604.

Laissons maintenant à l'histoire générale du règne de Jacques Ier le détail des travaux entrepris par les

1. Dans sa déposition au tribunal Winter dit : « Dans une chambre où il n'y avait nulle autre personne » ; et Fawkes : « Gérard n'était pas informé de leur dessein. *Gerard was not acquainted with their purpose.* »

conjurés sous les bâtiments du palais de Westminster, et auxquels prennent part les nouveaux conspirateurs : Grant, Rookwood, Robert Winter, frère de Thomas, Christophe Wright, frère de Jean, et enfin Bates, serviteur de Catesby, et Keys, son ami intime.

Malgré la résolution manifestée tout d'abord par ces hardis conjurés, Catesby ne tarda pas à reconnaître que l'inquiétude avait pénétré dans l'esprit de plusieurs. Comment, se disaient-ils, justifier un acte qui donnera la mort à des innocents comme à des coupables, à des amis comme à des ennemis ? Quel jugement attendre de la postérité ?..... Catesby, inquiet à son tour, rappelle sur-le-champ et avec énergie le joug qui, depuis tant d'années, pèse sur la nation, et le sang des martyrs qui crie vengeance vers le ciel. Il parle des larmes de tant de familles catholiques et de l'oppression de tant d'innocents, qui souffrent et meurent dans les cachots. D'ailleurs, combien de coreligionnaires, d'amis, de parents, n'ont pas été dépouillés et réduits à la plus affreuse misère ? A tous ces infortunés cependant qu'a-t-on à reprocher si ce n'est leur fidélité à la religion de leurs pères ? Qu'est-ce donc qui peut empêcher des hommes injustement attaqués de se défendre contre des tyrans ?... Peu satisfait encore de ces assurances personnelles données à ses complices, Catesby a recours à un stratagème que lui suggère son esprit intrigant et emporté. Il feint tout-à-coup de vouloir prendre du service dans les troupes anglaises qui vont combattre pour l'archiduc dans les Pays-Bas. La permission obtenue, il réunit des armes, des chevaux, et s'applaudit en secret de cette ruse qui dissimulera mieux encore son noir projet et en assurera le succès.

Sur ces entrefaites, Catesby se rencontre par hasard

dans la maison d'un catholique avec le Père Garnet, provincial des Jésuites d'Angleterre, et là, en présence d'une réunion nombreuse, il lui fait part de son intention d'aller combattre dans les Pays-Bas. Auparavant il voudrait dissiper un scrupule qui quelquefois l'a tourmenté. « Car, bien qu'il ne doute nullement que cette guerre ne soit juste et légitime, cependant il en appréhende certains accidents qui ne sont que trop ordinaires. Souvent, en effet, dans l'attaque des villes, des innocents périssent avec des coupables, des femmes et des enfants inoffensifs à côté de ceux qui ont opposé la plus vive résistance. Comment légitimer sa conduite dans de semblables circonstances ? » La question morale était, on le voit, posée catégoriquement par le rusé conspirateur. Le Père Garnet y répondit selon les principes, et sans se douter du piège qu'on lui tendait. Il déclare donc que dans toutes les guerres, même les plus légitimes, les faits de cette nature sont inévitables ; mais que ces maux accidentels ne peuvent arrêter dans la répression d'une injuste agression ou la poursuite d'un droit reconnu ; qu'autrement l'iniquité serait presque toujours sûre de triompher par l'impossibilité qu'il y aurait de l'attaquer sans nuire à quelques innocents. Armé de cette décision comme d'un argument péremptoire, Catesby revoit tous ses complices les uns après les autres et leur montre, par l'incroyable analogie qu'il établit entre leur projet et la réponse du jésuite, que les Pères de la Compagnie approuvent leur dessein.

Il s'opère quelquefois dans les hommes dominés par une passion ou par une idée, une sorte de fascination qui peut seule expliquer les actes absurdes ou atroces auxquels ils se portent presque sans scrupule. L'épouvantable bonne foi des compagnons de Catesby en

donne un témoignage frappant. C'est que la vengeance comme la haine aveugle les esprits, et ces deux passions devaient se produire avec une violence égale dans cet affreux évènement. On eût dit, en effet, que le gouvernement de Jacques Ier cherchait par tous les moyens à pousser des catholiques à une tentative désespérée. Actes publics, correspondances particulières, mémoires du temps, tout est rempli du récit des exactions les plus intolérables. Les prisons regorgeaient de victimes et les confiscations se poursuivaient sans relâche sur tous les points du royaume. On exigeait impitoyablement l'amende de vingt livres par mois lunaire pour le simple refus d'aller au temple protestant. Hommes, femmes, enfants, tuteurs, pupilles, vivant au foyer paternel ou sur le continent, étaient atteints par les combinaisons multipliées du despotisme le plus sataniquement ingénieux. Les ministres d'État, par des ordonnances et des injonctions qu'ils arrachent au roi ; les prélats, par les ordres du conseil qu'ils communiquent à leurs subordonnés ; les poursuivants et les espions qu'on rencontre sur toutes les routes, semblaient rivaliser dans leur animosité comme dans leurs attaques. « La persécution est plus rigoureuse que sous le règne d'Élisabeth, écrivait le Père Garnet au Père Persons. Toutes les six semaines une nouvelle cour est instituée. Des jurés sont nommés pour rechercher, dénoncer et découvrir les propriétés des catholiques et en estimer la valeur. Dans plusieurs endroits, ils ont pouvoir d'enlever contre toute justice tout ce qu'ils trouvent et d'obliger les propriétaires apparents, s'ils sont protestants, de prouver que ces biens leur appartiennent réellement, et ne sont pas à des catholiques récusants avec lesquels ils ont des relations. Partout les commissaires

sont des puritains, les plus acharnés et les plus misérables de cette secte, des hommes que le roi refuserait pour tout autre service. Les prisonniers de Wisbeach meurent presque de faim : ils sont très resserrés et ne peuvent recevoir aucun secours du dehors. Le roi accorde un marc par semaine pour chacun d'eux ; mais le geôlier veut y trouver son bénéfice et ne leur donne des vivres que trois fois la semaine (1). » Cette lettre est du mois d'octobre 1605. Écrasés sous ce joug plus lourd que jamais, les catholiques gémissaient devant Dieu et attendaient de lui seul la fin de leurs maux, pendant que quelques conjurés, dans leur frénétique impatience, aspiraient après le jour où ils y mettraient eux-mêmes un terme. Mais ce jour n'arrivait pas. Des prorogations successives du parlement l'éloignaient sans cesse et rendaient leur position de plus en plus critique. Car, malgré des serments réitérés, il était difficile qu'à la longue un projet semblable ne transpirât point. Quelques-uns déjà s'étonnaient des retards apportés par Catesby à son départ pour les Pays-Bas, quand on apprenait, par des confidences venues de France et de Flandre, que Fawkes avait sollicité des soldats anglais au service de l'archiduc de leur porter secours, s'ils étaient contraints de prendre les armes pour recouvrer des droits violés. Même à Rome, on avait connu, avant le milieu de l'année 1605 et sans qu'on sache par quelle voie, que des catholiques d'Angleterre formaient un dessein dans le but de se soustraire à la persécution. Le Père Aquaviva, général de la Compagnie de Jésus, écrivait, le 25 juin, au Père Henri Garnet : « Nous avons compris, quoique d'une manière tout-à-fait secrète, et je me persuade que Vo-

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. CII.

tre Révérence en est instruite sur les lieux, que les catholiques méditent et préparent quelque chose pour la liberté. Cette entreprise, surtout dans le temps présent, étant de nature, non seulement à occasionner de nombreux et très graves désavantages à la religion, mais encore à jeter les catholiques eux-mêmes dans un grand danger, Notre Saint-Père le Pape m'a ordonné d'écrire en son nom à Votre Révérence, afin que vous agissiez auprès de ces hommes nobles et de ces seigneurs, et en particulier auprès de l'archiprêtre, à l'effet d'obtenir que de semblables desseins ne soient point préparés, encore moins exécutés, à cause des raisons ci-dessus énoncées et surtout parce que tel est l'ordre de Sa Sainteté. Outre qu'Elle n'approuve en aucune manière que de semblables projets soient agités parmi les catholiques, Elle affirme que par là on empêcherait entièrement de plus grands biens que la clémence et la bénignité de Sa Béatitude méditent et s'efforcent d'opérer en leur faveur, quand d'ailleurs il est certain que Sa Sainteté ne manquera jamais, et actuellement ne manque pas, comme je l'ai dit, de chercher les moyens de les aider dans la paix et par les voies les plus sûres.

» C'est pourquoi, comme Votre Révérence comprend très bien la gravité et l'extrême importance de cette affaire, elle agira selon tout son pouvoir pour faire abandonner de semblables pensées ; d'autant qu'à ces premières raisons, qui sont elles-mêmes très sérieuses et très fortes, il s'en joint une autre qui ne doit pas être méprisée, puisqu'elle regarde aussi le bien des catholiques. C'est à savoir que, s'il arrivait quelque chose, ce qu'à Dieu ne plaise, notre société en souffrirait un grave dommage, parce qu'on croirait difficilement que

la chose a pu se faire sans le consentement au moins des nôtres (1). » Cette lettre traçait au Père Garnet une ligne de conduite entièrement conforme à celle qu'il avait suivie jusqu'alors. Dans sa réponse (24 juillet), il fait connaître au Père Aquaviva, que personnellement il a déjà empêché quatre fois le tumulte, et qu'il ne doute pas qu'il ne puisse arrêter toute insurrection de la part des catholiques, à moins que la nécessité ne les emporte. Cependant une chose l'inquiète. Il craint que si, dans une province quelconque, on prend les armes, les catholiques des autres comtés ne soient contraints de recourir à une semblable mesure. « Il en est, ajoute-t-il, et leur nombre n'est pas petit, qui ne sauraient être contenus par la seule défense du souverain pontife. Ils ont osé, en effet, même du vivant de Clément VIII, demander si le pape pouvait les empêcher de défendre leur vie. D'ailleurs, ils déclarent qu'aucun prêtre ne sera le confident de leurs secrets. Quelques-uns, et même de nos amis, se plaignent surtout de ce que nous mettons un obstacle à leurs entreprises. Afin de les calmer en quelque manière, de gagner au moins du temps, et d'apporter quelque remède par un retard quelconque, nous les avons engagés à envoyer d'un commun accord quelqu'un auprès de Sa Sainteté. » Quoique cette lettre ne désigne aucun catholique en particulier, il est facile de reconnaître Catesby et ses complices dans ces hommes exaspérés qui demandent si un pape peut les empêcher de défendre leur vie. Cette parole avait déjà échappé au conspirateur dans une entrevue avec le Père Garnet, depuis la réception de la lettre du général Aquaviva. Le provincial, en effet, voyant la responsabilité qui pesait sur lui et les

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. CVIII.

mesures qu'on attendait de sa sagesse dans de semblables conjonctures, voulait conférer avec Catesby. Une occasion s'étant présentée, il la saisit et rappela énergiquement à cet homme égaré par le désespoir la parole évangélique, qui commande le pardon des injures et la patience dans la persécution. Cette fois Catesby s'emporta : on eût dit que l'exaltation de son âme croissait à mesure qu'approchait le jour fixé pour l'accomplissement du crime. « C'est à ceux qui vous ressemblent, s'écrie-t-il avec colère, que nous devons nos calamités actuelles. Cette doctrine de la non-résistance fait de nous des esclaves. Il n'est pas au pouvoir d'un prêtre ni d'un pape de nous enlever notre droit naturel de résister à l'injustice. » Ces paroles jettent la terreur dans l'âme du Père Garnet. Elles lui révèlent toute la profondeur de la blessure faite à ce cœur ulcéré, et la nécessité d'y porter remède pour prévenir des catastrophes. Mais déjà tout était préparé pour l'attentat, et le religieux n'en avait pas encore le plus léger soupçon. Ce soupçon, une dernière entrevue le donna au jésuite. Catesby s'y montra aussi violent que dans celle qui l'avait précédée. Il y renouvela toutes ses récriminations et déclara qu'à ses yeux, dans un pareil état, les catholiques anglais ont droit de recourir à la force pour obtenir justice, « et, ajoute-t-il, c'est ce qu'ils vont faire. » Puis le conspirateur offre au missionnaire de le mettre au courant du dessein qu'il médite s'il jure de garder le secret. Le Père Garnet refuse, et la discussion s'engage derechef sur ce terrain brûlant de la soumission due à un prince persécuteur. Catesby soutient que tout justifie les catholiques dans leur projet de renverser Jacques Ier, puisque lui-même a violé toutes ses promesses de tolérance. Le provincial répond au gentil-

homme par un nouvel exposé des principes de la foi, et lui rappelle en même temps les paroles de la lettre d'Aquaviva par lesquelles le pape condamne de semblables projets. L'entrevue se termine par un compromis dans lequel on s'engage à envoyer mutuellement un exprès à Rome pour soumettre toute cette affaire au souverain pontife. Le jésuite saisit avec transport cette proposition. Dans sa pensée elle lui donnait gain de cause; mais dans l'esprit de Catesby elle n'était qu'une ruse. La prudence du missionnaire échouait devant l'astucieuse obstination du conspirateur. Le Père Garnet pouvait croire, en effet, qu'il avait assuré, du moins pour un temps, la tranquillité parmi les catholiques, et qu'une prise d'armes ne serait point tentée avant qu'on eût reçu de Rome une réponse, dont le sens, pour lui, ne faisait point de doute. Cette confiance se produit tout entière dans ces quelques lignes d'une lettre au Père Persons en date du 28 août : « Autant que nous pouvons le croire, les catholiques sont tranquilles. Ils conservent leur ancienne patience et compteront sur le roi et son fils pour porter remède à tout en même temps. »

Ce ne fut que vers la fin du mois suivant (septembre 1605) que, conformément à la détermination de Catesby et du Père Garnet, Édouard Baynham partit pour Rome. Le jésuite avait encore ménagé ce retard, qui répondait à ses désirs. Catesby, de son côté, ne s'inquiétait guère d'y mettre un terme, résolu qu'il était d'exécuter son infernal projet avant même que le Pape eût le temps de condamner de nouveau toute tentative de révolte. Il savait que le Parlement était convoqué pour le 31 octobre, et sa prorogation au 5 novembre n'était pas encore connue.

Édouard Baynham se mettait en chemin pour l'Italie quand le conspirateur acheva avec quelques complices ses derniers préparatifs sous la salle de Westminster. Le vieux palais, miné par les poudres qu'ils y ont cachées, doit être renversé de fond en comble et écraser sous ses ruines le roi, ses ministres, ses principaux officiers et les membres des deux chambres réunies. Tout était disposé pour cet immense désastre, et le Père Garnet, trompé malgré son inquiète vigilance, écrivait encore le 4 octobre : « Je suis certain que la plus saine partie des catholiques supportera ses souffrances avec patience ; mais que les procédés barbares des officiers subalternes n'entraînent pas quelques individus à des actions désespérées, c'est ce dont je ne puis répondre et que la sagesse du roi doit prévoir (1). » Cette dernière espérance, une confidence l'ôtera au provincial, et ce nouveau coup lui est encore porté par Catesby. Le conspirateur, qui, malgré son calme apparent, était livré à une agitation intérieure des plus violentes, voulait se rassurer lui-même en arrachant de la bouche d'un prêtre l'approbation de son œuvre. Dans cette pensée il vient trouver le Père Greenway et lui fait, *en confession*, l'aveu du complot qu'il médite. Au premier mot de cette révélation inouïe, le jésuite épouvanté la repousse avec horreur et rappelle tous les anathèmes les plus capables d'ébranler le coupable Le conspirateur persiste, et dans l'impossibilité d'obtenir de Greenway une parole qui paraisse seulement atténuer la noirceur de l'acte qu'il médite, il lui demande que du moins il en réfère au Père Garnet, son provincial, sous la même obligation du sceau sacramentel. Greenway eut le tort inexplicable de se rendre à cette sollicitation. Abusé

1. Dr Lingard, *Histoire d'Angleterre. Jacques I*, ch. V.

par la franchise et la droiture apparentes de son pénitent, il espérait qu'un mot du vénérable Garnet achèverait d'ébranler cet opiniâtre désespéré. Le jésuite imprudent se trompait, et le provincial, à qui il fit bientôt sa confidence, lui adressa les plus sévères reproches. Sur-le-champ il lui ordonne de rechercher Catesby et, par tous les moyens possibles, de lui faire abandonner son exécrable dessein. Lui-même, pendant ce temps, livré aux plus accablantes perplexités, ne cesse de conjurer le Seigneur de toucher et d'amollir le cœur de ce catholique exaspéré.

Le jour fixé pour l'ouverture du parlement approchait. Les conjurés s'étaient partagé entre eux les différents rôles à remplir dans l'épouvantable catastrophe qui devait la signaler. Percy s'assurera de la personne du jeune Charles, fils aîné de Jacques I[er], et le conduira à Dunchurch, rendez-vous des conspirateurs ; Digby, Tresham et Grant s'empareront de la jeune princesse Élisabeth, et Catesby proclamera à Charings-Cross l'héritier de la couronne. A Gui Fawkes de mettre le feu aux poudres. Toutes les dispositions étaient prises et l'on n'attendait plus que l'heure fatale, lorsque, le 26 octobre, dix jours avant l'ouverture solennelle des chambres, une lettre est remise dans la soirée par un inconnu à un page de lord Mounteagle. C'était un seigneur catholique, pair du royaume et époux de la sœur de Tresham, l'un des complices. La lettre était conçue en ces termes : « Milord, en considération de l'affection que je porte à quelques-uns de vos amis, je prends soin de votre conservation, et c'est pourquoi je vous avertis que, si vous aimez votre vie, vous ménagiez quelque excuse pour éviter de vous trouver à ce parlement ; car Dieu et l'homme vont châtier la perversité de ce

siècle. Et ne traitez pas légèrement cet avertissement, mais retirez-vous, voire même dans vos terres, où vous puissiez attendre l'évènement en sûreté. Car, bien qu'il n'y ait aucune apparence de tumulte, cependant je sais que les membres de ce parlement recevront un terrible coup, et même ils ne verront pas qui les frappera. Ce conseil ne doit pas être méprisé ; car il peut vous être avantageux et ne peut vous nuire en aucune manière, puisque le danger passera aussi vite que cette lettre quand vous la jetterez au feu. J'espère que Dieu vous accordera la grâce de faire un bon usage de ceci et je vous recommande à sa sainte protection. » Quel est l'auteur de cette lettre, à laquelle le vague des expressions, l'incorrection du style, l'absence de date, de ponctuation et de signature, donnaient un caractère étrange et mystérieux ? Laissons ici parler l'un des historiens controversistes d'Angleterre qui ont le mieux approfondi cette question. « J'ai déjà mentionné, dit le docteur Milner, quelques-unes des raisons pour lesquelles on peut supposer que Cecil, comte de Salisbury, fut impliqué dans ce complot, comme il est prouvé que son père, le lord Burghley, l'avait été dans celui de Babington. Chose certaine, ces raisons ont paru aussi graves aux yeux de quelques protestants intelligents qu'à ceux des catholiques. L'un d'entre eux appelle ce complot « la charmante invention du secrétaire. » Un autre dit qu'il « engagea quelques papistes dans ce complot désespéré, afin de détourner le roi de faire des avances aux catholiques ; ce à quoi, dans la pensée du ministre, il paraissait enclin. Jacques Ier lui-même sentait si bien les avantages que son ministre recueillait de ce complot que, dans la suite, il avait coutume d'appeler le 5 novembre le jour de fête de Cecil. Enfin, un

troisième écrivain protestant nous assure « que ce projet fut d'abord forgé sur l'enclume de Cecil, qui avait eu l'intention de le produire sous le règne d'Élisabeth ; que par ses émissaires secrets, il attira quelques hommes à la tête ardente, lesquels, ignorant d'où venait la pensée première du dessein, s'y engagèrent de tout cœur. » Ainsi il paraît incontestable que la fameuse lettre remise à lord Mounteagle ne fut pas écrite par quelque conspirateur. Un homme de ce caractère n'aurait pas, sans nécessité et au plus grand risque pour son projet comme pour sa vie, donné à son ami l'avertissement écrit de ne point assister à l'ouverture des chambres, alors qu'on ne pouvait savoir si le parlement ne serait point prorogé, ni si cent accidents n'empêcheraient point Mounteagle d'être présent à l'ouverture du parlement. Il n'aurait pas donné un semblable avis dix jours avant cette ouverture, alors qu'une notification faite quelques heures ou quelques minutes auparavant eût répondu aussi bien à son dessein. En un mot, il n'aurait point exprimé la nature du complot par les termes significatifs qu'on trouve dans la lettre, à une personne que l'on suppose n'avoir pas été assez éprouvée pour être admise parmi les conspirateurs. D'un autre côté, si nous supposons que la lettre a été écrite et envoyée par Cecil dans l'intention d'attirer le jeune lord sous le coup d'un châtiment, sinon dans la culpabilité d'une trahison ; que dans le cas où il n'en eût pas donné connaissance, d'autres pairs catholiques auraient reçu tour à tour de semblables lettres ; alors un certain espace de temps devenait évidemment nécessaire pour ce dessein, et encore plus pour chercher les moyens de communiquer l'affaire à Jacques lui-même, de manière à lui donner l'honneur d'avoir le premier découvert le mystère.

» Deuxièmement, le délai de cinq jours que met le secrétaire pour communiquer à son maître une affaire de cette importance, et le retard calculé apporté à l'examen des caves sous la maison du parlement, prouvent qu'il avait le fil du complot dans ses mains et qu'il en différa la divulgation afin d'avoir le temps de jeter l'hameçon sur un plus grand nombre d'individus, et surtout de personnages d'une condition plus élevée que ceux qui y étaient déjà engagés.

» Troisièmement, le caractère et la conduite antérieure de sir Francis Tresham, l'un des conspirateurs, nous portent à soupçonner qu'il était auprès du comte de Salisbury pour ce complot ce que Maud et Polley avaient été auprès de son père, lord Burghley, et de Walsingham, dans un complot tramé vingt ans auparavant. Tresham était d'un caractère inquiet et intrigant ; il avait été impliqué dans la conspiration du comte d'Essex. Il était en bons rapports avec Cecil et il est reconnu qu'il avait reçu de lui quelques communications touchant les affaires des catholiques. Quand le complot fut découvert, il ne tenta jamais de prendre la fuite, présumant sans doute qu'il serait suffisamment protégé par la cour : bien plus, il offrit ses services pour arrêter les conspirateurs. Ayant cependant été arrêté et renfermé à la Tour, il y mourut d'une manière inopinée peu de jours après, et avant qu'il eût été soumis à aucun jugement ou examen. On répandit le bruit qu'il s'était pendu, tandis que le médecin qui le visitait déclara qu'il était mort par le poison.

» Enfin l'art perfide et l'hypocrisie consommée avec lesquels il est maintenant évident qu'a agi Cecil en découvrant ce complot, confirment l'idée qu'il en a eu la direction dès le commencement. Il est prouvé, en

effet, d'après les propres papiers de ce secrétaire, qu'il a eu connaissance d'une conspiration parmi les papistes, d'une manière ou d'une autre, trois mois avant que la lettre lui fût remise par Mounteagle, le 26 octobre. Il est prouvé par sa propre lettre confidentielle, écrite à l'ambassadeur anglais près la cour d'Espagne immédiatement après la découverte du complot, qu'il était au courant de toute sa malice diabolique, et qu'il savait qu'on se proposait de faire sauter le parlement au moyen de la poudre. Pour sa sécurité donc, il donna, aussitôt qu'il eut reçu la lettre de Mounteagle, communication de ce complot au lord chambellan Suffolk, qui avait charge de veiller à la sûreté de la maison du parlement quand le roi devait y aller. Ensemble ils s'entretinrent de ses différents appartements et particulièrement de la grande voûte qui se trouve sous cet édifice. Il convinrent donc, ou plutôt le premier ministre regarda comme préférable de n'y point faire de recherches avant la session du parlement, afin que, ainsi qu'il le confesse lui-même, « le complot eût son entier achèvement, » et que l'on vît si quelque autre « homme noble recevrait un semblable avertissement » ; en d'autres termes, afin de se ménager le temps d'envoyer de nouvelles lettres aux personnes de qualité (qu'il désirait surtout engager dans le complot), s'il le jugeait expédient. Enfin, dans le but d'attaquer le roi par son côté faible en le faisant passer pour le Salomon de la Grande-Bretagne, et de porter la nation au paroxisme de la fureur contre les papistes par l'apparition du danger imminent auquel semblerait avoir été exposé tout ce qu'il y avait de plu sillustre dans le royaume, Robert Cecil, qui avait entre les mains une lettre de cette importance pour la nation et la personne du roi, omit néanmoins d'en informer, par

quelque écrit ou message, Jacques Ier, qui était alors à Royston. Il l'omit pendant cinq jours, c'est-à-dire la moitié du temps qui devait encore s'écouler avant l'explosion de la catastrophe ; et cela parce qu'il désirait remettre la lettre au roi en personne, et diriger ainsi en même temps et le roi et le complot vers la fin qu'il se proposait. Le dernier jour, le roi étant alors à Whitehall, Cecil lui présente en particulier la lettre. Personne hormis lui et le comte de Suffolk n'était présent. On dit qu'aucun d'eux ne donna son sentiment sur ce que pouvait signifier le contenu de cette lettre, attendant « la pensée de Sa Majesté », et il n'est point douteux que Cecil adressa alors au monarque le misérable et ridicule compliment que dans la suite il écrivit de sa propre main comme un témoignage de ses propres sentiments, savoir : « Que Sa Majesté était douée d'une intelligence admirable et extrêmement pénétrante, et du plus solide jugement dont il ait jamais été entendu parler ; que, de plus, il y avait en elle comme une sorte de puissance divine pour juger de la nature et des conséquences de semblables avertissements. » Le morceau était trop conforme aux goûts de Jacques pour qu'il ne fût pas reçu avec empressement. Aussi, à l'ouverture du parlement, peu de jours après, le roi déclara-t-il lui-même qu'il avait été aidé d'une manière surnaturelle pour découvrir ce complot, en interprétant la lettre d'une manière différente que l'avait faite auparavant quelque autre personne d'ailleurs très habile. L'artificieux ministre, en effet, pour caresser davantage la vanité du roi et lui préparer pour la suite la matière d'un plus grand triomphe, affecta de tourner toute cette affaire en risée, disant à Jacques que la lettre devait avoir été écrite ou par un fou ou par un maniaque, à

cause de ces paroles qu'on y lit : *Le danger passera en aussi peu de temps que vous en mettriez pour brûler cette lettre.* Car, si le danger devait passer si vite, qu'était-il besoin d'un avertissement? Mais le roi persista et interpréta la lettre comme l'aurait fait tout autre sans l'inspiration de Sa Majesté. Jacques déclara donc qu'il y avait une mine remplie de poudre sous la maison du parlement et ordonna pour ce motif qu'on y fît des recherches. Cecil néanmoins amena insensiblement le roi à adopter la mesure sur laquelle il s'était auparavant concerté avec le lord chambellan, savoir, de différer l'examen de cette affaire jusqu'au jour même de la réunion du parlement. En conséquence, le chambellan, à une heure avancée de la soirée, visita la maison du parlement ainsi que la cave placée en-dessous, et y trouva toutes choses comme il l'attendait. Il vit le monceau de fagots sous lequel était cachée la poudre et rencontra Guy Fawkes qui s'était engagé à y mettre le feu. Le moment n'était pas encore venu cependant pour découvrir cette catastrophe dramatique avec tout l'effet qu'on désirait. Aussi feignit-on que cette visite des caves avait été faite dans l'intention de chercher quelques fournitures appartenant au roi ; et, bien que le lord chambellan, comme Cecil lui-même nous le dit, « eût observé que cette place était favorable pour de diaboliques projets », et qu'il suspectât Fawkes en l'entendant dire qu'il était serviteur de Percy, néanmoins il ne donna point des ordres pour le faire arrêter. A la fin, vers l'heure solennelle de minuit, sir Thomas Knevet, juge de paix populaire, est envoyé avec des hommes pour se saisir de ce misérable et découvrir les barils de poudre. De cette manière, la découverte du complot arriverait aux membres du parlement dès le

matin, au moment précis où ils se disposeraient à s'y rendre. Cecil atteignit ainsi son but d'une double manière. Il excita dans la nation une consternation et une horreur proportionnées à la proximité supposée de l'exécution du complot, et présenta comme une providence particulière et toute miraculeuse que la nation eût échappé à cette catastrophe et à cette destruction. D'où le peuple encore devait incliner à croire que, comme une inspiration *seule* avait pu rendre le roi capable d'interpréter d'une manière si exacte la lettre de Mounteagle, de même un miracle *seul* avait pu permettre aux ministres de découvrir trente-six barils de poudre gisant par terre et recouverts *seulement* avec des fagots, quelques heures *seulement* avant qu'on y mît le feu (1). »

Le complot découvert, les conjurés fuient en toute hâte vers les provinces du nord. Pendant trois jours (6, 7 et 8 novembre) ils sont poursuivis par le haut shérif du comté de Warwick. Atteints à Holbeach et enveloppés par les troupes de sir Richard Walsh, ils s'élancent, dans leur désespoir, au milieu des rangs et cherchent à se frayer un passage l'épée à la main. Quatre d'entre eux, Catesby, Percy et les deux Wright tombent morts sur place ; les autres, tout couverts de blessures, sont faits prisonniers et ramenés à Londres, où commence sur le champ l'instruction du procès.

Au premier bruit de cet épouvantable attentat, Blackwell, l'archiprêtre d'Angleterre, adresse une lettre-circulaire à tous les catholiques, prêtres ou laïques du royaume. « Il leur dénonce cette action abominable, scandaleuse, désespérée, tentée contre Sa Majesté, contre le prince, contre les pairs et la noblesse du

1. *Milner's letters to a prebendary*, letter VII.

royaume, et qui doit attirer de nouvelles calamités sur le pays et de nouvelles persécutions contre la religion catholique. Et ce qui surtout augmente l'horreur d'un attentat semblable, c'est qu'il a été médité par un catholique, malgré les défenses formelles d'un concile général et le sentiment des meilleurs écrivains de l'époque. D'ailleurs, le souverain pontife a solennellement condamné de pareilles entreprises et ordonné de souffrir avec patience toutes les persécutions que pourraient leur attirer leur foi et leur conscience. En finissant, le prélat recommande aux prêtres et missionnaires anglais, répandus dans les différentes parties du royaume, de déclarer à tous les catholiques qu'ils ne doivent point former de tels desseins, moins encore aider à les accomplir ; de les exhorter à la patience, à l'obéissance et à une conduite tranquille, qui apportera peut-être un adoucissement à leurs maux (1). » Quelques jours plus tard (28 nov.), l'archiprêtre écrit une seconde lettre, rappelant les condamnations qu'il a faites ou mentionnées de ces actes, qui sont une grande offense envers Dieu et un scandale pour le monde entier, actes illégitimes et réprouvés par le Seigneur lui-même. En même temps, il défend à tous les catholiques d'Angleterre, en vertu de l'autorité qu'il a sur eux, et sous les peines les plus sévères, de tenter quoi que ce soit qui pourrait porter préjudice au roi, au prince, à la noblesse, aux conseillers et aux officiers de l'État (2). »

Ni ces protestations solennelles de Blackwell, ni les sentiments d'horreur exprimés par les catholiques à la nouvelle de l'attentat ne purent détourner l'orage qui allait fondre sur eux. C'était le plan de Robert Cecil de

1. Dodd's *Church History of England*, édit. Thierney, t. IV, p. CXI.
2. Ibid., p. CXII.

les envelopper tous, prêtres et laïques, dans une condamnation commune. Cette vérité, déjà rendue sensible par les artifices qui ont précédé la découverte du complot, ne ressortira pas moins de l'ensemble des moyens par lesquels on s'efforça d'en faire retomber la responsabilité sur tous les catholiques sans exception, et en particulier sur les jésuites, que ce ministre haïssait mortellement.

On a vu comment les Pères Gérard, Greenway et le provincial Garnet avaient été en rapport avec plusieurs des conjurés, et quels efforts avaient tentés ces deux derniers pour détourner Catesby de l'attentat qu'il leur avait révélé sous le sceau de la confession. Il était difficile de trouver dans ces entretiens matière à une accusation. Aussi, deux mois s'étaient écoulés déjà depuis la découverte du complot sans qu'on eût entendu la plus faible rumeur sur la participation d'un prêtre catholique quelconque, et ce silence dérangeait les combinaisons de Robert Cecil et de ses amis. « Car les ministres, dit le docteur Lingard, s'étaient persuadé ou voulaient persuader aux autres que les missionnaires jésuites étaient fortement impliqués dans ce complot ; ce qui fut cause que l'on soumit les prisonniers à des interrogatoires répétés. Tous les artifices que la ruse peut inventer, les promesses et les menaces, l'aspect des tortures et les douleurs de la question, tout fut employé pour leur arracher quelque aveu qui pût servir de base à l'accusation. » Ce dessein arrêté d'envelopper tous les ministres du culte catholique dans la conspiration se trahit dès les premières paroles prononcées au tribunal. Le procureur royal, Coke, commence son réquisitoire par des invectives contre les papistes, les prêtres et les jésuites. « Jamais il n'y eut de conspiration sans

que ces derniers surtout en fussent les auteurs. » Le magistrat passe en revue toutes celles qui ont éclaté sous le règne d'Élisabeth ; partout et toujours des jésuites et des catholiques. Il n'y a pas jusqu'à la révolte du comte d Essex contre la vieille reine à laquelle ils n'aient puissamment contribué. Ce grief inattendu aurait, dans des temps ordinaires, soulevé une explosion de rires ou même de murmures, mais, à l'heure présente, Coke s'adressait à des passions disposées à tout accueillir avec faveur, même l'absurdité. Il devenait impossible à la vérité de percer ce nuage épais des préjugés, des animosités et des haines accumulées depuis un demi-siècle. Toutefois elle se montrera encore d'une manière assez sensible aux yeux des hommes droits et désintéressés pour consoler les innocents qu'on va condamner et pour instruire la postérité.

Les huit conspirateurs restés vivants après le combat d'Holbeach, étaient présents au tribunal. Éverard Digby parle le premier : il déclare n'être coupable que pour n'avoir point découvert la conspiration, qu'il connaissait. Du reste, il n'a rien fait personnellement. Quant à ses compagnons, jamais ils n'auraient songé à un pareil attentat s'il y avait eu la moindre apparence que les maux des catholiques dussent finir, et s'ils n'avaient pas perdu tout espoir en voyant le roi manquer à la parole donnée lors de son avènement au trône. Robert Cecil était présent. Il se lève et s'emporte contre cet homme qui ose accuser le roi d'infidélité. Digby, sans s'émouvoir, lance au ministre cette réplique foudroyante : « Ou le roi a manqué à sa parole, ou Cecil a fait injure au roi, lui qui, au nom de Jacques I[er], a promis faveur aux catholiques, ainsi que Tresham et beaucoup d'autres personnages très dignes de foi l'ont entendu de sa bou-

che même. » Et parce que déjà les jésuites, les prêtres, et en particulier le Père Gérard, avaient été dénoncés vaguement comme ayant pris part à la conspiration, Digby déclare que jamais, en ce qui le concerne, il ne leur a insinué rien qui eût rapport à cette affaire, sachant bien que Gérard avait en horreur de semblables projets. D'ailleurs il était persuadé que tous les membres de cette société sont dans les mêmes sentiments, et que tous l'auraient détourné de ce crime s'ils en avaient été instruits.

Les autres accusés parlent à leur tour ; et, contre l'attente des juges et des ministres, pas un mot de leur bouche qui de près ou de loin donne prise contre les jésuites et les autres missionnaires. Un seul à la fin, dans l'espoir d'échapper au supplice, fait une déposition ; c'était Thomas Bates, le domestique de Catesby. « Le P. Greenway ou Tesmond, dit-il, a eu connaissance du complot, moi-même lui ayant demandé en confession si je devais obéir à mon maître dans le cas où celui-ci commanderait quelque chose de contraire à l'État. » Le jésuite, eût-il été présent au tribunal, ne pouvait, pour réfuter le dénonciateur, ouvrir ses lèvres fermées par le sceau de la confession. Thomas Bates se réfutera suffisamment lui-même par les remords auxquels il fut en proie dès ce moment et jusqu'à son dernier soupir. Déjà, dans sa prison, il avouait que c'était l'attachement à la vie qui l'avait fait accuser faussement quelques jésuites d'Angleterre. Il semblait que déjà leur sang fût comme retombé sur sa tête. Il en appelle à Dieu, qui voit son regret et son repentir. D'ailleurs on dénature sa déposition, s'écrie-t-il ; on l'exagère, on falsifie ses paroles. Qu'a-t-il dit en effet ? Qu'il croit que le Père Greenway a eu connaissance du complot ;

qu'il a vu les Pères Greenway, Gérard et Garnet dans la maison du baron de Vaulx avec Catesby son maître; qu'il a encore vu Greenway et Garnet ensemble après que la conjuration avait été découverte : « Voilà ce que j'ai dit et rien de plus, ajoute Bates. Je m'en repens sincèrement et j'espère que Dieu me le pardonnera en considérant que c'est l'espoir de la vie et non la perversité du cœur qui m'a arraché ces paroles. Au reste, je pense bien qu'il ne me servira de rien de les avoir dites. » L'infortuné ne se trompait point : il périra après tous les autres conspirateurs, que le tribunal condamne à l'horrible supplice des traîtres. Quatre sont exécutés près de l'église Saint-Paul ; les quatre autres auprès de celle de Westminster. L'illusion du serviteur de Catesby fut entretenue quelque temps encore. Robert Cecil se montrait même rempli d'attention pour le prisonnier, à qui il envoyait un habit neuf, après avoir recommandé au geôlier en sa présence de lui procurer toutes les choses qui lui manqueraient. Cette bienveillance politique n'avait d'autre but que d'arracher, s'il était possible, des paroles qui permissent d'intenter une accusation contre les jésuites. Quand on crut en avoir assez, Bates fut conduit au supplice, emportant pour toute consolation, au milieu de ses remords et de ses regrets, l'assurance que sa femme et ses enfants seraient secourus, et que lui-même ne serait mis en quartiers qu'après avoir expiré à la potence. L'exécution achevée, le gouvernement lance une proclamation dans le public pour obtenir l'arrestation des jésuites Gérard, Greenway et Garnet. On donne, avec le signalement des trois missionnaires, la promesse d'une récompense considérable à qui les livrera entre les mains de la justice. Par contre, peine de mort pour quiconque les recevra, les ai-

dera ou les aura simplement cachés. « Car, ajoute la proclamation, il est évident et positif, d'après les interrogatoires, qu'ils ont été tous trois les auteurs particuliers du complot, et que, par conséquent, ils ne sont pas moins coupables que les auteurs et les conseillers mêmes de la trahison. »

Cette proclamation porte la date du 15 janvier 1606. En ce moment le Père Greenway, après une heureuse traversée, abordait sur le continent, et le Père Gérard tombait au pouvoir des poursuivants, qui le conduisent à la Tour. Là, les poignets serrés dans deux anneaux de fer attachés à une colonne, il reste suspendu pendant une heure. Le lendemain la même torture recommence; mais la douleur ayant fait perdre connaissance au patient, on le rappelle à la vie en lui faisant avaler du vinaigre, puis la torture continue. On veut l'y appliquer encore le jour suivant; le gouverneur s'y oppose : pas un mot n'avait échappé qui pût servir à la moindre accusation; aussi nulle comparution jusqu'au jour où il parvint à s'échapper de sa prison et de l'Angleterre. A peine sorti du vaisseau, il rend grâces à Dieu et se hâte d'écrire une exposition complète et irréfutable de son innocence.

Seul le Père Garnet restait dans le royaume. Il habitait avec le Père Oldcorne la maison de Thomas Abinghton, à Henlip, dans le comté de Worcester. Bates avait dénoncé le jésuite dans l'espoir de conserver la vie ; le même motif poussa un autre inculpé à indiquer le lieu de sa retraite. C'était Littleton, alors renfermé à la Tour pour avoir fourni des secours aux conjurés. Ses indications reçues, l'ordre fut donné de marcher avec bonne escorte jusqu'à Henlip, d'environner la maison de Thomas Abinghton et d'y faire sur le champ les recher-

ches les plus actives et les plus minutieuses. Elles étaient commencées depuis quatre jours quand la faim força Owen et Chambers, serviteurs de Garnet et d'Oldcorne, de quitter leur retraite : on les conduisit incontinent à Londres. Quatre jours plus tard, les deux jésuites, à leur tour épuisés par la faim, se livrent d'eux-mêmes aux hommes d'armes, qui les mènent à la Tour. Robert Cecil tenait enfin ses ennemis sous la main. Impatient de les faire condamner, il eût voulu qu'au moins une première sentence stigmatisât, avec la mémoire des conspirateurs tués à Holbeach, les jésuites prisonniers, et même ceux qui avaient échappé. Mais les consciences honnêtes se récrièrent devant cet empressement inique. Il fut statué dans le parlement que la discussion de l'acte portant flétrissure contre les conjurés serait suspendue « jusqu'après le nouvel examen que nécessiteraient les déclarations des jésuites nommés dans le bill ». Ces déclarations, les tortures furent incapables de les arracher. Le Père Oldcorne fut appliqué à la question cinq jours consécutifs et pendant cinq heures. Owen, le serviteur du Père Garnet, expira sur le chevalet entre les mains des bourreaux, et l'on répandit le bruit qu'il s'était donné la mort.

L'affaire ne marchait pas au gré des ministres de Jacques Ier. Tout leur manquait encore pour dresser un acte d'accusation contre le P. Garnet. Les conspirateurs avaient rendu le dernier soupir en protestant de l'ignorance de ce jésuite et des autres touchant leur complot ; la torture n'avait arraché aux jésuites que les mêmes protestations. On n'en fit pas moins courir le bruit, dans l'île et sur le continent, que le P. Garnet avait fait des aveux complets qu'il réitèrerait bientôt devant ses juges. En attendant on recourut à la ruse

pour obtenir ce que la violence n'avait pu extorquer. « On suborna, dit De Thou, un homme qui, par ses plaintes au sujet du roi et de ses ministres, et par ses gémissements sur l'état déplorable de la religion romaine en Angleterre, vint à bout de persuader à Garnet qu'il était un catholique fervent ; par ce moyen, il gagna entièrement sa confiance et son amitié. » Cet artifice ne suffit pas encore. L'habile imposteur trouva le moyen de faire écrire par Garnet à quelques amis des lettres qui passaient d'abord par les mains de Cecil et des ministres, mais dans lesquelles pas un mot, pas une allusion ne prêtait arme à la plus malveillante curiosité. A la fin, la pensée vint de placer le P. Oldcorne dans une cellule contiguë à celle du P. Garnet, dans l'espoir que quelques paroles, échangées entre eux et attestées par deux témoins renfermés dans l'étroit espace qui sépare les cellules, fourniraient matière au jugement du provincial. La ruse réussit : dans l'abandon de l'intimité et l'ignorance du piège qui lui était tendu, le jésuite prononça un mot qui renfermait une allusion indirecte au complot et donnait à entendre qu'il en avait eu connaissance d'une certaine manière avant le jour où il devait être exécuté. Telle est la base sur laquelle on établit l'acte d'accusation auquel il eut à répondre d'abord. Ce fut le 28 mars 1606 qu'on le retira de sa prison pour le conduire à Guildhall, au centre de la bruyante métropole. Les comtes de Nottingham, de Suffolk, de Winchester, de Northampton et de Salisbury, le grand juge des causes capitales, le baron de l'échiquier et le juge Schetwin y siégeaient au nom du roi. L'accusé parut devant le tribunal avec une douce sérénité qui impressionna les spectateurs. Presque aussitôt l'accusateur public formule l'acte d'accusation

lancé contre le jésuite. Il porte que le 9 juillet de l'année précédente (1605), dans la paroisse de St-Michel, Henri Garnet a conspiré avec Robert Catesby contre la vie du roi et de son fils. Afin d'exécuter plus sûrement ce crime abominable, il a fait placer une grande quantité de poudre sous la chambre du parlement, voulant faire périr ainsi d'un seul coup le roi, la reine, le prince, les nobles, les seigneurs spirituels et temporels, les chevaliers, les membres des communes; exciter ensuite une sédition dans le royaume, et, par l'introduction de troupes étrangères, bouleverser toute l'Angleterre. L'accusation achevée, le P. Garnet répond qu'il est innocent du crime qu on lui impute (*not guilty*). Sur le champ douze jurés sont choisis, et l'accusé s'en remettant, selon la coutume du royaume, au jugement de Dieu et de son pays, l'attorney ou procureur général, sir Édouard Coke, prend la parole. Dès le début de son discours, il annonce que son intention est de ne parler que de l'horrible trahison qui a été découverte il y a peu de jours ; mais bientôt la passion l'emporte et l'entraîne dans cette série interminable de récriminations qui se reproduisaient invariablement dans toutes les causes de cette nature. Toutes les conspirations du règne d'Élisabeth, et la bulle de Pie V, et l'invincible Armada, et l'arrivée de Campian dans l'Angleterre, et le livre de Persons sur le *Droit de succession*, et la noble naissance du roi Jacques, sa dignité, sa doctrine, sa piété, son mariage, tout reparaît successivement et sous les formes les plus virulentes. Puis, l'orateur s'acharne contre ces équivoques et ces restrictions mentales, si familières aux membres de cette Compagnie, qui semble se faire un jeu du mensonge et du parjure. Le nom du jésuite Garnet retentit à dif-

férents intervalles durant ce violent plaidoyer, comme si on voulait le rendre responsable de tous ces faits et lui enlever, par cette multiplicité d'accusations confuses, le moyen de se défendre. Le confesseur de la foi essaie néanmoins de répondre, malgré les interruptions, à toutes ces vagues accusations du procureur général; puis, abordant les faits particuliers qui lui sont imputés et qui devaient faire tout le fond de son procès : « Au moment, dit-il, où je vais parler de ce qui me concerne personnellement, je vous prierai d'observer que souvent des choses fausses paraissent plus vraisemblables que d'autres qui sont vraies, s'il s'agit de simples conjectures et surtout si l'orateur n'a pas les moyens de dévoiler l'imposture. Le sentiment de la piété chrétienne, de la simple humanité même, demande que, dans une question de vie ou de mort, on ne s'en rapporte pas à des conjectures quelles qu'elles soient, mais à des témoins oculaires et à des preuves certaines ; or, c'est ce qui manque dans l'accusation du procureur général. Je dirai donc en toute simplicité ce que j'ai fait et comment je l'ai fait ; si ma conduite est désapprouvée par vous, aujourd'hui étrangers à la foi catholique, certainement nul catholique n'aurait pu en tenir une autre.

» Avant tout, je prends à témoins Dieu et ses Saints que toujours j'ai eu horreur de ce crime ainsi que de toute trahison quelle qu'elle soit ; que toujours j'ai regardé comme illégitimes les tentatives de cette nature contre Sa Majesté ; que toujours je l'ai enseigné et me suis efforcé, autant qu'il a été en mon pouvoir, de les détourner et de les empêcher. J'avoue en second lieu que, depuis un temps assez considérable, je savais de Catesby lui-même qu'il roulait dans son esprit un pro-

jet, lequel à son jugement tournerait à l'avantage des catholiques. Je ne l'ai révélé à personne, mais je l'en ai dissuadé avec tant de force et d'efficacité que je croyais qu'il avait abandonné toute pensée qui eût trait à des tentatives de trahison semblable. Certainement il avait promis qu'il l'abandonnerait. Or, j'ai pensé qu'il était du devoir d'un prêtre religieux d'ensevelir cette affaire dans le silence, selon la parole de Jésus-Christ qui dit: « Si votre frère a péché contre vous, allez et reprenez-le entre vous et lui ; s'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère ; s'il ne vous écoute pas, alors il est permis d'avoir recours à d'autres moyens. » Dans la persuasion donc où j'étais qu'il avait abandonné son projet, je ne me suis pas cru obligé de le dénoncer. Si cette détermination n'est point conforme à votre loi, j'ai pour moi la loi de Jésus-Christ et la piété chrétienne, qui me disent qu'il ne convient pas à un catholique, à un prêtre religieux, d'accuser son frère d'un crime dont il le croit repentant. Quant au sentiment de répulsion que j'ai toujours eu pour ces sortes de machinations et aux efforts que j'ai faits pour les empêcher, mes actions les plus notoires le prouvent et elles ont une autorité supérieure à toutes les conjectures. En effet, j'ai demandé à mon supérieur des lettres par lesquelles il ordonnait très sévèrement que l'on s'abstînt de toute mesure violente ; de plus, je me suis employé de toutes manières pour obtenir que cette défense fût appuyée sur une grave censure ; ce que je n'aurais pas fait avec tant de soin si j'avais approuvé le crime. D'ailleurs je savais combien ces tentatives déplaisaient au souverain pontife, et l'on m'avait communiqué l'approbation donnée par Lui à la sollicitude et à la vigilance que j'avais apportées pour apaiser les troubles qui avaient éclaté à

Hereford et en d'autres lieux. Enfin, l'obéissance elle-même et la soumission aux supérieurs, si hautement estimées dans notre Société, m'en détournaient ; car nous sommes obligés par une loi grave de nous abstenir de toute participation dans les affaires publiques. » Le procureur général, élevant la voix, interrompt l'accusé pour lui dire qu'il n'a rien empêché, que du moins il est seul à se rendre ce témoignage ; et que s'il l'avait fait, c'était moins dans l'intérêt de l'état que pour faciliter, par cette apparence de tranquillité, le complot principal qui était en voie d'exécution. « De quelque manière que sir Edouard Coke détourne avec injustice et malignité mes intentions, répond le P. Garnet, ma pensée a été certainement d'arrêter, si je le pouvais, les commotions que je craignais, alors que sous mes yeux les catholiques supportaient avec la plus grande peine leurs calamités et leurs continuelles vexations, alors qu'ils répétaient à haute voix que le roi violait la parole qu'il leur avait donnée. Certes, le commandement que, sous peine d'anathème, je m'étais appliqué à obtenir ne pouvait être favorable à aucune trahison.

» On me reproche aussi d'avoir donné des lettres de recommandation à Thomas Winter et à Fawkes, qui devaient traverser la mer. Cela est vrai, je l'avoue ; mais je ne me suis pas informé des motifs pour lesquels ils s'embarquaient. Je savais qu'ils étaient catholiques et de vie irréprochable ; voilà ce que j'ai attesté, afin qu'on leur rendît les devoirs ordinaires de l'hospitalité. J'ai donné de semblables lettres à d'autres qui ne sont coupables d'aucune trahison : que si ceux-ci ont abusé de ma bienveillance pour avancer leurs projets, ce n'est point ma faute, mais la leur. » — « Comment, s'écrie Robert Cecil, vous ne saviez pas dans quel but ils s'en

allaient au-delà des mers ! Et ne m'avez-vous pas dit à moi-même que vous aviez nommé Edmond Baynham comme l'homme qu'il conviendrait d'envoyer vers le Pape ? » — « J'ai dit seulement, reprend Garnet, lorsqu'on eut jugé opportun d'envoyer quelqu'un au pape pour exposer la position des catholiques, qu'il serait plus avantageux de confier cette mission à sir Edmond Baynham, qui, depuis deux ans, se proposait de faire ce voyage. On serait par là dispensé d'y envoyer quelqu'un à grands frais pour lui-même ou pour les catholiques. Or, à l'heure où il fit la traversée, je ne connaissais rien de cette trahison. Et je me persuade que Catesby n'a pas voulu faire connaître même au pape le projet qu'il méditait, mais le consulter en général et lui demander s'il y aurait quelque chose à tenter. Je le conclus d'après ce qu'il m'avait dit de la manière la plus positive que rien ne serait fait sans l'assentiment du pape. Quant à envoyer quelqu'un en notre nom, je n'y ai jamais consenti : que ceux-là envoyassent, s'ils le voulaient, que cette affaire touchait de plus près. Si, d'après les aveux de Fawkes ou de tout autre, il semble que la chose ait été faite autrement, c'est à eux qu'il faut l'attribuer. Je n'ai point assisté aux conseils qu'ils ont tenus. Pour ce qui concerne la réponse que Catesby a reçue de moi touchant le meurtre d'innocents avec des coupables, elle n'a pas été rapportée d'une manière exacte par le procureur général. Je n'ai pas répondu, en effet, qu'il fût permis aux catholiques de tuer les protestants, alors même que quelques innocents seraient enveloppés dans le carnage ; mais, en parlant d'une guerre juste en général, j'ai dit ce que disent les théologiens sur les usages ordinaires de la guerre : savoir, qu'il est permis d'attaquer une ville, de renverser ses

édifices, quand même des innocents seraient par là exposés à périr. Lorsque je parlais ainsi, Catesby se proposait, disait-il, d'aller combattre dans la Belgique; mais je fus saisi d'horreur quand j'appris qu'il détournait ma réponse pour l'appliquer à un attentat si atroce, prévoyant bien quelle haine et quel déshonneur cela attirerait aux catholiques. Sans parler d'autres efforts que je fis alors, je m'attachai à détourner ces maux par mes prières et je demandai de tous mes vœux que, Dieu le voulant, l'on agît avec plus de modération. » — « Oui, cela est vrai, reprend Robert Cecil, car, quoique nous n'approuvions pas vos messes, vous m'avez dit à moi-même que vous étiez persuadé qu'elles nous avaient été profitables, et que vous aviez prié de tout votre cœur pour que cette conspiration n'eût pas son effet, à moins qu'elle ne dût tourner au bien de l'Église. » — « Milord, je n'ai pas dit cela, s'écrie Garnet; mais j'ai dit que j'avais prié Dieu pour une chose véritablement importante, savoir, que l'esprit de Sa Majesté et des membres du parlement, si c'était la volonté de Dieu, fût disposé à la douceur, afin que l'on ne portât point de lois si cruelles qui pousseraient les catholiques exaspérés aux entreprises que je craignais. Et puisqu'il a paru bon au procureur général de dire que je voulais déguiser ma pensée par ces apparences, et qu'il produit des témoins qui l'assurent sur mon propre témoignage, je dirai que, quant à leur intégrité, qu'il loue, je n'ai rien à dire ; mais que, si sincères qu'ils soient, ils peuvent, par inadvertance, n'avoir pas ajouté à leur réponse une parole qui en modifierait le sens ; pour moi je n'ai point voulu dissimuler ma pensée et je n'ai rien dit de plus si ce n'est que je désirerais que les lois n'eussent pas leur application. »

Robert Cecil s'irrite en entendant ces paroles : « Vous ne sauriez, Garnet, s'écrie-t-il, affaiblir l'autorité des témoins, et si nous voulions en écouter un seul et ne pas agir avec vous en toute droiture, nous pourrions vous reprocher des crimes bien plus abominables. Mais on ne le fera pas, afin que, dans le monde entier, tous comprennent avec quelle intégrité, quelle douceur et quelle clémence nous administrons la justice. Et c'est pour cela que le Sérénissime roi a voulu que votre cause fût discutée dans cette noble assemblée. Eh ! qui est Garnet en effet pour qu'il soit appelé à parler dans ce lieu au risque d'être importun à tant de personnages illustres ? J'ose dire que le premier cardinal de Rome, s'il avait à répondre sur sa conduite, n'aurait pas de plus nobles juges. Aussi, ce n'est point pour votre cause que vous êtes appelé ici, Garnet , mais afin que votre trahison et les erreurs honteuses de votre religion soient produites au grand jour, et que la clémence de Sa Majesté soit manifestée à tout l'univers. Votre vie est dans les mains du roi ; il pourrait vous l'enlever pour beaucoup de raisons ; mais, afin de satisfaire à la justice et de fermer la bouche des imposteurs et des détracteurs, il a voulu vous examiner dans ce lieu et devant cette assemblée si honorable. Nous vous opposons un témoin dont la réputation est très intègre et qui, pour le monde entier, ne voudrait pas vous nuire. Il a saisi vos entretiens d'assez près, car notre prudence nous avait portés à vous placer de telle sorte, vous et Oldcorne, que vous pussiez vous entendre et être entendus. La prudence qu'on appelle politique, dès lors qu'elle est chrétienne, ne doit pas être rejetée dans un État bien constitué. Si nous n'avions pris ce moyen, je ne sais de quelle manière nous aurions agi avec vous. Dans

vos libelles on nous reproche des cruautés et des persécutions intolérables : ce qui fait qu'il y a à notre égard une grande appréhension parmi vous. Il faudrait donc que vous fussiez soignés par nous comme des enfants le sont par leurs nourrices, de peur que, si la maladie ou la mort vous atteignait, on ne répandît aussitôt le bruit que vous avez été enlevés par le poison. C'est ainsi qu'en ce moment on fait courir le bruit que l'un des vôtres est mort par la violence de la torture, lorsque c'est lui-même, au contraire, qui s'est donné la mort de désespoir. »

Si Robert Cecil avait contre les catholiques, les prêtres et les jésuites en particulier, la haine profonde de son père, il n'avait ni sa modération ni ses apparences d'intégrité. Cette fois, il manquait, non seulement à la justice, mais à la raison et au sentiment de sa propre dignité. Le P. Garnet aurait pu déclarer publiquement, ce que du reste beaucoup savaient, que Jean Owen, qui souffrait déjà d'une rupture d'intestins, était mort après avoir enduré la question, ainsi que l'avouait lui-même le bourreau qui l'avait mis à la torture. Le gouverneur de la Tour l'avait reconnu aussi en permettant que le cadavre fût enseveli dans la Tour, et non traîné sur la voie publique, comme on le faisait pour les suicidés. Il aurait pu dénoncer encore quelques-uns de ces raffinements de cruauté employés dans les cachots, soit pour arracher des aveux, soit pour lasser la constance des martyrs ; mais le confesseur de la foi garda le silence, livrant pour ainsi dire cette invective passionnée à la conscience des spectateurs et surtout de la postérité.

Après le comte de Salisbury, ce fut le procureur général qui éleva la voix. Sir Edouard Coke rappelle les paroles par lesquelles le P. Garnet a avoué qu'il

avait connu en confession le complot de Catesby, à la condition de n'en parler qu'autant que ce complot lui serait connu d'ailleurs, ou, s'il arrivait que lui, Garnet, fût pris, afin de ne point être appliqué à la torture. Sur quoi le comte de Northampton concluait deux choses : la première, que Garnet avait consenti à la trahison, puisqu'il ne l'avait pas empêchée, selon la maxime du droit : *Qui non prohibet cum potest, jubet ;* celui qui n'empêche pas quand il peut, commande ; la seconde, qu'il avait plus songé à se soustraire aux tortures qu'à sauver l'État. « J'ai empêché, répond Garnet, autant que j'ai pu ; et si je n'ai rien révélé à ceux qui selon vous pouvaient empêcher, il n'y en a point d'autre cause que le secret du sacrement, que nous regardons comme inviolable. Il n'est pas juste non plus de dire que j'ai préféré ma sauvegarde au salut du royaume, non ; mais je me suis appliqué à ne point faire un mal pour qu'il en résultât un bien. La faculté de divulguer la confession doit être tirée de l'intention même de celui qui s'est confessé : c'est en sa faveur et aussi pour l'utilité et le salut de l'Église universelle que ce sacrement a été institué avec cette condition du secret. Supposez que cette condition soit violée, le respect du sacrement et son usage périssent aussitôt. Et qui, en effet, voudrait avouer des choses cachées s'il n'était assuré du secret ? » — « Mais, s'écrie à son tour le comte de Nottingham s'adressant au Père Garnet, si je venais à vous pour me confesser et si je vous disais que dans une heure je percerai le roi d'un coup de poignard, le découvririez-vous, oui ou non ? » — « Milord, répond Garnet, si j'arrivais à la connaissance de ce projet par quelque autre voie, je le découvrirais ; sinon, je chercherais et j'emploierais tous les moyens de le prévenir. » Et l'as-

semblée accueille cette réponse avec des éclats de rire. L'Angleterre, à cette heure, donnait le triste témoignage qu'elle avait perdu le sens catholique et l'intelligence des principes les plus élémentaires de la vérité chrétienne.

L'interrogatoire et la défense étaient terminés. Une dernière fois Robert Cecil prend la parole, et, avec une assurance qui suppose ou une malice consommée ou une inexplicable bonne foi, « Garnet, dit-il, vous voyez avec quelle bienveillance et quelle indulgence vous êtes traité, et comment vous avez eu pour vous défendre la plus grande facilité. Tout ce que vos plus chers amis ont pu avancer en faveur de votre cause a été exposé, et toute cette procédure a été conduite avec une modération telle que nul homme, si malicieux qu'il soit, ne saurait la condamner. » Quoi qu'il en soit de ces affirmations si positives du secrétaire, il est incontestable qu'on eut recours à toutes sortes d'artifices pour affaiblir les raisons apportées en faveur du P. Garnet et que l'on abusa de sa droiture dans quelques-unes de ses réponses. Le roi lui-même, qui sut les interruptions continuelles et les observations faites par le procureur général et les commissaires nommés pour l'examen de cette affaire, ne put s'empêcher de dire qu'ils n'avaient pas donné « beau jeu » à l'accusé.

Cependant les jurés avaient prononcé la culpabilité du Père Garnet, et le président se préparait à porter l'arrêt fatal. Auparavant il demanda à l'accusé s'il lui restait quelque chose à dire pour sa défense. « Une seule chose, répond le confesseur de la foi : je ne veux point m'opposer à votre sentence, mais viendra le jour où elle sera jugée au tribunal de Jésus-Christ devant tous les hommes, non sur des conjectures trompeuses

et des arguments mal fondés, mais sur le témoignage des consciences. En attendant, que Dieu conserve le roi ! Ma mort et ma vie sont à sa disposition. Je ne crains pas la mort, terme de tous les maux. Que si, la foi et la religion sauves, la vie m'est laissée, je m'appliquerai de tout mon pouvoir à bien mériter de Sa Majesté. » Ces paroles achevées, le juge prononça la sentence capitale et ordonna aux gardes de ramener le prisonnier à la Tour.

Près de six semaines se passèrent encore avant l'exécution. Les ministres semblaient reculer devant la consommation de cette grande iniquité. Malgré les efforts de ses ennemis et leurs malignes insinuations, malgré les moyens odieux employés pour influencer l'opinion des spectateurs, la culpabilité du P. Garnet ne paraissait pas démontrée à beaucoup. Sir Édouard Coke avait déclaré, en commençant son plaidoyer, qu'il prouverait que le jésuite avait conseillé le complot et même y avait pris part, et toutes ses preuves se bornaient à des conjectures hasardées ou à des accusations vagues et générales. D'un autre côté, on avait entendu Cecil lui-même déclarer qu'avant la conversation du Père Garnet avec le P. Oldcorne, il n'y avait contre l'accusé aucune preuve bien claire. Or, cette conversation se rapportait à la confession ; et bien que l'hérésie eût rejeté ce dogme de la foi, néanmoins les anglicans n'osaient en condamner publiquement l'usage chez les catholiques, ni déclarer que le secret du sacrement ne dût pas être gardé. Jacques lui-même avait été frappé des raisons apportées par le P. Garnet dans sa défense. D'ailleurs, le condamné avait parlé avec tant de sagesse, il avait produit une si vive impression sur tous les auditeurs, qu'il semblait difficile d'admettre la pensée d'un

si infernal projet dans une âme si tranquille et si pure. Mais, aux yeux de quelques hommes que la politique ou le fanatisme rendait insensibles à tout sentiment de justice, ces considérations devaient céder devant la nécessité d'un grand exemple. Plus cet homme était élevé dans l'opinion publique par toutes les apparences d'une éminente vertu, plus il était important de le frapper. Rien ne ferait croire davantage à la culpabilité que l'inflexible rigueur avec laquelle serait appliquée la sentence des traîtres à celui que le peuple appelait « le grand séminariste et le petit pape ». Tout le mois d'avril se passa donc en délibérations sur le sort de cette tête condamnée. Pendant ce temps, des ministres anglicans venaient à la Tour visiter le prisonnier et le provoquer à la discussion. Le Père Garnet savait trop bien ce qui s'était passé vingt ans auparavant lors de la captivité du P. Campian, les faciles calomnies qu'avaient répandues les prédicants après leurs conférences avec lui, et les artificieuses manœuvres par lesquelles on avait cherché à jeter le doute sur sa fermeté et sa constance. Le confesseur de la foi se borna à répondre aux ministres qu'il n'avait point le temps de se prêter à leur curiosité et qu'il consacrerait plus efficacement à Dieu et à sa propre sanctification le peu de jours qu'il lui restait à vivre. Enfin l'exécution fut décidée et fixée au troisième jour de mai (1606).

En face de la porte occidentale de l'église de Saint Paul se trouvait un grand espace vide et environné de hauts bâtiments. On avait préparé dans ce lieu un vaste échafaud auquel était appuyée une potence. D'un côté avait été placé le billot sur lequel le corps du condamné devait être mis en quartiers ; de l'autre, à quelque distance, le brasier où seront jetées ses entrailles. Dès les

premières heures du jour, la place était couverte de spectateurs, et aux fenêtres de chaque maison on en voyait encore qui se pressaient de toutes parts pour être témoins des derniers moments du célèbre jésuite. Tous voulaient voir la fin de ce drame sanglant qui occupait si vivement le public depuis quatre mois.

De la Tour au lieu d'exécution, le P. Garnet fut traîné sur la claie comme les criminels de haute trahison. Les yeux et parfois les mains élevés vers le ciel, il adressait à Dieu du fond du cœur les plus ardentes prières. Quand on fut arrivé sur la place de l'église Saint-Paul, le martyr, détaché de ses liens, se remit un moment de l'étourdissement causé par les soubresauts de la claie. Montant alors sur l'échafaud, il salua tous les spectateurs avec un visage empreint de modestie et d'une sainte joie ; puis, ayant demandé la permission de parler, il s'exprima en ces termes : « Ce jour est consacré à l'Invention de la sainte Croix : c'est sous la protection de cette Croix qu'il a plu à la bonté divine de m'amener en ce lieu afin d'y déposer pour sa cause, avec ma propre vie, toutes les croix de cette vie fugitive et passagère. Bienfait insigne sans doute pour lequel il est juste que je lui rende d'immenses actions de grâces. Quel autre jour, en effet, eût été plus désirable pour moi que celui dans lequel l'Église catholique tout entière célèbre la mémoire de la mort et de la croix de Jésus-Christ ? Vous savez pour la plupart la cause de mon supplice : c'est que je n'ai point révélé une chose qui m'avait été dite dans la confession ; et, bien qu'en cela je n'aie point péché contre Dieu, cependant aux yeux de plusieurs je parais avoir manqué au roi, ce que je supporte avec douleur. Vous devez savoir pourtant que le respect du sacrement est tel parmi nous, que

pour nulle raison il n'est permis de révéler les crimes qui ont été déclarés, si ce n'est où et quand le pénitent en a donné la permission. Je n'aurais pu offenser peut-être qu'en cette seule chose, d'avoir gardé sous silence des soupçons venus d'ailleurs, bien que je m'efforçasse par d'autres moyens d'apaiser les esprits agités et d'empêcher toutes manœuvres. Mon opinion m'a trompé et pour ce silence je demande pardon. » En ce moment un des assistants élève la voix pour dire que Catesby avait fait connaître son projet hors de la confession : il en a pour garant un écrit de la main même de Garnet. « Montrez-le, cet écrit, répond le P. Garnet. Si c'est bien mon écriture, assurément je ne le nierai pas ; mais je suis certain que vous ne pouvez rien produire de semblable. » L'interlocuteur cherche alors dans ses habits et n'y trouve rien ; il interroge hautement son serviteur, qui lui répond que cette pièce est chez lui. « Vous ne l'avez, répond le P. Garnet, ni ici ni chez vous. J'ai toujours été loin de toute pensée semblable, comme mauvaise en elle-même et opposée à la conduite que doivent tenir de véritables catholiques, et je les exhorte tous à s'abstenir de ces machinations turbulentes et à apprendre à conserver leurs âmes dans la patience. »

Au moment où le martyr s'approche de l'échelle fatale, quelqu'un lui demande s'il croit avoir été justement condamné. « Non, pour ce qui concerne la connaissance que j'ai eue de la mine pratiquée et de la poudre cachée sous les bâtiments du Parlement ; car je n'ai rien su de ces choses si ce n'est dans un lieu et d'une manière qui ne me permettaient pas d'en parler. Que s'il est question du soupçon dont j'ai parlé et que je n'ai découvert à personne, je permets au jugement de cha-

cun de penser là-dessus ce que bon lui semble. » Ces paroles achevées, le P. Garnet, n'ayant plus sur le corps nu qu'une longue robe qui descend jusqu'aux talons, se met à genoux au pied de l'échelle et fait une prière en silence ; puis, se relevant, il en monte les degrés et se tourne aussitôt vers le peuple : « Que Dieu vous bénisse tous, s'écrie-t-il, et qu'il vous fasse tous catholiques romains : il n'est point d'autre voie pour le ciel. Que le Dieu notre Seigneur bénisse le roi, la reine, le prince et tout le conseil ! Si je n'ai point répondu ouvertement aux nobles Seigneurs quand on a commencé à m'examiner, c'est que j'en étais empêché par le lien du sacrement ; mais quand j'eus connu par mes auditeurs que l'affaire était entièrement divulguée, j'ai cru plus convenable de la déclarer telle qu'elle est plutôt que de prêter par mon silence matière aux soupçons et aux discours. Car toujours les hommes sont portés à supposer les choses pires qu'elles ne sont. Je l'ai fait aussi afin que la réputation de mon frère bien-aimé, le P. Tesmond (Greenway), n'en souffrît point par l'idée exagérée que l'on se formerait de la part qu'il a eue dans cette affaire. Au reste, les choses que j'ai dites, je les ai dites avec sa permission. Je meurs catholique. » Le martyr, tournant une dernière fois sa pensée vers la croix, répète à haute voix cette prière de l'Église : « Nous vous adorons, Seigneur Jésus, et nous vous bénissons, parce que par votre croix vous avez racheté le monde. Ce signe de la croix sera dans le ciel lorsque le Seigneur viendra pour juger. » Il récite encore une autre prière à la Sainte Vierge et enfin ces paroles du Psalmiste : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains » ; puis le bourreau le lance de l'échelle et le laisse suspendu. A l'instant, un silence de mort s'éta-

blit au milieu de l'immense multitude, et tous les yeux restent fixés sur le patient en proie aux douleurs de l'agonie. Au moment où l'exécuteur se dispose à couper la corde pour écarteler le martyr encore vivant, un cri retentit de toutes parts : « Arrêtez, arrêtez, laissez-le jusqu'à ce qu'il ait rendu le dernier soupir (1) ! » Le peuple, frappé de la modeste et noble assurance de cette nouvelle victime, protestait déjà, ce semble, contre cette iniquité qui signala si tristement les commencements du règne de Jacques Ier.

A l'heure où le P. Garnet était arrêté à Henlip, un autre jésuite, le P. Gérard, revêtu d'un costume castillan, s'embarquait avec l'ambassadeur d'Espagne, qui retournait dans les provinces Belges. On a vu comment ce missionnaire, d'une vertu et d'un dévouement à toute épreuve, s'était trouvé une fois en rapport avec cinq des conjurés, et de quelle manière le roi Jacques l'avait désigné, dans sa proclamation, aux recherches et aux poursuites de tous ses fidèles sujets d'Angleterre. Fort de son droit et de sa conscience, le P. Gérard écrivit aussitôt une lettre à Éverard Digby, l'un des conjurés. Il lui intimait, au nom de Dieu, l'obligation de déclarer son innocence dans ce complot et l'horreur qu'il a toujours témoignée pour des actes de cette nature, aussi contraires aux ordres de ses supérieurs qu'à l'Évangile de Jésus-Christ. Une autre lettre est adressée en même temps aux principaux conseillers du roi, le duc de Lennox, le comte de Salisbury et le comte de Northampton. Le P. Gérard, après les avoir engagés à se montrer aussi favorables à la voix de l'innocence qu'à celle de la justice, leur déclare que si quelqu'un des conjurés pouvait en conscience le dénoncer comme ayant pris

1. Challoner, *Memoirs of miss. priests*, t. II, p. 7-12.

part au complot, il se dévouerait à toute infamie et aux supplices que mérite un pareil forfait. Digby devant ses juges déclara que jamais, ni au tribunal de la pénitence ni ailleurs, il n'avait parlé au P. Gérard de quelque chose qui eût trait à la conspiration, parce qu'il n'ignorait pas toute l'horreur du missionnaire pour ces entreprises. « De plus il savait, ajoutait-il, que tel était le sentiment des autres membres de la Compagnie, qui n'eussent pas manqué d'en détourner les auteurs s'ils avaient su quelque chose. » Cette réponse du conjuré en face de ses juges et le défi courageux du P. Gérard, dont des mains amies répandent la nuit des copies multipliées sur toutes les places de Londres, parurent faire impression sur le roi et son conseil. Les recherches contre ce prétendu conspirateur devinrent moins actives et lui permirent de chercher asile sur le continent. Greenway, autre jésuite désigné aux poursuites, parvint également à se jeter dans une chaloupe de marchand sur laquelle il aborda à Calais. Assez de sang sans le leur devait être répandu, car le P. Garnet ne fut pas la seule victime sacrifiée ce jour-là en Angleterre. Oldcorne, compagnon de sa captivité, l'avait déjà précédé à la potence. Après vingt-cinq heures de torture en cinq jours différents, il fut envoyé à Worcester pour y être jugé aux assises. Là on l'accusa d'avoir invité, reçu et caché à Henlip le P. Garnet, son supérieur, qui avait été proclamé traître ; de plus, d'avoir approuvé le complot des poudres, du moins après sa découverte, et d'avoir même défendu les auteurs de cet attentat. A la première accusation, Oldcorne répondit qu'il avait à la vérité invité le P. Garnet à se rendre à Henlip, mais six semaines avant que parût la proclamation lancée contre lui ; que si depuis il ne l'avait ni découvert ni

trahi, il ne voyait pas quel crime on pouvait trouver en cela. A la seconde accusation, il déclara qu'il n'avait jamais eu connaissance du complot avant qu'on l'eût découvert et qu'il ne l'avait jamais ni approuvé ni défendu. Le jury, presque sans débats, porte contre l'accusé un verdict de culpabilité aussitôt suivi d'une sentence de mort. Et, pour ajouter en quelque sorte un dernier trait à cet inqualifiable déni de justice, on condamne en même temps Rodolphe Ashley, serviteur du P. Oldcorne et considéré à ce titre comme un complice de la trahison.

Le 7 avril, dans les rues de Worcester passait, traîné sur la claie, le confesseur de la foi, que suivaient avec son serviteur plusieurs brigands condamnés à la potence. L'un d'entre eux, que le jésuite avait converti dans sa prison, s'était séparé de ses compagnons. Il voulait marcher le plus près possible de la claie, que des chevaux traînaient dans la boue qui couvrait la voie publique. Quelqu'un lui demande ce qu'il fait. « Je suis mon Père qui m'a montré le chemin du salut, répond-il, et bien résolu de mourir dans la foi qu'il professe. » — « Comment, s'écrient quelques spectateurs, tu serais un papiste, toi, coquin ? » — « Coquin, voleur, je l'ai été, je l'avoue, quand j'étais des vôtres ; mais maintenant, par la miséricorde et la grâce de Dieu, je suis catholique et je fais pénitence de mes péchés avec une espérance plus ferme de la vie éternelle. » Le P. Oldcorne, quelques moments après, était pendu, puis, tout vivant encore, écartelé au milieu d'indicibles douleurs.

Un sang moins pur coulait encore au même moment sur l'échafaud : c'était celui de Littleton, dont la maison avait servi d'asile aux conspirateurs à Holbeach, et qui, dans l'espoir de sauver sa vie, avait découvert la re

traite des PP. Garnet et Oldcorne. Sa dernière parole devant les témoins de son supplice fut un pardon demandé à Dieu et au P. Oldcorne, qu'il avait injustement accusé de trahison. Ainsi finit le grand procès de la conspiration des poudres. Le sang des innocents avait été mêlé au sang des coupables, comme la calomnie et le mensonge l'avaient été à la vérité.

Toutes les traces de ce sang, répandu sur différents points du royaume, devaient disparaître bientôt; le bruit de tous ces plaidoyers, qui avait retenti dans les tribunaux, allait aussi s'évanouir ; mais une pensée coupable laissa gravée profondément dans l'esprit du peuple anglais, avec la mémoire du crime, celle de l'imposture qu'à tout prix on voulait y rattacher. Il fallait que ce souvenir du 5 novembre devînt comme un éternel reproche jeté à la face de tous les catholiques d'Angleterre.

La commémoraison du 5 novembre a sa place, en effet, au calendrier anglican et, depuis deux siècles et demi, elle occupe un rang que n'ont plus en Angleterre beaucoup de grandes solennités catholiques. « Son anniversaire est devenu un jour de fête nationale. Le clergé de Sa Majesté est requis de donner dans l'église, le dimanche précédent, un avertissement public aux paroissiens « pour l'observation convenable dudit jour ». Ce jour venu, « une forme particulière de prière avec action de grâces » doit être récitée partout. La rubrique, dans le livre de commune prière, dit encore que le clergé doit lire « publiquement, distinctement et intégralement l'acte du parlement par lequel cette commémoraison annuelle est ordonnée ». Outre ces dispositions prescrites pour l'observation solennelle du grand jour, « à la prière du matin », on voit des rassemblements considé-

rables de gens de la dernière classe du peuple, qui circulent dans les rues toute la soirée et bien avant dans la nuit. En un mot, ce n'est pas trop dire que, à l'exception peut-être du jour de Noël, il y a à peine un jour dans l'année qui soit aussi connu des Anglais et qui ait un caractère aussi marqué que celui du 5 novembre. Tous savent quelque chose de son histoire ; mais ce quelque chose n'est pas considérable : ils savent que, il y a grand nombre d'années, les papistes furent arrêtés au moment où ils allaient commettre un crime abominable. Aussi tous ceux qui vont à l'église ce jour-là peuvent compter qu'ils entendront maudire les papistes. Dans certaines chaires, depuis le commencement jusqu'à la fin de l'année, ce sujet est le thème auquel s'attache presque uniquement le prédicant ; beaucoup d'autres, bien qu'ils restent d'ordinaire silencieux sur ce point, ne manquent jamais de le traiter avec grand éclat quand revient cet anniversaire. Au reste, les prières elles-mêmes, qui doivent être récitées en ce jour, semblent faites à dessein pour servir de texte à de semblables discours. On parle, en effet, « de perfidie papiste, de tyrannie papiste » ; « des manœuvres secrètes et de la malice infernale des conspirateurs papistes » ; « des papistes cruels et altérés de sang » ; « d'ennemis qui se délectent dans le sang », et de beaucoup d'autres aménités semblables. Puis, quand ces dénominations outrageantes ont été expliquées et développées par le prédicant, on ajoute, pour l'instruction de l'assistance, un récit qui peut se réduire à ceci : « Il y a deux cent cinquante ans à pareil jour, les papistes conspirèrent pour faire périr par la poudre le roi, les lords et les membres des communes assemblés en parlement, parce qu'ils ne pouvaient souffrir d'être soumis à un gouver-

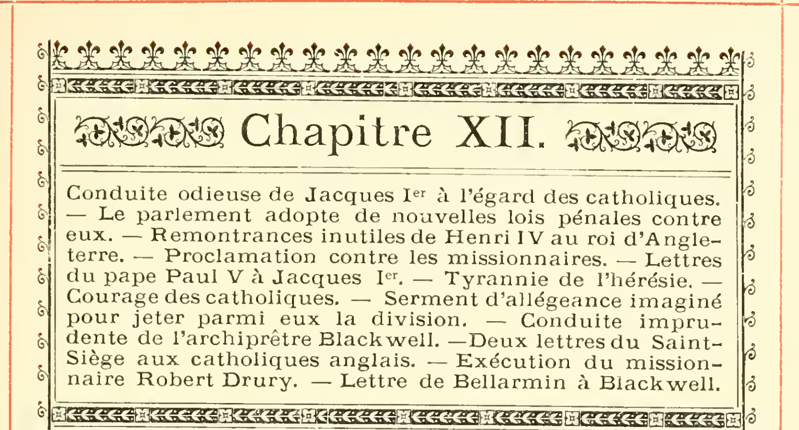
nement protestant. Sans aucune provocation d'ailleurs, par pure malice et méchanceté, et parce qu'ils regardaient comme un acte très méritoire de tuer les hérétiques, spécialement les princes hérétiques, les papistes de cette époque eurent recours à cet affreux projet comme au meilleur moyen de se délivrer entièrement d'un grand mal Au reste, ils ne crurent pas commettre un péché en agissant ainsi, ni faire quelque chose qui fût opposé aux principes de leur religion. Bien au contraire, ils étaient persuadés qu'ils agissaient alors très conformément à ces principes, qui, comme la chose est bien connue, « *changent la religion en rébellion et la foi en faction* (1). » Tels sont les derniers mots de la prière qui frappe, chaque année, les oreilles de l'anglican au jour mémorable du 5 novembre.

Disons-le cependant, il est peu d'évènements sur lesquels l'opinion soit aujourd'hui réformée d'une manière plus complète que celui du complot des poudres. Les historiens protestants aussi bien que les catholiques y reconnaissent pour la plupart une œuvre de la politique de Cecil (2). L'Angleterre elle-même a fait justice de cette imposture, et elle le déclarerait hautement si un amour-propre national que l'on comprend n'arrêtait un pareil aveu sur ses lèvres.

1. Tout ce paragraphe est la reproduction d'un opuscule qui a paru à Londres en 1852.

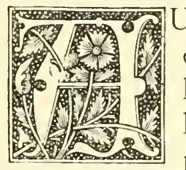
2. On peut voir dans *England's reformation*, par Thomas Ward, t. II, p. 97, et dans les lettres de Milner, lettre VII, les témoignages des différents protestants sur ce fait historique.





Chapitre XII.

Conduite odieuse de Jacques Ier à l'égard des catholiques. — Le parlement adopte de nouvelles lois pénales contre eux. — Remontrances inutiles de Henri IV au roi d'Angleterre. — Proclamation contre les missionnaires. — Lettres du pape Paul V à Jacques Ier. — Tyrannie de l'hérésie. — Courage des catholiques. — Serment d'allégeance imaginé pour jeter parmi eux la division. — Conduite imprudente de l'archiprêtre Blackwell. —Deux lettres du Saint-Siège aux catholiques anglais. — Exécution du missionnaire Robert Drury. — Lettre de Bellarmin à Blackwell.



U moment où les conjurés, leur complot découvert, fuyaient à toutes brides vers les comtés du Nord pour trouver un asile, les catholiques indignés leur fermaient partout leur demeure et les repoussaient avec horreur. Tous n'avaient qu'une voix pour maudire la pensée criminelle qui avait poussé ces hommes au plus monstrueux attentat. L'archiprêtre Blackwell, du fond de sa retraite ignorée, adresse successivement deux lettres aux catholiques d'Angleterre, prêtres et laïques, pour flétrir cette tentative *détestable* et *damnable*. L'instruction du procès des conjurés et des jésuites, malgré la volonté de Robert Cecil et ses ruses perfides, avait pu montrer aux esprits les plus prévenus que cette conspiration était le fait unique de quelques hommes égarés par le désespoir ; que neuf seulement d'entre eux en avaient connu tous les détails ; que les deux prêtres incriminés n'en avaient été instruits que sous le sceau de la confession et qu'ils avaient tout tenté pour en détourner les auteurs. Le roi en plein parlement, comme dans les proclamations lancées contre les conjurés, reconnaît que la grande majorité de ses su-

jets catholiques est tout-à-fait étrangère à ce crime (1). Les écrivains protestants eux-mêmes avoueront bientôt « que le parti des conspirateurs, en comptant tous leurs serviteurs, se composait tout au plus de quatre-vingts personnes (2). » Ce crime néanmoins retombera de tout son poids sur le corps entier des catholiques anglais : ainsi le voulait la politique des ministres de Jacques Ier.

Des historiens ont eu le triste courage de louer la modération du discours du roi au parlement le 9 novembre 1605, et l'esprit de conciliation qu'il y témoigne. Cette modération est aussi vraie que l'assertion incroyable de ceux qui ont prétendu que les catholiques étaient en faveur auprès du gouvernement lorsque Catesby médita de le renverser. On la connaît, cette faveur, et les actes du parlement diront bientôt comment fut interprétée la modération des paroles de Jacques Ier. Ce prince tenait beaucoup au rôle de monarque clément. Rarement il s'attaquait aux personnes. Dans cette circonstance surtout, on eût désiré qu'il portât ses accusations sur quelques têtes vraiment coupables et qu'il ne préférât point, par un artifice vulgaire, rejeter sur la religion elle-même un crime qu'elle a toujours anathématisé. En reconnaissant d'une part l'innocence des catholiques et en déclarant de l'autre que les principes de leur religion sont en opposition avec leurs devoirs de sujets, Jacques adressait aux protestants de ses États une perpétuelle provocation à l'attaque. Dans la pensée du roi théologien, c'est parce que

1. « Jamais non plus Sa Majesté ne mit le complot à la charge de tout le corps des catholiques anglais. » Collier, *Eccles. Hist.*, t. II, p. 689.

2. « The conspiration's party, when most numerous including their servants was not more than eighty. » *Ibidem.*

les papistes anglais ne connaissent pas tous les articles de leur symbole et les conséquences qui en découlent naturellement, qu'ils ont jusque-là conservé à leur prince légitime un reste de fidélité. D'autres plus conséquents l'ont repoussée, cette fidélité, pour livrer leurs âmes aux plus noirs projets, aux conspirations les plus atroces. Cette manière de juger les catholiques et leurs doctrines devait nécessairement entretenir dans les esprits une haine acharnée contre eux. Jacques ne pouvait l'ignorer. Son désir de ménager les individus pour conserver les dehors d'une clémence de parade, n'empêchera pas le parlement de tirer les conclusions violentes des principes qu'il venait d'émettre. Car, puisque, selon la parole du monarque, le catholicisme emporte avec lui la déloyauté et la trahison, ce sera faire acte de patriotisme et de dévouement au roi que de poursuivre, sans trève ni merci, les partisans de cette religion de rebelles, et de les faire disparaître jusqu'au dernier de toute l'Angleterre. Ainsi fut comprise la pensée royale dans les chambres du Parlement.

Aussi, dès les premiers jours de janvier 1606, on s'y occupa de réviser, pour les aggraver, les anciennes lois pénales. Afin d'accélérer ce travail, les communes nomment un comité chargé de la préparation des mesures que réclament les graves circonstances où se trouve la nation. Les pairs s'associent à ces animosités aveugles. Dans les deux chambres, ordre est enjoint à chaque membre de donner son avis sur les moyens de répression à adopter contre les papistes. Les motions les plus passionnées, rédigées presque aussitôt en articles de lois sous forme de bills, sont soumises aux discussions et aux votes du parlement. Le préambule du premier de ces bills, intitulé : « Acte pour découvrir plus facile-

ment et réprimer les papistes délinquants », est conçu en ces termes : « L'expérience de chaque jour montre que les sujets de Sa Majesté qui adhèrent dans leur cœur à la religion papiste, sont, par l'esprit de conspiration qu'ils y respirent et par les détestables et diaboliques conseils des jésuites, séminaristes et autres semblables personnes dangereuses à l'Église et à l'État, tellement pervertis en ce qui concerne la fidélité et l obéissance dues à Sa Majesté le roi et à la couronne d'Angleterre, qu'on les voit disposés à former et à exécuter toutes sortes de trahisons et de conspirations. La chose a paru manifeste récemment dans ce dessein barbare et horrible de faire sauter avec la poudre le roi, la reine, les lords, les communes assemblés en la maison du parlement, afin de bouleverser entièrement le royaume. Ce dessein, qu'ils ont entrepris à l'instigation des jésuites et des prêtres des séminaires pour l'avancement de leur religion, et par le moyen des élèves qu'ils ont instruits et formés dans ce but, a été découvert et prévenu par la seule bonté du Dieu tout puissant. » Le bill entre ensuite dans le détail des dispositions adoptées pour reconnaître plus facilement les catholiques et les soumettre aux nouvelles pénalités portées contre eux. 1° Obligation, pour ceux qui l'ont déjà fait une fois, de recevoir le sacrement dans l'église protestante, au moins une fois l'an, avec amende de vingt livres pour la première absence, de quarante pour la seconde, et ainsi toujours en augmentant. — Il est permis au roi de remplacer, à l'égard de ceux qui refusent d'aller au temple, l'amende de vingt livres par mois lunaire par la saisie de leurs biens personnels et des deux tiers de leurs bien réels. — 2° Obligation de prêter le serment d'allégeance. Toute personne agée de

dix-huit ans qui refuse de le faire sera, si c'est une femme mariée, renfermée dans une prison commune, ou, si elle est d'une autre condition, sera soumise aux peines de *præmunire*. — Le bill dénonce encore comme un crime de trahison de réconcilier quelqu'un ou d'avoir été soi-même réconcilié avec l'Église romaine, même en pays étranger. Comme conséquence, l'acte déclare que tout maître de maison, de quelque religion qu'il soit, qui recevra un visiteur ou gardera un serviteur, lesquels négligeront de se rendre au service de l'église, sera soumis à une amende de dix livres par mois pour tout le temps que ce visiteur ou serviteur restera dans sa maison. Le bill rappelle encore en passant quelques-uns des statuts d'Élisabeth, auxquels on ajoute certaines dispositions qui semblent combler la mesure de cette législation draconienne adoptée contre les catholiques. « Ce qui les presse davantage, écrit Borderie, alors ambassadeur français à Londres, c'est la peine imposée de 200 livres pour chaque serviteur catholique qui se trouvera dans une maison. Car il y en a une infinité, même chez les protestants, desquels il leur fâche extrêmement de se défaire, pour reconnaître plus de fidélité en eux qu'en ceux de leur religion même. D'autre part, c'est une extrême compassion de voir tant de pauvres gens qui, par ce moyen et pour être ainsi chassés, seront contraints de mourir de faim. Il y eut, l'autre jour, un seul seigneur qui donna congé à soixante. J'en connais d'autres de très bonne qualité qui sont résolus de souffrir tout plutôt que de congédier les leurs. C'est une dangereuse arme que le désespoir en mains de personnes qui n'ont rien à perdre (1). » Telles étaient les craintes de l'envoyé de

1. Cité par Tierney. *Dodd's Church History of England*, t. IV, p. 67 à la note.

Henri IV devant ces rigueurs, que devait encore aggraver un autre acte du parlement.

Ce second bill, de trente articles, surpasse en tyrannie tout ce qui avait été imaginé jusqu'à ce jour. C'était l'acte du despotisme le plus habile et le plus complètement oppressif. Il saisit l'homme au berceau pour ne le lâcher qu'à la tombe ; il le suit dans tous ses actes, dans toutes ses démarches, dans toutes les professions qu'il peut embrasser, et ne lui laisse partout d'autre alternative que l'apostasie ou les vexations et la misère. On y lit ces paroles : « Des jésuites, des prêtres des séminaires et autres prêtres papistes détournent chaque jour des sujets de Sa Majesté du véritable service du Dieu tout-puissant et de la religion établie dans ce royaume, pour les attacher à la religion romaine. Ils les éloignent de l'obéissance qu'ils doivent à Sa Majesté. Ils ont récemment et en secret persuadé divers récusants et papistes, les ont encouragés et enhardis à commettre les plus damnables trahisons, tendant au renversement de la véritable religion de Dieu, à la destruction de Sa Majesté et de sa royale race, au bouleversement de l'état et du gouvernement tout entier, si Dieu dans sa bonté et sa miséricorde n'avait révélé et manifesté ce dessein quelques heures avant le moment fixé pour son exécution. C'est pourquoi, afin de découvrir et de prévenir ces secrètes et damnables conspirations et trahisons, qui pourraient dans la suite être préparées par de semblables personnes malintentionnées si quelque remède n'y était auparavant apporté, qu'il soit statué par la très excellente Majesté du roi, par les lords spirituels et temporels et les communes assemblés en ce présent parlement, et par leur autorité, que toute personne qui découvrira à un juge de paix quelque

récusant ou autre personne entretenant ou aidant un jésuite, prêtre des séminaires ou prêtre papiste, ou encore qui fera connaître que la messe a été dite, quelles personnes y ont assisté, et quel prêtre l'a célébrée, ou quelqu'une de ces choses dans les trois jours après l'offense commise ; si, par suite de cette découverte, quelqu'un desdits délinquants est arrêté, convaincu ou soupçonné, il est statué, dis-je, que la personne qui a fait la révélation, non seulement sera libre de toute amende ou pénalité de toute nature pour une semblable offense si elle l'avait commise précédemment, mais aussi qu'elle aura la troisième partie de la confiscation de l'argent, des biens et meubles de toutes espèces qui seront enlevés pour l'offense, pourvu que le total de la confiscation n'excède pas la somme de cent cinquante livres sterling (environ 3,750 fr.). Que si la somme excède ce chiffre, la personne qui aura découvert le délit recevra la somme de cinquante livres sterling (1,250 fr.) pour chaque découverte de cette nature. » Suit une indication des délits anciens ou nouveaux que le parlement établit et pour lesquels les peines les plus sévères sont portées contre les catholiques. 1° Défense à tous les catholiques de paraître à la cour sans une permission spéciale ; de demeurer en dedans des barrières de la capitale ou à dix milles (trois lieues) de ses limites extrêmes ; de s'éloigner de plus de cinq milles de leur habitation, jusqu'à ce qu'ils aient fait connaître sous serment le motif de leur voyage et qu'ils aient obtenu une permission écrite, signée par quatre juges voisins ou approuvée par l'évêque du diocèse, le lieutenant ou le député du comté. 2° Les catholiques anglais sont déclarés inhabiles à remplir les charges d'homme de loi, de médecin ou d'apothicaire ; ils ne peuvent être

ni jurisconsultes, ni élèves, ni administrateurs, ni officiers dans aucune cour ou corporation. Ils ne peuvent avoir de commission dans l'armée de terre ni dans la marine, ni une place de confiance ou de revenu dans l'administration publique. Ils ne peuvent non plus se présenter pour jouir des bénéfices ecclésiastiques, des écoles ou des hôpitaux établis en leur faveur, ni pour remplir les charges d'exécuteurs, d'administrateurs et de tuteurs. 3° La femme catholique, mariée même à un protestant ou à un conformiste, si elle est convaicue de négliger de recevoir le sacrement dans l'église de sa paroisse pendant toute l'année qui précèdera immédiatement la mort de son mari, sera condamnée à une amende des deux tiers de son douaire, privée de l'intérêt des deux tiers de sa portion et rendue incapable d'agir comme exécutrice testamentaire pour son mari, ou d'établir ses droits ordinaires à une portion des biens de son mari. 4° Les hommes et les femmes, s'ils ont été mariés ailleurs que dans un lieu consacré au culte protestant, et par un autre qu'un ministre protestant, sont privés chacun de tout intérêt des terres ou propriétés de l'un et de l'autre. S'ils ont omis de faire baptiser leurs enfants par le ministre protestant de leur paroisse dans le mois qui suit la naissance, ils sont passibles d'une amende de cent livres sterling (2,500 fr.), et si ces enfants, venant à mourir, sont ensevelis dans un lieu autre que l'église ou le cimetière protestant, leurs exécuteurs testamentaires seront également passibles d'une amende de vingt livres sterling (500 fr.) pour chaque offense. 5° Tout enfant, ou autre personne catholique, envoyé ou allant au-delà des mers sans une permission spéciale accordée par le roi ou le conseil privé, est rendu incapable de recevoir aucun

bienfait qui lui serait donné par présent, par héritage ou par legs, jusqu'à ce qu'il revienne et prête le serment d'allégeance prescrit dans l'acte précédent. La propriété, pendant le temps de l'absence, est assignée à l'héritier le plus proche. 6° Tout catholique convaincu d'être récusant, est par le fait même mis dans un état d'excommunication et conséquemment rendu incapable de maintenir ou de défendre aucune action ou poursuite personnelle. Sa maison ou la maison d'un protestant dont la femme est récusante, peut être forcée et examinée à tout moment. Tous ses livres et ses meubles peuvent, pour cause de superstition, être brûlés ; ses armes et ses munitions enlevées ou laissées, à ses dépens, à la garde des magistrats voisins (1). »

Pendant plus de quatre mois les deux bills passèrent par différentes lectures dans le parlement sans qu'une voix s'élevât pour protester. Ce fut la France encore qui essaya de faire parvenir jusqu'aux oreilles du roi une parole de modération. Dès les premiers jours d'avril, au moment où dans les chambres retentissaient des motions les plus hostiles, Henri IV avait ordonné à son ambassadeur de représenter à Jacques Ier les dangers que pourrait avoir une excessive rigueur à l'égard de tous les catholiques indistinctement. Il lui rappelait que la contrainte, surtout quand elle s'applique aux choses de la conscience, ne triomphe jamais et ne fait qu'affermir les esprits dans leurs dispositions ; qu'il y a plus à gagner par la douceur que par la sévérité ; que si c'est un devoir de punir les coupables, c'en est un aussi d'épargner les innocents, et qu'il lui serait plus avantageux de se montrer aux catholiques de ses états comme un

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. CXXI.

protecteur, que de les pousser à bout par des mesures violentes.

Si ces représentations du roi de France avaient été entendues au moment où Borderie demanda son audience, il est permis de croire que Jacques en aurait reconnu la sagesse. Peut-être eût-il résisté, comme le lui conseillait Henri IV, à ce fanatisme d'intolérance qui animait les deux chambres. Mais des absences et des délais calculés retardèrent de jour en jour cette entrevue sollicitée, et ce ne fut que le 26 mai que l'ambassadeur put aborder le roi. Sa démarche n'eut aucun résultat. Jacques se contenta d'observer qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour pencher à la miséricorde, comme son inclination l'y portait ; qu'il avait déclaré plusieurs fois combien il était éloigné de toute mesure cruelle ou tyrannique ; mais que les jésuites avaient tellement infecté l'esprit de ses sujets catholiques par leur doctrine sur la suprématie temporelle du Pape, qu'il était forcé de faire violence à ses chers désirs et de permettre au parlement de continuer ses procédures contre ces religionnaires.

Le lendemain de cette entrevue (27 mai), la sanction royale était donnée aux deux bills, et incontinent après on publiait dans tout le royaume la proclamation suivante : « Nous ne doutons point que tous nos sujets qui ont embrassé la vraie religion professée dans cette église d'Angleterre et établie par la loi dans tout le royaume, ne soient bien persuadés de notre constante résolution de la maintenir et de la défendre. Nous le ferons, non seulement parce que nous la trouvons ici établie et bénie de Dieu par une longue paix et prospérité accordées à notre peuple depuis qu'il s'est affranchi de la servitude romaine, mais aussi parce que notre

propre intelligence et notre esprit, éclairés par l'esprit de Dieu, nous assurent qu'elle est conforme à la divine parole et à la doctrine de la primitive Église.

» Outre toutes nos autres précédentes mesures, nous avons donné un témoignage nouveau et certain de notre dessein et de notre détermination à cet égard, en adhérant à ces deux actes dans la session du parlement. Ils tendent l'un et l'autre à prévenir un danger et à diminuer le nombre de ceux qui, attachés à la profession de l'église de Rome, sont aveuglément entraînés, soit par la superstition de leur religion, soit par quelques points de doctrine incompatibles avec la loyauté des sujets envers leur prince, et souvent aussi par des actes de conjuration et conspiration contre le pays où ils vivent. C'est ce qui a paru d'une manière très notoire dans la si terrible et presque incroyable conjuration qui devait nous faire périr, nous, nos enfants et les trois états du gouvernement rassemblés. »

Le monarque déclare ensuite que, malgré la participation d'un grand nombre de prêtres catholiques à ces trahisons et conspirations, et malgré la doctrine de leur église sur laquelle ils se fondent pour commettre ces attentats, il ne veut pas néanmoins se départir de cette disposition à la clémence que la nature à mise en lui. C'est pourquoi, comme dernier avertissement, après lequel les lois seront rigoureusement appliquées, il ordonne à tous les prêtres, jésuites des séminaires ou autres, de quitter le royaume avant le premier jour du mois d'avril suivant. La proclamation finit par un ordre aux gouverneurs de livrer des passeports à tous les prêtres qui se présenteraient pour quitter le royaume, excepté à Gérard et à Greenway, qu'on n'avait pas encore pu découvrir. Les shérifs et les gardiens des

prisons sont pareillement chargés de faire embarquer les prêtres confiés à leur surveillance. L'acte dressé à Greenwich porte la date du 10 juillet 1606.

Même en donnant sa sanction aux lois de spoliation et de sang votées par le parlement, Jacques, on le voit, aime encore à parler de son esprit de douceur et de son horreur pour la persécution. On voudrait pouvoir penser que le monarque du moins « a fait, ainsi qu'il l'a dit à l'ambassadeur de Henri IV, tout ce qui était en son pouvoir pour pencher à la miséricorde, comme son inclination l'y portait. » Mais, en dépit de ses duplicités, les *méditations royales* sont là pour porter témoignage contre lui. Que l'on parcoure seulement celle du 7 février conservée au journal sur la demande expresse des lords, et l'on trouvera en germe, pour ainsi dire, les dispositions les plus odieuses qui furent alors adoptées (1).

Une autre question se présentait qui allait rendre plus sensible encore cette dissimulation de Jacques Ier, c'est le serment de fidélité ou d'allégeance qu'il exige de tous ses sujets. « Ce serment est demandé, dit le monarque dans l'apologie qu'il en a faite, afin que je puisse discerner tous les bons sujets en général d'avec les sujets infidèles et traîtres qui cherchent à se soustraire à mon obéissance. C'est encore et principalement afin de mettre une séparation entre un si grand nombre de mes sujets qui, bien que partisans des traîtres papistes, retiennent cependant dans leur cœur le sceau de

1. Nous nous bornons à rapporter la partie de la méditation royale relative à « la jeunesse, espérance future des papistes ». « Prendre soin, dit-il, des mariages et des baptêmes. *Take care of mariages and christenings.* — Les couper dans le bouton. *Nip them in bud.* — Et encore : *The beginning of procreation the action.* » Quelle tyrannie honteuse cachée sous ce langage énigmatique! L'hérésie pouvait-elle pousser plus loin sa haine satanique? Voir *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. 69 à la note.

la fidélité due à leur souverain, et ceux poussés par ce même zèle fanatique qui a inspiré les traîtres de la conspiration des poudres, lesquels ne peuvent être contenus dans les liens de leur obéissance naturelle, mais s'imaginent que la diversité de religion est un prétexte suffisant pour autoriser toutes sortes de trahisons et de rébeilions contre leur souverain. Aussi ce pieux et sage conseil a-t-il été béni de Dieu, car un grand nombre de mes sujets qui sont attachés au papisme, prêtres aussi bien que laïques, ont prêté librement ce même serment, et par là ils me donnent occasion de mieux penser de leur fidélité. Ainsi ils se dégagent eux-mêmes de cette pénible calomnie et montrent que, bien qu'ils professent la même religion que les traîtres qui ont préparé la conspiration des poudres, cependant ils ne s'unissent point à eux pour des projets de trahison contre leur souverain. De cette manière, tous les papistes bien disposés sont mis hors de désespoir, et moi-même je donne par là une preuve éclatante que je n'ai pas l'intention de les persécuter à cause de leur religion, mais seulement que je désire être assuré de leur obéissance civile, qu'en conscience ils sont obligés de m'accorder (1). »

Ces derniers mots contredisent formellement la parole du monarque quand il affirmait à tous les membres du parlement que « c'est parce que les papistes anglais ne connaissent pas tous les articles de leur symbole et les conséquences qui en découlent naturellement qu'ils ont conservé jusque-là un reste de fidélité à leur prince. » Cette contradiction passera dans les actes, et ces catholiques que Jacques déclare ne vouloir point persécuter à cause de leur religion, ces catholiques qui prêtent le

1. *Apologie for the oath*, 1-4, cité par Tierney, t. IV, p. 70 à la note.

serment par lequel est constatée, dit-on, leur parfaite fidélité à leur souverain, obtiendront pour toute faveur une exemption dérisoire du statut de *præmunire* et demeureront assujettis à toutes les autres pénalités.

Ces artifices de l'hérésie non moins que ses violences avaient toujours leur contre-coup dans le cœur du Père commun des fidèles. A la nouvelle de l'attentat médité par Catesby et ses complices, le vénérable Paul V avait senti son âme pénétrée de la plus amère tristesse. Deux fois il écrivit au roi d'Angleterre, lui exprimant toute son horreur pour un semblable forfait et sollicitant sa clémence en faveur des innocents. Ces supplications du pontife suprême arrivèrent jusqu'à Jacques I[er], mais, comme les protestations des Anglais catholiques, comme les représentations de Henri IV, elles restèrent impuissantes devant les colères du parlement. Le 25 juin, ordre était donné de publier dans tout le royaume les deux bills sanctionnés par le roi.

Les catholiques s'attendaient à ce redoublement de persécution, et leur courage ne faillit point à l'épreuve. Les uns, qui avaient fait en secret leurs préparatifs, quittèrent précipitamment le royaume ou cherchèrent une retraite dans quelque lieu isolé ; d'autres plus intrépides restèrent dans leur demeure pour encourager leurs frères dans la lutte. Quelques-uns, dont la foi était comme endormie, reprirent une nouvelle énergie devant « *ces lois contraires à l'humanité*, dit l'ambassadeur de Henri IV, *et dignes plutôt de peuples barbares que de peuples chrétiens.* » Ailleurs Borderie ajoute : « Il est incroyable du grand nombre qu'il y en a encore et de la résolution en laquelle sont la plupart de tout souffrir plutôt que de déserter la religion et désemparer....

Beaucoup se préparent à s'en aller, voire y en a de si vieux, que je vois ne chercher qu'une terre étrangère pour s'enterrer ; et néanmoins si en reste-t-il encore un si grand nombre qui ne s'étonnent point de toutes ces menaces, que c'est certes chose admirable. Je n'eusse jamais cru qu'il se fût encore trouvé tant de ferveur et tant de zèle en notre religion. Particulièrement la plupart des dames de qualité sont catholiques, et il n'y en a pas une qui ne cache chez eux un prêtre qui sert pour elle et pour tous les autres que bon lui semble..... Hier seulement ils publièrent et mirent en vente les actes de leur parlement..... étant impossible qu'ils ne causent de grands désespoirs et par conséquent de très périlleuses résolutions. Car tant s'en faut que cela fasse perdre cœur auxdits catholiques, qu'il semble qu'ils s'en raniment davantage, et au lieu de retirer de ladite religion ceux qui sont reconnus d'en être, il s'en déclare tous les jours qui ne paraissaient pas auparavant (1). »

Toutefois, dans cette multitude encore considérable de catholiques, il devait se rencontrer des âmes trop faibles pour soutenir jusqu'au bout de si rudes épreuves. Les amendes épuisaient rapidement les fortunes les mieux établies, et la nature frémissait déjà devant cette continuité de sacrifices, quand le serment d'allégeance exigé par le roi vint entraîner aux concessions de la peur beaucoup de récusants jusque-là fidèles à la foi. La rédaction de ce serment avait été confiée à Bancroft, archevêque de Cantorbéry, qui s'aida, dans ce travail, du jésuite apostat Perkins. Tous deux répondirent admirablement aux intentions de Jacques I[er] et de ses ministres par l'adresse machiavélique avec laquelle ils le formulèrent. Des termes vagues et ambigus, des

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. 73 à la note.

notes de censure appliquées indistinctement à une opinion théologique et à une évidente immoralité, leur parurent un moyen infaillible de diviser les catholiques. Cette division, outre qu'elle serait déjà un premier succès, donnerait de plus une apparence de justice aux rigueurs exercées contre ceux qui refuseraient de prêter le serment. D'ailleurs, elle confirmerait la masse de la nation dans cette vieille calomnie, qui accusait les catholiques de professer des principes opposés à l'obéissance due aux gouvernements civils. La simple lecture du document en révèle suffisamment l'artifice. Il est conçu en ces termes : « Moi, N. N, je reconnais sincèrement, proteste, certifie et déclare en conscience, devant Dieu et devant les hommes, que notre Souverain et Seigneur, le roi Jacques, est Souverain légitime de ce royaume et des autres États par lui possédés ; que le pape n'a, ni par lui-même, ni par l'autorité de l'Église ou du Siège de Rome, ni en quelque autre manière que ce soit, de pouvoir pour déposer le roi ou disposer du royaume non plus que de ses autres domaines, ni pour autoriser aucun prince étranger à l'assaillir, à troubler sa personne ou ses États, ni pour permettre à aucun d'eux de s'armer contre lui, d'exciter des troubles, de causer des dommages ou de faire aucune violence à son État, à son gouvernement ou à aucun de ses sujets dans les États relevant de lui. Je jure, en outre, que, nonobstant toute déclaration ou sentence d'excommunication faite ou accordée par le pape ou par ses successeurs, ou prétendue émanée soit de lui, soit de son siège, contre le roi ou ses successeurs, je conserverai foi sincère et union à Sa Majesté et à ses héritiers et successeurs, que je les défendrai de tout mon pouvoir de toute sorte de conspiration et atten-

tat contre leur personne, leur couronne et leur dignité, tenté sous prétexte d'une telle sentence ou pour toute autre cause. J'emploierai tous mes efforts pour découvrir et révéler à Sa Majesté et à ses successeurs toutes trahisons et conspirations contre elle ou eux, dont je pourrai avoir connaissance ou dont j'entendrai parler. Je jure encore que je déteste de tout cœur comme impie et hérétique la doctrine et assertion que les princes excommuniés ou privés de leurs États par le pape, peuvent être déposés ou tués par leurs sujets ou par quelque personne que ce soit. Je crois et je suis persuadé en conscience que ni le pape ni autre personne n'a le pouvoir de m'absoudre de ce serment ni d'aucune de ses parties. Je reconnais que ce serment m'a été prescrit par une autorité légitime, et je renonce à tout pardon et dispense contraire. Je confesse pleinement et sincèrement et je jure toutes les choses spécifiées ci-dessus... (1) »

Avant même que ce serment eût été publié, l'archiprêtre Blackwell l'avait réprouvé ouvertement. Cette précipitation irréfléchie ne fut pas sans inquiéter plusieurs de ses amis, en particulier le Père Holtby, successeur du Père Garnet dans la charge de provincial. Mush, un des missionnaires assistants de l'archiprêtre, et quelques autres membres du clergé, eussent désiré une conférence où l'on discutât cette grave question. La plupart même demandaient que l'on envoyât à Rome solliciter une décision du souverain pontife. Blackwell, après avoir résisté à toutes leurs instances, change tout-à-coup de sentiment et se prononce pour le serment avec autant de chaleur qu'il en avait mise auparavant à le condamner. Toutefois, après de nouvelles et plus pressantes instances, il fut décidé qu'une conférence

tory of England, édit. Tierney, t. IV, p. CXII.

aurait lieu à Londres. Là, les avis étant partagés, on convint de s'en rapporter au jugement du souverain pontife. Ceci se passait au mois de juin 1606.

Malheureusement, l'archiprêtre avait manifesté sa dernière opinion sur le serment, et cette indiscrétion le mettait dans une position dont il paraissait comprendre lui-même toute la gravité. Afin de réparer son imprudence, il fait savoir aux catholiques qu'ils ne doivent point suivre son sentiment avant qu'il leur ait communiqué la réponse sollicitée à Rome. « L'opinion des bénédictins, des jésuites, d'un grand nombre de prêtres et de laïques peu disposés à prêter le serment avant que le Saint-Siège ait donné son avis, le détermine, dit-il, à cette démarche. » Peut-être aussi était-ce une dernière hésitation de son âme inquiète et tourmentée.

Il était trop tard. Le mot échappé des lèvres de Blackwell s'était répandu dans tous les comtés avec la rapidité de l'éclair. A la chambre haute, tous les pairs catholiques, sauf un seul, lord Teynham, avaient prêté le serment; d'autres en grand nombre les imitaient, pour se soustraire du moins à une partie des rigueurs de la persécution. Des incidents déplorables avaient préparé cette division ; des circonstances non moins douloureuses devaient l'entretenir longtemps encore. Les sectaires, de leur côté, afin de tourner au profit de l'hérésie ces déchirements malheureux, usaient de tous les moyens pour déterminer les catholiques à cesser une lutte inutile qui les réduisait peu à peu à l'indigence. Les courages mollissaient au milieu de ces interminables et terribles épreuves. La plaie autrefois guérie par la main d'Allen semblait se rouvrir plus large et plus envenimée, et, pour mettre le comble à tant de maux, de nouveaux bannissements chassaient

hors de l'Angleterre une foule d'ouvriers évangéliques. Des seules prisons de Londres quarante-sept prêtres avaient été conduits au rivage et transportés sur le continent. De quelque côté qu'on jetât les yeux, la crise paraissait alarmante et l'avenir du catholicisme de plus en plus compromis dans le royaume.

Cependant le Saint-Siège venait d'être instruit de cet état des choses. Soit que l'envoyé de Blackwell fût arrivé, soit que les nouvelles fussent parvenues par une autre voie, on examinait déjà à Rome les termes du serment exigé des catholiques. Le 22 septembre suivant (1606), le souverain pontife répondait par un bref à la consultation présentée :

« *Le pape Paul V aux catholiques anglais.*

« Fils bien-aimés, salut et bénédiction apostolique. Les tribulations et les calamités que vous avez continuellement souffertes pour la conservation de la foi catholique ont toujours rempli notre âme d'une profonde douleur ; mais notre affliction a été considérablement augmentée quand nous avons su que tout était encore plus agité que jamais. Nous avons appris, en effet, que l'on vous forçait, sous les peines les plus sévères, à aller au temple des hérétiques, à fréquenter leurs assemblées et à assister à leurs discours. Or, nous ne doutons en aucune manière que ceux qui ont supporté jusqu'à présent, avec tant de constance et de force, les persécutions les plus cruelles ou les plus nombreuses misères, afin de marcher purs de toute souillure dans la loi du Seigneur, ne seront jamais amenés à se souiller dans la société de ceux qui ont abandonné la loi de Dieu. Poussé néanmoins par le zèle de notre charge pastorale et par cette sollicitude paternelle qui nous porte à

travailler sans cesse au salut de vos âmes, nous sommes forcé de vous adresser un avertissement et une prière. C'est que pour nulle raison vous n'entriez dans les temples des hérétiques, ni n'écoutiez leurs discours, ni ne communiquiez avec eux dans les cérémonies religieuses, de peur que vous n'encouriez la colère de Dieu. Car vous ne pouvez faire ces choses sans manquer au service de Dieu et compromettre votre salut. De même aussi vous ne pouvez, sans une injure très évidente et très grave à l'honneur de Dieu, vous obliger par le serment qui, comme nous l'avons appris avec la plus profonde douleur, vous est proposé. »

Ici le souverain pontife rapporte le texte du serment tel qu'on l'a vu plus haut, puis il ajoute :

« Les choses étant dans cet état, il doit vous paraître assez évident, par les paroles mêmes, qu'un serment de cette nature ne peut être prêté sans que la foi catholique ne soit blessée et le salut de vos âmes compromis, puisqu'il contient beaucoup de choses manifestement contraires à la foi et au salut. C'est pourquoi nous vous avertissons de vous tenir bien en garde contre ce serment et autres semblables qu'on vous demanderait de prêter ; et nous l'exigeons de vous avec d'autant plus de confiance qu'ayant expérimenté la constance de votre foi, qui, comme l'or dans la fournaise, est éprouvée par le feu d'une perpétuelle tribulation, nous sommes assuré que vous endurerez avec joie les supplices les plus cruels, que vous subirez même la mort avec intrépidité plutôt que de blesser la majesté de Dieu. Et notre confiance a été confirmée par ce qui nous est rapporté chaque jour de votre vertu éclatante et de votre courage, qui ne brillent pas moins dans vos martyrs en ces derniers temps qu'aux premiers âges

de l'Église. Tous donc, fermes, les reins ceints de la vérité et couverts de la cuirasse de justice, prenez le bouclier de la foi et fortifiez-vous dans le Seigneur et dans la puissance de sa vertu, et que rien ne vous effraie. Celui qui doit vous couronner et qui, du haut du ciel, considère vos combats, achèvera l'œuvre sainte qu'il a commencée en vous. Vous savez qu'il a promis à ses disciples qu'il ne les laisserait jamais orphelins : or il est fidèle celui qui a fait cette promesse. Gardez donc sa discipline, c'est-à-dire, soyez enracinés et affermis dans la charité, et que toutes vos œuvres, tous vos efforts soient faits unanimement, sans murmure ou hésitation, dans la simplicité du cœur et l'unité de l'esprit. Au reste c'est en cela que tous reconnaîtront que nous sommes les disciples du Christ, si nous avons de la charité les uns pour les autres. Et cette charité, qui doit être recherchée par tous les fidèles de Jésus-Christ, vous est certainement très nécessaire, Fils bien-aimés, car c'est par elle seule que sera brisée cette puissance du démon qui le porte à s'élever maintenant contre vous avec tant d'audace et qui repose principalement sur les contentions et les divisions de nos enfants. C'est pourquoi nous vous exhortons par les entrailles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont la charité vous a arrachés des abîmes de la mort éternelle, qu'avant toutes choses vous ayez la charité mutuelle entre vous. Le pape Clément VIII, d'heureuse et sainte mémoire, dans ses lettres en forme de bref adressées à son cher Fils Georges, archiprêtre d'Angleterre, vous a donné des préceptes très utiles sur cet exercice mutuel de la charité fraternelle. Observez-les donc avec soin ; et afin que nulle difficulté ou ambiguité ne vous retienne, nous vous ordonnons de suivre très exactement les pa-

roles de ces lettres, de les accepter et de les entendre simplement, selon le sens ordinaire des mots, toute faculté de les interpréter autrement vous étant enlevée. Cependant nous ne cesserons de prier Dieu, le Père des miséricordes, afin qu'il considère avec compassion vos afflictions et vos épreuves, et qu'il vous garde et vous défende par une continuelle protection, vous à qui nous accordons avec amour notre bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie, sous l'anneau du pêcheur, le 10 des calendes d'octobre (22 sept.) 1606, la seconde année de notre pontificat. »

Quels motifs engagèrent l'archiprêtre Blackwell à garder secrète cette pièce importante ? C'est ce qu'il serait difficile de déterminer. Toutefois, le roi connut, sans qu'on sache par quelle voie, l'apparition du bref apostolique et en conçut le plus vif ressentiment. Aussi le serment d'allégeance fut-il, dès ce moment, exigé par ses ordres avec une extrême rigueur. Beaucoup de laïques, pour l'avoir refusé, furent condamnés aux pénalités du statut *præmunire*. Parmi les prêtres qu'on venait d'arrêter, quoique le terme pour le bannissement ne fût pas encore expiré, trois furent mis dans l'alternative ou de le prêter, ou de se préparer à mourir. Le prince de Joinville, alors à Londres, et l'ambassadeur français parvinrent à arracher au supplice Davies et un autre missionnaire dont le nom n'est pas connu. Le troisième, appelé Drury, fut exécuté à Tyburn le 26 février 1607.

La nouvelle de cette exécution étonna moins à Rome que celle des discussions soulevées en Angleterre touchant l'authenticité du dernier bref qu'on savait y être parvenu. Parmi les prêtres comme parmi les laïques il

y avait partage; les uns refusaient le serment, d'autres le prêtaient sans scrupule. Ce qu'ayant appris, le pape écrivit une seconde fois pour dissiper tous les doutes et réunir toutes les volontés dans une commune résolution. « Il nous a été rapporté, dit le vénérable Paul V, que plusieurs d'entre vous, bien que nous ayons déclaré assez ouvertement, par nos lettres en forme de bref du 10 des calendes d'octobre de l'année dernière, que vous ne pouviez en sûreté de conscience prêter le serment exigé de vous et que nous vous ayons strictement recommandé de ne le faire en aucune manière, osent dire maintenant que ces lettres n'ont pas été écrites d'après le jugement de notre esprit et notre propre volonté, mais plutôt d'après l'opinion et par l'adresse d'autres personnes. Pour cette cause ils s'efforcent de persuader que nos ordres, exprimés dans ces lettres, doivent être considérés comme non avenus. Assurément cette nouvelle nous a fait peine. D'autant plus que, pour obéir au Saint-Siège, ô nos Fils tendrement chéris, vous aviez pieusement et généreusement regardé comme rien le sacrifice de vos richesses, de vos biens, de votre dignité, de votre liberté, de votre vie même. Aussi jamais nous n'eussions soupçonné qu'on pût révoquer en doute chez vous l'authenticité de nos lettres apostoliques pour se soustraire, sous ce prétexte, à nos commandements. Mais nous connaissons la ruse et la fraude de l'ennemi du genre humain, et nous lui attribuons cette résistance plutôt qu'à votre volonté. C'est pour cela que nous avons résolu de vous écrire une seconde fois et de vous signifier de nouveau les lettres apostoliques touchant la défense de prêter le serment que nous avons données l'année dernière, le 10 des calendes d'octobre, et qui ont été écrites, non seulement

de notre propre mouvement et science certaine, mais aussi après une longue et grave délibération sur toutes les choses qui y sont contenues, et que pour cela vous êtes tenus d'observer exactement, toute interprétation contraire étant rejetée.

» Or, telle est notre vraie, pure et entière volonté, à nous qui, plein de sollicitude pour votre salut, pensons toujours aux choses qui vous conviennent le mieux. Et de même que sans cesse nous prions Celui qui a préposé notre humilité à la garde du troupeau chrétien, d'éclairer nos pensées et nos conseils; toujours aussi nous le prions d'augmenter la foi, la constance, la charité mutuelle et la paix entre vous, nos Fils bien-aimés, que nous bénissons tous dans toute l'effusion de notre charité. »

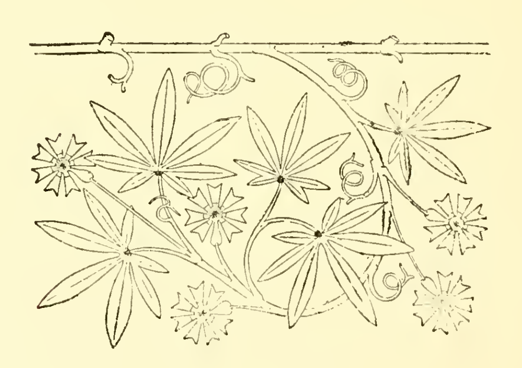
Quand cette lettre de Paul V, datée du 23 août 1607, arriva en Angleterre, Blackwell, tombé aux mains des persécuteurs, avait déjà prêté le serment d'allégeance. Bien plus, il venait d'inviter tous les catholiques du royaume à imiter son exemple. A cette nouvelle, Bellarmin, le cœur percé de douleur, prend la plume et adresse à l'archiprêtre tombé une remontrance aussi énergique qu'affectueuse. Après quelques souvenirs d'une vieille amitié de quarante ans, qui n'a eu pour s'entretenir que des fatigues et des prières communes, le docte et pieux cardinal exprime la joie qu'il éprouvait en apprenant que le confesseur de la foi allait devenir un invincible martyr. Mais cette joie s'est changée en une tristesse amère quand il a su que sa constance dans le refus du serment avait été ébranlée, renversée peut-être. « Car enfin, Frère bien-aimé, continue-t-il, ce serment n'a pu être licite parce qu'il a été présenté avec quelques changements et modifications,

Vous savez pertinemment que ces modifications ne sont rien autre chose que des ruses et des artifices de Satan afin d'enlever ouvertement ou d'une manière cachée de la foi catholique touchant la primauté du Siège Apostolique, pour laquelle tant d'illustres martyrs dans cette même Angleterre ont lutté jusqu'à l'effusion de leur sang. Il est certain, en effet, que ce serment, quels que soient les termes dans lesquels l'ont conçu les adversaires de la foi dans ce royaume, tend à transférer l'autorité du chef de l'Église de la tête du successeur de saint Pierre sur celle du successeur de Henri VIII. Car, quant à ce qu'on allègue du danger pour la vie du roi si le souverain pontife avait dans l'Angleterre le même pouvoir que dans les autres royaumes de la chrétienté, tous ceux qui sont doués de quelque prudence voient facilement combien ce prétexte est vain. Jamais il n'a été entendu, depuis la naissance de l'Église jusqu'à ce jour, qu'un souverain pontife ait ordonné le meurtre d'un prince, qu'il fût hérétique, païen ou persécuteur, ni qu'il ait jamais approuvé un meurtre semblable commis par quelqu'un. Et pourquoi, je vous prie, le roi d'Angleterre seul craindrait-il ce que pas un de tant de princes chrétiens ne craint ni n'a jamais craint ?... »

Bellarmin montre ensuite que ce stratagème de Satan a déjà été plus d'une fois employé. Il rappelle en particulier ce que dit de Julien l'Apostat saint Grégoire de Nazianze, qui l'accuse d'avoir fait attacher aux étendards romains, avec les images des empereurs, des simulacres des dieux, afin que les soldats chrétiens ne pussent rendre leurs hommages aux chefs de l'empire sans être censés rendre un culte aux dieux du paganisme. Aussi plusieurs furent-ils trompés par ces supercheries ; d'autres, reconnaissant l'artifice, refusèrent de

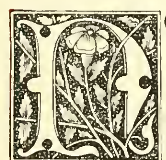
saluer l'image de l'empereur et furent pour cela persécutés.

Blackwell essaya de répondre au cardinal. « Ce serment, dit-il, il l'a prêté dans le sens du législateur, dans le sens avoué par lui-même et accepté par le magistrat. Il a nié, non le pouvoir du Pape, mais ses prétentions temporelles, et il l'a fait appuyé sur l'autorité des théologiens, afin d'alléger, s'il était possible, le poids de la persécution qui pesait sur son troupeau. » Si le vieillard, abusé sans doute par son cœur, entendit du fond de sa prison les cris de joie qui saluèrent cette fatale victoire remportée sur sa foi par la ruse hérétique, il put comprendre alors que les sectaires ne la considéraient pas comme un simple témoignage de fidélité au roi d'Angleterre. Cette fidélité, à laquelle les catholiques n'avaient jamais failli, n'eût pas été suffisante pour lui épargner les glorieuses souffrances que ses ouailles allaient continuer d'endurer pour la cause de Dieu et de son Église.



Chapitre XIII.

Misère toujours croissante des catholiques. — Violence des juges, de la *haute commission*, et en général de tous les agents du pouvoir. — Acte public du roi pour flétrir et arrêter des excès criants. — Nouveaux martyrs. — Nouvelle proclamation de Jacques Ier contre les missionnaires. — Nouvelles mesures contre les catholiques. — Jugement et exécution de Roger Cadwallador, de Georges Nappier et de plusieurs autres pretres. — Le martyr Almond et l'évêque anglican de Londres. — Nouvelles exécutions de prêtres et de laïques.



OS misères croissent de jour en jour, écrivait un peu plus tard Birkhead, le nouvel archiprêtre d'Angleterre. A toute heure nous attendons la dispersion de cette famille. Nos amis sont dépouillés de leurs biens : on pourrait dire qu'on ne leur laisse que la peau. Comment raconter tout ce qu'ils souffrent de la malice des poursuivants et de la rapacité des sous-shérifs et de leurs officiers! Rien n'échappe à leurs mains. Le serment est demandé par les juges aussi souvent qu'il leur plaît (1). La lâcheté s'unissant à la violence, il arrivait souvent que les émissaires du pouvoir s'attaquaient à des veuves ou à des familles sans défense. Dans le comté d'York en particulier, rien n'était plus connu que les traitements indignes infligés à une dame appelée Thorpe, à qui, après la mort de son mari, on enleva tous ses biens et jusqu'aux choses les plus nécessaires à la vie. Cette femme, aussi distinguée par sa vertu que par sa naissance et son rang, se vit réduite à aller mendier un morceau de pain à la porte de son ancienne demeure, qu'habitait un étranger depuis que son

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. 166.

propre fils avait été obligé de fuir en Irlande. Non loin de Thersk, une autre dame, âgée et de noble extraction, fut un jour surprise par deux misérables, que la justice condamna peu de temps après à la potence pour assassinat. Après l'avoir accablée d'injures et de coups, ils la placèrent sur une charrette et la conduisirent dans une auberge de la ville voisine, où elle resta plusieurs heures en butte aux outrages de la plus grossière populace. Des traits semblables se reproduisaient sur tous les points et avec les circonstances les plus hideuses. Tantôt c'est une femme traînée à la queue d'un cheval jusqu'au temple protestant, puis chassée par son mari, qui ne veut plus s'exposer à l'amende de dix livres par mois lunaire pour cette épouse catholique. Tantôt c'est une pauvre mère à qui on enlève jusqu'aux habits de ses petits enfants. Un jour même il arriva qu'une femme indigente fut assaillie dans sa chaumière par quelques fanatiques, qui ne lui pardonnaient pas, malgré son dénuement, la fidélité qu'elle gardait à la foi de ses pères. Ces scènes odieuses étaient devenues si ordinaires qu'elles ne semblaient plus exciter de surprise. C'était à qui pousserait le plus loin la haine et la brutalité envers les papistes. A York encore, une jeune personne vient visiter son père retenu en prison pour la foi. On l'arrête sur-le-champ pour la conduire devant le juge Edward Philips. Le magistrat était dans un état presque complet d'ivresse. Aussi incapable d'apprécier la piété filiale de la courageuse catholique que de rendre justice, il lui jette à la face de grossières injures, puis, après avoir menacé le détenu d'une sentence de mort, il le condamne à la prison perpétuelle. Comme sous le règne d'Élisabeth, les comtés du Nord, où les catholiques étaient plus nombreux, continuaient d'être le

théâtre des plus intolérables persécutions. Huntingdon d'abord, puis Robert Cecil, devenu comte de Salisbury, y avaient laissé des traditions de tyrannie que suivaient fidèlement leurs successeurs. Parmi eux, ou plutôt dans la commission nommée pour la forme, il se trouvait des gentilshommes du pays qui, malgré la diversité des croyances, auraient reculé, par un sentiment d'honneur, devant de semblables excès ; mais toutes les affaires étaient réglées d'ordinaire par quelques avocats, étrangers et de basse condition, qui ne songeaient qu'à satisfaire leur cupidité. Chacun de ces membres de la commission pouvait appeler au tribunal, selon son bon plaisir, tout récusant, et le punir par la prison, les amendes ou de toute autre manière. Outre leur poursuivant, ils avaient chacun trois hommes qui rôdaient sans cesse dans les alentours, forçant les catholiques à comparaître devant le conseil ou même les punissant à leur gré. Quelques-uns échappaient-ils à ces premières poursuites, ils étaient exposés à celles de l'évêque anglican et de la *haute commission* (1). Là aussi se rencontraient des hommes qu'on eût déterminés difficilement à la violence contre leurs compatriotes ; mais tout était pour ainsi dire livré à l'arbitraire de ministres avides et haineux. Au moins une fois chaque mois la haute commission tenait ses séances avec pleins pouvoirs. Elle recherche toutes les personnes qui ont refusé ou refuseraient de laisser baptiser leurs enfants par un ministre protestant, qui ont administré, ou administreraient, ou procureraient le baptême à leurs enfants, ou même souffriraient qu'il leur fût donné par quelque jésuite, prêtre de séminaire ou autre prêtre papiste. Elle pour-

1. Tierney donne le texte de quelques-unes de ces commissions d'après Rymer XVII, 258-270, 200-212.

suit et punit, selon la rigueur des lois, quiconque a célébré la messe ou fourni les moyens de la célébrer, l'a entendue ou y a assisté. Elle a droit de saisir tous les livres écrits contre la nouvelle religion établie par la loi : elle condamne ceux qui les ont faits, qui les ont publiés ou qui les ont répandus. La haute commission peut encore emprisonner les jésuites, les prêtres, les récusants et toutes les personnes qui envoient ou de l'argent ou leurs enfants dans les séminaires étrangers ; elle s'empare, quand elle peut, de cet argent et de ces enfants, qu'on envoie au-delà des mers ; elle saisit tous les objets du culte catholique, ornements, vases, reliques et autres choses semblables. Elle arrête tous les individus accusés ou suspectés de violer les lois portées contre les récusants ; leur impose l'obligation de comparaître en personne, de temps en temps, devant la cour ou tribunal, et, dans le cas de refus ou de négligence, les fait arrêter et renfermer dans une prison aussi longtemps qu'il lui plaît, ou bien jusqu'à ce que les prisonniers se soien tsoumis à l'obligation imposée. Voici, d'après un mémoire écrit par un témoin oculaire, quelle était la manière ordinaire de procéder des hommes sans foi et sans probité admis à son service. « Voulait-on forcer un catholique à comparaître, la haute commission faisait d'abord une sommation. Aussitôt un messager partait, qui fixait la feuille d'appel sur la porte du catholique s'il ne pouvait le rencontrer, ou la donnait au ministre anglican du lieu pour être lue publiquement dans le temple le dimanche suivant. Si le catholique paraissait, il était rare qu'il pût échapper à la demande de prestation du serment ; s'il ne paraissait pas, on lui imposait une amende de cinquante livres ou même de cent livres sterling pour chaque absence. Ces amendes étaient alors notifiées au

conseil de l'échiquier, qui donnait un ordre par écrit pour saisir sur les terres et les biens de la partie accusée une valeur approximative de la somme totale. Cela fait, on envoyait sur les terres du gentilhomme des officiers chargés de saisir tout ce qu'ils y trouveraient sans s'enquérir à qui étaient ces biens. On n'examinait pas non plus qui avait présentement cette terre et en tirait bénéfice, si c'était le maître de la propriété ou le locataire. Il suffisait aux officiers de savoir que cette terre appartenait au catholique récusant poursuivi par la haute commission. Pour une amende de cent livres sterling, ils s'emparaient souvent de biens qui avaient une valeur double et les faisaient estimer et vendre à la ville voisine à prix réduit. Le gentilhomme ainsi dépouillé n'osait ni reparaître, ni reprendre ses biens, ni se plaindre de l'injustice commise à son égard. Bien plus, il arrivait souvent que tout était fait avant qu'il pût en avoir connaissance. C'est ainsi que les membres de la haute commission ont constamment agi depuis quatre ou cinq ans, continue toujours l'auteur du mémoire cité plus haut, imposant chaque mois des amendes à ceux qui ne comparaissent pas, et s'emparant ensuite de leurs biens pour payer ces amendes. La pauvreté, l'opulence, les cheveux blancs ou la jeunesse, une condition simple, modeste, ou une naissance distinguée, rien ne pouvait les soustraire à la rapacité de ces hommes, étrangers pour la plupart, qui étaient tombés sur le pays comme autant d'oiseaux de proie. Telle était leur audace que plus d'une fois ils présentèrent des autorisations fausses et contrefaites, qu'ils prétendaient avoir reçues du conseil de Londres et à l'aide desquelles ils commettaient, durant des années entières, toutes sortes d'exactions et de rapines. Les excès en vinrent à ce point que le gou-

vernement lui-même, sur qui retombe avant tout la responsabilité de tant de crimes, fut obligé d'intervenir par un acte public. « Des plaintes nous ont été apportées, dit le roi, contre certains individus, lesquels, prétendant exécuter des lois pénales et des statuts de notre royaume d'Angleterre portés jusqu'ici contre les papistes récusants et autres délinquants de différente espèce, ont admis des compositions avec les parties intéressées sans aucune autorisation obtenue à cet effet. Pareillement ils ont laissé tomber en désuétude diverses clauses, après avoir grandement tourmenté, effrayé et chargé nos sujets, par une oppression et injustice manifeste, et cela en abusant de nos dites lois et en déshonorant notre État et gouvernement. Aussi n'avons-nous retiré que peu ou point de bénéfice d'aucune de ces informations, ces accusateurs ne songeant uniquement et avant tout qu'à leur profit personnel, et ne se servant de notre nom et de celui de notre procureur général que pour mieux déguiser leurs procédés malhonnêtes et trompeurs.

» Nous avons été pareillement informé que divers poursuivants, messagers et autres individus chargés d'un semblable emploi, usant d'autorisations vagues et générales qui leur auraient été accordées par nos commissions ecclésiastiques et les membres de notre conseil privé, ou d'autres constitués en autorité sous nous, pour arrêter et prendre les jésuites, prêtres des séminaires et autres personnes suspectes, qui doivent être punis d'après les lois et statuts de notre royaume d'Angleterre, ont commis beaucoup de violences, abus et méfaits, soit en faisant des visites domiciliaires sans juste cause ni soupçon chez des sujets honnêtes et bien intentionnés, soit en saisissant leurs meubles, argen-

terie et joyaux, objets nullement propres à des usages superstitieux, prétendant que c'étaient des biens de jésuites et autres semblables, que, d'après leurs autorisations, ils pouvaient rechercher et saisir. Nous savons aussi qu'ils élargissent et déchargent différents jésuites, prêtres papistes ou autres personnes dangereuses et malintentionnées, après qu'elles ont été arrêtées et saisies, ou bien souffrent qu'ils échappent des mains de ces poursuivants ou messagers et autres employés dans le service ci-dessus mentionné, et cela pour des récompenses et des présents qui leur sont accordés en sous-main. Par où il arrive que, non seulement un grand et public scandale rejaillit sur notre gouvernement ecclésiastique et civil, mais aussi que les délinquants de cette espèce, trouvant leur réhabilitation possible par ces moyens pécuniaires, sont encouragés à persévérer dans leur ancienne opiniâtreté et dans leur désobéissance. Nous jugeons donc qu'il est convenable à notre honneur et à celui de notre gouvernement qu'un ordre soit promptement donné pour la punition de ceux qui ont déjà manqué de cette manière, et pour qu'à l'avenir de semblables abus et offenses soient réformés (1). »

Le roi continue avec le même accent d'indignation. Il autorise les commissaires à s'enquérir du nombre, de la nature et de l'effet de toutes les informations prises et reçues sur les compositions effectuées (de 1613 à 1620), d'évoquer toutes les commissions, autorisations ou autres écrits qu'on pourrait juger nécessaires pour l'exécution de cette investigation, afin de punir toutes les vexations, extorsions, abus, outrages et méfaits qu'ils découvriraient avoir été commis par les poursuivants et autres officiers de l'État. Cet acte royal sup-

1. *Dodd's Church History of England*, t. IV, p. 166 à la note.

plée abondamment au détail de tant d'iniquités et d'injustices restées pour jamais ensevelies dans l'oubli.

Le gouvernement de Jacques Ier avait donné déjà assez de preuves de sa faiblesse ou de sa connivence pour que les persécuteurs, qui provoquaient des arrêts aussi sévères, n'eussent pas trop à s'en effrayer. Assurés de l'assentiment des puritains, de jour en jour plus nombreux et plus puissants, ils n'ignoraient pas que, même au sein du conseil royal, ils trouveraient des défenseurs assez adroits pour les protéger sans se compromettre eux-mêmes. Aussi les prévisions de beaucoup se réalisèrent. Les violences continuèrent, et les catholiques, réduits au silence sous la main de fer de leurs impitoyables ennemis, n'eurent plus de confiance que dans leurs prières, leurs larmes et le sang de leurs martyrs.

Ce sang recommençait à couler sur les échafauds. La première victime que présentent les annales de cette époque est Matthieu Flathers, du comté d'York. Arrêté une première fois et banni après la proclamation du 10 juillet 1606, le missionnaire rentra bientôt dans sa patrie pour continuer son œuvre apostolique. Des poursuivants lancés après lui le surprirent enfin près d'York. C'est aux portes de cette ville même, et sous les yeux de ses compatriotes, que le confesseur de la foi expira par le supplice des traîtres. L'exécution fut atroce. Le martyr était à peine attaché à la potence que le bourreau coupa la corde et le laissa tomber par terre. Resté debout, le patient essayait de marcher au hasard, quand un des hommes d'armes du shérif s'approchant le frappe de sa hallebarde sur la tête. Un autre lui donne un second coup et le renverse; puis, se jetant sur lui, le tient étroitement serré sous ses genoux, pendant que l'exécuteur, ouvrant le ventre et la poitrine, arrache

les entrailles et le cœur, qu'il jette au feu, puis met le corps en quartiers (21 mars).

Vingt jours plus tard, un enfant de saint Benoît, le premier de ceux que présente cette antique congrégation relevée à peine de ses ruines, répandait aussi son sang pour la cause de Jésus-Christ. Il s'appelait Georges Gervase et était natif de Boseham, dans le comté de Sussex. Son père, honorable gentilhomme, appartenait à l'une des plus illustres familles du pays ; sa mère descendait de l'ancienne maison des Shelleys. A l'âge de douze ans, Georges et deux de ses frères, devenus orphelins, furent enlevés et conduits aux Indes Orientales. L'enfant y resta douze ans, pendant lesquels il perdit entièrement les principes religieux reçus dans sa famille. Parvenu à se soustraire à la surveillance de ses ravisseurs, il s'enfuit secrètement et revint en Angleterre. Là il apprit que son frère Henri, fervent catholique, s'était retiré en Flandre. Le désir de le revoir et déjà peut-être l'inspiration de la grâce le déterminèrent à se rendre auprès de lui. Georges reçut du catholique exilé l'accueil le plus affectueux ; et, aussi touché des vertus que des bontés de ce frère qu'il regardait maintenant comme son père, il renonça aux erreurs de l'hérésie et entra presque aussitôt au séminaire anglais de Douai. Le fervent néophyte y passa huit ans, tout occupé de Dieu et de son âme, et se préparant au saint état qu'il voulait embrasser. Arrêté une première fois en 1604 et banni du royaume, il entreprit un pèlerinage au tombeau des saints Apôtres, puis, malgré les instances de son frère, qui le pressait d'accepter à Lille une charge ecclésiastique qu'on lui offrait, il retourna en Angleterre. A peine avait-il mis le pied sur le rivage qu'il fut arrêté, jugé et condamné. Trois semaines après,

au moment où il venait de recevoir du P. Augustin Bradshaw sa lettre d'admission dans l'Ordre de St Benoît, le bourreau lui arrachait la vie sur la place de Tyburn.

Thomas Garnet, parent de l'infortuné provincial du même nom, est la troisième victime immolée cette année. La conspiration des poudres éclatait au moment où, reçu dans la société de Jésus, il allait faire son noviciat dans une maison de l'Ordre sur le continent. Quelques espions, lancés à la poursuite des prêtres, le découvrirent et le jetèrent dans une prison où il eut surtout à endurer les rigueurs d'un froid excessif. Exilé en 1606 avec d'autres missionnaires, Garnet fit son noviciat à Louvain, puis retourna en Angleterre. Un apostat le trahit presque aussitôt et le fit condamner à mort. Au moment où, du haut de l'échelle fatale, le confesseur de la foi déclarait que jamais il n'avait eu la pensée ou la connaissance d'aucun projet contre la vie du roi, un ministre anglican lui demanda s'il n'y avait pas d'équivoque dans ses paroles. « Non, répond Thomas Garnet, il n'y en a pas ; et si j'avais eu l'intention d'user d'équivoque, je l'aurais fait en prêtant le serment qu'on me demandait et par lequel j'aurais sauvé ma vie. » Cette réponse, à la portée du bon sens le plus vulgaire, ni le ministre anglican, ni la multitude passionnée qui environnait l'échafaud, ne parurent la comprendre. Le martyr commença alors le *Veni Creator*, qu'il n'eut pas le temps d'achever, le bourreau le lançant dans l'espace et mettant aussitôt en quartiers son corps tout palpitant.

Depuis vingt-huit ans (1580-1608), le sang des missionnaires et des catholiques n'avait pas cessé une seule année de couler dans quelqu'une des grandes villes du royaume. L'année 1609 interrompit cette horrible prescription du meurtre légal pour cause de religion, et l'on

crut un moment que des jours meilleurs allaient luire pour les catholiques. Jacques Ier, laissé à lui-même, aurait peut-être répondu à cette légitime attente ; mais les puritains et les hommes aussi haineux que cupides qui l'environnaient y mirent toujours obstacle. Les yeux fixés sur le monarque, pour saisir en lui jusqu'aux moindres impressions, ils ne manquèrent pas de pousser des clameurs contre ce qu'ils appelaient la mollesse du pouvoir. Ces odieuses manœuvres eurent leur effet : les pénalités continuèrent d'être appliquées aux récusants, et plus de cent parmi eux furent successivement traînés devant les tribunaux aux assises suivantes. Les plus exaltés du parti trouvèrent ces mesures insuffisantes pour calmer leurs hypocrites terreurs, et, à l'ouverture du parlement de 1610, ils demandèrent tout d'abord de nouveaux statuts contre les papistes. Le 28 mai, les deux chambres réunies envoyèrent une adresse au monarque, le priant de dénoncer à toute la nation les jésuites, les missionnaires et les récusants. Jacques obéit sans délai aux désirs du parlement. Cinq jours plus tard (2 juin), des hérauts lisaient dans toutes les rues de la capitale la proclamation suivante : « Le principal soin d'un roi religieux et sage doit avoir pour objet le maintien et la propagation, par tous les moyens pieux, légitimes et honnêtes, de la religion vraie, catholique et chrétienne. Pour cet effet, il est tenu de jeter d'une main une bonne semence, et de l'autre d'arracher et déraciner, autant qu'il peut, l'ivraie et les herbes mauvaises de l'hérésie, qui d'ordinaire poussent avec le blé dans le champ du Seigneur. Toutefois notre caractère a toujours été tellement incliné à la clémence, et nous avons été de tout temps si éloigné de verser le sang pour quelque cause ayant rapport à des cons-

ciences même trompées..., que, nonobstant le soin et le zèle que nous avons sans cesse apportés au maintien et à la propagation de cette ancienne et véritable religion que nous professons, toujours cette clémence naturelle qui est en nous nous a empêché de mettre pleinement à exécution la loi portée contre les prêtres papistes et les récusants, comme leurs mauvais procédés à notre égard à différentes époques et leur conduite hautaine dans ces derniers temps le méritaient bien (1). »

Après cet hommage complaisant rendu comme de coutume à sa clémence, le monarque déclare « qu'il ne peut désormais s'abstenir de faire exécuter rigoureusement les statuts particuliers, portés la plupart avant son avènement au trône, et dont par conséquent il a juré l'observation lors de son couronnement. La trahison des prêtres au début de son règne, l'horrible complot des poudres quelques années plus tard, sont des causes bien suffisantes pour légitimer ces rigueurs. Un nouveau motif a excité le parlement à formuler la demande d'une proclamation contre les catholiques ; c'est le meurtre abominable du roi de France Henri IV. Non seulement la conscience et l'honneur, mais la vie du monarque et celle de ses enfants doivent être mises en sûreté contre cette doctrine abominable des papistes qui fait des martyrs et des saints de tous ceux qui tuent leurs propres princes, les oints de Dieu. » Jacques I[er] ne prévoyait pas le démenti solennel que la Providence donnerait à ses paroles le jour où ces mêmes puritains, dont il suit les inspirations, feront rouler sur l'échafaud la tête de son fils, après que, pour sa cause, des milliers de catholiques auront répandu leur sang sur les champs de bataille.

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. CLXXXIV.

La proclamation enjoint encore à tous les catholiques « de quitter Londres avant le dernier jour du mois. Toutes les armes et munitions qu'ils pourraient avoir doivent leur être enlevées. Quatre semaines sont accordées à tous les prêtres et jésuites pour quitter le royaume. Ordre est intimé à tous les évêques, juges et autres officiers, d'exiger rigoureusement le serment d'allégeance de toutes les personnes soumises à leur juridiction. » Cette dernière clause est confirmée par un rescrit imposant le serment, dans les six mois qui suivront la présente session du parlement, à tous les archevêques, évêques et membres du clergé ou officiers ecclésiastiques, à tous les ministres de la justice, tous les membres des Universités et des Cours de commission, les officiers d'État, les personnes attachées à la maison royale, tous les commandants sur terre et sur mer, tous les hommes de loi et de médecine, et généralement à toutes les personnes des deux sexes au-dessus de l'âge de dix-huit ans. Quiconque refusera d'obéir sera soumis aux peines de *præmunire*. Quant aux femmes mariées, elles seront pour ce refus condamnées à la prison jusqu'à ce qu'elles consentent à se conformer au nouveau culte et à recevoir le sacrement dans *l'église établie par la loi*, ou bien jusqu'à ce que leur mari obtienne leur liberté en payant chaque mois au gouvernement une amende de vingt livres. « Si l'on met à exécution ce que le parlement a décrété, écrivait l'archiprêtre Birkhead, il n'y aura plus moyen pour les catholiques de vivre dans ce royaume. Les voilà maintenant obligés de payer dix livres par mois pour leurs femmes ! Tous les quinze jours, les juges ont ordre de présenter le serment et je crains bien qu'un certain nombre ne se laissent ébranler. Tous les juges de paix

sont tenus de jurer qu'ils exécuteront les lois portées contre les catholiques. Les hommes doivent présenter leurs épouses récusantes (les nobles aux évêques, les autres aux juges), après quoi elles sont mises en prison et leurs époux ont liberté entière de les abandonner. » L'archiprêtre flétrit ensuite avec indignation la supercherie des lettres supposées et les impudents mensonges par lesquels, afin d'ébranler la constance des fidèles, on cherchait à faire croire qu'il avait lui-même prêté le serment. Jamais les ennemis de l'Église n'avaient déployé plus de violence et de perfidie tout à la fois. La ruse des légistes le disputait à l'audace et à la brutalité des sectaires les plus acharnés. L'oppression des catholiques était discutée, adoptée et exécutée avec une froide indifférence et une habileté vraiment satanique. L'Angleterre prostituait ainsi, au profit d'une aveugle haine, ces habitudes comme instinctives de légalité, qui ont pénétré si avant dans ses mœurs avec le christianisme.

Après les nouveaux statuts qu'on venait de promulguer, il fallait s'attendre à des exécutions : elles ne se firent pas attendre. Dès le mois d'août (1610), les martyrologes catholiques recommencent leurs douloureuses narrations. Roger Cadwallador, du comté de Hereford, paraît le premier sur la scène : il y avait seize ans qu'il exerçait le ministère apostolique dans sa patrie. L'évêque anglican Robert Bennet, à qui on le présenta d'abord, chercha à lui prouver d'après le Nouveau Testament qu'il n'était pas prêtre, « le Christ étant le seul sacrificateur. » — « Dans ce cas, répond le confesseur de la foi, puisque vous prétendez que je ne suis pas plus prêtre que les autres hommes, pourquoi me feriez-vous condamner comme traître et ennemi de la

loi à cause de ma profession de prêtre ? » Malgré sa faiblesse extrême, le missionnaire fut conduit, par ordre de l'évêque, jusqu'à la ville de Leominster. Là, un geôlier brutal le jette, chargé de chaînes, dans un cachot où il reste privé des choses les plus indispensables. Après une seconde comparution devant le prélat anglican, qui se plaisait à pousser la discussion avec un adversaire épuisé par la maladie, Robert Cadwallador est traduit devant le tribunal, qui le condamne au supplice des traîtres. « Consolez-vous, mes amis, écrit-il en ce moment à quelques catholiques, consolez-vous en pensant que je meurs avec l'assurance de mon salut. Si vous m'aimez véritablement, comme vous le faites, vous devez en être bien plus contents que si, pour votre satisfaction, je vivais encore quelque temps parmi vous pour mourir ensuite dans l'incertitude de mon salut éternel. Si ma mort est ignominieuse, elle l'est encore moins que celle de mon Sauveur. Je ne vous demande qu'une chose, c'est que vous persévériez dans la véritable foi et dans la charité : et ainsi viendra le jour où nous nous retrouverons auprès de notre grand Consolateur. » Le missionnaire venait de subir une dernière fois les brutalités de son geôlier, quand parut le shérif chargé de le mener au supplice. Deux hommes, vêtus de longs habillements noirs et la figure couverte d'une étoffe de même couleur, l'accompagnaient. C'étaient eux qui devaient remplir les fonctions de bourreau. Le martyr, sans témoigner le moindre étonnement, demanda avec tranquillité ce qu'il avait à faire. « Rien, si vous voulez, répond aussitôt l'officier ; car si vous prêtez ici le serment d'allégeance, vous nous épargnerez un travail pénible et à vous une grande douleur. » Sur son refus, les deux hommes masqués

s'approchèrent, l'étendirent sur la claie et l'y attachèrent avec des cordes. Le cortège funèbre se mit aussitôt en marche. Arrivé au lieu du supplice, le confesseur de la foi monta sans pâlir l'échelle fatale et déclara à haute voix à tous ceux qui l'environnaient que c'était pour la foi catholique et à cause de sa qualité de prêtre catholique qu'on allait le mettre à mort. « Tout mon crime est d'être venu dans mon pays administrer les sacrements aux enfants de Dieu, ramener à lui ceux qui se sont égarés et les remettre dans la bonne voie qui conduit au ciel. » Au moment où l'un des exécuteurs lui passait la corde au cou, il demanda à Dieu pardon pour lui-même et pour tous ceux qui avaient contribué à sa mort : surtout il pria pour l'évêque anglican Bennet, qui avait eu la principale part dans sa condamnation, et il supplia le Seigneur de lui accorder dans le ciel une place encore plus belle que la sienne propre. « Mon Dieu, ajoute-t-il enfin, je remets mon âme entre vos mains ; Seigneur, recevez mon âme ! » et il reste suspendu. Ses douleurs furent longues et atroces. Le bourreau, maladroit et inexpérimenté, avait placé le nœud de la corde sous le menton, de sorte que la strangulation ne s'opérait que difficilement. Les spectateurs croyaient que le patient était mort, quand on le vit porter la main à la corde comme pour indiquer la position horrible où il se trouvait. Un moment après il leva de nouveau le bras et fit le signe de la croix. Quelques-uns aussitôt, pour mettre un terme à d'aussi affreuses souffrances, s'approchèrent de la potence et, soulevant à deux ou trois reprises le corps du martyr, le laissèrent retomber lourdement sur lui-même. Cette fois on le croyait mort et déjà, la corde coupée, on le traînait vers le billot, quand tout-à-coup il commença à respirer

sous les yeux de la foule étonnée. A cette vue, un long murmure circule dans tous les rangs. Le shérif crie au bourreau de se hâter ; mais avant qu'il ait dépouillé la victime de ses vêtements, déjà elle avait repris tout-à-fait ses sens. Il eut donc à porter ses horribles mains sur un corps palpitant et tout plein de vie. Après l'avoir mutilé, il ouvrit le ventre et la poitrine, arracha les entrailles et le cœur, qu'il jeta au feu, abattit la tête et mit enfin le reste en quartiers. Un des hommes d'armes du shérif prit la tête du missionnaire et la fixa au bout de sa hallebarde. Il s'attendait à recevoir les applaudissements de la foule, mais le peuple resta muet. Quelques voix seulement firent entendre que « la conduite de ce prêtre et sa mort seraient un grand encouragement pour les catholiques du comté de Hereford.»

Vers le même temps expirait à Oxford, sa ville natale, le missionnaire Georges Nappier. Quelques jeunes gens de mauvaise vie, soupçonnant qu'il était prêtre, l'arrêtèrent et le conduisirent eux-mêmes au juge. L'intérêt que lui portaient beaucoup de personnes, et en particulier le vice-chancelier de l'Université d'Oxford, fut cause des délais apportés à son exécution. On avait même l'espoir de le soustraire au supplice, quand un incident, aussi honorable pour le ministre de Jésus-Christ que répréhensible aux yeux de ses ennemis, fit taire ce premier sentiment de justice. Georges Nappier avait converti un voleur, appelé Falkner, renfermé dans sa prison. Cet homme, au pied de la potence, déclara qu'il était catholique, qu'il avait abjuré les erreurs du protestantisme dans lesquelles ses parents l'avaient élevé, et qu'il demandait pardon à Dieu et aux hommes de tous les crimes de sa vie passée. En entendant ces paroles, le peuple s'emporta de

colère. Les ministres surtout se récriaient contre le prêtre papiste qui l'avait perverti dans la prison, et demandaient qu'on le fît mourir à son tour. Le missionnaire reconnut sans hésiter le crime étrange qu'on lui imputait. Ses proches et ses amis firent encore beaucoup d'instances auprès des juges, et ceux-ci auprès du prisonnier lui-même pour lui persuader de prêter le serment d'allégeance : tout fut inutile. Le confesseur de la foi resta inébranlable. Le 9 novembre (1610), on le conduisit au supplice. Une foule immense de ses compatriotes se pressaient autour de la claie sur laquelle un cheval le traînait à travers la ville. Du haut de l'échelle, le martyr faisait une dernière prière, quand un ministre lui cria d'avouer sa trahison. « Grâce à Dieu, répond le prêtre catholique, je n'ai jamais su ce que c'était qu'une trahison. » — « Il est traître puisqu'il est prêtre, ainsi que le juge le lui a dit, » reprend le ministre. « Il est vrai que c'est pour cela que je meurs, continue le martyr ; mais ce juge, comme moi, paraîtra un jour devant le juge du ciel. C'est à lui que j'en appelle, c'est lui qui décidera si c'est une trahison d'être prêtre. »

Un mois plus tard (10 décembre), deux autres missionnaires, Jean Robert et Thomas Somers, étaient menés à la potence avec seize malfaiteurs. S'oubliant lui-même pour ne penser qu'à ces malheureux, Robert, les bras étendus vers eux, leur crie du haut de la charrette : « Nous sommes tous venus ici pour mourir : il n'y a pas d'espoir d'échapper. Si vous mourez dans la religion maintenant professée en Angleterre, vous périrez infailliblement et à jamais. Pour l'amour de notre béni Sauveur, permettez-moi donc de vous exhorter à mourir tous dans la même foi. En témoignage de cette foi, dites avec moi ces paroles : « Je crois en la sainte

Église catholique. » Protestez, je vous en conjure, de votre désir de mourir dans cette religion ; protestez de votre douleur d'avoir mené une vie criminelle et offensé votre doux et miséricordieux Sauveur. Si vous le faites sincèrement, je prononcerai sur vous les paroles de l'absolution, et alors mon âme sera avec vos âmes. » Les cris des spectateurs l'interrompent aussitôt. L'un d'eux lui reprochant d'être revenu en Angleterre sans autorisation légale, « J'y suis rentré, répondit-il, par cette même autorité qui autrefois envoya l'apôtre des Anglais, saint Augustin, dont je suis le disciple, puisque comme lui j'appartiens à l'Ordre de saint Benoît, et c'est pour avoir pratiqué et enseigné cette même religion, que saint Augustin a établie en Angleterre, que je suis maintenant condamné à mourir. » Sur une nouvelle interpellation le martyr ajoute : « Je prie Dieu de bénir le roi, son conseil et les membres du tribunal par lequel j'ai été condamné, de bénir enfin tous ceux qui sont les instruments de ma mort. Ce n'est pas le roi qui nous fait mourir : il est un prince clément ; ce qui nous fait mourir, c'est l'hérésie, oui, c'est l'hérésie ! » Le bourreau ayant achevé ses préparatifs, les deux prêtres s'embrassèrent et se bénirent mutuellement ; puis, au moment où Jean Robert prononçait ces paroles : « Saints et Saintes de Dieu, intercédez pour nous ; » et Thomas Somers celles-ci : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains ; » le char roula et les laissa suspendus. Les corps des deux missionnaires, mis en quartiers, furent jetés au fond du trou destiné à recevoir les cadavres des seize malfaiteurs exécutés avec eux. Néanmoins, des catholiques courageux parvinrent, pendant la nuit, à en retirer quelques morceaux, qu'ils remirent aux quatorze missionnaires que

le gouvernement bannissait en ce moment même. Débarqués sur le continent, tous se dirigent vers Douai, emportant avec eux les membres mutilés des deux derniers martyrs exécutés à Tyburn. Ces débris précieux prennent place dans le trésor des reliques de leurs frères mis à mort avant eux. C'est là, près de l'autel sous lequel reposent les ossements de ceux qui ont péri pour la foi, que les bannis retrempaient leur courage avant de retourner au combat, et que leurs jeunes émules s'inspiraient des sentiments héroïques qui les y préparaient eux-mêmes. Depuis trente-trois ans, plus de cent douze prêtres, sortis de ce séminaire, avaient enduré la mort cruelle et ignominieuse des traîtres ; et ce nombre devait encore être presque doublé ! « O cité de Douai et mon pays natal, s'écriait alors le docte et pieux Raissius après avoir raconté le supplice de quelques-unes de ces victimes de l'hérésie, c'est bien avec raison que tu t'honores de ces hommes glorieux, de ces généreux athlètes de Jésus-Christ, qui ont succombé courageusement pour la défense de la foi catholique et le zèle de la sainte religion. C'est toi, en effet, qui les as reçus au jour de leur exil, c'est toi qui les a nourris. Certes, à ce prix il t'est bien permis d'espérer, dans les temps présents et aux siècles à venir, une magnifique récompense ; car ce sont là autant de protecteurs et d'intercesseurs auprès de notre très miséricordieux Sauveur, de la vision duquel ils jouissent pleinement dans le ciel (1). »

Cependans la Providence, toujours admirable, multipliait les témoignages de son intervention au milieu de ce peuple si cruellement éprouvé. Elle appelait au triomphe le jeune prêtre à peine débarqué sur le sol de

1. Auctarium ad Natales Sanctorum Belgii, x dec.

la patrie, et laissait vivre le vieillard, devenu doublement, par son ministère comme par ses années, le père des catholiques persécutés. Tel était en particulier ce vénérable Lewis Barlow, le premier des disciples qu'Allen avait envoyés à la mission d'Angleterre, et qui mourut à cette époque dans une retraite ignorée, après un apostolat de trente-six ans. Plusieurs fois arrêté, emprisonné et condamné au bannissement, son inébranlable constance le rappelle toujours dans cette île si chère qui le repoussait. Une des dernières consolations de sa longue carrière fut le rétablissement des ordres religieux qu'il avait vus florissants dans les jours de son enfance. Déjà les fils de saint Benoît, à peine réunis en congrégation, offraient leurs sanglantes prémices au Seigneur. Un noble gentilhomme, Guillaume Scot, que la lecture de livres catholiques et quelques conférences avec un missionnaire avaient converti à l'Université de Cambridge, retournait dans sa patrie sous l'humble nom de Père Maur pour s'y livrer aux périlleuses fonctions de l'apostolat. Il entrait dans une des rues les plus populeuses de la grande capitale, quand tout-à-coup s'avance vers lui un nombreux cortège, au milieu duquel ses yeux aperçoivent un prêtre traîné sur la claie. Malgré la poussière qui couvre cette figure vénérable, il reconnaît son père spirituel, à qui après Dieu il doit le bonheur de sa conversion. Cette vue, loin de l'effrayer, lui inspire un nouveau courage. Il s'éloigne de la foule tumultueuse qui maudit le prêtre papiste, et demande à Dieu, en récompense de ses travaux, la grâce d'être un jour traîné au gibet comme ce martyr dont il envie le sort. Cette faveur lui sera accordée ; mais auparavant que de souffrances et de fatigues à endurer ! Plusieurs fois déjà il avait été

jeté en prison, puis banni; toujours une voix intérieure le rappelait sur cette terre natale qu'il arrosera de son sang. Enfin, après un dernier exil, il avait quittté de nouveau ses frères de Douai et continuait à Londres ses courses apostoliques, lorsque, au commencement de l'année 1612, des hommes d'armes l'arrêtent sur un simple soupçon. L'évêque de Londres, à qui on le présente d'abord, le presse de lui dire s'il est prêtre : « Vous-même, mylord, répond le Père Maur, êtes-vous prêtre ? »— « Non, » répond l'évêque.—« Ni prêtre ni évêque ? » reprend le Père Maur. — « Je suis prêtre, dit le prélat, mais non prêtre disant la messe. » — « Si vous êtes prêtre, poursuit le religieux, vous êtes prêtre sacrificateur, car il est de l'essence du sacerdoce de sacrifier; et si vous êtes prêtre sacrificateur, vous êtes prêtre disant la messe. Si vous êtes un prêtre qui ne dit pas la messe, vous n'êtes pas prêtre sacrificateur, et si vous n'êtes pas prêtre sacrificateur, vous n'êtes prêtre en aucune manière, ni par conséquent évêque. » Le jury coupa court à cette controverse dans laquelle l'évêque anglican s'était maladroitement engagé. Il déclara l'accusé coupable de trahison. « Grâces à Dieu, » répondit-il ; puis, se tournant vers le peuple : « Je n'ai pas encore confessé que je suis prêtre, dit-il, afin que la loi eût son cours ordinaire et que l'on pût voir si les juges me condamneraient sur une simple présomption et sur des conjectures, sans qu'un témoin déposât contre moi. Vous voyez que la chose s'est passée de cette manière. C'est pourquoi, à la gloire de Dieu et des Saints qui sont au ciel, je confesse maintenant que je suis religieux de l'Ordre de Saint-Benoit et prêtre de l'Église catholique romaine. Soyez tous témoins, je vous prie, que je n'ai commis aucun crime contre Sa

Majesté ou contre mon pays, que je suis seulement accusé d'être prêtre, et que c'est uniquement pour ma qualité de prêtre que je suis condamné. »

En même temps que le Père Maur, comparaissait au tribunal un autre prêtre, Richard Newport, du comté de Northampton. C'était la quatrième fois qu'il était incarcéré. Aux yeux des juges son crime était évident, dit le greffier, puisque, ordonné prêtre au-delà des mers, il avait remis le pied en Angleterre. Sur quoi le missionnaire représente que la loi de Dieu ne fait pas de ce retour un crime de trahison ; que leurs nouvelles lois sont établies conformément à la nouvelle religion et ne peuvent avoir aucune force contre la loi de Dieu ni contre cette autorité que Jésus-Christ lui-même a donnée aux prêtres en leur disant : Allez, enseignez toutes les nations. « Et comme il n'est pas possible que ce soit une trahison d'être prêtre, continue-t-il, je ne comprends pas comment, ayant toujours été sujet fidèle de Sa Majesté dans ma patrie ou hors de ma patrie, je puis être traître parce que je retourne en Angleterre. Ces lois que vous avez récemment portées contre eux auraient donc pu condamner Jésus-Christ lui-même s'il était encore sur la terre; car il était prêtre. » — « Ce sont les prêtres, continue le greffier du tribunal, qui ont les premiers tramé des complots contre Sa Majesté. » — « Non, non, ce ne sont pas les prêtres, répond Richard Newport, mais les protestants et les puritains qui ont cherché à lui arracher la vie lorsque le roi était encore dans le sein de sa mère. » Le missionnaire faisait allusion à certaines tentatives criminelles qui avaient eu lieu en Écosse avant la naissance de Jacques Ier. Le lendemain, 30 mai 1612, les deux confesseurs de la foi expiraient à Tyburn entre les mains du bourreau.

On a vu, il n'y a qu'un instant, le court dialogue du Père Maur avec l'évêque de Londres. Ce prélat, dont le nom n'est point alors désigné, doit être le même qui reparaît bientôt sous le nom de Jean King dans une controverse avec un autre prêtre catholique, Jean Almond, que les poursuivants venaient d'arrêter. « Voulez-vous prêter le serment d'allégeance ? » demande l'évêque. — « Tout serment de fidélité, répond le prisonnier, pourvu qu'il ne renferme rien que cette fidélité. » Ces paroles entendues, Jean King lève la main pour prêter lui-même ce serment, mais le missionnaire l'arrête en lui disant qu'il ne peut le faire. — (*L'évêque.*) « Je puis le faire, et, grâce à Dieu, je l'ai déjà fait sept fois. » — (*Almond.*) « Que Dieu vous le pardonne ! » — (*L'évêque.*) « Pourquoi ? » — (*Almond.*) « Parce que vous avez été sept fois parjure. » — (*L'évêque.*) « En quoi donc ? » — (*Almond.*) « En prêtant le serment qui renferme cette clause fausse : Et de plus, je jure que j'abhorre, déteste et abjure de tout mon cœur, comme impie et hérétique, cette abominable doctrine que les princes excommuniés par le pape peuvent être déposés, etc... » — (*L'évêque.*) « Il n'y a en cela ni parjure ni fausseté. » —(*Almond.*) « Si, en prêtant ce serment, vous abjurez comme hérétique ce qui ne l'est pas, votre serment est un parjure et une fausseté ; or, vous abjurez comme hérétique ce qui ne l'est pas, donc votre serment renferme un parjure et une fausseté. » — (*L'évêque.*) « Je vous accorde votre majeure, je nie votre mineure. » — (*Almond.*) « D'après vos principes, nulle proposition n'est hérétique à moins qu'elle ne soit expressément censurée comme telle par la parole de Dieu, ou bien que la contradictoire ne soit formellement contenue dans cette même parole de Dieu ; or,

cette proposition n'est pas expressément censurée comme hérétique par la parole de Dieu, ni la contradictoire expressément contenue dans cette même parole de Dieu ; donc elle n'est pas hérétique. » — (*L'évêque.*) « Elle est censurée comme hérétique par la parole de Dieu. » — (*Almond.*) « Présentez le texte.» — (*L'évêque.*) « Elle est censurée au XIIIe chapitre de l'épître aux Romains. » — (*Almond.*) « Vous voulez indiquer ces paroles : *Celui qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre de Dieu.* Mais, je vous le demande, où est censurée cette proposition ? Il n'y a pas un mot qui en fasse mention. » — (*L'évêque.*) Vous voudriez la voir censurée par des paroles expresses ? » — (*Almond.*) « Vous êtes tenu de la présenter telle, et comme vous ne pouvez le faire, j'en conclus que cette proposition n'est pas du tout dans la Bible, et que par conséquent elle ne peut pas être censurée par la Bible. » Quelques jours après cette discussion, le missionnaire était mis en quartiers à Tyburn. Jean King, dès ce moment, fut saisi d'un sentiment de tristesse qui ne l'abandonna plus. Des écrivains assurent qu'il se convertit et rentra dans le sein de l'Église catholique, assertion que confirment quelques paroles d'un écrit composé par lui et publié après sa mort sous le titre de : *Testament de l'évêque de Londres.* L'auteur, s'adressant au confesseur de la foi qui vient d'être mis à mort : « O heureux Almond ! lui dit-il, dans votre sang, oui, dans votre sang j'ai lavé mes mains. C'est moi qui ai surtout contribué à votre mort. O âme sainte, qui maintenant me voyez et m'entendez, je vous en prie, dans votre séraphique charité soyez disposée à demander pour moi le pardon de ce crime, comme je le suis à le reconnaître. Que votre sang, ô vous qui n'étiez coupable d'aucune autre trahi-

son que de n'être point traître à Jésus-Christ et à son Église, que votre sang ne ressemble pas à celui d'Abel, qui criait vengeance contre son frère; mais que plutôt, comme celui de Jésus-Christ, il demande pardon pour ceux qui l'ont répandu. » La bonté de Dieu ménageait de temps en temps ces témoignages extraordinaires de sa miséricorde pour consoler les prêtres catholiques et adoucir les tribulations de leur pénible apostolat. Tout, en effet, dans cette vie de dévouement et de sacrifice, contribuait à augmenter leurs douleurs comme leurs mérites devant Dieu. Poursuivis à outrance par les persécuteurs, ce n'était qu'à travers mille périls et par de continuelles privations qu'ils pouvaient porter aux fidèles dispersés çà et là les secours de leur sacré ministère. Réduits à vivre le plus souvent au milieu des bois ou dans de vastes solitudes, abrités sous un toit désert et abandonné, exposés aux rigueurs des saisons et à toutes les intempéries de l'air, ils attendaient l'heure favorable pour pénétrer dans une demeure catholique. *Abandonnés, affligés, persécutés, ces hommes, dont le monde n'était pas digne, erraient dans les déserts et sur les montagnes, et se retiraient dans les antres et les cavernes de la terre.* Puis, quand ils avaient consumé leurs forces dans ces rudes labeurs, comme les prophètes dont parle l'Apôtre, ils étaient exposés à endurer *les moqueries et les fouets, les chaînes et les prisons et les tourments les plus cruels, ne voulant pas racheter* par l'apostasie *leur vie présente afin d'en trouver une meilleure dans la résurrection* (1).

Un de ces serviteurs de Dieu, septuagénaire et brisé par trente années d'apostolat, allait terminer dans les supplices sa laborieuse carrière : c'était Thomas Atkin-

1. Hebr., XI, v. 37, 38.

son. Trop connu des pauvres pour faire ses courses durant le jour, il voyageait d'ordinaire la nuit. Durant les froids rigoureux de l'hiver, quand une épaisse couche de neige couvrait la terre, ce vieillard, à peine vêtu et quelquefois tout trempé par la pluie, passait de longues heures en prière dans quelque masure abandonnée. Mais toutes ces précautions du zèle et de la charité ne purent le soustraire aux regards inquisiteurs des poursuivants. Dans les premiers jours de mars de l'an 1616, un hérétique le vit entrer dans la demeure de Vavasour de Willetoft, gentilhomme catholique. Soupçonnant que c'est un prêtre, il court avertir des hommes d'armes, qui l'arrêtent au moment où il se disposait à sortir. Sont arrêtés en même temps Vavasour, sa femme et ses enfants, qu'une escorte conduit à la prison d'York. Les assises étant ouvertes, Thomas Atkinson comparut devant le président du Nord, lord Sheffield, qui lui demanda s'il était prêtre catholique romain. Le confesseur de la foi eût été heureux de le déclarer sans hésiter ; mais s'il regarde comme un bonheur de donner sa vie pour Jésus-Christ, il ne peut oublier que le sort de la famille qui l'a reçu dépend de sa réponse. L'homme qui l'avait dénoncé et ceux qui l'avaient arrêté ne formulaient que des soupçons sur son caractère et ne pouvaient par conséquent porter un jugement ; mais la présomption suffit, et une fois de plus on passa par-dessus les règles ordinaires de la justice. L'accusé fut condamné,traîné sur la claie à travers les rues d'York et écartelé. En dépit des provocations à l'insulte, le respect de la foule pour l'homme de Dieu et le vieillard à cheveux blancs se trahit jusqu'en face des bourreaux. Au moment où le corps tombait en quartiers sous la hache, un jeune homme ap-

procha du billot et enleva un des bas du martyr tout ruisselant de sang. Quelques instants après, il était renfermé dans la prison du château déjà remplie de ses coreligionnaires.

Pour l'honneur de l'humanité et le soulagement des âmes révoltées par tant de froides barbaries, ajoutons encore une fois que les sentiments des spectateurs, laissés à eux-mêmes, ne répondaient pas toujours aux brutalités de commande des agents du pouvoir. Si des fonctionnaires sans entrailles avaient pu assister à cette exécution avec une sorte d'insensibilité obligée, le peuple ne conserva pas cette impassibilité. Des murmures désapprobateurs furent entendus, et les juges crurent nécessaire de donner une satisfaction au public que l'exécution du saint vieillard, condamné sur une simple présomption, avait étrangement blessé. La satisfaction répondit au crime qui la réclamait. Un misérable, gagné par l'appât du salaire, vint jurer que Richard Atkinson était prêtre et que, même plusieurs fois, il l'avait vu dire la messe. Le missionnaire était mort et en repos déjà dans le sein de Dieu, il n'eut donc pas la douleur d'entendre ce nouveau parjure sollicité par des juges iniques.

Presque au moment où ces choses se passaient à York, on attachait aux portes de Lancastre, de Preston, de Wiggan et de Warrington, les membres sanglants d'un autre martyr, Jean Thulis. Il avait eu pour compagnons de son supplice quatre malfaiteurs, que ses exhortations et ses prières avaient ramenés à Dieu et à l'Église, et un honnête tisserand, condamné pour crime de félonie, parce qu'il avait porté secours à des prêtres catholiques. Wrenno (c'était son nom) monta l'échelle fatale sans témoigner la moindre émotion. A peine est-il suspendu en l'air que la corde casse et le

laisse tomber par terre. Étourdi un moment de cette chute, l'intrépide catholique revient bientôt à lui, se remet à genoux et commence à prier, les yeux et les mains levés au ciel. Des ministres s'approchent, l'exhortent à recourir à la clémence du roi, qui lui laissera la vie s'il consent à prêter le serment exigé par la loi. A ces mots Wrenno se relève : « Je suis le même homme que tout-à-l'heure, s'écrie-t-il, ma résolution est la même ; agissez avec moi comme vous le voudrez. » Puis, courant à l'échelle, il en remonte rapidement les degrés. « Qu'est-ce donc qui porte cet homme à tant se presser ? » demande le shérif. — « Ah ! répond l'héroïque tisserand, si vous aviez vu ce que je viens de voir il n'y a qu'un instant, vous seriez aussi pressé pour mourir que je le suis moi-même. »

En allant au supplice, Wrenno laissait dans sa prison une multitude de compagnons, prêtres et laïques, condamnés à se consumer lentement dans un supplice de tous les jours : victimes ignorées et dont Dieu seul connaît le nombre et les mérites. Quelque implacable qu'était la législation anglaise envers les catholiques, elle comprenait qu'il n'était pas possible de répandre le sang de tous ces prêtres, qui se succédaient sans relâche dans la carrière de l'apostolat et que le martyre multipliait encore. Elle suppléait par des bannissements réitérés à ces exécutions. Ainsi tous les genres de supplice se reproduisaient sur cette terre livrée à toutes les inspirations de la haine hérétique. Pendant que des innocents comme Robert Edmonds, religieux bénédictin, expirent dans l'affreuse prison de Gatehouse ; que les missionnaires Smith, Blount et Brown sortent du château de Wisbeach pour prendre le chemin de l'exil ; qu'un laïque courageux, Jean Mawson,

est pendu pour avoir assisté à la messe, secouru des prêtres et contribué à la conversion de quelques compatriotes, de nouveaux confesseurs de la foi subissent l'horrible supplice des traîtres sur cette place de Tyburn arrosée déjà du sang de tant de martyrs.

Thomas Maxfield, descendant de la noble famille de ce nom et originaire du comté de Stafford, y paraît à cette époque. Son père et sa mère, personnages d'une éminente piété, avaient souffert pour la religion la confiscation de leurs biens et une longue captivité. Le premier était même sous le coup d'une sentence de mort quand son épouse mit au monde dans une prison ce fils qui devait un jour être lui-même martyr de la foi. Thomas Maxfield n'exerçait les fonctions de son ministère que depuis trois mois, quand il fut arrêté par des poursuivants et emprisonné. Une nuit, après huit mois déjà de captivité, il tenta de s'évader au moyen d'une corde par la fenêtre de son cachot. Mais à peine touchait-il le sol qu'il se sentit arrêté par un inconnu qui donna l'alarme. Les gardes accoururent sur-le-champ, saisirent le fugitif et l'accablèrent de mauvais traitements; puis, lui attachant au cou un énorme collier de fer, avec une chaîne pesante, ils le laissèrent dans cet état jusqu'au matin. Le jour venu, le geôlier poussa le prisonnier dans un cachot ténébreux, où une pièce de bois, placée en travers, ne lui permettait ni de se tenir debout, ni de changer de position. Là il se sentit assailli d'une multitude d'insectes voraces, dont il avait peine à se débarrasser par l'état de contrainte dans lequel étaient tenus tous ses membres. Ce ne fut qu'après trois jours qu'on retira le prêtre catholique de cette affreuse geôle pour le conduire au tribunal. Il etait réduit à un état pitoyable : sa figure pâle et défaite lui donnait

l'aspect d'un cadavre. Pourtant il lui fallut dans cet état marcher de Westminster à la prison de Newgate, où on le relégua parmi les malfaiteurs. Chargé comme eux de lourdes chaînes, le ministre de Jésus-Christ n'en remplit pas moins son ministère évangélique au milieu de ces hommes couverts de crimes et eut la consolation d'en ramener deux à la foi catholique. Thomas Maxfield comparut plusieurs fois encore devant les juges, qui lui promettaient la vie s'il prêtait le serment d'allégeance. Le prisonnier ne laissa pas échapper cette occasion de montrer aux spectateurs qu'on ne le condamnait que comme prêtre, qu'on ne pouvait lui reprocher aucune trahison, et que même on lui assurait le pardon s'il prêtait un serment que sa conscience repoussait. Une sentence capitale mit fin à ces débats. Elle portait que le prêtre papiste était condamné, comme criminel de haute trahison, à être traîné sur la claie jusqu'à la place des exécutions, puis pendu, mutilé et éventré, ses entrailles jetées au feu, sa tête abattue et son corps mis en quartiers. Malgré ses sollicitations pressantes, l'ambassadeur d'Espagne ne put obtenir un sursis. Dès le lendemain, le martyr était conduit à la mort. On avait choisi une heure matinale à dessein et désigné la même heure pour l'exécution d'une femme condamnée à être brûlée : toutes ces précautions furent inutiles. Une multitude considérable suivit la claie sur laquelle était traîné le missionnaire. Parmi eux figuraient beaucoup d'Espagnols qui, malgré les injures qu'on leur adressait, ne cessèrent, pendant tout le trajet, de féliciter le confesseur de la foi, marchant près de lui la tête découverte et avec toutes les marques du plus profond respect. Ces démonstrations avaient déjà vivement mécontenté les protestants; aussi leur irri-

tation fut-elle extrême quand, arrivés au lieu de l'exécution, ils aperçurent la potence chargée de fleurs, de guirlandes et d'autres ornements. La terre elle-même était couverte d'herbes fraîches et odoriférantes pour recevoir le sang du martyr. A peine détaché des liens qui le retenaient sur la claie, le missionnaire monta sur le char fatal, et, se tournant vers les nombreux spectateurs qui l'environnaient : « Chers compatriotes, leur dit-il, puisque mon retour en Angleterre et mon séjour dans ce pays sont les motifs qui me condamnent à venir expirer ici sous vos yeux, je crois devoir vous assurer, sur la parole d'un homme qui va mourir, que ma mission, pendant ces quelques années, n'a pas été d'encourager la trahison ou la rébellion, ni de détourner les sujets de Sa Majesté de l'obéissance qu'ils lui doivent, ni de m'immiscer en aucune manière dans les affaires de l'État ; mais seulement d'être utile aux âmes de mes bien-aimés concitoyens, de corriger leurs erreurs et de les ramener à la foi de leurs ancêtres. Sachez aussi, bon peuple, que je ne suis pas un de ceux dont le Seigneur se plaint par la bouche de son Prophète, quand il dit qu'ils sont venus sans avoir été envoyés par lui. Non, à Dieu ne plaise que j'aie entrepris une affaire de cette importance sans l'autorisation de mes supérieurs. Je suis venu ici parce que j'ai été envoyé par ce même Siège Apostolique qui autrefois envoya saint Augustin et ses compagnons dans ce royaume, pour instruire nos ancêtres Saxons dans la foi de Jésus-Christ. Assurément, puisque ma mission vient de la même autorité et tend au même but, en me condamnant comme coupable de haute trahison pour avoir reçu les ordres dans l'Église de Rome et être revenu en Angleterre, vous ne pouvez vous empêcher de reconnaître

que vous impliquez dans le même crime de trahison saint Augustin lui-même : chose absurde et qui ne peut entrer dans l'esprit de personne. » Le shérif impatient interrompit le martyr et ordonna au bourreau de se hâter. Thomas Maxfield se mit alors à genoux, puis, après un moment de silence, il fit à haute voix une prière pour le roi et la reine, pour la famille royale et pour tout le peuple anglais. Au moment où l'exécuteur lui passait la corde autour du cou, il leva les yeux au ciel, et, étendant la main, fit un signe de croix sur tous les spectateurs. Quelques-uns se jetèrent à genoux, beaucoup d'autres s'inclinèrent respectueusement pour recevoir cette dernière bénédiction du martyr. « Seigneur, s'écria-t-il bientôt, je remets mon âme entre vos mains, » et il resta suspendu.

Douze jours plus tard, la ville de Norwick voyait expirer aussi dans ses murs le représentant d'une ancienne famille du comté de Lancastre, Thomas Tunstal. Il avait déjà passé quatre à cinq ans dans diverses prisons, quand un certain Symons l'accusa d'avoir séduit deux sujets du roi, en leur persuadant d'abandonner la religion de l'État pour embrasser les superstitions papistes. « De plus, ajoutait-il, il a cherché à me gagner moi-même. » Sur-le-champ, le prêtre catholique demande que les parties soient appelées. Elles se présentent et déclarent que tout ce que Symons a dit ou juré est faux, que l'accusé n'a fait que les engager d'une manière générale à mener une vie sainte, et que ni l'un ni l'autre ne se sont attachés à l'Église de Rome. Les deux honnêtes anglicans furent crus, et le tribunal déclara que leurs explications l'avaient satisfait. Mais Symons ne l'était pas, et il lui tardait de voir condamner celui qu'il soupçonnait d'être un prêtre papiste.

Changeant donc les termes de sa déposition, il déclare que le prisonnier s'est donné lui-même comme prêtre catholique, qu'il a été à Rome et a conversé avec le pape, lequel lui a conféré le pouvoir de remettre les péchés et d'accorder des indulgences. Ce mensonge, attesté sous la foi du serment comme le précédent, était patent et manifeste. Jamais Thomas Tunstal n'avait été à Rome, ni même en Italie. Toutefois le tribunal ne fit point attention au démenti donné par l'accusé. Pour abréger la procédure, le président lui demanda s'il était disposé à prêter les serments d'allégeance et de suprématie, et, sur son refus, le condamna au supplice des traîtres. Du haut de l'échelle, le martyr pria pour le roi, la famille royale et toute la nation. Il conjura Dieu de convertir son accusateur en inspirant à Robert Symons le repentir de ses parjures. Pour lui, ajoutait-il, il était heureux, et s'il avait dix mille fois autant de vies qu'il y a de personnes réunies pour assister à son supplice, il les donnerait volontiers pour sa religion. Au moment où le bourreau lui annonce que tout est préparé, le martyr répète une dernière fois : « Jésus, ayez pitié de moi ! » Quelques minutes après, son sang ruisselait sous le couteau de l'exécuteur. A la vue de ce supplice atroce, les larmes coulaient en abondance des yeux de nombreux spectateurs, qui, malgré des calomnies répétées depuis un siècle, s'obstinaient à ne point reconnaître des traîtres dans ces prêtres catholiques immolés par l'hérésie.



Chapitre XIV.

Communautés anglaises qui s'établissent sur le continent. — Zèle des catholiques pour leur venir en aide. — Bénédictins anglais à Douai. — Jésuites anglais à Watten. — Jacques Ier fonde un collège à Chelsea pour la défense des doctrines anglicanes. — Les catholiques anglais établissent à Paris une maison d'études ecclésiastiques. — La controverse recommence avec une nouvelle ardeur. — La question des ordinations anglicanes réveillée par l'apparition de l'ouvrage de Jean Mason. — Ce qu'en disent les plus graves auteurs. — Autre point de controverse. — Célèbre discussion entre le Père Knott, jésuite, et le docteur Porter, d'Oxford. — Chillingworth, ses variations, ses inconséquences, son bizarre caractère. — Conversion extraordinaire de plusieurs ministres anglicans, occasionnée par les écrits du Père Persons et du cardinal Bellarmin. — Nouvelles conversions.



ÉTOURNONS un moment les yeux du spectacle de ces exécutions qui continuent d'ensanglanter la malheureuse Angleterre. Après tant d'actes de violence et de tyrannie, ce sera pour l'âme un soulagement de rappeler quelques-unes des œuvres qui s'accomplissaient sur le continent pour la conservation de la foi catholique, si cruellement persécutée dans ce royaume. De toutes parts s'élevaient des séminaires et des collèges pour de nouveaux ouvriers évangéliques. Les anciennes congrégations religieuses se réorganisaient, et de saintes filles se réunissaient en beaucoup de lieux pour appeler les miséricordes de Dieu sur leur bien-aimée patrie. On a vu, dès les premiers jours du règne d'Élisabeth, les Brigittines de Sion chercher partout un asile qu'elles ne trouvèrent enfin qu'à Lisbonne. C'était la seule communauté de femmes qui, sous Marie Tudor, eût eu le temps de se relever. C'est dans l'exil que

les autres recouvrèrent une existence qu'elles avaient perdue depuis le schisme de Henri VIII.

La ville de Bruxelles, la première, vit s'élever dans ses murs un couvent de religieuses anglaises, qui donna lui-même naissance à beaucoup d'autres. Déjà à cette époque plusieurs jeunes personnes de famille noble avaient embrassé la vie monastique en différentes villes de France et des Pays-bas. Parmi elles on signalait dame Jeanne Berkley, fille de sir Jean Berkley de Beverston au comté de Glocester. Professe dans un couvent de bénédictines à Reims, elle y édifiait ses sœurs par sa vie exemplaire, lorsque la fille du comte de Northumberland, Marie Percy, et quelques compagnes lui proposèrent de prendre la direction d'un monastère qu'elles établissaient à Bruxelles. De pressantes instances et l'approbation encourageante des supérieurs ecclésiastiques déterminèrent la vénérable dame Berkley à se rendre à ce désir. Le 4 novembre 1599, l'archevêque de Malines, Matthias Hovius, donnait en même temps la bénédiction à la nouvelle abbesse, et le voile religieux aux deux filles du comte de Northumberland et à d'autres jeunes Anglaises de distinction. L'année suivante, elles faisaient toutes ensemble au pied des autels leurs vœux solennels sous les yeux de l'archiduc Albert et de la princesse Isabelle, son épouse, gouverneurs des Pays-Bas.

D'autres maisons étaient fondées à la même époque à Bruxelles, à Malines, à Louvain, à Gand et à Gravelines.

Un pareil mouvement vers la vie religieuse s'opérait parmi les jeunes Anglais de toute condition. Outre les étudiants des séminaires de Douai, de Reims, de Rome, de Valladolid et de Séville, beaucoup s'étaient

renfermés dans quelque couvent de l'Institut de Saint-Benoît, qui reprenait alors sa mission interrompue quelques années par l'hérésie. On se souvient qu'à la mort du vénérable Feckenham, dernier abbé de Westminster, il ne restait plus qu'un seul religieux de l'ancienne Congrégation bénédictine : le Père Buckley. Ceux qui, depuis cette époque, avaient embrassé l'Institut, s'étaient fixés soit au Mont-Cassin, soit à Valladolid. C'est de cette dernière maison que sortit la pensée du rétablissement de la province anglaise. Dom Alphonse Coral, général de la Congrégation, et quelques autres dignitaires de l'ordre, demandèrent en 1603 au pape Clément VIII l'érection d'une mission de bénédictins anglais, qui eussent fait profession dans leur ordre. Les Pères du Mont-Cassin se joignirent à leurs frères d'Espagne, et la permission sollicitée à Rome ayant été obtenue, des bénédictins anglais, tirés des deux congrégations d'Italie et d'Espagne, furent envoyés en Angleterre sous la direction de leurs supérieurs, Rudisend Bradshaw et Thomas Preston. Ils venaient de commencer leurs travaux apostoliques quand éclata la conspiration des poudres. Alarmé des dispositions hostiles du gouvernement, le P. Bradshaw, vicaire-général de l'Ordre, jugea prudent de repasser le détroit pour attendre les évènements. D'ailleurs, il sentait la nécessité d'établir une maison dans un lieu plus rapproché, et de parer ainsi aux inconvénients de ces communications lointaines avec l'Italie et l'Espagne. A Douai donc, où il se rendit directement, le vénérable religieux obtint quelques chambres au collège d'Anchin, puis des appartements plus vastes, que des religieux trinitaires de la ville lui cédèrent en location. C'est là qu'il établit sa petite communauté (1).

1. Clem. Reyner, *Apostolatus Benedictinorum in Anglia*, Tract. 1, p. 242.

Telle était la situation lorsque Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast, entreprit à Douai la fondation d'un collège pour le développement des hautes études ecclésiastiques. Or, un jour que le prélat visitait cet édifice en grande partie achevé, il aperçut et remarqua à peu de distance un vieux prêtre anglais, Jean Ishel, chapelain de l'église Notre-Dame, également occupé à considérer les nouvelles constructions. A une question que lui adressa l'abbé, le vieillard répondit avec franchise que ces bâtiments lui paraissaient beaux et bien convenables à leur destination. « Toutefois, ajouta-t-il avec l'autorité que lui donnait son âge, il serait peut-être meilleur que l'abbé de Saint-Vaast (il ne savait pas que c'était à lui-même qu'il parlait) exerçat d'abord sa charité envers des religieux de son Ordre. A Douai même il se trouve des bénédictins anglais qui n'ont guère où reposer la tête et qui sont dépourvus de tout. » Ces paroles du vénérable chapelain frappèrent l'abbé Philippe de Caverel. Il les accueillit comme un avertissement du ciel et résolut d'aider ses frères d'Angleterre de tout son pouvoir. Après avoir obtenu des lettres de recommandation de l'archiduc Albert et du nonce du pape résidant à Bruxelles, il donna à ces religieux un lieu pour se retirer et jeta en même temps les fondations d'un collège qui a depuis porté leur nom (1611).

Vers le même temps, les bénédictins fondèrent un autre établissement à Dieulewart, grâce à la munificence du cardinal Charles de Lorraine. Parmi les religieux de ce monastère on signale Hugues Gifford, qui abandonna son titre de doyen de la collégiale de Saint-Pierre à Lille, et son riche bénéfice pour prendre l'humble habit de bénédictin sous le nom de Père Ga-

briel de Sainte-Marie. Malgré ce renoncement et son amour de la vie cachée, le mérite éclatant du religieux le trahit encore et le fit élever sur le siège métropolitain de Reims (1). Auparavant il eut la consolation de voir l'évêque de Saint-Malo lui demander des bénédictins anglais pour sa ville épiscopale, puis, à cause de la position maritime du lieu, Louis XIII assigner lui-même une habitation à ces religieux dans le faubourg Saint-Jacques à Paris. C'est là que le Père Gabriel de Sainte-Marie fonda la maison si connue depuis sous le nom de Collège de Saint-Edmond.

La ville de Douai, où commençait cette restauration de la congrégation bénédictine d'Angleterre, vit encore renaître dans son enceinte la famille du patriarche d'Assise. On se rappelle la conversion de Jean Genings après le martyre de son frère Edmond. Devenu prêtre et missionnaire, le fervent converti se livra avec ardeur aux travaux apostoliques jusqu'au jour où, pour obéir à une inspiration du Ciel, il entreprit de relever la congrégation franciscaine. Quelques jeunes Anglais s'étant attachés à lui, il suivit avec eux à Ypres les exercices du noviciat. Ce temps écoulé, tous ensemble revinrent à Douai jeter les fondements d'un petit couvent. Dans un rapport adressé au nonce du pape, le docteur Kellison, président du collège anglais, donne quelques détails sur ce nouvel établissement « très pauvre, mais se développant néanmoins, ne vivant que d'aumônes et en consacrant encore une grande partie à la construction d'une chapelle. » Ce fut le 6 août 1629 que, par un acte daté de Madrid, le Père Bernardin de Sienne, ministre général de l'ordre, désigna le Père Jean Genings pour provincial de la congrégation fran-

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. 87, 88.

ciscaine anglaise, Davenport pour gardien, Jackson, Day, Bell et Pickford pour définiteurs (1).

A la même époque, un franciscain belge, Jacques Blase, élevé sur le siège récemment fondé de Saint-Omer, songeait à établir dans son diocèse un noviciat de jésuites pour la même mission d'Angleterre. Depuis dix ans déjà, il existait dans cette ville un collège qui avait formé plusieurs zélés missionnaires et surtout un grand nombre de jeunes catholiques de distinction. Afin de développer cette institution, Jacques Blase résolut de mettre à profit la position singulièrement favorable de son diocèse. Un ancien monastère, fondé à Watten en 1072 par Clémence, comtesse de Flandre, lui parut un emplacement convenable. La Providence servit admirablement le zèle du prélat, qui trouva dans Gilles Schondron, président du collège anglais de Saint-Omer, l'homme de conseil et d'action pour l'aider dans cette entreprise. Mais elle devait être trop avantageuse à la religion pour que l'esprit du mal ne fît pas tous ses efforts afin de l'entraver. Une parole royale arrêta d'abord les premières oppositions. Philippe IV, dans une lettre du 20 juin 1604 à l'archiduc Albert, gouverneur des provinces belgiques, déclare « qu'il verra avec plaisir que Sa Grandeur prête son appui au succès de cette œuvre et favorise en tout lesdits religieux, d'autant qu'il est impossible de ne point remarquer les fruits qu'ils obtiennent pour l'accroissement de la religion chrétienne en Angleterre. » Toutes les difficultés semblaient aplanies quand éclata la conspiration des poudres. Le contre-coup de cet attentat frappa tous les Anglais catholiques, même ceux qui se trouvaient

1. *Dodd's Church History of England*, édit. Tierney, t. IV, p. 118. — *Certamen Seraphicum*, p. 15.

sur le continent. On le reconnut presque aussitôt ; car une lettre du pape Paul V, relative à l'établissement projeté, ayant été remise au sérénissime gouverneur des Pays-Bas, Thomas Edmundi, alors ambassadeur d'Angleterre à la cour de Flandre, prétendit en empêcher l'exécution, sous prétexte que son maître, Jacques Ier, éprouverait un vif ressentiment de cette offense prétendue. A force d'instances et de menaces il obtint que l'affaire restât pendante jusqu'à une époque plus reculée.

Cependant le vénérable évêque de Saint-Omer ne perdait pas confiance. Il savait que le prince Albert « planterait volontiers le gland destiné à donner naissance à un grand arbre ». D'ailleurs, continue-t-il dans une lettre, le souverain pontife semble avoir été placé sur le Saint-Siège principalement pour le bonheur de l'Angleterre... et le Père Aquaviva est rempli pour ce noble royaume d'une sincère affection. Nulle entreprise n'est plus propre à le ramener à la foi catholique ; nulle époque non plus n'a été plus favorable pour offrir une planche de salut à ces naufragés, que la persécution chasse sur les mers loin de leur patrie. Puisqu'il est permis aux autres de faire le mal, il nous le sera de faire le bien au moins dans notre diocèse.....» Le prélat avait sous les yeux tant de motifs pour presser l'achèvement de son œuvre ! « Tous les jours il voit des familles anglaises arriver dans sa ville épiscopale et y offrir les exemples de la plus touchante piété. Tous les jours aussi le collège fondé dans cette ville pour les jeunes catholiques anglais se trouve visité par des personnages distingués de tout pays, attirés qu'ils sont par la réputation de vertu, de science et de bonne éducation dont jouit cette maison depuis sa fondation... » Mais

les rigueurs nouvelles du gouvernement devaient encore augmenter les angoisses du saint évêque et ses justes regrets. « Les grandes nécessités de ce royaume, écrit-il dans une lettre au souverain pontife, que nous révèlent les gémissements entendus sur cette côte voisine, ont excité en nous une vive commisération. La persécution se rallume avec une nouvelle ardeur. Par des édits, par des serments, l'ennemi des enfants de l'Église s'efforce de leur enlever leurs âmes et leurs biens : mais rien ne peut les abattre. Ils tiennent fermes et sont pleins de joie aussi longtemps qu'ils ont auprès d'eux des ministres de Dieu pour les soutenir. Cependant, à cause du petit nombre de prêtres catholiques, beaucoup, hélas! gisent dans la poussière. Toute espérance de retour est dans les ouvriers apostoliques. » Que ces ouvriers se multiplient donc sur la terre étrangère, puisque la patrie leur refuse une demeure ! Qu'ils se préparent à eux-mêmes des successeurs pour les remplacer quand les poursuivants les auront livrés aux geôliers et aux bourreaux. Par ce moyen, devenu une nécessité pressante, le vénérable prélat « espère que ce noble royaume sera, au grand applaudissement du monde entier, rendu à l'Église catholique (1). »

Après des contradictions multipliées, après des voyages et des fatigues, des retards et des négociations de toute nature, les vœux du digne évêque furent enfin accomplis. « La bonté de Dieu a daigné achever son œuvre ; le sérénissime prince Albert a donné le consentement si longtemps désiré ; le souverain pontife a ajouté sa solennelle approbation : la prévôté de Watten, avec ses appendances et dépendances, est irrévocablement accordée à la société de Jésus pour le bien de la

1. Mori, *Historia missionis anglicanæ*, lib. VII, n. 13.

très affligée Angleterre. » Le prélat l'annonce au Père Persons avec une joie inexprimable. « Non content de faire cette donation, il veut encore se donner lui-même. Il déclare que ni son costume ni sa qualité ne doivent empêcher les Pères anglais de le regarder comme un des leurs. A la vie et à la mort, il veut leur être uni, et coopérer ainsi, autant qu'il est en lui, aux travaux de cette si abondante moisson d'Angleterre (1). »

Ainsi sur tous les points souffiait l'esprit de Dieu, et la vie rentrait dans ces grands corps des Ordres religieux que l'hérésie semblait avoir frappés d'un coup mortel. Bénédictins, franciscains, jésuites, tous ensemble rivalisaient de dévouement avec les prêtres séculiers formés à l'école d'Allen et de ses successeurs. Les simples laïques eux-mêmes montraient alors comme une nouvelle ardeur pour toutes les saintes entreprises de la foi. D'illustres seigneurs, des dames distinguées par leur naissance et leur vertu, prêtent leur concours et consacrent une partie de leur fortune à des fondations religieuses. Les étrangers, aussi bien que les indigènes, apportent leur pierre à la reconstruction de cette église autrefois si florissante. A Louvain, la comtesse Dona Aloysia de Caravajal fait l'acquisition d'une ancienne maison des chevaliers de Malte pour y former des missionnaires (1606). Deux ans auparavant, elle fondait en Espagne, sa patrie, un noviciat dans le même but. La comtesse d'Arundel, dont le nom rappelle tant de religieux souvenirs, établit à Gand, en 1620, une maison pour les prêtres anglais à qui l'âge et les infirmités ne permettent plus de continuer leur ministère. En 1626, le duc de Bavière et Georges Talbot, depuis comte de Shrewsbury, dotent, avec une générosité digne de leur

1. *Ibidem.*

foi, le collège des jésuites anglais fondé à Liège pour l'instruction de leurs jeunes compatriotes. Enfin, sans parler des collèges écossais qui, dans le même temps, sont fondés à Paris, à Pont-à-Mousson, à Ratisbonne, à Douai, à Louvain, on en rencontre encore un autre, fondé à Lisbonne par Guill. Newman, prêtre séculier, résidant dans cette capitale. Grâce à l'amitié de Dom Pedro de Coutinho, il reçoit de ce gentilhomme portugais les sommes nécessaires pour élever ce séminaire, où arrivaient, le 25 août 1628, quinze sujets que le Dr Kellison envoie de Douai sur la demande du fondateur.

Tous ces établissements disséminés sur le continent avaient un but principal : former des missionnaires, donner une éducation catholique aux jeunes Anglais, subvenir aux besoins des saintes filles appelées à la vie religieuse. C'était la bonne semence multipliée et conservée pour des temps meilleurs. Mais au commencement du XVIIe siècle, il s'éleva dans Paris une maison dont la destination exceptionnelle révèle une des plaies les plus profondes faites aux âmes par l'hérésie. Cette fondation, par son importance, sa spécialité et les circonstances qui la déterminèrent, demande quelques détails particuliers.

Les vides opérés dans les Universités d'Oxford et de Cambridge à l'avènement d'Élisabeth au trône, n'avaient jamais été comblés. Abandonnées de leurs plus célèbres docteurs, ces écoles s'étaient peu à peu remplies de jeunes ministres indépendants, presque frondeurs, et amateurs de nouveautés. La réforme anglicane sentait de plus en plus que son châtiment lui viendrait du développement même des principes qu'elle avait préconisés. Chaque jour, en dépit de ses menaces ou de ses promesses, surgissaient autour d'elle de nou-

velles erreurs, des oppositions plus hautaines. Incapable de défendre par la discussion son symbole arbitraire, elle s'était appuyée pendant un demi-siècle sur le bras de fer d'Élisabeth. Force était restée à la loi qui imposait la croyance aux trente-neuf articles. Mais un vieux levain de puritanisme fermentait toujours au sein de la nation. La confusion augmentait dans les esprits, l'animosité dans les cœurs, et la fameuse conférence de Northampton-Court avait fait pressentir tout ce qu'on pouvait redouter d'un monarque disputeur et pusillanime.

Sans renoncer aux lois pénales portées contre les catholiques et dont quelques-unes atteignaient les anglicans non-conformistes eux-mêmes, le gouvernement de Jacques crut que, dans les circonstances présentes, il y avait quelque chose de plus à faire. Il ne lui semblait pas moins urgent de se tenir en garde contre les entreprises des presbytériens, des puritains, des brownistes, des anabaptistes et autres novateurs répandus dans le royaume. Leurs doctrines, réprouvées par la suprématie royale et opposées au symbole national, devaient être attaquées et réfutées comme les doctrines papistes elles-mêmes. Ce n'était pas trop de toute la science des plus habiles dans l'*établissement* pour résister au torrent des croyances contraires qui menaçait de l'emporter. Ce fut pour atteindre ce but que, dans le courant de l'année 1609, Matthieu Sutcliffe, doyen de l'église d'Exeter suggéra au roi la pensée de fonder un collège de théologiens ayant mission de défendre les doctrines officielles par la publication de livres de controverse. Jacques embrassa chaleureusement un projet si conforme à ses goûts comme à ses habitudes de discussion. Lui-même il céda un terrain à Chelsea, près de Londres, permit qu'on coupât dans la forêt de Windsor le bois

nécessaire à la construction, et, outre une somme de deux mille livres, accorda de nombreux priviléges pour assurer l'avenir et la prospérité de la nouvelle fondation. Le collège de Jacques I[er] eut bientôt son prévôt, auquel on adjoignit dix-sept écrivains ou savants et deux historiens. Le haut clergé s'empressa de donner des témoignages de sa faveur à l'établissement royal. L'archevêque de Cantorbéry, le premier, le dota d'une magnifique bibliothèque, et fut imité par tous les autres évêques du royaume.

Le zèle des catholiques était trop ardent pour qu'il ne les poussât pas dans cette arène où leurs adversaires semblaient les provoquer. Témoins de l'union étroite des sectaires quand il s'agissait d'attaquer l'Église romaine, leur ennemi commun, ils l'étaient pareillement de leurs perpétuelles divisions sur les points même essentiels de la foi chrétienne. Aussi eurent-ils hâte de prendre des dispositions pour les luttes théologiques qui semblaient devoir recommencer. Dès le 20 août de cette même année 1609, l'archiprêtre d'Angleterre, Birkhead, écrit au D[r] Smith : « On parle beaucoup ici et l'on fait grand bruit du nouveau collège établi à Chelsea pour y entretenir des hommes savants, destinés à écrire contre les catholiques. On croit qu'une somme de 3,000 liv. a déjà été recueillie pour ce dessein. Ce sera donc une nécessité pour nous d'imiter nos ennemis en établissant une semblable maison à Douai, ou quelque part ailleurs, si la chose est possible (1). » Le comte d'Angus et quelques autres Anglais de distinction applaudirent à cette résolution, et un gentilhomme, appelé Sackville, s'étant offert de couvrir les premières dépenses, on expédia sur-le-champ des or-

1. *Dodd's Church History of Engl.*, édit. Tierney, t. IV, p. 135.

dres au Dr Smith, alors à Rome, pour exposer le projet au souverain pontife et demander son approbation. Paul V non seulement loua ce dessein, mais promit de fournir lui-même l'argent nécessaire pour l'impression des ouvrages qui seraient composés. Divers obstacles n'ayant pas permis de fixer le collège à Douai, ce fut à Paris qu'on l'établit, dans une maison située près de la porte Sainte-Victoire, et appartenant à l'abbé de Saint-Vaast d'Arras. Le Dr Smith, de retour de Rome, prit possession de cette résidence, où le rejoignirent bientôt les docteurs Bishop, Champney, Kellison, Ireland et un autre ecclésiastique anglais.

La petite communauté ainsi constituée prit le nom de collège d'Arras et commença sur-le-champ ses travaux. Dans une lettre du 25 octobre 1611, Champney fait à More, ancien agent de l'archiprêtre Blackwell à Rome, l'éloge des savants et pieux confrères qui doivent vivre avec lui. Il sollicite le secours de ses prières et lui annonce qu'il va livrer à l'impression sa réponse à Perkins, auteur du : *Problema de ementito Catholicismo Romanæ Ecclesiæ; le Catholicisme faux de l'Église Romaine.* Champney fait aussi connaître que le nonce du pape à Paris et son auditeur ont promis leur assistance, et qu'on n'a nullement à craindre l'opposition de l'ambassadeur anglais. « Car, disait l'auditeur lui-même, comment le roi de France empêcherait-il les sujets du roi d'Angleterre d'écrire contre la religion de leur prince, quand ce prince ne défend pas à ses propres sujets d'écrire contre la religion du roi de France? » Le docteur, en finissant, apprend à son ami que les jésuites de Louvain, par une très louable émulation, ont formé le projet d'avoir une semblable institution et que, dans ce dessein, ils ont appelé près

d'eux les Pères Floyd, Worthington, Walpole et Freeman.

La controverse recommença donc dès ce moment avec toute l'ardeur des premiers jours. Les coups les plus vigoureux tombent sans relâche sur cet *Établissement* dont les fondements ruineux sont mis à nu, et qui, jusqu'à sa base, ne paraît plus avoir pour soutien comme pour raison d'être que la volonté royale. Les injonctions religieuses d'Élisabeth, les serviles complaisances de ses évêques, leurs variations, leurs dissensions, leurs inconséquences, tout est exposé comme en un tableau aux yeux des catholiques et des sectaires ennemis de l'Église établie par la loi. Pas un dogme de l'Église romaine, pas un texte des Écritures, pas un fait de l'histoire ecclésiastique, pas un usage de l'antiquité, qui ne devienne le sujet d'une discussion approfondie. Le jour se fait partout au milieu de ces clartés éblouissantes de la vérité. Des hommes au cœur droit et dégagés des liens séducteurs de la passion, reviennent à l'Église catholique, qu'ils n'avaient connue jusqu'alors qu'à travers les préjugés et les mensonges dont l'hérésie les avait nourris.

Rappelons quelques-uns des faits particuliers qui signalèrent cette seconde période de la controverse religieuse et les hommes qui y prirent une part plus importante. Un des premiers sujets traités par les polémistes catholiques fut la grave question des ordinations anglicanes, qu'un incident étrange venait de réveiller dans tous les esprits.

On n'a pas oublié comment avait été soulevée cette discussion au commencement du règne d'Élisabeth. Bonner, évêque catholique de Londres, renfermé dans le palais de Horn, refusait de reconnaître à celui-ci le titre

d'évêque de Winchester, sur lequel il s'appuyait pour exiger de son prisonnier le serment de suprématie. L'acte alors publié par la reine pour réparer l'échec de son église établie par la loi n'avait fait que lui porter un plus rude coup en attestant publiquement l'absence de toute consécration. Il devenait lui-même, autant que les faits qu'il prétendait valider, un but aux attaques des polémistes. Ces attaques furent aussi vigoureuses que multipliées, et une conviction s'était faite malgré les habiletés du parti contraire, savoir : que l'ordination manquait dans l'établissement ; et de part et d'autre le silence avait succédé aux discussions.

Ce silence ne fut plus guère interrompu jusqu'en 1613, époque où parut le livre de Jean Mason, chapelain d'Abbot, archevêque de Cantorbéry. L'ouvrage est intitulé : *De la Consécration des évêques dans l'église d'Angleterre avec leur succession, juridiction et autres choses concernant leur vocation, etc... dans lequel je les vengerai des calomnies de Bellarmin, Sanders, Bristow, Harding, Allen, Stapleton, Persons, Kellison, Eudemon, Becanus et autres papistes.* Grande fut la surprise des catholiques à l'apparition de ce livre, où l'auteur affirme, sans explication comme sans hésitation, que Parker a été sacré par Guillaume Barlow, assisté de Coverdale et de Hodgkins, dans la chapelle archiépiscopale de Lambeth, le 17 décembre 1559, avec le renvoi suivant à la marge : *Ex regist. Mat. Park.* Comment, au milieu d'une controverse si longue et si animée, pareil document n'a-t-il jamais été présenté par les théologiens protestants, ou réfuté par les catholiques, qui ne l'ont jusqu'à ce jour ni rencontré, ni supposé, ni soupçonné ? Comment l'évêque anglican Godwin n'en dit-il pas un mot en 1601, dans la première édition

de son ouvrage sur les évêques d'Angleterre, tandis qu'en 1615, dans une édition latine du même ouvrage: *De Præsulibus Angliæ*, il apporte l'autorité de Jean Mason et l'inexplicable document sur lequel il s'appuie? Comment une si retentissante révélation après un silence de cinquante-trois ans ? Comment enfin cette pièce, qui suffit à elle seule pour fermer la bouche à tous les théologiens catholiques et les confondre, ne sort-elle des ténèbres que quand les défis les plus hardis et cent fois répétés sont restés sans réponse ? La surprise, on peut le redire, fut extrême dans les deux camps, et elle se produisit à l'instant même (1613) par la plume de Fitzherbert. « Cet homme de grande science et de sainte vie » publiait alors à Rome même *Une Addition au supplément du Père Robert Persons*. « Cette *Addition*, dit-il dans un appendice qu'il ajoute à la hâte à son ouvrage avant de le lancer dans le public, cette *Addition* était imprimée quand par hasard j'appris qu'un certain M. Mason venait de publier un ouvrage dans lequel il prétend répondre à la préface de la *Discussion* du Père Persons, spécialement en ce qui concerne un point qui y est traité, savoir: le sacre des premiers évêques protestants sous le règne d'Élisabeth. Et de plus il s'efforce d'y prouver leur consécration d'après un registre attestant que quatre évêques sacrèrent Parker. Sachez, ami lecteur, que cette objection que nous faisons sur la légitimité de la vocation et de la consécration des premiers évêques protestants dans les jours de la dernière reine, n'est pas une querelle nouvelle soulevée depuis peu de temps ; mais qu'elle a été violemment agitée par les hérétiques, à différentes époques, depuis grand nombre d'années. Elle le fut même dans les premiers temps d'Élisabeth par les

savants docteurs Harding et Stapleton, contre M. Jewell et M. Horn, qu'ils pressèrent vigoureusement sur le défaut de vocation et de consécration légitime, les contraignant de leur prouver cette légitimité et de leur montrer comment et par qui ils avaient été faits évêques. » Fitzherbert présente ensuite quelques-uns des passages de ces écrits de Harding et de Stapleton qu'il signale : « Je ne vous demande pas qui vous a donné vos évêchés, mais qui vous a faits évêques? etc., etc.... » — « Et que pensez-vous, continue-t-il, que l'on répondit à ces questions ? A-t-on nommé quelques évêques qui les eussent sacrés ? A-t-on présenté quelques témoins de leur sacre ? Le registre de M. Mason ou quelque document authentique fut-il reproduit, soit par Jewell, soit par Horn? Non certainement. Horn ne répondit jamais, et Jewell, qui entreprit de répliquer, le fit si faiblement, si froidement et d'une manière si ambiguë, qu'il fortifiait et justifiait suffisamment l'objection de ses adversaires. »

Le Dr Champney en 1616, le Dr Kellison un peu plus tard (1), le Père Fitzsimmons dans son docte écrit intitulé *La Bretanomachie*, en reviennent toujours à l'étonnement général de leurs contemporains et aux questions qu'il provoque. Comment tient-on cachée cinquante-trois ans, sans jamais la produire ni même la mentionner, une pièce qui, si elle est vraie et authentique, ferme la bouche à tous les contradicteurs ? Comment expliquer aussi, demandent de nouveau les polémistes catholiques, le dédain avec lequel nos adversaires parlaient à une autre époque des ordres ecclésiastiques ? Et ici Champney jette à la face des anglicans ces paroles de leurs anciens docteurs, qui ne font que rendre

1. *Examen novæ reformationis*, p. 131.

plus inexplicable encore l'intérêt subit et passionné que l'on porte au registre jusqu'alors inconnu. N'est-ce pas Whitaker qui a écrit : « Je ne voudrais pas que vous pensiez que nous faisons si grand cas de vos ordres, que nous regardions sans eux notre propre vocation (ordination) comme illégitime. » N'est-ce pas Fulk qui a dit : « Vous êtes bien trompés si vous pensez que nous estimons vos offices d'évêques, de prêtres, de diacres, comme vous rendant supérieurs aux laïques. » Et encore : « De tout notre cœur, nous attaquons, abhorrons, détestons et souillons de nos crachats vos ordres puants, crasseux et anti-chrétiens (1). » Et ce dépit des anglicans, que trahit la grossière et brutale injure de Fulk, comment l'expliquer si le document de Mason est là sous la main ? Comment expliquer l'audace du Dr Bristow quand il dit : « Considérez donc quelle est cette église dont les ministres ne sont que de simples laïques, n'ayant ni mission, ni vocation, ni consécration, *unsent*, *uncalled*, *unconsecrated*. Aussi ne tiennent-ils parmi nous d'autre place, lorsqu'ils se repentent et rentrent dans le bercail, que celle de simples laïques. Dans aucun cas il ne sont admis ni ne prétendent à l'exercice d'aucun ministère, à moins qu'ils ne reçoivent les ordres qu'ils n'avaient pas auparavant (2). »

Champney, comme autrefois Harding, Stapleton et Reynolds, mettait ainsi à bout par des textes accusateurs les patrons déjà si embarrassés de ce livre, dont tout attestait le caractère mensonger. « Que si, continue un vénérable auteur moderne, quelqu'un était disposé à me blâmer parce que j'accuse d'imposture quelques-uns des défenseurs des ordres anglicans, et particuliè-

1. Champney, *Answer to a counterfeit catholick*, p. 121.
2. Dr Bristow, *Motive* 31.

rement Mason, qu'il se souvienne que cette parole n'est pas la mienne et que, pour me justifier ou de son emploi ou de son application, j'ai une autorité très respectable et nullement suspecte. C'est celle de Whitaker, théologien protestant. « L'imposture, — je rougis pour l'honneur du protestantisme en écrivant ceci, — semble avoir été particulière aux réformés. Je cherche en vain un de ces outrages maudits du mensonge chez les partisans du papisme (1). »

Il y avait deux ans que le collège d'Arras à Paris était fondé et qu'il commençait ses doctes publications, quand parut le livre de Jean Mason. La plume de Fitzherbert et plus tard celle du docteur Champney en firent prompte justice, puis la controverse sur les ordinations anglicanes rentra dans le silence jusqu'au jour où un chanoine régulier de Sainte-Geneviève, le Père Le Courayer, vint donner à cette cause désespérée l'appui de ses étranges assertions (1719). Suivons maintenant les phases diverses de la polémique sur d'autres points de la doctrine catholique, à laquelle prennent une part principale les docteurs réunis à Paris. Richard Smith entre le premier dans la lice. Ce rôle convenait à sa qualité de premier supérieur du collège d'Arras, que ses collègues avaient été unanimes à solliciter pour son éminent mérite. Abordant tour à tour le dogme, la morale, la discipline ecclésiastique et l'histoire, il poursuit partout ses adversaires avec une lucidité d'exposition et une vigueur de raisonnement qui ne laissent place à aucun subterfuge. Déjà, en 1605, il avait répondu à un

1. Dr Whitaker, *Vindication of Mary of Scots*, vol. III, p. 2, 54. « Forgery, — I blush for the honour of protestantism, while I write it — seems to have been peculiar to the reformed — I look in vain for one of these accused outrages of imposition amongst the disciples of popery.... Forgery appears to hove been the peculiar disease of protestantism. »

écrit de Thomas Bell intitulé : *La chute de la Papauté.* Reprenant de nouveau ce sujet, il montre d'une manière saisissante comment, depuis les jours ds saint Augustin, tous les rois d'Angleterre et tous les archevêques de Cantorbéry ont été catholiques romains. Puis, dans une épître historique détaillée, il expose tous les bons services que se sont rendus mutuellement, avant le déplorable schisme de Henri VIII, les papes de Rome et les rois d'Angleterre. Le docte polémiste confirme toutes ses preuves par le témoignage des plus anciens écrivains de la Grande-Bretagne. Le vénérable Bède, Gildas, Mathieu Paris lui-même, et la plupart des chroniqueurs ou des annalistes des siècles reculés, lui mettent sous la plume les textes les plus convaincants. On ne répondit jamais à ce livre. Le docteur, sans s'arrêter, dirige ses coups contre les erreurs propres à l'église anglicane. Franc et loyal dans son attaque, il commence par établir, d'après les Écritures, un parallèle des enseignements catholiques et des doctrines protestantes ; puis il réduit à néant cette distinction inouïe des articles fondamentaux et non fondamentaux, imaginée par un orgueil aux abois et obstiné dans sa défaite. Paraît un autre traité où il compare au divin Fondateur de l'Église les prétendus apôtres qui ont voulu réformer son œuvre. Jamais, depuis Persons, le brûlant stigmate de la honte n'avait été appliqué par une main plus vigoureuse au front des tyrans couronnés, des seigneurs cupides et des hérésiarques sans pudeur et sans foi que le protestantisme présente partout à sa naissance. Ces rudes attaques portaient le trouble dans le camp ennemi. Thomas Morton, Henri Hammond et le docteur Daniel Featly lui-même, troisième prévôt du collège de Chelsea, s'efforcèrent en vain de les repousser : leur faible

voix fut étouffée par le bruit toujours croissant des discussions politiques, signe avant-coureur des orages qui éclateront sous le règne suivant. Richard Smith, encouragé par les retours nombreux qu'opère la lecture de ses doctes écrits, continue le combat. Brisé par les voyages, les travaux et les persécutions, l'intrépide vieillard ne quitta la plume qu'à l'âge de quatre-vingt-sept ans et quand il ne lui restait plus qu'un souffle de vie (1655). Mais déjà beaucoup d'écrivains l'avaient suivi dans la mêlée. Et ici que de noms à rappeler, chers à la science comme à la religion ! C'est d'abord Richard Broughton, qui écrase de sa *Réponse* l'auteur d'un pamphlet sanguinaire, dénonçant tous les catholiques au pouvoir comme incapables d'être des sujets fidèles ; c'est Kellison, qui, avant de prendre la direction du collège de Douai, publie à Paris son *Traité des droits et de la juridiction du prince et du pontife ;* c'est l'infatigable Edmond Stratford, qui, après avoir donné un cours complet de controverse, étonne encore les plus savants par son traité de l'*Infaillibilité de l'Église* et d'autres écrits qui révèlent une érudition prodigieuse ; c'est Édouard Weston, qui répond aux attaques de Widdrington par son *Sanctuaire de l'autorité pontificale ;* c'est enfin, car il faut se borner, le Père Floyd, qui suspend un moment ses travaux apostoliques pour composer d'admirables ouvrages de théologie. Toutes les difficultés, toutes les objections sont débattues dans ce vaste champ clos de la controverse où les vaincus, subjugués par la vérité, entraient incontinent dans les rangs des vainqueurs, quand un orgueil opiniâtre ne venait pas contrarier les opérations de la grâce en leurs âmes. Citons un témoignage entre mille de ce travail intérieur de l'esprit de Dieu au sein de la réforme. Une lutte était

engagée entre le Père Édouard Knott, jésuite, et le Dr Porter, doyen du collège de la reine à Oxford, auquel s'adjoignit le trop célèbre Chillingworth. La question était brûlante : il s'agissait du salut dans la communion protestante. On accusait d'inhumanité les catholiques, qui prétendent que hors de l'Église romaine il n'y a point de salut. Le jésuite comprit de suite le sens que l'on attachait à ces paroles et les conséquences qu'on en tirait pour irriter les esprits et envenimer des haines déjà trop vivaces. Prenant aussitôt la plume, il répond aux calomniateurs de la doctrine catholique par un petit traité qu'il intitule : *La Charité mal comprise (Charity mistaken).* Le théologien y montre jusqu'à l'évidence que Jésus-Christ n'a établi qu'une seule Église dans une seule communion ; que, hors de cette Église et de cette communion, il n'y a pas de voie régulière qui conduise au ciel ; que par conséquent les catholiques, estimant qu'ils forment cette véritable et unique Église, sont obligés de dire, pour être d'accord avec eux-mêmes, qu'il n'y a point de salut hors de cette Église. Il infère de là que promettre indifféremment le salut aux personnes de toute communion, quelle qu'elle soit, c'est abuser de la charité... Au reste, cette assertion que hors de l'Église catholique il n'y a point de salut, ne doit pas être prise dans un sens si général, si universel, qu'elle n'admette des exceptions, fondées sur cette miséricorde de Dieu qui a égard à l'ignorance invincible ou à quelque autre incapacité de cette nature. Aussi n'est-il permis de condamner personne en particulier : on ne peut le faire que conditionnellement. Cet exposé exact de la question plaçait les catholiques et les protestants dans les mêmes conditions par rapport à la charité ; mais le Dr Porter, peu satisfait de l'explication ou ne voulant

pas la comprendre, publia immédiatement après (1633) une réponse au Père Knott : *Le manque de charité justement reproché à tous ces Romains*, etc. L'année suivante, le jésuite lance dans le public son livre : *Miséricorde et vérité*, ou *la Charité maintenue par les catholiques.* C'est en ce moment que paraît sur la scène Chillingworth, qui prend chaleureusement la défense du doyen du collège de la reine.

Cet homme singulier, dont la vie tout entière se réduit à des aveux et des désaveux, des hardiesses et des variations également inexplicables, naquit à Oxford et prit ses grades au collège de la Trinité dans la célèbre Université. Des rapports qu'il eut à vingt-huit ans avec le jésuite Fisher lui firent comprendre sur quelles bases fragiles reposait tout l'édifice de l'*Établissement.* Anglican désabusé, il embrassa le catholicisme et songea même à entrer dans la Compagnie de Jésus. Avant de quitter le siècle, il voulut donner un témoignage public de sa conversion et des motifs qui l'avaient déterminée. Il les réduit à dix : « Les protestants, avant Luther, ne sont trouvés nulle part comme faisant profession visible de leur foi ; — Luther s'attachant à une église jusqu'alors invisible, il faudrait conclure que le Christ a failli à ses promesses d'assister son Église ; — si le témoignage des hommes peut être de quelque valeur, il faut admettre que la doctrine de l'Église catholique a été confirmée par des miracles incontestables ; — la plupart des opinions des protestants ont été depuis longtemps condamnées par l'Église dans les hérétiques des siècles précédents ; — les prophéties qui prédisent la conversion des nations ne sont accomplies que chez les catholiques ; — il est reconnu par plusieurs théologiens protestants de grand mérite que les articles con-

troversés de l'Église catholique ont été soutenus par les Pères des six premiers siècles ; — les premiers soi-disant réformateurs ne pouvaient prétendre à aucune vocation ordinaire ou extraordinaire ; — Luther fut porté à attaquer la messe sur la persuasion du diable, comme il le reconnaît lui-même ; — les protestants se défendent constamment par des calomnies et des faussetés, tronquant les écrits des anciens, portant des lois pénales et employant d'autres moyens purement humains et injustifiables ; — refuser de se soumettre à l'autorité de l'Église, c'est rendre la controverse interminable et ouvrir une issue à toutes sortes d'erreurs et d'absurdités, que l'esprit de l'homme est capable d'imaginer. » Chillingworth, on le voit, reconnaissait la fausseté du protestantisme : il était devenu catholique de conviction. Mais la foi des plus doctes devient bientôt faible et chancelante quand elle ne repose pas sur la sainte humilité de l'Évangile. Le nouveau converti en fit la triste expérience, et son esprit, fier et superbe, le fit retomber dans les erreurs qu'il avait éloquemment réfutées. « Chillingworth, disait avec douleur Jean Lewgar, son condisciple et son ami, revenu comme lui à l'Église romaine, à laquelle il demeura constamment fidèle, Chillingworth n'avait point l'esprit doux et affable : il était hautain et opiniâtre, peu fait par conséquent pour une religion qui demande la douceur, l'obéissance..... (1) » Rentré dans le camp des hérétiques, l'apostat veut soutenir le Dr Potter, d'Oxford, dans sa lutte désespérée contre le Père Knott, et publie son célèbre ouvrage : *La religion des protestants, voie sûre pour le salut*, etc... (1636). Il y pousse la hardiesse de ses assertions jusqu'à l'impiété. Le jésuite ne craint pas

1. *Athenæ Oxonienses*, t. I, p. 354.

de dénoncer aux réformés eux-mêmes son nouvel adversaire et publie son *Infidélité démasquée*, « ouvrage, dit Wood, dont personne, que je sache, n'a vengé Chillingworth (1)... » En voyant le sectaire avancer toujours dans la voie des négations et épouvanter par ses opinions les anglicans auxquels il prétend se rattacher, d'autres combattants se mêlent à la discussion. Cressy, White, Lacy, Floyd, Worstley, Woodhead et Serjeant s'unissent au Père Knott. Tous ensemble pressent Chillingworth de leurs arguments, le poussent, le harcèlent et le forcent de reculer jusqu'aux dernières limites des croyances chrétiennes. Le malheureux hérétique devenait infidèle par son opiniâtre volonté de rencontrer, en dehors de l'Église unique de Jésus-Christ, un chemin sûr au salut. « Cette colombe sortie de l'arche de Noé, ainsi que le représente le Père Knott, ne trouvait plus où poser le pied. » Transfuge du catholicisme, il se voyait repoussé par les anglicans eux-mêmes, dont il dédaignait et attaquait le symbole inconséquent. Toutefois l'*Établissement* comprit qu'il y aurait avantage à transiger avec cet esprit absolu et superbe, et Chillingworth, inconséquent à son tour comme l'erreur elle-même, Chillingworth, dont les écrits respiraient le pur socinianisme, accepta la charge de chancelier dans l'église de Salisbury après avoir juré croyance aux trente-neuf articles.

Ainsi s'accomplissait à la lettre la parole sacrée dans ces jours de grande épreuve. *Dieu résistait aux orgueilleux* et les frappait comme d'une sorte de vertige, tandis que *sa grâce ramenait les humbles* (2) à la vérité ou les y fixait quelquefois après de longues et pénibles

1. *Ibidem*, t. II, p. 86.
2. I Ep. S. Petri, v. 5.

luttes. Tout devenait entre les mains de Dieu un moyen de retour à l'Église catholique; mais surtout ces doctes écrits des apologistes anciens et nouveaux, qui ébranlaient les âmes et les jetaient dans les angoisses du doute le plus salutaire. Rappelons quelques pages sorties de la plume de ces anglicans de bonne foi, à qui la vérité avait enfin dessillé les yeux : « Vous vous étonnerez peut-être, écrit à Rome au Père Persons un ministre converti, que moi, qui vous suis inconnu, je vous adresse cette lettre, à vous qui m'êtes également inconnu. Vous serez plus étonné encore quand je vous avouerai que je réclame maintenant votre secours, le secours d'un homme dont le nom, étrangement diffamé et calomnié parmi nous, était devenu pour moi un sujet d'horreur. Mais n'étant alors qu'un enfant hérétique..... je pensais, je parlais, j'agissais comme un enfant hérétique. Puissé-je maintenant devenir un homme catholique, déplorer les fautes de la jeunesse et ne plus les commettre après les avoir déplorées. C'est une chose qui paraîtra étonnante, et si l'on veut miraculeuse, qu'un ministre anglican, possédant d'assez riches bénéfices, attaché à une épouse et à des enfants, répudie ouvertement aujourd'hui l'hérésie dans laquelle il est né ; qu'il se dépouille de tous ses biens et demande à être reçu dans le sein de la très sainte Église romaine. Le Dieu qui fait des choses admirables a opéré cette œuvre. Aussi que mes lèvres bénissent à jamais son Nom pour ce qu'il a fait en moi, et qu'il y achève, comme je l'en supplie, l'œuvre salutaire qu'il a commencée. » Le nouveau converti fait connaître au Père Persons que c'est la lecture de ses écrits, surtout de *la Résolution chrétienne* et de *la Triple Conversion de l'Angleterre*, qui a préparé son retour à l'Église ro-

maine. « Il y a douze ans passés, continue-t-il, quand je commençai à étudier la théologie, je me portai tout d'abord, selon notre coutume, à l'examen du texte des saintes Écritures et aux récents commentaires des protestants. Je trouvai le texte obscur et les commentaires presque partout différents ou même contraires. Grand fut mon étonnement. Je cherchai alors des livres sur l'amendement de la vie et l'enseignement des vertus. Beaucoup de ces livres étaient sous ma main, et parmi eux le vôtre : *la Résolution chrétienne*. La lecture attentive que j'en fis me porta à mener une vie un peu meilleure. Elle me fit aussi réfléchir et demander à moi-même s'il était possible que ceux qui s'appliquent si sérieusement et si constamment aux bonnes œuvres, pussent se tromper sur les choses de la foi d'une manière aussi honteuse que je l'ai lu dans les écrits des anglicans ou entendu proclamer dans leurs chaires. Rejetant alors ce livre diffus des *Institutions* de Calvin, je me procurai quelques ouvrages du très digne cardinal Bellarmin, des opuscules de Stapleton, notre très judicieux compatriote, et les *Lieux théologiques* de Melchior Canus. Du côté opposé, je choisis pour défenseurs Chemney, Whitaker et le verbeux Théodore de Bèze. J'eus bientôt compris qu'il y avait méprise sur une foule de choses, et que le véritable état des questions était pour l'ordinaire tout différent de ce que l'on disait. Sur quelques points je changeai d'opinion, sur beaucoup d'autres je persistai dans mon ignorance ou mon opiniâtreté : sur tout le reste j'étais incertain et flottant. » Telle était la situation d'esprit du ministre anglican, quand un docte vieillard, qui jouissait d'une grande autorité au diocèse de Norwich, l'engagea à quitter ces controverses pour étudier les scolastiques. Le voilà qui

parcourt aussitôt les écrits du Maître des Sentences et la *Somme* de saint Thomas. Il comprend, il admire ; presque tout va à ses idées. En même temps, il remarque que, sur beaucoup de sujets controversés entre les catholiques et les protestants, ces auteurs s'expriment bien autrement que ne pensent ou du moins que ne prétendent les réformés. « Je m'étonnai, continue le ministre, et commençai à soupçonner quelque fraude. Je revins à mes controverses dans l'intention d'examiner surtout si les catholiques modernes diffèrent des catholiques anciens, ou si les uns et les autres diffèrent entre eux dans les matières de la foi. » Il en appelle aux décisions du dernier concile général tenu à Trente et trouve les catholiques de tous les temps en accord parfait et sur tous les points. Dès ce moment sa chaire n'entend plus les mêmes discours : son langage devient catholique. Toutefois, il a soin de ne traiter que des sujets qui ne contredisent pas les croyances anglicanes. (Cette prétendue église, ajoute-t-il, a si peu d'articles définis !) Il le fait aussi de manière à ne point tomber sous le coup de la loi, « dont le texte perfide couvre tant de piéges ». A Cambridge, où il se présente aux concours publics pour le grade de bachelier en théologie, l'anglican défend de tout son pouvoir le libre arbitre. « Je ne pouvais me contenir, dit-il ; je me sentais brûler du désir de purger de toute souillure la vérité reçue de nos pères. » Après avoir parcouru de nouveau les plus anciens historiens ecclésiastiques, Eusèbe, Théodoret et les autres, il reprend les Pères une seconde fois, pour lire, non plus quelques sermons ou sujets de morale, mais les questions de dogme et de controverse. « Bon Dieu ! combien je trouvai vraie la parole de celui qui disait qu'*il est impossible qu'un homme*

qui a lu les Pères, et qui les croit, ne soit pas papiste (1). »

La science seule sert peu : c'est la grâce qui commence et qui achève toutes les œuvres de Dieu. Chacune des conversions que rappellent les annales de l'Église en est la preuve sensible. Déjà presque convaincu, le ministre anglican cherchait encore des accommodements, des subterfuges et des sophismes auprès de ses coreligionnaires. La miséricorde divine, qui ne cessait de le poursuivre, incline alors son âme vers des considérations d'une autre nature. «Je commencai, dit-il, à observer les catholiques qui vivent au milieu de nous, à les aimer, eux et les vertus qu'ils pratiquent, à compatir à leurs tribulations et à leur porter secours autant qu'il était en mon pouvoir. Je considérai entre tous les autres sir Thomas Cornwallis et sir Jean Bedingfield, nobles gentilshommes d'une intégrité de vie parfaite. L'exemple de leur piété, de leur probité et de leur sagesse excita en moi un si vif désir d'examiner leur religion et d'apaiser ma conscience, que je ne pus m'empêcher de me rendre à Framlingham, où étaient détenus prisonniers un grand nombre de prêtres catholiques.» Là le ministre rencontra un sien ami, Guillaume Alabaster, qui le mit en rapport avec un jésuite ; mais, après quelques entretiens, le religieux fut condamné à l'exil et déporté avant d'avoir pu confier son nouveau disciple à un autre missionnaire. « Impossible de dire à quelles anxiétés mon âme était alors en proie, continue l'anglican, quelles tentations m'agitaient et quelles préoccupations mondaines m'assaillaient de toutes parts. Ce seul souvenir me fait horreur. » Cependant une peste survint qui exerça ses ravages dans toute la contrée : le ministre alarmé ne quittait plus sa demeure.

1. Cette parole est d'Edmond Campian lui-même dans ses *Dix Raisons*.

Il priait sans cesse (et Dieu sait, dit-il, avec quelle dévotion !) puis, quand l'épidémie eut cessé, il courut de nouveau auprès de ses amis, proposant ses doutes, acceptant leurs réponses et cherchant par tous les moyens à guérir la blessure faite à son âme. « Je m'étudiai donc à composer avec ma conscience. Je me déterminai à ne plus discuter mes doutes à l'avenir, surtout dans la persuasion où j'étais que mes docteurs admettaient les points suivants, savoir : que l'Église romaine et l'église anglicane conservent l'unité dans les choses nécessaires au salut, que l'une et l'autre sont des églises vraies ; que la nôtre dérive de la première quant à ce qui est essentiel, tant pour la succession des ordres et la transmission de la doctrine que pour les points fondamentaux ; que dans l'une et dans l'autre, par conséquent, on pouvait se sauver, etc., etc... Ainsi je laissai mon âme exposée au danger ; ainsi je demeurai une année entière dans ce sommeil, l'œil ouvert, à la vérité, sur ma conduite pour éviter le péché, mais restant oisif dans ma foi. » Cette année écoulée, un livre du Père Persons : *La Triple Conversion des Anglais*, tombe entre ses mains et le jette dans de nouvelles et plus pénibles angoisses. Il se raidit contre ses émotions et court, toujours disposé à lutter, auprès de quelques missionnaires d'un savoir égal à leur charité. « Et là je résistai encore, dit-il, jusqu'à ce qu'enfin la vérité divine m'éclairant, tous les nuages de mes erreurs et de mes doutes se dissipèrent, et sous les étreintes de l'autorité de la très sainte Église catholique, je tombai à genoux et m'avouai vaincu. Qu'elle me reçoive donc, je l'en supplie, cette Église ma mère, non comme un frivole transfuge, mais comme un captif suppliant. Voilà ce que je désire par-dessus tout ; voilà ce que je demande

avant tout. » Le cœur du ministre désabusé surabonde de joie. Il sait que sa conversion lui attirera toutes les persécutions de l'hérésie ; qu'il va perdre ses biens et ses bénéfices, qu'il abandonne une condition douce et commode pour se condamner, avec son épouse et quatre jeunes enfants, aux fatigues et aux privations de toute nature. « Mais, quelles que puissent être ces tribulations, mon cœur est prêt ; oui, mon cœur est prêt. Que dis-je? il est résolu, Dieu aidant, à faire et à souffrir tout plutôt que d'abandonner la foi de l'Église catholique romaine. » Quelques mois plus tard, le nouveau converti faisait son abjuration publique en Espagne, où un noble catholique anglais, Charles Cornwallis, nommé ambassadeur à Madrid, l'avait emmené avec lui.

L'année même où mourait le Père Persons (1611), une autre conversion, extraordinaire entre beaucoup d'autres, était encore occasionnée par les écrits du docte jésuite. C'était celle de Francis Walsingham. Originaire du comté de Northampton, il avait étudié dans les meilleures écoles de Londres, grâce à la protection de Walsingham, alors secrétaire d'Élisabeth. Cette circonstance a fait penser qu'il était parent du conseiller de la vieille reine. L'étudiant puisa auprès de ses maîtres une haine des papistes qui n'avait d'égale que son mépris pour leurs croyances. En retour il s'était épris des doctrines de l'anglicanisme, et tout annoncait qu'il en serait un jour un des plus intrépides défenseurs. Ordonné diacre par l'évêque d'Ely, Walsingham brûlait du désir de gagner des prosélytes : ce sentiment lui faisait même surmonter la répugnance extrême qu'il avait d'entretenir des rapports avec des catholiques. Cette disposition du jeune anglican fut le moyen dont Dieu se servit pour le ramener à la vérité. Un jour

qu'il pressait un compatriote de suivre les doctrines de l'Établissement, il lui donna un livre en le priant d'en faire la lecture le plus tôt possible. Le catholique accepta, à la condition que Walsingham examinerait de son côté celui qu'il lui remettait pareillement. Or ce livre, sorti de la plume de Persons, était la *Censure des deux écrits publiés par Charck et Hammer, ministres anglicans, contre Edmond Campian, prêtre de la Compagnie de Jésus.* Walsingham prend ce livre avec avidité. A ses yeux c'était une bonne fortune : il pourrait pendant quelques heures rire à son aise des superstitions et des absurdités papistes. Éloigné à peine de quelques pas, il jette furtivement les yeux, en marchant dans la rue, sur l'étrange brochure qu'il tient en main. Sa curiosité est piquée d'abord par le tableau de la vie des premiers réformateurs, sur le front desquels Persons a imprimé, avec une sainte colère, le stigmate de l'infamie. Jamais l'anglican n'a lu, ni entendu, ni même soupçonné de semblables turpitudes. La colère le saisit à son tour, et incapable de la contenir, il jette au loin le livre avec mépris. Cependant une voix intérieure lui disait sans cesse : « Si tels ont été véritablement Luther et les autres, que nous vénérons comme des envoyés de Dieu, nous qui les suivons, nous ne sommes pas en sûreté. » En proie à l'anxiété et à l'ennui au sein même de sa famille, Walsingham se transporte à Londres pour rechercher, dans les plus vastes bibliothèques, les textes accusateurs du jésuite. Il les trouve en effet, et sent l'inquiétude redoubler dans son âme. Tout hors de lui-même, il ne savait quel parti prendre quand tout-à-coup une pensée bizarre, mais conséquente, se présente à son esprit. Deux ou trois fois, sous les règnes d'Élisabeth et de Jacques, les sujets du royaume

ont été contraints de reconnaître par serment la suprématie spirituelle du prince et son autorité dans les choses de la religion. Le roi est donc, comme l'exprime la lettre du serment, la *tête* ou le *chef* de l'église anglicane ; c'est donc à lui qu'il faut demander conseil et lumière dans ses doutes. Walsingham, avec une simplicité qu'on croirait feinte, si toute sa conduite ne portait l'empreinte de la bonne foi, écrit une lettre qu'il renferme dans l'opuscule de Persons, puis le vendredi-saint, 6 avril 1604, au moment où Jacques I[er], alors à Greenwich, va faire sa prière, il présente le livre au monarque et lui demande un remède pour son âme troublée. « Cet homme est un papiste ! » s'écrie le roi, et sur-le-champ il le fait arrêter. Bientôt un seigneur de la suite de Jacques vient de sa part demander à Walsingham qui il est, d'où il vient, quelle est sa condition et dans quel dessein il a ajouté à sa lettre le livre de Persons. Pour toute réponse, Walsingham exprima l'espoir que le roi, en sortant du temple, le ferait appeler pour lui permettre d'exposer toute sa pensée. Son attente fut trompée : ce fut devant Bancroft, archevêque de Cantorbéry, qu'on le conduisit. Le prélat, environné d'une multitude de membres du clergé et de la noblesse, lui représente alors combien sa lettre était bizarre et sa supplique au roi téméraire ; combien il avait été mal inspiré de joindre à sa lettre un livre de Persons, « cet artisan de tant de trahisons » et dont lui, Bancroft, avait déjà brûlé tant d'écrits. « J'ignore absolument quel est l'auteur de ce livre, répond Walsingham, et ne me mets nullement en peine de le savoir. Ici il n'est question que de la vérité des choses qui y sont imprimées. Si ce que l'on rapporte du commerce de Luther avec un démon est vrai ; si ce

que l'on dit de la conduite honteuse et impure de Calvin, de Bèze et de Luther lui-même, de leur manière frauduleuse de traiter les Écritures et les ouvrages des saints Pères, est vrai ; si toutes ces choses enfin et beaucoup d'autres encore ont été avouées, non par des étrangers seulement, mais par eux-mêmes, je me persuaderai difficilement que nous sommes dans la bonne voie...... Si une réponse a été réellement donnée à ce livre, je désire la connaître afin d'y acquiescer plus facilement. On sait que je me suis toujours montré un ardent adversaire des papistes, et la pensée seule qu'on pourrait me reprocher le plus léger désir d'embrasser cette superstition me fait horreur. Seulement, à cause de l'angoisse dans laquelle je suis tombé, veuillez me satisfaire ; je le désire. » — « Vous le serez, répond le prélat de Cantorbéry : venez me visiter demain au palais archiépiscopal. » Le lendemain, Walsingham aborde Bancroft, qui le renvoie à son chapelain Cowell pour l'éclaircissement de ses doutes. L'un et l'autre se mettent aussitôt à feuilleter les écrits de Luther, où leurs yeux rencontrent tous les passages cités par le Père Persons. Cowell remarque l'étonnement qui se trahit sur la figure de son compagnon. « Vous le voyez, Walsingham, lui dit-il, j'ai sous la main, et depuis longtemps, ces livres et d'autres semblables ; mais je ne les examine pas. Je compte même parmi les papistes des parents et des amis ; toutefois ces rapports ne m'ébranlent pas. Si j'étais persuadé de la vérité de leur doctrine, nulle dignité, nul avantage temporel ne serait capable de m'en détourner....» Et le complaisant chapelain, continuant sur ce ton, ne touche à l'examen d'aucune difficulté. Le lendemain, Walsingham se représente au palais, où Bancroft l'accable

d'injures, lui reproche de nouveau sa conduite insultante envers le roi, et lui fait promettre avec serment de lire les deux livres de l'apostat Thomas Bell, qu'il lui met entre les mains. Déjà choqué par ces procédés, Walsingham l'est encore plus par la lecture du nouvel écrit que sa curiosité dévore. Il y voit tout, exagérations, falsifications, outrages; mais nulle part la réponse aux difficultés qui le tourmentent. Il court de nouveau à Londres visiter quelques bibliothèques, et revient à Cantorbéry auprès de Bancroft, à qui il déclare que le livre de Thomas Bell n'a fait qu'augmenter ses perplexités. Bancroft impatienté menaçait de le faire emprisonner lorsque quelques assistants, et parmi eux Christophe Perkins, qui venait d'abandonner tout à la fois l'institut de saint Ignace et le catholicisme, le tirèrent à l'écart. Là ils lui persuadèrent de renoncer à toutes ces discussions oiseuses pour suivre simplement les croyances reçues dans le royaume ; par là il se concilierait la faveur du roi et de l'archevêque de Cantorbéry, et se préparerait la voie aux dignités et à la fortune. « Du reste, en s'opiniâtrant, il y a danger de perdre toute espérance pour ce monde et pour l'autre.» Walsingham, sans répondre, prend congé de tous ces mercenaires, et rentré dans sa demeure, il relit encore pendant deux ans les principaux écrits des protestants et des catholiques, qu'il compare entre eux. Surtout il s'arrête à la célèbre discussion de Jewell et de Harding sur la validité des ordinations anglicanes. L'heure de la grâce avait sonné. Le diacre anglican, enfin éclairé et désabusé, quitte à trente-sept ans son pays, sa famille et toutes ses espérances mondaines; puis, se mêlant à une troupe de prêtres catholiques condamnés au bannissement, il débarque avec eux sur les côtes

de France et se rend droit à Rome. Là, Walsingham rencontre le Père Persons, dont les écrits ont tant contribué à sa conversion ; il l'embrasse avec effusion et le prie de le réconcilier avec cette véritable Église du Christ qu'il a enfin le bonheur de connaître. Le néophyte, devenu plus tard jésuite, retourna dans sa patrie malgré la persécution, et y remplit pendant trente-deux ans tous les devoirs du ministère apostolique (1).

A l'heure où le Père Persons, brisé par l'âge et les fatigues, recevait dans le bercail cette brebis égarée, le vénérable Bellarmin, arrivé lui aussi au terme de sa laborieuse carrière, éprouvait en sa grande âme une semblable consolation. Heureux présage du retour de l'Angleterre à la foi catholique ! Un ministre protestant lui écrivait : « S'il m'avait été possible dans l'Angleterre d'ignorer la vérité renfermée dans vos écrits ou de la nier, jamais, je le crois, des lettres de moi ne seraient arrivées en Italie. Mais comme je ne puis me dérober à la lumière de votre doctrine et que je ne pourrais supporter ici la calomnie d'hommes très injustes, j'ai abandonné tous les livres de ma bibliothèque de Cantorbéry ; j'ai quitté tous mes autres biens et ma fortune, sous prétexte d'aller aux eaux de Spa et de voyager dans le Palatinat. Maintenant me voilà rentré pour toujours dans le sein de l'Église catholique chez vos frères de Cologne.... Je rends les plus vives actions de grâces à votre illustrissime révérence, non seulement en mon nom, mais au nom d'un grand nombre d'hom-

1. Francis Walsingham publia lui-même à Londres, en 1618, l'exposé des motifs qui le déterminèrent à rentrer dans le sein de l'Église catholique. — Voir *Dodd's Church History*, t. II, p. 408. — Mori, *Historia missionis anglicanæ*, lib. VII, nº 4.

mes savants en Angleterre qui s'éclairent chaque jour de vos lumières (1). »

Le pieux cardinal se réjouissait vivement devant Dieu de cette conversion des Anglais les plus doctes et les plus intègres ; mais sa longue expérience des hommes et des choses révélait à ses yeux bien des obstacles contre lesquels viendraient échouer longtemps encore

1. Mori, *Historia missionis anglicanæ*, lib. IX, n° VII.

Rapprochons de ces conversions, opérées il y a deux siècles et demi, celle d'un évêque protestant d'Amérique qui eut lieu il y a quelques années. On lit dans l'*Univers* du 20 février 1853: La *Civilta cattolica* donne les détails suivants sur l'abjuration du docteur Yves, dont nos correspondants de New-York et de Rome ont entretenu plusieurs fois nos lecteurs. « Cet ancien évêque protestant de la Caroline du Nord, révéré pour sa science et son urbanité, appartenait à la fraction puséiste de l'épiscopat anglo-américain. Il a fait abjuration le 26 décembre 1852 dans la chapelle de Sa Sainteté ; après avoir fait profession de la foi catholique, il a reçu des mains du Saint-Père le chrême de la confirmation. Il présenta ensuite au Saint-Père le sceau de sa charge et la croix d'or qui sert dans la cérémonie de la cène, en s'écriant les yeux remplis de larmes : « Saint Père, voilà les signes de ma rébellion. » Le pape ému lui répondit : « Nous voulons que ces signes de votre soumission soient suspendus sur le tombeau de saint Pierre. » Le docteur Yves est le premier docteur anglican qui, dans le plein et légal exercice de sa dignité, ait renoncé au protestantisme pour embrasser le catholicisme. Il est la preuve la plus évidente de cette ancienne vérité, trop souvent oubliée par certains propagateurs modernes des lumières, que, lorsqu'une science profonde et des intentions pures se réunissent dans une même personne, elle est déjà catholique ou le deviendra infailliblement. Tous les échos de la presse protestante ne manquèrent point de s'écrier que la tête du Dr Yves était affaiblie. La ruse est grossière et fort usée par un long usage de trois cents ans. Dieu permit cette fois que la réforme reçût un démenti bien significatif de la bouche même d'un de ses enfants. Le Révérend Maltby, qui avait vu à Rome le Dr Yves, écrit ces lignes à un journal protestant de New-York : « Si je partais de son point de départ, le même enchaînement de » logique m'amènerait à la même conclusion. En prenant sa résolution, l'évêque » a fait un grand sacrifice d'amis, d'influence et de fortune ; mais il le considère » comme peu de chose, comparé au repos de l'âme qu'il a gagné par sa conversion. » Son cas n'est pas une exception. L'église d'Angleterre envoie constamment ses » meilleurs sujets pour remplir ici les rangs des jésuites. J'ai vu plusieurs prédi- » cateurs distingués de cette église qui sont maintenant à Rome de simples étu- » diants en théologie catholique, quoique ayant atteint depuis longtemps l'âge » d'homme. Je croyais autrefois que la splendeur du rituel romain avait une grande » influence pour opérer des conversions ; mais je vois maintenant que cette cause » n'attire que le plus petit nombre. Lorsque l'on croit à la succession catholique, » la force de la logique vous entraîne de la plus jeune maison à la plus vieille de- » meure de la foi. » Voir l'*Univers* du 18 février 1854.

toute la science et la charité catholiques. La bonne semence était étouffée, dans beaucoup d'âmes, par les sollicitudes de la vie et les satisfactions de l'orgueil et des sens, terribles et trop séduisants auxiliaires de l'erreur. « Il est donné à plusieurs, écrit-il, de reconnaître la véritable Église au milieu de tant de schimes et d'hérésies ; mais il en est peu qui, après l'avoir connue, l'aiment assez pour lui sacrifier de grand cœur les biens temporels, les honneurs, et surtout la faveur royale, cette source intarissable d'où découlent toutes les autres faveurs. Aussi, dans cet exil volontaire, si vous souffrez pour le Seigneur les tribulations et les privations, vous serez heureux. Vous aurez, en effet, été jugé digne, non seulement de croire en Jésus-Christ selon la vérité, mais encore de souffrir pour lui (1). » Telle est la consolation tout évangélique que le saint cardinal, le vieil athlète de la foi, donnait au ministre anglican qui lui annonçait son retour à l'Église romaine.

Au milieu de cette apostasie d'une grande nation catholique, ce n'est pas une médiocre jouissance de rencontrer ces témoignages signalés de la grâce de Dieu dans des âmes égarées par l'hérésie. Elle les appelait et les attirait de toutes les conditions, comme pour révéler à ce peuple, d'un sens naturellement si droit, la voie unique et facile qui ramène à la vérité. Citons en particulier David Baker, issu d'une famille distinguée de Londres et l'un des brillants élèves d'Oxford, où il avait puisé une science qui ne le préserva pas des séductions de la jeunesse. Mais un grand danger auquel il avait échappé comme par miracle le rappela à des pensées sérieuses, et lui fit quitter ses romans pour lire des ouvrages de morale et de controverse. Un homme

1. Mori, *Historia missionis Anglicanæ*, lib. IX, n. V.

de Dieu confirma cette âme dans la vérité et la réconcilia. Quelques jours plus tard, David Baker, sur le point de s'embarquer à Douvres, écrivait à son père pour lui annoncer son dessein de voyager sur le continent ; puis, après une absence assez prolongée, il revenait dans sa patrie sous le nom de Père Augustin, de l'Ordre de saint Benoît. Là le nouveau religieux a la consolation de ramener son père lui-même à l'Église romaine et de lui fermer les yeux. Puis, au milieu de travaux incessants, à Londres, à Douai, à Cambrai et en d'autres lieux, il compose des ouvrages de piété et d'histoire religieuse. Citons pareillement Walter Montague, fils du comte de Manchester, qu'une curiosité inquiète et une défiance à peine dissimulée portent à visiter les contrées catholiques. Il voulait juger par lui-même de la vérité de toutes les accusations dont retentissaient sans cesse les chaires protestantes. Et le voilà qui rencontre partout, au lieu de ces pratiques superstitieuses, de ce culte absurde et damnable, de cette idolâtrie papiste enfin dont on l'a si souvent entretenu, des actes religieux pleins de gravité et où respire le pur esprit de l'Évangile. Le jeune gentilhomme avait tout examiné sans passion, sans intérêt et presque sans préjugés : il ne repoussa point la lumière qui brillait à ses yeux, et l'Église romaine compta un enfant de plus.

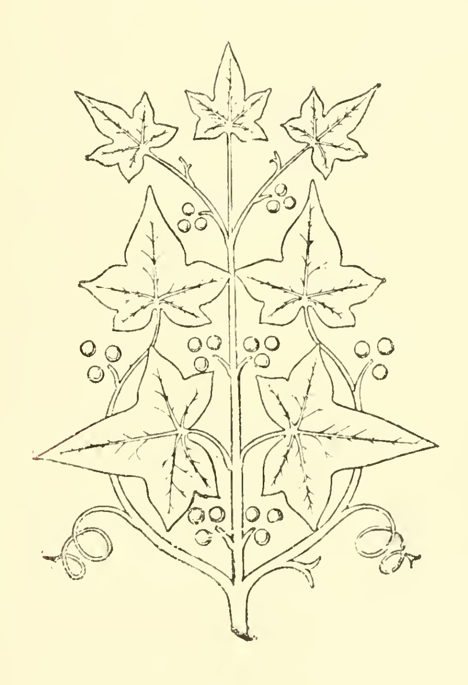
Que d'autres noms se pressent encore ici sous la plume et demanderaient chacun une histoire particulière! C'est Jean Lakonby, qui porte à Louvain les vastes connaissances qu'il à acquises à Oxford et qui n'ont fait que développer le doute dans son âme; c'est Webster (le Père Ward), qui abjure le protestantisme à quarante ans, et qui, après quarante nouvelles années d'apostolat et trois bannissements successifs, donne enfin

son sang pour Jésus-Christ. C'est encore ce Laurent Anderton qu'à Cambridge on appelle la Bouche d'Argent (Silver-mouth's Anderton) pour la pureté et la solidité de sa parole; c'est enfin Abraham Woodhead d'Oxford, à qui ses adversaires eux-mêmes ne peuvent contester un talent prodigieux qu'ils admirent (1).

Que si, à cette liste déjà nombreuse de docteurs ramenés au catholicisme par des études approfondies et consciencieuses, on ajoutait celle des illustres savants répandus sur tous les points du continent, que n'aurions-nous pas à dire encore ? Quels nouveaux noms, chers à la science comme à la religion, passeraient sous nos yeux : Worthington et Wright à Vienne en Autriche, Bacon à Louvain, Richard Gibbons en Espagne, Wading à Tournay, puis, à Prague, Blandeston et Britton à l'abbaye d'Hénin-Liétard, Barns et Witte au collège de Marchiennes à Douai, Jones, plus connu sous le nom de Père Léandre, qui repousse les sollicitations et les promesses de Laud, archevêque de Cantorbéry, son ancien condisciple et ami, et vient communiquer aux élèves du collège Saint-Vaast à Douai les trésors de son érudition. Tous ces docteurs, aussi distingués par leur vertu que par leur savoir, enseignent avec éclat la théologie, l'Écriture Sainte, l'hébreu, la philosophie, dans ces lieux divers où la Providence les a dispersés. La controverse trouvait en chacun d'eux des champions infatigables, toujours prêts à poursuivre l'erreur jusque dans ses retranchements les plus secrets. Cette lutte si ardente parut se calmer un moment : ce fut à l'époque où commença à transpirer le projet d'alliance du fils de Jacques 1er, Charles, prince de Galles, avec l'infante, fille de Philippe III

(1) *Dodd's Church History*, t. III, p. 267.

d'Espagne. Tous les yeux furent alors comme fixés sur cet évènement, dont les incidents multipliés faisaient pressentir aux esprits les moins clairvoyants que la royauté en Angleterre marchait à une catastrophe : première expiation de ses usurpations sacrilèges sur l'Église de Dieu et de ses violences envers ses plus fidèles serviteurs.



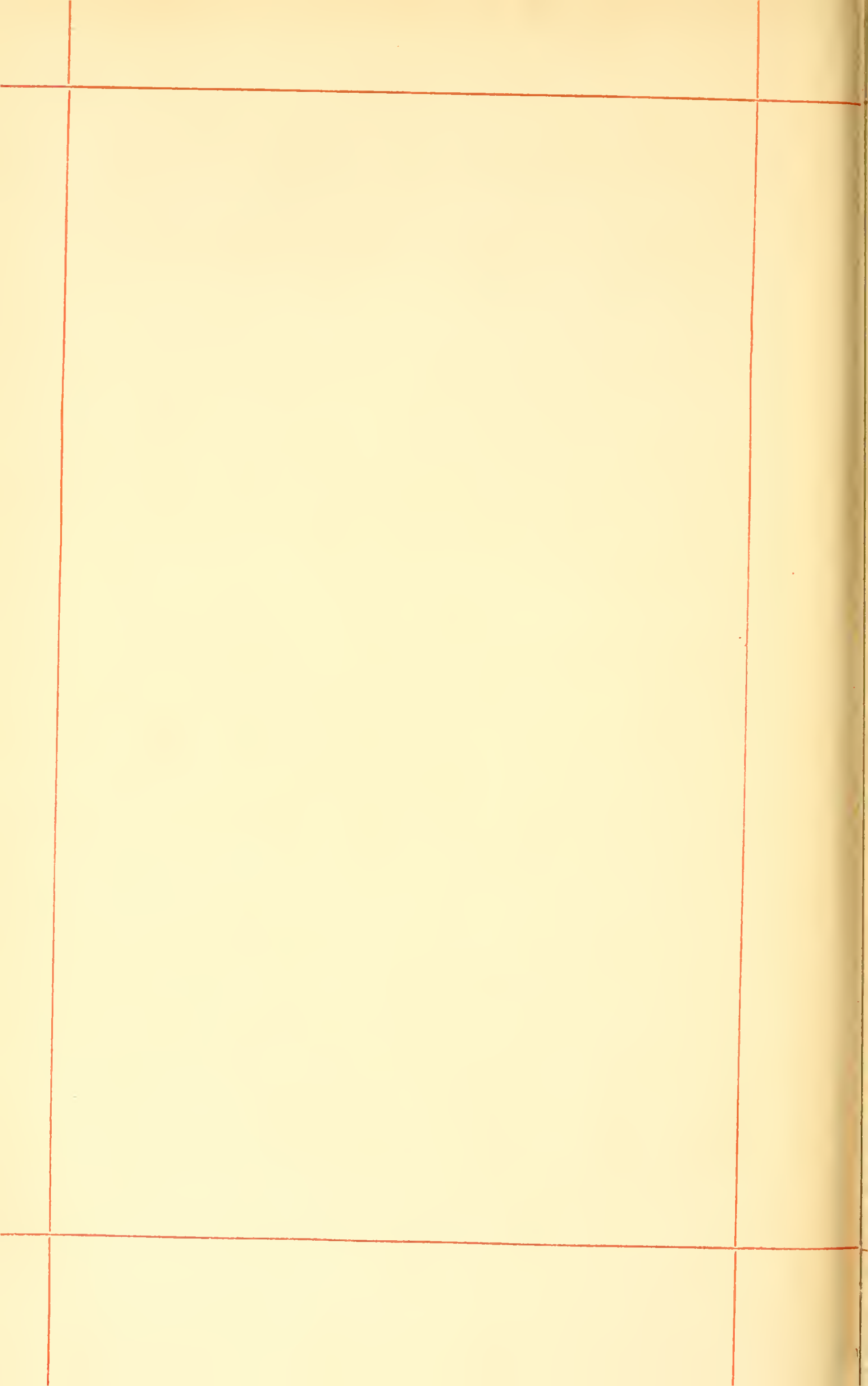
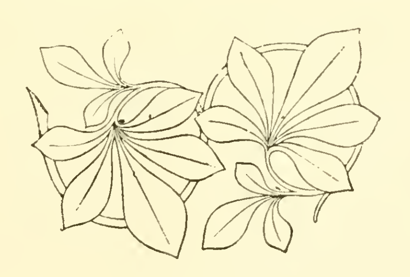
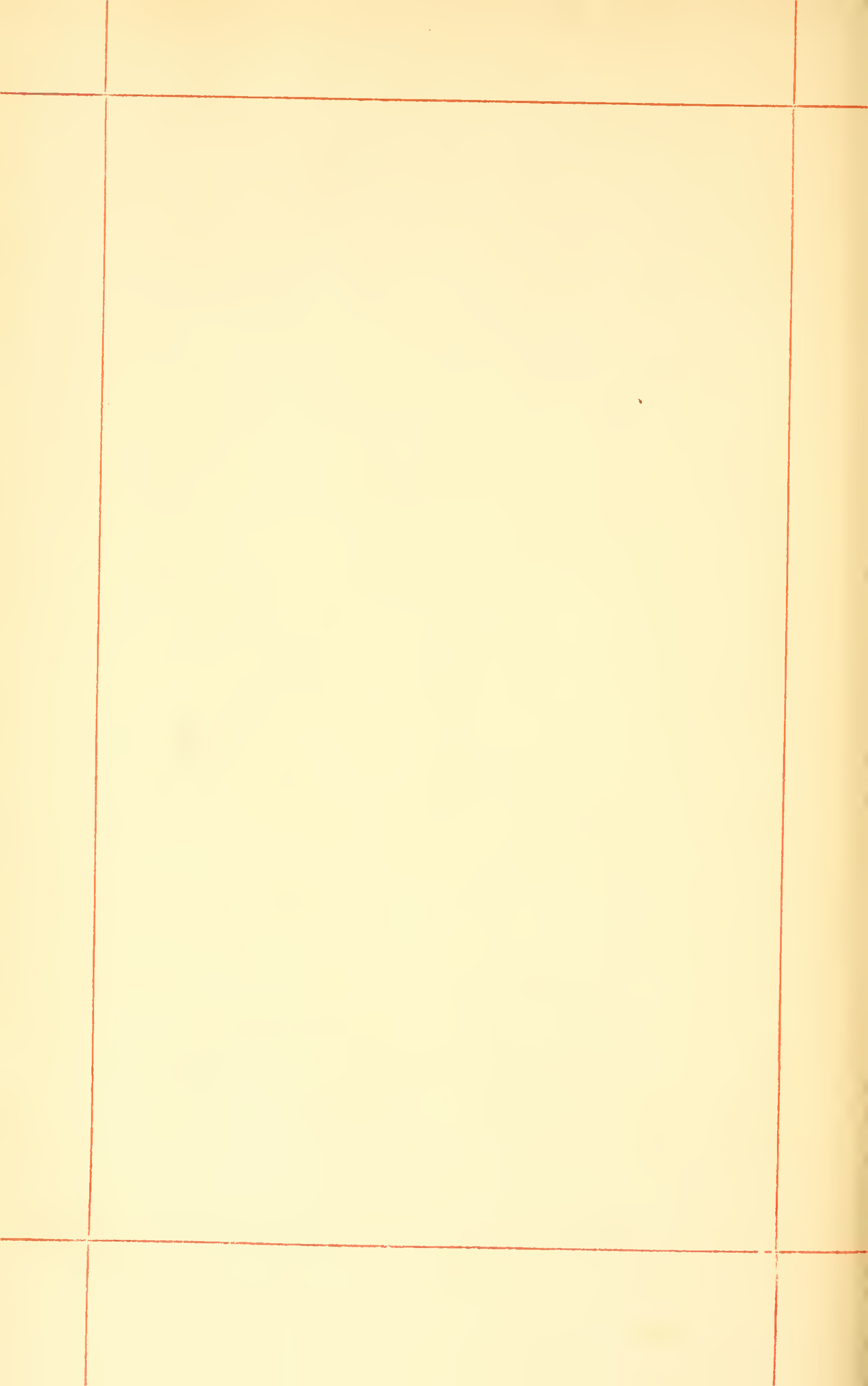


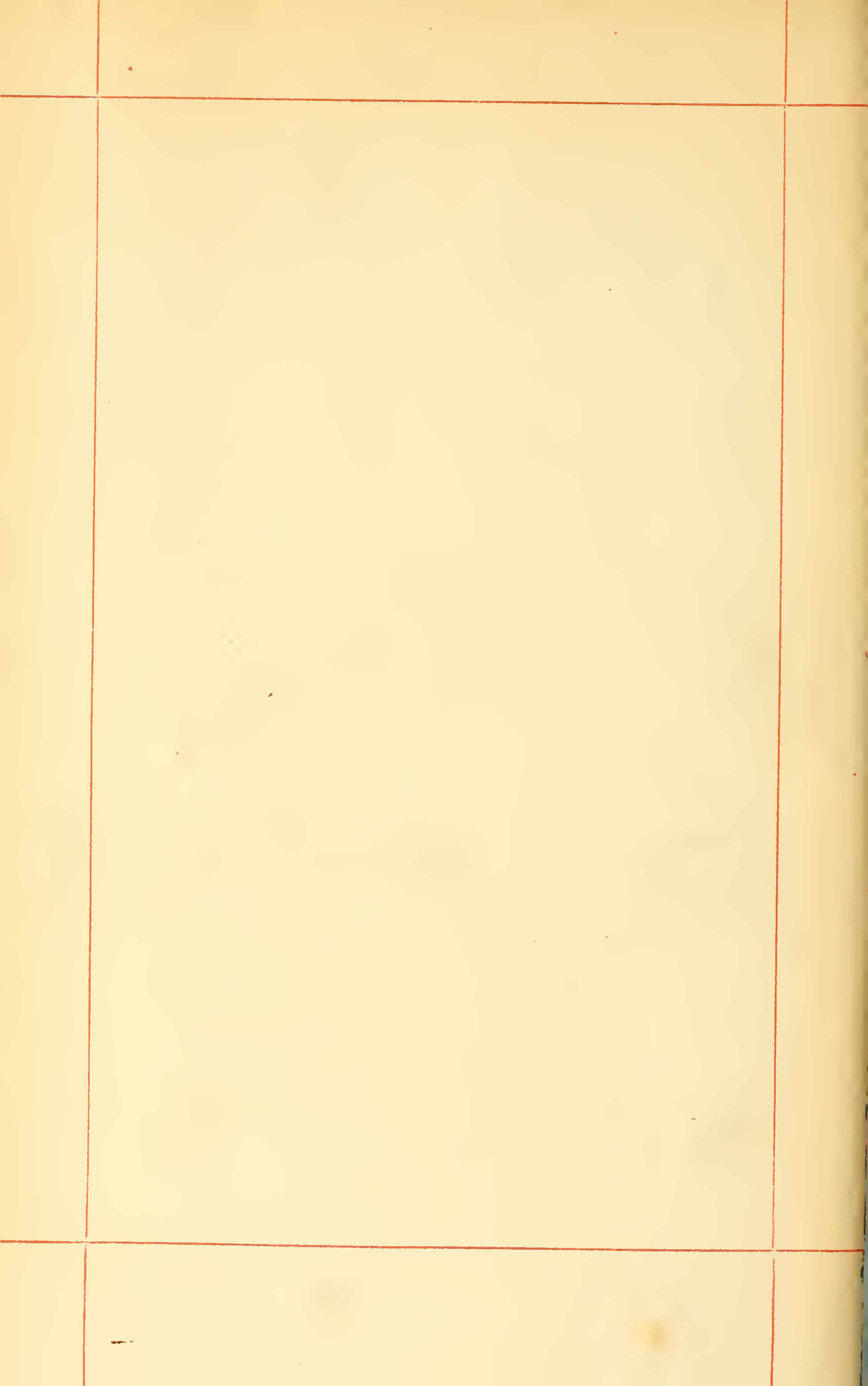


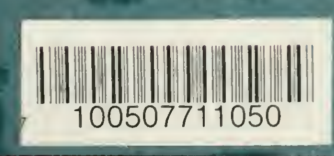
Table des Matières.










100507711050

